3 1761 04722798 3

J.-B. MARTIN

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

HISTOIRE

DES

ÉGLISES ET CHAPELLES

DE LYON

PUBLIÉE AVEC LA COLLABORATION DE

MM. J. Armand-Caillat, L. Bégule, J. Beyssac, Dr J. Birot, A. Bleton,
R. Cox, F. Desvernay, P. Dissard, F. Benoit d'Entrevaux, Mgr Forest, L. Galle, J.-B. Giraud, A. Grand
R. Le Nail, S.-M. Perrin, A. Poidebard, J.-B. Vanel

INTRODUCTION

PAR

S. G. MGR DADOLLE

ÉVÊQUE DE DIJON

ANCIEN RECTEUR DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

ET

M. l'Abbé J.-B. VANEL

CURÉ DE SAINT-BONAVENTURE DE LYON

TOME II

ANCIENNE LIBRAIRIE ROUX

H. LARDANCHET, ÉDITEUR

2, Rue Saint-Dominique, 2

LYON

HISTOIRE
DES ÉGLISES ET CHAPELLES
DE LYON

Il a été tiré de cet ouvrage :

25 exemplaires sur papier impérial du Japon, numérotés sur le tome Ier de I à XXV.
800 exemplaires sur papier couche, numérotés sur le tome Ier de 1 à 800.

H. L. edit. Imp. Ch. Wittmann

NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE

Basilique et ancienne Chapelle

J.-B. MARTIN
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

HISTOIRE
DES
ÉGLISES ET CHAPELLES
DE LYON

PUBLIÉE AVEC LA COLLABORATION DE

MM. J. Armand-Caillat, L. Bégule, J. Beyssac, Dr J. Birot, A. Bleton,
R. Cox, F. Desvernay, P. Dissard, F. Benoit d'Entrevaux, Mgr Forest, L. Galle, J.-B. Giraud, A. Grand
R. Le Nail, S.-M. Perrin, A. Poidebard, J.-B. Vanel

INTRODUCTION

PAR

S. G. MGR DADOLLE
ÉVÊQUE DE DIJON
ANCIEN RECTEUR DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

ET

M. l'Abbé J.-B. VANEL
CURÉ DE SAINT-BONAVENTURE DE LYON

TOME II

ANCIENNE LIBRAIRIE ROUX
H. LARDANCHET, ÉDITEUR
2, Rue Saint-Dominique, 2
LYON

MCMIX

DC
801
L98M3
t.2

LIBRARY
APR 23 1968
UNIVERSITY OF TORONTO

Fronton de la basilique de Fourvière.

HISTOIRE

DES

ÉGLISES ET CHAPELLES DE LYON

CHAPITRE I

NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE

Le fondateur de Fourvière est bien connu : il se nommait Olivier de Chavannes et, à sa mort, survenue le 4 septembre d'une des deux années 1186 ou 1187, il occupait le premier rang dans le chapitre de l'Église de Lyon. Pour déterminer, aussi approximativement que possible, l'époque de sa pieuse entreprise, il faut se rappeler, d'une part, qu'il succéda dans le décanat à Bérard de Pizay, mort le 8 janvier 1177, et observer, de l'autre, que la canonisation de Thomas Becket, le patron associé à la Mère de Dieu dans la dédicace de la chapelle, fut publiée en 1173; on s'égarerait donc fort peu, en supposant que les assises

du monument furent jetées en terre, autour de l'année 1180, dès qu'Olivier fut devenu le chef de sa compagnie.

L'œuvre n'était ni vaste ni somptueuse ; sa position admirable, les souvenirs d'histoire héroïque et religieuse, auxquels elle se rattachait topographiquement, la recommandaient, plus que son architecture et ses richesses, à la curiosité des visiteurs. On a pu la voir du reste, jusque dans ces derniers temps, conserver sa physionomie et ses dimensions ; elle n'est tombée que récemment, au vif déplaisir des archéologues, conservateurs par tradition et par goût, sous la nécessité d'ajouter à la basilique neuve les locaux exigés par ses services et par les dépendances inférieures de sa grandiose et commode sacristie. Ce qu'on appelait la nef de Saint-Thomas, facilement isolable des aménagements qu'elle avait subis dans le cours des âges, la constituait dans sa totalité. Son chevet était tourné au soleil levant et recevait les premiers rayons qui émergeaient du sommet des Alpes ; six fenêtres, trois au nord et trois au midi, y répandaient la clarté ; l'unique porte d'entrée s'ouvrait entre deux gracieuses colonnettes, supportant une archivolte ogivale d'un très pur dessin. Le clocher, élevé sur la même ligne que la façade et à droite, était de construction un peu postérieure ; c'est au-dessous de son premier étage, dans un espace obscur et étroit que fut dressé l'autel de la Sainte Vierge, appelé à une si prodigieuse destinée et à de si magnifiques transformations.

Le noble chanoine, qui avait eu le mérite de concevoir ce projet et la générosité d'en couvrir les frais, assista à son achèvement ; il présida à une organisation sommaire du culte et pour le groupe de chapelains, qu'il y installa dans une maison spacieuse, il constitua une dotation qui s'est accrue considérablement entre les mains de leurs successeurs. Son testament, dont l'*Obituaire* de Saint-Jean nous a conservé d'importants fragments, détermina et confirma ces largesses : l'héritage comprenait, en biens fonds, une verchère et des vignes adjacentes, situées sur le plateau même, à Chatel-Boc, le bois de Sarlieu, deux terres, acquises soit d'une veuve Verchany, soit des enfants de Reinon de Chater : les rentes consistaient en une pension de trois sols et de trois mesures mornantaises d'avoine, imposées sur le champ de Bernard Claris, et dans une créance de neuf livres sur Arnaud de Savono et les frères Fulchier et Hugues le Roux. Quelques objets précieux et des ornements sacrés complétaient la libéralité ; l'acte cite notamment une croix d'argent, lamée d'or, un très beau tapis, un peigne d'ivoire, un superbe orfroi, trois coussins brodés, en soie, et soixante aunes de toile blanche, propres à des nappes et à des aubes.

Quand nous aurons ajouté que le généreux doyen vécut simple tonsuré, sans atteindre le sacerdoce, qu'avant d'occuper la plus haute stalle capitulaire, il avait été le maître de chœur du côté gauche « *sinistri chori cantor* », qu'enfin il eut pour successeur, dans sa charge, Étienne de Rochetaillée, nous aurons épuisé ce qu'apprennent les documents. Le reste est pure légende : la conversation avec Thomas de Cantorbéry, le sanctuaire primitif remontant à la chute du *Forum* de Trajan, même plus loin encore, à l'ère de paix qui suivit la persécution de Dioclétien, doivent disparaître d'une histoire véridique. La constitution de l'archevêque, Jean de Bellesmes, qui est incontestablement la charte officielle de l'institution de la célèbre collégiale, ne permet pas de s'y arrêter sérieusement.

Ce sage prélat, avant de terminer ses jours sous l'habit pénitent du moine, à la Chartreuse de Portes, en Bugey, en signant, en 1192, les privilèges et les règlements de la fondation de l'ancien doyen, homme de bonne mémoire, comme il s'exprime, *bonæ memoriæ*, interprétait certainement ses intentions et prétendait leur assurer la stabilité nécessaire. Le moyen, qu'il jugea le plus propre à son but, fut de rattacher la création naissante à la cathédrale elle-même, de les associer, l'une comme protectrice de l'autre, et de faire de cette tutelle, plus avantageuse que lourde, une garantie de sécurité, de durée et d'honneur. Les prêtres, qui desservaient déjà l'église, probablement à titre provisoire, ceux qui sont désignés avec la mention de premiers chapelains « *primi capellani* », augmentés en nombre, reçoivent le titre de chanoines et forment désormais une collégiale régulière. Leur chef prendra le nom de prévôt ; les comtes le désignent et le choisissent parmi eux. Comme à Saint-Paul et à Saint-Just, les canonicats sont électifs ; l'archevêque ne se réservera plus tard, pour lui et pour ses successeurs, que la nomination du sacristain-curé, encore celui-ci devra-t-il, avant son entrée en possession, avoir obtenu une des prébendes vacantes. Le chantre forme la seconde dignité ; les autres membres de la compagnie sont à part égale.

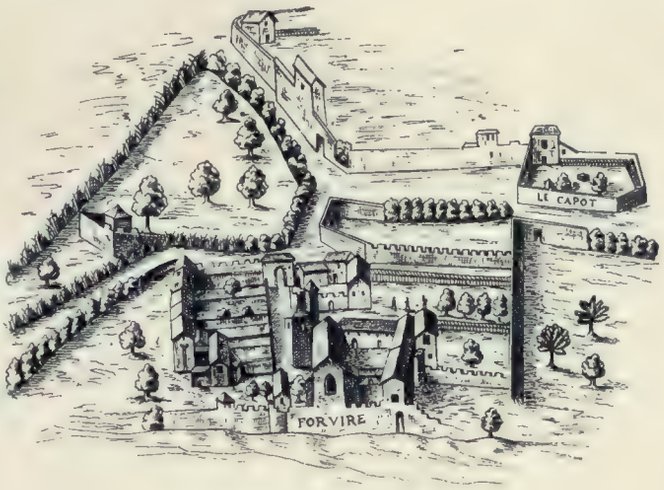

Fourvière au XVIe siècle
(D'après le plan scénographique de 1550).

Dès cette époque, une juridiction paroissiale est constituée ; elle s'étend sur tout le territoire, occupé par les vignes, dont le trésorier de Saint-Étienne perçoit la dîme ; mais il semble bien qu'elle demeura longtemps sans exercice, faute d'habitants ; l'emplacement ne se peuplera que beaucoup plus tard. Cependant un cimetière est disposé, sur le côté droit de l'édifice, et réservé à tous ceux qui se rattachent au clergé des trois églises : Saint-Jean, Saint-Étienne et Sainte-Croix, aux dignitaires, aux custodes, aux perpétuels, aux familiers.

Afin de cimenter l'union et d'en maintenir les signes extérieurs, le chapitre primatial ira désormais célébrer à Fourvière, avec la même solennité qu'il observait dans son propre chœur, la messe et les vêpres de la fête de saint Thomas ; à son tour, celui de Fourvière descendra pour les solennités de Noël, Pâques, Pentecôte, Nativité et Décollation de saint Jean-Baptiste, Invention de saint Étienne, pour les processions des trois jours des Rogations et du dimanche des Rameaux.

Enfin Jean de Bellesme déclare excepter des biens aliénés, dans lesquels la tour *de Collia* est comprise, la place où se tient le marché aux bœufs et il a soin de spécifier que, sur tout l'espace cédé, les blocs de marbre enfouis, les pierres dites de Choin, découvertes en creusant le sol, seront mis à part et destinés à continuer la construction de Saint-Jean.

Telles furent les principales clauses de l'acte pontifical, qui consacra l'initiative du doyen de Chavannes, en affermit la durée, en autorisa les développements ultérieurs. S'il avait été possible à l'un de ceux qu'il touchait de soulever un coin du voile de l'avenir, quel n'eût pas été son émerveillement, à la perspective de la miraculeuse prospérité, engendrée par ces modestes débuts?

Pour les deux siècles, qui suivirent l'ouverture du sanctuaire et l'installation du culte, les documents sont d'une excessive rareté : les principaux, les uniques, à peu de chose près, comprennent cinq actes, que leur transcription, dans le *Barbet*, a sauvés de la disparition, et que M. l'abbé Longin a publiés avec un soin méticuleux et irréprochable. Ils nous initient à la vie intérieure et disciplinaire du chapitre, au partage des biens, aux statuts pour les offices, les présences et les livraisons qui les accompagnent, aux redevances imposées sur les maisons canoniales. Nous apprenons, grâce à une de ces pièces, que le droit de chappe, à l'admission de chacun des nouveaux élus, est tarifé cent livres viennoises et qu'on leur impose, en outre, l'obligation de nourrir deux pensionnaires, sous leur toit, dont l'un au moins sera prêtre, si l'hôte ne l'est pas; évidemment afin de le suppléer, dans les fonctions qu'il serait dans l'incapacité de remplir.

Une autre nous révèle une coutume trop singulière pour être omise. Elle était également pratiquée, dans les collégiales de Saint-Just et de Saint-Paul, et consistait à abandonner à l'héritage d'un chanoine décédé, pendant une année entière, après ses funérailles, le total des revenus de sa prébende, afin qu'ils soient attribués à l'acquittement de ses dettes, s'il en avait, ou autrement à ses aumônes, à ses legs pies, à célébrer des messes pour le repos de son âme. La livraison, quand elle était en nature, était même déposée à la place qu'il avait occupée.

Mais de beaucoup la plus importante de ces copies est l'ordonnance que Pierre de Savoie, archevêque élu de Lyon, publia en juillet 1263. Elle inaugura, à Fourvière, un régime nouveau et remania notablement l'œuvre, telle que l'avait organisée Jean de Bellesme, un peu moins d'un siècle auparavant. Elle témoignerait au besoin des progrès sensibles qu'elle avait réalisés, ou du moins qu'on essayait de pousser plus activement. De quatre qu'ils avaient été jusqu'alors, le nombre des chanoines est porté à dix ; quatre d'entre eux devront être revêtus du sacerdoce; deux seront diacres et deux, sous-diacres. Le prélat crée la charge de curé-sacristain ; il lui assigne son rang après le chantre, énumère ses droits et ses obligations. En échange du lit des défunts, de la cire de leurs funérailles, il le charge de fournir le luminaire, les hosties et les cordes des cloches.

Il renouvelle les diverses précautions, édictées pour astreindre à la résidence et à l'office; il spécifie à quelles conditions la présence sera comptée comme effective. A l'insistance du réformateur, sur ce point, on sent que la régularité des assistances continuera à souffrir; les avantages qu'on multiplie, pas plus que les amendes, dont on suspend la menace sur la tête des délinquants, ne corrigeront pas de sitôt l'indifférence ou la nonchalance passée en coutume. On continuera à se plaindre de l'exiguïté des traitements : on s'affiliera à d'autres corps et, moins de treize ans après, nous entendrons de la part du prévôt Guichard de Saint-Symphorien des plaintes, identiques à celles de la charte épiscopale,

et une invitation, qui ne fut probablement pas mieux exécutée que les précédentes, à une assiduité plus soutenue pour les stalles et l'autel.

Un des principaux auteurs de ces transformations, contresignées par Pierre de Savoie et par Milon, le doyen de Saint-Jean, fut un chanoine de Fourvière, qui l'était en même temps de Saint-Paul, Vincent de Quirieu. Pendant la plus grande partie de sa vie, il paraît s'être appliqué à augmenter le patrimoine de l'église par ses économies et par des acquisitions territoriales assez nombreuses. Il ne négligeait pas davantage sa part personnelle, et, quand tout fut au point qu'il désirait, il proposa une division en dix portions, réparties proportionnellement entre les quatre dignitaires existants et les six à créer qui leur seraient assimilés. Ses collègues se nommaient Jean Capel, Hugues de Verfay et David de la Verchie; ils entrèrent dans la combinaison, en cédant chacun une partie de leur maison; le cloître en renfermait quatre seulement : celles dites de l'archiprêtre de Courzieu et d'Anse, celles appartenant à Bernard de Quincieu et la dernière, à de Quirieu même. Les deux premières reçurent, chacune, trois locataires; les quatre autres furent affectés à la troisième et à la quatrième.

On ignore si l'élection et l'investiture des membres nouveaux suivit immédiatement la promulgation de ces règlements, ou bien si elle fut retardée jusqu'à la mort de Vincent de Quirieu, qui s'était réservé, sa vie durant, l'usufruit des biens dont il disposait. Toutefois, avant 1275, le personnage avait disparu; un peu plus tard, c'est-à-dire à la fin de juillet 1296, on constate que dix maisons viennent d'être rebâties aux frais et par la bonne volonté d'autant d'occupants, après que les précédentes avaient été détruites et rasées, pendant les guerres civiles entre les bourgeois et l'archevêque. Dans l'attribution, spécifiée pour chacune d'entre elles, nous trouvons l'occasion de constituer la première liste, au complet, du clergé de la collégiale ; peut-être quelqu'un sera-t-il bien aise de connaître ceux qui le composaient; nous les relevons dans l'ordre où le *Barbet* les a placés : Jean de Milliaric, curé-sacristain, Sancius de Lussan, Bernard du Bourg, Bernard de la Chazote, Hugues de Bayno, Mathieu de Cousant, Renaud de Langes, Louis de Montagnac, Dalmace, Hugues de Sarron.

Les noms des prévôts, qui ont gouverné dans cette époque obscure, ont été conservés pour la plupart; certains seraient dignes d'un éloge particulier; rappelons au moins le premier de la liste, Golfier, longtemps précenteur, sous-diacre au moment de son décès, survenu entre 1208 et 1209; Guillaume et Guy de la Palud, d'une puissante famille, dont l'un, archidiacre de Vienne, chanoine de Saint-Paul, entré à la Primatiale en 1209, testa le 19 juillet 1243, et l'autre, son neveu, ne fut pas comblé de moins de bénéfices. Après eux se succèdent Girard de Grandson, Guichard de Saint-Symphorien, qui souleva des murmures par ses empiétements, mais dont les réformes utiles tombèrent trop tôt.

Une collection de testaments trop rares, amplifiée par les annotations de l'*Inventaire*, fournit aussi quelques indications bonnes à recueillir ; elles nous permettent de remonter jusqu'aux sources les plus lointaines d'un patrimoine, qui ne s'étendit jamais beaucoup, mais dont les accroissements, même les plus médiocres, portent avec eux un signe de reconnaissance et de foi. Celui qui donna le premier exemple de ses libéralités *in extremis* fut

un chanoine, Guillaume Roux, dont le décès est enregistré au 3 septembre 1190 ; il fut imité par de hauts personnages, tels que le doyen Étienne de Rochetaillée (1207), Renauld de Forez, archevêque de Lyon (1226), Guillaume Charpinel, Guillaume de Roanne et Dalmace Morel, chanoines de Saint-Jean, Bérard Acre, panetier de l'église de Lyon; par des gens de condition simple, Étienne, curé d'Anse (1225), un humble perpétuel, Martin de Viricelle, prébendier de Notre-Dame du Haut-Don (1226), le prêtre Durand Timoté (1245). Dès le XIVe siècle, les legs sont plus nombreux, tous néanmoins de provenance ecclésiastique, à très peu d'exception ; ce qui prouve que l'œuvre n'a pas atteint ce caractère d'intérêt universel qu'elle aura plus tard, et qui la recommandera au souvenir de tous les fidèles, quelles que soient leur paroisse et leur fortune. De ces bienfaiteurs, qui réclament des prières et des messes pour leur âme, les plus notables furent un Barthélemy de Varey, entré dans les ordres, après son veuvage, élu chanoine de Fourvière, et exprimant le désir d'être inhumé à Saint-Irénée, dans la même tombe que sa femme et tous les siens ; Jean de Jayac, autre chanoine, qui règle avec précision la célébration de son anniversaire ; Amédée de Montbellet, prévôt, qui dote la chapelle de la Sainte-Croix ; Pierre de Cuysiac, curé de Bourg-en-Bresse et archiprêtre de Baugé, que le cumul n'avait pas effrayé, et qui fut simultanément chanoine des quatre églises de Saint-Just, Saint-Paul, Saint-Nizier et Fourvière.

Cependant, avant la fin de ce XIVe siècle, dès l'année 1371, pour préciser, les archives de la collégiale deviennent plus abondantes et nous offrent les procès-verbaux des assemblées capitulaires, dans une continuité très rarement interrompue : incertitudes et conjectures cessent pour l'historien, qui ne saurait désirer des documents plus précis, ni user de preuves plus authentiques et plus directes. Toutes ces délibérations n'ont pas pour objet des affaires importantes, des mesures de zèle, de bon ordre, dignes d'être retenues ; la patience échappe bien parfois, quand on voit des conflits, nés des causes les plus futiles, s'éterniser au détriment de l'édification et de la paix. Des vérifications de comptabilité y prennent une place excessive, des relevés de baux de fermage y sont trop souvent répétés. Il n'en est pas moins vrai que le passé n'a pas de témoins plus sincères, plus instruits, plus désintéressés, que ces notaires qui se passent successivement la plume de rédacteur et dont la signature des assistants, à côté de leur magnifique paraphe, attestent la fidélité, contrôlée et approuvée. Ces guides officiels, assermentés, sont les meilleurs à suivre.

La lecture de leurs registres suggère une réflexion qui ne se présenterait pas d'elle-même à l'esprit, parce que notre habitude est de transporter dans le passé ce que nous apercevons dans le présent, et de nous les figurer soudés ensemble par une ressemblance qui ne cessa jamais. Il ressort vivement, au contraire, des fréquentes délibérations de son chapitre canonial, que l'organisation et la marche du service religieux, à Fourvière, furent sujets à d'étranges lenteurs ; faute de ressources, et manque de personnel, les offices y sont rares ; on se plaint d'incessantes absences ; on propose sans cesse des réformes contre des abus qu'on ne déracine guère. Le désordre engendre la solitude et la plupart des chanoines, possédant d'autres fonctions en ville et appartenant aux divers clergés paroissiaux, y consacrent leurs forces et leur temps, et ils n'apparaissent, sur la colline, qu'à des

intervalles aussi peu réguliers que rares. Il arriva même, par je ne sais quel insensible obscurcissement des traditions primitives, que la mémoire de saint Thomas de Cantorbéry relégua, au second plan, le patronage de la Sainte Vierge ; une relique, dont la translation donna lieu à l'établissement d'une solennité annuelle, le 7 juillet, la célébrité de pèlerinages plus anciens et plus fréquentés, comme Notre-Dame de l'Ile-Barbe, ou Notre-Dame de la Platière, d'autres causes ignorées déterminèrent les hommages vers le martyr anglo-normand, la victime d'Henri II et tendirent à absorber, autour de son culte, l'attention liturgique. On contracta l'habitude de ne plus dire que Saint-Thomas de Fourvière et les pièces protocolaires consacrèrent, momentanément au moins, cette malencontreuse abréviation. La petite chapelle, sombre et isolée sous l'étage des tire-cordes, n'eut pas, aux yeux d'un public qui cessait d'être averti, une importance supérieure aux divers autels disséminés dans la nef; elle ne fut pas l'objet de plus de soins que les autres, celles de Sainte-Cécile ou de Sainte-Madeleine, de Saint-Jean l'Évangéliste, de Saint-Pierre ou de Saint-Nicolas.

Sceau du Chapitre en 1307.

A quel moment, cet étroit édicule, qui ne mesurait pas plus de 60 pieds carrés, sans communication directe avec le dehors, avait-il été orné d'une statue de la Très Sainte Vierge ? N'avait-on songé à l'utiliser, qu'après avoir occupé les endroits disponibles, à savoir chacun des côtés de la grille du chœur et le milieu des quatre travées centrales, au profit des bienheureux et des bienheureuses, plus spécialement chers aux particuliers, ayant manifesté l'intention de fonder des messes et des prières en leur honneur ? Est-ce qu'il se produisit des translations de vocable d'une chapelle à l'autre ? Aucune donnée ne permet de trancher le problème ; jusqu'à nouvel ordre, il est insoluble. D'une délibération, prise le 30 décembre 1475, où l'on arrête que l'on placera des vitres aux fenêtres du clocher, sur la plainte du matriculaire et des sonneurs, incommodés par le froid, on serait tenté de conclure que cette partie du monument fut bâtie tardivement, en toute hypothèse, assez postérieurement au reste. Mais l'induction est trop fragile et, bien avant cette date, la chapelle avait reçu des dotations. Dix ans auparavant Jean Mazenod, prêtre chargé d'acquitter les messes, spécifiées par les testateurs, avait encouru par sa négligence, par les vacances interminables qu'il s'octroyait, des reproches sérieux ; après des monitions réitérées, on fut obligé de lui retirer ses lettres de provision. Précédemment encore, dans la séance du 8 juillet 1454, il est question d'une pension annuelle à la chapelle de la Bienheureuse Vierge Marie « *capellæ Beatæ Mariæ Virgini, in dicta ecclesia Forverii fundatæ* », Le titulaire d'une chevalerie de Saint-Jean, Jean Libralis, dit autrement Chatagnier, domicilié rue Porte-Froc, se présente et avoue tenir en dépôt de Jean Albi, notaire, bourgeois de Lyon, la somme de 100 florins, monnaie du roi, pour servir, en échange, au chapitre, une rente de 5 florins, pour laquelle le défunt s'était jadis engagé à perpétuité. En janvier 1457, Libéral renouvelle sa promesse et verse les arrérages ; mais, moins de dix ans après, tant sont caducs les fortunes et les contrats humains, ses héritiers se refusent à payer et

montrent une telle mauvaise volonté qu'on entame contre eux un dispendieux procès. Jean Albi, dont la générosité, fort importante pour le temps où il vivait, rattache le nom à notre sanctuaire, était le descendant d'une maison fort ancienne ; ses ancêtres figurent en effet, avec honneur, dans les fastes consulaires, les dignités ecclésiastiques, le commerce et la banque. Florentins ou Lucquois, ils s'acclimatèrent très vite à Lyon et s'y enrichirent considérablement. Ils possédaient leur tombeau à Saint-Nizier ; le 20 juin 1343, un Jean Albi, fils de Thomas, chanoine de Mâcon et archidiacre, y fut enterré ; on y déposait, peu après, un autre Jean Albi, chanoine de l'église même de Saint-Nizier. C'est, on le voit, d'une piété héréditaire que ce premier bienfaiteur, trop ignoré jusqu'ici, prit conseil, en inaugurant la série des offrandes qui, depuis son exemple, n'ont pas cessé d'affluer.

Aux dons de la bourgeoisie lyonnaise la royauté ne tarda pas de joindre les siens. Louis XI traita magnifiquement la chère Madone. Pendant les trois mois et demi qu'il séjourna dans sa bonne ville (24 mars-10 juillet 1476), il témoigna un affectueux intérêt à la collégiale et s'occupa de la tirer de sa médiocrité et de son abandon, en ramenant les chanoines dans leurs stalles, des ressources dans leur coffre, de la décence dans les cérémonies. Les mesures qu'il arrêta, les articles de réglementation dont il souligna ses faveurs, dénoncent un esprit politique pour le moins autant que religieux. Il revenait de Notre-Dame du Puy, où il s'était rendu en dévot pèlerin pour recommander son royaume en péril et son âme en détresse. Sur la frontière de l'Est, un rival intraitable, Charles le Téméraire, quoique battu à Granson, continuait la campagne contre les alliés de la France ; au-dedans, les seigneurs intriguaient, cabalaient, prêts à se soulever, et quoiqu'il eût enfermé un des plus compromis, le duc de Nemours, au château de Pierre-Scize, dans une cage de fer, il n'était qu'à demi tranquille. Il jugea prudent de redoubler de largesses et de prières et de payer, à beaux deniers comptants, une protection plus efficace.

Il lui parut aussi d'une intolérable inconvenance que la Vierge tant belle, ainsi qu'il se plaisait à l'appeler, habitât plus longtemps un misérable logis : « *nolens tam formosam Virginem Mariam ferre diutius eam in humili ecclesia existere.* » Il prit donc l'initiative d'une sérieuse restauration. Par une lettre, dont nous possédons le texte, mais trop longue à reproduire, il ordonna qu'à cette chapelle de la Vierge qu'il affectionnait, une messe basse serait célébrée, désormais, chaque jour, et qu'aux cinq fêtes mariales et aux solennités de l'Ascension et du Saint-Sacrement, on la chanterait « à note ». Comme dotation de ce service, il abandonnait les rentes et gardes, estimées 30 livres par an, de Saint-Symphorien-le-Châtel, la ferme et la châtellenie de Charlieu, avec le péage de Maltaverne, évalués 35 livres. Le cadeau n'avait rien d'excessif ; mais le roi n'était pas un prodigue et de tels dons empruntent leur valeur à la main qui les répand. Aussi bien le chapitre n'en jouit pas très longtemps ; pendant les troubles, qui accompagnèrent l'occupation de Lyon par les protestants, la perception de ces sommes fut interrompue ; négligence forcée d'un côté, mauvaise foi probable de l'autre, la dette se trouva périmée. Plus tard, vers la moitié du XVIIe siècle, des recherches et des instances, pour en rétablir les titres, demeurèrent sans effet.

Louis XI se réserva de communiquer personnellement aux chanoines ses intentions et de

les exhorter, comme l'eût fait un saint homme d'église, à la résidence, à l'exactitude, à la psalmodie, à une fidélité scrupuleuse pour les statuts et les usages de leur compagnie. Cette visite fut placée dans l'après-midi du dernier mai ; accompagné de son aumônier, Charles Bignerel, le prince s'agenouilla et récita dévotement ses invocations accoutumées ; debout ensuite et couvert, il communiqua ses impressions et ses avis. Sa mercuriale ne fut pas d'un ton trop sévère, et, pour achever de gagner le cœur de ses auditeurs, il se recommanda à leurs prières et exprima le désir d'un *Salve Regina* quotidien à son intention. Enfin, peu après son départ pour Plessis-lez-Tours, le 26 juillet, un de ses chambellans, Adrien de Montpensier, remit au curé-sacristain, Pierre de Varey, dont le rôle est très sensible dans ces circonstances, un calice d'argent du poids de 15 marcs, une custode-ostensoir, deux couronnes d'or, une lampe d'argent et des ornements précieux, chasuble, tuniques et mitres. La sécurité était encore si incertaine, sur la montagne, que toutes ces pièces d'orfèvrerie furent déposées au trésor de Saint-Jean. Mais de plus en plus émerveillé, on arrêta, en séance plénière, que la grosse cloche serait sonnée, chaque matin, pour la messe royale.

En résumé, à la fin du moyen âge, le culte de la Mère de Dieu, sans avoir atteint un progrès, capable de frapper l'imagination populaire, était sorti de la période d'oubli, d'énigmatique réserve, où la légende posthume de l'archevêque de Cantorbéry l'avait insensiblement relégué. D'autres fondations, contemporaines de celle de Louis XI, dont nous venons de parler, lui formaient un complément opportun ; elles permettaient au moins d'entourer le cycle des solennités, consacrées aux mystères de Marie, d'une pompe et d'une ampleur qui les distinguaient et les rehaussaient. Ainsi Pierre de Broissia, chanoine, possesseur d'une superbe Bible manuscrite, en trois volumes, qu'il légua à ses confrères, avait fourni aux frais de la grand'messe sabbatine (8 juillet 1471) ; un prévôt, élevé sur le siège épiscopal du Puy-en-Velay, Geoffroy de Pompadour, avait, en différentes fois, réglé la dépense pour les jours de la Conception (1489), de la Visitation (1490), de sainte Anne et de saint Joseph (23 juillet 1500) ; de sa propre inspiration le chapitre s'imposa les vigiles des cinq fêtes de Notre-Dame. Ce mouvement, loin de se ralentir, prenait une accélération progressive, lorsque l'invasion et les guerres du protestantisme jetèrent, dans la ville et le reste de la province, une perturbation et des ruines dont Fourvière eut énormément à souffrir et ne se releva que très lentement.

Le fanatisme des soldats et des coreligionnaires du cruel baron des Adrets, dans l'impuissance de nuire aux personnes qui avaient fui, s'acharna contre les autels, les statues, le mobilier, les dalles du pavé. Ils jetèrent bas l'enceinte du cloître, rasèrent les maisons canoniales, saccagèrent la sacristie et le chartrier, brisèrent tout à l'intérieur, rompirent les cloches, abattirent le couvert et ne laissèrent debout que les quatre murs, dégarnis de portes et de fenêtres. En face d'un pareil désastre, après la trêve conclue, les chanoines se sentirent absolument découragés ; sous le coup de tant de malheurs et de si lourdes charges, se dérobant à une responsabilité qu'ils estimaient au-dessus de leurs forces, ils résolurent simplement de se dissoudre ; ils se cherchèrent des successeurs plus hardis ou plus riches. L'existence de Notre-Dame de Fourvière demeura quelque temps en suspens.

Les chanoines de Saint-Just songèrent à s'y transporter, mais l'endroit leur parut trop éloigné et trop désert ; le maréchal de la Vieuville engagea les Minimes à s'y installer, de préférence à leur monastère inachevé de la Croix de Colle ; ils résistèrent, décidés à rester chez eux. Des capucins, émigrant d'Italie, où leur réforme était née, passèrent un contrat d'acquisition et furent déclarés propriétaires ; cependant la combinaison ne s'exécuta pas, sans que j'aie découvert ce qui l'empêcha. Heureusement des conseils d'énergie finirent par l'emporter sur la pusillanimité, et, au milieu des décombres, le chapitre tenta de nouveau de vivre, de prier et de reconstruire. Nous savons que l'autel de Notre-Dame, à son ancienne place, fut consacré par le suffragant de Lyon, Mgr Jacques Maistret, un des premiers jours de janvier de l'année 1585, un quart de siècle tout de même après les hostilités calvinistes. On entreprit, un peu plus tard, la réfection à neuf du clocher, on retailla les pierres, on consolida la charpente ; on posa une croix et une girouette neuves. En 1622, on décida de placer les stalles du chœur « en bois de noyer, de la même façon que celles de l'église Saint-Paul » ; un maître menuisier, logé place Confort, Guillaume Guérin, quoique de secte dissidente, obtint l'ouvrage à forfait, et le père d'un chanoine, récemment agrégé, noble J.-B. de Murard, s'offrit à couvrir la dépense.

La statue couronnée de l'ancienne chapelle.

Un des promoteurs de ces travaux et de ces embellissements a droit à nos louanges particulières ; si obscur que soit le nom qu'il a porté, Claude Ferrier s'est acquis, dans les annales forvériennes, une place et une réputation dont il ne serait pas dépossédé sans injustice. A défaut d'une biographie détaillée, qui dépasserait le cadre étroit, dont nous disposons, on nous permettra de fixer au moins les dates principales de sa vie et d'en noter les événements les plus mémorables.

Ferrier entra au chapitre, le 26 février 1612. Charles de Busseul, chanoine-comte de Saint-Jean, en remettant sa démission par l'entremise du prévôt, François de Sacconay, avait formulé le désir de l'avoir pour successeur. Il avait à son égard des obligations de plus d'un genre, dont il s'acquittait par cette recommandation ; il lui plaisait surtout de récompenser ainsi le précepteur de son jeune neveu. L'élection, avec ses préliminaires, ne souleva aucune objection. Les capitulants, convoqués pour y procéder, François du Soleil, sacristain, Claude du Soleil, chantre, Guillaume Sarsay, Jean Faure, Claude Pignard, Yves Faure et Claude de Lorivière, tombèrent d'accord, en un instant, et le jour même, qui était un dimanche, la prise de possession et l'installation s'accomplirent avec les cérémonies d'usage. Le nouveau dignitaire déposa 50 livres pour son droit de chappe, offrit sept aunes de toile fine et s'engagea de distribuer sa livraison de pain et de vin, le premier dimanche du carême prochain. Deux de ses collègues, précédés d'acolythes, au bruit d'un joyeux carillon, le conduisirent au grand autel, où il récita l'Oraison, dans le chœur, à la stalle qui lui était réservée ; on le ramena dans la salle des séances, où il prit son rang, et on lui assigna la maison, délaissée par Claude le Riche, et située devant le porche, entre la place et le chemin y aboutissant.

On tarda peu de lui confier l'emploi de procureur. Les affaires, lorsqu'il les examina, étaient dans un piteux état ; beaucoup de pensions ne se payaient plus ; les dîmes de Griège en Bresse se levaient fort mal ; les fermiers gardaient pour eux le plus net des bénéfices, plusieurs procès, entamés à contre-temps, étaient ruineux. Ferrier appliqua son activité et son amour-propre à corriger les abus et à relancer les débiteurs ; il obtint surtout, entre le curé et les chanoines, un concordat qui ménageait mieux les droits et les finances de ces derniers. La montagne se couvrait de quelques maisons d'habitation et de plaisance ; le casuel paroissial, qui avait été à peu près nul jusqu'à présent, commençait à compter ; depuis une trentaine d'années, on administrait les sacrements aux plus proches voisins ; on veilla à ce qu'aucun ne s'écartât de la juridiction pastorale, bien que les limites du territoire soient encore assez flottantes, et qu'il fallût plaider pour la maison de Mathieu de Vauzelle ; les fonts baptismaux furent nettoyés et fermés à clé ; on procéda aux funérailles avec plus de décence ; une pieuse veuve, Anne Sontonax, dont le mari, Pierre Bossu, avait été apothicaire, fit une fondation pour le chant des vêpres, chaque dimanche, à deux heures, et demanda qu'elles fussent terminées par une procession à l'autel de Notre-Dame (18 septembre 1629). La Présentation de Marie au Temple fut inscrite au nombre des solennités importantes ; on rattacha à l'Assomption un grand pardon, avec indulgences, prédications, profusions de girandoles, d'argenterie et de tapis. Notre chanoine y porta plusieurs fois la parole et, selon la chronique, le comptable se transformait en orateur instruit et édifiant.

Notre-Dame de Bon Conseil (dans l'ancienne chapelle).

En s'acheminant doucement vers le terme de sa vieillesse, il conçut le désir de reposer au pied de la miraculeuse image qu'il avait tant contribué à populariser. Il obtint d'abord la permission de placer d'avance sa pierre tombale et son épitaphe dans la chapelle ; ensuite on lui concéda d'ériger un second autel, qu'il plaça sous le vocable de Notre-Dame-de-Grâces, « promettant, affirmait-il lui-même, selon la suffisance du lieu, de le doter du peu de bien qu'il avait plu à Dieu de lui donner ». L'exécution suivit de près ses propositions, mais sa bonne volonté faillit échouer devant une grossièreté qu'on ne se pressa pas trop de tirer au clair. Le digne prêtre avait pensé n'offenser personne et se conformer à un usage très répandu, en plaçant, dans le tableau votif du petit rétable neuf, son propre portrait ; une main ennemie et jalouse gratta subrepticement la toile, raya la figure jusqu'à en effacer complètement les traits. De là, émotion et scandale. Mais lorsque Ferrier communiqua son intention de réparer le dégât, on lui conseilla, en raccommodant le tableau « d'y faire peindre quelque autre chose à la place de son image ». Il ne s'entêta point et offrit une *Annonciation*. Après l'avoir convenablement appropriée et meublée, il dota cette chapelle, qui lui était si chère, d'une rente annuelle de 74 livres tournois ; le prébendier, appelé à la desservir, était tenu d'y célébrer trois messes par semaine, l'une de Notre-Dame, la seconde de Saint-Roch, la dernière pour les trépassés. Ses libéralités pos-

thumes furent plus considérables encore ; il décéda le 30 décembre 1646, au second étage de sa maison d'habitation, située au bas de la montée du Gourguillon, et la lecture de son testament fournit la preuve manifeste de son désintéressement et de son bon cœur. Son patrimoine modeste, fruit de ses économies, comprenait avec un capital de quelques milliers de francs deux maisons, celle qui lui servait de logement, et une autre voisine de Saint-Nizier, à l'angle de la Fromagerie ; son mobilier, qu'il interdit d'inventorier, se composait d'un petit lot d'argenterie, d'une tapisserie de prix, de tableaux estimés ; il donna ses livres aux Pères Jésuites de la Trinité, en faveur de leurs écoliers pauvres ; destina douze cents francs aux Recteurs de la Charité, pour l'apprentissage de six garçons et la dot de six orphelines, spécifia d'autres legs de piété et de souvenir, et institua héritiers universels, à part égale, le chapitre de Fourvière, les perpétuels de Saint-Jean et l'Hôtel-Dieu.

La durée de son canonicat, qui ne se prolongea pas moins de trente-quatre ans, permit à Claude Ferrier d'assister à la naissance du pieux mouvement, qui porta tout à coup les habitants de Lyon à choisir Fourvière pour le rendez-vous de leurs dévots pèlerinages, et à le considérer, peu à peu, comme l'endroit où la Mère de Jésus se plaisait à se montrer la plus propice à leurs prières, à leurs souffrances et à leurs vœux. Il en fut le témoin ; il le favorisa de tout son pouvoir.

D'où cette inspiration populaire est-elle partie ? Quels faits notoires, saisissants, merveilleux, éveillèrent l'attention de nos concitoyens et changèrent en un courant continu, qui n'a pas cessé d'aller en augmentant, depuis quatre siècles, les rares visites de passants en promenade et en quête d'un magnifique panorama ? Aucun historien n'a réussi à percer l'obscurité de ces commencements, où l'instinct de la foule chrétienne découvrit si juste et si vite la source de miséricordes et de grâces, que la Providence lui avait ménagée. Je n'ignore pas qu'embarrassés, pour assigner une cause déterminante à ces hommages spontanés, qui transformèrent si favorablement les destinées de l'humble collégiale, des auteurs préfèrent les placer, dans une antiquité beaucoup plus reculée, et imaginer qu'ils ont été contemporains de l'érection même du sanctuaire. Afin de rendre la dévotion plus vénérable encore, et plus traditionnelle, s'il est possible, sans prendre assez garde qu'on lui ôte même jusqu'à l'apparence de l'authenticité, on vieillit indéfiniment la chapelle, sans une preuve, sans une vraisemblance. On la date au moins de Charlemagne, sinon de l'empereur Constantin, et on la remplit, dès sa première heure, d'une multitude de fidèles, échappés au fer des Sarrazins, ou aux fouets des proconsuls et des licteurs. On n'a point osé cependant appuyer cette fragile hypothèse sur de complaisants et fabuleux parchemins. Les titres sérieux, au contraire, ne varient pas : dans les registres et dans le fonds entier du Chapitre, que j'ai dépouillés, avec le soin le plus scrupuleux, aux Archives départementales du Rhône, on ne recueille pas une seule fois, en une seule ligne, une allusion si dubitative soit-elle, qui enlève à Olivier de Chavannes et à Jean de Bellesme la paternité d'une œuvre, que le premier créa, en laissant au second le soin de l'organiser.

D'après les aveux sans artifice des chanoines eux-mêmes, selon le texte de leur secrétaire, ils éprouvèrent un vif étonnement, lorsque la solitude de leurs offices et de leurs

cérémonies cessa, comme par enchantement, et que la nef ne fut plus un désert, pendant la messe et les vêpres. La première fois que, dans le cours de leurs séances délibératives, ils songent à relever la singularité du fait, c'est dans l'année 1625, le 9 juillet. Un d'entre eux observe que les messes de dévotion, qui se multiplient extraordinairement à l'autel de la Vierge, entraînent une dépense pour le luminaire, le pain et le vin, qu'il est prudent de régler et le procureur reçoit mandat d'attribuer ce supplément de frais à la caisse commune. La vénérable assemblée n'est pas éloignée de penser que les fidèles ont été émus par un accident, survenu l'année précédente, et qui, tout naturel et explicable qu'il soit, n'avait pas laissé que de jeter, dans les esprits, un superstitieux effroi, grâce aux circonstances dans lesquelles il s'était produit. Pendant la nuit, le tonnerre était tombé sur le clocher, la veille de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, le 28 août 1624 ; après avoir endommagé la toiture, pénétré dans la cage des cloches, il était descendu sur l'autel de la Sainte Vierge et avait failli le consumer ; son passage était marqué par des flambeaux tordus, des fleurs incendiées, des nappes roussies. Aussitôt désirant « détourner l'ire de Dieu, comme l'écrit le rédacteur du procès-verbal, le chapitre fit le vœu perpétuel et irrévocable de dire à perpétuité une grand'messe, à diacre et sous-diacre, le jour de la Décollation du Précurseur ». On aime davantage ce qu'on a été sur le point de perdre ; à partir de ce tragique accident, le temple, que le feu du ciel aurait pu réduire en cendres, et qui avait été providentiellement épargné, devint plus cher à la population lyonnaise et fut beaucoup plus fréquenté.

On le constate derechef, dans une réunion du 16 mai 1626 ; deux mois après, 9 juillet, la remarque se répète : « grande affluence du peuple, qui vient en prières continuellement, particulièrement le samedi ». On arrête que le tronc pour les réparations et l'entretien, ayant été rompu, sera remplacé par un autre ; celui des messes de dévotion, qu'on n'ouvrait pas jadis une fois par an, le sera désormais deux fois par mois, le premier et le troisième vendredi. Les dons se multiplient, témoin les 40 livres tournois d'Anne Sontonax, que nous avons rappelées tout à l'heure ; une autre personne, Marguerite Nerberet, veuve du libraire, Claude Rigaud, de la rue Mercière, se charge de l'huile nécessaire à la lampe du tabernacle ; la reine imite ces bourgeoises ; la cour prend le pas des gens du commun ; Anne d'Autriche, entourée de ses dames d'honneur, signale son passage par des largesses et d'abondantes aumônes.

Toutefois, au cours de cette visite, un regrettable incident, qui fut sévèrement reproché au curé-sacristain, Messire Fournel, démontra l'urgence d'une vigilance plus en rapport avec l'affluence des habitants et des étrangers. Bien que l'on fût au lendemain de la Pentecôte, jour férié, la reine, qui n'avait pas averti de son arrivée, se heurta à des portes closes ; on eut beaucoup de peine à découvrir l'entrepositaire des clés et il fut encore nécessaire de forcer, en la brisant, la barrière à claire-voie qui permettait l'accès de la chapelle privilégiée. Plus que ses confrères, un vieillard, Claude Pinard, s'émut de ces incommodités; membre de la collégiale depuis plus de quarante ans, il s'y était singulièrement affectionné; il existait de lui la fondation d'une messe, qu'il avait placée à la fête des Trois-Maries, le 26 octobre ; dans cette occasion, il proposa de percer et de bâtir à ses frais

une porte sur le côté droit de la chapelle, dans la muraille face au midi, de façon à rendre indépendantes de la grande nef les entrées et les sorties des pèlerins. Ce projet eut l'agrément général et voici, dans quels termes, on y souscrivit, le 5 juin 1631 ; il est bon de les rapporter. « Attendu la grande affluence de peuple, qui vient en dévotion en la chapelle Notre-Dame, particulièrement les samedis et lundis, où le peuple est grandement incommodé à l'entrée et sortie, n'y ayant qu'une porte, ouy ledit Pinard, permis pour une porte pierre de taille et y faire mettre ses armes. » Avec son écusson, sur les instances du donateur, on y grava aussi l'invocation : Notre-Dame de Bon Conseil P. P. N.

Le vœu des Échevins
(D'après un vitrail de L. Bégule, à l'ancienne chapelle de Fourvière).

Les épreuves et les calamités publiques, loin de ralentir la confiance, en provoquèrent de plus en plus d'unanimes explosions. Une épidémie sévissait, chaque hiver, dans les deux hospices de la Chana et de Sainte-Catherine ; la plupart des orphelins internés étaient atteints : beaucoup succombaient. C'était une espèce de scorbut infectieux, contre lequel les remèdes employés avaient peu d'action. Vainement on avait demandé des consultations aux plus habiles praticiens ; la science humaine produisait peu d'effets. On résolut d'intéresser le Ciel à la conservation et à la santé de ces pauvres enfants et les Recteurs de l'Aumône Générale, qui les nourrissaient, se concertèrent pour les conduire en procession à Fourvière, « pour qu'il plaise à la divine Bonté d'apaiser ladite maladie ». Dès sept heures du matin, le mercredi de Pâques, 7 avril 1638, tous les pupilles de la Charité, les pensionnaires et les infirmes qu'elle hospitalisait, les indigents admis à ses distributions de pain, accompagnés des membres du Bureau et des aumôniers, gravissaient la pente du Chemin-Neuf, en chantant de pieux cantiques. La messe fut célébrée par M. de Sacconay, chanoine-comte et président de l'œuvre ; sept cierges, du poids chacun d'une livre, furent offerts en l'honneur des Sept Joies de Marie. Tous les cœurs entrèrent à l'unisson, ainsi que toutes les voix, frêles et mûres, afin de solliciter l'apaisement des terreurs, dont on souffrait depuis si longtemps. Cette manifestation produisit un réel contre-coup sur l'opinion et l'intercession maternelle, que tant d'innocentes mains avaient implorée, ne tarda pas à se montrer ; le fléau diminua sensiblement et disparut.

Le Consulat fut gagné par l'exemple et, à son tour, il entendit placer la cité et le peuple

qu'il administrait sous une tutelle aussi libératrice. La délibération, par laquelle le prévôt des marchands et les Échevins se vouèrent à Notre-Dame de Fourvière et s'engagèrent à lui porter, chaque année, l'hommage de la gratitude publique et de leur vénération filiale, fut conclue à l'Hôtel de Ville, le 12 mars 1643. Les conjonctures étaient graves ; l'heure navrante. Une soudaine recrudescence de la contagion pestilentielle, qui n'avait cessé, depuis quinze ans, de terroriser les habitants, ralentissant parfois ses ravages, pour éclater bientôt avec plus de violence, délaissant un quartier pour s'abattre sur un autre, épargné jusque-là, jetait partout un découragement universel ; elle menaçait de rendre inutiles les précautions d'ordre et d'hygiène que la police et la Santé s'efforçaient de maintenir et d'exécuter. Tous les chroniqueurs contemporains tracent de cette époque néfaste les plus sombres et les plus horribles tableaux ; l'imagination des poètes et des romanciers, depuis, n'a rien inventé, qui dépasse la réalité poignante, les angoisses cruelles, les scènes macabres, l'immoralité sauvage, dont quelques témoins, le capucin Grillot entres autres, ont essayé de fixer le souvenir. Lyon ne vit jamais peut-être ses demeures décimées par un fléau plus meurtrier, les esprits en proie à de plus terrifiantes superstitions, la sécurité, les fortunes, les relations sociales plus bouleversées et plus compromises. L'extrême misère réveille la foi, et la religion, dans l'excès du malheur, apparaît comme la suprême consolatrice, tant l'homme a besoin d'espérer contre toute espérance.

La piété consulaire s'était déjà tournée vers les sanctuaires les plus célèbres, les plus accrédités par les faveurs extraordinaires qu'on en rapporte. Des messagers, avec de riches présents, avaient été envoyés au Puy en Velay et à la *Santa Casa* de Lorette ; ici ils avaient suspendu à la voûte une lampe d'argent ; là ils avaient offert un calice et sa patène de vermeil. Nos magistrats se présentèrent eux-mêmes à Fourvière ; ils s'y acheminèrent à pied ; ils y écoutèrent la messe et remirent « la quantité de sept livres de cire blanche et un escu d'or au soleil ». La Nativité de la Sainte Vierge, le 8 septembre, avait été choisie à dessein pour l'accomplissement de cette cérémonie ; dorénavant la date en sera traditionnelle ; tous les ans, jusqu'à sa suppression, en avril 1790, le Consulat a tenu l'engagement, souscrit par Alexandre Mascranny, prévôt des marchands et par ses quatre collègues.

Les municipalités, qui lui ont été substituées, soit par le Gouvernement, soit par le suffrage universel, se sont affranchies de cette obligation religieuse. Pas plus les maires de la Restauration et du Second Empire, que les élus de la Guillotière et de la Croix-Rousse, n'avaient cru opportun de ressusciter cette partie d'héritage de leurs prédécesseurs de l'Ancien Régime, les Tholozan, les Perrichon, les Dugas ; pour le deuxième centenaire du vœu, le cardinal de Bonald renoua la tradition brisée ; au lieu des conseillers qu'il n'aurait pas eus, il invita deux délégués de chacune des paroisses à répéter la consécration de 1643 ; il les constitua les représentants officieux de leurs concitoyens, auprès de Celle qui nous est demeurée aussi favorable qu'à nos ancêtres du XVIIe siècle, et dont nous n'espérons pas une moindre miséricorde.

Tant de célébrité et tant de vogue ne s'arrêtant pas de progresser, on songea à l'établissement d'une confrérie, semblable à celles, qui existaient déjà dans d'autres églises, où

le culte de la Sainte Vierge était plus spécialement en vigueur, la Platière, Saint-Nizier, les Cordeliers, les Célestins, les Jacobins de Confort. La proposition en fut soumise au chapitre par quelques particuliers, dont l'initiative ne paraît pas avoir eu un succès immédiat. Présenté le 24 juillet 1666, ce dessein ne fut repris que plus tard, quinze ans après, par un certain apothicaire du nom d'Antonin Guillermin : sa requête fut discutée en séance du 6 septembre 1679. On en serait peut-être resté là, si une bulle du pape Innocent XI, concédant de précieuses indulgences, signée à Rome, le 17 février 1681, n'avait pas en quelque sorte forcé à s'organiser de suite et à déclarer, en exercice, ce qui n'existait que sur le papier, à l'état de projet incomplètement défini. Le 19 juillet 1681, comme le mentionne le procès-verbal des capitulants, leur procureur, Antoine Sève, demande d'introduire les premiers membres de la confrérie, « nouvellement instituée ». Ils étaient au nombre de neuf ; leurs noms ont été conservés ; nous les citerons à notre tour. Avec Guillermin, le promoteur de l'association, on comptait Blampignon, Jacques Carraud, Pellion, Guyty, Mathurin Picaut, Pierre Carret, F. Legras et Étienne Dalin. Ils déclarèrent leur intention de se réunir, afin d'adorer le Saint-Sacrement, avec plus de pompe et d'amour, et ils sollicitèrent qu'on voulût bien l'exposer, tous les samedis, pendant une messe basse, qui se dirait à dix heures, et que terminerait la récitation des litanies laurétanes. Guillermin s'engageait à bâtir, à ses dépens, une chapelle, qui fut, en effet, élevée un peu plus tard, appuyée au fond du chœur, au-dessus du maître-autel et dédiée à Notre-Dame de Pitié ; on autorisa les sociétaires à construire un banc, réservé à leur usage, qui serait dressé au devant des fonts baptismaux ; un registre fut déposé à la sacristie, afin d'y coucher les adhésions, et on promit d'approuver les statuts, dès qu'ils seraient dressés. Le curé fut désigné comme recteur et, jusqu'à la Révolution, cette charge s'exerça par un des chanoines, qui se succédèrent habituellement, selon l'ordre du tableau, de deux ans en deux ans.

Ces vocables variés, Notre-Dame de Pitié, Notre-Dame de Bon Conseil, Notre-Dame de Grâces, introduits par l'attrait particulier de donataires ecclésiastiques ou laïques, selon la mode changeante des préférences en vogue, n'ont pas prévalu contre l'appellation locale, antique, originale de Notre-Dame de Fourvière ; pour les Lyonnais de tous les âges, leur protectrice bien-aimée, assise là-haut comme sur un trône de granit et de verdure, dans sa tour d'ivoire, dans sa citadelle de David, est demeurée la Reine du vieux Forum romain et du berceau de notre foi catholique. C'est à son autel, préférablement à d'autres qu'est attribuée la messe du samedi, « pour obtenir la conservation de cette ville et du corps d'icelle », au bénéfice des Échevins en charge, comme gage d'une impérissable gratitude de ce qu'ils ont reconstruit des deniers de la commune, « de fond en cime », la muraille de la plate-forme (26 octobre 1660).

Un médecin, héritier d'un des noms les plus estimés dans son art, Jean-Claude Marcellin, dont le père, célèbre par son dévouement aux pestiférés, eut sa tombe aux Minimes, verse les honoraires d'une messe perpétuelle, la vigile du 25 mars, et le prix d'une lampe « ardente nuit et jour ». Mme de Fléchères, sur les instances du prévôt, le comte de Chambost, fait cadeau d'un retable (29 juin 1679) et, de plus, d'un vitrail, qui est ouvert

dans la muraille du couchant. Un prêtre perpétuel de Saint-Nizier, M. Duvernay, paye cinquante-sept écus les réparations aux deux autels. Une dévote chrétienne commande toute une décoration au sculpteur Michel Meynier, l'ouvrier taille en bois des nuées au-dessous de la niche, groupe autour quatorze têtes de chérubins, deux grands anges de chaque côté et, aux extrémités, sur deux piédestaux, il représente saint Jean-Baptiste, tenant son agneau et sa bannière, et saint Joseph, un lys à la main. On accepte de M. Séjourneau une balustrade en fer ouvré de sept pieds et demi de hauteur; Jal, serrurier, en exécute le dessin et la forge. Le 6 décembre 1695, on reçoit deux couronnes d'or massif pour la Vierge et l'enfant Jésus; elles pèsent 9 onces 12 deniers, et sortent de l'atelier d'Alexandre, orfèvre. Les donatrices sont deux veuves, Mme Tricaud et Mme Croppet, sa fille. A l'aspect d'objets de ce prix, les chanoines, qui avaient envoyé, deux ans auparavant, l'argenterie de leur sacristie à la monnaie et n'en avaient tiré que 246 livres 9 sols, s'émerveillent et laissent naïvement échapper la crainte d'être volés, car disent-ils, « les portes ne ferment pas bien ». Depuis quelque temps cependant, depuis le 15 avril 1681, la collégiale était ornée d'un chef-d'œuvre, plus intéressant à conserver que cette joaillerie, à quelque valeur qu'elle fût estimée. Nous voulons parler de la fameuse *Annonciation* d'Antoine Bousonnet-Stella, pensionnaire du roi au Louvre, le troisième d'une dynastie illustre, dont plusieurs de nos églises, notamment Saint-Bonaventure, possédaient d'intéressantes toiles. En peignant ce tableau et en le destinant à Fourvière, l'artiste avait cédé aux instances de sa sœur aînée, Claudine Bousonnet; le chapitre leur vota, à l'un et à l'autre, une lettre de remerciement et il confia la plume au chanoine A. Sève, qui se vantait de n'avoir pas été étranger à la négociation de cette bonne aubaine.

La première médaille de Fourvière gravée en 1705.

Nous craindrions toutefois de fatiguer l'attention du lecteur, si nous poussions jusqu'au bout la nomenclature de ces offrandes, de ces aumônes de toute nature et de toute provenance, manuelles ou foncières, riches ou médiocres, princières ou bourgeoises. Passons, sans nous y arrêter plus longtemps, au récit de la reconstruction de la chapelle, le fait saillant du XVIIIe siècle.

L'insuffisance de l'antique enceinte apparaissait, chaque jour, plus sensible et plus incommodante ; il fallait nécessairement remédier à cet encombrement croissant de la multitude, si nuisible à la piété et au recueillement. Le sacristain-curé arrêta dans son esprit les projets d'agrandissement, longtemps débattus, et prit des mesures pour n'être pas contredit ou retardé. Avant de le voir à l'œuvre, il ne sera pas hors de propos de prendre une connaissance sommaire de ses origines et de son caractère.

Né à Saint-Étienne, en Forez, le 15 décembre 1701, d'une famille dont plusieurs générations avaient possédé la direction de la manufacture des armes royales, fils de Jean-Louis Carrier, colonel de la bourgeoisie de la ville, et de Madeleine Dignaron, il avait de bonne heure tourné ses regards et ses études vers l'état ecclésiastique, et il avait obtenu en Sor-

bonne un diplôme de bachelier en théologie. Dès son arrivée, Mgr de Rochebonne l'avait installé au secrétariat de l'archevêché (18 octobre 1732), et un peu plus tard (29 avril 1734), il l'avait pourvu de la petite cure de Saint-Blaise d'Albigny. Il reçut le canonicat et le titre curial de Notre-Dame de Fourvière, par résignation, agréée à Rome, de Bonaventure Michel, promoteur diocésain, vicaire général, et il en prit possession le 30 janvier 1737 ; il en jouira pendant plus d'un demi-siècle. On se rappelle, comme nous l'avons dit plus haut, que cette dignité de sacristain-curé était la première du chapitre, la plus importante. Le prévôt, président de droit, ne prenait aux affaires qu'une part très superficielle et intermittente ; chanoine-comte de Saint-Jean, il était peu assidu et se réduisait lui-même à un honorariat sans responsabilité. La direction de l'administration capitulaire se réunissait dans les mêmes mains que le gouvernement paroissial. A la suite de quelques fâcheux malentendus et de discussions, dont le Parlement avait été saisi, ce droit curial n'était plus contestable ; de la coutume il avait passé en loi, et les prédécesseurs de M. Carrier l'avaient hautement revendiqué et énergiquement appliqué.

Qu'on ne leur reproche pas cette ténacité et qu'on ne la soupçonne pas d'ambitieuse domination : elle fut utile au bon ordre et contribua à la prospérité de l'œuvre commune. La plupart de ces vénérables ecclésiastiques, dont le nom même a disparu pour plusieurs, se sont dévoués à développer le culte de Marie et à ménager les lieux et les choses, de manière à le favoriser et à le propager sans cesse. A défaut d'une liste complète, que personne n'a songé à dresser, nous mentionnerons les plus notables d'entre eux, ceux qu'il serait ingrat de méconnaître tout à fait. A la fin du xve siècle, nous rencontrons Pierre de Varey, nommé tout à l'heure, à propos de la fondation de Louis XI ; Jean de Vauzelles (1529-1542), principalement connu à cause de l'établissemment de l'Aumône Générale, auquel il eut une si grande part, poète délicat de notre Renaissance lyonnaise, chevalier de la cathédrale, curé de Tassin, prieur de Montrotier, comblé de bénéfices, mais plus charitable encore que pourvu de jolies prébendes ; les deux frères, Claude et François du Soleil, dont le second fut aussi custode de Sainte-Croix et s'acquit une sérieuse considération ; Clément de Bellecroix qui entra en charge (28 juin 1649), après une période troublée, et réussit à produire l'apaisement : il bâtit une des sacristies et procura le nécessaire pour solenniser la fête de saint Joseph. Jacques de la Forest (1670-1716), introduit au chapitre, dès 1660, montra du zèle, veilla à l'ordre intérieur et à la décence des cérémonies ; il prêcha avec goût et succès des prônes écoutés. Leur successeur, Maximilien Carrier, en acceptant le titre qu'abandonnait, en sa faveur, Bonaventure Michel, trop distrait de ses obligations pastorales par les travaux de l'officialité, satisfaisait, nous semble-t-il, un désir que son âme sacerdotale avait longtemps nourri. Dès la première heure de sa présence, ses efforts et son énergie n'ont pas d'autre but que les progrès du pèlerinage et sa bonne renommée. A peine arrivé, il propose de prolonger les messes de la matinée et de fixer la dernière à onze heures, il réchauffe l'ardeur des associés de la Confrérie, lui choisit pour courriers des hommes remuants et généreux ; il renouvelle le linge et les chasubles, il achète en particulier aux religieuses Sainte-Élisabeth de Bellecour, qui liquidaient, avant de se réfugier aux Deux-Amants, un ornement en damas rouge, brodé or, du prix de

Maître-autel de l'ancienne chapelle, avec retable et boiserie du XVIIIe siècle.

2.000 francs. Les transformations de la chapelle miraculeuse furent surtout sa préoccupation dominante. Quand il s'installa, la question était déjà posée, mais non arrêtée, faute de fonds. Il compta sur la charité catholique et songea à intéresser le Consulat à un projet qui se présentait comme d'utilité publique.

Cette confiance était naturelle ; les échevins avaient toujours manifesté, pour l'église du vœu de 1643, leur intérêt et leurs sympathies ; une magistrature les avait transmis à une autre magistrature, comme un legs inaliénable à l'Hôtel de Ville. Récemment encore n'en avaient-ils pas fourni une preuve aussi opportune que généreuse ? Le 6 septembre 1729, ils avaient en effet voté une rente perpétuelle de 300 livres, tant que le chapitre n'interromprait pas de célébrer les deux messes du samedi, en faveur des citoyens de Lyon, avec la bénédiction sur la ville et sur le peuple, tel que l'ordre en avait été réglé, pour la première, dans une assemblée capitulaire du 23 octobre 1660, et pour la seconde, par le mandement de Mgr Camille de Neuville du 30 janvier 1682. Comme supplément aux anciennes charges, ils n'avaient ajouté « qu'une oraison particulière, qui sera composée et chantée, après les litanies, pour la prospérité et la conservation du corps consulaire ».

Le président Laurent Dugas, prévôt des marchands, le spirituel correspondant de Bottu de Saint-Fonds, le type le plus accompli de l'honnête homme, selon le mot du temps, que notre province ait à produire, avait été touché de la détresse des chanoines et il avait répondu de cette noble et délicate façon à leurs doléances. Qu'il en ait été ébranlé, cela ne nous étonne pas, car en les relisant nous-même, nous sommes obligé de convenir que l'état financier, qu'elles révélaient, était des plus pitoyables. Le système de Law avait été funeste à l'épargne des chanoines. Leur secrétaire, il est vrai, cédant à l'effroi d'une caisse vide, faisait remonter la cause de cette pauvreté jusqu'aux troubles, suscités par les protestants, et à l'usurpation des biens dont ils s'étaient rendus coupables ; mais il avouait aussi, en toute sincérité, qu'ayant confié au célèbre financier le capital de mille écus de rente, et n'en ayant obtenu le remboursement qu'en papier, toutes leurs économies avaient été anéanties. L'agio avait donc contribué à les ruiner, au moins autant que le huguenot, et la protection des échevins les avait tirés fort à propos de ce mauvais pas.

L'appel de M. Carrier fut accueilli par M. Fleurieu de la Tourette, avec la même bonne grâce, que le précédent l'avait été par M. Dugas. Le prévôt et les échevins souscrivirent une somme de 6.000 livres pour les futures constructions. Le plan en avait été conçu par l'architecte Delamonce. Il consistait à prolonger la chapelle existante jusqu'au chevet de la grande nef de Saint-Thomas et à constituer ainsi le bas-côté droit de l'église ; en ouvrant deux grands arcs, on mettrait en communication les deux enceintes, et on souderait ainsi, sans interruption, le présent au passé. Nicolas Fauconnet avait la maçonnerie, Charles Besson la charpente ; Berger fournissait les pierres de taille ; Alexandre Valin avait déjà soumis le dessin des panneaux et de la niche de l'autel. On prévoyait à l'œuvre 55 pieds de longueur sur 28 de largeur.

Les fondements à peine creusés, on songea à la cérémonie de la pose de la première pierre, et on pria les consuls de la présider. L'archevêché étant vacant par la mort de Mgr de Rochebonne, aucun prélat ne fut invité. La fête eut lieu, comme elle avait été

annoncée, le 25 juin 1740 ; nous laissons la parole au rédacteur du procès-verbal officiel, pour la décrire ; il nous semble que la pièce gagnera à n'être point abrégée.

« Du vingt-cinquième juin mil sept cent quarante, messire Maximilien Jean Baptiste Carrier sacristin, Pierre Theve chantre, Pierre Gayot, Joseph Nayme, Claude Lambert, Ignace Cayer, Jean Josserand, Jean Durand, Gaspard Rousselot et Noël Verdile, tous chanoines composants le chapitre de l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame et Saint-Thomas de Fourvière de cette ville, lesquels ayant formé le dessein d'agrandir et augmenter leur église ont jetté les fondations d'une nouvelle chapelle consacrée à la sainte Vierge et qui doit faire par les suittes l'un des bas côté au midy de la ditte église. Les dittes fondations ont été creusées à l'orient, de la profondeur de quarante-deux pieds sur cinq pieds et demy d'épaisseur et ving-cinq au midy sur la même épaisseur de cinq pieds et demy, et pour poser la première pierre de ce nouvel édifice, ont prié Messieurs du Consulat de laditte ville qui se sont transportés en corps audit lieu de Fourvière ce jourd'hui après la bénédiction faitte de laditte pierre avec les prières et cérémonies accoutumées par Monsieur Carrier, sacristain et chanoine de laditte église, député à cet effet par Monseigneur l'évêque d'Autun administrateur du temporel et spirituel de ce diocèse, le siège archiepiscopal présentement vacant, laditte pierre a été posée par messire Jacques Annibal Claret, chevalier seigneur de la Tourette, Flurieu, Éveux et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, président en la cour des monnoyes, lieutenant criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, prevost des marchands de la ville de Lyon, et y commandant en l'absence de Monseigneur le duc de Villeroy, Antoine Marie Palerne et Sainte Marie, chevalier conseiller du roy, trésorier de France au bureau des finances de cette généralité, Claude Riverieux, écuyer, échevin, Marc Antoine Chappe avocat en parlement et ès-cours de Lyon échevin, Laurent Félix Mayœurre échevin, messire Étienne Prost de Grangeblanche fils, avocat et procureur général de la ville et communauté de Lyon, messire André Perrichon, chevalier de l'ordre du roy secrétaire de la ville et du commerce et Pierre Nicaulo ecuyer receveur, composant le corps consulaire, avec une inscription sous copie imprimée et annexée au présent acte. L'original gravé sur une planche d'airin et enchassé dans laditte pierre qui a été placée à la naissance du premier pilastre le plus près de la niche où doit être placée l'effigie de la Sainte Vierge lors de la perfection de laditte chapelle, dont et du tout ils ont fait le présent acte, auquel ils ont fait aposer le sceau des armes dudit chapitre, et ont ordonné qu'il sera enregistré tout au long à la suitte du premier chapitre qui se tiendra dans laditte église, et ensuitte fermé dans les archives pour servir d'instruction à leurs successeurs et à monsieur le sacristain. »

Ces magnifiques commencements ne furent pas suivis des endemains qu'on espérait ; par manque de ressources, on fut obligé de suspendre les travaux, avant leur achèvement. On attendit, on patienta ; mais en vain ; le chantier demeurait vide et les murailles en l'air. Enfin, dans leur réunion du 19 juillet 1746, les membres de la confrérie s'émurent et avisèrent au moyen de continuer l'édifice. Ils acceptèrent la proposition, que leur soumit M. le sacristain, de quêter à tous les offices ; les courriers actuels et les anciens

courriers, MM. Ennemond Mugniat ex-consul, Rieussec, Nicolaud, Joachim Charret, Pierre Christin, l'avocat Jolyclerc, de Bombourg, s'inscrivirent des premiers. Les chanoines, de leur côté, s'engagèrent à passer le bassin, à leur tour, revêtus de l'habit de chœur. Toutefois il était indispensable de se munir d'un double consentement : de celui de l'archevêque, évidemment : mais aussi de celui du bureau de la Charité, dont le privilège d'envoyer ses quêteurs, dans les églises de la ville, excluait la présence de tout autre.

On entama des négociations ; le cardinal de Tencin se montra des plus favorables ; il promit une gratification personnelle et engagea par lettre le président du Bureau, M. le chanoine-comte de Damas, grand custode, à porter le mémoire et la requête de la confrérie et de M. Carrier, devant la plus prochaine assemblée de la Charité. On en délibéra, le 26 octobre, et on s'arrêta à une conclusion où la diplomatie contrebalançait la générosité. « Tous les recteurs, écrivait M. de Damas à son Éminence, charmés de se conformer à vos intentions et à vos désirs, sont convenus que vous étiez le maître d'appointer la requête des chanoines et courriers de Fourvière, avec les restrictions que vous voulez bien y insérer : ils supplient votre Éminence d'agréer qu'ils ne souscrivent point audit mémoire pour ne pas déroger à leurs privilèges, mais ils ne feront aucun obstacle à ceux qui quêteront ».

Monseigneur, ainsi éclairé du côté où une opposition l'aurait gêné, signa le 1er novembre 1746, à Fontainebleau, sa résidence du moment, l'autorisation suivante :

Pierre de Guérin de Tencin, cardinal prêtre de la Sainte Église romaine du titre des saints Nérée et Aquillée, archevêque et comte de Lyon, primat de France, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, ministre d'état, etc.

Veu la présente requête, nous permettons aux supplians de faire des quêtes dans l'église seulement de Fourvière, jusqu'à ce que les constructions et décorations projettées soient entièrement finies ; invitant les personnes de l'un et de l'autre sexe de contribuer par leurs dons à la consommation de cet ouvrage. Sans entendre néanmoins préjudicier aux droits que peuvent avoir les sieurs recteurs de la Charité d'y faire des quêtes, et à condition que les sieurs chanoines et courriers s'abstiendront d'en faire dans les jours que lesdits sieurs recteurs sont en usage de présenter des bassins dans ladite église, pour les besoins de la maison de la Charité.

Donné à Fontainebleau, le 1er novembre 1746.

Le cardinal de Tencin

Par son Éminence : Vitasse.

La lenteur de l'ouvrage fut commandée par la parcimonie des recettes ; cinq années furent encore nécessaires pour le mener à bout, malgré un second présent de 3.000 livres du prévôt et des échevins. Dans l'intervalle, Mgr de Tencin gravit la montagne pour examiner l'état de la bâtisse ; la relation de sa visite dit qu'après avoir prié à l'autel tutélaire, il s'arrêta longtemps, sur la terrasse, à contempler le panorama qui se déroulait sous ses yeux, la ville, de la Croix-Rousse au confluent, la vaste plaine du Dauphiné et, pour clore l'horizon, les sommets neigeux du Mont-Blanc et des Alpes ; il félicita son

aumônier, devenu chanoine et chantre, Jean-Louis Carrier, d'avoir choisi un aussi agréable séjour. Il n'avait pas quitté la cour et le ministère, lorsque l'inauguration du monument fut solennellement célébrée, le 2 octobre 1751. Pendant neuf samedis consécutifs, les paroisses se succédèrent, bannières déployées, au pied du trône nouveau de la sainte Patronne de la cité ; les séminaires Saint-Irénée et Saint-Charles y conduisirent les jeunes lévites ; les hymnes, les cantiques, les litanies y formèrent, pendant toute l'octave de la dédicace, comme un perpétuel concert.

Deux ans après, les mêmes cortèges se répétèrent ; au cours d'un été caniculaire, dont la sécheresse dévorait les récoltes, les fidèles vinrent implorer un peu de pluie. Un mandement archiépiscopal avait annoncé et organisé cette manifestation. Saint-Jean s'y rendit, le 28 juillet 1753 ; le 31, Saint-Nizier y parut le matin ; Ainay, La Platière, Saint-Irénée se partagèrent l'après-midi ; les deux faubourgs de la Guillotière et de Vaise occupèrent la journée du 6 août. En 1762, Mgr de Montazet lança une lettre pastorale, prescrivant une procession générale, dans les mêmes conditions, et pour la même grâce. Le Consulat, en 1774, averti de la maladie dangereuse dont Louis XV était frappé, demanda une messe pour son rétablissement. Les calamités changent de nature et les fléaux d'aspect ; la population a toujours recours à sa divine Protectrice, à celle qu'elle tient pour son perpétuel refuge, pour la consolatrice de ses maux. Comme elle l'invoque dans ses tristesses, elle la remercie dans ses joies, et de simples mémoires de fournisseurs, oubliés dans un carton, nous apprennent que, sur la colline, les réjouissances, nationales ou locales, avaient leur écho comme dans la plaine. Fourvière illumina pour la paix, en mars 1749, et en juillet 1751, pour la convalescence du cardinal de Tencin ; le 2 février et le 5 mars 1752, pour la naissance du duc de Bourgogne, pour celle du duc de Berry, destiné à être l'infortuné Louis XVI. En cette dernière occasion, on alluma 120 terrines à 10 sols pièce ; dans une autre fête, on usa 560 lampions et 24 pots à feu, qui coûtèrent 140 livres.

Fourvière au début du XIXe siècle
(D'après une estampe anonyme).

Les pèlerinages individuels, par groupe familial ou par corporation de métier, ne cessaient pas d'être de plus en plus fréquents ; ils produisaient le plus édifiant et le plus religieux des spectacles. Calculer le nombre de ces visiteurs, produire des chiffres certains ou même probables, à ce sujet, serait plus que hasardeux ; mais on peut les conjecturer par

ceux des communiants. Nous avons en effet retrouvé une feuille volante, perdue dans les cartons des Archives, indiquant la quantité d'hosties, qui furent distribuées à diverses périodes, entre 1753 et 1757, et, comme on le verra, elles s'élèvent à un joli total. Du 13 août 1755, par exemple, au 3 janvier 1756, il fut consommé 3.950 grandes hosties et 16.500 petites ; du 17 janvier au 8 mai 1756, 3.400 grandes et 11.500 petites; du 18 mai au 18 octobre de la même année, 4.250 grandes et 17.000 petites ; du 28 octobre 1756 au 9 août 1757, 4.600 grandes 15.000 petites. De sorte que, dans un espace de vingt mois, on célébra 15.800 messes à Fourvière, et on donna 60.000 communions. Cependant la Révolution approchait, qui changea ce concours en un désert, et suspendit, durant quinze ans, une des habitudes les plus chères de la vie lyonnaise.

Les décrets de l'Assemblée Constituante eurent à Fourvière les effets les plus désastreux ; ils entraînèrent la dissolution de la collégiale, la suppression de la paroisse, la vente des édifices. Lorsque le chapitre fut contraint de se disperser, il était au grand complet : pas une des stalles n'était vide. En consignant ici les noms des dix occupants, nous écrivons la dernière page d'une institution, qui finit avec eux, après avoir duré juste sept cents ans, à partir de la charte de Jean de Bellesme en 1192.

Maximilien Jean-Baptiste Carrier, licencié en l'un et l'autre droit, exerce les fonctions curiales ; il a pris possession de son titre, le 18 octobre 1787, succédant immédiatement à son grand-oncle, portant les mêmes nom et prénoms, qui lui avait résigné son bénéfice et dont nous avons vu l'installation en 1737.

Jean-Louis Carrier, frère de celui-ci et oncle de celui-là, élève jadis du collège de Lisieux, à Paris, aumônier du cardinal de Tencin, a été élu le 4 novembre 1743 ; depuis le 9 mars 1745, il a obtenu la chantrerie qui est la seconde dignité de la compagnie.

François Dacier, né à Luriecq, en Forez, auparavant vicaire de la paroisse, date sa possession du 6 septembre 1753 ; Antoine Durand, du 4 février 1755 ; Jean-Joseph Boyer de la Garde, procureur-syndic, du 9 juillet 1758 ; Paul Pautrier, dont le père a été prévôt des marchands, un ami des livres qui a son nom dans l'*Armorial des Bibliophiles*, du 16 juillet 1771 ; Jean-Baptiste Perrodon, du 19 mai 1773.

Antoine Ramoux, du quartier Saint-Clair, avait eu la succession de Joseph Bourgoin, le 17 janvier 1782 ; Gaspard Renaud, vicaire d'Ainay, celle de Rieussec, abbé de Belnoue, vicaire général de Luçon, une des futures victimes de l'expédition de Quiberon.

Le dixième canonicat était échu, depuis quelques mois seulement, à André Charpin, vicaire de Saint-Just, qui prêta le serment, le rétracta et fut nommé, après le Concordat, aumônier en chef de l'Hôtel-Dieu, où le souvenir de sa bonté et de sa sagesse ne s'éteignit pas avec lui.

La démission de son canonicat par l'ex-curé, Maximilien Carrier, que Charpin remplaçait, avait été signée, par devant notaire, le 16 novembre 1789, en pleine discussion des lois spoliatrices, si bien qu'après cinquante-deux ans de travaux, de dépenses et de quêtes, ce vieillard nonagénaire avait perdu son droit d'être inscrit sur le tableau des pensions ; il aurait même été expulsé de la maison, qu'il avait élevée avec son propre patrimoine, si un de ses parents J.-B. Perreyve, négociant de la rue des Trois-Carreaux, ne l'avait achetée

à la nation, pour l'y maintenir. Dieu fut plus clément que les hommes ; il le rappela promptement à Lui ; le vieillard mourut, le 24 octobre 1791 ; ses funérailles furent célébrées à Saint-Just ; mais on rapporta sa dépouille dans la chapelle de la Vierge, dont il avait été le restaurateur; il était juste qu'il eût son tombeau auprès de l'image qu'il avait tant honorée.

A cette date, la Constitution civile du clergé avait déjà causé, à Fourvière, comme dans le reste de la ville et du diocèse, les plus graves perturbations. Les chanoines avaient été licenciés ; leurs maisons du cloître avaient été vendues aux enchères, dans le courant des mois de février et de mars ; leur église n'était plus qu'un simple oratoire, dépendant de la paroisse Saint-Just et placé sous le gouvernement de l'intrus, l'abbé Bottin, un des plus bouillants jureurs, que les Jacobins aient recruté. Dès le 23 juin 1790, les officiers municipaux avaient procédé à l'inventaire des biens, meubles et immeubles, et à la vérification de la déclaration, fournie par le sacristain au lieutenant-général de la sénéchaussée, M. Basset. Le 17 décembre, le curé prêtait serment, mais il se rétractait, le 28 mars 1791, sans pouvoir persuader son vicaire, Vincent Rozier, d'imiter son exemple. Le culte fut peu à peu réduit à un minimum dérisoire. Les portes, closes pendant la semaine, n'étaient entre-bâillées que la matinée du dimanche, pour une messe basse, entrecoupée par la lecture des pastorales de Lamourette ou des instructions civiques du directoire départemental.

Fourvière en 1830
(D'après un dessin du temps).

Une tradition, d'un caractère sérieux, affirme que plusieurs prêtres réfractaires, en particulier M. Grobos, ex-vicaire de M. Courbon, à Sainte-Croix, plus tard secrétaire général de l'Archevêché, furent admis assez longtemps à célébrer les saints mystères. Le fait est vraisemblable, pour les premiers mois de 1791, tant que Bottin ne fut pas le maître; mais après, sous son administration, son caractère d'intolérant fanatisme ne lui aurait pas permis de supporter, à ses côtés, des insermentés, fidèles à tous les devoirs de conscience et d'honneur qu'il avait trahis. Quel triste gardien subissait le sanctuaire, voué à la Vierge

Immaculée ! Cependant pour les terroristes et les sectaires de la déesse Raison, tout christianisme, même le plus épuré d'orthodoxie, devait être aboli. Il y fut procédé, sans retard, dès que les commissaires de la Convention, Fouché et Collot d'Herbois, furent rentrés dans Lyon, avec l'armée assiégeante. L'apothéose de Chalier coïncide avec la désaffectation des églises et la proscription de tout acte et de tout symbole religieux. Notre-Dame de Fourvière subit le sort commun ; elle demeura absolument close jusqu'au jour où Mme Besson y pénétra, les clés de propriétaire à la main.

La vente de l'église de Fourvière fut arrêtée en conséquence de la loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796), affectant 1.800 millions de biens nationaux aux dépenses publiques. Le Directoire du département du Rhône proposa immédiatement au marché la plupart des édifices religieux, qui avaient été épargnés jusque là. Mme Besson se présenta, dès le 4 prairial, et le contrat fut signé, par devant le commissaire délégué, le 23 messidor an IV (11 juillet 1796), au prix de 29.880 francs. Ce chiffre avait été déterminé par les deux architectes, Joffroy et Gros, dans leur procès-verbal d'expertise du 26 mai précédent ; de part et d'autre, il ne fut élevé contre lui aucune objection.

L'immeuble de la nation, qui passait ainsi à la condition juridique de propriété privée, était décrit dans les termes suivants :

« Cy devant Eglise et Chapelle de Fourvière et ses dépendances, un Escalier en pierre à vis à noyau à l'orient, un porche au bout de l'église paroissiale, trois sacristies et un clocher.

« De ces église et chapelle dépendent une sacristie située au chevet de ladite Chapelle, une pièce au-dessus, à cheminée, prenant entrée par le susdit escalier et ses jours par des croisées à l'orient et au midi, d'une autre pièce au-dessus avec mêmes entrée et jours, se terminant par un toit à quatre égouts, d'un clocher avec sa charpente en Beffroy, d'un Belvéder, d'un escalier en bois à vis à noyau qui dessert ledit clocher et Belveder et lequel escalier a son entrée par l'église. »

Une fois maîtresse des lieux, qui ne paraissent avoir souffert aucune dégradation appréciable, d'après la désignation même des objets cédés, Mme Ennemond Besson, de son nom patronymique Élisabeth Rivoiron, songea à restaurer le culte et la dévotion de Notre-Dame. Malheureusement elle s'adressa à des prêtres jureurs et, en particulier, à un ex-capucin du Petit-Forêt, Jacques Rousset, dit l'Illuminé, réfugié sur la colline, qui, de son propre chef, sans réconciliation préalable ni du sanctuaire, ni de sa conscience, essaya de rétablir le pèlerinage. Les catholiques, demeurés fidèles au Saint-Siège et aux vicaires généraux de Mgr de Marbeuf, se détournèrent avec douleur de ces manifestations schismatiques ; mais la papesse, comme M. Besson, ancien fabricant d'étoffes de soie, un peu affaibli par l'âge, se plaisait à appeler sa femme, ne céda ni devant la réprobation des uns, ni devant les plaisanteries sarcastiques des autres. Le Concordat ne la réconcilia pas davantage avec l'orthodoxie et le cardinal Fesch, désireux de mettre une fin à des scandales qui avaient trop duré, frappa d'interdit la chapelle, et demanda qu'elle fut fermée par mesure de police. La lettre par laquelle Son Éminence avertissait le commissaire général, Dubois, de sa résolution, est datée du 31 janvier 1803, un mois après la prise de possession de l'archevêché.

« J'ai cru devoir interdire pour le moment, écrivait le prélat, l'église Notre-Dame de Fourvière. Je vous en préviens et j'espère que si l'on contrevenait à mon ordonnance, vous voudriez bien tenir la main à ce qu'elle fut respectée. Je vous ferai part de vive voix des motifs qui m'ont déterminé. »

La réponse ne tarda guère; dès le surlendemain, Dubois adressait à l'archevêque les lignes suivantes :

Monsieur le Cardinal,

« Conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai ordonné qu'on notifiât aux propriétaires de l'Église de Notre-Dame de Fourvière l'interdiction que vous avez prononcée, et je ferai veiller soigneusement à ce qu'il ne soit célébré aucune cérémonie religieuse. »

L'intention de l'administration diocésaine n'était pas de rendre définitive la mesure que nous venons de rappeler. On espérait bien racheter Fourvière; mais les ressources pécuniaires manquaient, pour le moment, et les dispositions de la propriétaire, blessée dans son amour-propre, n'étaient guère favorables pour entamer une négociation. On patienta ; puis on se lassa ; dans la correspondance de Mgr Fesch, alors ambassadeur à Rome, avec les membres de son Conseil, divers projets sont proposés et débattus. On parla de transporter la dévotion et les indulgences tantôt à l'hospice de l'Antiquaille, tantôt dans l'église des Chartreux; on apprit enfin que, grâce à l'intermédiaire de M. Goulard, curé de la paroisse de Notre-Dame-Saint-Louis, ancien député aux États Généraux, quatre religieuses, survivantes du Carmel, avaient acquis l'immeuble entier. L'acte de vente avait été signé, devant notaires, par la veuve Besson et l'abbé Goulard, le 30 novembre 1804, et le transfert aux dames Magdeleine Lasausse, Jeanne Herque, Marie Deville et Louise Rossary, avait été rédigé le même jour, séance tenante.

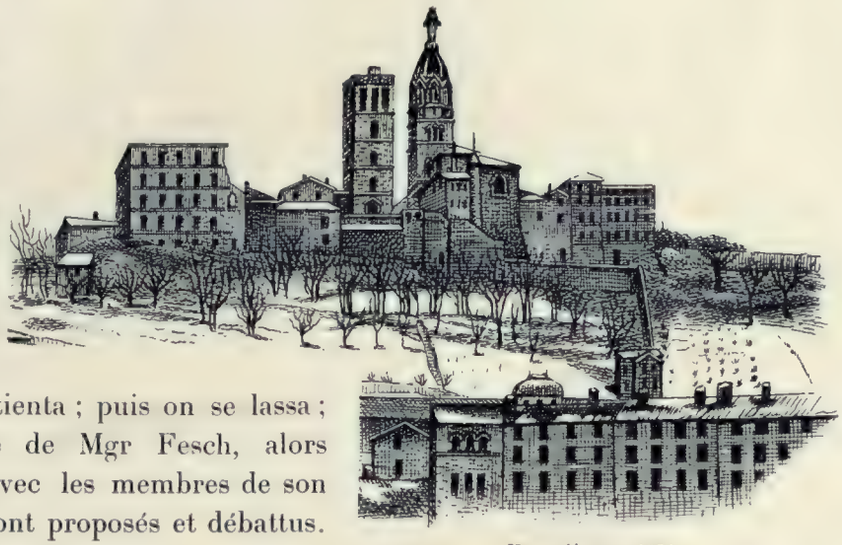

Fourvière en 1853
(D'après un daguerréotype de l'époque).

Ici nous devons décharger la mémoire de ces bonnes et saintes filles, qui avaient autrefois subi les cachots de la Terreur et les interrogatoires de ses juges, d'une accusation désagréable, qui, à force d'être répétée par les historiens précédents, même par le dernier d'entre eux, M. le chanoine Chatelus, ancien recteur de la basilique, prend le caractère d'une chose jugée et mal jugée. On leur reproche, à elles ou à leurs amis, d'avoir mené secrètement les pourparlers, destinés à l'achat de la chapelle, et d'y avoir préparé leur installation future, à l'écart et contre le gré de l'archevêque et de ses vicaires généraux.

Elles auraient agi, à écouter certaines gens intéressées par leur vanité à parler de la sorte, avec une précipitation peu loyale, et leur secrète envie de s'établir aurait dérangé d'autres plans officiels, plus conformes aux traditions et aux usages du passé. La vérité est juste le contre-pied de telles insinuations. Nous avons en main, dans plusieurs lettres du cardinal Fesch à M. l'abbé Courbon, l'homme de sa confiance, la preuve évidente, incontestable, que les Carmélites et leurs protecteurs s'étaient munis, avant d'entrer en campagne, de toutes les approbations désirables, que leur dessein de se transformer en gardiennes du sanctuaire, si cher à la population lyonnaise, après comme avant la Révolution, avait été soumis à l'autorité ecclésiastique, loué et encouragé par elle et qu'enfin l'archevêque avait de sa plume, élaboré les conditions d'un véritable traité, qui sauvegardait le respect dû à la clôture monacale et les facilités à donner aux visiteurs. La délicatesse et l'empressement au contraire, qu'elles n'hésitèrent pas à montrer, en cédant leurs droits très légitimes, et en se retirant à la demande, qui leur en était adressée, rendent, à notre avis, cet acte plus méritoire et leur désintéressement presque héroïque.

Il parut, en effet, beaucoup plus en harmonie avec les souvenirs et les habitudes d'autrefois, que l'autel tutélaire de la cité de Plancus et de Pothin n'appartînt pas à une communauté particulière ; qu'il fût plutôt un bien général et qu'il eût, pour le desservir, le clergé diocésain. L'idée fit rapidement son chemin, et l'on dit que l'abbé Joseph Caille, ancien perpétuel de la collégiale de Saint-Just, qui dirigeait, dans le voisinage, avec son frère Antoine, un pensionnat de jeunes gens, en fut l'ardent propagateur. A son retour de Paris, précédant de quarante-huit heures son neveu, l'Empereur, et à peine d'une semaine le Souverain Pontife, le cardinal eut à se prononcer. On attendait son geste, pour lancer les listes de souscription ; il s'y inscrivit généreusement, le premier, pour 4.000 francs ; les vicaires généraux, Courbon et Renaud, chacun pour 1.000 francs ; M. Delglat, dont la fille devait épouser le jeune colonel de Marbeuf, donna 1.200 francs ; M. Frère Jean, 1.000 ; Mlle de la Balmondière, 600 ; Mlle Millière, 200. Un des agents les plus actifs à recueillir les fonds fut un simple commis de la maison Ferrus, du nom de Messimily, dont le dossier curieux est aux Archives nationales, dans les cartons de la police. Par ses soins et par les démarches de plusieurs autres personnes dévotes, on parvint à réunir à peu près de quoi rembourser les Carmélites. Cependant le contrat ne fut définitivement conclu, entre les vendeurs et le Conseil de Fabrique de la Primatiale, qui se portait acquéreur, que le 3 septembre 1805. Un décret impérial, daté de Milan, le 3 messidor an XIII, dont nous avons publié le texte dans la *Revue Gerson*, autorisait l'exercice du culte dans la chapelle, rendue aux fidèles, et la considérait comme une annexe de l'église métropolitaine.

Personne n'ignore par quelles solennités, au milieu de quelle pompe inouïe, l'inauguration en avait été célébrée, le 19 avril précédent. Jamais les Lyonnais n'avaient assisté à pareil spectacle ; jamais leur foi et leur enthousiasme n'avaient éclaté dans des transports plus délirants. Depuis le 16, le mardi de Pâques, Pie VII, en rentrant de Paris dans ses États romains était l'hôte du palais archiépiscopal, que Napoléon et l'Impératrice Joséphine avaient quitté le matin même. Deux journées d'audiences presque inin-

terrompues, de baisements de pied, d'acclamations sous les fenêtres et le long des rives de la Saône, quand il se rendit à l'Ile-Barbe, la communion, distribuée à plus de 1.200 assistants à la messe du jeudi à Saint-Jean, n'avaient pas lassé sa patience, ni épuisé sa bonté. Il accepta d'ouvrir, de ses propres mains, la chapelle de Notre-Dame et de restituer à ce peuple, qu'il voyait si attaché à ses vieilles croyances, le trône et l'image de sa divine Protectrice. On ne connut que la veille, dans l'après-midi, par des affiches placardées au coin des rues et par un mandement du cardinal Fesch, les intentions du pape et le programme de la fête. Tout fut prêt néanmoins, et plus de cent mille spectateurs, groupés sur la montagne, disséminés sur les quais, sur le pont Tilsitt, aux terrasses de la Croix-Rousse comme aux balcons de la place Bellecour, au bruit des canons de l'arsenal, des fanfares militaires, du carillon des cloches, s'inclinèrent et prièrent, lorsque le vicaire du Christ franchissant, le premier, le seuil du temple réconcilié, réveilla sous ses antiques voûtes les échos de ses gloires et bénit toutes les espérances de ses destinées nouvelles. Sa joie et sa consolation dépassèrent ce qu'il est possible d'imaginer ; il l'exprimait par cet unique mot vingt fois répété : *Bello ! Bello !* et pour son vœu suprême, il emprunta au Créateur même, dans la Genèse, la formule de tous les progrès et de toutes les fécondités, pour la ville qu'il venait de consacrer à Marie : *Crescite et multiplicamini.*

Lyon n'oublia pas cette condescendance du saint Pontife : aux heures sombres de sa détresse et de sa captivité, nulle part la tristesse ne fut plus grande qu'à l'ombre de Fourvière, ni les fidélités plus courageuses. Après la délivrance du prisonnier de Savone et de Fontainebleau, une hospitalière de l'Hôtel-Dieu, interprète du sentiment commun, offrit une cloche, comme *ex-voto* de ce miracle tant désiré, et pour sonner à perpétuité le triomphe de la papauté.

Une plaque demi-circulaire, en marbre noir, avait été déjà placée sur la porte principale d'entrée, afin de commémorer ces impérissables souvenirs, dans l'inscription suivante :

D. O. M.
HOC SACELLUM CULTUI
B. MARIÆ VIRG. DEIPARÆ
S. S. D. N. PAPA PIUS VII RESTITUIT
IPSEMET SACRA CELEBRAVIT
INDULGENTIIS PLENARIIS ET QUOTIDIANIS ILLUD DITAVIT
DIE XIX APR. ANNO DOMINI MDCCCV

Le XIXe siècle fut, pour Fourvière, une période d'épanouissement exceptionnel et de prospérité de plus en plus croissante. Il n'y eut pas un événement de la vie lyonnaise, qui n'eût là-haut sa répercussion et qui n'y provoquât des témoignages de confiance ou de gratitude, des manifestations grandioses et inoubliables en l'honneur de Celle qu'on n'invoque jamais en vain. Aussi bien l'histoire universelle de la ville se transforme en histoire même de ce sanctuaire privilégié ; les joies et les épreuves de sa population, ses disgrâces aussi bien que les coups heureux du sort, revers, crises commerciales, catastrophes ou victoires y furent inscrits, sur les murailles et sur les dalles, en signes ineffaçables et touchants.

De cette quantité innombrable de faits publics et privés, où l'édification aurait tant à

glaner et le patriotisme tant à retenir, l'espace nous manque, même pour établir la simple nomenclature des plus importants. Un choix discret s'impose, et cependant notre plume demeure embarrassée devant ce qu'il est bon de retenir et devant ce qu'elle peut omettre. Jadis, du haut en bas de l'ancienne église, de la voûte au pavé, jusque dans le moindre recoin, le plus obscur et le plus dissimulé, les murailles étaient tapissées de peintures, de gravures, d'emblèmes, de devises, d'invocations versifiées, brodées à l'aiguille, de plaques de marbre, chargées d'inscriptions, signalant un bienfait, une grâce obtenue, un danger conjuré, une neuvaine exaucée, une guérison inespérée, un mariage conclu, une vocation affermie, en un mot, dans les mille surprises de l'existence, l'opportune intervention d'une puissance maternelle, attentive aux maux et aux désirs de ses clients. Dans cette variété de souvenirs, de représentations naïves, le goût esthétique n'était pas toujours aussi respecté que des yeux délicats l'eussent désiré, mais quelle belle et suggestive parure pour ce temple, où affluent tant d'inconsolables douleurs, où tant d'inlassables espérances se réfugient et se raniment ! Cette collection d'images parlantes, ces cadres de toute dimension et de tout style, ce dépôt de béquilles vermoulues avaient un air si touchant, si peu conventionnel ; ils inspiraient tant de confiance ; ils rappelaient, avec tant d'à-propos et de clarté, aux visiteurs agenouillés ceux qui les avaient précédés, avec les mêmes angoisses au cœur et la même prière sur les lèvres, que je me prends à regretter le choix sévère qui a exécuté, dans cette galerie pittoresque, des coupes sombres, et l'a réduite à une régularité plus décorative sans doute, mais à coup sûr moins originale. Elle constituait une espèce de musée historique ; chacune de ses pièces principales évoquait une date fameuse, un événement célèbre, un éclatant prodige, dans les fastes de la dévotion mariale à Lyon. Aussi bien, en citant quelques-unes de celles, qui sont demeurées en place, et qui n'ont pas cessé de piquer la curiosité des pèlerins, notre dessein sera rempli et, chronologiquement au moins, nous aurons résumé les annales de Fourvière, pour leur plus grande partie moderne.

La première de ces toiles votives a été accrochée par les religieuses de l'Hôtel-Dieu, en 1805 ; elle fut l'exécution d'une promesse, faite dans une des journées les plus affreuses du siège de 1793. Le 24 août, un boulet, lancé par les batteries de la Convention, tomba sur la voûte d'une des salles, encombrée de lits. L'affolement fut au comble : malades et infirmières, d'un commun élan, appelèrent Marie à leur aide. Lorsque, le danger passé, les lieux évacués dans un déménagement sommaire, on reconnut que la peur l'avait emporté sur le mal, il n'y eut qu'une voix pour remercier la céleste libératrice.

En 1817, les prêtres du diocèse, assemblés pour la première fois, je pense, depuis le Concordat, en retraite pastorale, proposèrent de clôturer, à Fourvière, ces saints exercices. Ils y vinrent en procession, du séminaire de la Croix-Pâquet, consacrer leurs résolutions et leur ministère à la plus aimable des Reines. Les résultats de cette innovation furent si consolants qu'elle passa immédiatement en loi, et on songea qu'il serait bon d'en attester la date par une marque durable. Sur la bordure du tableau, offert par les membres de cette réunion, on grava l'inscription suivante :

Clerus diœcesis lugdunensis pro religione, Rege et patria supplex.

Voici un autre cadre de dimension plus modeste, mais où l'on reconnaît, sans hésitation, la scène que l'artiste, plus sincère qu'habile, a tenté de représenter : la Saône, charriant à pleins bords d'énormes glaçons, et un infortuné marinier, accroché à l'un d'entre eux, transi et paralysé de froid, entraîné et roulé par le courant, à chaque minute et par chaque flot menacé d'être englouti. Lyon n'oublia pas de longtemps ce tragique spectacle. C'était un peu avant midi, le 9 janvier 1820, que la débâcle avait commencé ; des milliers de spectateurs avaient vu Pierre Guérin, au milieu du fleuve, descendre du Pont de Pierre jusqu'en aval du Pont d'Ainay, serrant entre ses bras le bloc flottant, qui le retenait au-dessus de l'eau. Cent fois on le crut submergé ; cent fois il reparut, sans que personne n'osât lui porter secours. Au moment où l'on put enfin le saisir et le retirer, près de la Quarantaine, il avait perdu connaissance et ses habits ne formaient plus qu'une épaisse couche de glace. Lorsqu'il rendit son vœu à Notre-Dame, une foule compacte monta avec lui et assista à la messe d'action de grâces qu'il avait commandée. Sa reconnaissance ne le rendit pas moins populaire que le malheur auquel il avait échappé contre toute probabilité.

Vœu de Mgr de Pins.

Deux fois, à trois ans d'intervalle, en 1832 et en 1835, le choléra, importé des Indes, vola de Marseille à Paris et, de ville en ville, répandit partout la terreur sur son passage. Lyon, par sa situation géographique, semblait naturellement un des endroits les plus exposés au fléau ; la Provence et les départements méridionaux lui envoyaient des émigrants et leur affluence accroissait les chances de péril et les folles terreurs des imaginations, surexcitées par les plus noirs récits. Les exemples du passé se représentèrent à toutes les mémoires ; on se mit en prières ; on annonça des neuvaines ; on organisa des processions ; il y eut à Fourvière des supplications solennelles ; l'archevêque prit la tête des cortèges et n'eut pas besoin du reste de stimuler une confiance qui était au fond de toutes les âmes. L'élan à l'autel de la Mère de Dieu, de Celle que chantent ses litanies sous le vocable de *Salus Infirmorum*, fut universel, spontané, merveilleux d'entente et de foi. La réponse, en retour, ne fut pas moins gracieuse que la prière avait été fervente. L'avocate, que nos concitoyens s'étaient choisie, obtint de la Providence que leurs demeures et leur vie fussent préservées du microbe pestilentiel.

Mgr de Pins, dans un mandement d'une éloquence émue, daté du 20 décembre 1832, le déclarait par des paroles formelles, qui ne soulevèrent aucune contradiction.

« Marie, écrivait-il, s'est présentée devant le trône de son Fils, afin de lui demander grâce pour nous. Le glaive de la justice de Dieu, qui étincelait déjà sur nos têtes, est rentré dans le fourreau : l'ange exterminateur a reçu l'ordre de nous épargner ; et le fléau terrible, qui nous enveloppait de toute part, a rapidement traversé ce vaste diocèse, sans oser frapper aucun de ceux qui l'habitent. »

Mais la condition des pauvres humains est de n'échapper à un mal que pour tomber dans un autre ; indemnes de l'épidémie, nos pères furent victimes d'une inondation qui causa beaucoup de ruines et plus de misères encore. Le Rhône, ayant envahi les plaines des Brotteaux et de la Guillotière, et la Saône, débordée en même temps, rejoignirent leurs eaux dans l'église de la Charité ; on ne compta bientôt plus les maisons emportées, les ménages sans asile et sans mobilier, les ouvriers en chômage. Les dévouements furent héroïques et les sauveteurs au-dessus de tout éloge. La religion inspira les uns et soutint les autres et, comme en plus d'un cas, la protection de Marie avait été sensible, on lui voua un tableau, payé par souscription publique et inauguré le 23 avril 1843.

Il n'est pas jusqu'aux émeutes, qui ont ensanglanté nos places, et aux tristes guerres civiles, qui n'aient provoqué, de la part du peuple lyonnais, envers leur inlassable Protectrice, des hommages et des appels à sa pitié et qui ne lui aient valu cette assistance miséricordieuse, sur laquelle il compte, même dans l'égarement de luttes fratricides.

Jetez plutôt les yeux sur le mur, qui sert d'appui à l'autel du Sacré-Cœur, et lisez l'inscription du tableau qui y est suspendu :

LES LOCATAIRES DE LA MAISON
BRUNET EN ACTION DE GRACES
LE 12 AVRIL 1834

Qui ne connaît la maison Brunet, aux trois cent soixante-cinq fenêtres, sur le versant des Chartreux, face aux anciens Carmes déchaussés ? Dans l'insurrection d'avril 1834, ses habitants traversèrent une heure de violente angoisse. Un coup de feu, parti, disait-on, d'un de ses étages, avait tué raide un lieutenant, qui surveillait quelques pièces de canon, rangées sur la terrasse des missionnaires. L'ordre est aussitôt donné de bombarder l'immeuble et une première décharge jette l'épouvante parmi les femmes et les enfants, qui fuient en poussant d'horribles cris. C'est à ce moment que M. le curé de Saint-Bruno intervient et, à force de raison et d'instances, il finit par convaincre le chef du détachement qu'il se trompe sur l'endroit, d'où la balle meurtrière a été tirée, et lui demande grâce pour ses paroissiens innocents. Le feu fut suspendu et, quand M. Pousset en porta la nouvelle à ces gens affolés, il fut acclamé comme un sauveur ; on se précipitait à genoux pour lui baiser la soutane et les mains.

Il désira cependant que le tribut de cette gratitude si profonde fut adressé, non pas à sa personne, mais à la Vierge de Fourvière, qui avait inspiré sa démarche, soutenu son courage et sa voix, fléchi ses interlocuteurs. La toile pittoresque, qu'il déposa, dans son sanctuaire, accompagné de toutes les familles sauvées, perpétue la joie du troupeau et l'humilité du pasteur.

Aussi bien, dans le développement du culte, exercé sur la sainte colline, la douleur s'est montrée une plus entreprenante et plus hardie ouvrière que la prospérité ou la joie. N'est-ce pas d'elle, soulevée par un amour que la plus cruelle des épreuves rendait d'une prophétique clairvoyance, n'est-ce pas de ses pleurs, de ses angoisses patriotiques, de ses déchirements après le désastre, qu'est sorti le plus magnifique, le plus émouvant des ex-voto, je veux dire la basilique neuve, tout étincelante de la blancheur de ses marbres et de l'or de ses mosaïques ? Il me reste, pour achever ma tâche d'historien, à rechercher comment cette œuvre a été conçue et proposée, à nommer ses patrons, à relever les principales étapes, qui l'ont conduite à une perfection, qui ne cesse d'être l'objet de l'admiration universelle.

L'année terrible de 1870 imposait à notre pays de sanglantes défaites et de violentes expiations. Nos provinces envahies, nos armées prisonnières, le trône impérial effondré, un gouvernement improvisé sous la poussée des révolutionnaires parisiens, tant de maux et tant de deuils, où l'on n'avait pas de peine à entrevoir le châtiment d'une Justice lassée par trop de crimes, rendirent au sentiment religieux sa vivacité, et la prière s'échappa des cœurs les plus secs avec des accents et une ardeur qu'on ne lui connaissait plus.

Notre ville, si éloignée qu'elle fût des premiers champs de bataille, craignit bientôt l'approche de l'ennemi ; un grand nombre des plus riches familles l'avaient abandonnée pour se réfugier en Suisse ; l'Hôtel de ville, dont le beffroi était déshonoré par le drapeau rouge, était tombé au pouvoir d'une faction dépendante des pires clubs ; des émeutes éclataient à propos de rien ; des bandes de gardes-nationaux perquisitionnaient sans mandat, et, dans la soirée du 4 septembre, des couvents avaient été livrés au pillage et d'inoffensifs religieux jetés en prison avec le préfet du Rhône. Six semaines de ce régime avaient usé la patience des plus dévoués et des plus honnêtes parmi les citoyens ; les mères, dont les fils bivouaquaient sous les murs de Metz ou de Belfort, dans les bataillons de mobiles occupant la Côte-d'Or ou la Franche-Comté, souffraient un martyre dont elles étaient, seules, capables de mesurer l'étendue. Les nouvelles les plus alarmantes, les plus invraisemblables, se colportaient et grossissaient de bouche en bouche, de journal à journal. On ne recueillait que des bruits de trahison, de départements rançonnés, d'otages fusillés, de Bavarois et de Saxons s'avançant par les vallées de la Saône et du Doubs et prêts à forcer nos portes.

Une pareille infortune appelle d'elle-même la pitié divine ; on songea à se la rendre plus favorable encore, en ayant recours à la plus compatissante des mères, en l'implorant sur la montagne bénie d'où ses grâces étaient toujours descendues. Ce qu'on n'avait pas osé tenter, dans d'autres temps prospères et calmes, on décida de l'exécuter sous le coup de ces effrayantes calamités. Le pieux désir, qui flottait depuis longtemps dans l'opinion, encore hésitante et mal en point, agréé par une immense majorité, soudainement gagnée et retournée, devint une condition formelle de salut et d'espoir. On rédigea l'engagement, sommaire, pour chacun, de concourir à la construction d'un nouveau sanctuaire à Fourvière si la Très-Sainte Vierge préservait de l'invasion la ville et le diocèse, et on le jeta dans la circulation, sur de petites feuilles imprimées, qui se couvrirent, instantanément, de milliers de signatures.

Mgr Ginoulhiac, qui avait pris possession de son siège, le mois précédent, après que, sous le canon de Frœschviller et de Reischoffen, furent tombées nos ambitieuses illusions, entendit, dès le 12 septembre, la communication de ce projet; il l'approuva sans réserve et fit sienne la parole d'un des assistants : « Mgr, il serait beau de poser la première pierre du nouveau sanctuaire, le jour où le dernier soldat prussien quitterait le sol français. »

Le samedi 8 octobre l'archevêque célébra la messe au maître-autel de la chapelle, devant une multitude de catholiques appartenant à tous les rangs de la société, et il prononça d'une voix haute la formule du vœu qui demandait la délivrance et la paix. Le traité de Francfort fut signé, le 1er mars 1871. Malgré des ordres trois fois répétés, les Prussiens n'avaient pas eu le temps de pénétrer dans le département du Rhône. Les Lyonnais, dès qu'un peu de calme fut rétabli, et malgré les incertitudes et les divisions politiques, se mirent en mesure de tenir leur engagement.

Depuis de longues années, la question préoccupait l'opinion, sans que jamais la solution eût été jugée suffisamment mûrie et débarrassée d'insurmontables objections. On se rappelle qu'en 1832, après le choléra-morbus, Mgr de Pins l'avait officiellement posée, pour la première fois, dans sa Lettre pastorale; il avait même, un peu plus tard, demandé des plans à l'architecte Chenavard, qui les avait exécutés et les lui avait remis; mais ils n'étaient pas sortis des cartons. En 1844, M. Bossan fut chargé de l'entretien et des réparations du vieil édifice; la mission n'avait qu'un intérêt assez médiocre, mais, sans le deviner, le cardinal de Bonald venait de découvrir et de nommer le futur maître de l'œuvre à créer. Le jeune artiste part pour l'Italie, visite la Sicile, séjourne à Rome; dans son éloignement toutefois l'idée de la reconstruction de Fourvière hante son cerveau et lui apparaît de plus en plus comme le rêve de sa vie et de son talent. De son propre mouvement, sans mandat, en pleine ignorance de l'avenir, il conçoit un plan, en trace les lignes, en dessine les ornements et les figures; et, rentré à Lyon, en 1852, il présente à ses amis son travail solitaire et leur souffle un peu de sa flamme sacrée. Le curé d'Ars, qu'il visite, bénit ses crayons et dégage sa conscience de ses doutes; plus que jamais il s'enthousiasme de son rêve; c'est le fond de ses méditations et le pain de ses veilles; la Bible à la main, il nourrit son esprit d'un symbolisme fécond et il s'encourage à toutes les audaces et à toutes les hardiesses par sa piété envers la femme, pleine de grâces, qu'il désire glorifier. Nul concurrent ne lui disputera l'honneur qu'il a si légitimement conquis; il sera l'architecte du nouveau Fourvière; dès le mois de mars 1866, après une exposition publique qu'il organisa dans la salle des Pas-Perdus du palais archiépiscopal, son titre et ses droits avaient été consacrés par les suffrages les plus enviés. Que l'heure providentielle sonne, au milieu des glas de la France qui agonise, ses mains bâtiront la *Sainte Sion*, comme il se plaît à dire; elles dresseront la forteresse inexpugnable, défense mystique et immortelle de la cité couchée à ses pieds; elles écriront sur la pierre, des ombres de la crypte au faîte des tours, un des plus splendides poèmes, qui aient été chantés à la gloire de la pureté, de la virginité et de la force de la Mère Immaculée, bénie par toutes les mères.

Le terrain, destiné à recevoir le monument contigu à la vieille nef gothique de Saint-

Intérieur de la nouvelle basilique.

Thomas, fut bénit le 3 avril 1872, le jour de la fête renvoyée de l'Annonciation. La pose solennelle de la première pierre s'accomplit le 7 décembre de la même année. L'archevêque présidait la cérémonie, entouré du chapitre métropolitain, des chapelains, ayant à leur tête leur recteur, M. l'abbé Pater, et des membres de la commission administrative, qui, depuis vingt ans, n'avait ménagé, ni ses démarches, ni sa peine.

Le 2 juin 1884, lundi de la Pentecôte, le cardinal Caverot, dont le zèle n'avait jamais faibli et qui devait, dans son testament, montrer ses sympathies par un don important, scella la dernière pierre du gros œuvre, c'est-à-dire la croix qui surmonte la façade principale. Il reçut des mains de M. Sainte-Marie Perrin, le disciple préféré de Pierre Bossan, qu'il avait remplacé dans la conduite et la surveillance des travaux, la truelle d'argent et le ciment à jeter dans la cavité. Une inscription composée par le savant épigraphiste, M. Alphonse de Boissieu, perpétue ce souvenir. En voici les lignes finales :

IV · NON · JUNII · AN · MDCCCLXXXIV
EM · ET · REV · CARDINALIS
LUD · MAR · IOS · EUS · CAVEROT
HANC · LAPIDEAM · CRUCEM
OPERIS · EXITUM
IN · FASTIGIO · FRONTIS
FIRMAVIT · ET · BENEDIXIT

Six années s'écoulèrent encore, avant qu'il fut possible d'installer le culte dans l'enceinte supérieure; dès qu'elle avait été accessible, on s'était empressé d'user de la crypte. Le chantier cependant ne fut jamais arrêté; mais, à chaque exercice, on n'engageait la dépense qu'à proportion du résultat escompté des souscriptions et des quêtes. Le premier élan avait dépassé les prévisions les plus optimistes : la persévérance des donateurs ne fut pas moins digne d'éloge; la longueur de la tâche ne lassa pas leur patience et les sommes absorbées n'ont pas épuisé leur générosité; au dixième million, volontairement sorti des bourses les plus médiocres comme des plus riches, chacun a de quoi juger comment les Lyonnais savent tenir leur parole.

Le 1er mai 1890, le cardinal Foulon célébrait la première messe à l'autel majeur, malgré que les échafaudages fussent encore dressés et que les toiles, abritant les ateliers aériens des sculpteurs et des mosaïstes, n'aient pas été enlevées. Il espérait lui-même présider la prise de possession officielle, avec l'accompagnement des pompes liturgiques, à bref délai. Il l'annonça aux fidèles, dans son mandement pour le carême de 1891, un des plus savants et des plus touchants de ceux que sa plume écrivait avec une élégance si naturelle et une si ferme éloquence. Mais une mort prématurée lui ravit cet honneur; il échut à son successeur, le pieux et éminent cardinal Couillé, héritier non seulement de sa crosse primatiale, mais surtout de ses sentiments paternels et bienveillants pour l'œuvre de Fourvière, la plus haute et la plus belle de leur double épiscopat.

Cette consécration, si vivement désirée, avec ses rites solennels, le déploiement des pompes liturgiques et pontificales, sous les rayons resplendissants d'un beau soleil d'été, s'accomplit le 16 juin 1896, en l'année du quatorzième centenaire de la vocation de la France chrétienne et du baptême de Clovis. Quatre archevêques, dix-neuf évêques, trois

abbés mitrés entouraient S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, auquel avait été déférée, à cause de sa pourpre et de son grand âge, la présidence honoraire. On comptait plus de 800 prêtres, en mozette ou en surplis, et la foule n'avait jamais été aussi compacte sur la montagne des Martyrs. Le recueillement fut aussi profond que l'enthousiasme fut grand ; on ne pria pas moins au dehors de la basilique qu'au dedans. Et à l'issue de la messe, chantée par Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, ancien curé de Saint-Pierre-de-Vaise, lorsque, au sommet du perron, les vingt-sept prélats, mitre en tête, appuyés sur leur crosse d'or, levèrent leur main pour bénir, lorsque à la formule latine du rituel répondirent les *Vivats*, échappés à ces vingt mille poitrines, vibrantes dans l'unisson de leur foi triomphante, le spectateur le plus froid put se demander s'il verrait désormais, sur la terre, une scène plus grandiose et plus auguste.

On eut la réplique des fêtes de la dédicace dans celles du couronnement ; comme les premières, ces secondes prolongèrent, pendant trois jours, l'éclat de leur majesté et de leur édification. Aux offices sacrés, qui déroulaient l'idéale et mystérieuse beauté de leurs évolutions, la musique, l'éloquence, la poésie associèrent leur pouvoir et leur charme et, sur cette terre si abondante en miracles, elles parurent ravir au ciel ses concerts et ses joies.

Maître-autel de la crypte.

Le bref papal, accordant l'insigne privilège dans les conditions proposées, avait été reçu avec les transports de la plus vive allégresse. Le cœur de Léon XIII s'y épanchait en des termes d'une extrême délicatesse, qui fut filialement goûtée.

« Que la très douce Mère de Dieu et des hommes, disait-il, invoquée dans ces pieuses solennités, regarde avec clémence sa ville de Lyon et la France entière. » *Utinam Dei Mater et hominum benignissima, piis hisce officiis exorata,* LUGDUNUM SUUM *Galliamque universam respiciat clemens.* « Qu'au déclin de ce siècle elle mette le comble aux éclatants bienfaits qu'elle a répandus sur votre patrie et fasse refleurir de toutes parts la dignité de la foi chrétienne. »

Domaine de Notre-Dame, fief de la plus aimable des suzeraines, la cité lyonnaise acheva

donc de s'approprier ce titre, auquel tant de siècles l'avaient prédestinée, dans l'inoubliable journée du samedi 8 septembre 1900. Le diadème, étincelant de pierreries, de diamants, d'émeraudes, de rubis, sortis des écrins et des parures de famille, était le double symbole de la royauté qu'elle acclamait et de la perpétuelle fidélité dont elle renouvelait l'engagement.

Dès l'aube, des messes se célébrèrent sans interruption, à tous les autels de la basilique et de l'ancienne chapelle. A 7 heures, le cardinal Perraud commence la sienne, devant les délégués officiels des paroisses; il reçoit la formule du vœu traditionnel de 1643, avec l'hommage du cierge et de l'écu d'or, promis par le prévôt et les échevins. A dix heures l'office pontifical est chanté à la Primatiale de Saint-Jean et on a dit que ce fut le plus beau du siècle.

Tout eût été parfait, tout eût été à louer dans la cérémonie de l'après-midi, si le temps, menaçant dès le matin, ne s'était gâté tout à fait et si la pluie ne fût tombée à torrents, au moment où s'organisait le cortège processionnel. On se résigne néanmoins; les prélats font leur entrée par une porte latérale, et viennent occuper leurs sièges au chœur, où l'ordre et le recueillement se rétablissent instantanément. Leur groupement est superbe; il comprend trois cardinaux, leurs Éminences Couillé, Langénieux, Perraud; cinq archevêques, Nosseigneurs Ardin de Sens, Hautin de Chambéry, Servonnet de Bourges, Germain de Toulouse, Montéty de Bérithe; vingt-deux évêques et quatre abbés mitrés. Le sermon est prononcé par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier avec une âme et une éloquence que les années n'ont pas refroidie. On lit un télégramme du cardinal Rampolla, annonçant que Sa Sainteté Léon XIII envoie sa bénédiction « avec effusion de cœur ». On entonne enfin les prières liturgiques du couronnement.

On a pensé qu'il convenait d'unir et d'auréoler, en même temps, d'un geste identique, les deux statues, celle si populaire de la chapelle du XIIe siècle, priée par tant de générations, qui se sont succédé à ses pieds, et celle de la basilique, œuvre belle et pure du ciseau chrétien de Millefault.

Le cardinal Langénieux accomplit le premier couronnement; l'archevêque de Lyon, pendant le chant du *Salve Regina*, procède au second. C'est au moment où l'on prononce les paroles de l'antienne sacrée : *Advocata nostra*, que ses mains abaissent lentement sur le front de la Vierge-Mère le plus superbe joyau qu'aucune impératrice ait porté. L'émotion est à son comble; un courant magnétique secoue cette multitude priante d'un frisson général; des larmes coulent de tous les yeux; et je me demande encore comment le silence a été gardé et comment, de toutes parts, les acclamations, montées au bord de toutes ces bouches frémissantes, n'ont pas éclaté dans un soudain et irrésistible entraînement.

Malgré l'incertitude persistante d'un ciel, dont les nuages n'étaient pas tous dissipés, on se disposa à se rendre sous le péristyle, qui regarde la Saône, donner la bénédiction du Saint-Sacrement. Comme chaque année, au coup de six heures, le cardinal éleva l'ostensoir d'or, au-dessus de son peuple, agenouillé sur les quais, les ponts et la place Bellecour et il traça, sur les têtes inclinées, le signe de la croix, qui met en fuite les démons, le péché et la douleur. A la nuit tombée, la colline s'illumine soudain comme au

soir du 8 décembre, les flammes de bengale embrasent son clocher de leurs feux verts et rouges, des lampes électriques dessinent le contour des deux édifices et on lit en lettres étincelantes la devise par excellence, résumé de la fête, des sentiments qu'elle inspire, des espérances qu'elle consacre :

LYON A MARIE

En épilogue de ce chapitre, dont l'importance excuserait la longueur, s'il était nécessaire, nous demandons d'ajouter la description de la basilique elle-même et l'explication du symbolisme de ses principales parties.

Le monument, suivant la tradition, est orienté ; son abside reçoit les premiers rayons du soleil.

La puissance est le caractère de son architecture extérieure. Quatre tours polygonales limitent l'enceinte, et déterminent l'énergique physionomie de la basilique. Les deux tours occidentales, sur la façade principale, encadrent un large portique couronné d'une galerie, que surmonte le fronton des grands combles. Quatre colonnes cannelées et polies supportent élégamment cette architecture. Ces beaux monolithes granitiques de huit mètres de hauteur se dressent sur des socles de même matière, enrichis de têtes de lions ; leurs chapiteaux en acanthes sont également fouillés dans le granit.

La galerie, superposée au porche, est décorée de huit anges-cariatides modelés par M. Millefaud.

Dans le fronton supérieur se déploie une composition monumentale qui ne mesure pas moins de 20 mètres de développement. Dans une niche centrale, à fond d'or, la Sainte-Vierge Protectrice est assise sur un trône : à ses pieds, le Lion, emblème de la cité, fier et tranquille se repose ; debout sur les genoux de la Divine Mère, l'Enfant Jésus étend ses petites mains pour accueillir et bénir les supplications adressées à Notre-Dame. A droite de la Vierge, le vœu de 1643, à gauche le vœu de 1870. Le premier de ces vœux est exprimé par le prévôt des marchands et les quatre échevins agenouillés et suppliants. Derrière eux, un pauvre pestiféré consolé par un ange caractérise la scène.

Pour rattacher à ces grands exemples du passé les nobles dévouements du présent, on a cherché à donner aux magistrats de 1643 les physionomies des présidents de la Commission de Fourvière depuis son origine : c'est d'abord Paul Brac de la Perrière qui offre l'écu d'or, puis, Alphonse de Boissieu qui tient dans ses mains le cierge votif, puis Prosper Dugas, puis Frapet, qui présidait la première séance en 1852, et enfin le sénateur Lucien Brun, successeur de Brac de la Perrière, et Président en exercice au moment où s'exécutait le bas-relief colossal. Un autre admirable ouvrier de Fourvière, qui ne pouvait être oublié dans cette glorieuse assemblée, se cache humblement dans le rôle du pestiféré, c'est Joannès Blanchon.

Le vœu de 1870 est exprimé par la série des archevêques de Lyon qui ont accordé leur haut patronage à l'œuvre de Fourvière. A l'extrémité de la composition un ange gardien défend une porte ouverte. Vient ensuite un groupe de deux figures, c'est le cardinal de Bonald, qui présente à la Sainte Vierge l'architecte de la basilique, Pierre

Bossan. Le maître de l'œuvre déroule le plan de l'édifice. Mgr Ginoulhiac indique par son geste que telle est la chapelle promise, le 8 octobre 1870. Le cardinal Caverot porte dans ses mains le ciborium élevé grâce à ses dons magnifiques. Le cardinal Foulon s'appuie sur sa crosse archiépiscopale, c'est lui qui, le premier, a officié dans la nouvelle chapelle encore encombrée d'échafaudages. Enfin, agenouillé au pied du trône, Mgr Coullié, depuis cardinal, présente à Marie la basilique consacrée sous son glorieux pontificat. Les personnages de cette composition grandiose, due au ciseau de M. Dufraine, mesurent 3 mètres de stature.

L'Assomption, par Dufraine
D'après un cliché de M. L. Begule).

Après avoir franchi le porche, on pénètre dans la basilique par la porte de bronze. — Quel éblouissement ! quelle splendeur ! C'est une fête aux yeux, c'est la maison d'or de la plus pure des Vierges. Instinctivement le regard s'élève et se promène sur les voûtes scintillantes des ors de la mosaïque. Ce velum tout frissonnant de lumière repose sur les colonnes élégantes qui divisent le vaisseau en trois nefs, sur sa largeur, en trois travées sur sa longueur. Mais le visiteur est à peine impressionné par cette subdivision architecturale. Si légers sont les points d'appui que d'un mur à l'autre un grand espace plein d'air, de soleil et de vie, s'étend pour vous éblouir et vous charmer. Les colonnes sont de marbre gris-bleu de la Haute-Savoie ; elles se dressent sur de très hauts socles en marbre de Carrare, précieusement sculptés. Des anges debout prolongent la ligne verticale des colonnes jusqu'au départ des arcs-doubleaux, tracés en ogive. Remarquons ici que tous les arcs de ce vaisseau sont tracés en ogive. Cette forme est empruntée à l'architecture du moyen âge. Les colonnes, leurs bases, leurs chapiteaux appartiennent au contraire par leurs proportions relatives, par les détails de leur ornementation, par leur physionomie, à l'architecture antique, et c'est de ces deux sources, l'antique et le moyen âge, qu'est né Fourvière. Cette observation nous paraît ici nécessaire ; elle jettera quelque lumière dans l'esprit du visiteur.

Si, de l'église supérieure, on passe dans la crypte, une impression étrange vous arrête. Après l'éblouissement des immenses verrières, des mosaïques d'or et d'émaux, une demi-obscurité mystérieuse vous enveloppe soudain, on se découvre, on se tait : c'est bien là

un sanctuaire. Des colonnes accouplées, trapues, portent solidement assise sur de vastes tailloirs une voûte surbaissée. Des fenêtres rares et relativement étroites distribuent une lumière pauvre et qui ne pénètre que discrètement derrière les énormes supports de cette architecture puissante. La crypte est inachevée, mais son ossature énergique satisfait, et l'on voudrait qu'une grande sobriété présidât au fini de ces nobles masses qu'une trop grande richesse pourrait amoindrir.

La description sommaire de notre monument serait incomplète si nous ne faisions connaître le symbolisme de sa décoration, la pensée religieuse directrice de son ordonnance.

Fourvière est l'*acropole* de la Cité, ou pour mieux dire et employer une expression biblique, c'est la *Sainte Sion*, de là ces tours, ces murailles, ces contreforts aux couronnements ingénieusement crénelés ; mais Fourvière est aussi la *Maison d'or* de Notre-Dame, de là la richesse intérieure, ses revêtements de marbres, d'ors et d'émaux, cette ornementation chantante qui proclame la pureté, la beauté, et la virginité d'une *femme pleine de grâce, bénie par dessus toutes les femmes.*

Sculptures et mosaïques des tribunes

Au dehors sont réservés les motifs empruntés à l'Ancien Testament. Les parois des grandes murailles renferment dans leurs saillies grossières toute l'histoire biblique. Nous y verrons les Rébecca, les Rachel, les Judith, les Esther, figures charmantes, aurores de la Vierge promise. Au dedans nous rencontrerons les réalités vivantes de l'Évangile. La crypte est consacrée à saint Joseph, ses sept autels donneront dans leurs rétables la vie du saint Patriarche : les Épousailles d'abord, puis l'Adoration des bergers, la Présentation au Temple, la Fuite en Égypte, l'Atelier de Nazareth, le Recouvrement au Temple, et enfin à l'autel majeur, la Mort de saint Joseph,

Dans l'église supérieure, le grand autel est consacré à l'Immaculée-Conception et les huit autels de la nef aux mystères de la vie de la Sainte Vierge : la Nativité de Notre-Dame, la Présentation au Temple, l'Annonciation, la Visitation, les Noces de Cana, le Calvaire, la Pentecôte, l'Assomption.

De grandes compositions en mosaïques enrichissent les surfaces des voûtes et des murs, et complètent l'histoire transcendante de la Mère de Dieu. Dans les trois coupoles de la nef, c'est la Sainte Vierge et la Sainte-Trinité, œuvre de Gaspard Poncet. Dans la nef de

l'Evangile nous verrons la Sainte Vierge et l'Église : Le concile d'Ephèse et la maternité divine (en projet) ; — Le Rosaire, saint Pie V et la Victoire de Lépante; — Pie IX et l'Immaculée-Conception proclamée. Du côté de l'Épître la Sainte Vierge et la France : saint Pothin apporte à Lugdunum le christianisme et le culte de Marie (en projet) ; — Le rosaire, saint Dominique et l'hérésie albigeoise (en projet) ; — Louis XIII et la France consacrée à Marie. Ces six panneaux sont l'œuvre de M. Lameire.

Mosaïques supérieures.

Après avoir indiqué ces grandes lignes de la décoration symbolique ou historique, il conviendrait d'entrer dans le détail de l'ornementation, sculptée ou peinte, dont tous les motifs sont significatifs et portent avec eux un enseignement.

Dans le sanctuaire de la Crypte, les huit Béatitudes figurées par des anges debout entourent l'autel de saint Joseph, tandis que, foulés aux pieds, les sept péchés capitaux, figurés par des animaux, animent la mosaïque du sol avec cette inscription : *Non accedet ad te malum.* Dans le sanctuaire de l'église supérieure, ce sont les hérésies vaincues qui décorent le pavement du sanctuaire : *Cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo.*

Les grandes verrières de la nef sont consacrées aux Royautés des litanies : c'est un magnifique ouvrage de M. Décôte.

Les verrières du chœur, dessinées par l'architecte, encadrent 28 figures de Vierges composées par Gaspard Poncet.

Signalons encore les stalles de chêne, enrichi d'incrustations d'ébène et d'ivoire, les beaux bénitiers d'onyx, les bronzes des autels latéraux, la lampe du sanctuaire, la grande table de communion en marbre de Carrare, les clôtures des petites chapelles en

jaune de Sienne. Cette énumération et les descriptions, qui la précèdent, n'épuisent pas les richesses symboliques de l'Ex-voto monumental, mais elles donnent, croyons-nous, une idée de la splendeur de l'édifice, de son caractère, de sa physionomie, et de la pensée profondément religieuse qui a présidé à sa conception.

Longtemps encore, Fourvière sera discuté, et nous croyons avoir indiqué la cause du désaccord, dans l'observation faite plus haut, à savoir que cette œuvre considérable est née de deux origines, qui semblent à plusieurs inconciliables : l'antique et le moyen âge. Comment oser rapprocher, pour en former un corps vivant, les formes que nous donne le mysticisme du moyen âge et celles inventées par le génie de la Grèce. La Grèce s'éprend des beautés du corps humain, et transporte dans ses temples les proportions divines qu'elle y rencontre. Le moyen âge, au contraire, oublie ces proportions, exalte son architecture, jette audacieusement ses voûtes dans l'espace, donne à la colonne un élancement prodigieux, mais conserve à sa base la délicatesse de profil, que la main peut caresser, que l'œil peut saisir et mesurer, et si la proportion du corps humain est abandonnée, l'homme lui-même devient l'échelle du monument, de telle sorte que « le spectateur, trouvant partout un point de comparaison avec lui-même, sent toujours sa petitesse devant la grandeur de l'ensemble ».

La reine des Prophètes, vitrail de la Basilique.

Si tel est le contraste que présentent ces deux grandes époques de l'art, on jugera plus qu'audacieuse la tentative de Bossan. Certes, si l'architecte se fût contenté de prendre

ici et là les éléments de sa composition, il eût, à coup sûr, obtenu une œuvre singulière, mais incohérente, il eût créé un monstre, comme on en rencontre quelquefois dans certains écarts inexpliqués de la nature. Mais Bossan n'ignore pas la grande loi, la loi inexorable de toute œuvre d'art : l'unité. Son âme profondément chrétienne veut donner à sa conception à la fois l'exaltation religieuse, dont le moyen âge lui présente la formule, et la pureté, l'élégance sévère que lui révèle l'architecture grecque, et il réussira dans son dessein, grâce à une adaptation qui produira l'équilibre harmonique, et par là l'unité. Les formes antiques, appelées à se marier à l'ogive, subiront des modifications notables dans leur caractère. Avant de s'unir, ces éléments d'origines si diverses ont été en quelque sorte conçus de nouveau, une seconde naissance les a fait frères. Et c'est en cela que Fourvière est une œuvre originale et traditionnelle; mais en cela aussi Fourvière n'est pas toujours compris. Cette architecture étonne tout d'abord, elle éblouit par sa richesse, mais elle échappe aux classifications connues de l'archéologie. Cela ne ressemble à rien ! Aussi notre basilique ne provoque-t-elle le plus souvent qu'une sorte de dédain, ou quelquefois un jugement timide et réservé. Ses admirateurs sincères sont rares. — Lorsque le temps l'aura consacrée, le charme vivant qu'elle contient s'imposera et lui assurera une belle place dans l'art contemporain. — Et pourquoi? — Parce que cela ne ressemble à rien.

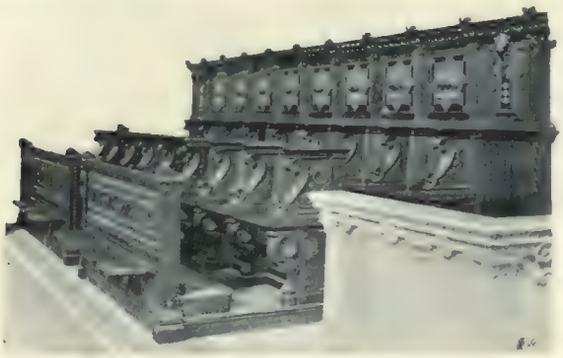

Stalles sculptées du chœur.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE I

Fondation du chapitre de Notre-Dame et Saint-Thomas de Fourvières. Manuscrit, bibliothèque de la ville de Lyon, fonds Coste, n° 2879.

A Monsieur Morel de Voleine, à propos de Fourvière. [Signé :] Ch. Vays [Savy], Lyon, le 19 juin 1866. Lyon, Vingtrinier, s. d. (1866), in-8, 4 p.

Confrérie de Notre-Dame de Fourvière. [Signé :] Le recteur de la confrérie : l'abbé Crozet, chanoine de Lyon. Lyon, Pélagaud, s. d., in-32, 1 f.

Histoire du pèlerinage ou les joies et les douleurs de Fourvières ; par Gabriel Servant, curé doyen de Bourg-sur-Gironde. Limoges, Eugène Ardant et Thibaut, s. d., in-32, 351 p.

Inscription de la pose de la première pierre de Notre-Dame de Fourvière. Lugduni, Perrin et Marinet, s. d. (1872), in-plano, 1 f.

Le vœu des échevins de la ville de Lyon, à Notre-Dame de Fourvière. Lyon, Vitte, s. d., in-8, 2 f.

Les origines du culte de la Vierge à Lyon ; par Ernest Richard. Lyon, X. Jevain, s. d. (1882), in-8, 41 p., grav., 4 fr.

Pérouse. *Épître à mon cousin Greppo sur l'inauguration du clocher de Fourvière.*

Protestation contre la suppression de la nef de Saint-Thomas à Fourvière. [Signé :] Un groupe de vieux lyonnais, Lyon, le 8 décembre 1897. S. l. n. d., in-4, 2 f.

Rapport lu au conseil de la confrérie de Fourvière dans sa séance du 9 août 1876. [Signé :] D. M[eynis]. Lyon, E. Pâris, s. d. (1876), in-8, 2 f.

Confirmation de l'ancienne confrérie de la très sainte Vierge en l'église de Notre-Dame et Saint-Thomas de Fourvière de Lyon. Lyon, 1682, in-12.

De la dévotion et de la confrérie de la très sainte Vierge, mère de Dieu, établie en l'église collégiale de Fourvière dans la ville de Lyon. Lyon, 1732, in-12.

Gaudin. *Fourvière, son église, et son académie* dans : Journal de Lyon, 1787, p. 135.

Du pèlerinage de Fourvières, l'an du Christ mil huit cent trente-quatre, par M. F. Ponchon. A Lyon, chez C. J. Chambet et Rusand, 1834, in-8, 52 p., grav.

Le pèlerin de Fourvières, ou manuel pour le pèlerinage de

Notre-Dame de Fourvières, contenant une notice historique sur Fourvières, diverses considérations et pratiques de piété et quelques cantiques nouveaux avec les airs notés. Lyon, Pélagaud, 1836, in-18, lxxxviij-304 p.

Notre-Dame de Fourvière, ou recherches historiques sur l'autel tutélaire des Lyonnais, et sur les principaux événements qui en ont retardé ou hâté la gloire ; par l'abbé A. M. Cahour. Lyon, Pélagaud et Lesne; Paris, Poussielgue-Rusand, 1838, in-8, 4 f. - liv. - 449 p., grav.

Notre-Dame de Fourvières et ses entours, contenant un précis historique de Lyon et de ses monuments religieux depuis l'établissement du christianisme à Lyon jusqu'à nos jours, l'origine, les progrès et l'état actuel de la dévotion des fidèles à Notre-Dame de Fourvières ; par M. l'abbé Peyronnet, chapelain à Notre-Dame de Fourvière. Lyon, Guyot, 1841, in-8, viii-447 p. - 1 f.

Dévotion à Notre-Dame de Fourvière. Lyon, Ayné, 1842, in-24.

Le pèlerin de Fourvières, ou manuel pour le pèlerinage de Notre-Dame de Fourvière, contenant une notice historique sur Fourvières, diverses considérations et pratiques de piété. Lyon, Lesne, 1843, in-24, 268 p., grav.

Fourvière au dix-neuvième siècle, tableau des événements principaux survenus à Lyon pendant la première moitié de ce siècle, et marques diverses de la protection de la sainte Vierge sur cette ville ; par un serviteur de Marie [D. Meynis]. Lyon, Pélagaud, 1852, in-12, 120 p.

Origine du culte de Marie à Lyon, et notices historiques sur la cité lyonnaise, la chapelle et la colline de Fourvières; par B. A. Rollet. Lyon et Paris, Guyot, 1852, in-18, 159 p. - 1 f.

La statue de Notre-Dame de Fourvière, relation exacte des fêtes de l'inauguration, publiée sous les auspices de S. É. Mgr le cardinal-archevêque, et suivie du procès-verbal de la cérémonie ; par M. l'abbé Bouillard, vicaire de Saint-François de Sales. Lyon, Girard et Josserand, 1852, in-8, 40 p.

Tableau votif du choléra peint par Victor Orsel, pour la chapelle de Fourvières, explication raisonnée lue à la société littéraire de Lyon, dans sa séance du 28 janvier 1852 ; par E.-C. Martin-Daussigny, peintre, membre de la dite société et de celle de statistique de Marseille. Lyon, Perrin, 1852, in-8, 22 p.

Fourvière au dix-neuvième siècle, tableau des événements principaux survenus à Lyon pendant la première moitié de ce siècle, et marques diverses de la protection de la sainte Vierge sur cette ville ; deuxième édition, revue et augmentée de la relation des fêtes célébrées pour l'inauguration de la statue de Notre-Dame ; par un serviteur de Marie [D. Meynis]. Lyon, Pélagaud, 1853, in-12, 142 p.

Notre-Dame de Fourvière, patronne de la ville de Lyon, histoire, poésie, récits. Lyon, Courat, 1854, in-12, 274 p.

Revue de Fourvière pour 1857. [Signé :] Paul Saint-Olive. Lyon, Vingtrinier, in-8, 13 p., grav.

Notre-Dame de Fourvière, son histoire, son culte et son influence ; par l'abbé J. B. Bouillard, chanoine honoraire de Nîmes, vicaire de Saint-François-de-Sales à Lyon. Lyon, Girard et Josserand, 1858, in-12, 360 p.

Nouveau manuel complet du pèlerinage à Notre-Dame de Fourvières, à Lyon, précédé de l'histoire de ce sanctuaire ; composé et publié par M. Bonnepart, d'après le R. P. Alexis, religieux du Carmel. Chez l'auteur, à Fourvière, 1859, in-32, xi-436 p.

La sainte colline de Fourvières, histoire de son sanctuaire vénéré ; par un serviteur de Marie [L.-L. Bécoulet]. Lyon et Paris, Périsse frères, 1860, in-32, xii-220-xxxi p. — Autres éditions en 1861 et 1867.

Chenavard. *Recueil de compositions exécutées ou projetées* sur les dessins de A.-M. Chenavard, architecte. Lyon, Perrin, 1860, in-folio, 61 planches, parmi lesquelles un projet d'église pour Notre-Dame de Fourvière.

Compte-rendu pour la commission de Fourvière de toutes les opérations concernant l'œuvre de Notre-Dame de Fourvière, du 2 février 1856 au 31 juillet 1862. Lyon, Vingtrinier, 1862, in-4, 36 p. - 2 f. — Compte rendu annuel jusqu'en 1907.

Histoire du culte de la sainte Vierge à Lyon, depuis saint Pothin jusqu'à nos jours ; par l'auteur des Grands souvenirs de l'église de Lyon [D. Meynis] ; avec approbation ecclésiastique. Lyon, J.-B. Pélagaud, 1865, petit in-12, 2 f. - 180 p.

Concours pour la nouvelle église de Fourvière, par un vieux lyonnais. Lyon, Pélagaud, in-8, 8 p.

D'une nouvelle église à Fourvière, considérations relatives à ce projet ; par D. Meynis, auteur de l'Histoire du culte de la sainte Vierge à Lyon etc., seconde édition, augmentée de nouvelles réflexions sur le même sujet. Lyon, Pélagaud, 1866, in-8, 31 p.

L'architecture de l'église projetée de Fourvière d'après les plans exposés, études comparatives ; par Ch. Vays [Savy]. Lyon, Vingtrinier, 1866, in-8°, 36 p.

La nouvelle église de Fourvière d'après les plans exposés appréciation analytique ; par Ch. Vays [Savy]. Lyon, Vingtrinier, 1866, in-8, 24 p.

Exemples de vie chrétienne, offerts aux jeunes personnes, ou précis de la vie et de la mort de quelques congréganistes de Notre-Dame de Fourvière, à Lyon ; avec approbation de s. ém. le card. archevêque de Lyon. Lyon, Josserand, 1867, in-18, xii-311 p.

Manuel du pèlerin à Notre-Dame de Fourvières, par le R. P. J. Chrysostome de Lyon, des frères mineurs Capucins ; ouvrage approuvé par s. é. le cardinal-archevêque de Lyon. Lyon, Perrin, 1867, in-18, 2 f. - vij-300 p. - 1 f.

L'illumination du 8 décembre à Lyon, depuis son origine jusqu'à nos jours, par J. Blanchon, directeur de l'*Écho de Fourvière*. Lyon, Girard, 1868, in-8, 48 p.

Manuel du pèlerinage à Notre-Dame de Fourvières ; précédé d'une notice historique, par l'auteur de l'Esprit de la prière ; approuvé par Mgr de Serres, troisième édition. Lyon, Gauthier, 1868, in-32, 288 p.

Notice sur la confrérie de Notre-Dame de Fourvière ; par D. M[eynis], auteur des Grands souvenirs de l'église de Lyon. Lyon, J.-B. Pélagaud, 1869, in-24, 48 p.

Rapport lu au conseil de la confrérie de Notre-Dame de Fourvière, le 19 août 1871, imprimé par décision du conseil. Lyon, J.-B. Pélagaud, 1871, in-8, 11 p.

Note présentée à Mgr l'archevêque et à la commission de Fourvière, sur les statues, les clochers et la chapelle de Fourvière, 1872.

Ch. Savy. *Notice sur la nouvelle chapelle de Fourvière*. Lyon, Vingtrinier, 1872, in-8, 16 p. — Extrait de la *Revue du Lyonnais*, juillet 1872.

Notre-Dame de Fourvière, notice historique ; par F. Delbreil ; 1er fascicule, contenant la fondation du pèlerinage et la suite de son histoire jusqu'à la Révolution française. Lyon, librairie du Télégraphe, 1873, in-24, 56 p.

Heures de Notre-Dame de Fourvière, nouveau manuel de piété du pèlerin de la sainte colline ; par M. l'abbé X. M[ichelard], du diocèse de Lyon. Lyon, imp. catholique, 1877, in-32, 3 f. - iv-241 p., grav.

Le baron Raverat. *Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine* ; recherches archéologiques sur l'emplacement où les premiers chrétiens lyonnais souffrirent le martyre. Lyon, Mougin-Rusand, 1880, in-8, 38 p., plan.

L'ancienne chapelle de Fourvière, son histoire, ses souvenirs, consécration de la ville en 1643 ; notice par D. Meynis, commandeur de l'ordre Saint-Sylvestre, etc. Lyon, imp. Albert, 1882, in-8, 16 p., grav.

Le vœu des échevins de la ville de Lyon à Notre-Dame de Fourvière en 1643, et l'édicule de l'ancien pont du Change; par J.-J. Grisard. Lyon, Pitrat, 1888, in-8, 53 p., grav.

La nouvelle église de Fourvière dans son état actuel, 1886-1887, troisième édition. Lyon, imp. Pâris et Philipona, in-8, 20 p. — Autres éditions : Lyon, Jevain, 1890, in-8, 31 p., etc.

G. (M. T.) *L'ancienne chapelle de Fourvières*. Lyon, X. Jevain, 1890, in-8, 87 p. — Autre édition : 1894.

Le médaillon de Fourvière, par le P. André [Gouilloud] ; le médaillon de Fourvière ; un membre modèle de la société

de Saint-Vincent-de-Paul ; la prière du soir ; les enfants de Clodomir ; deuxième édition. Lyon et Paris, Delhomme et Briguet, in-8, 2 f. - 272 p.

Cérémonial pour la bénédiction de la grosse cloche de Fourvière, par s. ém. le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, 6 septembre 1891. Lyon, Vitte, 1891, in-8, 3 f. - 23 p., 1 grav.

Cérémonial pour la bénédiction du carillon de Fourvière, par s. ém. le cardinal Foulon, archevêque de Lyon et de Vienne, 15 décembre 1891. Lyon, Vitte, 1891, in-8, 2 f. - 23 p.

Société académique d'architecture de Lyon. Le beffroi de Fourvière, rapport présenté, le 4 juillet 1892, à la commission de Fourvière, par Sainte-Marie Perrin, architecte de la basilique et lu à la société académique d'architecture de Lyon, dans sa séance du 4 août 1892. Lyon, Mougin-Rusand, 1892, in-8, 19 p., grav.

Le chanoine Pierre Pater, recteur de Notre-Dame de Fourvière, notice sur sa vie et ses œuvres, par l'abbé Charles Droz, prêtre du diocèse de Lyon. Lyon, Vitte, 1893, in-8, 1 f. - 50 p., portr.

Mois de Notre-Dame de Fourvière, ou la Sainte Vierge considérée dans ses rapports avec le dogme, la morale et le culte catholique ; par l'abbé Manin, chapelain de Fourvière. Lyon, Jevain, 1893, in-18, VII-425 p., 3 grav. — 2e édition, revue et augmentée illustrée de deux gravures et précédée d'une introduction historique par l'abbé J.-B. Martin, professeur aux facultés catholiques et chapelain de la même basilique. Lyon, Paquet, 1903, in-32, XV-383 p.

Le bourdon de Notre-Dame de Fourvière, nouvelle intrigue ; une lettre fausse; mea culpa. Saint-Malo, Y. Billois, 1895, in-12, 14 p. Extrait des Annales de Loigny.

Consecratio basilicae Foroveteri exstructae in honorem beatae Mariae virginis immaculatae. Lugduni, Vitte, 1896, in-8, 7 p. Discours latin de M. A. Devaux.

Consécration de l'église de Notre-Dame de Fourvière, sous le vocable de l'Immaculée Conception, par sa grandeur monseigneur Coullié, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules, le mardi 16 juin. Lyon, Vitte, 1896, in-8, 94 p. - 1 f. - 4 p.

Étymologie de Fourvière; par l'abbé A. Devaux, professeur aux facultés catholiques de Lyon ; extrait de l'*Université catholique*. Lyon, Vitte, 1896, in-8, 11 p.

La basilique de Fourvière, ses origines, son esthétique, son symbolisme, par Sainte-Marie Perrin, architecte, membre correspondant de l'Institut. Lyon, Vitte, 1896, in-8, 68 p.

La basilique de Fourvière dans son état actuel, 1896, vingtième édition. Lyon, Jevain, 1896, in-8, 31 p.

Œuvre de Fourvière, rapport présenté à monseigneur l'archevêque de Lyon et à la commission de Fourvière, par l'archiviste M. L. de Rosière, sur l'établissement des archives et les travaux opérés en 1896. Lyon, X. Jevain, 1896, in-8, 20 p.

Bibliothèque des enfants de Marie, exemples de vie chrétienne offerts aux jeunes personnes, ou précis de la vie et de la mort de quelques congréganistes de Notre-Dame de Fourvière. Lyon, Vitte, 1899, in-8, 3 vol., 158, 156, 159 p., grav.

Étude sur l'ancienneté de la chapelle de Fourvière et principalement de la nef de Saint-Thomas. Mâcon, Protat, 1899, in-8, 2 f. - 28 p. - 1 f., grav.

Fourvière, poème religieux, donnant l'historique du plateau et la description de la basilique ; publié avec l'approbation de s. ém. le cardinal archevêque de Lyon ; par Ferris de Gersac. Lyon, Vitte, 1899, in-16, 31 p.

Notes sur les temples païens de Fourvière à l'époque romaine, par le R. P. Tournier, de la Compagnie de Jésus. Lyon, Vitte, 1899, in-8, 30 p. — Extrait de l'*Université catholique*.

Compte rendu du Congrès Marial tenu à Lyon, les 5, 6, 7, 8 septembre 1900, sous le patronage de son éminence le cardinal archevêque de Lyon. Lyon, Vitte, 1900, in-8, 2 vol., 662, 780 p., grav.

Congrès Marial à Lyon, 5-8 septembre 1900, origines et préambules. Tours, Mame, 1900, in-8, 132 p.

La vierge couronnée et Fourvière ; par l'abbé C. Comte, secrétaire de l'archevêché. Lyon, Vitte, 1900, in-12, 45 p., grav.

Rapport présenté au Congrès Marial, 1900, Marie et Fourvière. [Signé :] C. Comte, chanoine. Lyon, Vitte, in-8, 11 p.

Recherches sur Fouvière, fondation de l'église et de la chapelle Notre-Dame, suivie du Barbet ou recueil de chartes, publié pour la première fois, impensis E. L[ongin] et curis. Lyon, Brun, 1900, in-8, 169 p., grav.

Georges Tricou. *Fourvière et ses médailles* dans *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, année 1901, t. I, p. 179-79. — Tiré à part : Lyon, Vitte, 1901, in-8, 11 p., grav.

Les abbés Albin de Cigala et J.-B. Martin. *La basilique de Notre-Dame de Fourvière* dans l'*Église catholique illustrée*, mai 1902, 3e année, n° 28, p. 26 à 48.

L'abbé P. Chatelus, chanoine titulaire de la primatiale, ancien recteur de Fourvière. *Notre-Dame de Fourvière et la piété lyonnaise*, notes et récits. Lyon et Paris, Vitte, 1902, in-8, XXIII-454 p. - 1 f., grav.

La commission de Fourvière, ses noces d'or, 1852-1902, notice sur son origine et ses œuvres ; par l'abbé P. Chatelus, chanoine de la primatiale. Lyon, Vitte, 1903, in-8, 43 p., grav.

J. Beyssac. *Notes pour servir à l'histoire de l'église de Lyon, le cloître de Fourvière en 1590*, dans : *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 1904, t. IV, p. 69-78 et 85-98. — Tiré à part : Lyon, Vitte, 1904, in-8, 27 p., grav.

Inscription provenant de l'église Saint-Pierre-le-Vieux et conservée au Musée de Lyon.

CHAPITRE II

SAINT-ROMAIN. — SAINT-PIERRE-LE-VIEUX. — SAINT-ALBAN. LES SŒURS SAINT-VINCENT DE PAUL

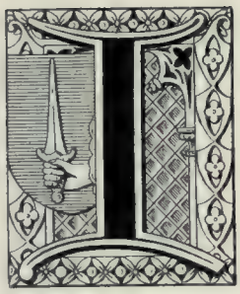

Il nous reste à rappeler, en descendant de Fourvière, les souvenirs qui se rattachent aux noms de Saint-Romain, Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-Alban, portés par des églises, qui, pour n'avoir pas eu l'importance de leurs célèbres voisines, la Primatiale et ses annexes, décrites dans le volume précédent, ont néanmoins tenu quelque place dans l'histoire du quartier Saint-Jean. Nous y joindrons ceux qui concernent la congrégation des Filles de la Charité, dites sœurs Saint-Vincent-de-Paul et leurs divers établissements, dont le premier, installé autrefois rue Pisse-Truie, existe encore, rue du Doyenné, 8, presque dans les mêmes bâtiments.

SAINT-ROMAIN

Outre les trois églises, Saint-Jean, Saint-Étienne et Sainte-Croix, qui s'élevaient au centre du cloître de Lyon et le dominaient de leur masse, une quatrième, Saint-Romain, de proportions beaucoup plus restreintes, se cachait au midi de la même enceinte, entre la cour de l'archevêché et un chemin qui, par la porte de l'archidiaconé, conduisait à la façade principale de la grande église. L'aspect extérieur n'en est guère connu que par le plan scénographique de la ville de Lyon. On voit que l'église Saint-Romain était fort modeste, avec une nef unique et une petite abside semi-circulaire voûtée en coquille. Nulle

trace de clocher; cependant, au milieu du XIIIe siècle, Guillaume de La Palud, prévôt de Fourvière, lui avait légué 15 sols forts pour faire une cloche, « *ad campanam faciendam* ». Nos vieux chroniqueurs rapportent que, au-dessus de la porte qui s'ouvrait au couchant, était placé un bas-relief, avec les figures à mi-corps de saint Joachim et de sainte Anne, père et mère de la Vierge Marie. Au-dessous, une inscription perpétuait, en ces termes, le nom du fondateur :

TEMPLI FACTORES FUERUNT FREDALDUS
ET UXOR MARTYRII EGREGII QUOD
CONSTAT HONORE ROMANI ILLIUS UT
P. C. RECREANTUR SEDE PERENNI

A l'intérieur, outre l'autel primitif placé dans l'abside, deux chapelles s'élevaient : à droite, celle de la Vierge Marie, édifiée au commencement du XVe siècle, par les soins de Guillaume de Bames, clerc, notaire public, citoyen de Lyon. La construction autorisée, à la demande de Jean Fournier, chevalier de l'Église et curé de Saint-Romain, le 10 décembre 1400 par le Chapitre, et le 20 du même mois par l'archidiacre Amédée de Saluces, curé primitif, était achevée trente ans plus tard, et, le 4 février 1430, l'archevêque Amédée de Talaru y autorisait la célébration du service divin. On aimerait à connaître par le détail l'histoire de cette église si peu connue, à savoir quelles faveurs elle reçut du chapitre ou des généreux archevêques les Bourbons, les d'Épinac, les Neuville. On ignorera probablement toujours ces menus faits. On sait pourtant que la seconde chapelle, placée sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Refuge, était aussi située « du côté droit du grand autel, au-dessous de la sacristie, joignant la rue du côté de vent ». Jean Faure, qui l'avait faite édifier en 1615, avait eu une vie des plus actives. Trésorier de la grande église, chanoine de Fourvière, archiprêtre de Courzieu et l'Arbresle, procureur général en l'archevêché de Lyon, il est le premier qui ait porté le titre de curé de Saint-Romain et Saint-Pierre-le-Vieux ; d'où on peut conclure avec grande vraisemblance que le service paroissial de Saint-Romain a été transféré à Saint-Pierre-le-Vieux sous son administration. Il semble du reste avoir beaucoup tenu à ses fonctions de curé de Saint-Romain, et, parmi les trois tableaux qui décoraient cette église, on en voyait un où était représenté, avec saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste, le portrait du donateur, Jean Faure. En outre, aux termes de son testament en date du 23 octobre 1624, il institua un certain nombre de messes dans la chapelle fondée par lui, puis, par un codicille du 26 août de l'année suivante, il légua au prébendier de cette chapelle, et pour le service de celle-ci, un calice, deux chandeliers, deux corporaux, un missel, une chasuble, une étole, un manipule, une aube, un missel et deux nappes.

Le Cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon (1447-1488) (d'après une gravure à la bibliothèque de Lyon).

Son décès est du 9 septembre 1635, et une observation présentée à ce moment par l'ar-

chidiacre se réfère à la légende qui entourait l'origine de Saint-Romain. La légende voulait, en effet, que Saint-Romain eût été édifié par les premiers chrétiens de Lyon, sur un bas-fond, où se serait amassé le sang des martyrs descendu de la Croix de Colle par le Gourguillon. Bullioud qui la rapporte note aussi que, par respect pour ce souvenir, on n'inhumait pas dans l'église.

Cependant, lorsque Guillaume de Bames avait été autorisé par le Chapitre à faire commencer les travaux de sa chapelle, on lui avait permis en même temps de s'y faire inhumer. Cette autorisation avait-elle été suivie d'effet? Quoi qu'il en soit, Jean Faure avait fait lui aussi élection de sépulture dans sa chapelle Notre-Dame de Bon Refuge, mais, lorsque cette clause dut être exécutée, l'archidiacre Antoine de Gibertès s'y opposa, « la dite élection étant contre la vénération et sainteté de la dite église, procédant du sang des martyrs arrêté en icelle, où, pour cette cause, on n'a jamais mis en terre ». Faisant droit à cette opposition, les chanoines décidèrent que Jean Faure serait inhumé à Saint-Pierre-le-Vieux, au tombeau de Martin Bazoud, son oncle.

Entre la construction des deux chapelles se place la restauration de l'église elle-même, et la reconstruction complète de son portail. Ces travaux furent exécutés pendant les années 1560 et 1561, et, comme les Laurencin, alors établis sur la paroisse, contribuèrent pour une très grosse part à leur paiement, les armes de cette famille furent placées à la voûte de l'église.

Dans cette note sur Saint-Romain, il n'est pas superflu de dire quelques mots de la maison destinée au logement de son desservant. Il est facile de la reconnaître dans le plan scénographique, « devant Saint-Romain, jouxte la porte d'entrée de la dicte église, la rue entre deux, de matin, l'archidiaconé de vent, et une maison canoniale de bize et soir ». Au XVIIe siècle, ce bâtiment était dans un tel état de ruines, que, le 22 février 1665, les paroissiens avaient dû se réunir pour délibérer sur le parti à prendre à son sujet. La question était délicate ; la paroisse, d'une étendue fort restreinte, ayant peu de ressources. Cependant, les deux rapports dressés sur l'état de la maison curiale concluaient tous deux à la nécessité absolue de sa démolition et de sa reconstruction ; le coût de cette dernière n'était pas estimé moins de 4.000 livres. Heureusement, un quart de siècle auparavant, le curé précédent, Michel Combet, avait fait élever, « dans le cimetière, du côté de matin », un bâtiment destiné à loger un prêtre et à recevoir les ornements de l'église. Le 4 avril 1666, les paroissiens décidèrent que cette maison servirait de cure à l'avenir. Quant à l'ancienne, elle devait être louée et son loyer versé en déduction des charges imposées par Combet sur la nouvelle ; en vertu de cette décision, elle fut effectivement louée, le 21 mars 1669, à Charles Tardy, maître charpentier.

Un siècle plus tard, il fallut prendre une décision pour l'église elle-même, qui, dans son état de vétusté, constituait un danger public. On songea un moment à la faire reconstruire, et, le 27 juin 1743, au moment où le Chapitre décidait d'en faire l'acquisition, l'archidiacre François-Alexandre d'Albon, offrait, en cas de reconstruction, l'autorisation d'appuyer le nouvel édifice contre le mur de l'archidiaconé. Mais ce projet n'eut pas de suite ; le 20 août, le cardinal de Tencin, archevêque, prononçait l'interdit de la chapelle,

en autorisait la démolition et l'aliénation du sol, sous les réserves d'usage ; le service religieux, notamment la fête de saint Romain, et les fondations seraient transférés à Saint-Pierre-le-Vieux, et les corps enterrés dans le cimetière seraient exhumés et déposés dans celui de la même église.

Le 6 septembre de la même année 1743, les curé, marguilliers, paroissiens et notables de Saint-Pierre-le-Vieux vendaient l'église Saint-Romain aux chanoines de Lyon, moyennant une pension annuelle de 100 livres; un premier paiement eut lieu le 31 janvier 1744, et la démolition fut effectuée dans le courant de la même année. Le 24 décembre 1746, le secrétaire du Chapitre reçut l'ordre de faire placer un écriteau annonçant la mise en location du terrain sur lequel s'était élevé l'ancienne église, et, le 5 juin 1747, le Chapitre en ratifia la location au sieur Étienne Molin, moyennant un loyer annuel de 200 livres et pour une période de neuf années. Cette période écoulée, le terrain fut cédé à l'archevêque, qui l'utilisa pour l'agrandissement des prisons.

Dans quelles conditions le service religieux était-il exercé à Saint-Romain? L'archidiacre du Chapitre en était, on l'a vu, curé primitif, patron et collateur ; il en conservait la jouissance, et rien ne pouvait se faire sans son autorisation. C'était lui naturellement, qui nommait le chapelain chargé du service divin. L'exercice de ce droit fait naître, au milieu du xve siècle, un bien joli épisode. Lors de l'assemblée capitulaire du 21 janvier 1443, Pierre Bullioud, procureur général du Chapitre, dépose une plainte, à la requête de Guillaume de Chavirey archidiacre, contre Jean du Bois, curé de Saint-Romain. Celui-ci a osé dire que, durant sa jeunesse, l'archidiacre avait été, et qu'il était encore, très malin, *catissimus*. Le crime, on le voit, était bénin ; mais le procureur général, c'est une tendance professionnelle, n'en jugeait point ainsi. Il n'aurait pas voulu, disait-il, pour 1.000 livres, avoir proféré une telle injure, et demandait en conséquence que le coupable fût privé à la fois de l'habit de l'église et de ses bénéfices. Le pauvre curé comparant répondit simplement qu'il avait tenu le propos en plaisantant, *spatiando*, et comme en une réminiscence du temps où il était le premier mentor de l'archidiacre. Sa peine fut naturellement proportionnée au délit, et le curé, renvoyé devant les juges du glaive spirituel, se vit assigner comme prison l'enceinte du cloître.

Le chapelain de Saint-Romain appartenait au clergé de la grande église. Il en recevait l'habit, lorsque sa nomination par l'archidiacre avait été confirmée par le Chapitre. Au chœur, il siégeait immédiatement après le panetier. Un privilège particulier l'autorisait à réciter Matines à voix basse dans son église, puis ensuite à entrer au grand chœur et à assister aux autres offices. Dans son service à Saint-Romain, il était secondé par un vicaire.

Une constatation curieuse, c'est que, contrairement à ce qui avait lieu ordinairement, presque toutes les libéralités faites au xiiie siècle en faveur de Saint-Romain allaient, non point à l'église, mais à son desservant. Nous avons déjà noté le don de Guillaume de La Palud pour l'établissement d'une cloche ; en juillet 1226, Martin de Viricelles légua 7 aunes de toile pour faire une aube et un amict. Ce sont les deux seuls legs attribués à l'église. Au contraire, la liste est longue des donations en faveur de son chapelain. Toutes ont la

même forme : le donateur créant une fondation, habituellement son anniversaire, spécifie que le chapelain de Saint-Romain aura une part, une *procuration* entière, dans les distributions créées par lui. Tels sont les termes employés par les doyens Guillaume de Colonges et Hugues de Pizay, par les chamariers Arnaud de Colant, Gaudemard de Jarez et Foulques de Rochefort, par le custode Simon de Marzé, par les chanoines Ylion, Robert Roux, Guichard de Marzé, Dalmace de Saint-Symphorien, Dalmace Morel et Guillaume de Roanne, par Ponce de Pierrelate maître des écoles, par les trésoriers Étienne de Leymens et Jean Bonjour, par Garin, à la fois dapifer et trésorier, par Guillaume Tacons, portier du réfectoire, par Gilbert, archiprêtre et custode de Sainte-Croix, par Humbert charpentier, fils du maître de l'œuvre de Saint-Jean, par Guillaume de Sarron, chamarier de Saint-Paul, enfin par Laurent d'Izeron, prêtre de Limonest, par Girard, prêtre, et par Renaud de Riottiers, sous-diacre.

Plus tard, les fondations eurent la forme ordinaire ; elles ont été enregistrées dans un recueil, rédigé au xve siècle et qui existe encore dans le fonds du Chapitre de Saint-Jean. Nous y relevons les noms les plus intéressants : au 2 janvier, 25 juin et 19 novembre, Jean du Bois, dit le Peloux, curé de Saint-Romain, et, au 17, Jean de Montpensier, panetier ; au 17 mars, Barthélemy Dalmace, gardien des prisons de l'archevêque, et au 25, Guillaume Foreys, trésorier du Chapitre ; au 10 avril, Guillaume de Bames ; au mercredi après la Pentecôte, Boniface Lamirault, écuyer de la duchesse de Bourbon ; au 3 juin, Guillaume de Montpensier, panetier, et au 1er juillet, Catherine, son épouse ; au 30 juillet, Geoffroy de Chaponay ; au 30 septembre, Jean de Fontana, trésorier de l'église, et Pierre de Buenc, dit Brochet, vice-maître du chœur ; au 27 octobre, Guillette, mère de Pierre Sorel, sacristain de Saint-Étienne ; au 30 du même mois, Barthélemy de l'Orme, curé de Saint-Romain ; enfin au 19 novembre, Pierre de Montpensier, troisième membre de cette famille, qualifié panetier.

Toutes ces fondations visaient exclusivement des anniversaires ; une seule s'étendait au service religieux de l'église. Après avoir indiqué que, chaque année, au jour anniversaire de son décès, le curé de Saint-Romain serait tenu de célébrer ou faire célébrer une grand' messe et deux messes basses, Guillaume de Bames avait stipulé que le dit curé devrait célébrer des messes paroissiales pour les fêtes de l'Annonciation, de la Conception et de la Nativité de la Vierge Marie et pour la fête de saint Michel archange ; il devait en outre réciter les Ténèbres le jour du Vendredi-Saint.

Aux termes de son testament, en date du 28 février 1585, un chapelain perpétuel, Antoine Pégon, fonda à Saint-Romain une messe quotidienne à célébrer « à l'aube du jour, pour les pauvres artisans ».

Enfin le 10 décembre 1609, Jacques Girinet, receveur du comtal du Chapitre, fit une fondation pour que les vêpres soient psalmodiées tous les dimanches.

De ces trois créations, on peut déduire, semble-t-il, que, bien que l'église fût paroisse, le service religieux y avait été jusqu'alors fort bref ; sans doute une messe ou deux les dimanches.

Une seule fois par an, le 18 novembre, jour de la fête de Saint-Romain, le Chapitre,

qui y avait chanté la veille les premières vêpres, venait y officier. Une livraison était faite aux assistants par les soins et aux frais de l'archidiacre, lequel devait en outre donner au curé trois livres de cire qui, converties en un cierge, servaient à illuminer l'église.

Nous avons trouvé à Saint-Romain la trace de deux confréries : celle du Précieux Corps de Dieu, instituée le 14 juin 1582, et une confrérie de filles, qui subsista au XVIe et au XVIIe siècle.

Même après la cessation du service paroissial et son transfert à Saint-Pierre-le-Vieux, l'office continua à être chanté à Saint-Romain les dimanches et jours de fêtes, avec l'aide de quelques prêtres et clergeons de la grande église. Cependant, ce service lui-même dut prendre fin au moment de la démolition. Le 12 novembre 1743, cinq jours avant celui où on avait coutume d'y célébrer la fête patronale, Maurice Pailleu, l'un des sous-maîtres de la cathédrale qui a laissé les plus grands souvenirs, demanda aux chanoines leurs instructions; il fut décidé, conformément à l'ordonnance de l'archevêque, que « la veille de Saint-Pierre-aux-Liens on irait dire les vespres, et le jour dudit patron la grand'messe, à Saint-Romain ». Comment ce texte doit-il être interprêté? Les chanoines ont-ils eu l'intention de faire disparaître la fête de saint Romain et de faire de la dédicace de Saint-Pierre-aux-Liens, qui se célèbre le 1er août, la seconde fête patronale de Saint-Pierre-le-Vieux ? C'est peu vraisemblable. Et si l'on observe que le jour même de la Saint-Romain, 18 novembre, on célèbre aussi la dédicace des basiliques Saint-Pierre et Saint-Paul à Rome, on peut augurer avec grande vraisemblance une erreur du scribe, et penser que l'intention des chanoines fut de conserver les usages anciens et d'ordonner simplement que les offices de la Saint-Romain auraient lieu à Saint-Pierre-le-Vieux, ne pouvant plus l'être dans l'antique église en ruine.

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

Saint-Pierre-le-Vieux était situé, au sud et en dehors du cloître, vis-à-vis de l'archidiaconé ; les derniers vestiges en ont disparu en 1866. A ce moment, un fervent des choses lyonnaises, Paul Saint-Olive, en a dessiné quelques esquisses lesquelles appartiennent aujourd'hui à la bibliothèque du Palais Saint-Pierre ; l'une de ces esquisses a été gravée par Tournier et aussi jointe à la note publiée, la même année, par A. Vachez sur les familles Laurencin et Bellièvre. Rapprochées du plan scénographique, ces esquisses permettent de suivre les modifications apportées à l'aspect extérieur des bâtiments. Les grandes lignes en sont une tour carrée épaulée au levant de deux contreforts et de chaque côté de laquelle s'ouvre une baie ogivale ; au couchant, suit l'église elle-même. Celle-ci était de proportions fort restreintes ; elle mesurait à l'intérieur vingt mètres sur douze.

De longues années avant sa démolition, vraisemblablement au moment de sa vente comme bien national, l'église avait été dépouillée de tous les matériaux présentant quelque

intérêt archéologique. Grâce à cet enlèvement, une partie de ceux-ci ont été conservés : Meynis indique comme en provenant « les colonnettes qui décorent aujourd'hui la chapelle de Saint-Martin d'Ainay », c'est-à-dire la chapelle Saint-Joseph ; le musée municipal possède de son côté, outre deux inscriptions funéraires à la mémoire l'une de Pierre Bullioud, décédé le 14 janvier 1575, l'autre de Claude Bellièvre, décédé en octobre 1557, un très curieux bas-relief qui surmontait le portail.

Cette pièce représente à gauche un monument octostyle, dont les colonnes libres et les arceaux à plein cintre supportent un dôme étagé ; à droite, un groupe est formé par saint Pierre tenant les clefs de la main droite, et, devant lui, un personnage, vraisemblablement l'artisan du monument. Une double légende accompagne ces figures, qui pourrait être d'un grand intérêt pour l'histoire de l'édifice si le sens n'en était presque incompréhensible. Artaud en a tenté une interprétation fort hasardée ; plus sage, Commarmond s'est borné à la publier, à peu près exactement

Le bas-relief ayant été reproduit tout entier en tête de notre notice, nous retiendrons seulement la dernière partie de la légende. Celle-ci semble pouvoir être interprétée : *Hoç monumentum Villelmus Benedicti* (*fecit* ou *ædificare fecit*), Guillaume, fils de Benoît, a édifié ou fait édifier ce monument. Si le monument figuré représente Saint-Pierre-le-Vieux, quel était ce Guillaume qui en fut l'artisan ? Le patronage de l'église appartint plus tard à l'archidiacre de Saint-Jean ; faut-il chercher cet artisan parmi les chanoines revêtus de cette dignité ? Un Guillaume de Coligny en exerça précisément les fonctions pendant de longues années à la fin du XIIe siècle. Le nom de son père n'est pas connu, mais, nous ne croyons pas qu'il puisse être identifié avec le Guillaume du bas-relief. Du reste celui-ci n'est-il pas d'une époque antérieure ?

Nos vieux chroniqueurs lyonnais, réduits aux conjectures quant à l'origine de Saint-Pierre-le-Vieux, ont donné ample carrière à leur imagination toujours féconde. Bullioud, qui les résume, mentionne la légende qui rattache la construction de cette église au passage à Lyon de l'apôtre saint Paul. Ce serait sur les exhortations de celui-ci que les premiers chrétiens de la cité auraient élevé ce sanctuaire et l'auraient placé sous le vocable du prince des apôtres. Saint-Pierre-le-Vieux serait ainsi la seconde des églises lyonnaises ; la première étant celle édifiée en l'honneur de la Vierge Marie ; la troisième, construite peu après, aurait été dédiée à Paul de Tarse lui-même.

Sans faire cette version absolument sienne, Bullioud indique, comme témoignage de la très haute antiquité de Saint-Pierre-le-Vieux, la forme primitive du monument, — il n'observe pas que, quelques lignes plus bas, il mentionne des destructions et reconstructions successives, — la grossièreté des matériaux employés, la situation un peu cachée et presque souterraine, enfin l'existence de certaines pierres tumulaires si anciennes, dit-il, que le souvenir des familles auxquelles elles se référaient avait à peu près disparu. Et, comme la vanité ne perd jamais ses droits, il place, parmi ces très anciens monuments, « à la porte de l'entrée principale », celui des Bullioud. Sans remarquer qu'il parle lui-même d'une simple inscription familiale, *cum insculpta parva gentilitia*, il cite comme y figurant un Étienne en 1160 et, en 1250, Jean, capitaine et prévôt du cloître du palais de l'ar-

chevêque Philippe de Savoie. L'inscription existait encore au XVIIIe siècle, et Pernetti la rapporte : TUMULUS FAMILLE BOLLIOUD.

A côté des fantaisies que nous venons de rappeler, que sont les données de l'histoire ? Nulles, ou à peu près, il faut l'avouer. Dans un inventaire des reliques conservées à l'église Saint-Just, inventaire dressé vers le milieu du XIIIe siècle, figurent des reliques de saint Péregrin, premier chapelain de l'église Saint-Pierre-le-Vieux, *capellani primi ecclesie Sancti Petri Veteris Lugdunensis*. Admettant cette mention avec les réserves qu'elle comporte, il faudrait donc placer à peu près à la même époque la construction de l'église et l'existence du saint prêtre lyonnais. Malheureusement la vie de ce dernier est aussi peu connue que l'histoire de l'église elle-même ; les Bollandistes, après avoir constaté le manque de documents, le font vivre au commencement du IIIe siècle.

Saint-Pierre-le-Vieux en 1550, d'après le plan scénographique.

Même pour le moyen âge, les traces laissées par Saint-Pierre-le-Vieux sont insignifiantes. De l'absence presque complète de libéralités en sa faveur, on peut déduire que l'église n'avait alors qu'une importance bien secondaire. Une seule fois, au 28 mai, l'obituaire de Saint-Jean notant le décès de l'archiprêtre Pierre, peut-être Pierre de Briord, indique qu'il laissa à Saint-Pierre-le-Vieux *unum tractorium*. Il est juste d'observer toutefois que les libéralités, qui allaient en si grand nombre au chapelain de Saint-Romain, allaient aussi en un sens à Saint-Pierre-le-Vieux, puisque ce chapelain assurait le service religieux des deux églises.

Il semble du reste qu'à cette époque elles ont fait l'une et l'autre partie intégrante d'une même organisation, Saint-Pierre-le-Vieux et son cimetière étant utilisés presque exclusivement pour les sépultures qui, on l'a vu, étaient interdites à Saint-Romain. De cette destination devait naître une conséquence, la construction à Saint-Pierre-le-Vieux de chapelles destinées par les familles notables à leur sépulture et la fondation de prébendes pour assurer le service de ces chapelles.

Dans son testament, en date du 1er juillet 1348, Guillaume de Montdidier, curé de Saint-Michel à Lyon, fait élection de sépulture dans le cimetière de Saint-Pierre-le-Vieux, « derrière la chapelle de la Sainte-Vierge ».

Un demi-siècle plus tard, ce même Guillaume de Bames qui édifiait à Saint-Romain une chapelle en l'honneur de Marie, en élevait une autre à Saint-Pierre-le-Vieux et la plaçait sous le double vocable de Notre-Dame et de saint Michel. Peu après, Pierre et Guillaume de Montpensier, tous deux panetiers, faisaient construire la chapelle Saint-Jacques et

Saint-Pierre-le-Vieux au XVIe siècle.

Les remparts du cloître au midi, sur la rue Pisse-Truie. — Au premier plan, le cimetière Saint-Pierre-le-Vieux. — A gauche, les remparts et la tour de l'archidiaconé, près de la porte de Coligny. — Le point de vue est pris du commencement de la rue Saint-Pierre-le-Vieux actuelle, autrefois prolongement de la rue Pisse-Truie.

Saint-Sébastien ; le 21 novembre 1411, ils traitaient pour son service avec le curé de Saint-Romain. Ici se place un de ces curieux incidents dont est semée l'histoire de tous les temps. Le 27 juin 1421, Pierre Bullioud, curé de Saint-Romain, se présentait au Chapitre de Lyon, accompagné de quelques-uns de ses paroissiens, et déclarait que, pendant la nuit, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'église Saint-Pierre-le-Vieux, y avaient enlevé des « images » et les avaient transportées à Sainte-Croix. L'explication fut fournie sur-le-champ par Pierre Farmond, lequel prétendit que les images avaient été déposées à Saint-Pierre-le-Vieux seulement à titre provisoire. Devant ces prétentions, les chanoines ordonnèrent une information.

Au commencement du XVIe siècle, on trouve à Saint-Pierre-le-Vieux une chapelle du Saint-Sépulcre ; Girard Cusin, curé de Saint-Romain, y fonde deux messes par semaine le 28 janvier 1512. Un trésorier du Chapitre, Guillaume Perrinet, y avait établi aussi une prébende ; son décès est du 24 mars 1515.

En mai 1562, lors de la prise de Lyon par les protestants, Saint-Pierre-le-Vieux, comme Saint-Romain, dut payer aux vainqueurs un large tribut ; les autels furent complètement détruits, et de longues années s'écoulèrent avant qu'on pût songer à leur rétablissement. Vingt ans plus tard, le 5 septembre 1583, on posait la première pierre de la chapelle des Bellièvre. Nous avons déjà rappelé la publication par A. Vachez de la généalogie de cette famille ; nous nous bornerons dès lors à noter que, par son testament, en date du 10 août 1483, Barthélemy Bellièvre avait fondé une messe dans la chapelle Saint-Jacques et Saint-Sébastien. Ce fut le petit-fils de Barthélemy, Pompone, « celui des Bellièvre dont la haute fortune jeta le plus d'éclat sur le nom de cette noble famille », qui fit construire, « à droite en entrant », une chapelle « soubz le vocable et à l'honneur de M. Saint Claude, pour ce que le père de Monsieur le Chancelier Bellièvre vivant à présent s'appelait Claude ».

Au même moment était relevé l'autel de la chapelle de Bames, « soubz le vocable de la Vierge Marie, Sainte Catherine et Sainte Barbe, et encour de Saint Clair, parce que Madame Girinet m'a fait dire et promettre qu'elle feroit une fondation audit autel soubz le vocable dudit Saint Clair ». Les deux autels furent consacrés, le dimanche 20 mai 1601, par Jean Faure, archevêque de Tarse, et suffragant de Vienne.

Du reste le transfert du service paroissial de Saint-Romain à Saint-Pierre-le-Vieux allait ouvrir pour cette dernière église une ère de grande prospérité. En 1639, lors de sa prise de possession de la dignité d'archidiacre, Laurent de Sémianes-Evenes, « ayant considéré le pauvre estat du lieu où avoit jusques lors reposé le Sainct Sacrement », fit don d'un tabernacle en bois doré « assorti des figures d'un Salvator, d'une Résurrection, d'une Vierge, d'un Sainct Pierre et d'un Sainct Romain... Sur les gradins du pied d'estal dicelluy », les armes du donateur étaient apposées « de part et d'autre ». Deux ans plus tard, à Pâques 1641, Magdeleine Joard offrit un reliquaire pour y déposer le corps de saint Zacharie.

Toutefois le principal artisan de la restauration de Saint-Pierre-le-Vieux fut l'un des paroissiens, Jacques Girinet, qu'on a vu fonder les vêpres à Saint-Romain en 1639. Il avait

déjà fait exécuter un certain nombre de travaux, lorsque, le 26 juillet 1643, il traita avec le curé Michel Combet et avec les marguilliers pour leur achèvement. Aux termes de cet accord, Girinet devait faire construire à ses frais la chapelle du clocher et le chœur de l'église, et dans ce chœur placer un grand autel. Le curé s'engageait de son côté à faire voûter la chapelle des Bellièvre.

Depuis plus d'un siècle, la confrérie de saint Roch avait son siège à Saint-Pierre-le-Vieux ; chaque année, « non le jour de la fête, mais le dimanche suivant », elle y célébrait sa fête patronale ; il y avait procession et grand' messe ; le roi et la reine faisaient chacun un don à l'église. Il ne semble pas toutefois que les confrères aient eu une chapelle particulière. Ce fut seulement le 20 mars 1658, qu'à la requête de leurs courriers, ils obtinrent du Chapitre de Lyon confirmation de la cession faite à leur profit par les paroissiens d'un emplacement entre l'église et la rue, emplacement destiné à la construction d'une chapelle en l'honneur de saint Roch et de Notre-Dame.

Saint-Pierre-le-Vieux en 1866, au moment de sa démolition.

Concurremment à la chapelle de Saint-Roch, une autre chapelle fut édifiée dans l'aile droite de l'église sous le vocable de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles. Louise Perrachon, veuve de Jacques Ferriol, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, aux frais de laquelle cette chapelle avait été construite, y fonda, le 16 février 1644, cinq grand'messes.

Enfin en 1691, les cloches de l'église furent refondues.

Au milieu du XVIIIe siècle, Saint-Pierre-le-Vieux comptait 1.600 communiants. Le cimetière était devenu insuffisant, et, en 1752, les paroissiens durent acquérir, pour servir de cimetière, un petit terrain situé rue Dorée et rue Ferrachat ou du Louvre. Le propriétaire antérieur de ce terrain, Louis Clémencin, bourgeois de Lyon, l'avait légué à l'Aumône Générale, et ce furent les recteurs de l'Aumône qui traitèrent ; ils reçurent en échange la rente de 100 livres due par le Chapitre à la fabrique de Saint-Pierre-le-Vieux pour l'aliénation de l'ancienne église Saint-Romain.

Mises en vente comme bien national, l'église, la sacristie et la maison curiale de Saint-Pierre-le-Vieux furent adjugées, le 11 janvier 1791, à Catherin-François Boulard, architecte, qui, huit jours plus tard, le 19, fit connaître qu'il avait enchéri pour le compte de Louis-Firmin-Joachim Boitard, négociant : en conséquence, ce dernier fut déclaré adjudicataire définitif. Aux termes de la vente avaient été réservées à la nation, « toutes les décorations de l'église et sacristie, consistant en autels, rétables, tableaux, confessionnaux, grilles, cloches, beffrois et autres objets de ce genre ». Ce fut vraisemblablement en exécution de

cette clause que furent enlevés le bas-relief et les pierres tumulaires, aujourd'hui au musée de Lyon, et les colonnes transportées à Ainay.

Les bâtiments convertis en ateliers et logements ont subsisté jusqu'en 1866, où, on l'a vu, ils ont été complètement démolis.

SAINT-ALBAN

Malgré ses lignes rudimentaires, la vue que nous reproduisons ci-contre et qui est empruntée au plan de Simon Maupin, permet de reconnaître assez bien les grandes lignes du tènement où s'élevait l'église Saint-Alban. Ce tènement, situé au nord du cloître de Saint-Jean, en était séparé par le chemin qui, de la Saône, ou plus exactement de la maison de Savoie, conduisait à la Porte-Froc et à la rue de la Bombarde. Une autre rue le séparait lui-même, au nord, de la maison de Roanne, siège de la sénéchaussée depuis l'année 1435.

Orientée du levant au couchant, conformément aux règles liturgiques, sa nef unique, son abside semi-circulaire voûtée en coquille, à laquelle ont été adjointes postérieurement deux petites chapelles, assignent à Saint-Alban une origine fort ancienne; de même le portail à plein cintre, qui s'ouvre à l'ouest, construit « en pierre de taille gothique ». Au nord un petit bâtiment sert de sacristie, épaulant un clocher pentagonal. En avant de la façade est le cimetière, où on inhumait encore au XVIIe siècle. Enfin, au midi, les dépendances formaient un petit cloître et servaient d'habitation.

L'intérieur de l'église, fort simple, comprenait une seule nef voûtée en arête et trois chapelles placées sous les vocables de la Sainte Vierge, saint André et sainte Catherine. Les dimensions en étaient de 63 pieds, 7 pouces de longueur et 16 pieds, 8 pouces de largeur.

L'histoire commence pour elle avec la donation qui en fut faite en 1137 ou 1138 par Pierre, archevêque de Lyon, à Odon Ier, abbé de Saint-Claude, sous le servis d'un cens annuel de 10 sols, monnaie de Lyon, donation confirmée successivement par Innocent III, le 24 avril 1138, par Lucius II, le 17 avril 1144 et par Eugène III le 9 février 1146. Immédiatement les religieux érigèrent en prieuré l'église et le tènement qui l'entourait.

Cette mutation ne devait point du reste tarir l'intérêt porté à Saint-Alban par le clergé lyonnais, et, au siècle suivant, on trouve au nombre de ses bienfaiteurs, Étienne, chapelain d'Anse, Durand Thimotée, prêtre, Bérard d'Acre, panetier de l'Église, et un doyen du Chapitre, Hugues de Pizay. On n'est point étonné dès lors de rencontrer, parmi les titulaires du prieuré, des membres du Chapitre de Lyon : Guillaume Raymond de Meauvoisin, sacristain de Lyon, qui le 9 mars 1311, avait succédé à son oncle, Guillaume, cardinal prêtre du titre de Sainte-Pudentienne, et eut lui-même pour successeur, le 1er mars 1317, un autre cardinal, Bertrand de Monfavend, aussi chanoine de Lyon. Les revenus

du prieuré étaient modestes ; ils « consistaient presque uniquement en quelques droits censuels à percevoir sur le vignoble de Fourvière, et en fondations pieuses faites dans les chapelles intérieures ». Les religieux de Saint-Claude n'y avaient guère d'autre intérêt que celui de trouver un logement dans ses bâtiments lorsqu'ils passaient à Lyon. Aussi, au commencement du XVIe siècle, leur abbé Jean-Louis de Savoie céda le tènement tout entier, au titre d'emphytéose, à Claude d'Avrillat, docteur en droit : la cession était faite sous le servis du cens dû à l'archevêché de Lyon et la réserve que l'abbé et ses frères conserveraient le droit de loger au prieuré.

Chapelle Saint-Alban en 1625, d'après le plan de Simon Maupin.

Falcon d'Avrillat, président au parlement du Dauphiné, eut, après son père, la jouissance de Saint-Alban ; à son décès, en 1534, elle passa à sa fille, Méraude d'Avrillat, mariée à Laurent Rabot, conseiller au même parlement. Ce dernier obtint, le 15 mars 1534, de l'abbé Pierre de la Baume, confirmation de la cession faite à l'aïeul de sa femme.

Malgré la donation de Saint-Alban aux religieux de Saint-Claude, cette église avait continué à servir, en certaines circonstances, au clergé de la cathédrale. Le Chapitre lui-même s'y rendait chaque année, au jour de la fête patronale, et y célébrait l'office divin. En outre, durant la semaine sainte, les custodes de Sainte-Croix venaient y psalmodier les Ténèbres, usage qui persista jusqu'en 1454. Lorsque, à la suite d'aliénation des bâtiments à un laïque, le prieuré disparut, ce furent ces mêmes custodes qui eurent l'administration générale de l'église et de son cimetière.

Ce sont eux qui, le 24 janvier 1543, exposent aux chanoines de Lyon que noble Louis du Peyrat, lieutenant royal, ne pouvant « entrer et sortir de sa maison qu'avec beaucoup de difficultés, à cause du débordement de la Saône », leur a demandé l'autorisation d'établir un pont de bois entre sa dite maison et le cimetière de Saint-Alban, autorisation qu'ils lui ont accordée, sous réserve de l'approbation du Chapitre que celui-ci accorde.

Ce sont eux qui obtiennent, le 17 février 1548, le patronage de deux messes par semaine fondées à Saint-Alban par Benoît Descotes, prêtre habitué de l'église.

Lors de l'occupation de la ville par les protestants, ceux-ci, allant prendre possession du cloître de Saint-Jean, devaient fatalement rencontrer devant eux la petite église de Saint-Alban; ils s'en emparèrent et y commirent de nombreuses et graves déprédations. La réparation de ces dégâts exigeait une somme importante, et cette considération décida les religieux de Saint-Claude à renoncer définitivement à leur bénéfice. Le 14 septembre 1574, leur abbé, Marc de Rye, vendit le prieuré à Néry de Tourvéon, lieutenant général civil et criminel en la sénéchaussée de Lyon, et à Catherine de Chaponay, son épouse : depuis cinq ans déjà, Tourvéon en avait la jouissance, y ayant été subrogé en 1569 par Laurent Rabot.

A cette époque les custodes de Sainte-Croix utilisaient Saint-Alban presque exclusivement pour l'enseignement du catéchisme aux enfants du quartier. De loin en loin cependant une sépulture avait encore lieu dans son cimetière. Mais c'était surtout le voisinage immédiat de la maison de Roanne, siège de la sénéchaussée, qui valait à l'église de voir son enceinte s'emplir à certains jours. Du fait de ce voisinage, « Messieurs de la justice » s'étaient en effet accoutumés à la considérer comme la leur et à en user comme telle. Chaque année, après la Saint-Martin, à l'ouverture des cours, les membres de la sénéchaussée et du siège présidial s'y rendaient en corps, accompagnés des avocats et procureurs; ils assistaient à la messe du Saint-Esprit, après laquelle ils procédaient à la prestation du serment.

Chaque année aussi, le 19 mai, fête de Saint-Yves, les conseillers du roi, notaires en la ville de Lyon, célébraient à Saint-Alban leur fête patronale. Tout membre de la communauté était tenu de fermer son étude ce jour-là et d'assister à la messe, sous peine d'amende. En outre, le dimanche qui suivait le décès de l'un d'eux, une messe était célébrée dans la même chapelle à l'intention du défunt.

Enfin Saint-Alban était le siège de la confrérie de Saint-Nicolas, dite vulgairement du Palais ou de la Basoche, instituée par la communauté des procureurs, qui y faisait célébrer la messe tous les dimanches. Les derniers jours de mai ou les premiers de juin, la procession de la Basoche se déroulait, partant de Saint-Alban, passant « devant la grande église, par la brèche Saint-Jean au Change, par la Juiverie, devant Saint-Paul, au puis de la Sail en rue de Flandres » et rentrant par la rue Saint-Jean. A son retour une grand' messe était chantée à laquelle assistaient Messieurs de la justice et Messieurs de la Ville. Le chroniqueur qui a noté ces détails dans les registres de Sainte-Croix a soin d'ajouter que la messe n'était point suivie d'un sermon. Pouvait-il en être autrement pour les enfants de la Basoche, condamnés par profession aux interminables auditions?

Les entreprises d'un chapelain perpétuel de la grande église, chargé du service religieux de la confrérie, suscitèrent, au milieu du XVIIe siècle, les protestations des custodes de Sainte-Croix. Tenant de Messieurs de la justice la clé de la chapelle, Pierre Crespé n'avait point tardé à la considérer comme son fief. Non content d'en conserver la clé et d'en refuser l'entrée aux vicaires de Sainte-Croix et autres prêtres qui voulaient y célébrer, il

avait organisé un véritable service paroissial. Tous les soirs, la cloche de Saint-Alban était mise en branle et les fidèles assemblés chantaient des hymnes. Les samedis, Crespé confessait, puis il donnait la communion et faisait « une infinité de choses qui ne peuvent être faites que par les seuls curés ou leurs vicaires » ; souvent il laissait le saint Sacrement exposé sur l'autel.

Le différend avait été porté devant le Chapitre et, une première fois, le 8 mars 1636, défense faite à Crespé « de confesser, communier, sonner la cloche et chanter des hymnes en ladite chapelle ». Il n'en avait guère tenu compte, et, le 8 novembre 1638, après l'avoir mandé et entendu, les chanoines prononçaient à nouveau qu'il lui était interdit de confesser et administrer les sacrements sans l'autorisation du curé. Il devait, en outre, remettre la clé pour qu'une seconde en fût faite à l'usage des custodes et de leurs vicaires. Comme sanction, le livreur de Saint-Jean eut ordre de ne lui délivrer ses distributions ordinaires que lorsqu'il aurait obéi.

L'abbé Perrin,
aumônier de la prison dite de Roanne à Lyon (1753-1844).

Les Tourvéon conservèrent le tènement de Saint-Alban un peu plus d'un demi-siècle. Le 23 avril 1638, Jeanne Girard, veuve de Charles de Tourvéon, le vendit à Pierre de Sève, qui fit raser les bâtiments et édifier l'hôtel auquel il donna le nom de sa seigneurie de Fléchère.

Toutefois l'église fut conservée. Ce fut seulement le 24 décembre 1753 que le Chapitre donna à Étienne-Horace-Gabriel de Sève autorisation de la faire démolir.

Cette détermination n'avait été prise qu'en suite de l'état des constructions et sur les conclusions d'un rapport dressé par les sieurs Rosset et Fauconnet, experts-architectes, rapport auquel ceux-ci avaient eu soin de joindre un devis des travaux nécessaires pour la conservation de la chapelle. Le 23 janvier 1754, Sève présenta au cardinal de Tencin, archevêque, une requête aux fins d'avoir de sa part la même autorisation de démolir ; à la suite, et en vertu d'un mandat en date du 28, François-Alexandre de Boffin de Pusigneux, vicaire général, dressa, le 30 du même mois, un procès-verbal constatant l'état d'extrême vétusté de l'église, puis, le 27 mars, l'archevêque rendit une ordonnance stipulant que le service religieux serait transféré à Sainte-Croix et que l'antique chapelle pourrait être détruite. Deux conditions y étaient mises : les vases sacrés, reliquaires et fondations devaient, sans aucune réserve, être transportés à Sainte-Croix ; en outre le cimetière devait être défoncé jusqu'à trois pieds de profondeur et les ossements exhumés déposés dans le cimetière paroissial.

Pourquoi ce respect pour les dépouilles des défunts ne s'est-il pas perpétué jusqu'à nos jours ?

*
* *

A cette histoire de Saint-Alban doit être rattachée celle de l'aumônerie de la prison voisine dite de Roanne, et dont l'abbé Perrin fut la plus belle illustration. Le souvenir de ce dernier reste encore, après soixante ans, présent à la mémoire de beaucoup de Lyonnais, et sans doute est-ce ici le lieu de le rappeler en quelques mots.

André Perrin naquit à Feurs le 29 juillet 1753. Ses premières années se « passèrent au milieu d'une famille chrétienne, qui lui inspira de bonne heure la pensée d'entrer dans les ordres. Après avoir terminé ses études au séminaire de Saint-Charles, qui dépendait de la paroisse de Saint-Nizier de Lyon, il fut nommé vicaire de Feurs, et remplit pendant quatorze ans ses fonctions pastorales avec le dévoûment et l'abnégation qui furent la règle de sa vie ». Quand la Révolution voulut exiger de lui le serment de la Constitution civile, il refusa de le prêter. La conséquence de ce refus, c'était l'exil, et le digne prêtre s'y résigna. Il se mit en route vers la fin de septembre 1792, non sans se retourner plusieurs fois, vers sa famille et ses chers paroissiens.

Arrivé à Lyon, l'abbé Perrin y obtint, par l'entremise de son frère, un passeport pour la Suisse, sous le nom de Rimper, anagramme de son nom véritable, et il se disposa à gagner la frontière en se faisant passer pour voyageur de commerce. A travers des dangers sans nombre, il atteignit la frontière de Savoie où il faillit être reconnu fâcheusement pendant la visite des passeports à la douane du Pont de Beauvoisin.

Après Thermidor, l'abbé Perrin revint en France, mais il dut, comme tant d'autres prêtres, se cacher pour son ministère, qu'il accomplissait tantôt dans une maison, et tantôt dans une autre. « Un jour qu'il disait la messe dans la chambre d'un boulanger du faubourg de Vaize, nommé Olésat, un homme de la municipalité, en conséquence d'une dénonciation portée contre le vertueux prêtre, lui intima l'ordre de le suivre à la commune ; mais à peine y était-il arrivé qu'un autre municipal, nommé Prost, lui dit à voix basse : « Sortez, on ne vous voit pas, on arrangera le reste. » L'abbé Perrin fut de nouveau réduit à se cacher : retiré au faubourg Saint-Just, il y continua secrètement l'exercice de son ministère, et se vit encore plusieurs fois sur le point d'être arrêté. Après le Concordat « il fut d'abord attaché à l'église Saint-Jean en qualité de chapelain, mais, bientôt après, M. Claudin, son ami, curé de cette métropole, et qui avait deviné l'apôtre futur, le fit nommer aumônier de la prison de Roanne ».

Là, il se trouvait dans le milieu qu'il avait souhaité. Le dimanche, raconte un de ses biographes, « il dit la messe à ses prisonniers ; tous y assistent avec recueillement ; et l'ascendant de cet homme de bien sur les natures les plus perverties est tel, qu'ils feignent, au moins devant lui, les sentiments qu'il voudrait faire germer dans leurs cœurs. Après la messe, l'abbé Perrin leur fait une espèce de prône, peu long, peu brillant, car ce n'est point un orateur que l'abbé Perrin ; mais les paroles, chez lui, partent du cœur pour arri-

ver au cœur. Les cérémonies religieuses terminées, il distribue à ses pensionnaires les effets d'habillement qu'il a pu se procurer, car s'il ne demande rien pour lui, il ne craint pas de demander pour ses enfants, et il arrive à Roanne chargé de souliers, de pantalons, de vestes, et d'autres vêtements également nécessaires dont il fait la distribution ».

Il se gardait bien de négliger les besoins moraux de ses prisonniers. Il avait fait établir à ses frais « dans chaque classe de détenus, c'est-à-dire dans le bâtiment des hommes et dans celui des femmes, deux bibliothèques composées chacune d'une centaine de volumes ». Tant de soins trouvaient d'ailleurs un écho dans l'âme de ces malheureux. Un jour dans l'année ils réunissaient le peu d'argent qu'ils avaient pu économiser aux dépens de leur appétit, et achetaient des fleurs ; c'était la Saint-André, fête de l'abbé Perrin.

Pour donner une idée de l'affection dont il était entouré, et du dévouement qu'il apportait à ses fonctions, il suffira de rapporter l'anecdote suivante bien suggestive. « Un jour, qu'on guillotinait sur la place des Minimes, l'abbé Perrin accompagnait un malheureux condamné à mort pour assassinat. Arrivé au pied de l'échafaud, le patient le pria d'y monter avec lui, et, voulant accomplir ce dernier vœu d'un mourant, l'abbé Perrin monta ; mais n'ayant pas vu la fatale bascule qui attendait béante le corps du supplicié, il y glissa et se fit une blessure grave. Remonté sur les fatales planches par l'exécuteur lui-même, qu'il appela à son aide, l'abbé Perrin, oubliant son mal, continua ses saintes exhortations au patient qui, se tournant avec intérêt vers lui, lui dit : « Vous vous êtes fait mal, Monsieur Perrin, et c'est pour moi ! — Ne songe pas à moi, mon enfant, lui répondit le digne prêtre, songe à Dieu devant qui tu vas paraître ». Et il lui donna le dernier baiser d'adieu. L'abbé Perrin se rappela toujours ce mot si étrange du condamné qui oubliait que sa tête allait tomber pour s'apitoyer sur la blessure dont il était la cause involontaire. Le bon abbé Perrin mourut le 4 mars 1844, et les regrets unanimes l'accompagnèrent à ce point qu'il circula presque aussitôt toute une imagerie populaire représentant le portrait du héros et les principaux traits de sa vie.

SŒURS SAINT-VINCENT DE PAUL

Vers le milieu du XVIIe siècle, une association de Dames de la Charité fut fondée à Lyon sous le nom et le patronage de sainte Françoise, veuve romaine canonisée en 1606. Cette œuvre étendait son action bienfaisante sur les paroisses Saint-Pierre-le-Vieux et Sainte-Croix, remplacées depuis le Concordat par la paroisse Saint-Jean, et sur la paroisse Saint-Georges qui a été conservée.

Une notice historique de l'œuvre de sainte Françoise fut commencée par M. l'abbé Rozier, curé archiprêtre de Saint-Jean de 1842 à son décès le 30 mai 1859. Malheureusement son travail ne put être terminé et il s'arrête à la révolution. Tout ce que nous dirons

ici de la maison Saint-Jean est emprunté, sauf indication contraire, à cette notice et aux archives de l'œuvre Sainte-Françoise.

Les statuts de la société furent approuvés, le 2 mars 1656, par Antoine de Neuville, abbé de Saint-Just et vicaire général de Camille de Neuville, son frère, archevêque de Lyon. D'après une tradition conservée dans la société Sainte-Françoise, saint Vincent de Paul serait venu à Lyon inaugurer l'œuvre. Rien ne le prouve : il est même vraisemblable que si saint Vincent en eût été le fondateur, il lui aurait donné les mêmes forme et règlement qu'il donnait à toutes les Charités qu'il établissait. Cependant l'analogie qu'on remarque entre le règlement de Sainte-Françoise et celui des Dames de Charité de Châtillon-en-Dombes, alors du diocèse de Lyon, montre l'influence exercée par l'œuvre établie par saint Vincent à Châtillon, en 1617, et à Mâcon en 1623. Les dames de Lyon étaient d'ailleurs bien préparées aux œuvres de la charité chrétienne, car, dès l'an 1579, elles avaient offert à l'administration de l'Hôtel-Dieu d'aller chaque jour, à tour de rôle, visiter les malades et assister à leur repas. L'offre fut acceptée, et une liste des Dames fut dressée. (Dagier, *Histoire de l'hôpital général*, tome I, p. 118.)

La société Sainte-Françoise fut encouragée et récompensée de son zèle par les éloges et faveurs spirituelles qui lui furent accordés par les papes Alexandre VII en 1661 et Clément X en 1706. Cependant les Dames de Sainte-Françoise expérimentèrent bientôt, comme l'avaient fait celles de Paris, qu'elles ne pouvaient pas toujours rendre aux pauvres les services réclamés par leur état ; aussi voulurent-elles se donner des aides en appelant à leur secours les Filles de la Charité. La venue à Lyon des religieuses fut procurée par un prêtre de grand mérite, M. Démia, fondateur des sœurs Saint-Charles ; on lit, en effet, dans sa vie : « Informé qu'un grand nombre de pauvres honteux, par l'extrême répugnance qu'ils avaient à se retirer à l'hôpital, étaient réduits dans leur maladie à une extrême misère, M. Démia conçut le dessein de faire venir à Lyon les Filles de la Charité. Il pria une dame d'une grande piété, Mme Pichon, d'entreprendre cette œuvre. En conséquence, M. Démia demanda à messieurs de Saint-Lazare deux sœurs pour les établir à Lyon. Elles arrivèrent dans cette ville le 14 août 1671, et comme la maison qu'elles devaient occuper n'était pas encore meublée, M. Démia les logea pour quelques jours dans la sienne. » C'est de ce moment que date cette organisation si ingénieuse et qui portera désormais tant de fruits : l'œuvre dirigée et soutenue par les Dames de Charité, c'est-à-dire des personnes du monde, et le travail confié par elles à des Filles de la Charité ou sœurs Saint-Vincent de Paul.

Par acte du 6 février 1679, Mme Pichon, née Louise Pérachon, constitua, au capital de 6.000 livres, une rente perpétuelle de 300 livres, dont 200 devaient être « payées aux deux filles de la Charité qui servent présentement les pauvres malades des susdites paroisses, sans être tenues d'en rendre autre compte que celuy auquel elles sont obligées par leur institution » ; 45 livres de cette rente annuelle étaient le prix de la maison qui était achetée pour l'œuvre, et dans laquelle « outre le logement des dites sœurs de Saint-Lazare, il y aura un lieu pour tenir les écoles des petites filles pauvres et pour la demeure de deux filles qui auront la direction des dites écoles ». Les 55 livres restantes devaient être le gage de ces deux filles chargées des classes.

Les conditions de cette constitution de rentes étaient les suivantes ; nous en respectons la teneur et le style : 1° Les supérieures de la communauté des filles de la Charité, servantes des pauvres malades, établies au faubourg Saint-Lazare de Paris, s'obligeront de fournir et entretenir à perpétuité deux filles de la Charité et une troisième lorsqu'on fournira les fonds nécessaires pour son établissement, pour assister les pauvres malades des paroisses Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Georges et Sainte-Croix, et pour enseigner les pauvres filles de ces paroisses ; en sorte que, quand les unes viendront à mourir ou à être rappelées, la communauté sera tenue d'en envoyer d'autres.

2° Elles seront établies sous la juridiction de Mgr l'archevêque de Lyon et de M. le curé de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieux.

3° Le supérieur général de la Mission pourra les visiter, confesser ou assigner un confesseur, les rappeler en substituant d'autres à leur place.

4° Pour le temporel et entretien des pauvres, elles seront entièrement soumises aux Dames de charité établies dans leur paroisse, et particulièrement à la supérieure pour la réception des pauvres, distribution des bouillons et congé des pauvres.

5° Elles ne seront pas tenues d'assister les filles qui auraient été débauchées, ni les femmes dans leur accouchement, ni de sortir la nuit pour visiter les malades, ou les veiller.

6° Elles feront elles-mêmes les sirops, confitures, décoctions, tisanes, infusions et remèdes suivant l'ordonnance des médecins.

7° Elles seront tenues de n'assister que les pauvres malades et de n'employer le temps que pour eux, pas même pour messieurs les ecclésiastiques s'ils ne sont pauvres ; elles n'iront jamais chez eux sans grande nécessité et accompagnées.

8° Elles tiendront un mémoire de la recette et dépense, qu'elles présenteront tous les mois à la trésorière des Dames de charité.

9° Elles seront entretenues de gros linge et ustensiles aux dépens de la Charité, et en cas de maladie, comme les autres pauvres, aux dépens de la Charité qui leur fournira les remèdes.

10° Les frais des voyages des sœurs que les Dames demanderont à être changées, comme de celles qui seront envoyées en leur place et de celles qui mourront, seront fournis par les dites Dames de charité. Quant à celles qui seront rappelées pour aller en d'autres maisons, leur voyage sera supporté par les Filles de Saint-Lazare, et non par les Dames, si ce n'est qu'elles eussent demeuré six ans et qu'elles fussent rappelées pour demeurer à Paris.

11° En cas de décès d'une religieuse, son corps sera levé par M. le curé et porté sans pompe pour être enterré en l'église ou cimetière de la paroisse, et suivi par des sœurs avec une bougie en main ; outre la grand' messe et vigile, seront célébrées deux autres messes basses aux frais de la confrérie.

Le 15 décembre de la même année 1679, ce traité fut ratifié à Paris, par devant notaire et signé par M. Edme Jolly, supérieur général, sœur Mathurine Guérin, supérieure de la communauté des Filles de la Charité, sœur Suzanne Parent, assistante, Marie Chelle, économe, et Françoise Michaud, officière.

Le contrat portait aussi que, au cas où l'établissement des sœurs vînt à cesser, ou qu'on voulût y apporter quelque changement, la somme versée appartiendrait de plein droit à messieurs de l'hôpital du Pont-du-Rhône, aussi bien que la maison en l'état qu'elle se trouverait.

Mme Pichon choisit pour la demeure des sœurs une maison, « la plus proche de l'église de Saint-Pierre-le-Vieux, qu'elle put trouver, tant pour donner aux sœurs plus de facilité d'exercer leur dévotion, que pour les mettre plus en vue aux paroissiens, afin de les émouvoir et inciter davantage à faire des charités pour les pauvres malades ».

Cette maison était située au coin de la rue Pisse-Truie, aujourd'hui Saint-Pierre-le-Vieux et de la rue d'Or, aujourd'hui rue Dorée. Cet emplacement fut cédé à la ville, en 1842, pour former l'avenue du Doyenné.

La maison des sœurs n'était pas grande : 28 pieds de long sur 12 de large à un bout, et 16 à l'autre. Elles durent y faire des réparations importantes, voûtes de cave, puits, etc. A l'occasion de ces réparations, le Chapitre primatial qui avait juridiction sur ce bout de la rue, et l'autorité civile de qui dépendait le côté du Gourguillon, reconnurent la nécessité d'élargir cette rue très fréquentée, et de lui donner la largeur réglementaire de seize pieds. Pour cela, il fallait reculer la maison des sœurs de huit pieds et ne leur laisser qu'une largeur inutilisable de quatre ou cinq pieds.

Pour les indemniser des dépenses faites en réparations, le Consulat et le Chapitre, de concert, s'engagèrent, par acte du 21 juin 1680, à payer les 45 livres de rente annuelle qui étaient le prix de leur maison, à leur donner la maison voisine, à l'ouest, soumise aussi au reculement, et également à payer 110 livres de rente annuelle. Enfin, par acte du 15 décembre 1680, Mme Pichon acheta la troisième maison, à la suite, avec jardin, laquelle tombait en ruine et devait aussi être reculée. Elle l'obtint pour 100 livres de rente, mais comme elle en recevait 70 d'indemnité pour le reculement, le prix de l'acquisition était réduit à 30 livres. C'est sur l'emplacement de ces trois immeubles, qu'on dut bâtir l'habitation des sœurs et les classes. Il ne reste aucune pièce concernant cette construction. L'acte du 21 juin 1680 donne le nom des premières sœurs, et elles étaient déjà trois : Anne Dupré, Jeanne Girardin et Cantienne Amyet. Leur conseil était M. Jean Le Halt, supérieur de la maison des prêtres de la Mission, établie à Lyon depuis 1668.

Les dames de la paroisse Saint-Michel, près d'Ainay, laquelle comprenait les paroisses actuelles d'Ainay, Saint-François et Sainte-Croix, voyant le bien que faisait la société, demandèrent à en faire partie ; elles y furent admises avec approbation de l'autorité ecclésiastique donnée le 8 août 1681. A cette occasion, le 5 mars 1682, M. Perrachon, marquis de Saint-Maurice, voulut contribuer, par une rente annuelle de 47 livres, à l'entretien de la troisième sœur, à la condition qu'elle visiterait les pauvres de la paroisse Saint-Michel. Mais, en 1695, après quatorze ans d'union, les dames de Saint-Michel formèrent une société distincte, et établirent les Filles de la Charité dans leur paroisse. Ce fut le commencement de la Marmite actuelle transférée du 18 de la rue de la Charité, dans son local actuel, rue Auguste-Comte, 27. A ce propos, on se demande souvent pourquoi ce terme de la Marmite appliqué à ce genre d'établissement : la raison en est simple, avant

la révolution, et jusque vers 1830, les maisons des sœurs Saint-Vincent-de-Paul étaient appelées, à Lyon, des Marmites, à cause du genre d'aumônes qui y était fréquemment usité.

En 1698, il y avait déjà quatre sœurs à la Marmite de Saint-Pierre-le-Vieux, dont deux faisaient la classe ; elles avaient remplacé les deux religieuses dont il est question dans l'acte de fondation. Le 30 mai 1698, on installa une cinquième sœur, dont l'institution fut fournie par les bénéfices de la pharmacie.

Mme Pichon parut, à un certain moment, vouloir révoquer sa fondation ; mais, en octobre 1698, elle déclara devant notaire confirmer ses premières dispositions et reconnut que les pauvres trouvaient dans cette œuvre le soulagement et l'assistance qu'on en pouvait attendre.

A la même époque, les Filles de la Charité furent appelées à l'hôpital de la Charité de Lyon. Elles devaient y remplacer les sœurs de la Providence, de Paris, reçues par acte du 22 décembre 1697, « après avoir fait preuve de leur utilité pendant neuf mois ». Malgré cet essai de neuf mois, sept mois après, le 22 juillet 1698, le recteur de l'hôpital de la Charité, signait à Paris, devant notaire, un traité avec la communauté des Filles de la Charité, pour leur entrée à l'hôpital. Le traité fut approuvé et ratifié par les administrateurs « pour être exécuté en sa forme et teneur pendant tout le temps qu'ils le jugeront à propos et utile à l'hôpital de la Charité ».

Ils ne le jugèrent pas longtemps satisfaisant, car, huit mois après, le 8 mars 1699, le bureau déclare que « Messieurs de Saint-Lazare et la supérieure des Filles de la Charité, établies à Paris, du nombre desquelles il en était venu douze dans cette maison, n'ayant pas agréé la ratification conditionnelle, faite par le bureau, du contenu qui avait été passé avec elles, et le bureau ayant d'ailleurs considéré qu'il ne convenait pas à cette maison de la faire servir par des personnes engagées à une communauté et qui se trouveraient soumises à deux autorités différentes, comme seraient les Filles de la Charité, qui, aux termes du contrat, dépendraient de leurs supérieur et supérieure et de messieurs les recteurs, tous ensemble ; que l'institution de ces Filles était même plutôt pour servir les pauvres malades que les valides ; pour ces raisons et plusieurs bonnes considérations, le bureau a résolu et délibéré de ne plus garder dans la maison les dites Filles de la Charité et de la faire servir par telle autre personne qu'il verra bon être » (*Archives de la Charité*, *Inventaire sommaire*, E, 47, 48). Un peu plus loin, l'Inventaire porte : « Payé par le trésorier 80 livres pour les appointements échus jusqu'au 26 mars 1699 des sœurs de la Charité qui avaient servi la maison, et 322 livres 4 sous pour quatre places à la diligence de Paris ou retournaient les dites religieuses. » L'inventaire a dit plus haut qu'il était venu douze sœurs, et ici il n'est question que de quatre places ; on ne voit pas pourquoi cette différence. M. Henri de Boissieu, racontant ce fait dans le *Correspondant* du 25 novembre 1902, ajoute : « Ces religieuses, dont l'éloge serait superflu, avaient malheureusement commis une légère faute, celle de ne pas tenir suffisamment compte du caractère lyonnais. Elles avaient le tort, impardonnable à Lyon, de s'appuyer sur leur supérieur général ou même sur l'archevêque, ce qui exaspérait les recteurs laïques si chatouilleux sur les chapitres de l'indépendance et de l'autorité. »

A l'Hôtel-Dieu aussi, quelques années auparavant, il avait été question d'appeler les Filles de la Charité, mais ce projet n'eut pas de suite, on ne sait pourquoi. En 1661, raconte Dagier (*Histoire de l'hôpital général*, tome Ier, p. 413), « Monsieur le recteur président offre à sa compagnie, dans le cas où elle persisterait dans son projet d'appeler à l'Hôtel-Dieu, pour le service des malades, des Filles, dites sœurs grises de Paris, de meubler à ses frais l'appartement qui leur sera destiné ». Il ne fut plus question de ce projet.

L'année même, 1699, où les sœurs Saint-Vincent quittaient l'hospice de la Charité, elles étaient appelées à Saint-Paul pour aider les Dames de cette paroisse, qui, depuis vingt-quatre ans, en 1675, avaient établi l'œuvre de la Marmite dans la maison dite du Cygne, rue de Bourgneuf. C'est la maison où habitent encore les sœurs de Saint-Paul, la rue de Bourgneuf étant devenue le quai Pierre-Scize.

Cependant, à Saint-Pierre-le-Vieux, le travail des religieuses augmentant toujours, les Dames en demandèrent une sixième, le 3 décembre 1703. Elle leur fut accordée, le 6 mai 1704, et retirée bientôt après. Les Dames, dans leurs assemblées de décembre 1705, janvier et février 1706, sollicitèrent son retour, et M. Gallien, ancien visiteur de Saint-Lazare, leur exposa que les nombreuses demandes faites à sa communauté, le mettaient dans l'impossibilité de les satisfaire ; il les pria d'attendre jusqu'à l'année suivante, 1707.

L'époque de l'arrivée de la septième sœur n'est pas connue : ce fut vraisemblablement en 1711, car on s'occupa alors du prix de la pension des sœurs et on le porta à 150 livres. Mais, en 1727, une somme de 6.000 livres ayant été léguée à la société Sainte-Françoise par Mme veuve de Souternon, pour en affecter le revenu à la pension de la sixième sœur et aussi de la septième qui avait été payée jusque-là sur la pharmacie, un nouveau traité fut conclu entre la société Sainte-Françoise et la communauté, pour fixer cette pension à 200 livres pour chacune. Cet acte, du 20 février 1732, porte la signature de M. Bonnet, supérieur général, et des sœurs Pasque Carlier, supérieure, Marie-Anne Bonnegoye, Suzanne Platran et Suzanne Chevalier, officières.

On trouve quelques détails intéressants sur la communauté des Filles de la Charité, à cette époque, dans les circulaires que leur adressait M. Bonnet, supérieur général de 1711 à 1735. Il serait trop long d'entrer ici dans ces renseignements circonstanciés et parfois très intimes.

La maison de Saint-Pierre-le-Vieux était relativement importante puisque, avec ses sept sœurs, elle dépassait de deux unités la moyenne d'alors. Ce nombre s'accrut encore, en 1767, par la fondation d'une huitième sœur, et peu de temps après arriva la neuvième. Lorsqu'éclata la Révolution, elles étaient neuf, dont six étaient payées par des fondations faites à l'œuvre, et les trois autres par des dons adressés directement aux sœurs, dont elles n'avaient à rendre compte qu'à leurs supérieurs, enfin par le produit de leur pharmacie.

La maison que les sœurs occupaient dut aussi s'agrandir. L'œuvre acheta, en 1736, le petit jardin et le bâtiment du sieur Roman, joignant la propriété des religieuses Trinitaires ; et, en 1746, elle acquit de la veuve Dulieue, une maison située à la suite, sur la rue

Pisse-Truie, qui semblait alors rougir de son nom et vouloir s'appeler rue de Rozin ou Saint-Pierre-le-Vieux. C'est cette dernière appellation qui prévalut.

Le bien accompli par l'œuvre Sainte-Françoise et par les sœurs de la Charité en explique les progrès. On faisait à l'œuvre des dons et fondations en faveur des pauvres des trois paroisses sur lesquelles elle étendait son action.

Des chanoines et autres ecclésiastiques de Saint-Just, ainsi que des personnes charitables de cette paroisse, firent profiter leurs pauvres des charités de l'œuvre Sainte-Françoise, en y fondant des portions quotidiennes de pain, bouillon et viande. De 1740 à 1790, il y eut seize portions fondées. Il fallait pour chacune un capital de 3.000 livres au moins, ou de 150 livres de revenu. Pour les 16 portions fondées en faveur de Saint-Just, le capital s'élevait à 51.800 livres et le revenu à 2.460.

Parmi les dons faits à la société Sainte-Françoise on note, en 1687, quatre maisons situées à Saint-Georges. Le sieur Amable Berthon, conseiller du roi, les avait léguées à son neveu Jean Bissalard, et si celui-ci mourait sans enfants, ce qui arriva, à ses confrères les pénitents du Saint-Crucifix, appelés de Saint-Marcel, pour être par eux employés en faveur des pauvres honteux ou malades de la paroisse Saint-Georges. Les pénitents de Saint-Marcel, effrayés des charges annexées à ce legs et des procès à soutenir avec la veuve du testateur et d'autres, offrirent aux Dames de Sainte-Françoise de leur céder cet héritage, et celles-ci acceptèrent en 1687. Elles comprirent bientôt, mais trop tard, le fardeau dont elles s'étaient chargées : nombreuses rentes à payer, plusieurs procès à soutenir, réparations urgentes à faire, et pour faire face à tant d'obligations, des maisons habitées par des pauvres qui ne pouvaient payer leur loyer. L'œuvre dut faire de nombreux débours au détriment des pauvres de Sainte-Croix et de Saint-Pierre-le-Vieux. Le conseil de l'œuvre, auquel assistaient les trois curés des paroisses intéressées, ne trouva pas d'autre moyen de rétablir une juste compensation qu'en rendant les maisons de Saint-Georges communes à toute l'œuvre et en confondant leur revenu dans la caisse générale de l'œuvre.

En 1789, les bâtiments produisaient 1.210 livres de revenus dont voici le détail : les maisons n°s 90 et 91 : 390 livres ; la maison n° 110, avec jardin : 250 livres ; enfin la maison n° 111, avec jardin : 570 livres ; ajoutons cependant que les frais de réparations et autres réduisaient ce revenu de moitié.

L'œuvre était riche surtout en rentes placées ; par exemple 826 livres sur le clergé de France ; 390 sur le clergé de Lyon ; 420 sur les chapitres de Saint-Jean et de Saint-Just ; 800 sur les hôpitaux de Lyon ; 4.975 sur la ville de Lyon ; 700 sur la trésorerie de France ; 300 sur la ville de Paris ; enfin sur des particuliers. Au moment de la Révolution, elle possédait, outre la maison des sœurs, un capital d'environ 250.000 livres, et près de 10.000 livres de revenu. Un état de l'œuvre, rédigé par la supérieure des sœurs, établit de fait un revenu total de 9.470 livres, alors que les calculs de M. Rozier, faits sur les actes, le portent à 10.281.

Le bien ne se fait pas sans difficultés : il en survint pour la maison de Saint-Pierre-le-Vieux du côté de la pharmacie. Outre les services qu'elle rendait aux pauvres,

la pharmacie était pour la maison une ressource, et fournissait l'entretien d'une ou deux sœurs. On n'y préparait que des remèdes simples et d'une efficacité éprouvée. Les sœurs avaient même la propriété de plusieurs recettes importantes qui avaient de la vogue. L'assemblée ou conseil du 5 mai accepta avec reconnaissance un remède contre la rage qui fut enseigné et offert par le commandeur-curé de Saint-Georges. Or, la vente des remèdes éveilla la susceptibilité des apothicaires de la ville, et, dès 1690, la pharmacie des sœurs fut attaquée. Les supérieurs, par crainte et par prudence, interdirent la vente des remèdes ; mais les Dames ayant fait comprendre à M. Cornier, visiteur, le préjudice que cette mesure causait à l'œuvre, celui-ci promit de plaider leur cause, dès son retour à Saint-Lazare de Paris. Mme Pichon, énergique malgré sa vieillesse, s'indigna de ce qu'elle appelait hésitation et faiblesse ; elle menaça de révoquer la fondation qu'elle avait faite. La supérieure générale, émue de tant de plaintes, permit alors un débit modéré des remèdes en faveur des Dames de la société et de leur famille. C'est alors, en 1698, que Mme Pichon fit la déclaration dont il a été question, pour rétracter ce qu'elle aurait pu faire de contraire à la fondation.

Il était cependant difficile de se renfermer dans les limites assignées ; on s'en écarta peu à peu et on finit par reprendre l'habitude de vendre des remèdes à tous indistinctement. Pendant longtemps les apothicaires semblèrent en prendre leur parti. Mais, en 1763, une plainte fut déposée contre les pharmacies des Marmites du Doyenné, de Saint-Paul et de Saint-Pierre-le-Vieux. Elles furent défendues par les curés des paroisses intéressées, et, malgré cela, condamnées, le 7 février 1763, chaque maison à 100 livres d'amende et aux dépens. Cependant « les sœurs furent maintenues dans leur titre et qualité de sœurs de la Charité, et, en conséquence, dans le droit et faculté de composer et distribuer gratuitement aux pauvres les remèdes à eux nécessaires ». Une troisième attaque eut lieu en 1789 ; pour parer le coup qui, cette fois, aurait pu être fatal aux pharmacies, les Dames de Sainte-Françoise, chargèrent un savant théologien, M. Jacques, de rédiger un mémoire qui fut présenté à l'archevêque, Mgr de Marbœuf, et au doyen du chapitre. La Révolution qui survint rendit ces précautions inutiles.

D'autres difficultés se présentèrent du côté des hôpitaux de Lyon. Les recteurs de l'Hôtel-Dieu et ceux de la Charité qu'on appelait aussi l'Aumône générale, ne voyaient pas de bon œil une œuvre qui était pour eux une rivale, et attirait à elle les ressources qui leur semblaient destinées. L'Hôtel-Dieu manifesta son mauvais vouloir et prétendit, en 1690, racheter par le paiement du capital les rentes annuelles et perpétuelles qu'il avait à servir aux Dames de Sainte-Françoise : il échoua, car les rentes n'étaient pas rachetables. Trois ans plus tard les recteurs arrêtèrent qu'ils ne recevraient plus les pauvres malades de Saint-Pierre-le-Vieux, Sainte-Croix et Saint-Georges et qu'il ne leur serait plus accordé de remède. Cette mesure cependant ne fut pas mise à exécution par crainte de l'indignation générale. Un nouveau conflit survint au sujet des quêtes. L'Hôtel-Dieu faisait quêter tous les deux ans, à la mi-carême ; les Dames de Sainte-Françoise ou sœurs de la Marmite, se permettaient d'en faire autant, à l'époque de la fête de sainte Françoise qui coïncidait parfois avec la quête de l'Hôtel-Dieu. Les recteurs obtinrent du sénéchal de

Lyon que les quêtes des Dames ne pussent se faire en même temps que la leur. (Dagier, tome II, page 36.)

En 1716, une semblable difficulté s'éleva avec la Charité. Les Dames allaient s'installer pendant toute l'octave du Saint-Sacrement dans l'église de cet hôpital pour y faire leur quête. Les recteurs, trouvant le procédé trop hardi, portèrent plainte au chapitre de la Primatiale en réclamant sa bienveillante intervention. Les Dames s'adressèrent à l'archevêque et obtinrent de lui de continuer leurs quêtes annuelles à la Charité, qui cependant avait grand besoin de ressources pour faire face à ses charges. En 1743, est-il raconté dans l'*Histoire de l'hôpital* par Dagier (tome II, p. 109), « des Dames dites de la Charité, ont formé le projet d'établir à Lyon un autre hôpital pour les pauvres incurables ; mais les recteurs et administrateurs s'y opposent. Dans un mémoire qu'ils présentent à sa Majesté, ils exposent le préjudice que cet établissement porterait à l'Hôtel-Dieu ; car, ajoutent-ils, pour peu que les aumônes diminuent, l'Hôtel-Dieu ne sera plus en état de subsister ».

Les écoles des Filles de la Charité étaient également en butte à de nombreuses difficultés. Il existait à Lyon un bureau des petites écoles, créé en 1679, par l'archevêque, pour administrer les classes de la ville, établies par Charles Démia, fondateur des sœurs Saint-Charles. Cette administration prétendait exercer son autorité sur toutes les écoles de la ville, recevoir les dons, nommer les maîtres et maîtresses. En 1684, à l'occasion d'un legs Langlois, une ordonnance épiscopale reconnut l'indépendance de l'école des sœurs ; un autre décret de 1717, rendu au sujet d'un legs Josserand, de 3.000 livres, en faveur de toutes les écoles de Lyon, obligea le bureau à remettre aux sœurs de la Marmite la seizième partie du legs, et, à l'avenir, de tous les legs qui seraient faits pour les écoles. « Le bureau essaya souvent, dit le biographe de M. Démia, de faire révoquer cette ordonnance, qu'il trouvait injuste à cause de la proportion du seizième attribuée à l'école de Saint-Pierre-le-Vieux ». C'est sans doute pour répondre à une de ces attaques que fut rédigé un mémoire conservé aux archives de la société Sainte-Françoise. Il donne sur les classes les détails suivants : « Les sœurs sont au nombre de sept, entre lesquelles trois sont uniquement employées pour prendre soin de l'école des pauvres filles, qui sont au nombre de 200. Elles ont soin d'attirer dans ces classes toutes les pauvres filles, en privant de la portion qu'on distribue journellement aux infirmes, les pères et mères qui refusent d'envoyer leurs filles à l'école. Les sœurs ne bornent pas leurs soins à les instruire, à les mener à la messe et à confesse; elles s'appliquent encore à soulager leurs besoins en fournissant aux unes du linge et des habits, et en procurant aux autres des apprentissages aux frais des Dames. »

Nous voici arrivés aux mauvais jours de la Révolution. La communauté est alors gouvernée par sœur Thérèse, pleine d'ardeur et de dévouement. Pendant le siège de Lyon, elle ne quitta point ses pauvres ; s'étant mise à la disposition du conseil siégeant à l'Hôtel de ville, elle rendit des services signalés. Une bombe, lancée par les assiégeants, éclata sur la maison, elle ne voulut pas l'abandonner : « un bon soldat, disait-elle, doit mourir à son poste ». Dans le feu de la persécution, elle s'éclipsa quelque temps, puis, lorsque le calme commença à se rétablir, elle revint à son œuvre chérie. Les archives de la maison

permettent de donner de plus amples détails sur la période révolutionnaire. Un décret du 18 août 1792 supprima les congrégations séculières, confréries et costumes religieux. L'article 2 ajoute : « néanmoins dans les hôpitaux et les maisons de charité, les mêmes personnes continueront comme ci-devant le service des pauvres et le soin des malades, à titre individuel, sous la surveillance des corps municipaux et administratifs », jusqu'à une organisation définitive qu'on avait en vue. Les sœurs purent rester à leur poste en prenant un costume laïque, et elles y demeurèrent environ un an. On pense bien qu'elles n'avaient pas une entière liberté pour leurs œuvres que l'administration civile voulait diriger.

Le 21 décembre 1792, an 1er de la république, le corps municipal arrête : « 1° que les citoyennes, préposées à la manutention des Marmites sont autorisées à distribuer aux infirmes de leur arrondissement les chemises, couvertures, bouillons, portions, cordiaux et autres secours semblables, comme aussi de faire blanchir les chemises des infirmes, le tout sous la surveillance des citoyens et citoyennes ci-devant trésoriers et trésorières de l'œuvre, et qu'à cet effet, il sera procédé à la levée des scellés apposés sur ces objets ; 2° que la distribution de pain et autres objets comestibles et de chauffage faite par l'œuvre des Marmites, demeure supprimée, attendu que la société fraternelle est chargée de fournir ces secours. Toutefois, l'œuvre des Marmites ne cessera pas de faire ces distributions avant que l'on soit assuré qu'elles seront faites par la société fraternelle. » Dix jours après, le 31 décembre 1792, la municipalité faisait écrire à la citoyenne ci-devant administratrice de l'œuvre « pour la prier de vouloir bien lui continuer ses soins ».

Cependant, en 1793, le régime de la Terreur suscita à Lyon la révolte qu'on sait. La Convention envoya une armée pour réduire la ville. Le siège dura du 8 août au 9 octobre. Puis ce furent des massacres horribles. Le procès-verbal d'une visite faite à la maison, le 21 janvier 1801, par le maire du 6e arrondissement de l'Ouest, raconte ce qui se passa au temps de la Terreur : « Cet hospice, dit-il, fut détruit, on vendit et dilapida les meubles et les effets, les sœurs furent obligées de se disperser sur différents points de la République, mais leur zèle ne se ralentit point par la persécution ; se rappelant les devoirs sacrés de leur institution, elles se réunirent et sollicitèrent, dès l'an IV (1796), leur rentrée dans cette maison. »

L'établissement avait été mis en vente, les biens confisqués et déclarés nationaux, comme, en particulier, les immeubles voisins appartenant aux religieux Trinitaires ; mais il ne trouva pas d'acquéreurs et demeura entre les mains de la municipalité.

La loi du 2 brumaire an IV (22 octobre 1795) et celle du 28 germinal suivant mirent provisoirement les hôpitaux et maisons de secours en possession de leurs immeubles ; aussi, le 23 thermidor an IV (août 1796), de nombreux citoyens signent-ils une nouvelle pétition aux administrateurs du département du Rhône pour obtenir de rentrer en possession des maisons, revenus et papiers de l'œuvre de la Marmite. Le 24 fructidor suivant (16 septembre), l'administration municipale du canton de l'Ouest, séant à la ci-devant manécanterie « lecture faite de la pétition présentée par un grand nombre de citoyens,

tendant à ce que les biens de l'œuvre ci-devant établie rue Pisse-Truie, lui soient rendus, que les filles qui la régissaient, sous le nom de Filles de la Charité, y soient rappelées, « estime qu'il y a lieu de faire droit à la pétition, à la réserve néanmoins que les biens ne seront aucunement remis entre les mains des Filles de la Charité, mais seront régis par des citoyens. »

Un arrêté de l'administration départementale, en date du 28 fructidor an IV (20 septembre 1796), réintégra les sœurs dans leur œuvre, et, depuis cette époque, dit le rapport de 1801, déjà cité, « malgré la privation des ressources qu'elles avaient anciennement, elles n'ont cessé de visiter les pauvres et les malades et de leur distribuer des remèdes, sans exiger d'eux aucune rétribution ».

En 1797, les commissions administratives des hospices avaient la surveillance des Marmites (Dagier, t. II, p. 372) ; mais une loi du 1er frimaire an V attribua aux bureaux de bienfaisance la régie des secours à domicile et des œuvres consacrées aux indigents. C'est pour cela, sans doute, que le 23 floréal an IV (12 mai 1798), l'administration centrale du Rhône certifie et atteste que l'œuvre de la Marmite du ci-devant Saint-Pierre-le-Vieux, appelé maintenant bureau de bienfaisance du canton de la Raison, n'a été réuni à aucun autre hospice et que, pour la régir et administrer, les citoyens Desgranges, Lamartinière et Dumont ont été nommés administrateurs, et la citoyenne veuve Goye, trésorière.

Le 1er nivôse an 9 (décembre 1800), le ministre Chaptal rappelle la sœur Deleau, et l'installe, comme supérieure générale, rue du Vieux-Colombier, à Paris. La communauté avait alors 260 établissements rétablis, que Napoléon autorisa en l'an XI. En 1800, une pétition en faveur de la pharmacie des sœurs, menacée par une affiche du 15 prairial an 8, dit que « les citoyennes, dites sœurs, ont toujours travaillé pour les besoins des pauvres et que les profits qu'on a pu faire ont toujours été versés dans le sein des pauvres ». Le 21 nivôse an IX (11 janvier 1801), le maire de l'arrondissement de l'Ouest visite la Marmite, par ordre du préfet, pour s'informer des revenus aliénés et de ceux qui restent à l'œuvre. Il trouve un total de 3.764 livres, composé du revenu annuel de 2.964 livres et de 800 livres que doivent les hôpitaux.

Dans ce chiffre, la maison, qui était le siège de l'œuvre, figurait pour 644 livres, ce qui suppose qu'on en avait loué une partie, peut-être parce qu'on ne faisait plus la classe et qu'il n'y avait que quatre sœurs.

Bientôt après, une note non datée porte le revenu annuel à 4.950 livres, parce que, depuis l'an IX, on reçoit de l'État 2.512 livres, résultant de la liquidation qui a été faite de ce qui était dû par la ville de Lyon et la trésorerie de France.

Le brouillon d'un rapport adressé, en 1859, par Madame de Carambert à Monseigneur l'archevêque, dit que l'association Sainte-Françoise disparut au moment de la tempête révolutionnaire de 1793, pour reparaître en 1804. « Tout d'abord, elle s'empressa de recueillir les quelques débris qui avaient échappé au naufrage et reprit le cours de ses distributions charitables aux indigents de son ancienne circonscription jusqu'en 1827 ». Les pièces officielles citées plus haut montrent que les pétitions des citoyens, le zèle des sœurs et le

concours de l'administration civile avaient réorganisé le service des pauvres huit ans plus tôt, en 1796.

Les sœurs avaient dû prendre des vêtements séculiers en 1792 et n'avaient pas encore été autorisées à reprendre l'habit religieux. La circulaire de la mère Deschaux, du 2 janvier 1805, annonce que permission est accordée de reprendre l'ancien costume, le 25 mars suivant. En voyant la communauté adopter le costume noir pour plus d'uniformité et maintenir la prohibition du voile, on est autorisé à croire que, même avant la Révolution, on s'était relâché au sujet de l'uniformité dans le costume, et qu'il y avait une tendance à s'habiller comme les religieuses. L'usage du noir dura jusqu'en 1835.

En 1805, les sœurs de Saint-Jean eurent la joie, mêlée sans doute de quelques regrets, de savoir le cœur de saint Vincent à quelques pas de leur maison. Au moment de la dispersion des deux communautés de Paris, en 1792, et par crainte de profanation, il avait été emporté à Turin, avec l'autorisation du supérieur général, M. Coyla de la Garde et avec la promesse de le rendre aussitôt que la congrégation serait rétablie en France. Or, le 1er janvier 1805, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon et oncle de l'empereur, écrivait à l'archevêque de Turin : « En ma qualité de grand aumônier de l'Empire, les Missionnaires et les Filles de la Charité étant rétablis, je réclame ce dépôt et vous prie de le remettre au général de Menou qui me le fera parvenir. » Le cardinal parlait ensuite de « restitution ». La restitution fut faite par ceux qui étaient les dépositaires de la précieuse relique. Les prêtres de la Mission, dispersés en Italie, la concédaient à leur maison-mère que, d'après la lettre du cardinal, ils croyaient rétablie. Il n'en était rien. Mais, à défaut de la maison-mère des missionnaires, on avait celle des Filles de la charité, provisoirement installée rue du Vieux-Colombier, qui gardait déjà le corps de saint Vincent; elle aurait pu tout aussi bien garder son cœur. On ne paraît pas avoir eu cette pensée à Lyon, mais on crut que saint Vincent, ayant été curé à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), qui avait appartenu jusque-là au diocèse de Lyon, il était naturel de garder son cœur à la Primatiale, et pour cette raison, dit Mgr Lyonnet, dans sa vie du cardinal Fesch (tome II, p. 232), Napoléon fit remettre à son oncle la précieuse relique. Celui-ci, à son tour, la remit solennellement au Chapitre de l'église Primatiale, le dimanche 19 septembre 1805. (*Vie de M. Duplay*). Comme consolation, le vicaire général, M. Courbon, céda aux religieuses de Lyon le précieux volume (t. II de la *Vie des saints*, par le Père Giry), dans

M. Courbon, vicaire général de Lyon.

l'intérieur duquel on avait enfermé la relique et le reliquaire lui-même. On leur en donna une attestation portant la signature des trois vicaires généraux et la date du 5 octobre 1805. Elles ont fidèlement gardé l'attestation avec le volume, respecté comme une relique.

C'est en mars 1806 que mourut la vaillante supérieure Thérèse Bonard; elle fut remplacée par sa compagne, sœur Jonard.

L'œuvre continuait modestement et semblait même faire quelques progrès. Les rentes et loyers du 1er août 1807 au 2 août 1808, atteignirent 5.505 livres. Un décret impérial, daté du camp de Friedland, 15 janvier 1807, restitua « aux sœurs de la Charité, formant l'association connue sous le nom de la Marmite de Saint-Pierre-le-Vieux, la petite maison située à Lyon, rue Dorée, et provenant du chapitre de Saint-Jean ». C'est là même que les sœurs habitaient depuis la fondation de l'œuvre, en 1679 ; la maison leur avait été rendue en 1796, mais le décret l'attribue par erreur au chapitre. L'occasion de ce décret qui confirmait la propriété des sœurs, semble indiquée par les paroles suivantes « sauf à donner un autre lieu d'une égale valeur à la caisse d'amortissement, à laquelle cette maison avait été cédée en exécution de notre décret impérial du 8 mars 1806 ». En 1806, on aurait donc disposé par erreur de cette maison comme si elle n'avait pas été depuis dix ans restituée aux sœurs. L'Empire ne fut pas pour les œuvres de charité une époque de liberté. Le préfet avait défendu aux Marmites la distribution des légumes secs. Il y eut quelque contravention à cette défense. De là, le 5 juin 1812, une lettre de rappel à l'ordre et de reproches.

Mgr Lyonnet,
prêtre du diocèse de Lyon, puis évêque de Valence (1857)
enfin archevêque d'Albi (1865-1875),

De 1809 à 1815, les sœurs furent soumises à une pénible épreuve. Napoléon, qui voulait tout réglementer, plaça, en février 1809, les congrégations hospitalières de femmes sous la protection de madame Mère. Il voulut aussi soustraire les Filles de la Charité à la direction du supérieur de la Mission et les soumettre à l'administration des évêques. La mère Deschaux, légitime supérieure, étant morte le 17 avril 1809, l'élection de sa remplaçante fut annoncée le jour même par une circulaire de l'assistante, comme devant se faire le lundi de la Pentecôte. Elle ne put avoir lieu à cette date à cause du

conflit soulevé par le gouvernement. M. Hanon qui gouvernait la famille de Saint-Vincent, par ordre du pape Pie VII, avec le titre de vicaire général, s'opposa aux prétentions de l'empereur, et, comme conséquence, un décret impérial du 27 septembre 1809, supprima la congrégation de la Mission. L'élection de la sœur Mousterot put se faire le 10 décembre 1809. Elle fut reconnue comme supérieure générale, légitimement élue, mais obligée bientôt après, par le gouvernement, de se démettre, elle fut renvoyée de la communauté.

Le 15 mai 1810, la sœur Durgueilh, nommée à sa place par l'influence du gouvernement et de l'archevêque de Paris, se présenta à la compagnie comme légitime supérieure depuis la démission de sœur Mousterot, par la raison qu'elle avait été proposée avec elle à la dernière élection. Malgré cette raison, la légitimité de sœur Durgueilh fut refusée par un grand nombre de maisons. On ne trouve, par exemple, aucune de ses circulaires à Saint-Jean, ni à Saint-Paul, ni à la Marmite, de 1809 à 1815; les archives de Saint-Paul ont conservé l'ordre venu de la préfecture « pour les sœurs de la Charité desservant différentes œuvres de la Marmite, de partir dans les vingt-quatre heures pour le lieu de leur naissance, monseigneur le cardinal ayant promis d'envoyer d'autres sœurs pour ce service ». La raison de ce brusque renvoi était le refus de « reconnaître la supérieure de leur ordre ». Le renvoi fut signifié aux sœurs de Saint-Paul, le 10 avril 1812; elles partirent le 11 au soir et le lendemain matin elles étaient remplacées provisoirement par trois sœurs Saint-Charles. A la Marmite d'Ainay, aujourd'hui paroisse Sainte-Croix, rue Auguste-Comte, les sœurs furent aussi renvoyées, mais non remplacées, car le 12 avril, les Dames, dans leur délibération, demandent l'autorisation de remplacer, par des filles laïques, les respectables sœurs que M. le préfet, par ordre du ministre, a obligées de se retirer.

A Saint-Jean, on ne trouve rien sur cette affaire, si ce n'est l'absence des circulaires de 1809 à 1815 ; dans celle de M. Hanon, du 24 février de cette année, est écrite en post-scriptum la permission pour les sœurs Jonard, Perrin et Bauzin, de reprendre l'habit religieux, ce qui indique qu'elles avaient dû quitter la maison et l'habit.

L'expulsion des sœurs de Lyon, en 1812, fut fatale à une maison fondé en 1806, sur la paroisse Saint-Nizier, rue des Quatre-Chapeaux, et mentionnée dans les almanachs de Lyon sous la rubrique : Sœurs dites des incurables ; ceux-ci ne pouvant être reçus dans les hôpitaux de la ville, devaient être soignés à domicile. Comme les sœurs de Saint-Paul, celles de Saint-Nizier furent remplacées par des sœurs Saint-Charles; ces dernières y sont demeurées depuis, et tiennent la pharmacie des Quatre-Chapeaux. De nos jours, les sœurs Saint-Charles remplacent également à l'hôpital de Trévoux, les Filles de la Charité expulsées, sous Napoléon Ier, pour le même motif. La maison d'Ainay ne paraît pas avoir souffert de cette crise, car on trouve dans ses archives les circulaires de 1809 à 1815, ce qui semble prouver qu'elle ne fut point fermée.

Cette épreuve fut terrible pour la communauté, et faillit la perdre. Voici ce qu'en disait à la Chambre, en 1830, le député baron de L'Epine : il s'agissait aussi de la suppression des Lazaristes et autres missionnaires : « Rappelez-vous, Messieurs, ce décret de colère

qui, en 1809, fut lancé sur les Lazaristes. Quel en fut l'effet immédiat sur les sœurs de la Charité? Ce fut une désorganisation complète qui dépeupla leurs maisons et faillit anéantir leur congrégation. » (*Vie de M. Etienne*, p. 50). La pacification de la communauté ne se fit pas sans difficulté. M. Hanon, arrêté en 1811 et renfermé dans la forteresse de Fenestrelle en Piémont, où était aussi détenu le cardinal Pacca, fut remis en liberté le 13 avril 1814. Arrivé à Paris le 1er juin, il exigea que la sœur Durgueilh se démît, et restitua la sœur Mousterot, régulièrement élue en 1809. Sœur Durgueilh s'y refusa, porta l'affaire à Rome, où elle se sentait appuyée par le cardinal Mattei, dont elle se réclama dans sa circulaire du 1er janvier 1815. La réponse de Rome fut un bref adressé, le 24 février 1815, à M. d'Astros, vicaire général de Paris, le chargeant de signifier à la communauté, qu'une nouvelle élection, qu'il présiderait en qualité de visiteur apostolique, se ferait en présence de M. Hanon et dans laquelle toutes les prérogatives de celui-ci seraient respectées. L'élection eut lieu le 12 mars, et la sœur Baudet fut élue.

Mgr de Pins,
administrateur apostolique de Lyon (1824-1850).

Dès le 1er janvier 1815, M. Hanon avait invité toutes les sœurs sorties, à rentrer, soit dans leur ancienne maison, soit dans toute autre de la communauté, dont la supérieure voudrait les accepter provisoirement. Permission était donnée de reprendre l'habit à toutes celles qui seraient au moins deux ensemble, dans un établissement de charité quelconque ; permission aussi de renouveler les vœux à celles qui le demanderaient. M. Hanon mourut le 24 avril 1816, sans avoir pu achever la réconciliation. Il restait dans quelques maisons des divergences entre les restées et les rentrées. Pour en finir, il fallut un nouvel appel à la concorde et à l'observation des règles, par une circulaire du 1er juillet 1816. En mai 1818, sœur Jonard était remplacée par sa compagne sœur Perrin, qui l'était elle-même, en 1828, par sœur Bauzin ; c'étaient les trois sœurs que M. Hanon avait autorisées, en février 1815, à reprendre l'habit et à renouveler leurs vœux. Elles se succédèrent dans la conduite de la maison. Mais la dernière, sœur Bauzin, affaiblie par l'âge, dut, en 1832, avoir une assistante, sœur Merle, qui lui succéda.

L'œuvre de la Marmite ou Sainte-Françoise avait repris ses distributions aux pauvres dans tout le territoire qu'elle avait avant la Révolution. La paroisse Saint-Just en faisait partie depuis que, par ses fondations successives de 1740 à 1790, elle avait droit à seize portions. En 1827, le curé de Saint-Just et celui de Saint-Irénée, ne remettant plus à l'œuvre que le tiers de leurs quêtes et retenant leurs Dames dans leurs paroisses, tendaient par là même à une séparation. L'œuvre accepta en ne donnant plus à leurs pauvres que les portions auxquelles ces paroisses avaient droit en proportion des revenus sauvés du

naufrage de la Révolution, soit huit pour Saint-Just et six pour Saint-Irénée. Pour les mêmes motifs, une mesure semblable fut prise, en 1831, pour la paroisse Saint-Georges et dès lors, à côté de l'œuvre générale qui n'eut plus pour objet que la distribution des portions, on trouve l'œuvre particulière de Saint-Jean qui fit bénéficier ses pauvres des 5.000 francs de quêtes et des annuités des Dames.

Nous voici à l'époque où, sous l'épiscopat de Mgr de Pins, on voit l'œuvre s'accroître rapidement. Le 5 août 1839, M. Charpentier, demeurant quai Saint-Clair, 5, fit une donation de 32.000 francs aux Filles de la Charité de Saint-Jean pour fonder une Providence en faveur de six jeunes filles orphelines de Saint-Jean et de Saint-Georges. La donation ne pouvait être autorisée parce que les sœurs n'avaient point d'existence légale. La demande en fut faite, paraît-il, et n'aboutit pas, par suite de l'opposition de la communauté, dit une lettre de M. Gilardin, président du Bureau de bienfaisance du 6e arrondissement. M. Charpentier disposa alors de la somme de 32.000 francs pour sa providence en faveur du cardinal de Bonald. La maison Lagneau, rue Saint-Pierre-le-Vieux, 9, fut achetée en son nom, le 10 novembre 1842, au prix de 20.000 francs. Les 12.000 francs restants devaient produire un revenu pour l'œuvre. La maison des sœurs ayant reçu l'autorisation légale, le 30 mai 1855, le cardinal lui fit cession de la maison Lagneau, le 22 octobre suivant.

Un important accord fut conclu, le 16 août 1842, entre la ville de Lyon et le bureau de bienfaisance du 6e arrondissement, représentant les sœurs et l'œuvre, au sujet du percement de la rue du Doyenné. La ville, est-il dit dans l'acte, a depuis longtemps conçu le projet de faire communiquer la place Saint-Jean avec celle Saint-Georges par l'ouverture de cette rue. Ce projet avait même reçu un commencement d'exécution depuis l'archevêché jusqu'à la rue Saint-Pierre-le-Vieux; là, on fut arrêté par la difficulté de trouver un local pour loger les sœurs en attendant la reconstruction de leur maison qui arrivait jusqu'à la rue Dorée et qui était condamnée à être démolie pour faire place à la nouvelle rue. Une intéressante lettre de M. Gilardin à M. Terme, maire de Lyon, en date du 17 avril 1841, révèle une autre difficulté. La municipalité avait la prétention de disposer de cette maison comme de son bien propre, par la raison que le bureau de bienfaisance en était le propriétaire légal. M. Gilardin montre, en faisant l'historique de l'œuvre, que la maison est la propriété indivise des sœurs et de l'œuvre Sainte-Françoise, et que c'est parce que ni l'une ni l'autre n'a d'autorisation légale que le bureau en est le représentant légal. Un mémoire, daté d'avril 1840, faisait remarquer à la municipalité que si un propriétaire peut céder de son droit, les mandataires des pauvres ne sauraient consentir au plus léger sacrifice qui compromettrait leurs intérêts. Enfin la ville s'étant fait autoriser, le 3 mai 1841, à recourir à l'expropriation, on traita de gré à gré. Elle donna 70.000 francs pour la démolition de la maison et la cession d'une bande de 8 mètres ; on ajoutait 3.000 francs d'indemnité pour le déplacement des sœurs. Outre le logement des sœurs et le local pour le service des pauvres, la maison qu'on allait démolir comprenait des parties louées dont on retirait un revenu annuel de 736 francs ; peut-être s'agit-il du local où on faisait des classes avant la Révolution.

Pour avoir, dans la maison qu'elles allaient construire, autant de logement que dans l'ancienne, les sœurs durent acheter à leur voisin M. Mory un terrain de 16 mètres de long qui lui restait sur la nouvelle rue. L'acte fut signé en mars 1844 ; le terrain coûtait 10.230 francs, à raison de 100 francs le mètre de superficie. Il fallut aussi surélever la maison Lagneau, afin de gagner en hauteur ce qu'on perdait en surface. Les constructions se firent en 1843 et 1844 ; la faillite de l'entrepreneur Lenoir donna beaucoup de tracas et nécessita de nombreuses formalités de paiements. Pour élargir la rue Saint-Pierre-le-Vieux, la ville exigea qu'on bâtit en reculement. Le terrain qu'on lui cédait ainsi, joint à celui qu'on lui avait abandonné entre la rue Dorée et la nouvelle rue du Doyenné, formait un total dont le prix, à 100 francs le mètre, fut estimé 17.381 francs par

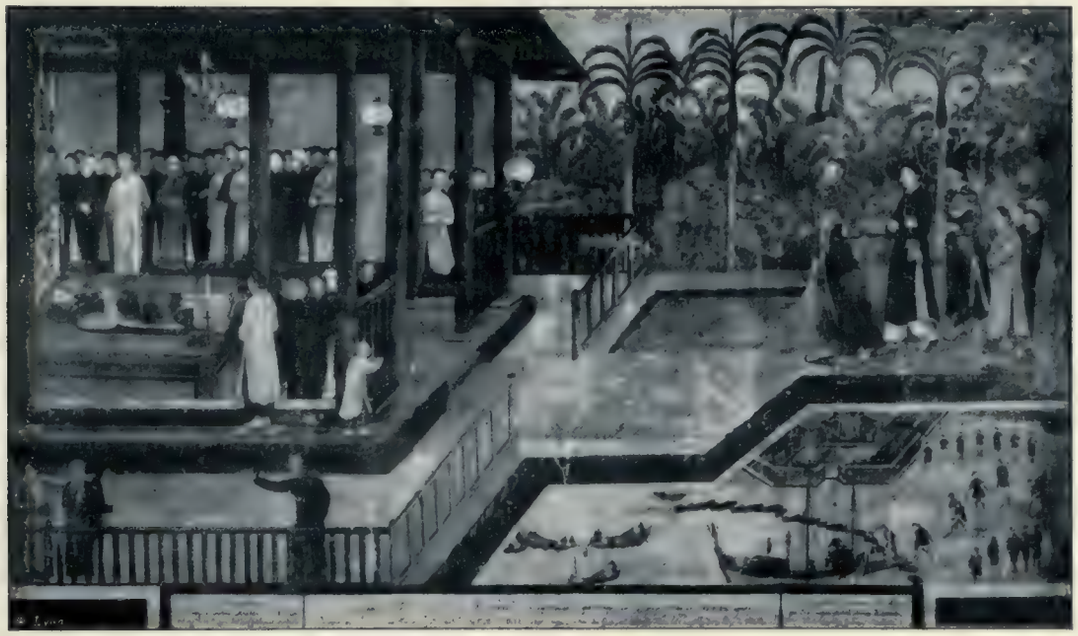

Le bienheureux J.-A. Bonnard, prêtre du diocèse de Lyon, martyrisé, peinture annamite, au grand séminaire de Lyon.

acte du 10 avril 1846 ; une partie fut payée en 1849 et le reste ne fut réglé qu'en octobre 1861, après beaucoup de démarches et de difficultés surmontées par la sœur Callamand.

Le 7 janvier 1847, M. Aladet, représenté par sœur Joséphine Merle, achetait au sieur Mory trois maisons situées à l'angle des rues du Doyenné et Bellièvre, portant les numéros 12, 14 et 16. Elles provenaient des anciens religieux Trinitaires et touchaient par le nord et l'ouest à la propriété de la Marmite. Elles étaient en mauvais état et sans locataires : aussi, jusqu'à leur démolition, les sœurs demandèrent-elles d'être déchargées d'impositions. La contenance totale était de 598 mètres et le prix de 34.000 francs. Sœur Callamand, installée à Saint-Jean le 21 janvier 1850, fit élever en 1851 et 1852, sur une partie de l'emplacement de ces maisons le bâtiment affecté à l'orphelinat. Le prix de cette construction s'éleva à 67.000 francs. Elle donna occasion à quelques différends avec les

voisins, à propos de jours fermés et d'autres servitudes : une transaction fut signée à ce sujet entre M. Aladet et les époux Théverut. La maison achevée, on l'orna, et à côté du portrait des anciennes supérieures de la communauté, on plaça ceux de Mgr Fransoni, archevêque de Turin qui, exilé, vécut dans cette maison plusieurs années, des bienheureux Clet et Perboyre, prêtres de la Mission, martyrisés dans des contrées inhospitalières, dignes émules de notre bienheureux Bonnard, élevé à Lyon, et qui lui aussi donna sa vie pour sa foi.

En 1852, à l'occasion d'un legs de 6.000 francs on sollicita l'autorisation légale, qui fut accordée le 30 mai 1855. L'article 1er du décret est ainsi conçu : « La congrégation des sœurs de la Charité de Saint-Vincent de Paul, existant à Paris, en vertu d'un décret impérial du 8 novembre 1809, est autorisée à fonder à Lyon (Rhône), rue du Doyenné, 4, un établissement de sœurs de son ordre, à la charge pour les membres de cet établissement de se conformer exactement aux statuts approuvés pour la maison-mère par le décret précité. »

La maison de Saint-Jean voyait se multiplier à Lyon les établissements de la communauté. En 1823, avait été fondée une maison de charité sur la paroisse Notre-Dame Saint-Louis, aujourd'hui Notre-Dame Saint-Vincent. Un ouvroir fut ouvert, en 1846, pour le tirage de la soie, Montée du Chemin-Neuf, 49, là où quelques années plus tard devaient habiter les missionnaires. Mais cette maison fut fermée en 1848 à la suite du pillage et de l'incendie des ateliers par les Voraces ou insurgés de la Croix-Rousse. En 1847, ce fut la fondation de la maison de charité de Saint-Bonaventure ; en mars 1848, la maison de santé de la route de Vienne. Les désordres de 1848 ralentirent cet élan qui reprit en 1855 par la fondation de l'asile des garçons incurables de Saint-Alban. En 1857, s'ouvrirent la providence et les écoles de la nouvelle paroisse de la Rédemption ; la pharmacie des ouvriers en soie à Saint-Polycarpe ; l'hôpital militaire et les écoles de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, ces deux dernières fondations destinées à disparaître en 1904 et 1906. Une note de Mme veuve de Corombert, dit que le 14 décembre 1858, M. le curé Rozier donna lecture à l'assemblée de fragments d'un ouvrage composé par lui sur la fondation et la marche de l'œuvre de Sainte-Françoise ; il s'agit de la notice malheureusement inachevée et résumée dans notre travail. M. Rozier mourut le 30 mai 1859, et le 22 juin l'assemblée faisait l'éloge de celui « qui pendant dix-sept ans avait prodigué à l'œuvre son zèle et ses lumières ».

De décembre 1856 à 1860, il est plusieurs fois question dans les registres de l'œuvre de Saint-Jean d'une nouvelle répartition ou séparation des intérêts de Saint-Jean et de Saint-Georges. Le brouillon d'un mémoire adressé à Mgr l'archevêque et communiqué par M. Rozier à Mme Corombert, le 31 mars 1859, rappelle la destination des portions qui fut faite, en 1827, avec Saint-Just et en 1831 avec Saint-Georges. A cette paroisse, il avait été attribué trente-cinq portions et soixante-quinze à Saint-Jean. D'après le mémoire, c'est M. le Curé de Saint-Georges qui demande une nouvelle répartition, et on propose de lui donner un peu moins, c'est-à-dire un tiers, vu que Saint-Jean représente les deux anciennes paroisses de Saint-Pierre-le-Vieux et de Sainte-Croix. Le mémoire est accom-

pagné d'un tableau des ressources de l'œuvre qui peut se résumer ainsi. L'œuvre générale possède un revenu total de 4.832 francs ; le revenu des loyers est de 900 francs, soit un total de 5.732 francs. L'œuvre particulière de Saint-Jean possède un revenu annuel de 5.251 francs. Les quêtes produisent 5.000 francs et les annuités de 130 dames 3.120 francs, soit un total de 13.371 francs.

Le différend avec Saint-Georges se termina aux assemblées de juillet 1860 et janvier 1861. L'œuvre cédait à Saint-Georges les deux maisons estimées 18.000 francs, sur lesquelles il n'avait droit qu'à un tiers et en échange Saint-Georges offrit 600 francs de la rente annuelle qui lui était due. Saint-Jean gagnait à ce traité de n'avoir plus la charge de la réparation des deux maisons portant les n°s 78 et 82.

Le 6 mars 1860, sœur Callamand écrivait au président du 10e comité de bienfaisance pour le prier de s'adresser au comité central et d'obtenir de la ville, le paiement d'une somme de 17.000 francs encore due pour la cession de terrains qu'on lui avait faite en 1843. Cette lettre importante fait l'historique de la maison et montre la propriété commune des sœurs et de l'œuvre Sainte-Françoise sur tout l'immeuble. Outre la question de justice, sœur Callamand invoquait le besoin de ressources pour réparer le mur lézardé du nouveau bâtiment, payer les dettes et construire une salle pour les pauvres.

Une œuvre fondée en 1860 par sœur Callamand fut celle des Bonnes Mères ou petit hospice pour les vieilles femmes. Le registre des Dames, du 13 mars 1860, appelle cette œuvre une providence de vieilles femmes créée chez les sœurs, et il ajoute « qu'elles pourront recevoir les portions de la marmite ».

Le 9 novembre 1861, M. Étienne, supérieur général de la congrégation de la Mission et des Filles de la Charité, installait à Lyon, montée Saint-Barthélemy, 34, deux de ses missionnaires et un frère. Ce retour à Lyon, des fils de Saint-Vincent, soixante-neuf ans après que la révolution les en avait chassés, fut une grande consolation pour sœur Callamand qui avait beaucoup travaillé à obtenir ce résultat, avec le concours de M. Brac de La Perrière, président des conférences de Saint-Vincent de Lyon. Le premier emploi des missionnaires fut l'aumônerie de deux réunions de la Sainte-Famille qui se faisaient l'une dans la crypte de l'Immaculée-Conception, l'autre dans la chapelle du pensionnat des Frères des Écoles chrétiennes établi dans l'ancienne maison des Lazaristes et qui en porte encore le nom. Les missionnaires étant mal logés, ils s'installèrent en août 1862, montée du Chemin-Neuf, 49, et le 14, M. Étienne bénissait lui-même la chapelle et la Maison. Les sœurs eurent cette même année la consolation de voir s'installer à Lyon l'œuvre des Pauvres malades que M. Étienne avait rétablie à Paris en 1840. Le bureau de l'œuvre Sainte-Françoise fit bon accueil à cette œuvre-sœur, et le 10 mars 1863, comme témoignage de sympathie, mais sans engagement pour l'avenir, elle donna 300 francs à l'œuvre de la visite des malades pauvres.

Le 11 avril 1862, le registre des Dames signale le désir du bureau de faire nommer par le 10e comité de secours un architecte qui serait adjoint à celui de sœur Callamand, en vue de vérifier les travaux à faire rue du Doyenné, 4, c'est-à-dire pour la construction de la chapelle des enfants de Marie, avec au-dessous, une salle pour recevoir les pauvres.

La maison de Saint-Jean ne faisait pas seulement des constructions, elle obtenait aussi des merveilles. Un fait extraordinaire que plusieurs qualifièrent de miraculeux se produisit grâce à l'intercession du bienheureux Vianney, curé d'Ars, décédé depuis trois ans et pour lequel on avait dans la maison un vrai culte. Une enfant de la providence, Adélaïde Joly, âgée de neuf ans, s'étant heurtée contre un mur en tombant, fut atteinte d'une tumeur blanche au bras gauche. Les médecins désespéraient de la guérison ; un lacet des souliers du vénérable serviteur de Dieu, fut appliqué sur le bras de la patiente pendant une neuvaine de prières. La guérison survint de suite, et fut tellement complète que bientôt il ne subsista plus aucune trace de la maladie. Ce récit est l'extrait textuel du décret de la Congrégation des Rites, du 18 février 1904, déclarant l'authenticité de ce miracle en vue de la béatification du vénérable serviteur de Dieu. Une seconde grâce fut obtenue en 1864, en faveur de sœur Callamand. A la suite d'un rhumatisme à la tête, qui avait commencé le jour même de ses vœux, le 15 octobre 1840, elle avait perdu l'œil droit. Une neuvaine faite à saint Jean Népomucène, lui avait obtenu la guérison du rhumatisme, mais son œil resta dans le même état. Il demeura privé de la vue pendant vingt ans. En 1863, sœur Callamand fut menacée de perdre l'œil gauche ; malgré les traitements des médecins, son état empirait, et elle finit par être obligée de cesser tout travail ; elle ne reconnaissait pas une personne à deux pas. En 1864, M. Étienne, de passage à Lyon l'autorisa, pour obtenir sa guérison, à faire une neuvaine et à aller assister à Dax, à l'inauguration du monument érigé au lieu de la naissance de saint Vincent. La neuvaine devait se terminer le 24 avril, jour de l'inauguration. Beaucoup de personnes, surtout à Lyon et à Alger, s'unirent à cette neuvaine, et en particulier les 200 enfants de Marie de Saint-Jean. Elles priaient avec tant de ferveur, qu'elles se tenaient pour sûres d'être exaucées ; au moment même où la procession se faisait au bureau de saint Vincent, elles montaient au Chemin-Neuf à la chapelle des missionnaires portant chacune un cierge et un chandelier auprès de la relique du saint fondateur pour le remercier d'avance de la guérison obtenue par son intercession. Au Bureau, cependant, la journée se passait sans modification et sœur Callamand se résignait à reprendre le chemin de Dax avec son infirmité, lorsqu'elle eut la pensée de demander sa guérison, non plus pour elle-même, mais pour récompenser la foi de tant de jeunes cœurs. Elle repartit, et sur la route de Dax, bordée de peupliers, elle commença à voir. Une seconde neuvaine fut commencée pendant laquelle elle allait deux fois par jour au monument de saint Vincent, et son œil alla de mieux en mieux. Elle persévéra dans la prière et à la fin de la cinquième neuvaine, l'œil était parfaitement guéri. Depuis, elle put reprendre son travail et le continuer sans éprouver la moindre fatigue. Tel est le résumé de la relation qu'elle en fit elle-même et que M. Étienne inséra dans sa circulaire du 4 août 1864, où il raconta huit autres miracles obtenus par l'intercession de saint Vincent.

Aujourd'hui les œuvres dirigées par les Filles de la Charité sont plus nombreuses et plus prospères que jamais. Après la guerre surtout, et sous la ferme impulsion de Mgr Ginoulhiac, la maison du Doyenné s'est agrandi et décoré. Le matériel n'a pourtant pas diminué le spirituel et le lecteur ne constatera pas sans émotion que ces religieuses,

fidèles disciples de saint Vincent, ont depuis deux siècles et demi collaboré dans notre ville, comme on vient de le voir, à de nombreuses œuvres de charité et de dévouement. Il suffira pour me résumer de rappeler les quatre établissements aujourd'hui existant : le Doyenné, l'œuvre des Messieurs à Ainay, l'œuvre des Dames ou de la Marmite, rue Auguste-Comte ; enfin la maison de Saint-Paul à Pierre-Scize.

Mgr Ginoulhiac,
archevêque de Lyon (1870-1875).

La chapelle des sœurs Saint-Vincent-de-Paul occupe le premier étage de leur maison du Doyenné. Elle n'est pas très vaste, ne devant servir qu'aux religieuses. L'autel de marbre est simple, orné, par devant, de cinq arcades ouvertes. Sous la table de l'autel repose le corps de saint Maxime martyr : les chairs de ce confesseur de la foi ont naturellement disparu, mais les ossements ont été habillés d'un corps factice de cire. Le chœur de l'église est séparé de la nef par une architrave supportée par deux colonnes. Au bas de la chapelle s'ouvre une salle allongée qui sert au besoin à l'agrandir. Récemment, on a fait construire une autre chapelle pour la congrégation des enfants de Marie de la paroisse : ce sont elles qui en ont fait tous les frais. Elle est vaste et belle. Sous l'autel repose le corps du martyr saint Polydore et tout autour se trouvent quatre statues représentant saint Joseph, saint Vincent de Paul, les bienheureux Clet et Perboyre, ces deux derniers de la congrégation de la Mission. Le chœur et les murs de la nef sont décorés de belles fresques dues au pinceau de deux religieuses de la maison. Enfin les fenêtres sont décorées de vitraux avec médaillons de gracieux effet.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE II

Les notices sur Saint-Romain, Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-Alban ont été rédigées à l'aide de documents appartenant aux archives départementales du Rhône, fonds du Chapitre de Lyon et fonds Églises et chapelles.

On consultera en outre :

SAINT-ROMAIN

Constitution du règlement pour la congrégation des filles de la Doctrine chrétienne, érigée à Lyon dans les chapelles de Saint-Romain, proche Saint-Pierre-le-Vieux et de Sainte-Catherine des Terreaux. Lyon, 1717, in-8°.

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

Les devoirs et saintes occupations des confrères et sœurs de la confrérie de Saint-Roch et de Saint-Sébastien, la première de cette ville, érigée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre-le-Vieux. Lyon, Juttet, 1726, in-12.

Les tombeaux de Saint-Pierre-le-Vieux, par A. Vachez, dans : Revue du Lyonnais, 1866, série III, t. 2, p. 222-46 et 459-89. Tirage à part : Lyon, imp. Vingtrinier, 1866, in-8°, 61 p., 1 gravure.

SAINT-ALBAN ET L'ABBÉ PERRIN

Bibliothèque historique du Lyonnais, notes et documents pour servir à l'histoire de cette ancienne province et des provinces circonvoisines de Forez, Beaujolais, Bresse, Dombes et Bugey, publiés par M.-C. et Georges Guigue, anciens élèves de l'école des Chartes. Lyon, Vitte et Perrussel, 1886, in-8°, VII-472 p. — Document sur Saint-Alban, p. 26-7.

M.-C. Guigue. *L'hôtel et la prison de Roanne, le prieuré*

de Saint-Alban et le palais de justice actuel de Lyon, notice historique. Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1880. [*Au début* :] Extrait du Moniteur judiciaire du 12 juillet 1880. — In-8°, 19 p.

L'abbé Perrin, aumônier de la prison de Roanne, notice biographique. Lyon, Louis Perrin, 1836. — In-8°, 48 p., et fac-similé.

Un apôtre au XIXe siècle, M. l'abbé Perrin, aumônier des prisons de Lyon ; par M. Jury. Paris, imp. Worms, 1843. — In-8°, 15 p.

SŒURS SAINT-VINCENT DE PAUL ; ŒUVRE DES MESSIEURS ; LA MARMITE

L'esprit et règlemens de l'association des dames de Sainte-Françoise, établie pour le soulagement des pauvres malades des paroisses de Sainte-Croix, Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-George, qui n'ont pas qualité à être reçus à l'Hôtel-Dieu, et pour l'éducation des pauvres filles des trois paroisses. Lyon, Chabanne, 1716, petit in-12.

Instruction concernant l'administration de l'Œuvre des Messieurs, établie pour le soulagement des pauvres dans la paroisse d'Ainay. Lyon, Perisse, 1763, in-12.

La ville des aumônes, tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon; par l'abbé N. Bez, chanoine d'honneur de Saint-Diez. Lyon, librairie chrétienne, 1840. — In-8°, 282 p.-1 f. — Avec notice sur l'œuvre des Messieurs et sur la Marmite.

Fête du centaire, œuvre des Messieurs. Lyon, imp. Alf. Louis Perrin, 1874. — In-8°, 2 f.-60 p.-1 f.

Compte rendu de l'œuvre des dames de la Marmite, de l'année 1868. Lyon, imp. Aimé Vingtrinier, 1868. — In-8°, 15 p.

Notice sur l'œuvre de la Marmite à Ainay, aux xviie et xviiie siècles, par F. Frécon, dans : Revue du Lyonnais, 1887, série 5, t. 3, p. 161-79. — *Tirage à part* : Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1887, in-8°, 24 p.

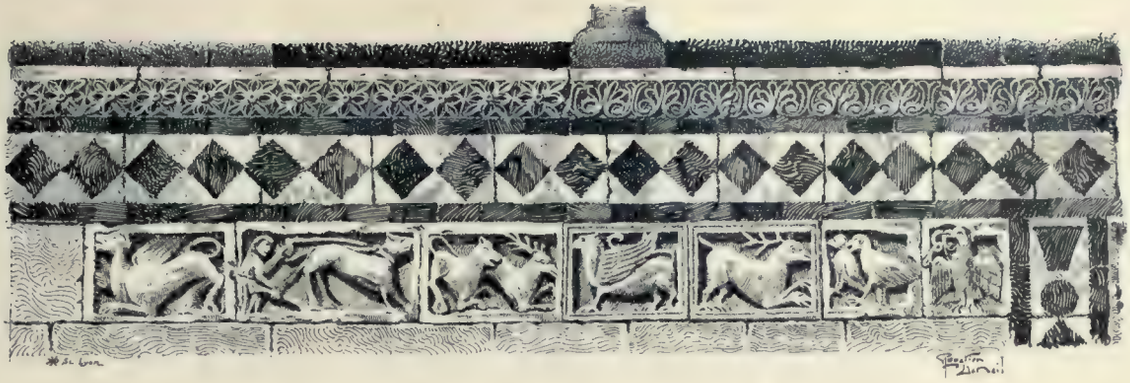

Frise du XIIe siècle, Église d'Ainay.
(Relevée par M. R. Lenail).

CHAPITRE III

AINAY. — SAINT-MICHEL D'AINAY

Par son antiquité, Ainay eût mérité la première place dans cet ouvrage. Il n'est pas une de nos églises lyonnaises qui puisse revendiquer, dans son ensemble tout au moins, une ancienneté égale à la sienne ; il n'en est pas non plus, à part la Primatiale, qui offre au visiteur une telle abondance de souvenirs historiques et de curiosités archéologiques. On ne s'étonnera donc pas que nous insistions plus que de coutume sur cette église aujourd'hui décorée du titre de basilique mineure. L'histoire de l'ancienne paroisse Saint-Michel d'Ainay constamment associée à celle de l'abbaye sa voisine, méritait de lui être unie, aussi les avons-nous toutes deux rassemblées dans ce même chapitre.

SAINT-MARTIN D'AINAY

A l'époque gallo-romaine, le territoire occupé aujourd'hui par le quartier d'Ainay formait une île dont l'existence se prolongea jusqu'au moyen âge. Les chartes du grand Cartulaire d'Ainay, au XIIe siècle, portent en effet « *in insula Athanaco* ». Ce territoire était occupé par des négociants, surtout en vins ; il s'y trouvait de belles maisons de campagne dont on a retrouvé quelques débris, entr'autres de nombreuses mosaïques, et en particulier la mosaïque dite des jeux du cirque que l'on peut admirer au musée. Outre ces mosaïques, et des stèles avec inscriptions intéressantes pour l'histoire de Lyon, Colonia rapporte, en 1733, que dans la partie occupée actuellement par la place Bellecour, on

trouva, de son temps, un édicule dont la destination demeurée incertaine était pour lui un *ustrinum* ou four, dans lequel on aurait brûlé les corps des martyrs. C'est, en effet, à Ainay que l'historien Grégoire de Tours place le martyre de saint Pothin et de ses compagnons, dans un amphithéâtre dont il ne reste plus de trace parce qu'il aurait été édifié en bois.

Cette opinion soutenue surtout par de Boissieu, est abandonnée depuis la découverte, d'un amphithéâtre faite par M. Lafont dans sa propriété de Fourvière. D'autre part, Grégoire de Tours, neveu de saint Nizier, et venu plusieurs fois à Lyon, parle du culte qui aurait été rendu aux saints martyrs. Pour concilier ces opinions avec les découvertes modernes, il est bon de rappeler que la loi romaine interdisait formellement d'ensevelir et de brûler les corps dans l'intérieur de la ville : les martyrs auraient donc souffert à Fourvière et leurs corps, transportés à Ainay, y auraient été brûlés, enfin leurs cendres jetées dans le fleuve suivant les termes de la lettre adressée par les chrétiens de Lyon à leurs frères d'Asie : « Après avoir laissé, dit ce document, les corps durant six jours, exposés sur la terre à toutes sortes d'ignominie, les païens s'avisèrent de les brûler et ils en jetèrent les cendres dans le Rhône, s'imaginant par là pouvoir ôter à Dieu la puissance de ressusciter les saints martyrs et aux martyrs l'espérance de ressusciter un jour dans leur corps. » La légende, mais non l'histoire, ajoute que les chrétiens auraient recueilli sur les bords du fleuve une partie des cendres des martyrs et les auraient transportées à Saint-Nizier, enfin que, plus tard, Ainay aurait hérité d'une partie de ces reliques.

Abbés réguliers. — Au ve siècle, apparaît à Ainay un solitaire appelé Badulphe, qui se serait établi près de l'endroit où auraient été brûlés les corps et aurait ainsi commencé le culte aux saints martyrs. L'histoire de Badulphe est fortement mise en doute, et de fait, aucun document historique n'en parle avant le XIVe siècle : La *Gallia christiana*, très réservée à ce sujet, s'exprime ainsi : « On croit que saint Badulphe fut le premier abbé d'Ainay, mais on ne sait à quelle époque il a vécu ; on célèbre sa fête le 19 août. » Son successeur aurait été Sabinus ; il est mentionné comme vivant au ve siècle dans la vie de saint Romain, abbé de Joux (Ain), et y est appelé abbé *Lugdunensis Interamnus*, c'est-à-dire abbé d'une île qui se trouve à Lyon ; sa communauté est représentée comme florissante ; quoique le nom d'Ainay ne se trouve point dans le texte, il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse d'Ainay, car il n'y avait aucune autre île à Lyon. A Sabinus succède Anselme vers 546 ; il est mentionné dans une chronique publiée par La Mure comme ayant fondé l'abbaye Saint-Pierre de Lémenc au diocèse de Genève. Après Anselme se trouve une lacune de trois cents ans, qu'on ne peut combler, et on arrive ainsi à l'année 859 où Aurélien restaura à Ainay et l'édifice et la vie monastique. Ce personnage, avec la permission de Gaucemar, abbé de Bonnevaux au diocèse de Chartres, amena douze religieux pour repeupler l'abbaye d'Ainay ; plus tard, il fonda le monastère de Cessieu en Dombes, devint abbé de Condat, aujourd'hui Saint-Claude, puis de Nantua, enfin archevêque de Lyon. Mentionnons encore au IXe siècle Utubaldus, abbé d'Ainay, dont on ne sait que le nom.

H. L. lit. Imp. Ch. Wittmann

SAINT-MARTIN D'AINAY

Au xe siècle, les Hongrois détruisirent l'abbaye, incendièrent les bâtiments qu'Amblard restaura en 937, et d'abbé d'Ainay devint archevêque de Lyon. Les chartes et les chroniques signalent les abbés Egilbert ou Edelbert; Austérius ou Astérius qui vivait sous l'archevêque Burchard, vers 980 ; Durand ; Renaud qui fonda le monastère Saint-Romain le Puy, assista à l'élection de Durand, abbé de Savigny, et enfin abdiqua ; Arnould qui fut présent à l'élection de Itier, abbé de Savigny, en 1018, puis démissionna ; Gérard, qui fit un échange de possession avec saint Odilon, abbé de Cluny, en 1022, et hérita d'un terrain à Cleppé; Adalard, dont l'existence est incertaine ; Girard II, qui souscrit, vers 1055, aux lettres du légat Hildebrand, en faveur du monastère de Saint-Pierre de Vienne, et peu après à une charte concernant Saint-André de Vienne ; Guichard Ier qui assiste au concile d'Anse en 1070, et appuie l'élection de Hugues, abbé de Saint-Rigaud. La liste contient ensuite les noms de Garnier et Humbert Ier, sur lesquels on ne sait rien ; Artaud qui, dit la chronique, restaura le monastère ; Gaucerand ou Joscerand, à qui revient l'honneur d'avoir commencé, vers 1102, la construction de l'église. Celle-ci fut consacrée, le 29 janvier 1107, par le pape Pascal II, de passage à Lyon. Peu après, cet abbé fut élevé à la dignité d'archevêque de Lyon.

Le cloître d'Ainay en 1550. (Restitution de M. R. Lenail.)

A partir de ce moment, la chronologie des abbés d'Ainay devient plus sûre et l'on marche sur un terrain documenté. Bernard de Talaru-Chalmazel gouverna l'abbaye de 1107 à 1112. Ponce lui succéda ; il est connu par une charte de Sibille, comtesse de Beaujeu, et par un échange de possession entre le chapitre de Saint-Jean et Etienne, abbé de la Chaise-Dieu. Ses successeurs furent Ogier 1131-1139 ; Bérard Augier ; Hugues Ier Palatin 1135, dont il est peut-être question dans une lettre adressée par saint Bernard à l'archevêque de Lyon, où le saint religieux se plaint que l'abbé d'Ainay ait été injustement condamné par ce prélat. Guichard II, qui obtient, en 1153, du pape Eugène III une bulle de protection ; Étienne qui transige avec l'évêque de Mâcon en 1186 ; Humbert II, dont on retrouve la signature dans une charte de Jean, archevêque de Lyon, en 1190 ; il éprouve des difficultés avec les Templiers, et construit, dit-on, la chapelle abbatiale ; Ermendric ou Aymendric qui, en 1200, échange des possessions avec Renaud de Forez, archevêque de Lyon ; et en 1210, en qualité de légat apostolique, tranche le différend survenu entre l'église de Beaujeu et une nommée Pétronille ; plus tard, il abdique sa charge abbatiale, et se retire dans le prieuré de Saint-Julien en Jarez ; Jean Ier le Roux, 1212-1215, né à Yzeron, a lui aussi des difficultés avec les Templiers, et construit le château de Vernaison ; Renaud III, 1217, et Jean, 1221, deux abbés omis par la *Gallia christiana*, et cités par M. Vachez, Guillaume de Sartines, 1225-1229 ; Girin de Clermont, 1230-1250, qui signe un traité avec le monastère de Saint-Oyend, aujourd'hui Saint-Claude, et en 1236, donne une maison aux Frères-Prêcheurs de Lyon ; Ayglier, 1252-1268, d'abord abbé d'Ainay, puis chapelain du pape, enfin archevêque de Naples : c'est en cette dernière qualité qu'il fonda plusieurs anniversaires dans l'abbaye d'Ainay dont il avait gardé le meilleur souvenir ; Gaudemar, 1268-1272, transige avec Thomas, abbé de Saint-Sulpice en Bugey ; Joscerand de Lavieu, 1274-1300, d'abord prieur de Saint-Julien en Jarez ; il assiste au concile de Lyon en 1274, reçoit l'hommage de Guichard de Marzé, fait une transaction avec Isoard de Bron, devient l'exécuteur testamentaire de Sibille, comtesse de Savoie, enfin passe un traité avec Briand, seigneur de Rochebaron.

Nous voici au XIVe siècle, époque où l'abbaye jette un lustre particulier ; les abbés sont : Antelme Rigaud, 1300-1307 ; Humbert III de Varey ou de Vergy, 1307-1313, qui reçut l'hommage de Jean de Fontanelle de Chazay, assiste à la reconnaissance des reliques de saint Ennemond, et abdique avant sa mort ; Jean II de la Palud, 1314-1324, qui échange des possessions avec Catherine, abbesse de Notre-Dame de Brienne, près d'Anse ; Guillaume de Laire, 1328-1330 ; Barthélemy de Civins, 1332-1361, personnage important, docteur en droit, auparavant prieur de Tence ; il demande au pape d'être exempté de certains points de la règle monastique, conclut un traité avec Henri de Villars, archevêque de Lyon, au sujet de certaines possessions de l'abbaye que réclamait ce prélat, enfin transige avec Hugues de Genève, seigneur d'Anthon, il fut enseveli à l'entrée du cloître, près de la salle capitulaire ; Guillaume d'Oncieux, 1363-1370, qui prête serment de fidélité à l'église Saint-Jean de Lyon, cède la chapelle Notre-Dame de Châtillon-les-Dombes, et conclut un traité avec Pierre, abbé d'Ambronay ; Adam du Mont, 1380 ; Barthélemy, 1394 ; Antoine de Bron, 1400-1411, qui transige avec Guillaume, abbé de Bèze (Côte-d'Or), et assiste à la transla-

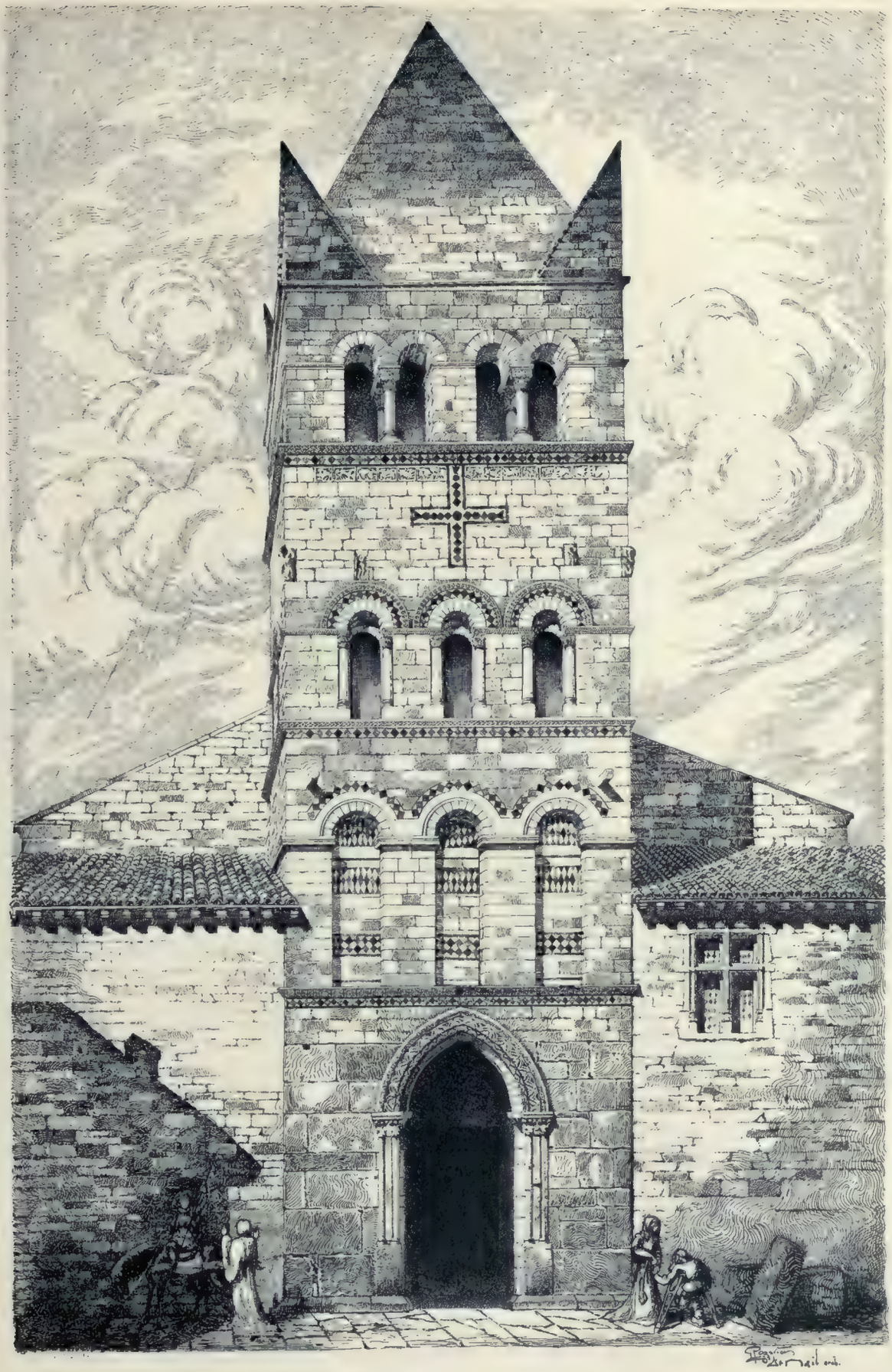

Façade de l'église abbatiale d'Ainay au XVIe siècle.
(Restitution de M. R. Lenail).

tion des corps de saint Irénée et de ses compagnons martyrs ; Guillaume de la Grange, et Jean de Barjac, 1418, ajoutés sur la liste par M. Vachez Antoine ; du Terrail, 1438-1454, fils de Pierre du Terrail, seigneur de Bayart, qui mourut à la bataille d'Azincourt ; d'abord prieur d'Alancon, puis vicaire général de Lyon, il obtient une bulle de protection du pape Calixte III et dote la chapelle Saint-Sébastien à Ainay, où il est inhumé en 1457 ; Théodore du Terrail, neveu du précédent et oncle du chevalier Bayart, 1461-1505 ; élevé dans les belles-lettres, il construit plusieurs édifices dans l'abbaye ainsi que la chapelle du prieuré, puis celle de Chazay-d'Azergues, le château et la chapelle de Pollieu, meurt à soixante-dix ans et est enterré dans la chapelle Saint-Sébastien ; on peut lire son éloge dans le *Royaume des Allobroges*, ouvrage composé par son neveu Symphorien Champier. A sa mort, l'abbaye tombe en commande. Depuis quelque temps, la lutte entre le pouvoir royal et l'Église s'accentuait, la cour s'emparait des revenus des riches monastères et les livrait à des abbés commendataires. Quelques années plus tard, le Concordat conclu, en 1518, entre Léon X et François Ier, ratifiera cet état de choses.

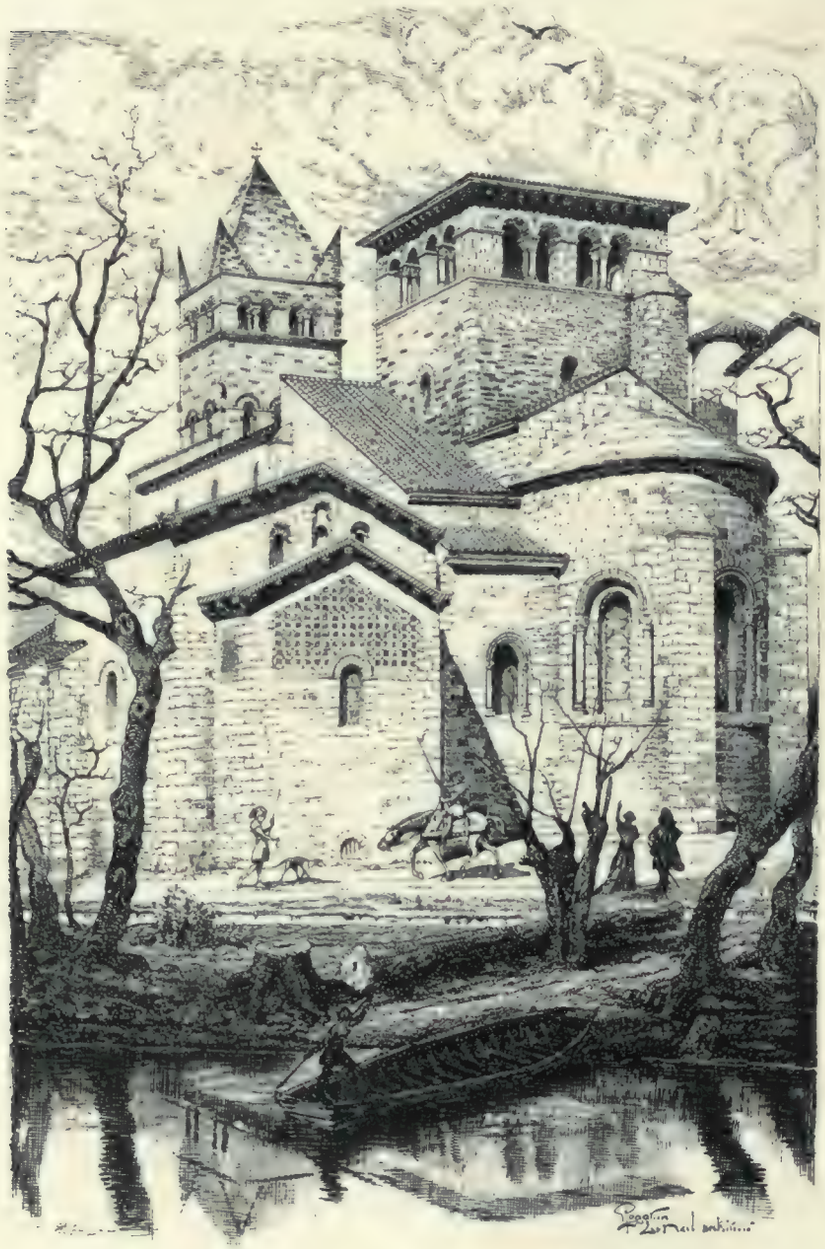

Abside de l'église abbatiale d'Ainay au XVIe siècle.
Au premier plan, le Rhône près de son confluent avec la Saône.
(Restitution de M. R. Lenail).

Abbés commendataires. — Le premier qu'on rencontre est Philibert Naturel, 1507-1529 ; d'origine italienne, ce personnage cumule sa dignité avec de nombreuses autres : il est prévôt

d'Utrecht en Hollande, abbé de Villard, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, ambassadeur de France auprès de l'empereur Charles-Quint. Son successeur est Louis Ier de Bourbon-Vendôme, cardinal de Luxembourg, évêque de Laon, puis abbé d'Ainay en 1532. Viennent ensuite Antoine III de Talaru, archidiacre de Lyon, mort en 1540 ; Nicolas de Gaddi, né à Florence, cardinal, évêque de Sarlat, abbé commendataire de Jouy, enfin abbé d'Ainay de 1543 à 1552 ; François Ier de Tournon, archevêque de Lyon et abbé d'Ainay de 1554 à 1562 ; Hippolyte d'Este, archevêque de Lyon, abbé d'Ainay de 1562 à 1567 ; Vespasien Gribaldi, archevêque de Vienne, abbé d'Ainay de 1568 à 1579 ; Louis de la Chambre, vicaire général de Vienne, abbé d'Ainay de 1582 à 1587 ; Pierre II d'Épinac, 1588-1596, en même temps archevêque de Lyon ; Michel Chevalier, 1599 ; Guillaume V Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers, mort en 1620 ; Camille de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon et abbé d'Ainay, 1621-1693. En 1685, il obtint du Saint-Siège la sécularisation de l'abbaye ; les moines furent ainsi transformés en chanoines.

Louis Charrier de la Roche, dernier prévôt d'Ainay, plus tard, évêque constitutionnel de Rouen, puis évêque concordataire de Versailles.

Abbés séculiers. — Les abbés commendataires devinrent séculiers, mais sans résider davantage ; en voici la liste complète : François-Henri de Nettancourt d'Haussonville de Vaubecour, nommé abbé le 8 septembre 1693 ; puis plus tard, évêque de Montauban ; il meurt à Paris le 17 avril 1736. C'est à lui que l'on doit l'ouverture de la rue qui porte son nom, rue prise sur les terrains de l'abbaye ; Henri Oswal de la Tour d'Auvergne, archevêque de Tours et de Vienne, enfin cardinal, mort à Paris le 23 avril 1747 ; Frédéric-Jérôme de la Rochefoucaud, archevêque de Bourges, abbé d'Ainay le 7 mai 1747, cardinal l'année suivante, mort à Paris le 29 avril 1757 ; Pierre de Guérin de Tencin, cardinal archevêque de Lyon, mort le 2 mars 1758 ; Lazare Victor de Jarente de la Bruyère, abbé d'Ainay en 1758, il l'était encore à la Révolution et avait sa résidence à Marseille dans l'abbaye Saint-Victor dont il était aussi titulaire.

Les abbés ne résidant pas, le chapitre était gouverné par un prévôt, nous dirions aujourd'hui curé ; il paraît superflu d'établir la liste des prévôts ; contentons-nous de mentionner le dernier dont le nom est bien connu : Louis Charrier de La Roche, naquit à Lyon, le 17 mai 1738, fut nommé prévôt en 1771, évêque constitutionnel de Rouen le 20 mars 1791, évêque concordataire de Versailles en 1801 et mourut le 17 mars 1827.

A la Révolution, les chanoines se séparèrent, le palais abbatial passa entre les mains de locataires laïques et fut rasé, les maisons canonicales vendues ou renversées pour faire place à des rues, l'église elle-même dévastée et fermée. Au retour de la paix religieuse, Ainay fut de nouveau érigé en paroisse et administré, pendant le XIXe siècle, par des curés qui tous ont laissé bon renom de leur passage ; ce furent successivement : M. Régnier, 1825 ; M. Ferrand, 1825-1844, qui, avec l'architecte Pollet, fit dans l'église les modifications et additions signalées ci-dessous ; M. Boué, 1844-1868, archéologue distingué, auteur de notices sur les anciennes églises et les cryptes de Lyon, qui s'occupa aussi des restaurations

de l'église ; M. Dutel, 1868-1887 ; M. Delaroche, curé actuel, à qui est due la restauration de la chapelle Sainte-Blandine et les fresques de la coupole.

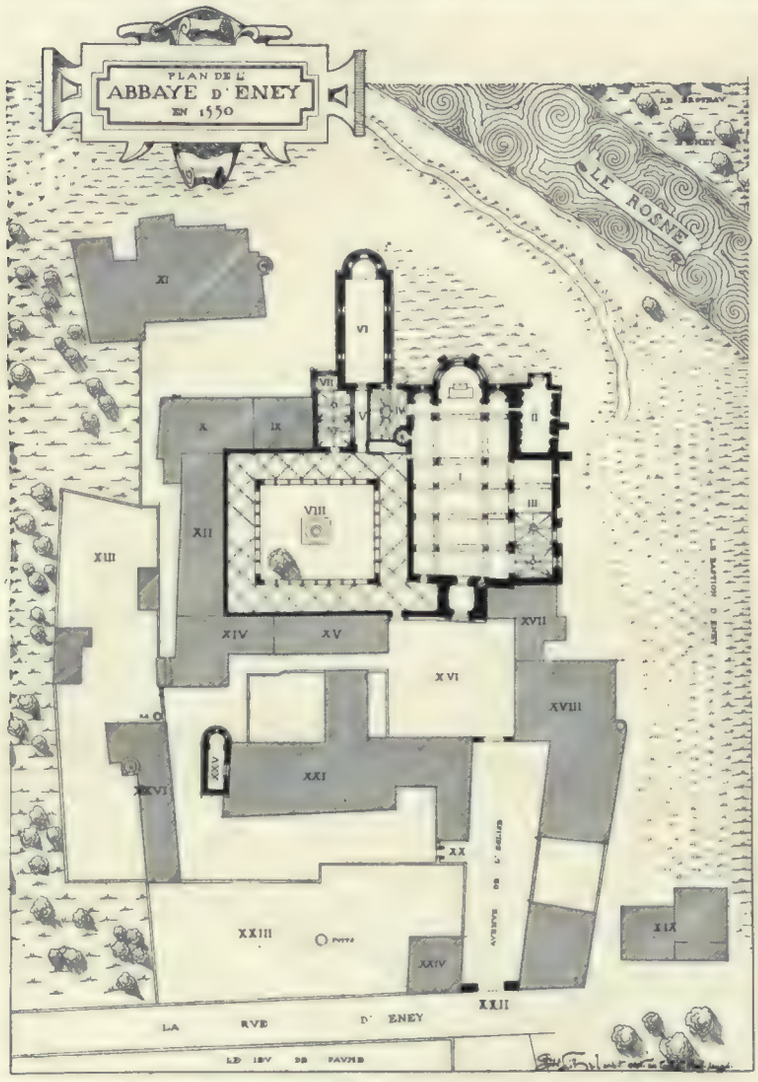

(Restitution de M. R. Lenail, architecte).

i. Saint-Martin d'Ainay.
ii. Chapelle Sainte-Blandine.
iii. Chapelle adossée à l'église.
iv. — Saint-Michel.
v. Entrée de la chapelle Saint-Pierre.
vi. Chapelle Saint-Pierre.
vii. — N.-D. des Anges.
viii. Cloître.
ix. Salle capitulaire ; au rez-de-chaussée, sacristie.
x. Service ecclésiastique.
xi. Maison des dignitaires, bibliothèque, infirmerie.
xii. Dortoirs et réfectoire.
xiii. Remises.
xiv. Dapiferie.
xv. Écoles.
xvi. Cour de l'église.
xvii. Maison du grand Prieur.
xviii et xix. Prévôté, prisons et divers.
xx. Entrée de l'abbé.
xxi. Abbatiales.
xxii. Entrée de l'abbaye.
xxiii. Jardin abbatial.
xxiv. Abbatiales.
xxv. Chapelle de l'abbé.
xxvi. Bâtiments des étrangers.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'ensemble des bâtiments de l'abbaye, avant la Révolution ; la chose ne sera pas difficile si l'on s'aide du plan scénographique de 1550 et de celui dressé par Simon Maupin en 1625. L'abbaye est entourée de murailles fortifiées ; au centre, se trouvent l'église et les bâtiments. L'église est accompagnée au flanc nord, du cloître détruit par les Protestants ; la chapelle Saint-Pierre lui fait suite. Les bâtiments claustraux sont distribués au nord et à l'est et entourés de superbes jardins ; à l'ouest se voit le palais abbatial dont la porte est aujourd'hui conservée au n° 15 de la rue Vaubecour. L'entrée principale de l'abbaye est du côté de la Saône, sur la place Saint-Michel actuelle ; au sud, et toujours du côté de la Saône, se trouve la porte de Neuville qui donne également accès dans l'abbaye. A l'extrémité du confluent, se trouve le pré d'Ainay : là, dit-on, eut lieu le tournoi où Bayard fut vainqueur ; il est vrai que d'autres auteurs placent ce fait d'armes dans le pré avoisinant le cimetière de la Madeleine aujourd'hui désaffecté ; le pré d'Ainay servit également, lors de la peste du XVIe siècle, à loger les malades, sous des baraquements édifiés à la hâte.

Il va sans dire que l'abbaye d'Ainay subit de grandes fluctuations dans sa prospérité. Sa plus belle époque s'étend du XIIe au XIVe siècle; une bulle d'Innocent IV, datée de 1250, donne la liste des biens du monastère; à cette époque, elle possédait 71 églises ou prieurés, non seulement dans le diocèse de Lyon, mais encore dans ceux de Vienne, du Puy, de Valence, Mâcon, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Belley, Grenoble, et même de Genève, Lausanne, Sion, Aoste, Novare et Verceil.

Pour ne citer que quelques-unes de ces possessions, on trouve les églises de Béchevelin à la Guillotière, Champagneux, sur l'emplacement duquel a été construit l'hospice de Saint-Jean-de-Dieu, Chasselay, Châtillon-sur-Chalaronne, Cuire, près Lyon, Dommartin, Meyzieu, l'église de la Roche, aujourd'hui Saint-Pierre de Saint-Chamond, Saint-Michel à Lyon, Saint-Priest, Saint-Sébastien à Lyon, la Tour de Salvagny, la chapelle Saint-Ennemond à Saint-Chamond, Saint-Julien en Jarez, Saint-Symphorien d'Ozon, le prieuré de Vaise, Vaux-en-Velin, etc. Après le XIIIe siècle, Ainay acquit encore une vingtaine d'églises et de prieurés dans le diocèse de Lyon ou les diocèses voisins, parmi lesquels Charly, Yzeron, Lozanne et Thurins.

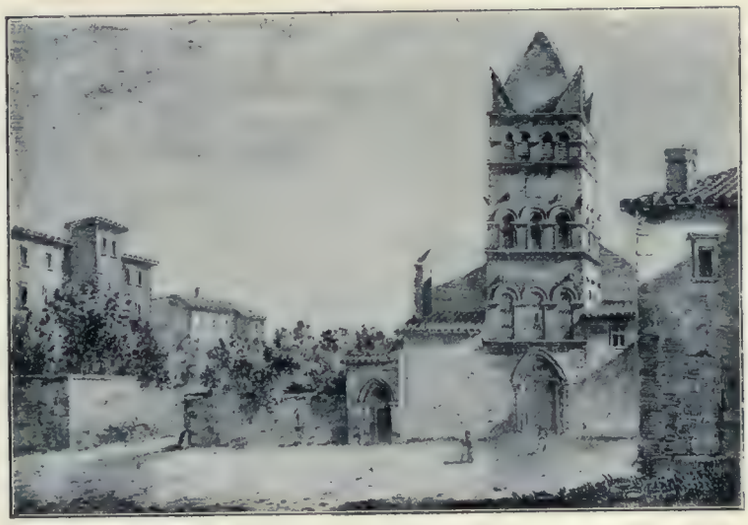

Ainay en 1818, d'après une lithographie de Lefebvre.

Pour se faire une idée complète de l'importance des possessions de l'abbaye, il est nécessaire de se reporter aux deux publications qui ont été faites des chartes du monastère, la première dite : *Petit cartulaire d'Ainay*, édité par Auguste Bernard, à la suite de la publication du Cartulaire de Savigny; la seconde : *Grand cartulaire d'Ainay*, par MM. de Charpin-Feugerolles et Guigue, avec introduction de M. Vachez.

Les prieurs et curés des églises dépendant d'Ainay devaient chaque année verser à l'abbé un tribut en argent ou en nature, en signe de sujétion. Cet usage persévéra même après la sécularisation du monastère et prit le nom de : Droit du bâton de Saint-Martin. Ainsi en novembre 1717, ce droit consistait en deux cent quarante cierges d'un tiers de livre, neuf torches de chacune trois livres et quatre de six livres pour la messe et les vêpres, le dîner et le souper de la fête de Saint-Martin. Ce droit est payé successivemen par les prieurs qui dépendent du chapitre; ils doivent tous assister à la fête patronale. En 1748, on estimait à trois cents livres la dépense du bâton de Saint-Martin.

Le nombre des moines varia avec les époques, mais sans cependant être très nombreux; on trouve à ce sujet les renseignements suivants donnés par Clapasson, en 1741 :

après la sécularisation d'Ainay, en 1685, le chapitre était composé d'un abbé commandataire, non astreint à la résidence, mais qui touchait les revenus; d'un prévôt curé, de dix-neuf chanoines en titre, de six chanoines d'honneur, de quatre habitués et de six enfants de chœur; pour être reçu chanoine, il fallait faire preuve de noblesse de deux degrés du côté paternel, sans compter le récipiendaire.

Abordons maintenant la description de l'église d'Ainay, et des bâtiments qui l'entouraient. A quelle époque remonte la première chapelle? Il est impossible de le dire en l'absence de tout document. La crypte Sainte-Blandine, dans son état actuel, est classée par quelques auteurs, Revoil en particulier, comme antérieure au XIe siècle. Il y avait sans doute jadis une grande église abbatiale, qui a disparu et dont peut-être il resterait la base du clocher construite en blocs qui diffèrent des constructions subséquentes. Ce qui est certain, c'est que l'église actuelle commencée par l'abbé Gaucerand, était assez avancée en 1107 pour que le pape Pascal II pût la consacrer à son passage à Lyon. Les matériaux qui servirent à la construction de l'édifice paraissent empruntés en partie à des constructions antérieures, soit qu'ils aient été amenés d'ailleurs, soit qu'ils aient été pris sur place : les quatre colonnes, par exemple, qui soutiennent la coupole, ont été amenés par les moines du tènement de la Varissonnière, au pied de la côte Saint-Sébastien, qui leur appartenait ; c'étaient les colonnes de l'autel dédié à Rome et à Auguste. Aux constructions primitives : chapelle Sainte-Blandine et église abbatiale, s'adjoignirent plus tard des additions successives : au XVe siècle, la chapelle Saint-Michel; et de nos jours, les chapelles de la Vierge, de Saint-Joseph et des fonts baptismaux.

Ainay en 1820, d'après une gravure de Sarsay.

En pénétrant dans l'intérieur de l'église Saint-Martin, on est frappé de la simplicité et de la majesté de l'édifice. Cette église romane, avec son plan basilical, ses trois nefs et transept, demeure comme un bon spécimen d'unité de style. La nef, jadis lambrissée en charpente, est aujourd'hui voûtée à plein cintre en briques. L'abside semi-circulaire, voûtée en cul-de-four, est éclairée par trois baies à plein cintre. Les intervalles des fenêtres sont occupés par des pilastres curieusement sculptés d'animaux, rinceaux, ornements géométriques d'une très grande variété, de la fin du XIe siècle.

Le transept, soutenu par les colonnes monolithes du temple de Rome et d'Auguste, est surmonté d'une coupole octogonale sur trompe; son tambour, percé de quatre fenêtres,

est orné de colonnettes avec chapiteaux, dont quelques-unes ont peut-être appartenu à un édifice antérieur. La grande nef, à quatre travées, est séparée des nefs latérales par des arcades reposant sur huit colonnes à chapiteaux dérivés du corinthien. Les murs des nefs latérales sont percés de chaque côté de quatre fenêtres à plein ceintre destinées à éclairer l'église, et, dans les intervalles, décorés de pilastres, coiffés de chapiteaux ornementés de sculptures variées, dont les motifs décoratifs sont des feuilles d'acanthe, des palmiers, des animaux affrontés, tels que lions, biches, enfin l'Arbre de vie, trahissent une influence étrangère. Les nefs se terminent chacune par une absidiole semi-circulaire, voûtée en cul-de-four et ornée de pilastres plus simplement sculptés que ceux de l'abside principale. Les deux travées du chœur destinées à faire communiquer l'abside et les absidioles possèdent des pilastres surmontés de chapiteaux dont les sculptures sont importantes pour l'histoire de l'art. Du côté de l'épître : la tentation d'Adam et d'Eve ; l'Annonciation ; le Christ entouré des quatre animaux symboliques ; du côté de l'évangile : Dieu bénissant l'offrande d'Abel et se détour-

Fresque de l'abside d'Ainay, par Hippolyte Flandrin.

nant de Caïn ; saint Michel terrassant le dragon ; le meurtre d'Abel ; saint Jean-Baptiste annonçant la venue du Sauveur.

Parmi les objets dignes d'attirer l'attention, il importe de signaler la fresque due au pinceau d'Hippolyte Flandrin exécutée en 1855, décorant l'abside. Au centre de la composition, le Christ est debout ; à sa droite, la Vierge lui présente sainte Blandine et sainte Clotilde ; à sa gauche, se trouvent saint Michel, saint Pothin et saint Martin. L'abside est éclairée par trois fenêtres ornées de vitraux récents, inspirés de ceux du XIIe siècle ; chacun d'eux est composé de petits sujets en médaillons, tels que Crucifiement, Mise au tombeau, etc. Au milieu de l'abside, le maître-autel commandé spécialement pour Ainay par M. le curé Boué, et exécuté par Poussielgue-Rusand, sur les dessins de Questel, architecte des monuments historiques ; cette œuvre d'art excita l'admiration des visiteurs de l'Exposition universelle de Paris en 1854. Ce maître-autel fut consacré le 8 décembre 1855. De cuivre doré, repoussé, et incrusté, sa facture a été inspirée par le célèbre maître-autel de Bâle, actuellement au musée de Cluny : sous cinq arcades à plein cintre se trouvent le Christ et quatre patriarches : Aaron, Abel, Abraham et Melchisédech. En

avant de l'autel, au milieu d'une mosaïque récente, mais copiée sur des parties anciennes encore existantes, se voit la mosaïque dite du pape Pascal II : un personnage de grandeur naturelle, mitré, porte dans ses mains la reproduction de l'église d'Ainay. Au devant, une inscription, en partie refaite, contient ces mots ; « Hanc ædem sacram Paschalis papa dicavit », c'est-à-dire : ce saint édifice a été consacré par le pape Paschal. A droite et à gauche, deux inscriptions du XIIe siècle, en vers léonins, également en mosaïque, contiennent une invocation à l'eucharistie.

L'absidiole de droite est sous le vocable de saint Badulphe, elle ne présente de remarquable que la fresque d'Hippolyte Flandrin : saint Badulphe bénissant l'abbaye qu'il a fondée. L'absidiole de gauche, consacrée à saint Benoît, possède une fresque du même artiste : le patriarche des moines donnant sa règle aux religieux d'Ainay.

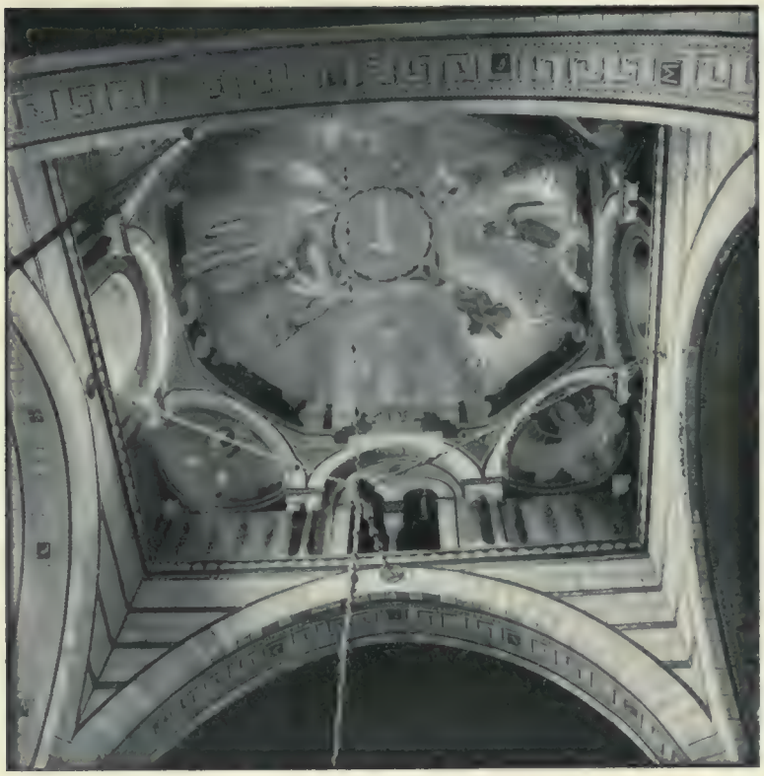

Peintures de M. Lamerre, dans la coupole d'Ainay.

La coupole du transept a été récemment l'objet d'une somptueuse décoration, due au peintre Lamerre. La fresque représente, au centre, la Vierge immaculée, entourée de quatre anges, et au-dessous, sur les faces principales de la coupole, saint Joseph et les prophètes David, Ezéchiel et Daniel. Les quatres trompes sont ornées des animaux symboliques. A la coupole est suspendu un lustre, réminiscence de celui d'Aix-la-Chapelle en cuivre doré et émaillé; il représente les murailles d'une ville flanquée de tours. Le long des murs, on a récemment placé un chemin de croix en cuivre émaillé dû à l'artiste si connu de Lyon, Armand-Caillat. Dans la grande nef, la chaire est à signaler ; c'est une œuvre du sculpteur lyonnais Fabisch: elle est de marbre blanc; la cuve octogonale, ornée de panneaux sculptés, est supportée par six colonnes.

A droite de la grande église, du côté de l'épître, et communiquant avec le chœur par de grandes arcades, se trouve la *chapelle Sainte Blandine*. On ne saurait mieux faire pour donner une idée exacte de ce monument, que de transcrire en partie la description si exacte donnée par M. Thiollier, dans ses *Vestiges de l'art roman en Lyonnais* (1893) :

« La chapelle Sainte-Blandine est une construction de dimensions restreintes de sept mètres de long sur neuf de large, extérieurement. Elle se compose d'une seule nef voûtée dont les murs n'ont pour toute décoration que d'étroites et hautes arcades appliquées. Le sanctuaire, élevé de soixante-dix centimètres au-dessus de la nef, se termine par une abside carrée intérieurement et extérieurement, mais formant néanmoins à l'intérieur une demi-coupole reposant sur trois arcs soutenus par huit colonnettes, dont quatre sont accouplées deux à deux. L'arc triomphal repose lui-même sur deux colonnes. Cette partie de l'édifice n'est éclairée que par une seule fenêtre, mais, au-dessus, le mur de la nef est percé d'un oculus et de deux fenêtres ; deux autres sont ouvertes dans le flanc méridional de la nef. Celles qui ont dû exister sur le côté septentrional sont masquées par l'église du XIe siècle. Dans l'intérieur, à remarquer les dix colonnes à chapiteaux ornementés de feuillages et entrelacs.

« Au-dessous, une crypte rectangulaire, voûtée en berceau, supportée aux quatre angles par des pilastres dont les chapiteaux sont représentés par des billettes. En face de la porte d'entrée, un oculus ; à droite et à gauche, deux ouvertures carrées donnant sur deux petits réduits. » Les baies de la chapelle sont ornées de vitraux représentant, l'un, sainte Blandine, l'autre une colombe avec palmier. A gauche de l'autel, un petit monument contient le cœur de M. Dutel, curé d'Ainay, de 1868 à 1887.

Chapelle Sainte-Blandine (X^e ou XIe siècle).

Du même côté, et s'étendant parallèlement à la nef, s'ouvre la *chapelle de la Vierge*, construite au XIXe siècle. Elle est séparée de Sainte-Blandine, par un couloir qui fait communiquer la grande église à la sacristie, et de la nef de l'église par de grandes arcades. L'autel, de marbre blanc, est une œuvre de Fabisch. Il est orné d'un bas-relief représentant le couronnement de la Vierge.

On a placé au-dessus de l'autel une belle statue, due au ciseau de Bonnassieux, représentant la Vierge immaculée. La chapelle, insuffisamment éclairée, ne permet pas d'apprécier cette œuvre remarquable, ce dont l'artiste se plaignait au moment de la mise en place. Le 1er mai 1851, la statue de la Vierge fut bénite, et le 8 décembre de la même année, l'autel consacré par Mgr de Bonald. La chapelle se termine au bas par une petite salle quadrangulaire, dans laquelle on remarque un confessionnal monumental en bois de noyer, dû aux artistes Tivi et Botton, et commandé, en 1853, par M. Boué, curé d'Ainay ; sur une face latérale, est scellé dans le mur, un petit édicule en marbre blanc, contenant le cœur de ce pasteur, monument exécuté, en 1869, par l'artiste lyonnais Fabisch :

les fabriciens avaient tenu à conserver ainsi le souvenir de ce prêtre à qui est due une grande partie des constructions et embellissements de leur église.

Du côté de l'évangile, s'ouvrent successivement trois chapelles : Saint-Michel, Saint-Joseph et les fonts baptismaux.

La *chapelle Saint-Michel* fut construite, à la fin du xve siècle, par Simon de Pavie ; elle est très élancée, et sa voûte est composée d'arcs multiples, s'entrecroisant et se perdant dans les colonnes des murs latéraux, ce qui indique la dernière période du gothique. Le mur d'ouest est percé de grandes baies ornées de verrières, œuvre de notre éminent collaborateur, M. L. Bégule ; elles ont été données par des paroissiens et notamment la famille de Longevialle. Les murs ont été décorés, par l'artiste Razuret, de fresques à ornements géométriques. Sur la paroi faisant retour du côté de la nef sont appliquées les grandes orgues construites par Cavaillé-Coll en 1866. Elles furent remplacées en 1889 par des orgues plus considérables avec double buffet, construites par M. Michel de la maison Merklin. Au-dessous de la chapelle est un vaste caveau, aujourd'hui muré, dans lequel se trouvent des cercueils et des ossements sans aucune indication.

Piscine du xve siècle dans la chapelle Saint-Michel de l'église d'Ainay.

La *chapelle Saint-Joseph* fut construite, en 1831, par M. le curé Ferrand et par lui dédiée en premier lieu à saint Martin. L'abside est décorée de colonnettes avec chapiteaux du xiie siècle, provenant de l'église Saint-Pierre-le-Vieux, aujourd'hui démolie. L'autel est de marbre blanc, entouré de peintures et dessins géométriques qui décorent le chœur et les murs de la nef.

L'édifice où se trouvent les *Fonts Baptismaux* termine la chapelle Saint-Joseph et communique avec elle par un large porche, dont les matériaux proviendraient, d'après Fleury La Serve, de l'ancienne abbaye d'Ainay. En voici la description. Le linteau supérieur est décoré d'une grecque de marbre, portant au centre la main de Dieu qui bénit. Les pilastres cannelés supportent un entablement très simple. Les chapiteaux sont intéressants ; une partie est ancienne, une autre a été refaite : à gauche se trouvent des animaux fabuleux, griffons, serpents et un berger ; puis Noé dans l'arche ; à droite, Jonas vomi par le monstre, puis la naissance de l'Enfant-Jésus ; enfin les bergers se rendant à l'étable. L'intérieur de l'édicule a ses quatre faces ornées d'arcades, soutenant une petite coupole à lanterne centrale ; les colonnes sont surmontées de chapiteaux du xiie siècle, provenant de l'Ile-Barbe.

Il est temps de présenter au lecteur une description de l'extérieur du monument ; conduisons-le d'abord dans le porche sur lequel s'élève le clocher. De style primitivement roman, ce porche a été transformé au xiiie siècle en style ogival ; l'intérieur, de forme carrée, a des murs ornés d'arcades borgnes, avec voûtes à croisées d'ogives retombant sur les colonnettes des angles. A l'est et à l'ouest, deux portes donnent accès dans l'église et au dehors.

Le clocher est un spécimen intéressant de l'art roman en Lyonnais. Il se compose de trois étages ; l'inférieur est construit en blocs énormes, ce qui faisait penser à Steyert, que cette partie datait de la reine Brunehaut, qui avait doté richement l'abbaye. La porte de la façade, qui donne accès dans le porche, est ornée d'une archivolte richement sculptée, reposant sur des pilastres récents, placés lors du nivellement de la rue vers 1850 : le niveau de la rue s'était, en effet, tellement exhaussé, dans le cours des siècles, qu'il fallut enlever un mètre environ de déblais ; aussi descendait-on dans l'église par un escalier de huit marches. Les trois autres étages du clocher sont percés de fenêtres simples ou accouplées, cernées de colonnettes. Le haut est terminé par une pyramide quadrangulaire surmontée d'une croix, et accompagnée aux angles de quatre pyramidions.

Colonnettes de la chapelle Saint-Joseph à Ainay, provenant de Saint-Pierre-le-Vieux.

Les faces du clocher présentent une décoration originale : des incrustations losangées de briques rouges, alternant avec des pierres blanches, forment des dessins variés, autour des archivoltes des fenêtres ; de plus, au milieu du troisième étage, une grande croix est incrustée. On remarque aussi une frise composée de rectangles de pierre, sur lesquels sont sculptés les signes du zodiaque, et autres scènes ; cet ornement, assez fréquent dans notre région, se retrouve sur la façade du clocher de Sainte-Foy-lès-Lyon, et se voyait autrefois sur celui de Saint-Martin et Saint-Loup à l'Ile-Barbe, il existe encore à Saint-Rambert-en-Forez. Chaque étage est séparé du suivant par un cordon de pierres sculptées : quadrifeuilles et ornements semblables, présentant une réelle analogie avec la décoration de l'ancienne manécanterie de la Primatiale.

Colonnes et chapiteaux de la chapelle des Fonts Baptismaux à Ainay, provenant de l'Ile-Barbe (XIIe siècle).

Dans le clocher se trouvent quatre cloches ; la plus ancienne existait avant la Révolution ; les trois autres ont été fondues par Burdin ; elles ont été bénies le 8 décembre 1854, par Mgr de Bonald et portent les noms de Benoît, Marie et Élisabeth. A droite et à gauche du clocher, l'architecte Pollet a fait construire, vers 1830, deux porches latéraux avec tribunes ; ils contrebuttent le clocher principal et leurs portes servent de dégagement à l'église. A la suite, à gauche, se voit la façade des fonts baptismaux sur le mur extérieur desquels on a encastré un tympan, qui pendant longtemps orna la porte du cloître. La sculpture de ce tympan, grossière et fort endommagée, représente des scènes de la vie de saint Jean-Baptiste : le festin d'Hérode, la danse de Salomé, la décollation du Précur-

seur et son ensevelissement. Au-dessous on a scellé la dalle funéraire de Bonnet, chantre d'Ainay.

La façade latérale sud donne sur un petit jardin, dans lequel ont été heureusement conservés quelques urnes gallo-romaines, trouvées dans les fouilles, et des chapiteaux du moyen âge, dont plusieurs du XIIe siècle ne sont pas sans intérêt. Sur cette même façade sont ouvertes les fenêtres de la chapelle récente de la Vierge, et au-dessus, celles de la basse nef de la grande église : ces baies, actuellement à plein cintre, en ont remplacé d'autres de style ogival qu'on voit représentées dans les gravures de 1820 environ. En continuant vers l'est, on trouve la nouvelle sacristie, puis le mur latéral de la chapelle Sainte-Blandine.

Intérieur de l'église d'Ainay.

A l'est, se trouve d'abord l'abside carrée de la chapelle Sainte-Blandine, abside percée d'une fenêtre à plein cintre, et, au-dessus, d'un oculus. Le mur est décoré d'incrustations en briques rouges et blanches, en forme d'épis et de damier. Le toit est à deux rampants ; la partie qui déborde le mur est soutenue par des modillons à corbeaux, analogues à ceux de Notre-Dame-du-Port, à Clermont. Entre ces corbeaux, le dessous du toit est décoré de soffites ou pierres sculptées d'ornements géométriques, avec cuvette centrale.

Nous voici à l'abside de l'église. Elle se compose de plusieurs parties : on remarque d'abord l'abside proprement dite, semi-circulaire, dans laquelle s'ouvrent trois fenêtres à plein cintre, cantonnées de colonnettes ; puis deux absidioles carrées, percées chacune d'une baie ; enfin l'abside de la chapelle Saint-Michel. Tout à côté se trouve un petit bâtiment servant d'école, dont un mur appartient à la chapelle Saint-Pierre, aujourd'hui disparue.

Tout au-dessus, se profilent les toitures de l'église ; entre le toit conique de l'abside et celui à double rampant de la nef, s'élève le clocher lanterne, carré, trapu, recouvrant la croisée du transept et sa coupole. Il est surmonté d'une croix dorée. Les quatre faces sont percées, chacune de deux baies géminées, avec colonnettes et chapiteaux sculptés de feuilles grasses. La façade latérale nord ne présente aucune particularité : elle se trouve sur l'emplacement de l'ancien cloître, dont il existe encore une arcade dissimulée sous le badigeon du mur, ainsi qu'une porte à arc surbaissé qui servait de communication entre l'église et le cloître, avant la dévastation de ce dernier par le baron des Adrets. Le mur de clôture donnant sur la rue des Remparts-d'Ainay, est percé d'une porte à plein cintre, formée de débris antiques et notamment d'un linteau orné de rinceaux et soutenu par deux colonnettes avec chapiteaux romans.

Le transept gauche de l'église d'Ainay.

Dans l'intérieur de l'église abbatiale, du cloître et des bâtiments claustraux, il existait jadis un certain nombre de chapelles, ou d'autels aujourd'hui disparus, signalés pourtant dans les documents, et dont, pour certains, l'emplacement est inconnu.

De plus, certaines chapelles ont plusieurs fois changé de vocables, ce qui prête parfois à confusion : dans la grande église, par exemple, la chapelle Saint-Benoît, qui se trouvait jadis à droite en entrant, est actuellement placée dans l'absidiole de gauche ; la chapelle de la Vierge aurait été primitivement, d'après certains auteurs, la chapelle actuelle Saint-Michel ; transportée ensuite dans l'absidiole

de droite, elle occupe aujourd'hui le bas-côté de droite. Dans les documents on trouve également mentionnés les chapelles ou autels, Saint-Joachim, Notre-Dame du Cloître et Saint-Sébastien.

Deux oratoires, disparus de nos jours, méritent une mention particulière : la chapelle de Saint-Pierre aurait été consacrée, en 1040, par Amédée, archevêque de Lyon ; orientée comme la grande église, elle était placée sur son flanc gauche, parallèlement à Saint-Michel. Elle a été coupée par la rue Adélaïde-Perrin, anciennement rue du Puits d'Ainay ; il n'en reste de nos jours, comme on l'a dit, que le mur du bâtiment servant d'école. Au nord de Saint-Martin, dans les bâtiments claustraux, existait au XVIIIe siècle une petite chapelle, appelée Notre-Dame-des-Anges.

La sacristie occupait jadis la chapelle actuelle Sainte-Blandine, dont la crypte servait de dépôt de charbon. M. Dutel rendit à cette chapelle sa destination primitive et fit construire la sacristie actuelle, achevée en 1886.

L'abbaye d'Ainay possédait, avant les dévastations des Protestants, un riche trésor de reliques, dont il existe un inventaire détaillé dans un missel imprimé spécialement pour l'abbaye, en 1531, par les soins de Balthazar de Thuers, prieur claustral ; parmi ces reliques se trouvait un doigt de saint Jean-Baptiste, du sang de saint Étienne, des cheveux de la Vierge, le corps de saint Badulphe, etc. Le trésor, reconstitué plus tard, fut pillé de nouveau par la révolution. Actuellement il ne comporte que quelques pièces modernes.

La tentation d'Adam et d'Ève, chapiteau du XIIe siècle. (Dessin de M. R. Lenail).

SAINT-MICHEL

Une église restée ouverte pendant douze siècles et dont la fondation fut liée à des faits mémorables de l'histoire nationale mérite que son souvenir soit conservé. Une place du quartier d'Ainay qui rappelait naguère le nom de l'église Saint-Michel vient d'en recevoir

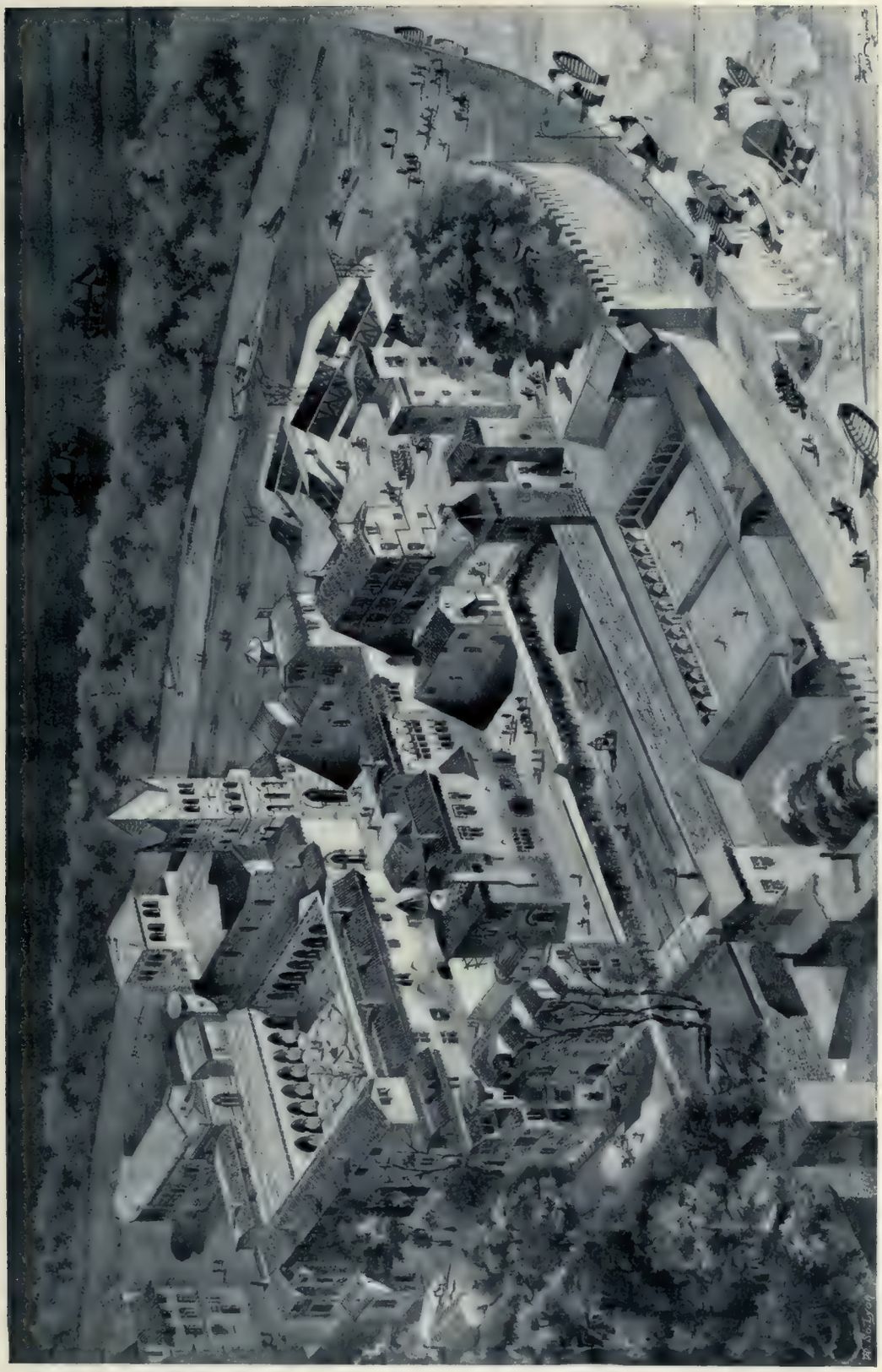

La pointe de la presqu'île d'Ainay, l'église et le cloître en 1550. (Restitution de M. Rogatien Lenail, architecte).

un autre. Il appartient à ceux qui savent et se souviennent de retracer les faits historiques que l'on n'efface pas comme un nom sur une plaque municipale.

L'église Saint-Michel, fondée à la fin du ve siècle, et, pour se servir d'une expression qui n'a rien d'archaïque, désaffectée en 1690, était située entre l'ex-place Saint-Michel et la Saône. D'après Steyert, elle s'élevait sur l'emplacement des maisons qui bordent la rue Martin au nord, son bas-côté méridional débordant sur le sol qui est la chaussée actuelle de cette rue. Les anciens plans de Lyon nous la montrent au contraire un peu à gauche du prolongement de la rue Sainte-Hélène, par conséquent à la place des maisons bâties au sud de la rue Martin.

L'histoire de sa fondation est connue par une inscription latine de vingt-six vers, tirée d'un vieux manuscrit et insérée au recueil de Duchesne, *Scriptores historiæ Francorum*, qui a sauvé de l'oubli tout ce que l'on sait de sa royale fondatrice. Carétène, femme d'un roi bourguignon, née vers l'année 453, morte en 506, fit bâtir une église qu'elle dédia à saint Michel Archange, avec un monastère, où elle-même se consacra à Dieu, mourut et fut enterrée, et où, suivant une croyance fondée sur de sérieuses données, elle avait formé, à l'ombre du cloître, l'esprit de la jeune Clotilde, qui devait épouser Clovis et exercer une si grande influence sur la conversion des Francs.

Une opinion assez répandue est que Carétène fut la femme de Gondioc, roi de Bourgogne, père de Gondebaud et de Chilpéric et par conséquent l'aïeule de Clotilde, fille de ce dernier. D'autres historiens et parmi eux MM. Allmer et Dissard, auteurs des *Inscriptions antiques du Musée de Lyon*, rejettent cette opinion parce que Carétène n'avait que huit ans à la mort de Gondioc et croient que Carétène fut la femme de Gondebaud ; ils s'appuyent sur le récit de Grégoire de Tours et sur diverses considérations historiques. Suivant eux, Carétène aurait été la tante de Clotilde. Alphonse de Boissieu a consacré dans son livre, *Les Inscriptions antiques de Lyon*, une dissertation à l'épitaphe de Carétène. Opposant le témoignage de saint Avit, contemporain de cette princesse, à celui de Grégoire de Tours, il a refait l'histoire de Gondebaud et de Clotilde et montré que parmi les fils de Gondioc, Chilpéric est le seul dont elle ait pu devenir la femme. Elle ne fut donc ni l'aïeule, ni la tante de Clotilde : elle fut sa mère. Du reste, les diverses hypothèses permettent de lui attribuer le rôle d'éducatrice de la future reine des Francs. Il est dit dans son épitaphe : *præclaram sobolem dulcesque gavisa nepotes ad veram doctos sollicitare fidem*. Ces mots peuvent laisser entendre que ce ne fut pas seulement à sa descendance directe qu'elle s'appliqua à enseigner la vraie foi. Le souvenir de sainte Clotilde s'est conservé à Lyon par le culte qui lui est rendu à Ainay dont elle est une des patronnes secondaires, où elle a eu une statue, où elle figure dans la fresque d'Hippolyte Flandrin, enfin par la fondation que son fils Childebert fit, en 542, du plus ancien hôpital lyonnais, un des premiers créés en France.

Le quartier d'Ainay, à l'époque où Carétène y fondait une église et un monastère, n'était pas un lieu désert, comme pourrait le faire croire sa situation dans une île séparée de la presqu'île par un canal qui mettait les deux fleuves en communication avant le confluent. Ce territoire était traversé par une voie romaine devenue la rue Sainte-Hélène, bordée

d'habitations et de monuments dont les ruines exhumées à diverses époques sont aujourd'hui déposées au musée du palais Saint-Pierre, ou bien sont restées enfouies dans le sol après avoir été vues par les témoins des fouilles. Substructions d'édifices, débris de statues, mosaïques, inscriptions trouvées le long de la rue Sainte-Hélène, sous les maisons de la rue Martin ou dans le lit de la Saône, tels sont les restes de l'ancien quartier *in Canabis* mentionné dans l'inscription du négociant Minthatius Vitalis trouvée dans les fondations de la maison Martin, avec celle de C. Apronius Raptor, décurion de la cité de Trêves, patron des Nautes de la Saône et des marchands de vin établis à Lugdunum.

A croire la légende, l'église Saint-Michel ne fut pas le premier monument chrétien élevé à Ainay, où l'on dit que le culte des martyrs lyonnais fut en honneur dès le IIIe siècle. De tout temps, du reste, ce fut la prétention des moines d'Ainay que leur abbaye était plus ancienne que Saint-Michel. Dans un mémoire dressé par les chanoines qui succédèrent aux religieux d'Ainay, pour faire valoir un droit de propriété sur l'église Saint-Michel et ses dépendances, ils établissent qu'elles furent toujours dans leur domaine et dans leur juridiction.

Saint-Michel d'Ainay au XVIe siècle (d'après le plan scénographique).

Suivant Ménestrier, il y a quelque apparence que ce fut de l'église de Saint-Michel qu'Avit, archevêque de Vienne, célébra la dédicace dans une de ses homélies dont il ne reste qu'un fragment et qui, si nous l'avions complète, donnerait de précieux renseignements sur l'histoire de Saint-Michel et de sa fondatrice. L'anniversaire de cette dédicace se célébrait chaque année le 3 février.

Les religieuses du monastère Saint-Michel que l'on voit qualifiées dans les vieux titres « nonnains de Saint-Michel ou moinesses d'Ainay », embrassèrent la règle de saint Benoît qui était celle des moines d'Ainay. Leur maison fut supprimée par le quatrième concile de Latran qui prit une pareille mesure contre tous les couvents de filles trop voisins des religieux du même ordre. Ménestrier rapporte, dans l'*Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon*, que le souvenir des religieuses d'Ainay était conservé dans les anciens obituaires de l'abbaye par la mention de plusieurs abbesses au jour de leur mort, et que, vers la fin du XVIe siècle, on démolit, pour l'établissement de l'arsenal, une chambre où, sur les murs, étaient peintes des religieuses.

Autour de la fondation de Carétène, il se forma de bonne heure un groupe d'habita-

tions, le bourg ou village Saint-Michel, qui, en 1388, n'était pas encore compris dans l'enceinte de la ville. Lorsque les religieuses de Saint-Michel furent supprimées, l'église devint paroissiale. Elle est ainsi qualifiée dans la bulle d'Innocent IV de 1250, et resta paroissiale jusqu'à la fin du XVIIe siècle. L'abbé d'Ainay était curé primitif de Saint-Michel, et nommait le curé ou vicaire perpétuel tenu de payer une redevance annuelle de quarante sols viennois et deux livres de cire. Le curé de Saint-Michel était Jacques Manlia en 1382, Jean Degrangier en 1470, Thomas Daillères en 1509, François Gayffier en 1567, François Thomazet en 1670, Constant en 1692, Pierre Mey en 1712. François Gayffier fut le premier à tenir des registres paroissiaux à dater de 1566. Chaque année, le dimanche des Rameaux et le jour de la fête patronale, les religieux d'Ainay officiaient eux-mêmes à Saint-Michel.

L'étendue de cette paroisse était considérable et embrassait tout le terrain compris entre les Jacobins et le confluent, puis l'île Mognat au delà du confluent, enfin sur la rive gauche du Rhône, le quartier de la Guillotière où s'élevait la chapelle de la Madeleine, contiguë au cimetière de ce nom ; Sainte-Madeleine, annexe de Saint-Michel, avait été érigée en remplacement de l'église paroissiale Saint-Jean-de-Béchevelin détruite par les Protestants en 1562.

Mais si la paroisse Saint-Michel avait un grand territoire, elle fut longtemps peu peuplée et ses ressources étaient minimes. En 1512, à l'occasion d'une contribution du clergé aux dépenses des fortifications de la ville, tandis que l'abbé d'Ainay était taxé à 300 livres, Saint-Michel n'avait à payer que 3 livres seulement. Lorsque saint François de Sales mourut, le 28 décembre 1622, dans la maison du jardinier de la Visitation de Bellecour, on crut que ce ne serait pas faire assez d'honneur à l'illustre défunt, de célébrer ses obsèques dans la modeste église paroissiale Saint-Michel située tout auprès. Son corps fut exposé d'abord à la Visitation, puis porté à Saint-Nizier et de là, accompagné par le Chapitre de cette église jusqu'aux portes de la Croix-Rousse, où se forma le convoi qui l'emmena à Annecy. Il n'est pas trace dans les souvenirs de la Visitation d'un prétendu dépôt qui aurait été fait du corps de saint François de Sales à Saint-Michel, rapporté par quelques historiens. Par contre, soixante-dix ans plus tard, mourait à la Visitation de Bellecour une religieuse, la princesse Marie-Anne de Wurtemberg, fille du prince Ulrich de Wurtemberg et de la princesse Isabelle d'Aremberg. Elle avait demandé à être enterrée dans l'église paroissiale Saint-Michel, en une chapelle dédiée à la Vierge : son désir fut respecté.

Saint-Michel dut au zèle de ses paroissiens quelques œuvres intéressantes. Des dames charitables, fondèrent, en 1681, avec le concours des Filles de la Charité, l'Œuvre de la Marmite, dans le but d'assister les pauvres honteux et malades, sous la présidence du curé de Saint-Michel. Le 10 septembre 1681, Mme la comtesse de la Liègue donne une pension annuelle de cinquante livres. Le 5 mars suivant, Pierre Perrachon, marquis de Saint-Maurice, lui cède trois rentes annuelles faisant ensemble quarante-sept livres. De nos jours les paroisses Saint-François-de-Sales et Sainte-Croix participent aux secours distribués par l'Œuvre de la Marmite, parce qu'elles sont des démembrements de l'an-

cienne paroisse Saint-Michel, devenue, au XVIIe siècle, la paroisse d'Ainay. Vers le même temps, Françoise de la Pérouse, femme de Claude Pécoil, lègue une somme de 40 livres pour donner le pain aux pauvres des petites écoles de la paroisse Saint-Michel. En 1688 est érigée à Saint-Michel, puis transférée plus tard à Ainay, une pieuse confrérie enrichie d'indulgences par le pape Innocent XI, sous le titre de *Rénovation des promesses du Saint-Baptême* et sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

Au mois de septembre 1404, saint Vincent Ferrier vint à Lyon, et donna à la Madeleine, annexe de Saint-Michel, une série de prédications qui durèrent seize jours, devant un auditoire si nombreux qu'il dut prêcher en plein air dans un pré appartenant à Jean Maignet, recteur de la chapelle de la Madeleine, qui reçut de la ville, à cette occasion, une indemnité de 10 livres pour réparation des dégâts causés chez lui par la foule.

L'église Saint-Michel était petite, très simple et fut longtemps sans clocher. L'abside seule était voûtée, la nef et les bas côtés ne l'étaient pas et mesuraient ensemble seulement vingt mètres en largeur sur vingt-cinq mètres en longueur. Sur le plan scénographique de la ville de Lyon au XVIe siècle, l'église se termine à l'est par une abside et a son entrée au midi du côté de la Saône. Le plan de Simon Maupin de 1625 montre au contraire la façade, percée d'une rosace et de deux baies latérales et tournée du côté du levant. Y avait-il eu, dans l'intervalle, une transformation de l'édifice ? Quelques mots du mémoire écrit, en 1715, par les soins du Chapitre d'Ainay, à l'appui de sa prétention à la propriété de Saint-Michel, donneraient lieu de le croire. Il y est dit, en effet, que l'église avait été agrandie par la construction d'un nouveau chœur du côté ouest, à la place où était autrefois l'entrée principale. A la voûte du chœur on sculpta en relief les armes de l'archevêque Camille de Neuville. A la fin du XVIe siècle, on éleva le clocher.

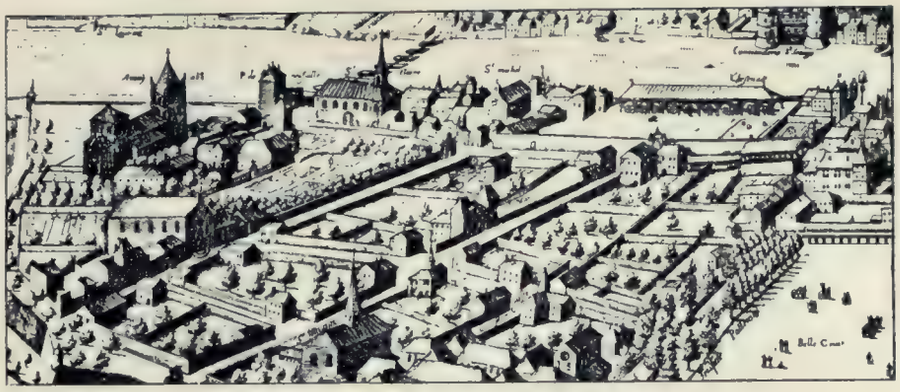

Ainay et Saint-Michel en 1625
(d'après le plan de Simon Maupin).

En 1666, l'église et la maison curiale étaient dans un imminent péril de ruine. L'archevêque, les échevins, l'abbé d'Ainay et les paroissiens contribuèrent à la restauration ; la ville donna 3.000 livres ; l'intendant Dugué et sa femme, paroissiens de Saint-Michel, firent une donation. La nef et les bas-côtés reçurent des voûtes ; on reconstruisit le chœur. Les vieux murs du temps de Carétène subsistèrent.

Ces restaurations ne devaient guère prolonger l'existence de Saint-Michel. Sa destruction, que le temps n'avait pu achever, ne devait pas tarder à devenir

l'œuvre de ceux-là mêmes qui payaient de leurs deniers ces travaux de conservation.

En 1685, l'abbaye d'Ainay fut sécularisée. Ce que ne pouvaient pas faire des religieux bénédictins, s'occuper du service paroissial, devenait possible pour les nouveaux chanoines qui n'avaient pas les mêmes raisons pour entretenir hors du chapitre un curé chargé d'un service dont ils pouvaient s'acquitter eux-mêmes ; d'autant plus que la paroisse Saint-Michel, longtemps peu peuplée et seulement de pauvres gens, avait vu sa population s'accroître et des familles notables abandonner les vieux quartiers de la rive droite de la Saône, pour se fixer à Bellecour et aux environs, depuis que les améliorations opérées dans la presqu'île l'avaient rendue plus habitable.

Le Consulat, consulté au sujet de la sécularisation d'Ainay, émit un avis favorable fondé sur la nécessité d'en faire une église paroissiale, afin de soulager l'église Saint-Nizier seule, dit la délibération, au service d'une population supérieure des deux tiers à la population habitant du côté de Fourvière.

Le motif donné par le Consulat à l'appui du projet de translation de la paroisse à Ainay peut paraître étrange, car, au nord de Saint-Nizier, se trouvaient Notre-Dame de la Platière, Saint-Saturnin et Saint-Vincent, et au sud, Saint-Michel. Mais il s'agissait moins de soulager Saint-Nizier que de supprimer Saint-Michel. Cette suppression était si bien dans la pensée de ceux qui faisaient, en 1685, la sécularisation d'Ainay, qu'en 1688, Camille de Neuville, abbé d'Ainay et archevêque de Lyon, fit procéder à une enquête sur le projet d'établir à Saint-Michel une communauté de Lazaristes s'adonnant à la prédication.

Enfin, le 17 octobre 1690, l'archevêque rend une ordonnance qui prononce la déchéance de Saint-Michel, et décide que l'église d'Ainay sera désormais paroissiale. En même temps, il prononce que la chapelle du Saint-Esprit, joignant le pont du Rhône, est érigée en succursale de la nouvelle paroisse et que le curé de Saint-Michel, obligé de quitter sa cure, sera logé dans une maison de l'enclos d'Ainay, en avancement sur le rempart. Du reste, si le curé de Saint-Michel était désormais sans paroisse, le titre et la dignité subsistaient, et l'on retrouve, même après 1690, plusieurs personnages ainsi qualifiés.

Le curé de Saint-Michel, au moment de la suppression de la paroisse, était François Thomazet, dont le nom mérite d'être recueilli, car une note manuscrite de Spon, sur un exemplaire de l'un de ses ouvrages, rapporte que François Thomazet eut soin de conserver l'épitaphe en vers latins de Carétène, précieux document sans lequel on ne saurait rien de la fondatrice de Saint-Michel.

Le curé Thomazet eut gravement à souffrir de la suppression de sa paroisse. En le privant de ses revenus, on laissait à sa charge les dettes qu'il avait dû contracter, en 1666, pour la réparation de l'église et la construction d'une nouvelle maison curiale. Il s'en suivit plusieurs différends. Les paroissiens de Saint-Michel ne voulurent payer que les dépenses relatives à l'église. Une procédure, engagée par le maître-maçon Lacombe, contre le curé Thomazet, et continuée après leur mort entre les ayants droit de l'un et de l'autre, n'était pas terminée en 1712. Il y eut, à la requête des créanciers, le 6 novembre 1694, saisie de la maison curiale et même, plus tard, de l'église qui avait été transformée en magasin à poudre pour le service de l'arsenal.

Pour empêcher l'adjudication des immeubles saisis, et prévenir un procès avec les héritiers Lacombe au sujet de la propriété de ces biens, le Consulat, par acte du 9 mai 1712, acquit de ces héritiers leurs droits contre le curé et les paroissiens de Saint-Michel, pour la somme de 3.198 livres 8 sols 6 deniers, montant de leur créance en capital et intérêts. Le 18 mai 1731, l'emplacement de Saint-Michel, la maison curiale, le cimetière et autres dépendances étaient adjugés, par sentence de la sénéchaussée, au prévôt des marchands et échevins, pour le compte de la commune, moyennant une rente foncière perpétuelle de 600 livres, à payer à la paroisse d'Ainay.

Le Consulat fit cession de ces mêmes immeubles aux recteurs de l'hôpital de la Charité pour la somme de 14.620 livres, dont 12.000 livres formant le capital de la rente de 600 livres due par la ville à la paroisse d'Ainay, et 2.620 livres pour droits, frais et loyaux coûts. Cette cession était consentie sous la condition que les acquéreurs établiraient sur le terrain cédé une boucherie publique. Mais la ville ayant fait construire, vers le même temps, la boucherie des Terreaux, par un accord intervenu entre le Consulat et les recteurs de la Charité, et sur la proposition de la compagnie des fermiers-généraux, il fut convenu que la boucherie serait remplacée par un grenier à sel.

Finalement, par contrat passé en 1785, les recteurs de la Charité vendirent au roi Louis XVI le sol et les bâtiments de l'ancienne église Saint-Michel et ses dépendances et de plus une maison acquise par eux des héritiers Bossu, le tout destiné à agrandir l'arsenal et pour la somme de 45.000 livres.

Dans la nuit du 24 août 1793, les canons de Dubois-Crancé incendièrent l'arsenal et les maisons du quartier. Ce qui restait des bâtiments de Saint-Michel fut détruit par le feu. L'église elle-même avait été démolie un demi-siècle avant la Révolution.

Le Christ et les quatre évangélistes.
Chapiteau du XIIe siècle, à Ainay.
Dessin de M. R. Lenail.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE III

Arch. départ., série D., 522.
Arch. comm., BB., 221 et 232.
Arch. Hosp., B., 123.
Mémoire pour établir que l'église de Saint-Michel d'Ainay, fermée depuis 1690, avec ses dépendances, appartient bien à Messieurs du Chapitre d'Ainay et non aux paroissiens de Saint-Michel. Manuscrit, année 1715, à la bibliothèque de Lyon, fonds Coste, nº 2858.
Abbé Vachet, *Les anciens couvents de Lyon*, p. 420, 617, 648.
État des revenus de la paroisse Saint-Michel d'Ainay, aux Arch. départem. série E., 1309.
Abbé Martin, dans *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, novembre 1901.
F. Fréçon, *L'Œuvre de la Marmite à Ainay aux XVIIe et XVIIIe siècles*, dans *Revue du Lyonnais*, 1887.
Rénovation des promesses du Saint Baptême et pratiques de piété pour vivre en vray chrétien, Lyon, 1692, in-12. — Bibliothèque de Lyon, fonds Coste, nº 3017.
Péricaud, *Notes et documents*, septembre 1404, 1512, septembre 1688, 17 octobre 1690.
Pariset, *Souvenirs lyonnais de 1496 à 1896*, dans : *Revue du Lyonnais*, 1897.

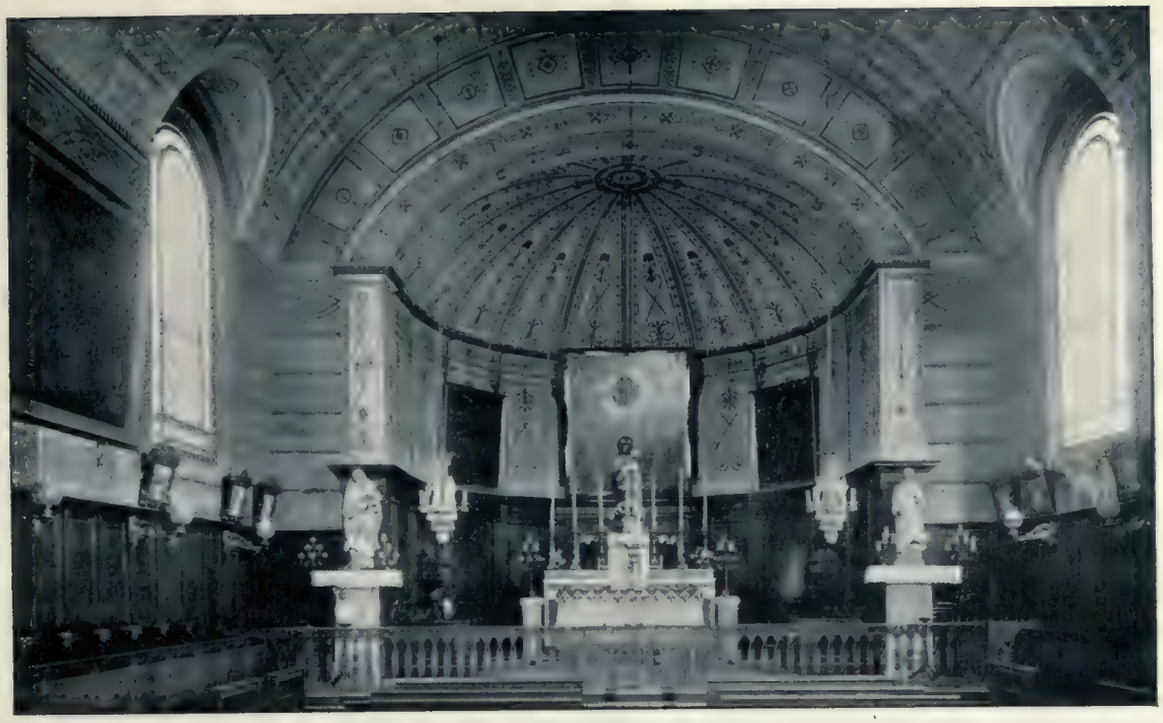

Chapelle des religieuses de Jésus-Marie, à Fourvière.

CHAPITRE IV

TRAPPISTINES. — SŒURS DES SACRÉS-CŒURS DE JÉSUS ET MARIE — FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR — RELIGIEUSES DE JÉSUS-MARIE — COMPASSION — RELIGIEUSES DE LA SAINTE-FAMILLE

On sait que dans le courant du XVIIIe siècle, il se produisit un relâchement presque général dans les ordres religieux d'hommes et de femmes, en sorte qu'on trouvait dans les communautés plus de richesses que de pénitence. Témoins de cette décadence, des hommes pénétrés de l'esprit de Dieu en furent douloureusement impressionnés ; ils se groupèrent et résolurent de faire revivre parmi eux la règle de saint Benoit dans toute sa rigueur ; à cet exemple se formèrent également des monastères de femmes. Telle est l'origine de la réforme des Trappistes et des Trappistines, dont un monastère s'est fixé à Lyon.

TRAPPISTINES

La révolution de 1789 qui accumula tant de ruines en France, supprima, on le sait, les communautés et s'empara de leurs maisons. Les religieux qui voulurent rester ensemble durent chercher un abri à l'étranger. Beaucoup se réfugièrent en Suisse, et là fut installé, à cette époque, le premier monastère des Trappistes.

Ces communautés restèrent en Suisse jusqu'en 1815, car les troubles qui accompagnèrent l'établissement du premier empire et qui suivirent sa chute n'étaient guère favorables au rétablissement des ordres religieux en France. Le calme se rétablissant, ils purent, après un exil de vingt-cinq ans, rentrer dans la mère patrie ; ils s'établirent pauvrement, comme ils le purent, car à la place de leurs anciennes maisons, ils ne trouvèrent souvent que des ruines.

Un certain nombre de Trappistines, n'ayant pas de maison pour se retirer, tournèrent leurs regards vers la ville de Lyon déjà renommée par sa charité et son esprit religieux. Elles étaient en cela dirigées par leur supérieur, Dom Augustin de Lestrange, homme d'un esprit élevé, dont il est nécessaire de rappeler ici brièvement la biographie.

Il naquit en 1754 au château du Colombier-le-Vieux, en Vivarais, et était le quatorzième enfant d'un officier de la maison du roi. Après ses premières études à Tournon, il vint suivre le cours de philosophie au séminaire Saint-Irénée de Lyon, et ses études achevées, il fut élevé au sacerdoce à l'âge de vingt-quatre ans. Ses premiers essais de travaux apostoliques eurent lieu à Paris, dans la paroisse Saint-Sulpice ; il s'y fit remarquer à tel point, qu'il fut bientôt appelé à la coadjutorerie de l'archevêché de Vienne. L'abbé de Lestrange ne se laissa pas prendre par les honneurs, mais courut échanger la haute dignité offerte avec les terribles austérités de la Trappe. Après une année de noviciat, il dit un adieu définitif au monde et prit le nom de dom Augustin. En 1791, il introduisit dans son couvent de la Valsainte, en Suisse, la réforme qui devait renouveler le monastère dans l'observance la plus étroite de la règle de saint Benoît. Choisi par les religieux comme abbé, il reçut du nonce, le 8 décembre 1794, un décret daté de Lucerne qui ratifiait l'élection et lui donnait tous les pouvoirs dévolus à sa charge par les nouvelles constitutions. Peu après, la Providence inspira à dom Augustin la pensée d'acheter, près de Saint-Maurice-en-Valais, une maison pour recevoir les religieuses qui, à la suite des persécutions, avaient dû quitter la France, livrée à la révolution.

Les premières y entrèrent en 1796, le jour de l'exaltation de la Sainte-Croix. Mais il fallut bientôt céder la place : la persécution gagnant la Suisse, moines et religieuses passèrent en Autriche, d'où ils ne tardèrent pas à être bannis, et de là se réfugièrent en Russie, puis en Danemark. Dom de Lestrange se rendit enfin en Angleterre, où il acquit près de Londres une maison, futur couvent de religieuses. On voit combien le

vénérable réformateur cherchait à répandre partout la précieuse semence, qu'il avait recueillie et conservée intacte à travers tant de vicissitudes et de périls. En 1804, il fit un voyage à Rome pour les intérêts de son ordre réformé, et en rapporta divers indults ainsi qu'un bref de Pie VII en faveur du tiers ordre cistercien. L'année suivante, il se rendit en Espagne, où il faillit être assassiné; de retour en France, Napoléon l'accueillit favorablement, et lui confia l'établissement du mont Genèvre, destiné comme celui du Saint-Bernard, à donner l'hospitalité aux voyageurs et l'étape aux soldats qui passaient en Italie. Le champ de Dom Lestrange s'agrandissait de jour en jour; il allait pourtant connaître l'épreuve : poursuivi par Napoléon à cause de sa fidélité à Pie VII, qu'il avait visité à Padoue dans sa prison, le P. Augustin dut se réfugier en Angleterre, et passa de là en Amérique, où il fonda plusieurs maisons. A la chute de l'empire, il revint en France et y rétablit les Trappistines. On pense qu'il va vivre en paix, point du tout : il ne tarda pas à se rendre à Rome pour se disculper d'odieuses insinuations lancées contre son gouvernement et tomba malade au mont Cassin en 1826. Dieu qui voulait lui donner la consolation de mourir au milieu de ses enfants lui rendit la santé, et le vénérable supérieur revint en France en 1827; ce fut pour s'éteindre peu après à Lyon, dans la maison de ses religieuses; il était âgé de soixante-treize ans, et en avait passé quarante-sept à la Trappe. Les travaux apostoliques de dom Augustin s'étendirent, on le voit, aux contrées les plus lointaines. On se bornera à retracer ici l'histoire du couvent de Lyon qui fut une de ses premières fondations et qui lui tenait tant à cœur qu'il voulut y terminer ses jours.

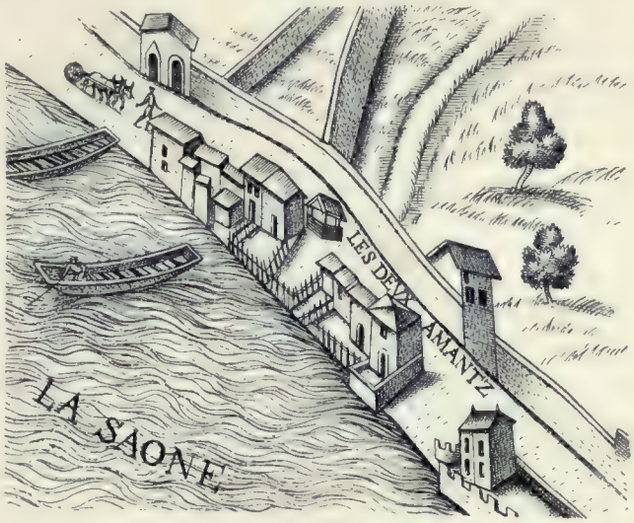

La quartier des Deux-Amants en 1550.
(D'après le plan scénographique de Lyon).

A la Restauration, Dom Lestrange, après s'être assuré au préalable la bonne disposition des autorités civile et ecclésiastique, acheta pour ses religieuses une maison à Caluire, au prolongement du faubourg de la Croix-Rousse. Le 13 mai 1817, onze trappistines s'établirent dans cette maison à laquelle elles donnèrent le nom de Notre-Dame-de-Toute-Consolation.

Dans l'esprit de leur supérieur, cette maison ne devait être qu'un asile passager, en attendant des jours meilleurs. Le dénuement dans lequel la communauté se trouvait auparavant avait décidé Dom Lestrange à accepter ce premier refuge, faute de ressources, pour s'en procurer un plus confortable et plus conforme à ses desseins. En outre, par suite de l'entrée de quelques novices, on se trouva bientôt trop à l'étroit dans la maison de Caluire. Ce motif décida les religieuses, alors régulièrement constituées, à chercher

ailleurs un asile plus propice. Une propriété située à l'extrémité du faubourg de Vaise, chemin des Deux-Amants, attira leur attention. Elle réunissait en effet toutes les conditions favorables : l'éloignement des bruits de la ville, de vastes bâtiments, quelques hectares de jardin ; enfin une source abondante alimentait la propriété. Le domaine fut acquis au prix de 70.000 francs, et le 18 mai 1820, exactement trois ans après leur arrivée à Lyon, les réparations achevées, elles s'y installèrent.

La fondatrice de la communauté dont elle fut longtemps supérieure, appartenait à l'une des plus nobles familles de la Bohême, celle de Spandal, dont plusieurs membres avaient rendu des services signalés à l'empire, en qualité d'officiers dans l'armée autrichienne. Elle fit ses études dans un pensionnat dirigé par des religieuses Notre-Dame ; puis un premier noviciat ; toutefois, sentant en elle le désir d'une vie plus parfaite et plus mortifiée, elle fut poussée à entrer aux Clarisses. Là n'était point encore sa vocation ; lorsqu'elle connut la règle de Saint-Benoît, elle décida d'entrer dans un monastère de cet Ordre, parce que c'était la règle qui correspondait le plus parfaitement à ses désirs de mortification et de vie austère. Telle fut la raison de son entrée chez les Trappistines.

Aux côtés de cette supérieure se trouvait une autre femme de grande qualité, à qui il est juste de consacrer ici une mention spéciale : sœur du Saint-Esprit, qui joua un rôle important dans l'organisation du monastère de Vaise, avant le départ pour Maubec. Elle était née à Lyon en 1756 et sa famille portait le nom d'Allard : c'était une femme remarquable par son intelligence et sa sagesse, aussi bien que par les vertus religieuses qu'elle pratiquait à un degré peu commun. Elle était allée en Suisse, pour entrer dans le couvent des Trappistines : après leur établissement à Lyon, elle dirigea comme Supérieure le monastère de Vaise, et sut lui procurer des ressources en utilisant les relations qu'elle avait conservées dans sa ville natale.

La communauté, maintenant pourvue d'un local plus vaste et mieux aménagé, augmentait d'année en année par l'admission de nombreuses novices, si bien qu'en 1834, le nouveau local était déjà devenu trop étroit, et les religieuses, à leur grand regret, s'étaient vues dans la nécessité de refuser plusieurs postulantes. On résolut alors de quitter Vaise dès qu'on aurait trouvé ailleurs un emplacement répondant aux besoins nouveaux de la communauté. Des recherches dans ce but furent tentées dans la Loire et la Haute-Loire, mais sans résultat. D'un autre côté, près de Montélimar, à Maubec, un vaste domaine à flanc de colline et planté en partie d'arbres fruitiers fixa leur choix et le domaine fut acheté. Dès lors, une partie des religieuses de la maison de Lyon alla s'établir dans la nouvelle résidence, les autres devant les y rejoindre à mesure que le local serait prêt à les recevoir.

C'en était donc fait, ce semble, du monastère de Vaise, appelé ainsi à disparaître sous peu ; il n'y resta bientôt plus que deux ou trois religieuses pour surveiller le matériel ; la propriété même était déjà mise en vente. Pourtant les Lyonnais qui, par leurs aumônes, avaient contribué à la fondation de la communauté, s'émurent de ce départ ; un groupe fut député à l'archevêché, pour faire valoir les réclamations. Mgr de Pins reconnut la

justesse de la protestation et promit d'y donner suite. Grâce à ses démarches, le monastère de Vaise ne fut pas abandonné : en 1837, arriva de Maubec une religieuse, suivie bientôt de six sœurs converses, et, l'année suivante de quatre autres religieuses qui repeuplèrent l'ancien monastère. On nomma une supérieure pour diriger la nouvelle communauté ; dès lors, la séparation fut accomplie et les deux monastères eurent chacun leur existence propre et indépendante.

Cependant, la petite communauté laissée à elle-même ne tarda pas à s'accroître. Dans le courant de 1838, passa à Lyon une communauté de Trappistines se rendant à Maubec, et sept d'entre elles, à la demande de la communauté de Vaise, vinrent s'y fixer. D'ailleurs, des postulantes se présentaient chaque jour, si bien qu'en 1848, on retrouve la communauté aussi nombreuse qu'avant l'émigration de Maubec.

Les troubles qui suivirent l'établissement de la seconde république, faillirent être fatals aux Trappistines ; les désordres qui se produisirent dans toute la France furent particulièrement graves à Lyon, parce que, en plus des partis politiques qui se disputaient le pouvoir, l'agitation fut compliquée de la grève des ouvriers en soie, dits Canuts, qui formaient une bonne partie de la population, et vinrent grossir les rangs des insurgés. Ce n'est pas ici le lieu de raconter les désordres sanglants qui se produisirent, ni les dégâts matériels qui furent commis. Le monastère des Trappistines fut envahi par une populace, composée d'hommes armés et de femmes furieuses et avinées ; les bâtiments furent mis au pillage. On peut juger facilement de l'effet produit sur les pauvres sœurs, par cette populace hideuse et repoussante, avide de dévastation. Malgré les précautions prises, les envahisseurs découvrirent la salle des métiers à tisser, seule ressource de la communauté. En un instant, les métiers furent mis en pièces et les débris lancés par les fenêtres. Les émeutiers se retirèrent à la nuit sans cependant accomplir leur menace de mettre les religieuses dehors et d'incendier la maison, ce qu'ils firent en d'autres endroits. Bien qu'éprouvée, la Communauté ne fut cependant pas dispersée ; seule, parmi celles qui existaient alors à Lyon, elle eut l'heureux privilège de rester intacte dans sa solitude.

Les religieuses, dénuées de tout secours, eurent dans la suite l'heureuse idée d'acheter des métiers à broder ; ils leur furent d'un grand secours pour parer aux besoins matériels de la communauté. Pour se procurer des religieuses, on établit un Pensionnat où l'on recevait des orphelines et des enfants de familles moyennes, pouvant payer une légère pension. Ce n'était point déroger à la règle, puisque c'est un usage établi chez les Trappistines, de recevoir quelques orphelines, libres ensuite de rester dans la Communauté ou de rentrer dans le monde. Le pensionnat a existé de longues années et a acquis une certaine prospérité ; sa suppression date de 1879.

La vitalité de la communauté s'affirma d'années en années, si bien qu'en 1852, on songea à essaimer. Dans ce but, on envoya cinq religieuses et quelques novices fonder un monastère du même ordre à Espirat, près de Perpignan, dans une propriété donnée à la congrégation par une généreuse famille du pays. Le petit noyau ne tarda pas à se grossir de nouvelles arrivantes : en 1860, on terminait les somptueux et vastes bâtiments destinés à abriter les sœurs, de plus en plus nombreuses.

Pour compléter l'histoire du monastère de Vaise, il reste à signaler la transformation et la reconstruction du couvent sur de plus grandes proportions et dans de meilleures conditions hygiéniques. Le monastère tel qu'il existe de nos jours date de 1854 ; dépourvu de tout ornement, ses belles proportions, ses lignes régulières n'en font pas moins un édifice imposant. On reconstruisit successivement, d'année en année, le dortoir, le réfectoire, le vaste atelier de broderie ; l'église enfin fut édifiée sur un plan plus vaste.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'histoire du monastère des Trappistines de Lyon. Pour se rendre compte de la vitalité de la communauté, il suffit de comparer les débuts où onze religieuses habitaient un local pauvre et à peine suffisant, avec le couvent de 1900, composé de plus de cent personnes vivant dans de vastes locaux ; sans compter que la communauté de Vaise a donné naissance à deux autres couvents, ceux de Maubec et d'Espirat : fondations qui ne l'ont point affaibli, mais qui, au contraire, ont, à la longue, augmenté sa fécondité.

La chapelle des Trappistines est complètement abandonnée depuis le départ des religieuses. Elle a été achetée, ainsi que les bâtiments, par un distillateur qui a tout transformé à son usage. A l'extérieur la chapelle est surmontée d'un petit dôme. A l'intérieur elle est de dimensions plutôt exiguës pour la partie réservée au public. L'autel faisait face au chœur des religieuses, et il était vu de profil par le public. Il est de pierre et très simple, comme ornementation, le tabernacle est surmonté d'une niche de même matière. La chapelle est éclairée d'un seul vitrail sans valeur. A gauche, en face de l'autel, la grille des sœurs séparait la chapelle du chœur des religieuses. On y voit encore la double rangée de stalles en bois sans ornementation.

RELIGIEUSES DES SACRÉS-CŒURS, DITES DE LARAJASSE

Il est parfois des problèmes insolubles dans la vie des communautés comme dans celle des individus. Pourquoi, par exemple, la Providence appelle-t-elle à la vie active certaines âmes qui, jusque-là, avaient eu une autre vocation. On en voit un exemple frappant dans la vie de Mme Targe, fondatrice des religieuses des Sacrés-Cœurs. Elle appartint pendant de longues années à la communauté des Dames du Sacré Cœur de Jésus et de Marie, dites de Picpus à Paris. Sous la conduite d'un pauvre curé de campagne, rempli du zèle de Dieu, cette digne personne et ses compagnes n'hésitèrent pas à quitter leur ancienne communauté et la modeste demeure qu'elles occupaient, pour se confier pleinement au directeur de leur âme : de là naquit un nouvel institut qui s'est promptement développé et possède de nos jours écoles et orphelinats.

Ces deux personnes de bien firent connaissance tout à fait par hasard, il vaut mieux dire providentiellement. Mme Targe, supérieure de la communauté du Sacré-Cœur à Saint-Martin-la-Plaine, revenant de Montbrison avec sœur Félicité s'arrêta à la Rey, chez

M. Dugas, près de Saint-Galmier ; elles y couchèrent, et le lendemain, en sortirent pour retourner chez elles. M. Dugas leur donna un conducteur pour leur montrer le chemin, qu'elles ne connaissaient pas. Celui-ci, qui n'était pas du pays, les égara, en sorte qu'après avoir fait divers circuits, elles arrivèrent, sans le savoir, à Larajasse, la nuit presque close. Leur premier soin fut d'entrer à l'église pour remercier Dieu; on y récitait les litanies du Sacré-Cœur, ce qui les remplit de consolation. Elles demandèrent l'hospitalité à M. Ribier, curé de la paroisse, qui les accueillit de son mieux. Mme Targe, confiante dans le digne prêtre, lui fit part des raisons qu'elle avait de quitter Saint-Martin, et M. Ribier, enchanté de faire la connaissance des sœurs, assura qu'il serait heureux d'avoir une communauté du Sacré-Cœur à Larajasse. Quelque temps après, se trouvant à Saint-Martin-la-Plaine, il eut occasion de revoir la digne supérieure, qui lui témoigna son désir de venir se fixer à Larajasse.

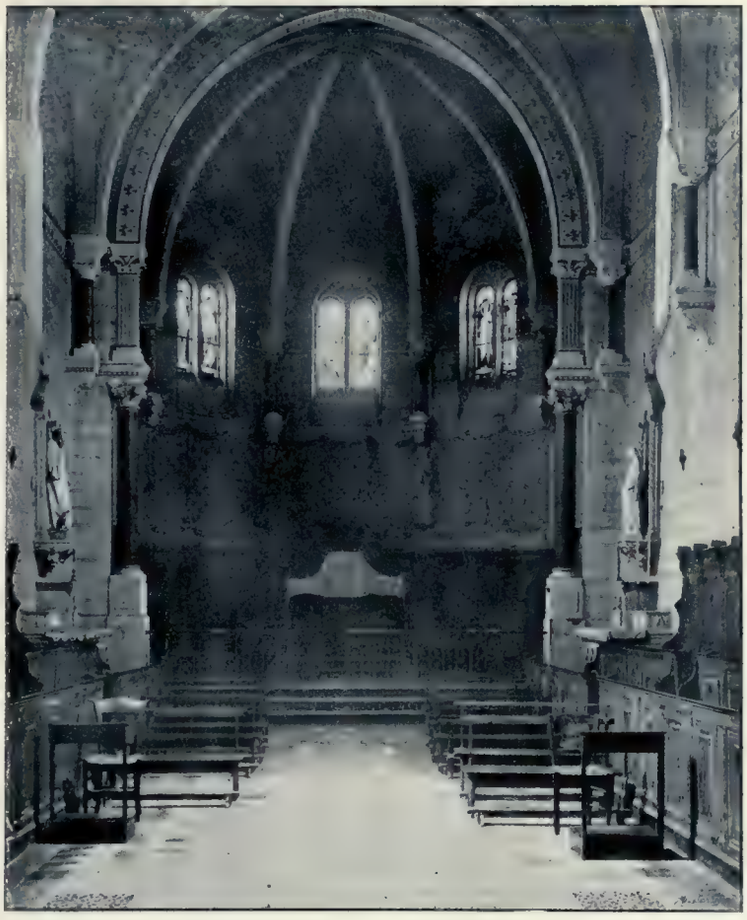

Chapelle des religieuses des Sacrés-Cœurs, rue de l'Enfance.

Avant de promettre à la supérieure de la recevoir dans sa paroisse, M. le Curé fit des prières, célébra des messes, et prit conseil de plusieurs prêtres respectables et influents, parmi lesquels M. Besson, curé de Saint-Nizier, M. Linsolas, ancien vicaire général, et M. Peyrat, curé de la Guillotière ; tous furent unanimes à approuver un tel dessein. Il restait pourtant de nombreux obstacles; M. Ribier demanda à Dieu de rendre insurmontables les circonstances qui semblaient s'opposer à l'établissement des sœurs à Larajasse, si ce n'était pas sa volonté qu'elles y vinssent. Quelle fut sa surprise de voir les obstacles disparaître avec une facilité étonnante, ce qui le remplit de confiance en pensant que la volonté de Dieu se manifestait d'une manière bien marquée. Il fallait surtout obtenir la permission de l'autorité ecclésiastique; le digne curé s'en ouvrit à M. Bochard, vicaire général, qui agréa la nouvelle communauté et lui donna le nom de Providence du Sacré-Cœur. Enfin, le 4 août 1820, Mme Targe,

accompagnée des sœurs Marie, Pélagie et Louise, se rendit à Larajasse et vint occuper une partie du château de M. de Savaron, situé dans le village. Un an après leur arrivée, la supérieure fit connaître à M. le Curé, les propositions qu'on lui faisait d'acheter la maison Néel; l'acquisition semblait onéreuse, mais elle procurait l'avantage de se trouver au centre du bourg, ce qui serait précieux pour les enfants des écoles; mais surtout on trouvait par là la facilité d'établir une communication entre la maison et l'église par une galerie aboutissant à une petite tribune, ce qui procurait le moyen d'ériger l'adoration perpétuelle. L'acquisition se fit chez M. Molière, à Saint-Symphorien, le 8 août 1821; mais Mme Targe ne devait entrer en jouissance de cette maison que le 8 novembre 1822. Un détail intéressant trouve ici sa place; la maison Néel avait abrité, pendant la Révolution, des prêtres cachés ou de passage venus pour célébrer les fonctions du culte; aussi la Providence avait-elle protégé l'immeuble et ses habitants contre les fureurs de l'impiété; on conçoit combien il était consolant, pour la communauté naissante, d'occuper une maison où le sacrifice divin avait été célébré plusieurs années.

Il ne sera pas sans intérêt de relater ici le nom des religieuses qui formaient le premier noyau de l'institut; ce sont, les sœurs Césarine de la Croix, Targe, Louise Granjon, Pélagie Messy, Thérèse Vernay, Anne-Marie Molle, V. Orcel et Euphrasie Néel.

Le bon curé songeait constamment à orner la modeste chapelle de sa communauté; le 6 janvier 1823, il fit don d'une insigne relique de la vraie croix, ce qui donna lieu à une touchante cérémonie. Après une courte instruction, les sœurs, avec des cierges, précédaient le clergé en chantant; arrivées dans la chapelle intérieure, M. Ribier déposa la précieuse relique, bénit les sœurs avec la vraie croix: puis on fit l'adoration en baisant respectueusement la relique.

La communauté vivait pauvrement, mais elle se confiait pleinement en la Providence, comptant sur la promesse de celle-ci, de rendre le cent pour un. Un jour, M. Ribier reçut une pièce d'or de vingt-quatre livres pour servir de « pierre fondamentale aux constructions et aux dépenses que les sœurs du Sacré-Cœur étaient obligées de faire pour élever et soutenir leur établissement ». La donatrice priait M. le Curé de « bénir cette pièce de monnaie, de la joindre au pain de bénédiction, qui fut béni lors de l'installation des sœurs dans leur maison, et d'en faire hommage à la sainte Vierge ».

Le 8 novembre de la même année, M. Ribier établit dans la communauté l'adoration perpétuelle. A ce moment, elle se composait de dix-huit religieuses, ce qui indique combien l'institut avait déjà prospéré; avec ce nombre, il était possible de fonder une œuvre durable. Le digne curé le comprit, et pensa que l'Adoration serait pour les sœurs une source de progrès spirituels.

Peu après, la communauté devait recevoir un singulier encouragement dans la visite de monseigneur l'archevêque. Voici comment s'exprime à ce sujet le journal manuscrit du couvent : « Le 24 juillet 1824, Mgr Jean-Paul Gaston de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon, ayant fait son entrée solennelle dans la paroisse de Larajasse, a eu la bonté de visiter notre communauté; Sa Grandeur était accompagnée de MM. Baron et de Linsolas, ses grands vicaires, de MM. Vuillerme,

curé de Saint-Nizier, Neyrat, curé de la Guillotière, Ribier, curé de Larajasse, notre supérieur, Colomb, vicaire de Larajasse, Delphin et Goubier, missionnaires, et de plusieurs autres prêtres respectables. En entrant, Monseigneur a donné sa bénédiction à toutes les sœurs, et l'une d'elles s'exprima ainsi : « Guidées par les sages règles que Votre Grandeur a bien voulu approuver, fortifiées par les bénédictions célestes, que votre bonté daignera répandre sur nous, en bénissant notre maison , nous marcherons de vertus en vertus jusqu'à la montagne de Dieu. » Monseigneur, après avoir adressé des paroles de consolation et d'encouragement, promit de venir le lendemain dimanche pour procéder à la bénédiction de la chapelle.

La communauté de Larajasse avait commencé modestement, mais le nombre des religieuses se multipliant, la supérieure songea sérieusement à s'établir à Lyon. Les circonstances allaient bientôt permettre de réaliser ce projet.

M. Ribier, curé de Larajasse (1762-1826.)

En 1845, M. l'abbé Colomb, neveu de M. Ribier, habitait une petite maison, rue de l'Enfance, 61, chez Mlle Maire, personne pieuse, qui le voyant sans abri, après de cruelles épreuves, l'avait retiré chez elle et s'efforçait par des soins affectueux, de lui faire oublier ses peines. Cet ecclésiastique qui avait été vicaire à Larajasse, et avait conservé de bons rapports avec la communauté, sachant que mère Thérèse désirait fonder un établissement à Lyon, lui proposa d'acheter la maison de M. Ducaire, rue de l'Enfance, 69, et d'y installer quelques-unes de ses filles, promettant de les protéger et de leur être utile. La supérieure agréa ce projet, fit l'acquisition de la maison, et y envoya trois religieuses, les sœurs Saint-Benoît, Éphrem et Placide. Celles-ci, par esprit de pauvreté, firent le voyage à pied, et prirent possession de la maison, où tout manquait. M. Colomb et Mlle Maire, pleins de charité, leur fournirent, pendant quelque temps, ce qui est indispensable pour vivre ; ils transformèrent une chambre en oratoire, aujourd'hui lingerie, y placèrent un confessionnal et un autel provisoire, et M. Colomb fut autorisé à être leur aumônir. Dès que mère Thérèse le put, elle envoya du renfort. M. Colomb était si heureux de cette fondation, qu'il proposa de faire disposer à ses frais un oratoire plus spacieux, dans une chambre, devenue maintenant la classe de la Providence. Un autel convenable y fut placé avec statues de la sainte Vierge, de saint Joseph et du Sacré-Cœur; on mit aussi deux anges à l'entrée du sanctuaire, ceux mêmes que l'on porte à la chapelle à certains jours de fête, et on y établit définitivement l'adoration.

Les choses durèrent ainsi jusqu'en 1860. Pendant cet intervalle, un évêque des Missions Étrangères écrivit à l'abbé Colomb pour lui témoigner le désir de posséder quelques-unes des religieuses dont il était le père spirituel. La proposition fut transmise à mère Thérèse qui n'accepta pas ; une jeune novice, sœur Agnès, à qui M. l'aumônier fit directement la proposition de partir en mission, refusa également.

Sur ces entrefaites, les dames de Nazareth, qui habitaient la maison voisine, la quittèrent pour s'établir à Oullins; l'immeuble laissé était spacieux, une partie était adjacente à celle que les sœurs du Sacré-Cœur habitaient, et séparée d'elles seulement par un mur mitoyen. M. Colomb acheta la chapelle, et offrit à ses sœurs la partie des bâtiments la plus proche, à condition qu'elles feraient l'adoration dans la chapelle qui en faisait partie. La condition acceptée, on décida de prendre possession le jour de Noël, par la célébration de la messe de minuit. La veille de ce jour, les sœurs désiraient nettoyer et orner l'oratoire, mais l'exprès envoyé à Oullins, pour demander les clés, se fit attendre longtemps. De l'avis de M. l'aumônier, on se décida à faire un trou dans le mur tout près de la cuisine et de pénétrer dans l'intérieur de la maison par cette ouverture. On dressa promptement un autel provisoire, car les dames de Nazareth avaient emporté le leur, et à minuit tout fut prêt. A dater de ce jour, les sœurs furent installées dans cette chapelle et y firent l'adoration.

Des difficultés allaient pourtant surgir. Quelque temps après, M. Colomb établit la confrérie des Cinq Plaies de Notre-Seigneur, et fonda une association de dames, devenue depuis la congrégation des chanoinesses Saint-Augustin. Elles occupaient les bâtiments des dames de Nazareth, non utilisés par les sœurs du Sacré-Cœur. Ces dernières jouissaient de la chapelle, les premières faisaient leurs exercices dans un appartement situé près du sanctuaire et servant de chœur; elles avaient en outre une petite tribune pour l'adoration de la nuit. Les choses durèrent ainsi jusqu'en 1870, où les supérieurs firent des démarches à l'archevêché pour obtenir la séparation des deux congrégations. Mère Xavier, qui avait succédé à sœur Thérèse, s'entendit dans ce but avec M. Pupier, curé de Saint-Paul à Lyon, tout dévoué à la communauté des Sacrés-Cœurs, et tous deux s'adressèrent à monseigneur l'archevêque, qui approuva leur projet. Pour loger, il restait les bâtiments, dont mère Thérèse avait fait l'acquisition, mais ils étaient insuffisants ; on fut obligé de faire coucher à la grange les orphelines qu'on avait recueillies l'année précédente; d'autre part, la modeste salle qui abritait les vingt-cinq religieuses était fort délabrée. Mère Xavier comprit qu'on ne pouvait rester dans cette situation ; de l'avis du supérieur, elle se décida à faire réparer les bâtiments qui menaçaient ruine, et à en faire construire de neufs. On commença le 16 août 1870, à bâtir l'écurie et on continua pendant sept ans, avec des alternatives de ressources et de pauvreté; on acheva de la sorte l'édifice et la chapelle dont il reste à donner une description détaillée.

L'église a été commencée en 1872 et consacrée le 8 juillet 1876, par Mgr Thibaudier, évêque nommé de Soissons. De style gothique, elle comprend une seule nef, une abside de quatre travées et une tribune. Les travées sont divisées par d'élégants arceaux reposant sur des colonnettes. Le maître-autel de pierres blanches, se compose d'une table

reposant sur quatre colonnes ; il est décoré d'un bas-relief représentant Notre-Seigneur enseignant, accompagné de deux anges. Au-dessus de l'autel se trouve un retable orné de deux colombes, d'épis et de raisins. La porte du tabernacle simule une muraille. Le chœur est décoré d'une peinture représentant le Christ et de deux statues : saint Joseph et saint Benoît. A l'entrée de la nef on a placé deux autres statues, représentant, l'une, Notre-Dame de Pellevoisin et l'autre saint Benoît.

Le chœur et la nef sont éclairés par des vitraux qui méritent l'attention. Dans le chœur les sujets sont doubles et représentent : sainte Catherine de Sienne et saint François d'Assise ; saint Pierre et saint Paul ; Notre-Seigneur et le Cœur Immaculé de Marie ; saint Joseph et sainte Thérèse ; saint Étienne et saint Amédée. Dans la nef, les huit vitraux sont formés de grisailles.

A gauche et à droite, deux petites chapelles complètent la grande nef, elles sont dédiées, l'une à Notre-Dame de Pellevoisin, l'autre à saint Benoît. Le premier de ces autels est de pierre ; il est décoré au-devant de cinq arcades et au-dessus d'un retable avec anges adorateurs. L'autel du Sacré-Cœur possède une statue sous ce vocable ; il est orné d'un bas-relief représentant également le Sacré-Cœur. Au fond de la nef est construite, comme on l'a dit, une vaste tribune supportée par trois arcs et fermée au-dessous par une grille de pierre sculptée. Il importe de mentionner les boiseries des stalles qui ne sont pas sans intérêt.

A la sacristie, on conserve deux reliquaires contenant des parcelles de la vraie croix et de la couronne d'épines. Un ancien aumônier de la Communauté, M. Renaud, a laissé à la chapelle un calice en or, style du XVIIe siècle, ainsi qu'un bel ornement rouge, dont on se sert pour les fêtes.

FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR

La parole adressée par Dieu à Abraham : « Ta postérité sera aussi nombreuse que les étoiles au ciel », pourrait vraiment s'appliquer aux innombrables communautés d'hommes et de femmes fondées, en France, dans le courant du XIXe siècle. Nous en avons déjà cité un grand nombre ; d'autres suivront dans le cours de ce volume. Présentement, nous allons étudier deux de ces congrégations : celle des Frères du Sacré-Cœur et celle de Jésus-Marie, toutes deux vouées à l'enseignement et toutes deux fondées par une prêtre éminent, natif de notre ville, dont on va retracer, à grands traits, la biographie, abrégé de l'histoire complète écrite par l'un de ses fils spirituels, qui a mis en relief la force et la douceur du fondateur, cette audace et cette patience qui lui méritèrent les succès de l'apostolat.

André Coindre naquit à Lyon, le 26 février 1787, sur la paroisse Saint-Nizier, de parents qui s'employant à un honnête commerce, en avaient tiré quelque aisance. Les

temps étaient difficiles à la religion : l'enfant les traversa sans y faillir, grâce à sa mère. Doué d'un cœur ardent, d'une humeur vive, d'un caractère entier, il sut tourner vers Dieu son énergie. Instruit à l'école cléricale de la paroisse, protégé par M. Besson, curé de Saint-Nizier, puis évêque de Metz, l'enfant fut reçu au séminaire de L'Argentière, y fit de bonnes études, y développa sa piété, et y reçut la tonsure, le 20 avril 1806, des mains de Mgr Canoveri, évêque de Verceil. Le 1er novembre 1809, il entra au séminaire Saint-Irénée de Lyon, reçut l'année suivante les quatre ordres mineurs, puis le 28 mai 1811, le sous-diaconat, le lendemain, le diaconat des mains de Mgr Simon, évêque de Grenoble ; enfin le 14 juin 1812, le cardinal Fesch l'ordonnait prêtre.

On sait que les Sulpiciens avaient été, au début de 1811, remplacés au séminaire de Lyon par des prêtres séculiers. L'un de ces derniers était M. Bochard, ex-curé de Bourg, qui, après quelques mois seulement de professorat, devint vicaire général du cardinal Fesch ; ces quelques mois lui avaient pourtant suffi à apprécier les solides vertus du jeune abbé Coindre, et sa réelle aptitude à la prédication. Il l'envoya à son ancienne cure, en qualité de premier vicaire. M. Coindre y resta jusqu'en 1815, sous la direction du curé, M. Chapuis, ayant pour collègue en vicariat l'abbé Ronat, prêtre distingué, plus tard curé de la primatiale de Lyon, évêque de Gap, enfin de Verdun. Quant à Coindre, s'il l'eût voulu, ou si seulement il se fût laissé faire, il serait promptement arrivé aux honneurs. En 1813, encore simple vicaire, il fut appelé à Lyon, par l'archevêque, de préférence à vingt prédicateurs de renom, pour y prononcer un difficile discours, à la gloire des armées françaises, discours rendu obligatoire par un décret du 19 février 1806, à toute chaire de l'Église de France, en mémoire du couronnement de l'empereur et de la bataille d'Austerlitz; il s'en tira habilement, sans flagornerie tout ensemble. Ce qui mieux est, sa parole avait une singulière efficacité de conviction, parce qu'il la puisait dans son propre cœur. La Providence l'avait d'ailleurs abondamment pourvu de moyens naturels : voix extraordinaire d'étendue, de force soutenue et de pénétration. Par là méritait-il déjà qu'on le saluât comme un second Bridaine, et pourtant il avait à peine vingt-sept ans. A la fin de 1815, sur les instances de M. Rauzan, il entra à la communauté des Chartreux ou missionnaires diocésains de Lyon.

Après la première dissolution de la société par le gouvernement, il fut pressé de se rendre à Paris, pour y jeter avec Forbin-Janson, Sambucy, Frayssinous et Quélen, les fondements de la compagnie des missionnaires de France. Cette fois encore, il se déroba aux circonstances, qui frayaient à son amour-propre un si beau chemin, et demeura dans la cité de saint Pothin, prêchant sans relâche dans la ville et aux alentours, et multipliant les conversions.

Le Puy, notamment, a gardé le souvenir de ses sermons, où il commentait, par un jaillissement d'heureuses images, les paroles évangéliques. A Anse, à Saint-Étienne, il obtenait des chrétiens qu'au son de la grosse cloche, ils tombassent à genoux, pour violenter le ciel en faveur des impénitents.

Le panégyrique de saint Bonaventure fut l'apogée de son talent. Quel dommage qu'il écrivît peu, qu'il n'usât que de notes, de plans abrégés, pour préparer ses prodigieux

« prêches de victoires », comme disait le bon peuple. Mais encore ne voulait-il de ce prestige sur les foules que comme un instrument de charité, suivant ses propres paroles, auxquelles il ajoutait celles-ci : « on doit prêcher pour secourir, et non pas seulement pour persuader » ; simples paroles qui en disent long sur les visées intimes de cet apôtre. Ces triomphes oratoires auraient pu, avons-nous dit, conduire M. Coindre aux honneurs; il préféra convertir le peuple, et se donner à des œuvres humbles et pratiques. En parlant des religieuses de Jésus-Marie, nous raconterons comment, en 1817, il institua une Providence de quinze enfants dans une cellule des anciens Chartreux installée en 1818, sur le cours des Tapis, dans un local plus vaste et mieux aménagé. Il se sentait en plein dans sa vocation. Il avait également fondé une œuvre dite le Pieux-Secours, placée dans une

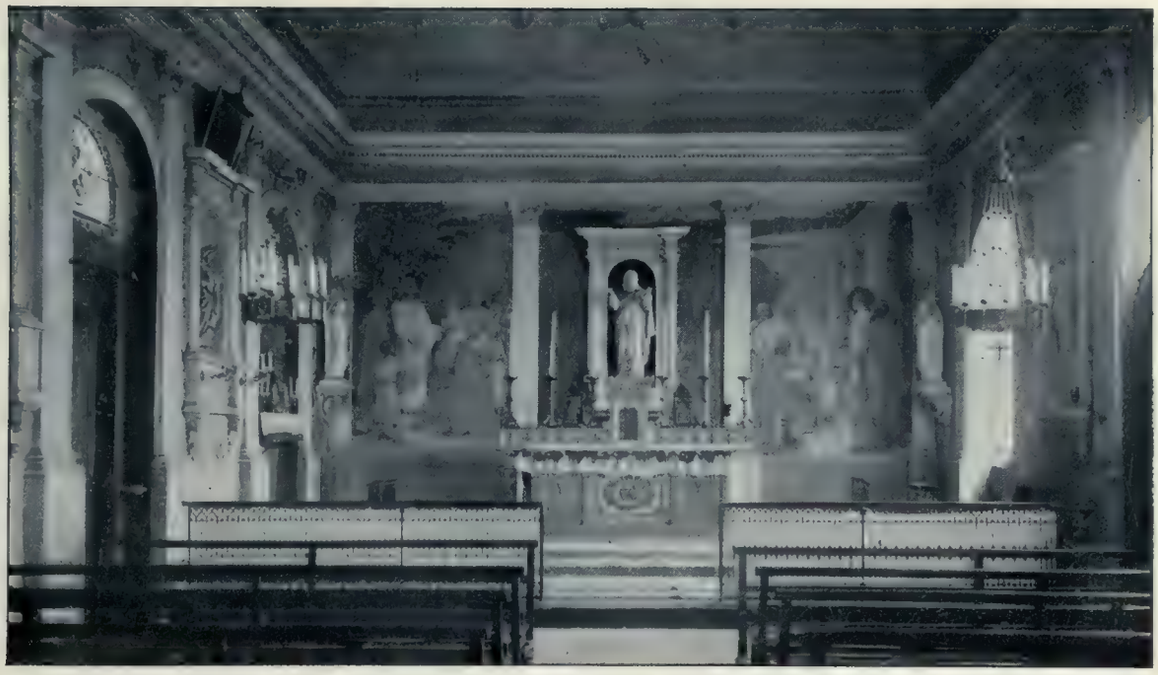

Chapelle des frères du Sacré-Cœur, aux Chartreux.

maison et un vaste enclos au quartier des Chartreux, au-dessus du fort Saint-Jean, aujourd'hui cours des Chartreux, n° 1. L'année suivante, cette maison devint le berceau des frères du Sacré-Cœur, dont les débuts furent modestes et difficiles, mais que la Providence bénit ensuite avec abondance.

Le P. Coindre constatait que les surveillants et contre-maîtres séculiers du Pieux-Secours, qui donnaient l'enseignement aux enfants, et apprenaient des métiers aux adolescents ne répondaient pas suffisamment à ses vues. Il demanda à quelques-uns s'ils se donneraient volontiers au service de Dieu, avec une règle et un costume religieux. Il s'en trouva un seul, Guillaume Arnaud, qui répondit par un oui très affirmatif. Peu après, Claude Mélinand, touché de la grâce pendant une retraite que donnait le P. Coindre à Belleville, s'offrit spontanément. Telles furent les deux premières pierres de l'édifice. La Providence

lui fit ensuite trouver toute une colonne à la fois, racontait-il familièrement. A Valbenoite, près de Saint-Étienne, dans un local appartenant au curé, M. Rouchon, sept jeunes gens vivaient dans une parfaite union, du fruit de leur travail. Le P. Coindre s'ouvrit à eux de son dessein d'une congrégation appliquée à l'éducation de l'enfance. Ils se rendirent aux Chartreux, se mirent en retraite avec leurs deux aînés dans la congrégation, entendirent la messe du P. Coindre à Fourvière, le 30 septembre 1821 : ce fut le jour de naissance des Frères du Sacré-Cœur. L'actif fondateur leur donna pour guide la règle de saint Augustin et les constitutions de saint Ignace, en attendant des règlements particuliers, que l'expérience dicterait : « Pensez, disait-il, que Dieu a mis six jours à démêler le chaos. » Leur premier costume fut à demi-séculier : une lévite noire, un carrick de même couleur, et un chapeau à haute forme. Trois ans plus tard, en septembre 1824, à Monistrol, ils prirent un nouvel habit, mieux adapté à l'austérité de la vie religieuse, et qui n'a que peu varié.

Nous avons nommé Monistrol, ce fut dans cette petite ville de la Haute-Loire que s'établit le noviciat des Frères du Sacré-Cœur. Le diocèse du Puy n'était pas encore restauré, et Monistrol, dépendait alors de Saint-Flour, dont l'évêque, Mgr de Salomon-Francose, était l'ami dévoué du P. Coindre, et protégea de tout son pouvoir l'œuvre à ses débuts. Mgr de Bonald, premier évêque du Puy, siège restauré en avril 1823, continua sa protection. A la même époque les sœurs de Jésus-Marie rejoignirent les Frères du Sacré-Cœur à Monistrol, puis en 1825, elles se fixèrent au Puy. Le P. Coindre n'avait pas renoncé à ses missions, bien qu'il eût quitté la société des Missionnaires diocésains de Lyon, merveilleux séminaire d'évêques, qui produisit les Donnet, les Mioland, les La Croix d'Azolette, les Lyonnet, les Cœur, les Dufêtre. Jamais l'abbé Coindre n'avait tant remué les populations du Velay : il osait toutes les industries du zèle évangélique, plantait des croix, prêchait au grand air devant des multitudes enthousiastes flanquées du notaire et du maire, présidait des tribunaux de réconciliation pour arranger les différends de conscience en dépit des sarcasmes des incrédules.

Il n'était donc que rarement présent au milieu de ses frères, qui ne purent garder leur ferveur, et se développer que par miracle dans cette singulière condition de religieux séparés de leur supérieur. Une pire épreuve les attendait ; le P. Coindre, après s'être adonné à plusieurs missions fructueuses dans le centre de la France, ne put se soustraire à l'amitié impérieuse de l'évêque de Blois, Mgr de Sauzin, qui le garda à ses côtés, en le nommant supérieur de son grand séminaire et vicaire général. Après une dernière mission au Puy, un dernier voyage à Monistrol, où il quitta ses frères pour ne plus revenir, au début de février 1826, non sans avoir transmis la direction de sa congrégation à son frère, l'abbé Vincent Coindre, aumônier du Pieux-Secours depuis quelques années. Les Frères du Sacré-Cœur occupaient alors les maisons de Pradelle et de Montfaucon (Haute-Loire), de Saint-Symphorien de Lay et de Neulize (Loire), de Fontaine (Rhône), fondées en 1825, et celles de Vals, de Blesle (Haute-Loire) et de Murat (Cantal), fondées au cours de cette même année 1826.

L'abbé Vincent Coindre, prêtre simple et droit, avait la manie de bâtir ; il faillit ainsi

se ruiner et ruiner l'institut; il démissionna le 20 août 1841 et eut pour successeur le frère Polycarpe.

Aujourd'hui, par suite de la brutale expulsion des communautés, les frères du Sacré-Cœur se sont vus obligés de se réfugier à l'étranger ou de subir une sécularisation à laquelle ils n'étaient point préparés. Leur collège florissant de Lyon fut dispersé et les bâtiments vendus. L'œuvre pourtant ne devait point périr : des pères de famille, anciens élèves de la maison, ont reconstitué l'établissement sous le nom de pensionnat Saint-Louis; ils ont loué les bâtiments et les élèves sont revenus nombreux dans les classes un instant désertées. La chapelle a repris son aspect d'autrefois, et rien ne paraît changé.

Elle s'ouvre au milieu des édifices du pensionnat, cours des Chartreux n° 1. Quoique d'aspect modeste, elle est suffisamment vaste pour contenir la nombreuse assistance des élèves et de leurs parents. L'autel, par une singularité peu commune, est de fonte peint en blanc avec ornements dorés, il est décoré, sur le devant, des cœurs de Jésus et Marie dorés sur fond bleu ; au retable brillent de petites croix. Derrière l'autel, tout au fond, se trouve une statue du Sacré-Cœur dans une niche du style grec. Sur la paroi du fond sont peintes deux fresques exécutées par F. Péreyron en 1892; l'une représente Jésus bénissant les enfants, l'autre, Jésus au milieu des docteurs. Dans le chœur, à droite et à gauche, s'ouvrent deux petites niches contenant des statues de bois peint; l'une représente saint Joseph portant l'Enfant Jésus, l'autre, vis-à-vis, la Vierge Immaculée. La nef, plafonnée, est peinte d'ornements divers, qui ont malheureusement souffert. Au-dessus du chœur, on a représenté dans la voûte le Saint-Esprit au milieu d'une gloire. Les murs de la nef sont également décorés d'ornements avec des gerbes d'épis. Entre chaque ouverture on a placé, comme dans le chœur, sous un arceau, les statues, à droite, de saint Louis de Gonzague, saint François-Xavier et saint Ignace; à gauche, de saint Stanislas portant l'Enfant Jésus et de saint François de Sales.

La chapelle est éclairée par des baies dont plusieurs sont ornées de vitraux; œuvre très remarquable, exécutée en 1900 par notre collaborateur, M. L. Bégule; ils représentent : 1° saint Pothin et saint Irénée les vaillants fondateurs de l'église de Lyon; 2° saint Épipode et saint Alexandre, jeunes étudiants martyrisés pour leur foi ; 3° sainte Blandine, la mère des chrétiens, menant au martyre et au ciel le jeune Ponticus. La difficulté des temps a fait renvoyer à une époque plus favorable le vitrail projeté et esquissé représentant Attale, colonne de l'église et Vettius Epagathus, avocat des chrétiens, modèles et protecteurs des anciens élèves. Dans la chapelle, il se trouve également quatre panneaux représentant les quatre évangélistes, don des élèves en 1894-95. Au fond, s'élève la tribune où se trouvaient autrefois les orgues, en dessous de laquelle on a placé trois verrières portant les monogrammes de la Vierge Marie et de saint Joseph, enfin un cœur dans un champ de fleurs et d'épis. Entre ces vitraux on a placé les statues de saint Roch et de saint Antoine de Padoue.

RELIGIEUSES DE JÉSUS-MARIE

La grande Révolution avait, on le sait, produit un bouleversement complet aussi bien dans l'ordre religieux que dans l'ordre politique. Le doute et l'impiété s'étaient glissés peu à peu dans l'esprit du peuple privé pendant plusieurs années d'éducation religieuse. Aussi, dès que le calme fut rétabli, vit-on des personnes de dévouement s'occuper à remédier à cet état d'esprit, en cherchant à assurer à la société où elles vivaient le bienfait d'une instruction chrétienne. C'est dans ce but de régénération sociale que se formèrent diverses associations, et particulièrement celle qui, dans la suite, prit le nom de Congrégation de Jésus et de Marie. Quelques détails sur la personne qui devait jouer un rôle important dans la fondation de cet institut ne seront pas ici sans intérêt : ils permettront de remonter à l'origine de la congrégation et d'en suivre les premiers développements.

Mlle Claudine Thévenet naquit à Lyon, le 30 mars 1774, d'une famille riche et honorable de négociants en soieries. Ses parents furent cruellement éprouvés dans les désordres révolutionnaires : on sait, en effet, que Lyon révolté contre les excès de la Convention, fut entouré d'une armée de 60.000 Jacobins, et qu'après un siège héroïque, il fallut céder au nombre. Maîtres de la ville, les révolutionnaires se vengèrent en pratiquant les fusillades en nombre, dont furent victimes deux frères de Claudine Thévenet. Celle-ci, loin de concevoir pour la populace un ressentiment certes bien justifié, ne songea qu'à soulager les misères physiques et surtout morales des pauvres qui l'entouraient ; elle se prit à les instruire et à leur apprendre à supporter les peines, bien mieux à les ennoblir par la pensée de Dieu et du devoir. Des amies de Claudine Thévenet suivirent son exemple, et toutes s'efforcèrent de soulager les misères qu'elles rencontraient. De temps à à autre elles se réunissaient pour se concerter sur les moyens à prendre pour mieux atteindre le but proposé. Les principales collaboratrices de l'œuvre étaient, en plus de Mlle Thévenet, Catherine Laporte, Clotilde Revel, Victoire Ramié et Pauline-Marie Jaricot, future fondatrice de la Propagation de la foi. Elles s'étaient mises sous la direction du prêtre zélé dont il a été question plus haut, l'abbé Coindre, qui, de son côté, poursuivait le même but social et chrétien. Toutefois, il comprit vite que pour mener à bien une telle entreprise et lui faire produire des fruits abondants, il était nécessaire de se réunir, au lieu de travailler isolément comme on l'avait fait jusque-là. Sur sa proposition, on décida de fonder une petite maison ou providence où on recueillerait quelques enfants, pour les instruire religieusement et leur apprendre un métier. Des cellules furent louées dans l'ancien cloître des Chartreux ; on reçut quelques enfants et on établit un atelier de fleurs artificielles, destiné à occuper les heures libres, et à subvenir aux frais d'entretien. Les fondatrices de l'œuvre ne pouvaient malheureusement pas s'en occuper d'une manière assidue ; elles appartenaient encore à leur famille et devaient se soumettre à certaines exi-

gences sociales de leur position. Aussi l'œuvre naissante fut-elle confiée aux sœurs Saint-Joseph chargées de s'occuper de plus près des enfants.

L'Association des Sacrés-Cœurs, c'était le nom donné par M. Coindre à la petite société des âmes d'élite, continuait toujours à exister en dehors de la Providence. Le nombre pourtant des zélatrices diminua; les unes contrariées par leur famille dans leur noble dessein, avaient dû y renoncer; les autres quittèrent l'œuvre pour s'engager dans des voies différentes. Le prêtre comprit que pour maintenir l'œuvre et la consolider, il était nécessaire de lui donner une autre forme et une nouvelle direction.

Dans une des réunions, il proposa à ses dirigées de se réunir en communauté, et leur traça les grandes lignes de la règle qu'elles devraient observer. Mlle Thévenet, installée comme directrice, vit se grouper autour d'elle des bonnes volontés, des dévouements; voici les noms de ses premières compagnes, maintenant ses filles; ce sont : Mlles Ramie, Laporte, Dioque, Chippier, Jubeau, Planut, Ferrand et Chardon. Dans la même réunion, on décida de commencer un ouvroir où l'on recueillerait de pauvres ouvrières, auxquelles on donnerait une éducation chrétienne. A cet effet, on loua un appartement au lieu dit : les Pierres-Plantées, non loin du faubourg de la Croix-Rousse. Les débuts furent modestes : l'ouvroir se composait seulement d'une ouvrière en soierie et d'une orpheline, suivie peu après, il est vrai, de plusieurs autres. Bientôt de pieuses ouvrières, désireuses de se vouer à Dieu tout en continuant leur industrie, se présentèrent spontanément; et plusieurs dans la suite se firent religieuses. Mlle Thévenet visitait souvent la petite communauté, sans pouvoir s'y fixer définitivement, en raison des difficultés suscitées par sa famille : ce ne fut que quelque temps après qu'elle put quitter les siens pour se retirer définitivement.

Petit à petit le nombre des orphelines augmentait et on se trouva à l'étroit : le travail des métiers dépassait le résultat prévu et les commandes abondaient. Pour ces raisons, il parut opportun d'échanger l'humble logis, premier berceau de l'œuvre, contre une maison plus vaste et plus convenable. Une propriété située sur la place de Fourvière et appartenant au père de Pauline Jaricot était en vente; par l'intermédiaire de cette dernière, le domaine fut vendu à la communauté de Jésus-Marie. Cette maison se nommait l'Angélique, parce qu'elle avait appartenu autrefois à M. Nicolas de L'Ange, magistrat distingué et homme de lettres éminent. Le nouveau local s'adaptait d'une façon parfaite à l'usage auquel on le destinait : en plus de la maison assez vaste et soigneusement conservée de nos jours, il comprenait un vignoble d'une grande étendue, la vaste salle d'ombrage, qui existe encore aujourd'hui. La position offrait un coup d'œil incomparable sur la ville et les environs.

Donc, dans le courant de 1820, la communauté de Jésus-Marie quitta définitivement la maison des Pierres-Plantées, qui l'avait abritée pendant deux ans, pour venir se fixer à l'Angélique. Le nombre des enfants augmentant sans cesse, il fallut, dès l'année suivante, pourvoir à une organisation plus complète. Les bâtiments furent exhaussés, et on construisit une annexe, séparée des autres maisons, qu'on nomma Providence; là habitèrent les orphelines, occupées surtout à la couture et à la fabrication des étoffes, et à qui on donnait une instruction élémentaire. Dans un local séparé, se trouvait le pensionnat où

l'on recevait les jeunes filles de familles aisées qui recevaient une instruction conforme à leur position sociale : le pensionnat était pour la communauté une source de revenus et on espérait faire des recrues parmi les jeunes filles qui s'y trouvaient.

Cependant la communauté, bien que n'ayant pas encore reçu l'autorisation et l'institution canoniques, continuait à se développer. En 1822, elle comprenait une cinquantaine de sujets, en plus des orphelines et des pensionnaires ; elle put dès lors songer à installer de nouveaux établissements. Des dames qui dirigeaient un pensionnat de jeunes filles à Belleville, demandèrent l'aide des sœurs de Jésus-Marie. Deux d'entre elles, envoyées à Belleville, apportèrent au pensionnat une sève nouvelle ; toutefois, en 1829, elles durent se retirer devant des autres religieuses appelées dans la même localité pour s'occuper de l'éducation de la jeunesse.

En 1823, un nouvel établissement fut fondé à Monistrol à la suite de circonstances qu'on va rappeler. M. l'abbé Coindre avait été nommé Supérieur des Missions du diocèse de Saint-Flour qui comprenait aussi le département de la Haute-Loire ; ses nouvelles occupations ne l'empêchèrent pourtant point de s'intéresser à la Congrégation dont il avait dirigé les débuts : il demanda à l'autorité ecclésiastique la permission d'établir dans le diocèse les Dames de Jésus-Marie. La demande fut favorablement accueillie, et en 1822, cinq religieuses partirent de Fourvière pour fonder l'établissement de Monistrol. L'année suivante, profitant de la bonne impression produite par ces dames, l'abbé Coindre écrivit à Mgr l'évêque de Saint-Flour pour lui demander l'autorisation d'ériger les dames en Congrégation régulière ; et, dans ce but, adressait au prélat un exemplaire du règlement. La réponse ne se fit pas attendre : elle accordait toutes les permissions nécessaires : M. Coindre était nommé Supérieur de la Congrégation et autorisé à recevoir les vœux des sœurs. La bonne nouvelle fut vite communiquée à la maison de Lyon, et quelques jours après, Mlle Thévenet et ses compagnes se mettaient en route pour Monistrol. A la suite d'une retraite, elles prononcèrent les vœux et revêtirent le costume religieux. Cette institution canonique donnée aux constitutions de la Congrégation fut authentiquement approuvée, en 1848, par Mgr de Pins, administrateur du diocèse de Lyon.

Cependant l'établissement de Monistrol prospérait et devenait important : Mgr de Bonald, alors évêque du Puy, témoin du bien accompli par les religieuses, les invita à venir s'établir dans la ville épiscopale. Les sœurs déférèrent au désir du prélat et dans le courant de 1823, prirent possession de la superbe résidence préparée par l'évêque protecteur. Celui-ci estimait avec raison qu'elles seraient à même de faire plus de bien, et que leur pensionnat prendrait plus d'importance, s'il était placé dans une ville populeuse. Le nombre des pensionnaires devint, en 1834, si considérable que le vaste local occupé jusqu'alors, fut insuffisant. Avec l'assentiment de Mgr de Bonald, qui s'intéressait sérieusement à cette œuvre d'éducation de la jeunesse, une propriété fut achetée avec un vaste enclos qui permettait toutes les constructions nécessaires.

A l'exemple de la maison du Puy, celle de Lyon voyait augmenter le nombre des pensionnaires et des orphelines. A une certaine époque, il y eut même trois pensionnats distincts, et la maison de Fourvières acquit une réelle réputation pour l'éducation soignée

qu'on y donnait. En plus des langues étrangères, on y cultivait le dessin, la peinture et la musique. L'orphelinat possédait, de son côté, une juste renommée pour la fabrication des étoffes de soie, et les commandes y affluaient. Les ressources, fruits de la prospérité, permirent l'érection d'une nouvelle chapelle, celle qui existe aujourd'hui.

Quelques années plus tard, on construisit dans l'enclos un vaste bâtiment destiné aux orphelines, appelé, pour ce motif, la Providence : on sépara ainsi complètement celles-ci des pensionnaires.

La petite communauté ne jouit pas toujours de la vie calme qu'on serait tenté de croire ; il survint divers événements qui mirent en péril non seulement son développement, mais son existence même. On a vu le rôle important joué par l'abbé Coindre dans la fondation et la prospérité de la Société de Jésus-Marie, ainsi que le résultat de ses démarches auprès de l'évêque de Saint-Flour. Ce prêtre vénérable avait été nommé vicaire général de Blois, puis directeur du Grand Séminaire. Épuisé par des travaux excessifs, il ne remplit pas longtemps ses nouvelles fonctions et fut emporté par une fièvre pernicieuse. Les religieuses des Sacrés-Cœurs comprirent l'étendue de la perte qu'elles venaient d'éprouver : leurs constitutions étaient à peine ébauchées et le règlement loin d'être définitif. Qui donc allait continuer l'œuvre commencée ? Mgr de Bonald, qui s'était tant intéressé à l'œuvre, la prit sous sa protection et, durant le temps qu'il occupa le siège archiépiscopal de Lyon, il ne cessa de donner à la Congrégation des témoignages de sa sollicitude. Par ailleurs, M. l'abbé Rey, aumônier de la maison, continua l'œuvre entreprise, et lorsqu'il s'éloigna pour fonder à Oullins une œuvre similaire de jeunes gens, il emporta les regrets unanimes de l'institut.

Une nouvelle cause de trouble et d'alarme pour la société fut la situation politique qui survint à cette époque. Si l'institut n'eut pas à souffrir de la révolution toute pacifique de 1830, il éprouva, en revanche, les effets de l'émeute de 1834. Les troupes régulières pénétrèrent dans l'enclos, s'établirent dans le monastère et de là délogèrent facilement les insurgés campés sur la place de Fourvière. La maison fut occupée pendant trois semaines, parce qu'on craignait un retour offensif des émeutiers. De plus, les autorités militaires appréciant Fourvière comme point stratégique éminent, songeaient à y établir des fortifications et à convertir la place en forteresse redoutable, par sa position qui dominait la ville. Les offres pécuniaires, fort avantageuses d'ailleurs, faites à la communauté et aux propriétaires voisins, furent refusées, et le projet abandonné. On comprend facilement l'émoi que ce projet avait soulevé dans la communauté, qui déjà s'occupait de chercher un autre asile en cas d'expropriation.

Un événement d'un autre ordre alarma également la petite société et en particulier celle qui en avait la direction. Des personnes appartenant à la communauté conçurent le projet de réunir leur congrégation à celle des religieuses du Sacré-Cœur dans le but, sans doute, de consolider l'une et l'autre. C'était, pour la première, perdre l'autonomie et s'éloigner du but qu'elle s'était assignée dès l'origine. Aussi Mme Thévenet eut-elle assez de bons sens et d'énergie pour refuser cette proposition qui eût été la mort de la congrégation. L'incident fit comprendre les désagréments résultant de la similitude des noms ; c'est pourquoi on

résolut de changer de vocable, et depuis 1842, la communauté, dite, jusque-là, des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, fut uniquement désignée sous le nom de Congrégation de Jésus-Marie. Quelques années plus tard, en 1837, mourut Mme Thévenet, en religion mère saint Ignace ; elle avait fondé la société et l'avait dirigée avec une intelligence remarquable. Mlle Victoire Ramié fut élue pour lui succéder ; on a vu plus haut qu'elle avait été une des premières à s'unir à la fondatrice.

L'année 1841 marque une époque glorieuse dans l'histoire de l'institut. C'était l'époque ou d'intrépides missionnaires commençaient l'évangélisation des Indes. Mgr Borghi, évêque d'Agra, avait envoyé une circulaire dans laquelle il faisait aux religieuses de France un pressant appel pour aller seconder les efforts des missionnaires. Les sœurs de Jésus-Marie s'empressèrent d'y répondre, d'autant plus que le but de la Congrégation correspondait parfaitement au désir exprimé dans la lettre : l'éducation chrétienne de la jeunesse. Abandonnant leur famille, leur pays, la maison où elles avaient longtemps vécu, six religieuses partirent pour ces contrées lointaines. Leur correspondance avec la maison-mère de Lyon fait connaître les privations qu'elles eurent à endurer pendant un voyage qui dura dix mois. Elles se jugèrent amplement récompensées de toutes leurs peines par le bien qu'elles procurèrent autour d'elles par la suite : après quatre mois d'existence, le pensionnat qu'elles fondèrent comptait déjà une trentaine d'élèves, et depuis lors, il n'a cessé de s'accroître : c'est dire qu'il n'a pas peu contribué à la propagation de la religion dans ces pays éloignés. Quelques années après, un nouvel établissement était fondé dans les montagnes des Vosges, à Remiremont ; et le pensionnat qui y fut établi ne tarda pas à acquérir une juste célébrité.

L'installation de ces divers établissements affirma la vitalité de la congrégation, toujours prête à envoyer ses membres où on les demandait. Peu de communautés ont, comme elle, un caractère apostolique et se sont répandues dans autant de diverses contrées : n'est-ce pas là un de ses plus beaux titres de gloire ? Ce n'est pas seulement aux Indes orientales qu'on retrouve les religieuses de Jésus-Marie : les unes s'établirent au Canada et aux Etats-Unis, d'autres foulèrent le sol de l'Espagne, d'autres se sont rendues en Suisse et en Angleterre, toutes pour semer, chez les pauvres comme chez les riches, le bienfait de l'éducation chrétienne.

Il est temps de dire quelques mots de la chapelle dont la façade se dresse vis-à-vis la basilique de Fourvière. Une chapelle provisoire avait été élevée en 1822, mais, trop exiguë, elle n'eut qu'une durée éphémère. C'est en 1832 que la première pierre de la chapelle actuelle fut solennellement posée. La Providence semblait avoir réuni à l'avance, dans l'enclos même, une partie des matériaux nécessaires à la construction de son temple. Déjà, en préparant les fondations des bâtiments antérieurs, on avait trouvé des débris de murs, des amas de pierres ; et maintenant les nouvelles fouilles mettaient à découvert de vraies richesses en ce genre : tout indiquait qu'on était en présence de constructions romaines. On trouva des citernes, des restes d'aqueducs, un souterrain qui s'étend sous l'une des salles d'arbres ; bien plus, en continuant les fouilles on découvrit une salle recouverte de marbres ; plusieurs pièces mises à jour étaient parfaitement conservées, elles ont

servi à former le maître-autel. La voûte de la chapelle était commencée lorsque l'émeute de 1834 vint suspendre le travail, qui, pourtant, fut repris peu après et terminé en deux ans.

La chapelle est sans apparence extérieure. A l'intérieur, elle se compose d'un vaisseau de style roman, à une seule nef, éclairé de quatre fenêtres. L'autel est en marbre de couleurs, simple et sans sculpture, il est surmonté d'une statue très ordinaire du Sacré-Cœur. De chaque côté, à la naissance de la nef, sont deux autels, érigés en 1887, dédiés à la sainte Vierge et à saint Joseph. Dans le chœur se trouvent trois peintures qui représentent les monogrammes réunis de Jésus et de Marie, symbole de la congrégation; l'Agonie de Notre-Seigneur, enfin les Pèlerins d'Emmaüs. Dans la nef, deux autres peintures représentant Jésus bénissant les enfants, et la Présentation de Marie au temple; toutes ces peintures sont l'œuvre de quelques sœurs ; si ces toiles ne sont pas d'une habileté artistique exceptionnelle, elles constituent du moins un témoignage de l'activité intellectuelle et de la bonne volonté développées dans la communauté.

Aujourd'hui la chapelle n'entend plus l'office, que récitaient autrefois les religieuses, maintenant exilées en Suisse ; la prière n'y a pourtant point cessé, car les sœurs ont laissé leur vaste établissement à un pensionnat prospère, dont les élèves continuent à fréquenter la chapelle.

LA COMPASSION

La naissance du refuge de la Compassion date de 1825, et eut pour berceau l'hospice de l'Antiquaille, où les malheureuses filles victimes de la séduction étaient amenées pour être soignées. Les sœurs hospitalières rencontraient fréquemment parmi ces infortunées des jeunes filles plus malheureuses que coupables. M. Dupuis, frère du côté maternel de M. Laffay, aumônier de l'Antiquaille, prêtre ardent, plein de zèle et de dévouement fut l'instrument dont la Providence se servit pour jeter les fondements de l'œuvre naissante. Cet ecclésiastique était chapelain de la Primatiale et consacrait les instants que les fonctions de son ministère lui laissaient libres à venir exhorter et instruire ces pauvres filles. C'était souvent peine perdue, et pour toucher ces cœurs endurcis, il fallut, en 1825, une scène tragique qu'un mémoire du temps raconte ainsi : « Depuis huit jours la parole de M. Dupuis retentissait sans trouver une âme qui voulût la recevoir, lorsque dans son zèle et sa douleur, celui qui n'avait pu briser ces cœurs endurcis, se prit à briser la croix qu'il tenait en main et dont la rédemption était inutile à ces pécheresses qui la repoussaient et voulaient l'enfer. A cette vue, celle qui était à la tête de toutes par ses scandales, saisit les morceaux épars de la croix, chercha à les réunir et s'écria que Dieu n'aura point souffert en vain ; son exemple fut suivi par plusieurs de ses compagnes qui généreusement se convertirent. »

Il fallut trouver un asile convenable : la charité de M. Dupuis ne se rebuta devant aucun obstacle ; il fit une quête, et réunit la modeste somme de vingt-cinq francs. Plein de foi et de reconnaissance, il se rendit à Fourvière et les déposa aux pieds de la Vierge, refuge des pécheurs. Peu de temps après, celle-ci fit trouver à son serviteur une petite maison à Saint-Irénée ; elle fut louée, et le 14 septembre 1825, on en prit possession. Six jeunes filles y entrèrent et furent confiées à la direction de Mlle Vidot et d'une compagne dont on ignore le nom. On mit l'établissement sous le nom et la protection de

Chapelle des religieuses de la Compassion, quartier des Minimes.

sainte Pélagie. Le pauvre ménage fut organisé par les dons de la charité chrétienne ; on monta des métiers à tisser la soie, et la vie des repenties se partagea entre le travail et la prière. Le nombre augmenta, en peu de jours, jusqu'à douze ; mais aussi la discorde souffla parmi elles le trouble, au point que le découragement entra dans l'âme des deux directrices qui déclarèrent à M. Dupuis qu'elles ne pouvaient continuer l'œuvre. Le digne fondateur ne perdit pas courage ; il supporta les peines avec patience et malgré les désapprobations et critiques des administrateurs de l'hospice, de l'aumônier M. Laffay et même de plusieurs personnes de la communauté qui jugeaient l'entreprise téméraire, il demanda et obtint de l'administration deux sœurs capables de former ces nouvelles pénitentes au tra-

vail et aux pratiques de la vie chrétienne. Les deux directrices se retirèrent, l'une d'elles entra à l'hospice et se consacra au service des malades. Des personnes considérables de la ville prirent grand intérêt à l'œuvre naissante, et les négociants eux-mêmes firent des avances pour faciliter le travail.

Les deux religieuses se mirent à l'œuvre ; par une charité infatigable, une grande bonté jointe à une prudente fermeté, elles gagnèrent l'esprit de leurs filles, rétablirent l'ordre et la paix; elles eurent pourtant bien des peines à endurer : souvent l'étoffe tissée était mal faite ou gâtée, et les sœurs passaient quelquefois la nuit à réparer les fautes des pénitentes. En principe le travail devait fournir à la subsistance et à l'entretien de la maison Sainte-Pélagie, mais de fait il était impossible que les ressources du travail de ces jeunes personnes peu accoutumées à une vie régulière, fussent suffisantes. Aussi M. Dupuis et les religieuses, ainsi que plusieurs frères de l'Antiquaille, dévoués à l'œuvre, se firent-ils un devoir d'employer à la quête les jours de repos que le règlement accorde chaque mois. On voyait le digne fondateur, comme un autre saint François Régis, porter à sa famille adoptive, avec la parole de Dieu, tout ce qu'il pouvait trouver dans ses quêtes. Il n'ignorait pas que la pauvreté se faisait sentir à Sainte-Pélagie dans toute sa rigueur, puisque parfois, après le souper du soir, il ne restait pas un morceau de pain pour le déjeuner du lendemain. De plus, les jeunes filles étaient vêtues fort pauvrement : une jupe d'une façon et une taille d'une autre, un tablier de toile bleue, enfin un bonnet d'indienne composaient le costume.

Tant de travaux et de fatigues épuisèrent les forces du saint prêtre, qui tomba gravement malade. Il profita des moments où la souffrance lui laissait plus de liberté d'esprit pour prier M. Laffay de se charger du soin spirituel et du temporel de ces pauvres filles. Celui-ci, malgré ses répugnances, n'osa refuser cette dernière consolation à son frère, il lui promit de faire tout ce qu'il désirait pour la providence, et le digne malade, débarrassé de ce cruel souci, fit avec la plus grande édification le sacrifice de sa vie tout entière consacrée au bien. Huit jours s'étaient à peine écoulés lorsqu'il rendit le dernier soupir. Sa protection se fit pourtant sentir à plusieurs reprises sur la communauté. Voici, par exemple, comment dans une circonstance, le défunt encouragea sœur Bernard ; celle-ci employée au service des malades était une des plus dévouées à l'œuvre naissante, on l'a regardée jusqu'à sa mort comme la mère et la supérieure de la nouvelle providence quoiqu'elle habitât ordinairement à l'hospice. Un jour, entrant dans sa chambre, elle vit le digne prêtre à genoux sur un prie-Dieu. La sœur éprouva un moment de terreur, mais le défunt se tournant vers elle lui dit : « Ma sœur, ne vous découragez jamais. »

M. Laffay, plein de zèle et de dévouement pour l'œuvre de Dieu, ne se bornait pas au soin des âmes ; il voulut aussi, à l'exemple de Notre-Seigneur, contribuer, autant qu'il était en son pouvoir, à procurer les choses nécessaires à l'entretien du corps ; dans ce but, il quêtait, mais était reçu parfois avec mépris et brutalité. De plus, chaque matin et tour à tour, les frères de l'hospice portaient à la providence Sainte-Pélagie un peu de vin et de pain, fruit de leurs quêtes, et cette générosité aidait à la nouvelle maison à

subsister. Celle-ci toutefois était mal située, exposée aux cris et au tapage des malfaiteurs ; de plus, le local exigu ne pouvait contenir plus de treize pénitentes ; il fallut donc se pourvoir d'un autre logement. L'œuvre comptait six ou huit mois d'existence, lorsqu'on loua une maison à Saint-Just, rue de Trion ; les pénitentes y furent transférées à la fin de février ou au début de mars 1826.

Le séjour dans ce nouveau local fut de dix-huit mois ou deux ans, et pendant ce temps, le nombre des jeunes pensionnaires monta à quarante. C'est alors que M. Laffay fit connaître à MM. de Verna, de Varax, de Nolhac, et de Sainte-Marie, administrateurs de l'hospice de l'Antiquaille, les progrès de l'œuvre et la nécessité d'un logement plus vaste. Ces messieurs édifiés de la conduite des pénitentes, se firent les premiers bienfaiteurs de cette belle œuvre. Ils accueillirent favorablement la proposition de M. Laffay et arrêtèrent dans l'assemblée administrative de 1828, qu'on louerait une maison au Chemin-Neuf, qu'on y ouvrirait deux ateliers de tissage et un de lingerie ; une chapelle, un réfectoire, des dortoirs, une cuisine ; le tout coûtait 3.800 francs. A cette époque une dame charitable fit un don de 1.200 francs qui servit à l'achat d'un petit clos, séparant la maison de l'hospice ; ce jardin devint une agréable promenade pour les pénitentes. Tout étant disposé, les jeunes filles furent transportées dans le nouvel établissement, qui prit le titre de Providence de l'Antiquaille ; le nombre s'accrut de jour en jour ; l'administration de l'hospice voulut bien se charger de fournir ce qui était nécessaire à l'entretien temporel de la providence, à la condition que l'on déposât, à la fin de chaque mois, le produit du travail des pénitentes dans la caisse de l'hospice, condition qui fut acceptée mais qui imposa bien des sacrifices aux jeunes personnes ainsi qu'aux sœurs chargées du gouvernement de la providence, car lorsque la recette n'égalait pas la dépense, on s'attendait à des reproches. Pour le linge et les vêtements, il fallait chaque semaine donner à l'hospice la note de ce qu'on déposait, afin de recevoir autant d'objets qu'on en rendait. Quant à la nourriture, on recevait le pain et les autres choses nécessaires à la vie, en quantité proportionnée au nombre des personnes, mais si limitée que souvent cela ne suffisait pas au besoin de chacune. La charité des sœurs savait y suppléer en s'imposant des sacrifices et des privations.

Mme Bruyset de Sainte-Marie, bienfaitrice de la Compassion.

L'œuvre était définitivement fondée ; depuis cette époque elle s'est accrue de telle façon

qu'aujourd'hui elle compte vingt-deux religieuses de chœur suivant la règle du tiers ordre de Saint-François; trente-trois sœurs converses; trente-sept dites sœurs pénitentes, c'est-à-dire provenant de vocations rencontrées parmi les pénitentes. Ce personnel dévoué dirige un nombreux bataillon composé de quarante-deux préservées et de soixante-quatre pénitentes.

A l'ancienne chapelle intérieure et provisoire, a succédé un bel édifice construit tout récemment par M. Bagneux, architecte. Ce n'était point chose facile que de procurer l'accord parfait de l'architecture avec les nécessités de l'œuvre. Il y a à la Compassion bien des sections nécessaires : religieuses de chœur, converses, sœurs de la pénitence, enfants orphelines et enfants enfermées. L'architecte, s'inspirant des règlements et guidé par les conseils autorisés des supérieurs, a réussi à concilier ces exigences.

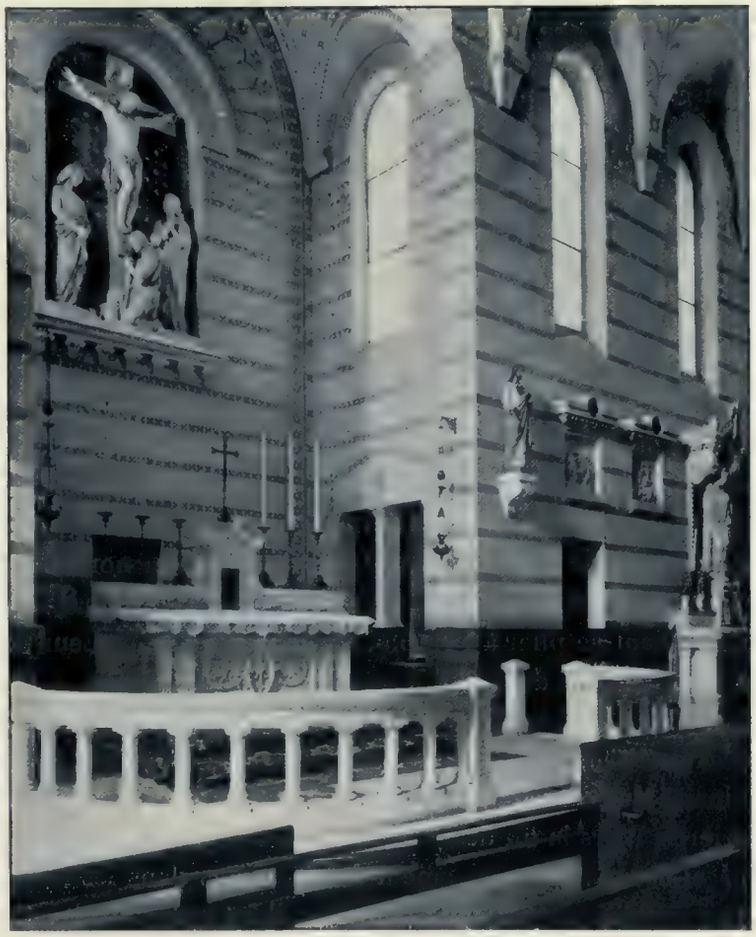

Intérieur de la chapelle de la Compassion.

La chapelle de la Compassion présente la forme d'un rectangle fort allongé, mais alors que dans les églises ordinaires l'autel se trouve au fond de la nef, ici il est placé au milieu et dans le sens même de la longueur, en sorte que la chapelle est environ trois fois plus large que profonde. Cette disposition a permis de faire, de chaque côté de la porte d'entrée, laquelle s'ouvre vis-à-vis l'autel, deux immenses salles qui occuperaient dans une église la place des petites nefs et où se mettent les différentes sections de la communauté. Ainsi, il n'est personne qui ne puisse voir l'autel à travers cependant la grille en usage dans les communautés cloîtrées.

L'autel majeur est dominé par un groupe en pierre placé dans une niche et représentant le Christ en croix entouré de la Vierge, de sainte Madeleine et de saint Jean. Le chœur est petit et hémisphérique ; on y a placé de chaque côté les statues du Sacré-Cœur et de saint

Antoine de Padoue. Dans l'unique nef, se trouve à droite l'autel de la sainte Vierge et à gauche celui dédié à saint Joseph. Huit baies vitrées donnent une abondante lumière et font ressortir l'ornementation simple et de bon goût. Le chemin de la Croix est placé le long du mur, de chaque côté de l'autel principal.

Au fond de la chapelle, s'ouvrent, comme il a été dit, les deux chœurs des religieuses et des filles repenties, séparés par un couloir conduisant directement à la porte de sortie. Ces chœurs sont vastes; celui des religieuses possède la statue peinte de Notre-Dame de Compassion, et celle de sainte Élisabeth, reine de Hongrie et patronne du tiers ordre de Saint-François auquel sont affiliées les religieuses; deux reliquaires complètent l'ornementation. Le chœur des Madeleines ou repentantes est orné de la statue de saint François d'Assise.

RELIGIEUSES DE LA SAINTE-FAMILLE

Parmi les communautés que vit éclore le XIXe siècle dans notre diocèse, il en est une qui par la variété de ses emplois contraste singulièrement avec la vie des anciens ordres religieux où la rigidité du but ne permettait qu'une adaptation très relative aux besoins successifs de la société dans laquelle ils vivaient. Les sœurs de la Sainte-Famille sont à la foi institutrices dans les pensionnats ou dans les simples écoles de hameaux ; elles sont hospitalières par le soin des malades ; un certain nombre d'entre elles sont chargées du service de la lingerie, de la cuisine, et de l'infirmerie dans les séminaires et collèges, toutes savent se plier à l'emploi qui leur est confié. Leur fondateur est un prêtre lyonnais fort intelligent et dont on va retracer la biographie.

L'abbé Pousset naquit à Cordelles, petite commune des bords de la Loire à quinze kilomètres de Roanne; c'était en 1794, en pleine Terreur. Il fit ses premières études au petit séminaire de Saint-Jodard et vint compléter son éducation philosophique au séminaire de Verrières. Vers la fin de 1814, il entrait au grand séminaire de Lyon. Ordonné prêtre en 1817, il occupa successivement divers postes dans les séminaires de Verrières et d'Alix ; enfin en 1823, malgré son jeune âge, il fut nommé à la cure de Saint-Bruno à Lyon.

Il apporta dans ce nouveau poste l'esprit à la fois clairvoyant et religieux qui l'avait fait remarquer ailleurs. Il commença par visiter les principaux habitants de la paroisse pour recueillir des renseignements capables d'éclairer sa conduite et ses relations vis-à-vis des familles. Ce fut au cours de ces visites qu'il conçut l'idée de fonder une communauté douée d'attributions spéciales. Il avait aperçu sur sa paroisse un grand nombre d'ateliers de jeunes ouvrières qui, sans vivre en communauté accomplissaient ensemble des exercices de piété et suivaient certaine règle dans leur manière de vivre. Mlles Descombes et Piégay, directrices d'un de ces ateliers, heureuses de voir le curé de Saint-Bruno s'intéresser à l'œuvre, vinrent le prier de se mettre à leur tête et de les diriger en leur

donnant le règlement qu'il jugerait bon pour leur sanctification, tout en leur permettant de continuer leurs divers travaux. M. Pousset accéda à leur demande, leur donna quelques règles, qui, dans son esprit, ne devaient être que provisoires et pour un temps d'essai. Il leur proposa de retracer dans leur vie, partagée entre le travail manuel et les exercices religieux, quelques-unes des vertus de la sainte famille de Nazareth. M. Pousset, craignant de nuire à l'ensemble de son ministère de curé, ne voulut pas tout d'abord se charger de la direction spéciale de la maison Descombes et Piégay, qui, sans être une communauté, en imitait presque la régularité et en exigeait les soins. Ce n'est qu'à la suite d'une neuvaine à Notre-Dame de Fourvière, faite à son insu, par ces demoiselles, sur le conseil d'un bon prêtre, que M. Pousset consentit à entreprendre cette œuvre. Telle est l'origine historique du nom porté dans la suite par la communauté.

Quelques mois plus tard, l'abbé Pousset rédigea un nouveau projet de règlement établissant une sorte de noviciat pour cette nouvelle-née qui tiendrait le milieu entre la vie religieuse et l'existence purement séculière ; et dès lors, sept des pieuses ouvrières furent regardées comme novices. De ce moment, 1825, date à vrai dire la communauté. A Noël de la même année, eut lieu, pour la première fois, la cérémonie des vœux, et celle de la vêture, car, jusque-là, on n'avait pas encore adopté d'habit particulier. Malgré les critiques et les plaisanteries dont elle fut accueillie tout d'abord, la congrégation naissante se développa promptement et acquit une réputation méritée. Beaucoup d'ouvrières ne tardèrent pas à imiter leurs compagnes et demandèrent à leur tour d'entrer au noviciat. La petite communauté occupait le bâtiment connu à l'époque sous le nom de maison Bourdin : elle dut bientôt chercher ailleurs un édifice plus en rapport avec son accroissement. L'abbé Pousset, qui veillait aux moindres détails, en procura un, situé en face de l'église paroissiale, et dès lors tout sembla modestement prospérer.

Couvent de la Sainte-Famille.

Mais l'année 1830, qui fut signalée à Lyon par des désordres graves et sanglants, faillit amener la dispersion et la disparition de la petite société. Si, plus privilégiée que d'autres communautés, celle de la Sainte-Famille put sortir intacte de l'épreuve, elle le dut précisément à sa nouveauté et au peu d'importance qu'elle avait encore aux yeux des hommes, dont beaucoup ignoraient son existence. Le calme succéda bientôt à la tempête, et, quelques

années après, la petite communauté se trouvait de nouveau dans un état florissant.

Pourtant, une chose lui manquait encore. Elle existait de fait depuis 1825, époque où les premiers vœux furent prononcés ; mais elle ne jouissait pas encore de ce qu'on appelle l'érection canonique, c'est-à-dire qu'elle n'avait ni autorisation, ni approbation des supérieurs hiérarchiques. En 1832, l'abbé Pousset, au cours d'une grave maladie, eut la pensée de solliciter cette érection auprès de Mgr de Pins, administrateur apostolique de Lyon ; sa crainte était grande de laisser sa communauté sans une autorisation régulière propre à assurer son existence. En conséquence la demande d'érection ainsi qu'un abrégé de la règle furent soumis au conseil archiépiscopal. La règle fut admise le 29 novembre 1832 ; Mgr de Pins donnait sa pleine approbation à la Sainte-Famille de Lyon et l'érigeait en congrégation diocésaine.

Cette société jouissait alors d'un plein développement, au point que Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, présidant une cérémonie solennelle de profession, comptait devant lui vingt-trois nouvelles religieuses ; ajoutons que cet accroissement n'a cessé d'augmenter. Par suite des événements sociaux et politiques comme aussi pour satisfaire aux besoins des milieux où se trouvaient les sœurs de la Sainte-Famille, celles-ci durent accepter des œuvres nouvelles non prévues dans le règlement primitif. Aussi, dans le cours des années, la première règle a-t-elle subi diverses transformations ; si bien qu'il parut bon au fondateur de la refondre et de la soumettre de nouveau à l'approbation de Mgr de Bonald, archevêque de Lyon : telle est la raison d'être de la nouvelle approbation canonique donnée en 1852.

M. le chanoine Pousset, fondateur de la congrégation de la Sainte-Famille.

Dans l'intervalle, en 1840, M. Pousset avait été chargé, par le prélat, du soin de diriger, comme supérieur général, toutes les maisons de la Sainte-Famille, alors au nombre de quatorze, sans compter diverses autres œuvres soutenues par l'institut, telles, par exemple, que les providences, fondées dans les petites villes du diocèse, où des enfants appartenant à des familles pauvres recevaient une éducation chrétienne et apprenaient un métier. Les désordres qui suivirent l'établissement de la république de 1848 devinrent funestes à la congrégation. On en était venu à persuader aux ouvriers que les providences où leurs propres enfants étaient accueillis par charité étaient nuisibles à leur salaire et qu'il fallait les supprimer. Aussi, aux jours d'émeute, vit-on des troupes d'hommes et d'enfants se ruer sur les providences, saccager les maisons, briser et brûler les métiers, seule ressource de ces asiles. La Sainte-Famille traversa de ce chef une crise terrible, et si elle ne succomba point, elle le dut au dévouement et au zèle de M. Pousset, dont l'énergie ranima les courages abattus, remit la règle en vigueur et procura à sa congrégation de nouvelles ressources.

Cette épreuve surmontée, il y eut recrudescence de vie dans la société. On vit se fon-

der de nouveaux établissements ; nombre de fabriques et d'usines demandèrent des sœurs de la Sainte-Famille pour diriger et surveiller leurs ouvrières : ces ateliers devenaient, pour ainsi dire, autant de succursales de la congrégation, puisque la règle de la maison-mère y était appliquée, avec toutefois les modifications nécessaires. D'autre part, de petites communautés privées demandaient à se réunir à la congrégation. En voici un exemple entre plusieurs. Mme Sanlaville, qui appartenait à une des familles les plus honorables de Beaujeu, avait réuni autour d'elle quelques orphelines auxquelles elle s'efforçait de communiquer les sentiments généreux qui l'animaient. Pour donner plus de consistance à son œuvre, elle s'adressa au fondateur de la Sainte-Famille et lui manifesta le désir d'entrer dans la congrégation avec sa petite troupe ; sa demande fut agréée, et plus tard, sous le nom de sœur Saint-Vincent de Paul, elle dirigea, en qualité de supérieure, la communauté où elle avait fait profession.

L'année 1856 marque une date importante dans l'histoire de l'institut. Par décret impérial rendu au palais de Saint-Cloud et portant la date du 17 novembre, la Sainte-Famille devint congrégation autorisée et acquit désormais une existence officielle. L'année suivante, la maison-mère quitta la demeure, trop étroite, qu'elle occupait aux Chartreux et vint s'établir dans une propriété, sur la colline dominant la presqu'île Perrache. Le nouveau local présentait une situation plus commode et des conditions plus hygiéniques. Aussi le noviciat et surtout le pensionnat purent-ils s'y développer largement. M. Pousset qui avait contribué à la fondation de nombreuses maisons de la Sainte-Famille n'avait pas voulu que son pays natal en fût privé. Dès les premières années de la société, il prit soin d'établir à Cordelles un essaim de la congrégation, dirigé, plus tard, par le propre frère de M. Pousset, en qualité d'aumônier. Dans cette paroisse les sœurs fondèrent une école de filles et un orphelinat d'où sortirent de nombreuses vocations religieuses. L'institut, dès lors en pleine maturité, étendait son champ au delà du diocèse : en 1883, l'année même de la mort du fondateur, la Sainte-Famille établit une communauté à Notre-Dame de Rochefort au diocèse de Nîmes, et deux ans plus tard, elle pouvait compter plus de quarante établissements répandus dans les grandes villes comme dans les modestes villages. Sans doute, les lois néfastes dirigées contre les congrégations enseignantes ont apporté le trouble et ont fermé bien des maisons, mais déjà il s'est constitué de nouvelles œuvres, les religieuses se sont munies de brevets hospitaliers et, somme toute, le bien se fera à nouveau, quoique sous une autre forme.

Le bâtiment occupé par les sœurs de la Sainte-Famille, 10, avenue Vailloud, quartier Saint-Irénée, fut construit par le docteur Millet qui y fonda un institut hydrothérapique. L'antiquaire lyonnais bien connu, M. François Morel, a bien voulu nous communiquer une curieuse estampe, gravée à l'occasion de la pose de la première pierre. On y apprend que l'institut de M. Millet ayant fait de mauvaises affaires, son immeuble fut acheté par les religieuses de la Sainte-Famille qui y installèrent leur maison-mère. Elles agrandirent l'édifice, et réparèrent magnifiquement la chapelle. Celle-ci occupe le centre du bâtiment ; elle est située au premier étage et on y accède par un large escalier. Dans le chœur semi-circulaire se trouvent deux statues du Sacré-Cœur et Notre-Dame des Sept-Douleurs.

L'autel de pierre est décoré d'un bas-relief représentant deux colombes se désaltérant dans le calice divin. La nef est de style roman, on y a placé deux autels dédiés à la Vierge et à saint Joseph. De plus, contre le mur de gauche se trouve une statue de Notre-Dame de Lourdes, et, au-dessus de la porte d'entrée, une peinture représentant la Sainte-Famille. La chapelle est largement éclairée par des vitraux rappelant le motif de la Sainte-Famille sous ses trois phases : la naissance de Jésus, son adolescence, la mort de saint Joseph. Il reste à signaler près de la porte d'entrée une niche creusée dans la muraille et fermée par une plaque sur laquelle on lit : « Ici repose le cœur de notre vénéré père et fondateur Pierre Pousset, ancien curé de Saint-Bruno, chanoine d'honneur de la Primatiale, décédé en notre maison-mère, le 22 mai 1883, à l'âge de 89 ans. »

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE IV

TRAPPISTINES

[Dom Guerbues] *Vie de dom Augustin de Lestrange, abbé de la Trappe*; par un religieux de son ordre. Paris et Lyon, 1829, in-12, 155 p., portrait.

Vie de la rév. mère Pacifique, baronne de Spandl de l'Herze, fondatrice et première supérieure du monastère des Trappistines de Lyon; par un religieux de la Grande Trappe. Bar-le-Duc, œuvre de Saint-Paul, 1891, in-8, x-267 p., 2 portr.

SŒURS DES SACRÉS-CŒURS, DITES DE LARAJASSE

Manuscrit des Annales de la congrégation.

Le paradis sur la terre ou le chrétien dans le ciel par ses actions; méditations sur l'amour de Dieu pour tous les jours de deux mois, sur la communion, pour entendre la sainte messe et divers autres exercices en forme de méditations; par M. César Ribier, curé de Larajasse, ancien vicaire de la paroisse de Saint-Nizier à Lyon. Lyon, François Guyot, 1827, in-18, xxxv-428 p.-2 f., portrait. — Autres éditions en 1828, 1830, 1834, 1836 et 1841; elles contiennent une notice biographique sur M. Ribier et sa congrégation.

FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR

F. Antonio. *Le frère Frumence*, pensionnat des frères du Sacré-Cœur, Lyon, Rey, sans date, in-8, 56 p., portr.

Règles générales et communes de l'institut des frères de l'instruction chrétienne des SS. CC. Lyon, Louis Perrin, 1850, in-8, 56 p.

Manuel de piété à l'usage des frères du Sacré-Cœur. Clermont-Ferrand, M. Bellet, 1877, in-8, 234 p.

Vie du père André Coindre, fondateur de l'institut des frères du Sacré-Cœur et des religieuses de Jésus-Marie; par un frère du Sacré-Cœur. Lyon, Delhomme et Briguet, 1888, in-16, xxv-315 p.

[Million, abbé]. *Notre-Dame-du-Bon-Conseil*, inspiratrice du dévouement. Lyon, Vitte, 1900, in-8, 108 p., grav.

RELIGIEUSES DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS ET MARIE

Cérémonial des religieuses de Jésus-Marie, pour la vêture et la profession, et pour l'installation de la supérieure générale, avec approbation des supérieurs ecclésiastiques. Lyon, Antoine Perisse, 1843, in-8, 79 p., musique.

Constitutions et règles des religieuses de Jésus-Marie. Lyon, Antoine Périsse, 1843, in-24, x-306 p.

Vie du père André Coindre, fondateur de l'institut des frères du Sacré-Cœur et religieuses de Jésus-Marie; par un frère du Sacré-Cœur. Lyon, Delhomme et Briguet, 1888, in-16, xxv-315 p.

Histoire de la congrégation des religieuses de Jésus-Marie, t. I. Lyon, imp. Paquet, 1896, in-8, 331 p., grav.

COMPASSION

Annales de l'œuvre de la Compassion. Manuscrit écrit vers 1850.

Rapport sur l'établissement du refuge de Notre-Dame-de-Compassion, rue de l'Antiquaille, à Lyon, 1838. Lyon, imp. Ant. Perisse, in-8, 2 fnc. — Compte rendu annuel de 1838 à 1907.

La ville des aumônes, tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon; par l'abbé A. Bez. Lyon, librairie chrétienne, 1840, in-8, 282 p.

SAINTE-FAMILLE

Règles et constitutions des sœurs ou filles de la Sainte-Famille à Lyon. Lyon, Pélagaud et Lesne, 1839, in-24, 120 p.

Règles et constitutions des sœurs de la Sainte-Famille, à Lyon. Lyon, Perisse, 1852, in-32.

Directoire ou explication des constitutions de la congrégation de la Sainte-Famille de Lyon. Perisse frères, imprimeurs-libraires, Lyon et Paris, 1857, in-32, viij-264 p.

Règles et constitutions des sœurs ou filles de la Sainte-Famille, à Lyon. Lyon, imp. André Perisse, 1862, in-32, xv-112 p.

Table de communion art moderne (chapelle des P. Jésuites).

CHAPITRE V

LA PLATIÈRE. — SAINT-PIERRE ET SAINT-SATURNIN. CARMES-DÉCHAUSSÉS. — PAROISSE DU BON-PASTEUR NOTRE-DAME DE LA RETRAITE AU CÉNACLE. — LA CITÉ-RAMBAUD. ŒUVRE DES SOLDATS A LA PART-DIEU.

Si le lecteur veut bien continuer à nous suivre dans notre promenade historique et archéologique à travers les monuments religieux anciens ou modernes de la cité lyonnaise, il sera émerveillé de la fécondité de l'Église, soit dans les œuvres d'art, soit dans la vitalité qu'elle déploie pour le bien spirituel de ses enfants. Elle sait s'accommoder aux exigences de tous les temps ; elle a fait éclore des communautés cloîtrées douées de règles rigides comme les religieux de la Platière, les Carmes-Déchaussés, les Bénédictines de Saint-Pierre ; mais, à notre époque, elle accueille les conceptions plus modernes de l'apostolat comme la Cité-Rambaud ou l'œuvre des Soldats.

NOTRE-DAME DE LA PLATIÈRE

La maison portant le n° 7 de la place de La Platière, récemment restaurée, aménagée pour un immeuble de rapport, après avoir abrité pendant de longues années l'hôtel de l'Écu de France, occupe l'emplacement de l'ancienne église Notre-Dame de La Platière. Les historiens lyonnais font remonter les origines de ce sanctuaire à une assez haute antiquité. Il aurait été fondé au ve siècle, par saint Eucher, pour servir de recluserie, sous le vocable de Notre-Dame-des-Bois ou Sainte-Marie-aux-Bois. Il se trouvait alors en dehors de la ville, étagée sur la colline de Fourvière ; plus tard, la ville s'étant étendue, il prit le

nom de La Platière à cause de sa situation sur une petite place entourée d'arbres, *Platea.* Ce lieu est nettement déterminé dans une charte de 1092 : « Dans le faubourg de Lyon, sur la rive gauche de la Saône du côté de l'orient. » Plusieurs annalistes ont assuré que l'édifice primitif avait été reconstruit au commencement du IXe siècle par Leidrat. Cet insigne bienfaiteur de l'église de Lyon, dans sa lettre adressée à Charlemagne, mentionne comme ayant été réédifiées par ses soins les églises Saint-Nizier et Sainte-Marie. Mais aucune preuve ne vient étayer l'identification de cette dernière avec Notre-Dame de La Platière.

Les annales de La Platière restent encore obscures pendant près de deux siècles, jusqu'à l'époque où Gébuin (saint Jubin), archevêque de Lyon de 1077 à 1082, faisait don de l'église et de ses dépendances aux chanoines réguliers de Saint-Ruf. Cet ordre avait pris naissance dans le Comtat-Venaissin. « Mais, dit Nicolas Chorier, le nom de Saint-Ruf qui est son titre, n'est pas celuy de son instituteur, ni un choix qu'il ait fait. Amalde, Odilon, Ponce et Durand, prestres de l'Église d'Avignon, ayant résolu entre eux de mener une vie plus retirée, demandèrent, en 1039, à Benoît, leur évêque, deux églises dont il pouvoit disposer. C'étoient celles de Saint-Just et de Saint-Ruf dans son diocèse et auprès de la Durance. Il les leur accorda, et comme ils se logèrent aux environs de celle-cy, le nom leur en fut donné ; ils furent appelez et ceux qui vinrent après eux les chanoines de Saint-Ruf. Cet ordre s'est répandu en beaucoup de lieux ; sa règle est celle de saint Augustin et tous les membres reconnaissent l'abbaye de Valence pour leur chef..... Il donna trois papes à la chrétienté : Anastase IV, Adrien IV et Jules II. » (*Hist. générale de Dauphiné.*)

A la suite d'un différend suscité par les moines de l'Ile-Barbe, qui avaient protesté contre l'introduction à Lyon des chanoines de Saint-Ruf, l'archevêque Hugues ratifia, par une charte du 22 juin 1092, la donation à ces religieux, par Gébuin son prédécesseur, de l'église Notre-Dame de La Platière et de ses dépendances, savoir : les églises Saint-André de Corcy, Saint-Marcel, Notre-Dame de La Boisse avec les chapelles de Girieu et de Montluel et l'église Saint-Julien de Condeyssiat. Par sa bulle du 19 septembre 1095, le pape Urbain II leur confirme encore *Ecclesiam sancte Marie infra Lugdunensem.* Plusieurs de ses successeurs contribuèrent à affermir les chanoines de La Platière dans leurs possessions. Adrien IV, le 7 janvier 1159, confirme la donation faite par Etienne, sire de Villars, de la part qui lui appartenait du port du Rhône, à Lyon, aux chanoines de La Platière ; Lucius III, le 7 novembre 1184, confirme la concession faite, par l'archevêque de Lyon, aux chanoines de La Platière d'un four, d'une place qui s'étendait de leur maison à la Saône et de leur part du port du Rhône ; enfin, le pape Innocent III, le 6 mai 1206, confirme toutes les possessions de l'ordre de Saint-Ruf.

Il est probable que le petit sanctuaire, plusieurs fois remanié, fut reconstruit sur de bien plus vastes proportions, peu après la prise de possession par les chanoines de Saint-Ruf, c'est-à-dire au commencement du XIIe siècle. Le grand plan scénographique de Lyon, exécuté vers le milieu du XVIe siècle, celui de Simon Maupin, en 1625, nous ont conservé la représentation de l'église de La Platière. C'était un édifice de dimensions moyennes, à une seule nef. Le clocher élevé au-dessus du chœur est à deux étages surmontés d'une flèche

quadrangulaire, flanquée aux angles de quatre cornes; il offre une grande similitude avec celui d'Ainay, construit à la même époque; mais, si l'on admet l'exactitude des documents indiqués, il est plus élégant, la tour est moins massive, la flèche plus élancée.

Église et cloître de La Platière
(Restitution de M. Rogatien Lenail.)

Le sanctuaire se termine par une petite abside à pans coupés, éclairée de trois fenêtres à plein cintre.

L'année 1245 fut célèbre dans les fastes de La Platière. Le pape Innocent IV, qui avait été chanoine de Lyon, vint chercher dans cette ville un refuge contre les persécutions de

l'empereur Frédéric II. C'est de là qu'il écrivit à tous les prélats, à tous les souverains de la chrétienté pour les inviter au concile qu'il se proposait de tenir à Lyon. Cette assemblée s'ouvrit le 28 juin 1245, dans l'église Saint-Jean, et compte comme le treizième concile général. Outre le pape et les cardinaux, il réunit les patriarches de Constantinople, d'Antioche et d'Aquilée, cent quarante archevêques et évêques, Baudouin empereur de Constantinople, Bérenger comte de Provence, Raymond comte de Toulouse ; d'autres princes et prélats s'y firent représenter par des ambassadeurs. L'empereur Frédéric II y fut excommunié et déposé. Pendant ce concile, disent quelques historiens, les cardinaux parurent pour la première fois avec l'habit de pourpre; Innocent IV voulant leur rappeler ainsi, qu'ils devaient être toujours prêts à verser leur sang pour l'Église. Le concile s'occupa encore des incursions des Tartares, de la Croisade, de réformes dans l'administration de la justice et, raconte un pieux annaliste, qui a conservé l'anonyme, « l'on y traita de bien des choses de très grande importance, et après plusieurs beaux décrets qu'on y fit, l'on y arrêta, qu'en reconnoissance des faveurs qu'on y avoit reçû par l'entremise de la Très Sainte Vierge, et pour s'attirer toûjours davantage sa protection particulière, on ajoûteroit dans toute l'Église, pour une plus grande solemnité, une Octave à la fête de la Nativité, qui s'y célébroit déjà depuis longtemps. Et comme l'église de La Plattière étoit la seule dans cette ville consacrée à la Sainte Vierge, même dès les premiers siècles, et à la Nativité, elle eut l'honneur d'être choisie pour être la première ou se célèbreroit cette Octave, ce qui se fit pendant huit jours avec toute la piété et la magnificence digne du sujet, et de cette grande assemblée. La tendre dévotiôn qu'ont toujours eu les Lyonnais envers cette bonne Mère, leur a aussi toujours fait regarder cette première solemnité comme une règle et un décret de ce concile pour les années suivantes ; car, d'année en année, sans avoir jamais discontinué jusqu'à nous, cette Octave s'est célébrée dans cette même église, avec une telle pompe, dévotion et concours de toute la ville, qu'on peut assurer en vérité qu'il n'est pas d'église dans le monde où la Nativité de la très Sainte Vierge soit mieux célébrée. Voilà l'origine de cette dévotion, et comme cette solemnité a commencée. Voici comme elle est devenüe Confrérie de Nôtre-Dame de Lorette : Sur la fin de ce même siècle, (?) c'est-à-dire en l'année 1291, la sacrée maison de la Sainte Vierge, où se sont operez de si grands mystères, et où elle avoit pris naissance, ayant été détachée de ses fondemens, et transportée miraculeusement par les anges, de la ville de Nazareth, sur la petite montagne de Tersacte, en Dalmatie, proche de la mer Adriatique, où elle resta trois ans et trois mois ; et de cet endroit à l'autre côté de la mer en Italie, au milieu d'un bois appartenant à une Dame nommée Lorette, dont cette Sainte maison a retenu le nom ; et puis quelques mois après encore en deux autres lieux fort peu éloignez les uns des autres, au diocèse de Recanaty, et sur les terres du domaine du pape : elle attira d'abord par cet événement et ces changemens si prodigieux, la curiosité, le concours et la dévotion de toutes les provinces voisines ; et les merveilles et les miracles que Dieu y opéroit par l'intercession de la très Sainte Vierge, firent tant de bruit que, les siècles suivans, non seulement le commun des fidèles y accouroit de toutes les parties de la Chrétienté ; mais les empereurs, les rois, les princes et princesses, les personnes les

plus distinguées par leur rang et par leurs vertus, les papes mêmes y venoient en personne, avec des présens inestimables, rendre à cette Reine des hommes et des anges leurs plus humbles soumissions et leurs vœux. Cette Dévotion alla si loin que l'on bâtissoit des églises, des chapelles et des oratoires presque par tout, sous le nom de Notre-Dame de Lorette. Ce qui fit prendre le dessein aux Lyonnais de témoigner aussi à la Sainte Vierge, d'une manière plus particulière, leur zèle pour sa sainte maison, en érigeant dans l'église de la Plattière, où ils honoroient déjà si solemnellement son berceau, une chapelle à l'honneur de Notre-Dame de Lorette, où ils pussent se présenter, comme à Lorette même, pour lui rendre leurs respects et leurs vœux, l'y invoquer et l'y visiter, participant ainsi, autant qu'il était en eux, au bonheur de ceux qui y alloient en dévotion. » (*La Dévotion ou la Confrérie établie dans l'église de La Platière*, Lyon, 1736.)

Il est vraisemblable que les cérémonies mémorables qui se déroulèrent dans l'église de La Platière à l'occasion de l'institution de la fête de l'Octave donnèrent lieu à la création de la confrérie de la Nativité. Quant à l'adjonction du vocable de Lorette, n'est-il pas un peu aventureux de le faire remonter à 1295? Il est incontestable que bien avant cette époque il existait à Lorette un sanctuaire dédié à la Nativité, qui était un lieu très fréquenté de pèlerinage. Mais on sait aujourd'hui que la tradition du transport par les anges de la maison de Nazareth, d'abord en Dalmatie, en 1291, et en Italie, en 1295, ne repose que sur une pieuse légende. Elle a pris naissance à la fin du xve siècle, grâce aux écrits d'un certain Pierre di Giorgi Tolomei, de Teramo, dit Terameno, attaché à l'église de Lorette de 1430 à 1473. Animé d'un zèle immodéré, Terameno voulait donner, à l'aide d'un fait surnaturel, une plus grande renommée au sanctuaire auquel il avait consacré son existence. La légende a été authentiquée par des actes pontificaux qui lui ont assuré une longue, quoique superficielle célébrité. Il n'en reste pas moins certain que la confrérie de la Nativité, établie dans l'église de La Platière, honorée d'une bulle du pape Innocent XI, du 4 janvier 1687, est une des plus anciennes de Lyon. Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, ayant été rétablie en l'église Saint-Louis, lors du Concordat, par un indult du cardinal Caprara, légat en France du pape Pie VII, daté du 28 août 1804. Une ordonnance du cardinal de Bonald, du 10 février 1863, transforma le vocable de Saint-Louis en celui de Notre-Dame Saint-Vincent, en souvenir des deux paroisses disparues Notre-Dame de La Platière et Saint-Vincent.

L'octave de la Nativité, depuis le jour où il fut inauguré dans notre petite basilique n'a pas cessé d'être célébré avec une pompe toute particulière au milieu de l'empressement des fidèles. Messire Millet, que nous retrouverons plus loin, raconte ainsi, en termes naïfs, les cérémonies d'une de ces fêtes commémoratives : « L'an mil six cent trente quattre et le huictiesme jour du moys de septembre, la feste de la Nativité Nostre Dame,.. le Chappittre des révérendz pères capucins se tenant au couvant du petit Forest appellée par les dis peres maison de noviciat, situé à la montée de la Coste Saint-Sebastien,.. le reverend père Gardien de la ditte maison, appelé Rev. père Cyrille, estant deuement adverty de l'ancienne devotion, laquelle sexerce dans leglise de ceans soubs l'intersession de la glorieuze vierge Marie, appellé la Confrérie de Nostre Dame de Lorreytte, cest addressé à

révèrend père Humbert Louys Dupuget, religieux profes de lordre de St Ruf, soubs la règle de saint Augustin et prieur du prieuré convantuel de ceans, en luy remonttrant que, pandant ceste sainte Octave, leur maison estoit fournye des plus fameux prédicateurs de tous leurs ordres... Ce considéré, lon a treuvé à propos de choysir... huict des plus zélés au service de la ditte Vierge pour faire la dicte fonction.. Le texte de Lecture à la ditte prédication a esté faict et deduict par le reverend père George de Langes, gardien de Moullin, sur lescellance et admiration du saint Chandellier d'or pur et fin, duquel traicte Zacharie le prophete en son cap. IV... — Apprès a suivy, le landemain,... le reverend pere Emanuel de La Richardy, gardien de Ryon, lequel a traictté... de l'une des sept lamppes du dit chandellier appellée *pacifica* ; après, le reverand père Lhoreaux de Tyzy, gardien de Beaune, lequel a traicté de la seconde lampe, appelée *sanitas* ; appres, le revérand père Florentin de Saint-Germain, gardien de Mascon, lequel a traicté de la troyziesme lampe, appellée *vita indeficiens* ; appres, le révérand pere Aggatange de Saulieuf, gardien de Villefranche, lequel a traicté de la quattrième lampe appellée *splendor* ; appres, le reverand pere Jehan Anthoyne de Romand, gardien de Tornon, lequel a traicté de la cinquiesme lampe appelle *seminatrix grattie* ; apprés, le reverand pere Jehan François de Collombier, discret de Cremyeu, lequel a traicté de la sixziesme lampe appellee *expultrix malorum* : appres, le reverand pere Davallon, gardien de Montbrison... lequel a traicté de la septiesme lampe, appellée *evectrix sensuum carnalium* ; et le tout avec une si grande piété et devotion, que cela a attiré presque tous les habitans de la ville de Lyon : lesquels ont esté tous si satisfaict, qu'ilz ont souhaitté avec pation qu'il plut à la divine majeste faire naistre, touttes les années, semblables occasions, pour davantage faire paraistre les mérittes de la très immaculée Vierge Marie, contre loppinion fausse et herroné des herectiques calvinisttes : lesquels ont admiré les grandeurs des mérittes de la très saincte Vierge Marie contre leurs proppres sentimentz et oppinion, pour avoir esté auditeurs pandantz toutte la sainte Octave des susnommés predicateurs. »

En 1665, la prédication de l'Octave fut confiée au père Guillaume Raynaud, des Frères Prêcheurs, qui réunit ses sermons en un curieux petit opuscule intitulé : *Le livre du Verbe mis au iour dans la naissance de Marie mère de Dieu, expliqué pendant l'Octave de sa Nativité.*

Lorsque Lyon, en 1562, tomba aux mains des Protestants, le prieuré et l'église de la Platière n'échappèrent pas au sort commun des établissements religieux. Une supplique, dont le texte nous a été conservé, adressée à « Messeigneurs les Présidens et Conseillers du roy, nostre sire et commissaires deputes par icelluy pour la pacification des troubles » par Etienne de Rivoire, chanoine de Lyon et prieur de La Platière, renferme d'intéressantes indications sur le personnel, l'église, les chapelles, les ornements sacrés et sur tout le petit tènement du prieuré. Les religieux et prêtres séculiers attachés à l'église étaient au nombre de dix-huit. « L'église était fort antique, meublée pour le divin service, savoir de plusieurs beaux et riches ornements et parements d'autels, chapes, chasubles, tuniques de drap d'or, toiles d'argent, velours cramoisy, satin cramoisy, velours, tafetas fort riches, amicts, nappes, serviettes, plusieurs calices d'argent valant le tout plus de dix mille

livres..... Encore le dit prieuré, outre les meubles nécessaires, était meublé de foin, paille, bois, grandissime quantité de vin, blé, tant froment que seigle, avoine, orge, et plusieurs vaisseaux à tenir vin, et cuve et pressoir. » Le prieur, le sacristain et le curé, « avaient chacun une maison à part adjacente à l'église ». Au-devant du prieuré, « jointe la rue de La Platière y avait une belle chapelle dans le cimetière dédiée en l'honneur et sous le vocable de sainte Marie-Madeleine,... y avait une autre chapelle dédiée à saint Laurent, adjacente le corps de l'église du côté de vent. » Le cimetière clos de hautes murailles était au levant, sur la rue de la Lanterne, et près de la chapelle Saint-Maurice, « y avait une boutique où se tenait un notaire royal où il exerçait son état de laquelle le prieur prenait bon revenu ». Le clocher contenait six cloches. Les Huguenots « ont abattu les cloches du clocher et ycelles emportées. Ils ont rompu et emporté les grandes portes de l'église qui étaient en bois de noyer,... ont abattu la dite chapelle Saint-Laurent, Sainte-Madeleine et boutiques adjacentes,... ont abattu les maisons des sacristain et curé, ayant mis en place publique les dites maisons ». D'après l'énoncé du chiffre de dix mille livres, somme considérable pour l'époque, le prieuré devait être somptueusement pourvu d'orfèvrerie et d'ornements sacerdotaux.

Les justes revendications du prieur restèrent sans effet. Trente-six ans plus tard, l'office divin n'avait pas encore repris son cours régulier dans l'église dévastée de La Platière. Les paroissiens portèrent leurs doléances devant l'abbé général de l'ordre de Saint-Ruf, Guillaume Manuel. Celui-ci procéda de sa personne à une enquête et à une visite, qui eurent lieu le 28 mai 1598. Sur le grand autel de l'église, on trouva une custode d'argent, que le sacristain dit « avoir par emprunt, n'en sachant au prieur aucune autre ». Il déclare « un seul calice et patène d'estaing, 4 chasubles de diverses couleurs, une autre chasuble et deux tuniques noyres et une chape de satin rouge, un missel à l'usage de Saint-Ruf » et il assure « ne plus rien savoir autre appartenant au prieur ». Le récit de la visite de l'église se poursuit ainsi : « Nous avons visité une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-de-Grâce, estant proche et au-dessous du grand autel, lequel nous avons trouvé bien préparé de tapisseries, le devant d'iceluy sans aucuns ornements. — Item, avons visité une autre chapelle estant dans ladite église soubs le vocable de saint Laurent qu'on nous a dict et déclaré être la chapelle de la paroisse de La Platière : l'autel de laquelle avons trouvé tout découvert, sans aucun parements ni napes. — Item, avons visité une autre chapelle soubs le vocable de Notre-Dame-de-Laurette, laquelle avons trouvée bien préparée, tous les ornements de laquelle le sacristain nous a dit appartenir aux confrères d'icelle chapelle. Item, avons visité une autre chapelle intitulée Sainte-Anne que nous avons trouvée en même état que la susdite. »

On voit dans quel dénûment était réduit l'opulent prieuré ; les déprédations touchant les immeubles étaient à l'unisson. Il fallut de longues années pour en effacer les traces. Messire Millet nous racontera comment les religieux s'y employèrent avec une louable constance. Au cours du XVIIe siècle, l'église paraît avoir retrouvé son éclat. De Bonbourg écrit en 1675 : « A la Platière il y a trois belles chapelles, la première est Nostre-Dame de Lorette, où il y a un très beau tableau peint par Albert Durer, qui repré-

sente la Nativité de la Vierge; la seconde qui appartient à M. Dupuy, toute peinte par Périé ; la troisième appartient aux maistres moliniers de soye, où il y a un tableau qui représente l'Assomption de Nostre-Dame, peint par Adrien d'Assié. » Clapasson, en 1741, complète ainsi la description de l'église : « Elle est d'une construction fort ancienne, le sanctuaire a été embelli sur le dessein de Blanchet qui a peint les cinq tableaux qui s'y voyent; la famille sainte en figures à demi-corps, dans une chapelle du côté de l'épître, est un bon ouvrage d'Alexandre Varotari, de Vérone. »

Le prieuré et ses dépendances immédiates s'étendaient sur un vaste emplacement, au nord de l'église. Le prieur Humbert-Louis du Puget avait fait construire, en 1633, de forts beaux immeubles rue Lanterne, démolis lors de l'élargissement de cette rue. Les ressources ne devaient point manquer aux chanoines de Saint-Ruf, qui tiraient de bons loyers de plusieurs maisons ; il y avait aussi de nombreuses fondations de messes, établies par d'importants personnages inhumés dans l'église et dans le cloître. La famille de Masso, dit M. Emm. Vingtrinier (*Lyon de nos Pères*), avait fondé la chapelle du Saint-Esprit pour y établir la sépulture de ses membres. Les chapelles de confréries et de corporations étaient richement dotées. Le 21 septembre 1637, le même Louis-Humbert du Puget concédait, moyennant 18 francs de rente annuelle, aux maîtres gantiers et parfumeurs « désirant conserver leur dévotion à sainte Anne, leur patronne, la chapelle ci-devant appelée Saint-Maurice, à présent vide, n'ayant que les murailles ». Par un autre accord du 2 novembre suivant, le prieur s'engage à faire lambrisser la chapelle et à édifier une arcade de pierre à l'entrée (nous avons vu plus haut que l'ex-chapelle Saint-Maurice était hors de l'église) ; de plus « il sera permis de faire mettre les armoiries d'iceux gantiers aux lambris et audit sieur prieur les siennes à la clef de l'arcade en entrant ». La redevance annuelle est alors fixée à 20 livres.

Les cures qui dépendaient autrefois d'un chapitre, d'une abbaye ou d'un prieuré, étaient généralement desservies par des prêtres séculiers aux gages des curés primitifs. Un de ces ecclésiastiques, Pierre Millet, qui remplit les fonctions de curé de La Platière, de 1629 à 1651, en qualité de vicaire perpétuel, nommé par le prieur, a laissé de très curieuses notes sur la vie intérieure du prieuré et de la paroisse pendant une vingtaine d'années. Rédigées sous la forme de journal ou d'éphémérides, écrites au jour le jour sur les registres paroissiaux de La Platière, conservés aux archives municipales de Lyon, elles mentionnent aussi les événements divers qui se passaient dans la ville. Ces notes ont été publiées, en 1888, par la Société des bibliophiles lyonnais ; imprimées à petit nombre, pour les seuls membres de cette compagnie, elles ont presque toute la saveur de l'inédit ; nous y avons puisé largement.

En 1635, le 6 juillet, « Il est arrivé un tourbillon de vens avec une pluy remplie de greslle si effroyable que la moindre ressambloit à un œuf de pigeon » ; le 15 septembre 1639, arrivée de Louis XIII ; 5 octobre 1640, réjouissances pour la naissance du duc d'Anjou ; 12 septembre 1642, supplice de Cinq-Mars et de Thou sur la place des Terreaux ; 5 septembre 1646, pose de la première pierre de l'Hôtel de Ville de Lyon.

Revenons à La Platière : Le 6 juillet 1631, Germain Barro remplace comme sacristain

Simon Barbier, décédé la veille, « affligé de la malladie contagieuse ». Le 6 juin 1635, noble Claude Combet, capitaine au quartier de la Pêcherie « esmu de devotion et pietté, a faict construire et œdiffier le tabernacle à ses frais et despantz, lequel est posé sur le grand autel de ceans... Le premier jour du moys daoust 1635, le couver de la tour du prieuré a esté mis à bas, lequel estait de lauteur presque de quarante pied de Roy, tout de fer blanc ; mais la crainte que l'on a eu d'une ruine totalle du dit couver, a faict que l'on la ressindé et diminué, pour plus grande sûreté, tant de la ditte cour que des deux corps de logis ausquelz scert la ditte tour de montée et dessantte : le tout au frais et despantz de... messeigneurs Humbert-Louys Dupuget, prieur dudit prieuré. L'an mil six cent quarante et un, le huictième jour du moys de may, veille de l'Assantion de Notre Segnieur, Messire Humbert-Louys Dupuget, religieux de l'ordre de saint Ruff et prieur du prieuré convantuel de Notre Dame de La Plattyere à Lyon, du dit ordre de saint Ruff, a faict mettre et pozer les deux figures a dextre et senestre du crucifix placé sur lantrée et principalle porte du cœur de la ditte eglise : sçavoir celle de Notre Dame et celle du bien aymé saint Jehan l'Evangeliste et dissiple de Notre Sauveur ; lesquelles figures ont esté eslabourrée et construictte par Me Anthoyne Perrier, très escellant sculpteur, lequel avait desja faict le susallégué crucifix. » Le 20 octobre 1641, le même prieur Louis Dupuget bénit la nouvelle chapelle de Notre-Dame de Lorette « novellement construitte dans l'enclos de la nef de leglise, au lieu et place où estait l'entrée de la grande et principalle portte de laditte eglise, laquelle chapelle estoit dès longues années érigiée dans la ditte eglise, et pour aggrendir la nef et pour la commodité des assistants et parrochiens a esté trasporttée dans le lieu susallégué ». Le 3 juin 1643, Claude Combet a fait encore présent d'un « eau-bénitier dargent avec lasperges aussi dargent, le tout pesant la quantitté de quattre mars et six onces dargent, revenant au prix et somme de deux cents et treize livres. » On relève, entre les actes de baptême du 12 et du 14 mai 1644, la notice suivante : « Premiert en l'année mil six cent quinze et le sixzième jour du moys dapuril, messire Louys (*sic*) a commencé à travailler ; et le dexzième du dit il a achevé ces eschaffaulx tant dedans ledit cloucher que par dehors, ayant mis par dehors ledit cloucher un sercle de tine pesant quattre-vingt livres et avec icelluy il a prins la carrure du sommet du cloucher, qui est de deux pieds quattre pouces ; et, le 15 dudit moys, il a pozé la pierre du sommet dudit cloucher, laquelle peze 400 : 63 livres, avec un sertain affaneur appelé Claudet Courceu ; et le 16 dudit moys il a pozé la croix, laquelle peze 155 livres ; et le 21 dudit moys il a pozé le poullet, lequel contient en cavité deux posts et demy, mezure de Lyon, et pour plomber laditte croix il a fallu quattre vingt huict livres de plomb ; le tout pour la gloire de nostre createur. » Le 15 novembre 1644, décès de Louis-Humbert Dupuget, prieur de La Platière « aagé de 59 et tant dannés, lequel a possédé le dit prieuré lespasse de 17 et tant dannés ». « L'an mil six cent quarante neuf et le vinte-quatrième jour du moys de novembre, par grand accident et malleuheur, toute la veyzelle et argenterye de leglise de ceans a esté vollée et desroubée dans la chambre du sieur sacristain, entre les huict et neuf heures du soir ; sçavoir : une grande croix dargent, donée par feu M. le thresorier gal de France Chomel, du prix de 50 escus ou env. ; une

aultre petitte croix donée par feu M. le prieur de ceans Humbert-Louys Dupuget, du prix de 60 livres ou env. ; un benestié dargent avec lasperges aussy dargent, doné par noble Claude Combet, capitaine du cartier de la Pescherye, du prix de 50 escus ; deux chandelliers dargent du prix de 50 escus les deux... ; un ansanssoir avec la navette et culier d'argent, du prix de 100 livres... ; une coronne dargent du poids de 40 liv. ou env. L'an 1650 le cinquième jour du moys de janvier, entre six et sept heures du soir, le Sr Faure, marchand chappellier residant à la rue de la Lenterne,... m'estant venu appeler pour aller soupper avec M. Nesme bourgeois de Lyon ; par grâce specialle de la divine majesté, lorsque jay esté dessandu de ma chambre, une lenterne en main, à cause de loscurité de la nuict, nous avons treuvé à la porte, à la faveur de ma lenterne, le benestié avec lensenssoir dargent, sauf que lencien et lasperges dargent ny sont pas : le tout concassé et enveloppé dans un linge fort salle ; le bon Dieu nous fera la grâce de treuver le reste qui a esté desrobbé a leglise de ceans. » Le 25 mars 1650 eut lieu la bénédiction, par Guillaume de Riverie, prieur de « la chapelle soubs le vocable de Nostre Dame de Pitié construitte et battye dans ceste eglise de Nostre Dame de la Plattyere, eglise parrochialle, aux frais et despandz de sieur Jehan-Mathieux Dupuis, italien de nation et a presant bourgeois de ceste ville de Lyon et capitaine lieutenant au cartier de la Pescherye. »

La paroisse de La Platière, à la fin du XVIIIe siècle, était fort étendue ; elle comprenait le vaste espace circonscrit de nos jours par la place de La Platière au midi ; la rue Lanterne, la rue Terme, la montée de la Grand' Côte, la grande rue de la Croix-Rousse à l'est ; la rue du Nord et le passage de la Voûte, au nord ; la rue de l'Enfance, la rue Tourette, la côte des Carmélites, la rue du Sergent-Blandan et la Saône, à l'ouest.

A la Révolution, l'église de La Platière fut une des premières fermées au culte. Le 1er octobre 1791, M. Pressavin, officier municipal, à la tête d'une escouade de gardes nationaux, envahit l'église, ordonna à toutes les personnes qui s'y trouvaient de se retirer, procéda à la fermeture et se fit remettre les clefs. Les biens du prieuré furent vendus comme propriété nationale, en trois lots. Le premier qui se composait de l'église, du clocher, des chapelles, des sacristies, du petit cimetière et de la moitié du cloître fut adjugé 75.600 livres ; le deuxième lot fut adjugé 34.000 livres et le troisième 58.400. Le Directoire du district décide, à la demande du trésorier des pauvres incurables de la ci-devant paroisse de La Platière, que l'adjudicataire du troisième lot retiendra 6.457 livres représentant la perte pour la non-jouissance des locaux occupés par l'Œuvre des pauvres ; s'il les expulse, il sera tenu de verser cette somme au trésorier des pauvres (Charléty, *Vente des biens nationaux*, Lyon, 1906).

De l'église même, il ne subsiste plus rien. On lit à ce propos, dans la *Revue du Lyonnais*, livraison de février 1869 : « Les dernières traces de l'église de Notre-Dame de La Platière viennent de disparaître par suite de la démolition des restes de l'abside, que l'on pouvait encore apercevoir à l'angle des rues Lanterne et de La Platière ; les amateurs de vieux souvenirs, pendant que l'on mettait à bas ces antiques murailles de forme semi-circulaire, ont pu facilement observer les petites ouvertures à plein cintre rappelant le XIe siècle (?) et chargées d'éclairer l'abside. »

Du prieuré et des dépendances, on voit encore une assez jolie tourelle à pans coupés, située à l'angle nord-est de la grande cour d'entrée du n° 5 de la place de La Platière. Si l'on pénètre à l'intérieur des bâtiments, par la maison portant le n° 4 du quai de la Pêcherie, après avoir traversé une cour et une immense salle, on arrive à une petite chapelle, signalée

Prieuré de La Platière.
Clef de voûte de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, aux armes de la famille Dupuis.

par Saint-Olive en 1868 ; ce n'est plus qu'un entrepôt à l'usage de MM. Loras. L'édicule mesure 3 m. 10, sur 3 m. 90 ; le sol primitif est sensiblement plus bas que celui actuel. Les murs conservent des traces de peintures. Les arêtes de la voûte surbaissée sont ornées de riches torsades en stuc dont les retombées se terminent par des consoles à volutes. La clef de voûte est formée par un écusson surmonté d'un casque à lambrequins et entouré

d'un encadrement conforme au moulurage des arêtes. Le blason, encore lisible, reproduit les armes de la famille Dupuis *alias* Pozzo : *d'or, au puits de gueules accosté de deux dragons de sinople, affrontés et regardant dans le puits.* Cette chapelle n'est autre que celle fondée par Mathieu Dupuis, et dont Messire Millet a relaté la bénédiction, le 25 mars 1650. Elle n'était pas *dans* l'église de La Platière, mais dans le tènement du prieuré, distante de 50 mètres environ du cloître et de l'église, dans la direction du nord-ouest. Jean-Mathieu Dupuis, seigneur de la Sarra, mourut à l'âge de 80 ans, et fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame-de-Pitié qu'il avait fondée.

Non loin de là, dans une salle du rez-de-chaussée, on peut admirer une cheminée monumentale de pierre sculptée, qui paraît remonter à l'époque de Henri IV ou de Louis XIII ; elle garde des traces de polychromie et de dorure. La partie supérieure repose sur des cariatides ; les montants de la partie inférieure se composent de pilastres ornementés supportant des consoles de fort relief. Ce ne sont, hélas, que des vestiges relativement modernes ; de cet antique sanctuaire, il ne reste plus que le souvenir des gloires passées, bien imparfaitement rappelées dans cette notice.

SAINT-PIERRE ET SAINT-SATURNIN

Des nombreux couvents qui existent dans notre ville, il en est peu qui puissent se flatter de remonter à un passé aussi lointain que l'abbaye Saint-Pierre. Après avoir passé en revue les diverses opinions émises sur l'antiquité du couvent, on signalera les transformations subies par le monastère au cours des temps et on verra à quelle époque il faut attribuer la construction du monument tel qu'il existe aujourd'hui.

Des hypothèses plus ou moins vraisemblables ont été émises sur l'origine de l'abbaye. Certaines légendes la font remonter aux temps apostoliques ; saint Paul, de passage à Lyon, aurait renversé un autel païen existant à cet emplacement, et aurait érigé un autel dédié à la Sainte Vierge ; il aurait appris à des jeunes filles à honorer la Vierge qui avait enfanté, et les aurait rassemblées en ce lieu, d'où serait sorti plus tard le monastère des religieuses Saint-Pierre. Cette légende, faut-il le dire, est dénuée de fondement ; en effet, aucun document historique n'indique que saint Paul ait été de passage à Lyon, ou y ait fait un séjour. On s'est appuyé sur un passage de ses épîtres pour affirmer qu'il était venu chez les Gaulois et, sans doute, à Vienne, avec son disciple Crescent ; mais il s'agit plus probablement des Galates ou Gaulois d'Orient et quant à Crescent, sa légende est aujourd'hui abandonnée par les historiens.

Il reste à examiner deux autres opinions relatives à la date d'origine du monastère. Certains auteurs sont d'avis de placer cette fondation vers l'an 546, et l'attribuent à saint Sacerdos, évêque de Lyon. Ce prélat fit construire, vers 550, une église dédiée à saint Paul ; or, disent-ils, il semble convenable qu'il ait déjà rendu cet honneur à saint

Pierre, comme chef des apôtres. Cette église Saint-Pierre serait celle existant dans le monastère de ce nom, et aurait été érigée vers 546. On avouera qu'un tel argument a peu de portée. D'autres historiens attribuent à saint Ennemond, évêque de Lyon, la fondation de l'église et de l'abbaye Saint-Pierre vers l'an 664. Ce qui infirme cette dernière opinion, c'est que, d'après les documents, saint Ennemond aurait seulement fait un don en faveur des religieuses de l'abbaye : celle-ci aurait ainsi existé auparavant.

On ne saurait donc, faute de documents suffisants, assigner une date précise à la fondation du monastère. Ce qui est certain, c'est qu'il est d'origine ancienne, puisqu'en 664, il comptait déjà une certaine période d'existence. Cette antiquité est, en outre, confirmée par plusieurs anciennes inscriptions découvertes dans l'enceinte de l'abbaye. Un second point non moins certain, c'est que le couvent fut, dès son origine, dédié à la Sainte Vierge, dont les filles qui y habitaient prirent le nom et l'habit. Cette assertion est justifiée par l'existence de peintures qu'on y voyait autrefois, et qui furent détruites, plus tard, par les protestants. Ces fresques décoraient le cloître et le dortoir; elles représentaient des religieuses vêtues d'une robe blanche et d'un voile bleu.

On ignore sous quelle règle vivaient les premières religieuses, mais, d'après les documents, on sait que, vers 665, elles prirent la règle et l'habit de saint Benoît, et furent ainsi une des premières congrégations de l'ordre bénédictin. Ces documents fournissent également plusieurs détails sur le costume des religieuses, leur vie intérieure, et les vertus pratiquées dans le monastère.

Une fois fixée, d'une manière approximative, la date de la fondation du monastère, il reste à étudier les diverses transformations qu'il eut à subir avant de devenir le monument imposant qu'on admire aujourd'hui. Le couvent, dès son origine, fut habité par des dames de familles illustres, et favorisé de plusieurs fondations royales. Au VIIIe siècle, par exemple, on trouve une donation du roi Lothaire pour le rétablissement de l'abbaye en partie détruite par les Sarrasins : c'est ce qui explique que le couvent fut pendant longtemps un lieu de sépulture pour les grands personnages. Ceci paraît extraordinaire, mais les règles du couvent étaient très différentes de ce qu'elles furent dans la suite; les seuls lieux réguliers du monastère étaient alors l'église, le chapitre et le réfectoire; les religieuses semblent avoir été libres dans les autres parties de l'enclos, et chacune y faisait construire à sa guise une habitation où elle passait le temps non occupé par les exercices communs. Aussi l'abbaye fut-elle richement dotée par les dames qui y apportaient une partie de leur fortune et par des dotations royales. L'abbesse portait la crosse et insérait dans son titre : « par la grâce de Dieu ». Au XIVe siècle, le monastère ne fut malheureusement pas exempt des désordres qui s'introduisirent alors dans les ordres religieux; plus tard il fut envahi et dévasté par les protestants.

D'après les renseignements certains d'une statistique de 1668, l'abbaye Saint-Pierre comptait alors 40 religieuses, 4 novices, 12 sœurs laïques ou converses; il s'y trouvait en outre 8 servantes et 4 valets pour les divers emplois subalternes.

Pour se rendre compte des changements survenus dans l'abbaye jusqu'à la construction du monument actuel, il semble nécessaire d'indiquer rapidement la disposition du quartier

et du monastère, tel qu'il a existé. L'église n'a pas changé de place ; le clocher surmontait la façade actuelle : il ne fut démoli qu'au XVIIIe siècle comme menaçant ruine. Au devant se trouvait un cimetière transformé ensuite en une place. A côté de l'église on voyait le logement de l'abbesse, appelé hôtel abbatial ; sur la même ligne, les maisons particulières, bâties par les religieuses, se prolongeaient jusqu'à la rue Pizay. Sur la rue du Plâtre se trouvaient les dortoirs et galeries. Une enceinte assez vaste s'étendait au nord, bordée d'un mur, et à l'intérieur de ce vaste périmètre les dépendances et jardins. L'ancienne muraille de la ville, avec ses tours et contreforts, longeait la face nord du monastère ; les deux murailles n'étaient séparées que par une étroite ruelle. Aussi, lorsqu'en 1556, il fut question de démolir les anciennes fortifications et de combler les vieux fossés, à cause de l'accroissement de la population, une contestation s'éleva entre la ville et l'abbaye. Celle-ci en effet prétendait que l'espace compris actuellement entre le Rhône, la rue Lafont et la rue Puits-Gaillot relevait du couvent et qu'on ne pouvait rien y faire sans autorisation : l'abbesse craignait que des bâtiments y fussent construits qui auraient vue sur le monastère. Il y eut transaction ; le Consulat s'engagea à ne laisser construire aucun édifice approchant les murailles du couvent et à transformer en place publique les fossés et l'emplacement occupés aujourd'hui par la place des Terreaux et l'hôtel de ville. Il surgit un nouveau différend, lorsque, en 1646, on empiéta sur le terrain pour la construction de l'hôtel de ville. Le monastère obtint en compensation de faire une nouvelle construction projetée depuis longtemps, avec façade sur la place des Terreaux, et de faire construire tels bâtiments et boutiques que bon semblerait ; enfin la ville devait fournir une certaine somme pour faciliter la construction de la façade. L'architecte qui dressa les plans de cette colossale construction se nommait La Valfenière ; il avait présidé à la construction de nombreux monuments dans diverses villes. La première pierre du nouveau monastère fut posée en 1659 ; l'abbesse Anne d'Albert d'Ailly de Chaulnes dirigea les travaux qui furent achevés, après sa mort, par sa sœur qui lui avait succédé dans cette charge. La construction d'un monument aussi important ayant vite épuisé les ressources du monastère, il devint nécessaire de recourir à un emprunt difficilement réalisé. C'est ce qui explique que les travaux traînèrent en longueur, par manque de ressources et défaut d'unité dans la direction : en sorte que, en 1686, le bâtiment n'était pas encore terminé. Le manque de ressources empêcha aussi de couronner le monastère par un dôme imposant, comme on en avait eu l'intention.

Quelques renseignements sur l'organisation intérieure du monastère permettront de voir à quel usage étaient destinées les diverses salles qu'on admire aujourd'hui. La salle principale qui, après la Révolution, a longtemps servi de Bourse, était le réfectoire ; et celle située à l'est du grand escalier, la salle du chapitre. Au premier étage, du côté de la place des Terreaux et avançant sur la cour, se trouvait l'appartement de l'abbesse ; sous les cloîtres du premier étage s'ouvraient les cellules ou chambres des religieuses. Dans une pièce à l'angle nord-ouest était une chapelle dite du Saint-Sépulcre, parce que les religieuses défuntes y étaient exposées avant d'être portées à l'église. La salle de réunion des sociétés savantes était probablement la salle de communauté.

Saint-Pierre et Saint-Saturnin
(Restitution de M. R. Lenail).

Après avoir retracé l'histoire de l'abbaye et indiqué les diverses transformations subies par les bâtiments du monastère, il reste à parler de l'église proprement dite, ou plutôt des églises qui se sont succédée.

Une donation de 587 et celle du roi Lothaire de 864 déterminent sa position entre le Rhône et la Saône dans le faubourg de Lyon. L'archevêque Leidrat avait fait reconstruire l'église et le couvent, depuis les fondements, ainsi qu'il l'explique dans sa lettre à Charlemagne, vers l'an 807. Il ne doit rien en subsister, à l'exception peut-être des gros murs de la nef et du clocher.

Une lettre circulaire de Guichard, archevêque de Lyon, du 14 août 1173, adressée à tout le clergé, explique qu'il existe dans sa cité épiscopale, une noble église appartenant aux religieuses Saint-Pierre, laquelle menace ruine, à cause de son antiquité ; il ajoute que l'abbesse a entrepris, tant avec les ressources de la maison, qu'avec des secours étrangers, de la restaurer élégamment ; que ses ressources sont insuffisantes pour achever un monument si important ; aussi fait-il appel à la confraternité des archiprêtres, prêtres et prieurs, les suppliant de bien accueillir les envoyés du monastère et d'engager leurs paroissiens à verser des aumônes pour cette œuvre. L'appel paraît avoir été entendu puisque le portail, le porche et une fenêtre qui subsiste encore sur le flanc latéral et éclaire la deuxième travée, présentent le caractère de l'architecture romane du XIIe siècle : ce sont évidemment des ouvrages de la restauration de l'église à cette époque.

En outre, l'on peut apprécier les dispositions alors adoptées, en consultant le plan scénographique de Lyon au XVIe siècle et celui de Simon Maupin daté de 1625, qui représentent l'édifice avant les modifications subies plus tard. L'église ne se composait alors que d'une seule nef précédée d'un porche surmonté d'une tour à trois étages et fermée par une abside à cinq pans moins élevée que la nef, et placée à l'endroit où commence à présent le sanctuaire. Le mur du fond de la nef, au-dessus de l'arcade où s'ouvrait le sanctuaire. était percé d'une rosace et de deux fenêtres. A une époque qu'on ne saurait préciser, on appliqua au flanc sud de la nef la chapelle de la Sainte Vierge qui forme actuellement la dernière chapelle à droite, sous le vocable du Sacré-Cœur. C'était une sorte de petite église ; son abside circulaire orientée comme celle de l'église principale et son petit clocheton sont fort bien indiqués dans les plans dont on a parlé. La chapelle était accompagnée de cinq autres, deux à droite et trois à gauche, savoir : Saint-Sauveur, Saint-André, Sainte-Agnès et Sainte-Catherine, lesquelles formèrent plus tard une sorte de bas côté par l'ouverture d'arcades entre elles.

L'église paraît avoir conservé ces anciennes dispositions jusqu'au XVIIe siècle, époque où le monastère fut reconstruit, comme on l'a dit, sur les plans de François de Royers de La Valfenière, né à Avignon vers 1575, mort le 22 mars 1667. La première pierre du nouveau monastère fut posée le 18 mars 1659. On dut exécuter quelques travaux pour accorder les deux édifices. Le chœur des religieuses fut maintenu, comme il paraît avoir été de toute antiquité, au-dessus de la porte d'entrée et des premières travées de l'église : c'est à cause de cette disposition que le grand escalier du XVIIe siècle a été reporté vers l'angle sud-ouest, afin que du premier palier de la rampe, on pût arriver de plain-pied à cette tri-

bune par un passage voûté et jeté sur une cour, lequel existe encore quoique transformé en habitation particulière. En 1678, l'abbesse Antoinette d'Albert d'Ailly de Chaulnes fit exécuter, sur les dessins du peintre architecte Thomas Blanchet, une décoration du sanctuaire selon le goût de cette époque. Les sculpteurs Nicolas Bidau, Simon Lacroix et Emmanuel Vaigneux y furent employés. Blanchet lui-même exécuta, pour ces travaux, cinq tableaux qui lui furent payés chacun trente louis d'or.

L'abbesse Anne de Melun (1738-1772) fit entièrement accommoder l'église à la moderne, par l'architecte de Gérando ; on démolit la tribune formant chœur et on en construisit une autre derrière le sanctuaire. La nef fut décorée de nouveau, et l'on ouvrit latéralement de grandes fenêtres. Le rond-point du sanctuaire fut modifié une seconde fois. Un *Saint Pierre aux Liens*, sculpté par Bidau, fut enlevé ainsi qu'un tableau de Blanchet représentant *La Cène* : le *Saint-Pierre* resta longtemps entreposé au bas du grand escalier et la *Cène* fut transportée à l'église de Décines ; on ignore ce que ces œuvres sont devenues.

La Visitation, groupe sculpté (église Saint-Pierre).

Michel Perrache exécuta le nouveau maître-autel. Un tableau de forme ovale de Claude Spierre, donné par le maréchal de Villeroy, représentant aussi *Saint Pierre aux Liens* et composé, selon Mariette, « d'une grande manière et d'une fière exécution », couvrit la surface inférieure du sanctuaire, et au-dessus on éleva la grille du chœur, beau travail en fer doré. Les sacristies furent placées au-dessous du chœur supporté par des voûtes d'une grande hardiesse qui motivèrent les contreforts qu'on remarque encore latéralement au chevet de l'église. La démolition d'une partie de ces voûtes et la construction d'une nouvelle abside au fond des sacristies, ont permis d'agrandir l'église au XIXe siècle et de lui donner l'aspect qu'elle présente aujourd'hui.

L'orgue se trouvait près du chœur, au temps de l'abbesse de Chaulnes. Anne de Melun en fit établir deux, un au fond de l'église et l'autre dans le chœur. Le clocher actuel remonte aux dernières années de l'administration de cette même abbesse : on lui persuada que l'ancien menaçait ruine et pourrait entraîner avec lui la chute de la façade ; on en démolit trois étages, et on construisit une œuvre vulgaire et disgracieuse qui coûta fort cher et où les anciennes cloches ne purent entrer qu'avec difficulté.

Rien ne rappelle plus à Saint-Pierre actuellement la mémoire de saint Ennemond qui fut inhumé dans cette église. Malgré un procès qui eut lieu entre les Dames de Saint-Pierre et le chapitre de Saint-Nizier, procès qui fut terminé, le 21 juillet 1486, par la vic-

toire de ce dernier, il a été récemment démontré que la vérité historique était en faveur de Saint-Pierre.

On a déjà donné quelques renseignements sur les améliorations apportées au XVIIIe siècle à l'église récemment reconstruite. Il ne sera pas sans intérêt d'ajouter ici quelques détails donnant une idée de la richesse exceptionnelle du monument. Tout d'abord la chapelle fut enrichie de décorations, d'après les dessins exécutés par l'architecte Thomas Blanchet. L'ensemble se composait de pilastres d'ordre ionique, en marbres de couleur, couronnés par un entablement, au-dessus duquel étaient de petits anges alternés avec des cassolettes. Dans les espaces entre les pilastres furent placés des tableaux représentant les événements de la vie de saint Pierre. Au milieu un espace plus grand était destiné à recevoir une peinture représentant *La Cène*. Au-dessus de ce tableau était un enfoncement en forme de grotte, dans lequel on avait mis un *Saint Pierre aux Liens*. Cette statue commencée par les sculpteurs Lacroix et Vaigneux, fut achevée par le célèbre Bidau et coûta 600 livres. Ces aménagements entraînèrent l'exhaussement des murs, le bouchement des anciennes fenêtres et la construction à nouveau de la voûte, enfin la reconstruction du maître-autel qui n'avait pas encore subi de retouche sérieuse. Une magnificence exceptionnelle fut apportée à cette réédification. L'autel fut formé de marbres de couleur, comme les pilastres ; au milieu se trouvait un panneau rempli par un bas-relief en argent représentant *L'Adoration des pasteurs à la naissance du Christ*, travail exécuté par Martin Villette, maître-orfèvre de Lyon. Le tabernacle était en bronze doré et orné de statuettes mobiles également en argent ; quatre figures représentaient des enfants, dont deux sur le devant et deux sur le fronton. Les côtés étaient décorés de deux têtes de chérubins ; la porte du tabernacle représentait l'Apparition de l'ange à saint Pierre, au sépulcre, après la résurrection : le tout exécuté en argent. Un orgue fut aussi placé dans une tribune construite spécialement à cet usage et dont on ne sait la position exacte. Devant le maître-autel fut mise une balustrade, composée de douze pilastres et d'autant de panneaux dont deux représentaient des armoiries d'abbesses ; le sanctuaire fut aussi dallé en losange de pierre noire et blanche. En même temps l'orfèvre Michel-Paul Mouton fabriqua divers objets destinés au service du culte ; on citera particulièrement six burettes, une aiguière et un bénitier en argent ; divers chandeliers, une croix en argent de plus d'un mètre de hauteur. Cette argenterie était enrichie de figures et marquée aux armes du monastère, ou des abbesses qui avaient fait fabriquer ces objets.

Tous ces embellissements si riches, qui nécessitèrent des ressources considérables, furent l'œuvre exclusive de l'abbesse Antoinette d'Albert de Chaulnes dont le nom a déjà été rappelé, et qui dirigea le monastère Saint-Pierre de 1672 à 1708. Elle possédait une grande fortune personnelle et avait le goût de l'ostentation : son train de maison se composait de nombre de domestiques et d'une écurie bien fournie. Cette particularité, qui paraîtrait ridicule aujourd'hui, rentrait dans les mœurs de l'époque.

Des transformations successives, opérées dans la suite, vinrent s'ajouter à celles déjà faites. Deux orgues furent établies, un dans le fond de l'église et l'autre à l'opposé, dans le chœur des religieuses. Afin d'agrandir l'église devenue trop petite pour ceux qui y

affluaient, une partie de la voûte fut démolie, et une nouvelle abside construite. Pendant l'invasion des protestants à Lyon, on avait enfermé les objets précieux dans une tribune et l'escalier y conduisant avait été muré. L'ouvrier qui avait fait le travail trahit le secret : ces objets d'une valeur inestimable furent mis au pillage et un grand nombre perdus sans retour.

L'église Saint-Pierre possédait, avant la Révolution, plusieurs tableaux de maître, qu'il sera d'autant plus utile de rappeler qu'on ignore ce qu'ils sont devenus. Au témoignage de Clapasson et de Debombourg, on remarquait, dans la chapelle des enfants du Plâtre, une peinture représentant *La Sainte-Trinité*, par Blanchet le cadet, et dans celle des maîtres Futainiers une *Nativité de la Vierge*, par Thomas Blanchet ; contre un pilier, du côté de l'évangile, au-dessous d'un autel, se trouvait un *Saint Sébastien* et un *Saint Roch*, d'un peintre inconnu, mais dont le travail était bon et dans la manière flamande ; enfin, d'après d'Expilly, on voyait, en 1766, à l'entrée de la nef, *Saint Benoît donnant l'habit à Sainte Scholastique* et *Saint Benoît distribuant des aumônes*.

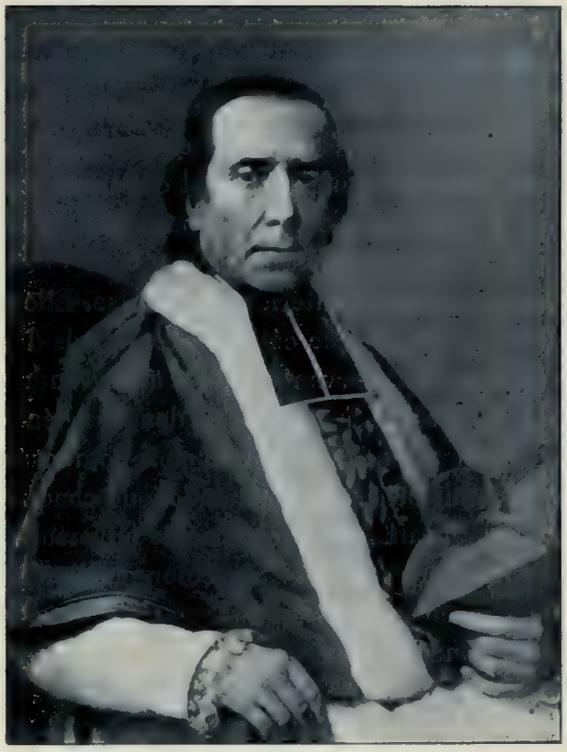

Chanoine Dérozier, curé de Saint-Pierre, puis de Saint-Nizier.

Parmi les huit tableaux qui se trouvent présentement à Saint-Pierre, et qui tous proviennent d'églises dévastées à la Révolution, quatre sont de Trémolières, un de Restout, un de Frontier, un de Cretet et un de La Fosse ; tous furent réservés, en 1797, pour le Muséum et l'École de dessin, par les artistes Cogell et Jayet chargés de choisir, parmi les nombreuses toiles saisies dans les églises et couvents, celles qui présentaient un intérêt artistique. Ces tableaux furent mis sous la surveillance de l'École centrale du département du Rhône, avec un très grand nombre d'autres, dont on possède la liste, et où figurent des Stella, des Blanchet, des Sarrabat, des Vanloo, et de nombreuses copies. On ignore l'époque où ces peintures furent données à Saint-Pierre. La description de l'église actuelle, qu'on va entreprendre ici, serait promptement achevée, si l'édifice ne contenait ces remarquables œuvres d'art, sur lesquelles nous insisterons particulièrement.

L'église actuelle se compose d'une nef orientée, précédée d'un porche et accompagnée de bas côtés sur une partie seulement de sa longueur. L'édifice étant entouré de maisons ou de cours intérieures de tout côté, ses façades latérales n'offrent aucun intérêt, à l'exception

d'une fenêtre datant du XIIe siècle, d'autres sont probablement masquées par les constructions parasites, qui en auront empêché la destruction. Le clocher est également enfoui dans les maisons du côté sud ; il n'offre aucun intérêt. Le portail, enserré dans des habitations particulières, contient la partie inférieure de l'ancien clocher dont on a démoli trois étages au XVIIIe siècle. Il est formé de deux larges contreforts encadrant la porte d'entrée au-dessus de laquelle s'élève une haute surface lisse construite en maçonnerie d'énormes pierres de taille percée d'une étroite fenêtre, et couronnée par un bandeau d'arcatures très simples. L'ensemble de cette bâtisse semble appartenir à une époque plus éloignée que celle de la porte qui doit être attribuée à la fin du XIIe siècle. Celle-ci se compose d'une arcade décorée de moulures, de pilastres, de colonnes et de chapiteaux d'un travail remarquable et d'une riche ornementation ; toutefois l'arcade à plein cintre a été un peu surbaissée par des tassements. Les vantaux de la porte datent de la fin du XVIIIe siècle, et méritent l'attention par leur sculpture. Le porche occupe la base de l'ancien clocher dans lequel est ouverte la porte d'entrée ; il est voûté en ogive ; l'ouverture qui le sépare de la nef reproduit l'architecture de la porte d'entrée, sauf l'arc qui est enrichi de petites arcatures.

Pénétrons dans l'intérieur de l'église. Elle se compose d'une nef séparée des bas côtés par six arcades de chaque côté, dont les pieds-droits, décorés de pilastres ioniques, supportent un entablement servant de base à la grande voûte en berceau ornée d'arcs doubleaux peu saillants. Des baies, ménagées dans les pénétrations à la partie basse du berceau, éclairent la nef ; elles sont décorées de clefs composées alternativement de têtes de chérubins et de consoles historiées. Trois arcades, de chaque côté en entrant, sont aveugles, les bas côtés ne commençant qu'à la quatrième ouverture.

Nous voici au chœur. Six colonnes d'ordre ionique, engagées contre les pieds-droits des piliers, accusent le sanctuaire qui est revêtu, en bas, d'une boiserie avec couronnement dans le fond en bois sculpté supportant un crucifix. Le chœur est orné de peintures importantes qui vont être décrites.

Sur la paroi de gauche, *L'Adoration des mages*, signée en bas et au milieu : « Trémolières invenit et pinxit, 1736 ». Cette toile, qui vient probablement de l'église des Carmes-Déchaussés, est mentionnée dans l'inventaire descriptif de 1797 signalé plus haut. La Vierge et l'enfant Jésus portent leurs regards à gauche ; derrière eux, se trouvent saint Joseph, les mages, et divers personnages ; enfin dans le haut des anges et le bas d'un édifice.

A la paroi de droite, on a placé *L'Adoration des bergers*, tableau non signé ; il est pourtant de la même main que le précédent, et fut exécuté par Trémolières, pour l'église des Carmes Déchaussés. Il ne vaut pas le précédent, qui était fort estimé à l'époque où il fut exécuté. Ce tableau figure également dans l'inventaire des tableaux mis en réserve, en 1797.

Au fond du sanctuaire, sur la paroi de gauche : *L'Assomption*, toile signée en bas et au milieu : « Trémolières, 1736. » Dans le haut, la Vierge est soutenue par les Anges, tandis qu'au-dessous, les apôtres sont groupés autour du tombeau vide que recouvre un suaire. Au témoignage de Clapasson, il existait dans la chapelle du Confalon, avant la Révolution,

une *Assomption* de cet artiste, composition accompagnée de sept autres dues à différents peintres, parmi lesquels figurait une *Visitation* de La Fosse. La toile dont nous nous occupons, est découpée par le haut, de la même forme que celle qui lui fait pendant, ce qui indique qu'elles proviennent toutes deux de la chapelle du Confalon. Elle figure dans

Église Saint-Pierre, chapiteaux du porche.
Dessin de M. R. Lenail.

l'inventaire de 1797. Sur la paroi de droite est placée : *La Visitation*, peinture de Charles de La Fosse, qui figure dans l'inventaire de 1797. Le maître-autel, isolé, appartient au style usité au début du XIXe siècle. Dans le coffre se trouve *L'Ensevelissement de la Vierge*, bas-relief en marbre, provenant de la chapelle des Pénitents du Confalon, et attribué à

Bidau. Une balustrade en fer sépare le chœur de la nef; elle fut exécutée par Jean Maliard, serrurier lyonnais, dont on conserve des dessins à la bibliothèque du musée d'art et d'industrie au palais du commerce.

Le chœur décrit, on va parcourir la grande nef, en commençant par le bas et à gauche. Au milieu de la première travée se trouve un bénitier formé d'un balustre décoré de guirlandes et d'un socle avec mascarons, la coupe est de marbre blanc ; c'est un travail du XVIIe siècle. En suivant la paroi de gauche, on trouve, dans la première travée, les fonts baptismaux du XVIIe siècle, dont la cuve est en marbre de couleur. Au fond, en stuc, le baptême du Christ, entre deux grands palmiers sur fond or. La deuxième travée est ornée d'une toile : *La Circoncision*, attribuée à Trémolières, par l'inventaire des tableaux mis en réserve en 1797. Saint Joseph présente l'enfant Jésus au grand-prêtre ; au second plan, à droite, la sainte Vierge, ou une figure de femme dont on ne voit que le buste, et un autre personnage ; au premier plan, à gauche, un jeune homme tient un plateau, sur lequel se trouvent divers ustensiles; derrière lui, un personnage muni d'un flambeau ; enfin, dans le haut, volent des chérubins.

Dans la troisième travée, on admire : *L'Exaltation de la Croix*, signée au bas et au milieu : « Restout, 1748. » Ce tableau fut exécuté pour l'église Sainte-Croix de Lyon et figura à l'exposition de 1748; le livret l'annonce ainsi : « La vraie croix et un grand nombre de chrétiens ayant été pris, l'an 616, par Chosroës, roi des Perses, elle fut rendue, quatorze ans après, par Siroës, son fils, par un traité de paix qu'il fit avec Héraclius ; il lui rendit aussi tous les captifs chrétiens et entre autres Zacharie, patriarche de Jérusalem. C'est ce qui a donné lieu à la fête de l'Exaltation de la sainte Croix. » L'instrument de supplice est présenté à la foule; Héraclius ou Zacharie est agenouillé à droite ; tout à côté, des personnages tiennent un casque, une croix processionnelle et des flambeaux; au fond on voit le péristyle d'un temple. Ce tableau est également marqué dans l'inventaire descriptif de 1797. Au quatrième pilier est adossée la chaire en bois, sans caractère artistique et couronnée par une statue de saint Pierre. En reprenant au bas de l'église, à droite, on rencontre, dans la deuxième travée, un tableau remarquable : *Les Disciples d'Emmaüs*. Cette toile qui était presque carrée a été augmentée en haut et en bas, afin de pouvoir figurer en face de la *Circoncision*. Le coloris puissant est poussé au noir, sur lequel se détachent en clair les têtes et les extrémités. Le tableau est de Cretet; il est indiqué sous le titre inexact de : *La Fraction du pain*, par Clapasson, dans sa description de la chapelle du Confalon, avant la Révolution. Le Christ au milieu de la table, rompt le pain ; les deux apôtres sont assis à l'angle gauche. Un vase riche se voit par devant ; un serviteur ou une servante sort d'une porte à gauche et apporte un plat; au fond, à gauche se trouvent deux personnages, beaucoup plus petits, puis des édifices et des arbres éclairés par le soleil couchant.

La troisième travée contient : *Moïse et le serpent d'airain*, signé au bas et au milieu : « Frontier, 1743. » L'auteur s'était fixé à Lyon, et J.-J. de Boissieu fréquenta son atelier pendant quelque temps ; il mourut à Lyon le 2 septembre 1763. Le tableau est très expressif : Moïse et le serpent sont sur une éminence, et les malades au premier plan ; au

fond, à gauche, on voit les tentes des Juifs. Ce tableau, comme son pendant de la paroi de gauche, faisait partie, d'après Clapasson, de la décoration du chœur de l'église Sainte-Croix. Il figura à l'exposition de 1743, et fut réservé, en 1797, pour le musée et l'école de dessin.

Au quatrième pilier, est adossé le banc d'œuvre, bon travail de la fin du XVIIIe siècle; il est composé d'un fronton avec deux pilastres corinthiens et corniche, accompagnés, dans le bas, de consoles enrichies d'ornements. A l'extrémité de la basse nef de gauche : *Le Crucifiement de saint Pierre*, toile moderne. Contre le deuxième pilier, adossé à la paroi de gauche une *Mater dolorosa*, peinture ancienne. Contre la même paroi, au-dessous de la fenêtre éclairant la troisième travée du bas côté : *La Visitation*, bas-relief de marbre, provenant de la chapelle des pénitents du Confalon ; on l'attribue à Bidau. Sur le pilier de la chaire : *La Vierge, l'Enfant Jésus, saint Joseph et saint Bruno*, toile ancienne, anonyme ; Marie et l'Enfant Jésus sont sur un nuage, saint Joseph et saint Bruno au bas, à droite et à gauche.

Saint-Pierre (façade projetée de la nouvelle église).

Après avoir décrit la nef, il reste à dire quelques mots des chapelles. Près de l'entrée latérale est placé un bénitier en marbre de couleur, style italien du XVIIIe siècle, dans l'écusson duquel on a peint, en utilisant les veines du

marbre, *La Fuite en Égypte*. Ce morceau très intéressant, est à moitié effacé par le frottement des mains des fidèles ; il mériterait d'être transporté dans un emplacement présentant plus de sécurité. Au-dessous se voit : *Saint Pierre*, à mi-corps, toile ancienne. Dans la chapelle du Sacré-Cœur, située en haut de la petite nef de droite, l'autel est moderne, de marbre de couleur et de style indéterminé ; il porte des médaillons d'anges en bronze. Sur le tabernacle se trouve une statue du Sacré-Cœur, en marbre, œuvre de Dufraisne, sculpteur lyonnais.

La chapelle de la Sainte-Vierge est située au sommet de la petite nef de gauche. L'autel isolé, de style napolitain, est de stuc et marbres de couleur ; il appartint primitivement à l'église d'Ainay, puis fut cédé par M. Boué, curé de cette paroisse, à l'église Saint-Pierre. Dans le coffre est couché un Christ au tombeau, statue de marbre ; la table est supportée par deux cariatides. Sur le tabernacle, se trouve *La Vierge et l'Enfant Jésus*, groupe de marbre.

A l'extrémité de la petite nef de droite se voit : *Saint François de Sales au pied du Sacré-Cœur*, toile moderne. Contre la paroi, en face de la première travée, *La Fuite en Égypte*, peinture ancienne ; enfin, vis-à-vis de la deuxième travée : *Saint Jérôme dans le désert*, tableau ancien.

Un décret ministériel ayant annoncé la désaffectation de Saint-Pierre, l'honorable curé M. Pangaud, a confié à M. Gaillard architecte, la construction, rue du Bât-d'Argent, d'une nouvelle église destinée à remplacer celle qui malheureusement disparaîtra. L'édifice est commencé depuis un an, il comprendra une crypte, une église supérieure, et par-dessus, la cure et les écoles. L'église sera de style gothique.

SAINT-SATURNIN

Tout près de l'église Saint-Pierre, dont elle formait une annexe, existait une église dite Saint-Saturnin, vulgairement Saint-Sorlin; elle était paroissiale, et on y faisait toutes les fonctions curiales. Après un long procès, un arrêt du parlement, du 26 août 1699, réserva à l'abbesse de Saint-Pierre le patronage de la paroisse. Certains ont prétendu qu'une des nefs de cette église aurait été restaurée et serait devenue la nef de droite de l'église Saint-Pierre. Cette opinion ne paraît guère admissible, vu que entre les deux églises, il existait un certain intervalle libre ; aussi cette église a-t-elle pu être démolie sans entraîner aucune transformation pour Saint-Pierre. D'ailleurs on a vu plus haut que la nef droite de l'église avait été formée par la démolition des murs faisant la séparation entre les chapelles latérales. D'après certains renseignements, Saint-Saturnin aurait été construit, on ne sait dans quel but, par l'abbesse Rolinde vers 950 ; elle aurait été rasée par les protestants et reconstruite à nouveau. Elle a ensuite été vendue comme bien national ; c'est ce qui explique sa disparition et son remplacement par une maison particulière sous la Restauration.

CARMES-DÉCHAUSSÉS

Avant que le pic du démolisseur ait fait disparaître la chapelle de l'ancien couvent des Carmes-Déchaussés, nous croyons devoir en rappeler les origines et l'historique jusqu'à nos jours.

La partie déclive de la colline de Fourvière qu'occupe le bâtiment des Carmes-Déchaussés était couverte, du temps des Romains, par des villas et des jardins qui terminaient *Lugdunum* du côté nord. Elle formait une sorte de plateau à mi-côte, dont le prolongement suivait le chemin actuel de Montauban, où, à plusieurs reprises, on a cru découvrir des vestiges de voie romaine, jusqu'au rocher de Pierre-Encise, que la tradition dit avoir été entaillé par Agrippa pour prolonger la *via Strata* qui gagnait le Rhin. Ce plateau surplombe la Saône par un précipice presque à pic, d'une cinquantaine de mètres de hauteur, ne donnant place à aucune construction inférieure jusqu'au quai.

On comprend qu'à cause même de leur situation escarpée et en retrait, les villas romaines de ce lieu ne pouvaient être ni vastes, ni nombreuses. C'est tout ce que permettent de supposer les inductions historiques sur ce terrain, à l'époque romaine. Le moyen âge sera plus riche en souvenirs.

Deux points se précisent alors : 1° le nom de *Thunes* donné à ce lieu ; 2° la recluserie qu'on y rencontre. D'où vient cette dénomination de *Thunes* donnée à la partie inférieure du tènement qu'on nommait auparavant la Thibaudière ? Les avis sont partagés. D'aucuns prétendent qu'elle la doit à des pestiférés venus de Tunis et relégués dans ce lieu. D'autres que c'est en souvenir de saint Louis, mort dans les environs de Tunis. Cependant *Thunes*, s'écrivant par un *h*, ne saurait être assimilé à Tunis qui n'en a point. Quelle que soit l'origine de ce nom, une recluserie fort ancienne, dont le vocable n'a point été conservé, s'élevait à cet endroit. Elle dut disparaître de bonne heure, car elle n'est point mentionnée dans les listes des recluseries reconnues du moyen âge.

On retrouve ensuite ce tènement divisé en deux parties appelées *Grand* et *Petit Thunes*, et devenu une taverne renommée, où le peuple allait boire et manger, et qui jouissait d'une singulière réputation de bonne chère, puisque, jusqu'à nos jours, on s'est servi de cette locution familière *faire thunes* ou *thuner*, comme on disait autrefois, *faire ripailles*, en souvenir de la vie délicate et somptueuse que le duc de Savoie Amédée VIII menait à Ripailles, sur les bords du lac de Genève.

Le chemin de Montauban, qui y donnait accès, facilitait ces ébats, car il était très fréquenté, soit par les familiers et les hommes d'armes du Chapitre de Saint-Jean, en rapports incessants avec le château fort de Pierre-Scize, résidence des archevêques, soit par les officiers du gouverneur de la ville depuis l'époque (1468) où Louis XI enleva cette forteresse à l'archevêque Charles de Bourbon, pour en faire une prison d'État.

A l'extrémité de ce tènement de Thunes, placé comme en vedette sur la roche nord coupée à pic, se dresse encore un pavillon carré, aux fenêtres croisillonnées, d'une époque antérieure au couvent, ayant tous les caractères du temps des Valois : on l'appelle quelquefois pavillon François Ier. En réalité, on ne connaît de son histoire qu'un fait, c'est que les religieux Carmes, après leur fondation, s'en servaient comme d'hermitage.

En effet, en souvenir de la vie solitaire qu'ils avaient menée primitivement, il était de tradition que, dans chaque maison, un religieux vécût en ermite, pendant un mois, dans une cellule isolée du couvent, où les frères lui apportaient ses aliments. Les Carmes affectèrent à cet usage le coquet pavillon style Henri II : fin inattendue pour ce belvédère qui avait dû être témoin antérieurement de joyeux devis et de copieux festins.

A gauche de ce vestige du moyen âge, sur un double étage de terrasses, soutenues par de pittoresques arcades qui font corps avec le rocher, l'ancien couvent des Carmes-Déchaussés développe ses bâtiments d'habitation et sa vaste chapelle que dominent un fronton grec et un petit clocher, le tout d'aspect italien. Quelles en sont l'origine et l'histoire ?

Un premier couvent de Carmes, appelés Grands-Carmes, avait été fondé à Lyon, en 1303, sur des terrains que leur avait concédés Louis de Villars, et qui formaient la partie comprise actuellement entre la place de la Miséricorde, la rue Terme et la rue des Auges. Mais, à Lyon, comme ailleurs, l'ordre s'était relâché de sa première discipline, au point que plusieurs saints personnages, tels que saint Jean de la Croix et sainte Thérèse, résolurent, au XVIe siècle, de le réformer. Ceux qui embrassèrent cette réforme s'appelèrent Carmes-Déchaussés, parce que, contrairement au grand ordre, ils marchaient nu pieds, avec des sandales.

Plusieurs notables de Lyon, au début du XVIIe siècle, s'efforcèrent de favoriser cette réforme et d'y introduire de nouveaux religieux. Parmi eux, il faut citer Philibert de Nérestang, grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, et premier grand-maître de l'ordre des chevaliers du Mont-Carmel, érigé par Paul V, ainsi que le marquis d'Halincourt, gouverneur de Lyon.

Il ne fallut rien moins que ces protecteurs puissants pour vaincre l'obstruction du consulat et des recteurs de l'Aumône générale qui estimaient que l'ordre ayant déjà un couvent à Lyon, il était inutile pour la ville et préjudiciable aux intérêts de la population d'en entretenir deux. Mais « sur la requeste présentée par les RR. PP. Bernard de Saint-Joseph, provincial, et Joseph de Sainte-Marie, religieux Carmes réformés, la dicte supplique tendant à ce que, en conséquence de la volonté du roi, par ses lettres patentes du mois de mai 1611, il plaise au consulat de Lyon de consentir et permettre que l'ordre établisse une de ses familles en ladicte ville, les consuls décident, en délibération du 19 septembre 1617, que pour l'honneur et le respect que les ditz sieurs veulent et doivent porter à la pieuse intention et volonté de sa majesté et à la glorieuse mémoire du roi sainct Louis, fondateur en France de l'ordre des dictz religieux de Nostre Dame du Mont Carmel, il a été convenu, comme il est dit ci-dessus, entre le prévôt des marchands et échevins d'une part, et les recteurs des deux hôpitaux d'autre part, qu'ils donneront leur consentement

à l'établissement requis, mais à la condition que, préalablement et avant toutes choses, les religieux Carmes devront présenter au consulat les contractz de dotation et de fondation qu'ils espèrent, pour y être cogneu de la quantité, qualité, certitude ou incertitude du revenu qu'ils se promettent, etc. »

Le marquis de Nérestang et le gouverneur de Lyon ne se contentèrent pas d'appuyer la demande des Carmes-Déchaussés. En 1618, ils achetèrent les deux maisons appelées alors *Grand* et *Petit Thunes*, et leur assignèrent un revenu de mille livres pour l'entretien de huit religieux, dont le nombre s'éleva bientôt jusqu'à vingt, au moyen de nouveaux biens qu'ils acquirent.

L'occasion de rendre à la ville les services qu'ils en avaient obtenus se présenta du reste bientôt aux Carmes. On sait que le terrible fléau de la peste fit d'affreux ravages dans Lyon, à partir de 1628, dix ans après leur fondation. En tête des communautés d'hommes qui se signalèrent par leur dévouement aux pestiférés, nous trouvons les Carmes-Déchaussés qui, avec leurs voisins, les grands Capucins, et les Capucins du Petit-Forest, rivalisèrent de courage et tombèrent bientôt en grand nombre, victimes de leur admirable charité.

Église des Carmes-Déchaussés.

La belle conduite des Carmes leur valut les sympathies tardives mais définitives du consulat, qui leur fit plusieurs fois don de sommes importantes. C'est à l'aide de ces subsides qu'ils feront construire successivement la chapelle moins le portail, puis un grand corps de logis « où, dit l'historien Saint-Aubin, l'utile et le nécessaire disputent de la préférence, et l'avantage avec l'agréable, tant il est bien pris ».

Le bienfaiteur principal des religieux, le marquis Philibert de Nérestang, ne put voir terminer son œuvre. Peu de temps après l'achèvement de l'église, en 1628, il tombait mortellement blessé à la bataille des Ponts-de-Cé ; son corps, ramené à Lyon, fut inhumé près du maître-autel.

Comme l'église des Carmes était la partie la plus intéressante et la plus stylée du couvent, nous en ferons la description, telle qu'elle se présentait au XVIIe siècle, à l'époque de sa splendeur.

L'adoration des mages (premier fragment) (peinture de M. P. Borel).

Un large escalier de douze marches descendait dans la cour d'honneur qui précède l'église. La façade, telle que nous la connaissons, est une œuvre du XVIIe siècle, d'une grande simplicité, rappelant l'art italien : elle est ornée d'un écusson aux armoiries de l'ordre, avec cet exergue : « Zelo zelatus sum pro Domino meo », le tout surmonté de cette inscription latine s'adressant à Marie : « Dedisti nobis signum protectionis tuæ. Vous nous avez donné un signe de votre protection », allusion à l'imposition du scapulaire à saint Simon Stock, religieux carme.

Parmi les documents inédits qui se trouvent aux archives départementales, il importe d'en signaler quelques-uns qui ont trait à l'église des Carmes. Voici, par exemple, le perron de devant la chapelle qui est réparé le 22 décembre 1731 ; le boisage de la grande chapelle le 20 octobre 1730 ; celui du chœur le 3 mars 1679 ; le parquetage de l'église le 14 janvier 1738 ; la confection d'un tabernacle en 1663 ; la fourniture en 1742 d'un devant d'autel de marbre ; la pose, le 2 novembre 1730, d'une balustrade à l'entrée de la grande chapelle de l'église, coûtant 1400 livres payés à Marc Chabry, sculpteur de Lyon ; deux tableaux placés aux côtés de la grande chapelle, payés 1200 livres au peintre de Lyon Daniel Sarrabat, le 8 juin 1730.

L'église était très irrégulière ; elle se composait d'une seule nef, dans le goût italien du XVIIe siècle, terminée par un chœur sans abside ni transept. Derrière le sanctuaire se trouvait le chœur des religieux séparé du maître-autel par une galerie vitrée. Quatre chapelles, deux à gauche et deux à droite de l'unique nef, attiraient les regards. Dans la première de droite, à l'entrée, se voyait un beau tableau représentant sainte Geneviève, peint par Vignon, élève de Vouët, et surmonté des armes des Besset : *d'or à l'aigle éployé de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

La chapelle suivante était réputée la plus riche de Lyon, au XVIIe siècle. Le retable à colonnes accouplées, l'autel, le pavé et les balustres étaient des plus beaux marbres d'Italie. Elle avait été édifiée sous le vocable de sainte Thérèse, réformatrice de l'ordre. Là, au centre du retable, un excellent tableau du Guerchin représentait une apparition de Jésus-Christ à sainte Thérèse. Un peintre flamand avait décoré les parois et la voûte. Une inscription, placée au-dessus d'une porte de communication avec la chapelle précédente, apprenait « qu'elle avait été construite aux despens de noble Barthélemy de Lumagne, des Grisons, seigneur de la Haye, qui y était inhumé avec sa femme Anne du Bourg ». Au sommet de l'arc plein cintre se trouvait le blason des Lumagne : *de gueules à trois escargots d'or, au chef cousu d'or, chargé d'une fleur de lys du même.* Un document des archives, daté du 1er juillet 1627, parle de cette chapelle Sainte-Thérèse, située la première proche le grand autel, côté de l'épître ; Barthélemy Lumagne, bourgeois de Lyon, s'était

L'adoration des bergers (second fragment)
(peinture de M. P. Borel).

engagé à fournir l'autel et les ornements. Le 7 septembre 1730, on changea la balustrade de cette chapelle.

Les archives mentionnent, le 14 juillet 1683, la concession de la chapelle Saint-Joseph à Annet Ranicie, bourgeois de Lyon. Celle-ci, située la première du côté de l'évangile, est, le 15 septembre 1635, concédée à demoiselle Pernette Boissier, veuve Gratiani. Le 12 août 1734, on passe une convention pour réparer, moyennant 2.000 livres, la chapelle Saint-Joseph, appartenant à Messieurs Albanet. Elle était ornée d'un remarquable *Saint Joseph*, œuvre de Perrier. A mentionner aussi la concession, le 15 septembre 1666, d'une chapelle près la porte des Trois-Maries à Jacques Regioli, bourgeois de Lyon.

Le grand autel, dont s'est enrichi depuis l'église de la Charité, était composé de deux ordres de colonnes en marbre noir avec des niches qui recevront, au XVIIIe siècle, les statues des quatre évangélistes, et de saint Pierre et de saint Paul, par le célèbre sculpteur Chabry. Le même sculpteur élèvera aussi une chaire en marbre rehaussé d'or, du plus bel effet, qui deviendra, après la Révolution, la chaire de la Charité. Enfin, dans le chœur, on remarquait, au milieu, un tableau de Dassier, deux de Sarrabat sur les côtés, et, dans la nef, une *Descente du Saint-Esprit*, copie médiocre du Guide, enfin trois bonnes toiles de Trémolières : *Les Bergers à la crèche*, *La Purification*, *L'Adoration des Mages*.

Parmi les objets précieux possédés par les Carmes, on mentionnera un crucifix de bois légué par Émeraude Rival veuve Taure aux religieux du Tiers-Ordre de Saint-François de la Guillotière ; il lui avait été donné par monseigneur Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon ; des pères du Tiers-Ordre, il passa aux mains des Carmes, le 27 janvier 1681. Ils possédaient aussi une relique de saint Jean de la Croix enchâssée dans un reliquaire d'arquemie, accordée à Rome le 7 juin 1727.

La chapelle des Carmes qui vient d'être démolie, mesurait 32 mètres de longueur sur 14 mètres 50 de largeur, et se composait d'une seule nef et des quatre chapelles latérales, dont il sera question plus loin. Elle était dédiée à Notre-Dame du Mont-Carmel.

Le maître-autel était orné d'un bas-relief représentant la sainte Vierge donnant le scapulaire au bienheureux Simon Stock, Carme. Le chœur était décoré de trois statues : Notre-Dame du Mont-Carmel, saint Jean de la Croix et saint Élie. Au sommet de la nef, près de la voûte, se trouvaient six grandes statues dont le style accusait le XVIIIe siècle : à droite, saint Paul, saint Marc et saint Jean ; à gauche saint Pierre, saint Matthieu et saint Luc. Deux tableaux ornaient également la nef : *Notre-Seigneur apparaissant à sainte Thérèse* et *La Flagellation*.

Quatre vastes chapelles latérales s'ouvraient, comme on l'a dit, sur la grande nef. Elles ont subsisté jusqu'à la démolition toute récente de l'église. La première, sous le vocable de sainte Thérèse, était ornée d'un tableau représentant la réformatrice du Carmel ; la deuxième, autrefois dédiée à saint Jean de la Croix, passa ensuite sous le vocable des âmes du purgatoire. Au-dessus de l'autel on voyait un tableau signé Cl. Barriot, Lyon, 1867, représentant la Sainte Vierge secourant les âmes souffrantes. A gauche, la première chapelle, dédiée à saint Joseph, était décorée d'un tableau en mauvais état représentant saint Joseph, conduisant l'Enfant Dieu.

Le reste du bâtiment des Carmes se composait, comme dans les autres couvents de l'ordre, d'un grand parloir à l'entrée, au rez-de-chaussée, puis, sur la même ligne, d'un vaste réfectoire et de plusieurs autres salles dont l'enfilade faisait un assez grandiose effet. La galerie du cloître et un escalier desservant le premier étage, où se trouvaient les cellules des religieux, terminaient le claustral du côté nord.

Ajoutons, en finissant, cette description, qu'un petit oratoire, dans une des chambres du cloître, est orné de ravissantes fresques de P. Borel, peintes en 1862, représentant l'Adoration des Mages et la mort de saint Joseph. C'est bien, à notre avis, cette peinture franchement religieuse, évoquant le parfum de l'évangile, inspirée par une ardente dévotion, obtenue au dire de Huysmans, « sans pastiches des primitifs, sans tricheries de corps gauches, sans apprêts et sans dols ». Pour être moins connue, cette œuvre de Borel n'est pas la moins remarquable. Dans la démolition actuelle de la chapelle, ces peintures seront heureusement conservées. Mais reprenons l'histoire du couvent.

Après les années de prospérité, le couvent des Carmes-Déchaussés vit venir l'épreuve, qui n'a pas discontinué depuis plus d'un siècle. En 1789, il ne comptait déjà plus que huit pères et six frères convers. Bientôt éclata la tourmente révolutionnaire ; en 1792, les religieux furent renvoyés dans leurs familles et leurs maisons aliénées comme biens nationaux.

Dans la première moitié du XIXe siècle, les bâtiments servirent à différents usages jusqu'au moment où la municipalité les loua et les disposa pour caserner les troupes de passage. En 1848, ils furent occupés par une troupe d'insurgés, appelés *Voraces*, qui durent s'y trouver bien, car on eut, paraît-il, de la peine à les en retirer à la fin des troubles.

Le célèbre P. Hermann, juif converti et musicien renommé, racheta, en 1860, la maison à l'État pour y rétablir l'ordre du Carmel : les religieux reprirent alors possession de leur ancienne propriété, après l'avoir entièrement restaurée. A cette époque, le P. Hyacinthe Loyson y séjourna à plusieurs reprises et prêcha dans Lyon avec le succès que l'on sait.

Après le 4 septembre 1870, et en vertu d'un arrêté de l'autorité municipale, les religieux durent abandonner leur demeure et se disperser devant une troupe de garibaldiens qui commirent toutes sortes de déprédations. L'église surtout fut littéralement ravagée, l'orgue démonté, les confessionnaux et les bénitiers souillés. Après cette nouvelle tourmente, les Carmes rentrèrent de nouveau en possession de leur maison. Ils n'étaient pas au bout de leurs tribulations. En vertu des décrets du 29 mai 1880, deux commissaires de police, assistés de nombreux agents, pénétrèrent violemment dans le monastère, arra-

chèrent les religieux à leurs cellules et les jetèrent à la rue, en apposant les scellés sur les portes.

Les Carmes, n'espérant plus y rentrer, louèrent leur couvent à un institut préparatoire aux écoles du gouvernement, qui subsista jusqu'en 1899. Une quatrième fois, pourtant, à la faveur d'une accalmie politique relative, les religieux tentèrent de s'y rétablir. Trois ans après, en 1902, les décrets les dispersèrent de nouveau et leur couvent vendu fut acheté par le gouvernement qui, après transformations, y installera les archives départementales.

A gauche du portail de l'église des Carmes, un arc ogival, en pierre de Couzon très dégradée, attire l'attention de l'archéologue. S'il pénètre dans le jardin auquel cette porte donne accès, il se trouve en face d'une maison à deux étages, avec rez-de-chaussée en arcades plein cintre et tourelle carrée à droite, le tout d'aspect irrégulier et délabré. C'est la maison Mascranni, ainsi nommée de ses propriétaires, originaires des Grisons. Les Mascranni vinrent s'établir à Lyon vers 1580, et furent naturalisés Français en 1622 ; ils devinrent seigneurs de Laverrière et de Thunes : ce dernier titre indique parfaitement leur propriété sur le coteau de Fourvière. Leurs possessions s'étendaient sur la plus grande partie du terrain jusqu'au plateau supérieur dit tènement de la Thibaudière. Ce fut Paul Mascranni, banquier, prévôt des marchands en 1667, qui vendit aux Lazaristes la maison où ces religieux établirent leur communauté. Devenue à la Révolution bien national, elle fut achetée plus tard par les Frères des Écoles chrétiennes qui y fondèrent un vaste pensionnat appelé *Les Lazaristes*, du nom des anciens religieux qui l'avaient occupé. Paul Mascranni mourut en 1675 et fut inhumé dans l'église des Grands Capucins.

La maison Mascranni, voisine des Carmes, a subi des changements notables et perdu une partie de son aspect primitif. Il existe un dessin de l'état ancien, reproduit dans l'*Histoire de Saint-Paul*, par MM. les abbés Duplain et Giraud (1899).

Alexandre Mascranni, prévôt des marchands en 1642, avait épousé, en 1648, Cornélie Lumagne, une des bienfaitrices du couvent des Carmes. La famille Mascranni s'intéressa elle-même à la nouvelle fondation. En même temps, elle devenait insigne bienfaitrice de Saint-Paul. L'église Saint-Laurent, annexe et paroisse de la collégiale Saint-Paul, était, par suite de vétusté, menacée, au commencement du XVIIe siècle, d'une ruine complète, au point que le Consulat en avait ordonné la démolition. Le chapitre ne pouvant faire les frais de reconstruction, on s'adressa à la bienfaisance des paroissiens, et, en 1639, les quatre frères Mascranni, banquiers, habitant le quartier, s'engagèrent à fournir une somme de neuf mille livres. Dans la suite, ils en dépensèrent trente-six mille. En échange, la chapelle Saint-Claude, dans l'église Saint-Laurent, devint leur propriété, et ils eurent le droit d'apposer leurs armes au dehors et au dedans de ladite église.

Une branche de cette famille possédait, sur la place Bellecour, une maison appelée *Maison Rouge*, construite en briques de cette couleur, « où le roi logea, dit Spon, quand il fut à Lyon, en 1659 ». Elle était connue aussi sous le nom d'*Hôtel de la Valette* ou *de Malte*, parce qu'une fille de Paul Mascranni avait épousé, en 1667, Laurent Pianelli de la Valette, dont le père, Jean-Baptiste, trésorier de France en 1628, avait lui-même

épousé Marie Besset. C'est sans doute par suite de cette alliance que se trouvaient dans l'église des Carmes-Déchaussés les armes des Besset.

On a vu aussi que Cornélie Lumagne, une des bienfaitrices des Carmes, avait épousé Alexandre Mascranni, le prévôt des marchands de 1642. Les deux familles de Lumagne et Mascranni étaient unies non seulement par les liens du sang, mais aussi par ceux de la même profession. Voici un trait intéressant, qui fixera sur la puissance de leur fortune, leur notoriété et leurs relations.

Lorsque Marie de Médicis vit que la perte de ses favoris Concini et Eléonora Galigaï était décidée dans les conseils royaux, elle prit ses précautions, et envoya son argent, dont elle était toujours à court à cause de ses folles dépenses, à Rome et à l'étranger. Un matin, le 13 janvier 1617, elle manda au Louvre le banquier Jean-André Lumagne, âgé de cinquante ans, originaire des environs de Raguse, anobli en 1603, fabricant, marchand, trafiquant d'argent dans toute l'Europe ; associé à Sainctot et à Mascranni, il était l'agent obligé de toute opération financière internationale. La reine lui expliqua qu'elle avait résolu de mettre de l'argent en sûreté hors du royaume, et qu'il fallait, coûte que coûte, le faire passer au delà des Alpes pour le placer sur les monts-de-piété italiens, allemands ou anversois. Elle lui remit aussitôt, contre reçu, deux cent mille livres en pistoles. M. Lumagne les adressa immédiatement à Lyon à son associé Paul Mascranni, qui leur fit passer les Alpes. On sait comment se terminèrent ces événements : par le meurtre de Concini, l'arrestion de Galigaï et l'internement de Marie de Médicis au Louvre et à Blois. Mais cette relation révèle que Lumagne et Mascranni, bienfaiteurs des Carmes-Déchaussés, passaient pour les banquiers les plus sûrs et les plus riches du royaume.

LE BON-PASTEUR

La coquette église du Bon-Pasteur, dont la flèche élancée se profile sur la colline de la Croix-Rousse, est de construction récente. Ce fut en 1855 que Mgr de Bonald songea à créer une nouvelle paroisse pour mieux desservir le quartier ouvrier situé entre les Chartreux et Saint-Polycarpe : il confia cette tâche à M. Callot, missionnaire diocésain de Lyon. Celui-ci « préoccupé à la fois de la paroisse à fonder et de l'église à bâtir, commença par réunir autour de lui quelques bons paroissiens, capables de l'aider de leurs lumières et de leurs efforts ; c'était le commencement de son conseil de fabrique. Le plus pressant était d'entreprendre la construction d'une église où les nouveaux paroissiens du Bon-Pasteur pourraient se réunir pour prier.

« En considération de M. Callot et du caractère de la nouvelle paroisse, entièrement composée d'ouvriers en soie, la Chambre de Commerce voulut bien disposer de la somme de 25.000 francs ; diverses souscriptions furent aussi ouvertes soit dans la paroisse, soit

dans la ville. Avec ces premières ressources, M. le curé put sans retard prendre ses mesures, et commença par acheter un emplacement pour construire l'église.

« Il jeta les yeux sur la propriété de la famille Bavilliers, qui comprenait, outre une grande maison, actuellement n° 34 de la rue du Bon-Pasteur, un vaste clos y attenant et une petite maison (n° 38), qui devait servir de cure. C'est dans ce modeste édifice qu'avait habité l'abbé Rozier, célèbre botaniste lyonnais qui fut ensuite tué par une bombe dans son lit, rue Vieille-Monnaie, pendant la nuit du 29 septembre 1793. C'est encore dans cette maison que naquit une femme illustre, Mlle Violette Roux, qui, épouse de Joseph Michaud, de l'Académie française, eut un des salons les plus attrayants de la Restauration. Doublement historique, mais peu commode, cette maison ne servit de cure que trois ans à peine. Après avoir été, pendant une trentaine d'années la propriété de la famille Palud, cette maison devint « l'ermitage » d'Auguste Vettard, poète lyonnais, mort en 1894.

On se mit à la construction de l'église provisoire, et « le dimanche 16 mars 1856, celle-ci fut solennellement ouverte aux fidèles de la nouvelle paroisse, placée sous le patronage de Saint-Vincent-de-Paul. La cérémonie se fit au milieu d'un concours extraordinaire et d'une satisfaction générale, pendant que le canon de nos forts annonçait à la France la naissance du prince impérial ». C'est alors que parut l'esprit ingénieux du nouveau curé. Le lendemain, M. Callot apprit « que leurs majestés impériales adoptaient, en qualité de parrain et de marraine, tous les enfants de la France, nés le 16 mars 1856. M. le curé, lui aussi, était père depuis la veille, et cet enfant, c'était sa paroisse. Pourquoi l'empereur ne l'adopterait-il pas » ? Le digne curé s'empressa d'écrire à l'empereur, et revendiqua l'adoption solennelle de son enfant spirituel. Quinze jours à peine s'étaient écoulés, lorsqu'un décret impérial, du 29 mars 1856, établissait l'existence légale de la paroisse du Bon-Pasteur.

Là ne devaient pas se borner ces rapports si providentiellement commencés. On sait le voyage accompli, en 1860, à Lyon par l'empereur et l'impératrice. Ceux-ci traversèrent, le dimanche 10 août 1860, la paroisse qu'ils avaient prise sous leur protection, et passèrent devant la modeste église du Bon-Pasteur. « M. Goiran, maire du premier arrondissement, accompagné de ses adjoints, attendait devant la porte principale de l'église, avec M. le curé, son conseil de fabrique et l'élite de ses paroissiens. Leurs majestés firent arrêter leur voiture à quelques pas ; M. le maire et M. le curé purent alors présenter leurs hommages. L'empereur témoigna à M. le curé le plaisir qu'il éprouvait de la coïncidence de la naissance du prince impérial avec l'ouverture de son église. M. le curé fit des vœux pour le prince impérial et pour l'église née le même jour, et ajouta : « Ils grandiront tous deux ! »

Les circonstances vont permettre de faire mieux. En 1869, l'impératrice et le prince impérial manifestent le désir de poser la première pierre de l'église définitive. M. Callot, devenu évêque d'Oran, accourt de cette ville pour présider la cérémonie dont voici le procès-verbal officiel :

« *A la gloire de Dieu, l'an du Seigneur 1869, le 25 août, sous le pontificat de S.S. le pape Pie IX, sous l'épiscopat de S. E. Mgr le cardinal de Bonald ; Napoléon III, empe-*

reur; S. E. M. Duvergier, ministre de la justice et des cultes; M. Henri Chevreau, sénateur, chargé de l'administration du département du Rhône; a été posée par sa majesté l'impératrice et son altesse le prince impérial, la première pierre de l'église qui doit remplacer la chapelle provisoire, ouverte le 16 mars 1856, jour de la naissance du prince impérial. Mgr Callot, évêque d'Oran, fondateur et premier curé de la paroisse, a présidé la cérémonie et béni cette première pierre en présence de M. l'abbé Durand (François-Joseph), curé actuel de ladite paroisse, de MM. Béraud et Magand, ses vicaires, de M. Tisseur, architecte de la nouvelle église, de M. Lachaise, maire du 1er arrondissement, de Messieurs ses adjoints et de Messieurs les membres du conseil de fabrique. »

Le Bon-Pasteur
façade latérale et flèche.

M. Clair Tisseur, architecte — que les lettrés lyonnais connaissent sous le pseudonyme de Nizier de Puitspelu — avait dressé « le plan, qui plus tard, dans le courant de 1875, fut soumis à l'examen du Conseil municipal. Il en fut question dans plusieurs séances : on vota 400.000 francs pour la construction, payables en huit années, à partir de 1875. Pour la façade, il était convenu qu'on construirait un perron de 4m 50 de longueur avec une rampe d'escaliers droits de chaque côté. Sur le devant, on simulerait les portes de la crypte. Pour l'exécution entière du plan, on promettait de dégager le devant de l'église en démolissant la caserne, tout en remettant l'exécution de ce dernier point à une époque ultérieure indéterminée. Y eut-il véritablement promesse ferme de faire disparaître la caserne, et quelle est la personne autorisée qui se fit le garant d'un tel engagement? Aucune pièce officielle ne l'indique.

« Cette démolition ne pouvait dépendre seulement de la municipalité, mais ressortissait du ministère de la guerre. M. Durand alléguait bien certaines paroles du général de

Miribel, certaines promesses de la ville, mais de là à des engagements formels et décisifs il y a loin. M. Durand, tout rempli de l'espoir de voir un jour se réaliser son rêve, supposait déjà tous les obstacles renversés. » Ce n'est hélas qu'un rêve qui a abouti au triste résultat de rendre l'église inaccessible par la façade.

M. le curé Durand fit des efforts considérables pour la construction du monument, et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir doté notre ville d'une nouvelle et belle église. On ne saurait pourtant passer sous silence trois sérieux griefs à lui reprocher. Il a placé son église à l'extrémité de la paroisse, escomptant pour plus tard une nouvelle délimitation qu'il n'a pas obtenue ; il a, comme on l'a vu, privé son église d'accès par la façade, espérant, bien a tort, la démolition d'une caserne ; enfin il a voulu une flèche élevée, dominant la ville, et cela contre les règles de l'architecture romane. Voici quelques détails a ce sujet :

Intérieur du Bon-Pasteur.

« Pour se conformer au style de l'époque à reproduire (XIe-XIIe siècles), l'architecte voulait construire un clocher du genre de celui d'Ainay, c'est-à-dire avec la forme d'un tombeau antique et flanqué à son sommet de quatre cornes tumulaires. Un clocher de ce genre eût été évidemment bien adapté á l'église, mais qui l'eût vu d'un peu loin ? Il fallait dominer la ville. M. Durand se refusa à laisser construire un tel clocher : il gagna à sa cause M. Malleval, premier commis de M. Tisseur, et on commença un clocher octogonal. M. Tisseur envoya à M. le curé, par main d'huissier, l'ordre de démolir ce commencement de clocher : M. Durand s'y refusa, et, par sa ténacité, obtint enfin l'achèvement d'un clocher tel qu'il le voulait : octogonal, à deux étages de fenêtres et surmonté d'une flèche. »

Le 11 juin 1883, l'édifice étant terminé, on procéda à sa consécration. « Comme le

cérémonial exige que le prélat consécrateur puisse entrer par la porte principale de l'édifice, M. le curé demanda à la municipalité la permission de construire un escalier provisoire pour ce jour-là. La permission ayant été refusée, M. Durand passa outre, et, pour la circonstance, un escalier de bois à deux rampes conduisit au portail. Mgr Caverot procéda aux cérémonies liturgiques suivies d'une messe solennelle, dite par un des vicaires généraux, à l'autel majeur qui seul avait été consacré. »

Deux ans plus tard, nouvelle cérémonie imposante. Mgr Gonindard, sacré, le 10 mai 1885, évêque de Verdun, allait donner à l'église du Bon-Pasteur, les prémices de son ministère épiscopal. « Quinze jours après, le lundi de Pentecôte, 25 mai, le nouvel évêque vint procéder aux cérémonies de consécration de l'autel de la Sainte-Vierge. »

Mgr J.-B. Callot, curé du Bon-Pasteur, puis évêque d'Oran (1867-75).

Au-dessus de la porte principale, dans un tympan, est représenté le Bon Pasteur enseignant tous les âges. Les portes latérales possèdent également des tympans ornés des sujets suivants à droite : *L'Adoration des Mages*; et à gauche *Saint Joseph*, patron de l'église universelle.

Pénétrons dans l'église et entrons dans le chœur ; le maître-autel, de marbre blanc, est vaste et décoré par devant d'un bas-relief représentant les disciples d'Emmaüs, la mise au tombeau et la résurrection ; au retable sont sculptés des ornements avec sujets tirés de la vie de Notre-Seigneur.

Dans la voûte de l'abside se déroule une magnifique fresque, sur fond or, œuvre de M. Tollet. Le Christ est assis et montre son cœur, il est entouré de saints et saintes, savoir : à gauche, la Vierge Marie, la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, sainte Catherine de Sienne, sainte Gertrude, sainte Mecthilde, enfin Jeanne d'Arc tenant l'étendard ; à droite, saint Joseph, saint François de Sales, le P. de La Colombière, Jésuite, le P. Eudes, Pie IX et un zouave pontifical portant le drapeau du Sacré-Cœur. Sur les murs du sanctuaire se détachent, en relief, les statues des quatre évangélistes avec leurs symboles ; ils encadrent deux peintures ; à droite, Moïse rendant grâce à Dieu, tandis que le peuple recueille la manne dans le désert ; à gauche, le miracle de *La multiplication des pains* par Notre-Seigneur. Derrière l'autel on a placé les orgues, et, de chaque côté, les stalles en chêne sculpté. Le sanctuaire est fermé par une première table de communion, en marbre blanc, décorée de colonnettes et de colombes. Une seconde barrière sépare le chœur des trois nefs. Tout autour des murs de la grande nef, ainsi qu'au fond de l'église, s'ouvrent les tribunes. La chaire occupe le milieu de l'église ; elle est en

pierre avec dossier orné d'une statue de Moïse ; les panneaux de la cuve sont décorés du Christ, des évangélistes et des docteurs de l'église. Au fond de la nef on a gravé, sur deux plaques de marbre, les noms des principaux bienfaiteurs de l'église.

A droite de la grande nef s'ouvre la chapelle de la Sainte-Vierge. L'autel, de marbre blanc, est décoré d'un bas-relief représentant le couronnement de Marie avec retable où sont sculptés des anges. L'autel est surmonté d'une statue de pierre représentant la Vierge Mère, encadrée d'un haut retable de pierre sculptée avec scènes : d'un côté, Marie donnant le rosaire; de l'autre, elle remet le scapulaire. Contre les deux pilastres de la chapelle, on a placé les statues de saint Antoine de Padoue et de sainte Philomène. Au fond de la petite nef de droite se trouvent les fonts baptismaux ; ils sont en pierre et ornés d'un retable avec ange sculpté portant un enfant, ainsi que de bas-reliefs représentant le paradis terrestre et la chute originelle.

Dans la petite nef de gauche s'ouvre la chapelle Saint-Joseph ; l'autel est de marbre blanc avec bas-relief : la mort du bienheureux patriarche, et des anges sculptés. L'autel est surmonté de la statue de saint Joseph entourée d'un retable élevé dans lequel sont sculptés deux scènes : le mariage de saint Joseph avec la Vierge Marie et le songe du saint patriarche. Contre les pilastres sont placés la statue du Sacré-Cœur et le tableau de la Sainte Face. Au fond de cette nef, adossé au mur, se trouve un petit autel dédié à Notre-Dame de Pitié ; il est surmonté d'un groupe représentant Jésus mort dans les bras de sa mère assise au pied de la croix.

L'église est éclairée par de nombreux vitraux ; les cinq verrières du chœur sont l'œuvre de M. Laurent, de Tours ; elles représentent le Bon Pasteur portant la brebis et entouré, à gauche des saints Pierre et François de Sales, à droite, des saints Paul et Vincent de Paul. Dans la grande nef six vitraux, de chaque côté, œuvre de notre collaborateur, L. Bégule, offrent la représentation, à droite, des saints Jean l'évangéliste, Polycarpe, Pothin, Irénée, Just et Bonaventure ; et à gauche, des saintes Blandine, Cécile, Clotilde, Catherine, Claire et Élisabeth. Dans la tribune on a placé les trois vitraux : la Foi, l'Espérance et la Charité. Enfin les petites nefs sont éclairées par des verrières géminées, imitant l'art ancien, et dont les sujets sont les enseignements de Notre-Seigneur et ses paraboles.

NOTRE-DAME DE LA RETRAITE AU CÉNACLE

La congrégation dite Notre-Dame au Cénacle prit naissance dans ces montagnes du Vivarais que saint François Régis avait évangélisées au XVIe siècle, et où, par ses prédications incessantes et ses héroïques pénitences, il avait converti nombre de protestants et de pécheurs. L'institut fut fondé par le père Jean-Pierre-Étienne Terme, mort en 1834 à l'âge de 43 ans. Ce prêtre, qui remplissait dans le diocèse de Viviers les fonctions de mis-

sionnaire diocésain fut secondé, dans cet établissement, par une de ses premières recrues Marie-Victoire Couderc, plus tard en religion sœur Thérèse. Le but était de procurer une retraite aux personnes qui venaient passer quelques jours près du tombeau de saint François Régis pour s'y sanctifier ; on pourrait aussi établir des maisons d'enseignement ; la maison-mère et le noviciat de La Louvesc devaient rester le noyau de la congrégation. La fondation connut, dès son début, le dénuement de Bethléem, et, en 1830, quatre ans avant la mort du fondateur, un Jésuite le P. Deslages, donnant la retraite annuelle aux religieuses, jugea la pauvreté trop absolue. Les sœurs n'avaient point de cellules et leur lit ne se composait que de deux tréteaux avec une paillasse de maïs ; on mangeait du pain de seigle, et la nourriture, des plus communes, était servie dans une faïence brune très grossière. En 1838, la supérieure générale sœur Thérèse Couderc dut céder sa charge à une autre religieuse, et vécut dès lors dans l'effacement le plus complet jusqu'au seuil de l'extrême vieillesse ; retirée à trente-trois ans, elle mourut octogénaire en 1885, et ne vit que bien tardivement la société tout entière, que des mains imprudentes avaient trop longtemps dirigée, se retourner vers elle dans un mouvement de vénération unanime. Sa démission inaugura pour le Cénacle une période pleine de souffrances et de périls ; elle prit fin avec l'épiscopat de Mgr Guibert, futur archevêque de Paris, qui la sauva du schisme, de la mort peut-être, en la ramenant d'autorité à son organisation antérieure et légitime. L'ère des difficultés intérieures close, le Cénacle pacifié s'étendit, après que ses constitutions eurent reçu de l'église une première approbation canonique. Le 10 mars 1857, Mgr Guibert transférait à l'archevêque de Paris son titre et ses droits de supérieur du Cénacle ; dès lors l'institut transporta sa maison-mère et son noviciat dans la rue du Regard à Paris. A dater de cette époque on peut appliquer à la communauté ce mot prononcé à propos d'une supérieure générale : elle fut extraordinaire à force d'être ordinaire. A partir de 1877 le mouvement de propagation s'accéléra et s'étendit en Italie, en Angleterre, en Belgique, en Suisse et jusqu'en Amérique, où quelqu'un disait à l'une des religieuses nouvellement débarquées de France : « Nous autres, Américains, nous connaissons une neuvième béatitude, qui est de rendre service. » On fit mieux que le dire, on le prouva.

Chapelle des religieuses de la Retraite.

Disons un mot des règles de l'institut qui fut approuvé solennellement par le Saint-Siège

le 17 mars 1891. Rattachées à la règle primitive de saint Augustin, les constitutions du Cénacle tiennent de près à celles de la Compagnie de Jésus ; elles ont une double fin commune : recherche de la perfection, exercice du dévouement apostolique, union à Dieu et service du prochain. Malgré le transfert de la maison mère à Paris, La Louvesc demeura le berceau de l'œuvre et le centre qui rayonnait au loin ; il est toujours le Cénacle embaumé par les vertus qui s'épanouirent à l'origine.

A côté de La Louvesc et des autres fondations de l'institut à travers le monde, Lyon figure au premier plan. L'année 1841 vit les laborieux préliminaires de cette fondation. La montée Saint-Barthélemy où le Cénacle lyonnais s'établit, ne fut d'abord qu'un poste avancé. La vie des religieuses y était une sorte d'exil ou de captivité : peu ou point d'œuvres possibles ; point d'aumônier ; il fallait aller chercher au dehors l'absolution et la sainte messe ; la journée se passait à travailler pour gagner le pain quotidien et le loyer de la maison qui était à la charge des religieuses. La Providence fit bientôt cesser cette épreuve. Une vaste maison toute voisine de la chapelle de Fourvière fut acquise grâce à mère Thérèse qui sut déjouer les menées dont l'objet était d'écarter le Cénacle de cette précieuse acquisition. De nos jours la persécution a momentanément dispersé les religieuses ; mais aucune loi humaine ne saurait prévaloir contre l'esprit de cet institut que le fondateur voulut humble et caché au point de dire à ces filles ces paroles mémorables : « Soyez si petites que tout le monde puisse marcher sur vous. »

La chapelle de la Retraite au Cénacle, est l'œuvre de M. Franchet, architecte, sous la direction de M. Bossan ; elle est aujourd'hui fermée au public. Le saint sacrifice n'y est plus célébré et les voûtes ne retentissent plus des offices et des chants liturgiques ; mais l'oratoire a conservé son cachet architectural et ses ornements.

Il est de style roman et se compose d'une abside, d'un chœur et de cinq travées. Le maître-autel est de pierre blanche, la table d'autel est supportée par trois piliers de marbre d'un gracieux effet. Au-dessous, un bas-relief représente la scène de la mort de saint Joseph, groupe d'une belle expression. Au-dessus de l'autel le retable est décoré de fleurons sculptés, et le tabernacle de pierre est incrusté d'ornements en cuivre doré. Une niche pour le Saint-Sacrement surmonte le tout. Dans le chœur, à droite et à gauche, on a placé les statues de saint Joseph et de saint François Régis. La chapelle est éclairée par cinq vitraux décorés de grisailles. Au bas de la nef, nef unique, se trouve une grande statue du Sacré-Cœur ainsi qu'une peinture sur toile, représentant le même sujet. Dans le fond de la nef s'ouvre une tribune : une seconde tribune se trouve près de l'autel majeur. Vis-à-vis du chœur, mais perpendiculairement à celui-ci est placé le chœur des religieuses, séparé de la nef par une grille de bois ouvragé. Cette partie réservée aux sœurs est éclairée par six petites fenêtres. Au dehors, la chapelle ne présente pas de caractère particulier.

LA CITÉ DE L'ENFANT JÉSUS DITE CITÉ-RAMBAUD

Le fondateur de cette œuvre si populaire, Camille Rambaud, naquit à Lyon, rue Lafont, le 17 mars 1822. Son père, tulliste à Lyon, était originaire de Sigoyer (Hautes-Alpes), et sa mère Catherine Cécile Geoffray venait de la Bresse. Ses débuts au lycée de Lyon ne furent pas brillants ; le dessin, la mécanique, les sciences physiques eurent plus d'attrait pour sa nature positive que les belles-lettres : c'est pourquoi son père le retira et en fit un commis en soieries. Cette nouvelle situation l'intéressa ; il prit goût au commerce, et, en peu de temps devint l'associé de M. Potton son patron. L'activité déployée par Camille Rambaud, son intelligence des affaires placèrent bientôt la maison Potton-Rambaud dans un des premiers rangs. La Révolution de 1848 et surtout l'insurrection des tisseurs de la Croix-Rousse apprirent au futur prêtre les misères insoupçonnées qui règnent dans un ménage d'ouvriers sans travail. C'est à la suite de ces événements qu'il conçut le projet d'établir une société de secours mutuels et une caisse de retraite pour les ouvriers en soie. Le gouvernement du prince Napoléon-Bonaparte, qui avait projeté tout un plan de réformes ouvrières à son profit, fit avorter ce projet, et, par l'intermédiaire de M. de Colmont attaché au ministère des finances, réduisit cette généreuse conception à une simple société mutuelle.

A cette époque, Rambaud, plein de jeunesse et d'esprit, s'était lancé dans la société brillante de Lyon ; la crise de 1848 vint l'orienter vers de nouvelles pensées. Le problème de la pauvreté avec toutes ses horreurs et ses souffrances réveilla le sentiment chrétien qui sommeillait en lui. Il commença l'apprentissage de l'apostolat en entrant avec ses amis Louis et Ferdinand Potton dans la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Saint-Pierre. A quelque temps de là, la Providence lui fit rencontrer un enfant de douze ans, qui n'avait jamais fréquenté l'école ; M. Rambaud eut l'idée, après s'être concerté avec ses amis, de réunir quelques-uns de ces malheureux le dimanche, de les instruire de la religion et de leur donner quelques leçons élémentaires. Le succès couronna leurs efforts. Il fallut promptement agrandir le local où se tenait les réunions hebdomadaires : en automne 1850, M. Rambaud fit construire, derrière l'église Saint-Pothin, une maison avec petite chapelle. Chaque dimanche matin une soupe de choux au lard attendait les enfants ; puis, on les conduisait à la messe, et le reste de la matinée était employé à remplir le programme indiqué. Cette œuvre charitable ne pouvait satisfaire le zèle de l'apôtre laïc. Ayant eu l'occasion de visiter l'œuvre des Dames du Calvaire, il lui sembla qu'aidé de ses amis, il devait tenter la même œuvre pour les hommes : on commença à la réaliser en installant dans la maison des Brotteaux deux enfants infirmes couverts de plaies. C'était, dans une touchante émulation, à qui panserait ces hideuses infirmités.

Dieu ne laissa pas sans récompense tant de dévouement, et donna à ces apôtres la voca-

tion sacerdotale. Louis Potton entra, en 1850, chez les Dominicains, Mathevon l'y suivit peu de temps après ; puis ce fut le tour de Brosse ; trois ans plus tard, Ferdinand Potton quittait le commerce de la soierie pour revêtir à Marseille la robe de capucin. M. Rambaud était prêt depuis longtemps à quitter le monde, la mort de sa mère vint hâter sa résolution et, en mai 1854, après avoir résilié son contrat d'association avec M. Potton, il loua à la commission des hospices de Lyon, l'emplacement qui devait porter plus tard le nom si connu de Cité de l'Enfant Jésus, ou Cité-Rambaud. Il y bâtit une maison pour loger les enfants retirés de la rue et vint habiter avec eux.

Ce changement de vie, l'habit d'ouvrier qu'il revêtit furent cause que la plupart de ses amis l'abandonnèrent. Mais la Providence le récompensa de sa persévérance en lui envoyant un aide dans M. Paul du Bourg, jeune homme de grande famille, qui sacrifia son avenir pour se dévouer à l'œuvre commune. Ce dernier ne craignait pas d'aller à travers Lyon recueillir les aumônes nécessaires pour faire vivre la colonie qui augmentait sans cesse. Une catastrophe, l'inondation de Lyon en 1856, faillit compromettre l'œuvre. L'eau envahit la maison de refuge jusqu'au premier étage. A la hâte les malades furent dirigés sur Chasselay où MM^mes^ Lacour leur donnèrent une généreuse hospitalité. De son côté, M. Rambaud offrit la Cité aux malheureux ouvriers victimes du fléau, et en peu de jours, elle se peupla de plus de cent personnes. Ému de voir tant de familles entassées pêle-mêle, M. Rambaud conçut le projet de bâtir une vaste maison pour y hospitaliser les malheureux qu'il logeait provisoirement. Encouragé par le cardinal de Bonald, il recueillit en peu de temps plus de 30.000 fr.

Chapelle de la Cité de l'Enfant-Jésus.

Cette conception de cité ouvrière reposait hélas sur une erreur financière et une erreur morale. Les ouvriers considéraient les dons reçus par leurs bienfaiteurs comme destinés à payer les dettes, et refusaient d'acquitter leur terme ; or on avait emprunté 400.000 fr., et on construisit pour plus de 600.000.

L'échec moral s'ajouta à la gêne financière : la cité contenait non des hospitalisés, mais des locataires libres de pratiquer ou non leur religion, et la maison fondée pour instaurer le règne de Dieu fut parfois témoin de scènes de désordres. Au milieu de ces ennuis financiers, l'appui que les Pères Capucins avaient donné à la cité naissante vint à manquer.

Heureusement un vicaire de Saint-André, l'abbé Chevrier, s'offrit à partager une vie qui répondait à ses secrets désirs. Pour mener l'œuvre à bien, M. Chevrier conseilla à M. Rambaud de recevoir l'ordination. Celui-ci se rendit à ce conseil, et, en décembre 1860, reçut le diaconat à Rome, où il était allé faire ses études théologiques, et, à la Trinité suivante, il fut ordonné prêtre. Dès le lendemain, il déclara que c'était au tour de M. du Bourg de partir pour faire ses études. Après avoir hésité, Paul du Bourg se rendit au séminaire de Romans, dirigé par les Jésuites, et dont il connaissait le supérieur; il fut ordonné à Lyon en 1864. Pendant les études de M. du Bourg, l'abbé Rambaud fit terminer la chapelle de la Cité. La situation financière n'était pas brillante; or, cette détresse eut une conséquence inattendue : les négociants lyonnais, qui soutenaient l'œuvre, abandonnèrent l'argent qu'ils avaient confié à M. Rambaud, et l'engagèrent à transformer les immeubles en asile gratuit pour les vieillards.

Pendant l'exécution de tous ces travaux, l'instruction des enfants fut confiée aux Frères des Ecoles Chrétiennes. Mais le système pédagogique rêvé par le fondateur étant incompatible avec la méthode des Frères, ceux-ci se retirèrent. Mlle Picolet et Mlle Godin, mises au courant de la méthode de M. Rambaud, et formées par lui, se chargèrent de l'éducation des enfants. Les idées pédagogiques du fondateur, perfectionnées par la pratique, se trouvent développées dans le livre qu'il publia, en 1869, sous le titre de : *Méthode d'enseignement raisonné*. Cette publication fut approuvée par Pie IX comme capable « de former l'âme des enfants et des adolescents à l'amour de la religion, de l'honneur, de la famille et de la patrie, ainsi qu'au goût du travail et de l'industrie ». M. Rambaud employait avec succès la méthode socratique pour enseigner la philosophie à l'école primaire.

Lorsque la guerre de 1870 éclata, l'abbé Rambaud suivit en Allemagne nos soldats prisonniers, en qualité d'aumônier militaire. Il eut alors l'occasion de montrer son activité et son zèle en se faisant, tour à tour, professeur, fournisseur de vivres et de vêtements. Les soldats manquaient de chaussures : il acheta des basanes, des bottes et des souliers mis au rebut, et créa un atelier de galoches; il installa ensuite un atelier de reliure; enfin, pour connaître plus sûrement les besoins, et soulager plus efficacement les misères des soldats, il fonda une société Saint-Vincent-de-Paul. Pour avoir une idée de son activité, il faut lire ses deux ouvrages publiés à l'époque de la guerre, et intitulés l'un : *Le siège de Metz*; l'autre : *Six mois de captivité à Kœnigsberg*.

La mauvaise nourriture et les grandes fatigues qu'il avait supportées pendant la guerre, lui causèrent une inflammation d'entrailles qui faillit le conduire à la mort. A peine revenu à la santé, il construisit une école sur le modèle de celles qu'il avait visitées en Prusse et de nouveaux bâtiments pour ses vieillards. Bien plus, il osa rompre avec nos habitudes pédagogiques routinières, et voulut donner aux jeunes filles un enseignement philosophique, dont leurs frères tiraient déjà un profit si évident. La réussite dépassa les espérances. Par sa nature propre, la jeune fille, outre la culture générale, a besoin d'une formation particulière, puisqu'elle doit être épouse et mère. Pour elle, M. Rambaud dicta aux sœurs chargées de l'école et leur fit enseigner un corps de doctrine résumé dans un

livre exquis intitulé : *La Mère de famille ou la Maîtresse de maison*, ouvrage réimprimé depuis et qui est peut-être le chef-d'œuvre de ce pédagogue populaire.

M. Rambaud était l'homme de son temps; il ne pouvait lui échapper que la ville de Lyon s'accroissant et s'étendant de plus en plus dans la plaine du Dauphiné, les populations suburbaines avaient besoin de secours religieux. Vers 1874, M. Renard, grand teinturier, avait transporté à la cité Lafayette son importante usine; M. Rambaud, muni des autorisations ecclésiastiques nécessaires, s'empressa de construire, sur un terrain cédé par ce généreux industriel, un asile de vieillards et une salle de catéchisme, enfin une chapelle ouverte le 25 août 1879. Un an plus tard, de concert avec M. Gillet père, un nom impérissable dans les annales de la charité lyonnaise, M. Rambaud élevait une autre chapelle dans le quartier de l'Industrie au nord de Vaise, et y ajoutait une maison abritant soixante-dix vieillards. Pour soutenir ces œuvres, il fallait de grandes ressources; le prêtre pauvre se trouva parfois dans de cruelles perplexités; mais des bienfaiteurs discrets tirèrent toujours d'embarras l'apôtre des ouvriers, qui donnait et construisait sans compter.

M. l'abbé Rambaud.

Ces œuvres matérielles ne l'empêchèrent pas de publier, en 1887, un nouvel ouvrage : *Économie sociale et politique ou science de la vie*. Ce livre, très ouvert à toutes les réformes légitimes, plein de pitié virile pour le pauvre, rempli de hauts et sages conseils pour le riche, est animé d'un admirable optimisme, fruit des connaissances profondes acquises par l'industriel rompu aux affaires, qu'était M. Rambaud. C'est une œuvre profondément originale par son inspiration spiritualiste, sa sympathie pour le monde moderne, et son intelligence des besoins sociaux. La composition de cet ouvrage n'absorba pas toute l'activité de M. Rambaud. A la demande de Mme Morel, présidente de la Société d'encouragement à l'allaitement maternel, il ne cessa, depuis 1882 jusqu'à sa mort, de prêter son concours le plus actif à une œuvre qui répondait à ses plus constantes préoccupations.

L'Académie de Lyon, dès qu'elle fut en possession du legs Lombard de Buffières, tint à honneur de couronner non seulement la *Méthode d'enseignement raisonné*, publiée par M. Rambaud en 1869, mais surtout le zèle et le dévouement du créateur de cette école primaire fondée sur l'enseignement philosophique. Le rapporteur de l'Académie, M. Heinrich, faisait pourtant quelques réserves, en indiquant d'un trait la difficulté de l'entreprise : « La tentative de M. Rambaud me paraît une de ces œuvres individuelles qui valent ce que vaut l'homme et ne produisent leur fruit que sous sa direction absolument exceptionnelle. » M. Rambaud fut sensible à cette observation qui répondait à ses secrètes inquiétudes. La difficulté de trouver des maîtres rompus à cette méthode pédagogique, lui fit chercher à perfectionner sa méthode et à en publier les points principaux

pour les rendre plus accessibles. Ce fut un travail de douze années. Quand il crut avoir amené son système à l'unité et à la clarté nécessaire, il le publia sous ce titre : *La Philosophie.*

La réputation du prêtre lyonnais s'accentuait de plus en plus, à Paris plus encore peut être qu'à Lyon. Son livre : *Économie sociale et politique* fut couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Le rapport de M. Picot contenait un juste et caractéristique éloge de M. Rambaud, « maître admirable, qui a créé à Lyon, dans un quartier pauvre, des logements pour les misérables; qui a construit des écoles, et qui a créé des méthodes ».

Il ne sera pas inutile de dire ici que le cœur de cet apôtre généreux fut déchiré par l'apparition de *La France juive* de M. Drumont ; comme prêtre et comme économiste, il protesta contre la thèse qui mettait les Juifs hors la loi, dans une lettre publique qu'il répandit abondamment. Toute générosité de cœur le ravissait, surtout chez ceux qui n'avaient pas le bonheur de posséder sa foi. Il était lié d'amitié avec le pasteur Monod, et un jour que le pasteur Æschimann venait le visiter, M. Rambaud dit aux personnes présentes : « Il appartient à l'âme de l'Église. »

Depuis longtemps, M. Rambaud se proposait d'écrire une exposition raisonnée de la foi chrétienne. Poussé par ses amis et par le cardinal Foulon, il se décida, en 1892, à faire imprimer ce nouvel ouvrage. On a appelé avec raison cette œuvre : la théologie du cœur. Ce livre, écrit avec tant d'amour, fut le tourment de ses dernières années. Certains professeurs ne concevaient pas que l'on pût facilement allier la théologie affective aux austères et strictes définitions de la scolastique. Et pourtant que de conquêtes lui valut cette méthode : pour ne citer que deux noms, n'est-ce pas sur ce terrain qu'il se lia d'amitié avec MM. Lucien et Félix Mangini. Ces deux grands personnages animés l'un et l'autre d'un invincible optimisme et d'une haute générosité, étaient en communication constante avec M. Rambaud, dont ils admiraient la religion large, pure, élevée.

Le 19 décembre 1893 fut un véritable triomphe. Tout ce que Lyon compte d'hommes remarquables se pressait dans la vaste salle du Palais des Arts. L'Académie venait d'attribuer à M. Rambaud le prix Livet. Mgr Coullié tint à honneur de remettre lui-même au créateur de la Cité de l'Enfant-Jésus, la médaille d'honneur. Presque au lendemain de cette séance, une congestion de la rétine priva de la vue M. Rambaud. Après quelques jours de tristesse causée par la pensée d'être livré à une main étrangère pour le conduire, il se reprit, et adressa au pasteur Monod cette belle parole : « Je sais ce que c'est que servir Dieu en y voyant clair, il m'apprendra ce que c'est que le servir en aveugle. » Dès ce moment, il reprit plus fortement sa tâche d'éducateur, de consolateur, d'ami des pauvres, de promoteur d'œuvres et d'idées. Son infirmité ne l'empêcha pas de publier : *L'Histoire des idées philosophiques*, ouvrage qui forme le complément de sa *Psychologie.*

Au milieu de ce travail, qui, en occupant sa pensée lui conservait la vie, il lui arriva, à peu d'intervalle, une joie et bientôt une cruelle douleur. L'Académie des sciences morales et politiques lui décerna, en 1895, pour son *Économie sociale et politique*, le prix

Audiffred, de 15.000 francs, sa plus haute récompense. Mais peu de temps après, l'abbé P. du Bourg perdait un œil par accident et mourait le 1er janvier 1898. Ce fut un coup terrible pour M. Rambaud, privé ainsi du compagnon de sa vie, de celui à qui il était attaché par des liens plus forts que le sang, les liens de la charité et du dévouement. Lui-même ne devait pas survivre de longues années. Une chute, survenue dans l'escalier de la Cité de l'Industrie, donna une secousse fatale à l'organisme débilité de M. Rambaud. Brusquement il sentit ses forces défaillir. Le 9 février 1902, il se fit conduire à l'église, au milieu des vieillards qu'il avait tant aimés, leur fit ses dernières recommandations, et, le 13 février, il rendait sa belle âme à Dieu. M. Augagneur, maire socialiste de Lyon, accorda de suite l'autorisation d'ensevelir M. Rambaud dans la chapelle de la Cité : « pour un tel prêtre, dit-il, on ne refuse rien. » C'est là qu'il repose à côté du Père du Bourg, au milieu des vieillards et des enfants auxquels ils ont consacré leur vie.

Eglise Saint-Camille de l'Industrie.

La chapelle est un beau monument de style gothique, comportant une grande nef et deux petites. Le chœur est éclairé par cinq verrières avec chacune deux sujets, savoir : la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus et saint Joseph ; les saints apôtres Pierre et Paul; saint Thomas et saint Barthélemy; saint André et saint Jacques ; enfin saint Jean Baptiste et saint Jean l'Évangéliste complètent la couronne des apôtres qui entourent la sainte Famille. Au-dessous des vitraux, un grand Christ et un reliquaire renfermant des parcelles de la vraie croix, dominent l'autel. Celui-ci est en pierre, vaste, et entouré d'une barrière de pierre gracieusement sculptée. Sur les murs de l'abside, deux plaques de marbre portent les noms des bienfaiteurs.

A droite et à gauche de l'abside, s'ouvrent deux chapelles dédiées l'une à Notre-Dame de la Salette, l'autre à saint Joseph.

Dans la première, sur le mur, on lit l'inscription suivante : « Vœu rendu à N.-D. de la Salette ; le P. Camille Rambaud, aumônier libre dans le IVe corps de l'armée du Rhin et des prisonniers à Kœnigsberg (Prusse), a été rendu aux vieillards de la Cité de l'Enfant-Jésus le XVII mai M. DCCC LXXI. Reconnaissance à Marie, notre protectrice. » Vis-à-vis s'ouvre la petite nef de droite ; elle est éclairée par le vitrail de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres ; au-dessous une vaste plaque de marbre contient les noms des bienfaiteurs de l'œuvre. Au fond de cette petite nef la verrière du couronnement d'épines éclaire un Christ au tombeau de pierre blanche.

La chapelle de gauche est dédiée à saint Joseph ; elle renferme les corps des deux fon-

dateurs : sur la pierre sont gravées les inscriptions suivantes : « Ici reposent les fondateurs de la Cité de l'Enfant-Jésus, Camille Rambaud, né à Lyon le 17 mars 1822, ordonné prêtre le 25 mai 1861, décédé à la Cité le 13 février 1902. Paul Du Bourg, né à Lyon le 25 juin 1827, ordonné prêtre le 21 mai 1864, décédé à la Cité le 2 janvier 1898. In morte quoque non sunt divisi. »

La basse nef de gauche est éclairée par les vitraux de la Flagellation et de la Visitation.

Le transept de droite contient un autel dédié à saint Benoît-Joseph Labre, surmonté d'un portrait du célèbre mendiant, vis-à-vis se trouve une autre peinture représentant ce même saint partageant son repas avec les pauvres. Une statue du Sacré-Cœur complète la décoration de ce transept éclairé par le vitrail de saint François d'Assise et de sainte Claire. Le transept de gauche renferme un autel dédié à sainte Anne et les statues de l'Ecce Homo et de saint Antoine de Padoue ; il est éclairé par le vitrail de sainte Élisabeth et de saint Louis, roi de France.

Au fond de l'église, se trouve une vaste tribune, au-dessus de laquelle est un vitrail décoré de l'image des trois archanges : saint Michel, portant le glaive, saint Gabriel, le lis de l'Annonciation, et saint Raphaël, le bâton de voyageur.

Au-dessus de la tribune s'élève un élégant clocher surmonté d'une flèche élancée, une des plus élevées de Lyon ; elle est l'œuvre de M. Gaillard, architecte. Sur la façade de l'église on a récemment placé une belle œuvre de M. Vermare, le buste de M. Rambaud, aveugle, mais reflétant sur son visage la joie surnaturelle dont il jouissait à l'intérieur.

SAINT-CAMILLE DE L'INDUSTRIE

A la notice sur la chapelle de la Cité-Rambaud se rattache tout naturellement l'histoire de ses deux filles : la Cité Lafayette et la Cité de l'Industrie. La première fut fondée par le vénérable prêtre, en 1879, chemin Saint-Antoine, sur la paroisse de Villeurbanne, avec les ressources fournies, comme on l'a dit, en majeure partie, par le grand industriel M. Renard. Elle comprend une maison occupée par dix ménages de vieillards, des salles où sont reçus les enfants du quartier, enfin une gracieuse chapelle, assez fréquentée le jeudi et le dimanche.

La cité de l'Industrie fut établie, en 1880, sur un plan beaucoup plus vaste ; le principal bienfaiteur en fut M. François Gillet père. L'établissement comporte une maison où logent soixante-dix vieillards ; des salles pour les œuvres, enfin la chapelle. Celle-ci a été l'an dernier érigée par Mgr Coullié en église paroissiale sous le vocable de Saint-Camille, patron du digne fondateur, et confiée par lui au zèle éclairé de M. Giraud, ancien chapelain de la Primatiale. L'église ne comporte qu'une seule nef, mais d'une largeur de onze mètres et sans colonnes, ce qui fait un vaisseau capable de contenir une assemblée fort nombreuse. Le maître-autel dédié à Notre-Dame de Rochecardon — il eût été plus

à propos de dire Notre-Dame de l'Industrie — est surmonté d'une niche éclairée par le haut et contenant une statue de la Mère de Dieu. Dans la nef à droite est dressé l'autel Saint-Joseph et à gauche celui de Sainte-Claire. Tout autour de l'église se trouvent le presbytère et des locaux pour les œuvres paroissiales.

CHAPELLE DES SOLDATS A LA PART-DIEU

Ce qu'on nomme aujourd'hui le quartier de la Part-Dieu fut presque désert jusqu'au XIXe siècle, à peine y voyait-on quelques modestes constructions qui ne faisaient guère présager l'accroissement considérable qu'allait prendre, de nos jours, ce quartier. Lorsque sous l'Empire on construisit la caserne de cavalerie, il s'est bâti tout autour de modestes maisons, transformées parfois en de confortables édifices. Tout près de la caserne, s'élèvent la chapelle et les bâtiments du cercle militaire. M. l'abbé Clot fut le principal artisan de cette fondation.

Grâce à son zèle, une société civile se constitua : il fut résolu qu'on louerait aux hospices de Lyon un vaste terrain et qu'on y construirait des bâtiments appropriés à la destination projetée. Ce que voulaient les fondateurs de l'œuvre, ce n'était point de créer une association de soldats, ni un cercle militaire; leur but essentiel était d'offrir aux soldats, à leur sortie des casernes, le moyen de passer sainement et moralement les moments de loisir que leur laisse le service, et, en même temps, de leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux. La poursuite de ce double but nécessitait la création de salles de récréation, de lecture, la formation de bibliothèques et enfin l'adjonction à l'œuvre d'une chapelle, avec un service religieux spécialement réservé aux soldats. Au bout de peu de temps l'œuvre fut installée rue de la Part-Dieu à la satisfaction des soldats très sensibles aux multiples avantages qu'ils y rencontraient. Leur affluence toujours croissante récompensa le vaillant aumônier du dévouement dont il ne cessait d'entourer ses troupiers.

C'est pour se procurer les ressources nécessaires à une entreprise d'un entretien coûteux, que M. l'abbé Clot établit l'œuvre Notre-Dame-des-Soldats. Or, les ressources furent assez abondantes pour permettre à l'aumônier d'étendre son rayon d'action dans les diverses villes de garnison du diocèse. Les familles chrétiennes, par l'intermédiaire des curés, furent invitées à soutenir, par des souscriptions annuelles, les œuvres militaires établies ou à établir dans la région, et à sauvegarder ainsi les intérêts moraux et religieux de leurs enfants durant le temps du service.

Lorsque le titre et la fonction officielle d'aumônier militaire furent supprimés, M. Clot ne se découragea pas : on lui enlevait son traitement, mais on lui laissait ses œuvres. Le cardinal Caverot, désireux de voir se maintenir l'aumônerie militaire, ne craignit pas de s'imposer les plus lourds sacrifices pour subventionner les aumôniers.

C'est au travers de toutes ces difficultés administratives et financières, que M. Clot dut poursuivre sa noble et utile mission. Les obstacles qu'il rencontrait et que sa prudence contribuait à écarter ou à diminuer, ne semblaient véritablement servir qu'à stimuler son zèle. Il créa, dans son bel établissement de la rue de la Part-Dieu, des attractions nouvelles capables de retenir davantage encore le soldat dans sa maison, puis il acquit et développa considérablement la revue mensuelle *L'Ami du Soldat*, où il se plut à entretenir dans un style sobre et plein d'à-propos, le bon esprit militaire, et à relater chaque semaine ce qui était de nature à intéresser les soldats.

En 1890, M. l'abbé Clot fut nommé, par le cardinal Foulon, chanoine honoraire de la Primatiale ; il était depuis longtemps chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre ; à ces distinctions s'ajouta, en 1894, le prix Livet de 4.000 francs que lui décerna l'Académie de Lyon. En dehors de son œuvre militaire, l'aumônier de la Part-Dieu fut encore pendant de longues années le directeur des Prêtres adorateurs du Saint-Sacrement.

La Part-Dieu au XVIe siècle.
(D'après le plan scénographique de 1550).

Malgré tant de soucis et de fatigues, le chanoine Clot avait gardé longtemps la vigueur de la jeunesse ; mais, en 1904, brusquement, lorsqu'il vit fléchir, sous les coups de la persécution, l'œuvre qui lui avait coûté tant de peines, sa santé chancela, et, dès lors, il alla toujours en déclinant. Ayant remis entre les mains de son archevêque le fardeau de ses fonctions, il se retira dans la maison des Chartreux qu'il avait longtemps habité autrefois. C'est dans cette atmosphère sacerdotale qu'il se prépara à la mort ; trois jours avant ce redoutable moment, le 18 octobre 1907, il avait reçu, en pleine connaissance, les derniers sacrements. Ses funérailles eurent lieu le 24 octobre suivant au milieu d'un concours considérable de prêtres, d'amis et de militaires accourus pour donner ce dernier témoignage d'affection et d'estime au directeur de l'œuvre Notre-Dame-des-Soldats.

La chapelle, située rue de la Part-Dieu, 88, dépourvue de tout caractère architectural, n'est qu'une grande salle dont l'aménagement intérieur répond à sa destination : tentures rouges agrémentées de drapeaux entourant le chœur où s'élève l'autel principal surmonté d'une belle Pietà ; murailles et plafond décorés à la fresque, fenêtres à vitres peintes et représentant des motifs militaires ; autel latéral dédié au Sacré-Cœur ; en face, statue de Notre-Dame de Lourdes sur un socle ; harmonium auprès des chaises et prie-Dieu réservés à MM. les officiers ; enfin, faisant face à l'autel de la Pietà et tout au fond de la chapelle, près de l'entrée, deux superbes tableaux dus à la palette du peintre Chevalier,

et représentant l'un, la confession d'un soldat blessé, étendu le long d'un talus sur la lisière des bois où se déploient des tirailleurs ; l'autre, l'ensevelissement après la bataille et la bénédiction donnée par un aumônier à la dépouille des soldats tombés au champ d'honneur. Dans son ensemble, cette chapelle qui tient tout le rez-de-chaussée de l'établissement et qui n'est soutenue, malgré son ampleur, par aucun pilier, produit un effet sobre, mais saisissant.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE V

LA PLATIÈRE

Aduertissement; frère Thermes de Villars, prieur de la Platière de Lyon et en ceste qualité deffendeur en requeste contre Antoine la Riuée, fermier du chasteau de Vaulx-en-Velein, demandeur. S. l. n. d., in-4, 5 p.

A monseigneur, monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque et comte de Lyon, primat de France. [*Signé*:] Thomas de Neyrieu de Domarin, sacristain pour le chapitre de la Platière. S. l. n. d. (vers 1748), in-folio, 14 p. Au sujet de préséance dans les processions.

Le livre du Verbe mis au jour dans la naissance de Marie mère de Dieu, expliqué pendant l'octave de sa nativité en l'église Notre-Dame de la Platière de Lion, l'année 1665. Lyon, François Comba, 1668, in-8, 218 p.

La dévotion ou la confrérie établie depuis plusieurs siècles dans l'église parroissiale de la Plattière de Lyon, à l'honneur de Notre-Dame de Lorette. A Lyon, chez Laurent Langlois, imprimeur, au Point-du-Jour, MDCCI, avec approbation & permission, in-12, 6 f.-167-54 p.

La dévotion ou la confrérie établie depuis plusieurs siècles dans l'église parroissiale de la Plattière de Lyon, à l'honneur de Nôtre-Dame de Lorette. Lyon, Journet, 1736, in-12, 6 f.-220 p.-4 f.

Saint-Olive (Paul). *Mélanges historiques et littéraires.* Lyon, 1868, in-8.

Récits de messire P. Milliet, curé de la Platière, 1629-1651, publiés et annotés par Ferdinand Frécon. Lyon, Pitrat, 1888, in-8, grav.

SAINT-PIERRE

Absolution d'une excommunication lancée par un député du saint-siège contre François de Rohan et ses grands vicaires, au sujet des censures obtenues par l'abbesse et le couvent de Saint-Pierre, 5 février 1511. Manuscrit, bibliothèque de Lyon, fonds Coste, n° 2774.

Tableau historique de l'abbaye royale de Saint-Pierre à Lyon, 1783; par Gaspard de Berger de Moydieu, conseiller au parlement de Dauphiné. Manuscrit, bibliothèque de Lyon, fonds Coste, n° 2764, in-folio, 3 vol.

Extraits des titres contenant les privilèges, transactions, procès de l'abbaye de Saint-Pierre. Manuscrit, bibliothèque de Lyon, fonds Coste, n° 2763, in-folio.

Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus, paroisse de Saint-Pierre de Lyon. Lyon, Pitrat aîné, sans date, in-8, 8 p., 1 vue de la chapelle du Sacré-Cœur.

Association pour honorer le Sacré-Cœur de Jésus, établie dans l'église paroissiale de Saint-Pierre à Lyon, l'an 1721 et renouvellée en 1804. Gravure in-folio, sans date.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. *Histoire et description de l'église Saint-Pierre à Lyon*; par E. L. G. Charvet, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées. Paris, Plon-Nourrit, sans date, grand in-8, 1 f. p. 356 à 362-1 f. (Extrait de l'inventaire des richesses d'art de la France).

Éloge funèbre de très haute et très puissante dame madame Anne d'Albert de Chaulne, abbesse du royal monastère de S. Pierre de Lyon, prononcée en carême, le 31 de mars 1672, dans l'église abbatiale et paroissiale de S. Pierre, au service solennel célébré par Mrs Louis de Villette, par r. p. Antoine Beauchamps; avec carte généalogique des maisons d'Albert et de Chaulne. Lyon, M. Liberal, sans date, in-4, x-62-23 p., grav.

Notice historique sur l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, à l'occasion de l'installation de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, dans les bâtimens de ce monastère, discours lu en séance publique, le 20 août 1824, par M. Guerre, membre de l'Académie. Lyon, Barret, sans date (1824), in-8, 16 p.

Titres concernant la paroisse et l'abbaye royale de Saint-Pierre-de-Lyon depuis 1245 jusqu'en 1604. — Sans date, in-folio.

Vie de Madame Marguerite d'Arbouze; par J. Ferraige. Paris, 1628, in-12.

Constitvtions recveillies de la règle de s. Benoist et des anciens statuts du royal monastère de S. Pierre de Lyon, par les soins de madame Anne Dalbert de Chavlnes, très digne abbesse du mesme monastère et appreuuées par monseigneur l'illustriss. & reuerendissime archeuesque & comte de Lyon, primat des Gaules. A Lyon, chez Vincent de Coevrsillys, 1655, in-8, 4 f.-224 p.

Recueil des usages, coutumes et cérémonies qu'on observe dans le royal monastère de Saint-Pierre de Lyon, dressé et mis en ordre par Mme Guionne Françoise-Judith de Cossé-Brissac, abbesse. Lyon, 1718, in-12.

Reglemens pour la Société des personnes charitables, établie pour le soulagement des pauvres incurables, des pauvres malades, et des pauvres honteux de la paroisse de S. Pierre et S. Saturnin de Lyon. Lyon, Delaroche, 1748, in-12, 58 p.

Vie des dames françaises qui ont été les plus célèbres dans le XVIIe siècle, par leur piété et leur dévouement pour les pauvres, précédées de trois dialogues et trois lettres sur les services que les femmes peuvent rendre à la religion dans l'exercice des bonnes œuvres; troisième édition, revue, corrigée et augmentée de plusieurs nouvelles vies, dont deux inédites. Lyon et Paris, M. P. Rusand, 1825, in-12, 2 f.-lx-360 p. — P. 134-57, vie de Mme Marguerite d'Arbouze, religieuse de l'abbaye Saint-Pierre.

Dévotion du saint rosaire à l'usage de la confrérie de la paroisse Saint-Pierre de Lyon. Lyon, Barret, 1836, in-18.

Lyon ancien et moderne; par les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*, sous la direction de Léon Boitel; avec des

gravures à l'eau-forte et des vignettes sur bois, par H. Leymarie. Lyon, Boitel, 1838-53, in-8, 2 vol. — T. I, p. 69, article de Jane Dubuisson sur l'abbaye Saint-Pierre.

Les sept monuments chrétiens de Lyon, antérieurs au XIe siècle ; par le Vte Fernand de Saint-Andéol, membre de l'académie delphinale, de l'académie impériale de Savoie, de la société des sciences et arts industriels de l'Ardèche. Lyon, bureaux de la *France littéraire*, 1864, in 16, xxj-104 p., plan.

Charvet (L.). *Notice sur François de Royers de la Valfenière et l'abbaye de Saint-Pierre à Lyon*, biographie, dans : *Mémoires de la Société littéraire*, de Lyon, 1869. — *Tirage à part, sous ce titre : Biographies d'architectes, les de Royers de Valfenière*. Lyon, 1870, in-8.

L'antiquité, l'establissement, le lustre, le bien spirituel et le temporel de la royale abbaye de Saint-Pierre de Lyon, avec les merveilles de la Providence, les changements & les divers accidents que l'on y a vus ; par J. de Saint-Aubin. Lyon, Georg. 1878, in-16, viii-63 p.

Obituaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, du IXe au XVe siècle, publié, d'après le monument original, et annoté par M.-C. Guigue. Lyon, Mougin-Rusand, 1880, in-16, xlii-127 p.-1 f.

[Montalembert]. *La merveilleuse histoire de lesperit qui depuis nagueres cest apparu au monastère des religieuses de sainct Pierre de Lyon*, laquelle est plaine de grant admiration, comme lon pourra veoir par la lecture de ce présent liure. [*A la fin* :] Cy fine ce présent traicté, nouuellement imprimé à Paris, en la rue Sainct Jaques, à l'enseigne du Chasteau rouge, près les Mathurins, lequel fut acheué d'imprimer le xv iovr doctobre lan mil cinq cens xxviij. [*Au début* :] Cette nouvelle édition a été tirée par les soins de la société des bibliophiles lyonnais à 100 exemplaires numérotés. Se trouve à Lyon sur le Rosne, chez Avgvste Brvn, libraire, en rve dv Plat, à l'enseigne de la Providence, M.D.CCC.LXXXVII. [*A la fin* :] Movgin-Rvsand, typographe, à Lyon, en rve Stella, 3 ; in-8, 58 fnc., goth., grav.

Abbé J.-B. Martin. *Les revenus de l'abbaye et les aumônes de la paroisse Saint-Pierre de Lyon au XVIIIe siècle*, dans : *Revue du diocèse de Lyon*, 8 juillet 1892.

Monographie ou notice des diverses œuvres de la paroisse de Saint-Pierre de Lyon ; [par F. Pangaud, curé de Saint-Pierre]. Lyon, Paquet, 1893, in-16, 100 p.

Manuel de l'Œuvre par excellence, établie en l'église de Saint-Pierre de Lyon. Lyon, imp. M. Paquet, 1898, in-32, 38 p.-1 f.

CARMES-DÉCHAUSSÉS

Les abbés L. Duplain et J. Giraud, vicaires à Saint-Paul. *Saint-Paul de Lyon, étude d'histoire lyonnaise*, avec 3 plans, 24 gravures hors texte et 3 feuilles de blasons. Lyon, A. Rey, 1899, in-8, 296 p.-1 f. — Il est question des Carmes, p. 170, etc.

J. Giraud. *Le couvent des Carmes-Déchaussés de Lyon* ; dans : *Bulletin historique de Lyon* (1907), vi, 147-55. — Tirage à part : Lyon, Vitte, 1908, in-8, 13 p., grav.

BON-PASTEUR

A sa majesté l'empereur Napoléon III. Lyon, Perrin, sans date (1860), in-4, 11 p. — Contient des documents officiels sur la paroisse du Bon-Pasteur.

[Bergeron (abbé)]. *Manuel de Saint-Polycarpe*, recueil de prières, de chants liturgiques et de cantiques. Lyon, imp. M. Paquet, 1896, in-32, liv-391 p. — Contient une notice sur le Bon-Pasteur.

La paroisse et l'église du Bon-Pasteur de Lyon : par l'abbé J. M[ury] de la paroisse du Bon-Pasteur. Dépôt à la librairie Saint-Augustin, à la sacristie du Bon-Pasteur, chez Mme veuve Mury, s. d. (1893), in-16, 107 p., grav.

L'abbé J. Mury. *Une paroisse lyonnaise pendant 50 ans : le Bon-Pasteur*. Lyon, Crozier, 1906, in-32, 86 p., 1 grav.

RELIGIEUSES DE LA RETRAITE AU CÉNACLE

La société de Notre-Dame du Cénacle, origines et fondateurs ; par le r. p. G. Longhaye, de la Compagnie de Jésus. Paris, Victor Retaux, 1898, in-8, xv-242 p.-1 f.

CITÉ RAMBAUD

La vie et les œuvres sociales de l'abbé Camille Rambaud, de Lyon ; par Joseph Buche ; préface d'Ed. Aynard ; avec six phototyphies hors texte. Lyon, Cumin & Masson, 1907, in-8, xxii-332 p., portrait et grav.

PART-DIEU ET ŒUVRE DES SOLDATS

La donation de la Part-Dieu aux hospices, la légende et l'histoire ; par A. Vachez, avocat, docteur en droit, membre de l'académie et de la société littéraire de Lyon. Lyon, Mougin-Rusand, 1888. [*Au début* :] Extrait de la *Revue du Lyonnais*, in-8, 14 p.-1 f.

Œuvre de Notre-Dame-des-Soldats, diocèse de Lyon. Les œuvres militaires, ce qu'en pense l'épiscopat français. Lyon, Pitrat aîné. [*Signé* :] A. Clot, directeur de l'œuvre de Notre-Dame-des-Soldats, in-8, 15 p.

Chapelle Saint-Clair en 1550 (Restitution de M. R. Lenail).

CHAPITRE VI

ANNONCIATION — BÉCHEVELIN — SAINT-ANDRÉ
CHAMPAGNEUX — SAINT-JEAN-DE-DIEU — SŒURS SAINT-CHARLES
SÉMINAIRE SAINT-CHARLES — SAINT-CLAIR
FEUILLANTS — RELIGIEUSES DU SAINT-SACREMENT

C'est très légitimement que la ville de Lyon peut s'enorgueillir de sa parure de vêtements mystiques, je veux dire des innombrables œuvres de bienfaisance, des nombreux couvents de religieux, de religieuses et de vierges chrétiennes, éclos dans son enceinte. Ceux-ci contribuent largement à la splendeur spirituelle qui met notre cité au-dessus de la plupart des autres, et qui lui a valu le titre de ville des œuvres, de Rome des Gaules. Nous visiterons, dans le présent chapitre des églises paroissiales, comme l'Annonciation et Saint-André, des communautés d'enseignement comme Saint-Charles, et des couvents contemplatifs, tel le Saint-Sacrement.

L'ANNONCIATION

En mars 1860, le cardinal de Bonald voulant donner une vie spirituelle plus intense à l'agglomération ouvrière de la récente gare de Vaise, désigna pour créateur d'une nou-

velle paroisse, M. l'abbé Reuil, prêtre de haute valeur qui allait transformer, en peu de temps, ce quartier déshérité.

Il naquit à Lyon, en 1813, « d'une honnête famille d'ouvriers ; après avoir fait sa première communion à l'école cléricale de Saint-Denis de la Croix-Rousse, il fut destiné au métier de tisseur ; mais ses aspirations le portaient au sacerdoce. D'un esprit observateur, entreprenant, il attira l'attention du populaire abbé Collet, fondateur de la providence des orphelins de Saint-Joseph, à Cuire. Celui-ci proposa au jeune apprenti d'entrer dans l'atelier de tissage de sa providence d'abord comme ouvrier, puis comme contre-maître, et avec la promesse formelle qu'on lui donnerait des leçons de latin, préparatoires à celles du séminaire ».

Comme on ne remplissait guère cette condition, il fut reçu au séminaire Saint-Jodard « comme surveillant et y recevant en particulier des leçons de latin. Louis Reuil, après quelques années, fut jugé capable d'entrer au grand séminaire. Il avait alors vingt-huit ans. Après trois années de théologie, ses supérieurs l'envoyaient achever son éducation sacerdotale au séminaire Saint-Sulpice, à Paris. Ordonné prêtre en 1845, l'abbé Reuil retourna à Saint-Jodard comme préfet d'études ; mais bientôt il en fut retiré par le cardinal de Bonald, heureux de lui donner une marque particulière de sa haute estime en le plaçant vicaire à Saint-Nizier », et quelque temps après en lui confiant, comme on l'a dit, la fondation de l'Annonciation.

L'église provisoire fut bénite le 16 décembre 1860 ; le dimanche suivant eut lieu, à Saint-Nizier, la première messe de MM. les abbés Lémann, israélites convertis, nouveaux prêtres et nommés de suite vicaires de M. Reuil ; l'année suivante, le 13 décembre 1861, la paroisse fut, par décret, reconnue et érigée en succursale, et le premier conseil de fabrique installé le 9 mars 1862 ; on y remarquait des noms connus : MM. Jacquin, Chamecin, Forestier fondateur de l'œuvre des sourds-muets, Teste industriel. Les bienfaiteurs abondèrent ; on doit signaler en particulier les familles Récamier, La Porte, Mme veuve Royer, MM. Claudius Duc, Aimé Perret, Granger et surtout Joseph Renard.

Aussi, M. Reuil fit-il sortir de terre, en moins de dix mois, une église provisoire, rue de La Claire, un presbytère et des écoles ; il appela à son aide les sœurs Saint-Charles, les frères Saint-Viateur et ceux de la Doctrine chrétienne ; il ouvrit une école gratuite pour les fillettes, une pour les garçons, des classes payantes pour les enfants des deux sexes, une école cléricale, enfin une salle d'asile la plus confortable et la mieux tenue de cette époque.

Les deux vaillants vicaires établirent des catéchismes de persévérance féconds en bons résultats. Deux ans plus tard, l'abbé A. Dubois, leur successeur, continua leur œuvre et transforma l'école cléricale en institution d'enseignement secondaire, avec élèves internes et externes. Une maîtrise, établie par le célèbre organiste Tony Guerrier, exécutait la musique palestrinienne aux offices paroissiaux que la population fréquentait avec une louable avidité. Une société de pères de famille s'occupait des pauvres et leur portait des secours à domicile : le budget de leur charité dépassait annuellement 4.000 francs. Cette institution, comme celle des écoles et des œuvres de persévérance, s'est conservée et développée.

L'ANNONCIATION

M. André Montfrey qui, en 1873, succéda à M. Reuil fit construire le patronage des garçons, inauguré en 1878, et celui des jeunes filles, béni en 1881 par Mgr Mermillod.

L'église provisoire était artistement décorée et ornée d'un mobilier de choix ; en effet, Domer avait peint la chapelle Notre-Dame de la Salette ; L. Bégule et Razuret avaient fait la décoration murale; Bossan avait donné le dessin d'un devant d'autel ; Bourguignon, ornemaniste sur métaux, avait construit deux girandoles en cuivre repoussé; enfin Fabisch avait sculpté la statue.

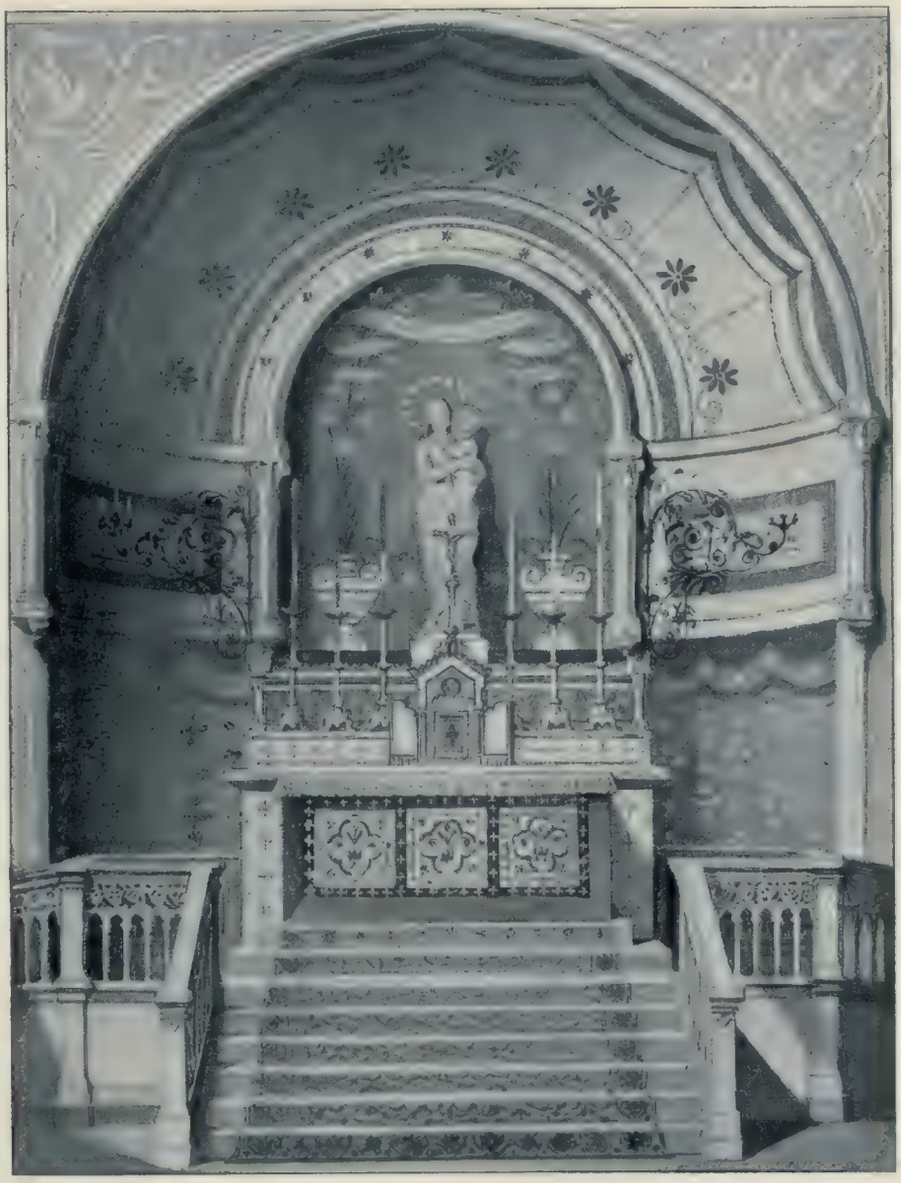

Église provisoire de l'Annonciation. L'autel.

L'église définitive de l'Annonciation fut construite « sur un terrain cédé gratuitement à la société par les familles Laporte, Récamier et Dupré-la-Tour, copropriétaires, sous la condition expresse que l'édifice serait toujours affecté à l'exercice public du culte catholique romain », comme le porte une inscription placée dans la chapelle de la Sainte-Vierge. La première pierre en fut posée par le cardinal Foulon, le 27 septembre 1891, et en carême 1896, le cardinal Coullié présidait à la cérémonie par laquelle on ouvrait au peuple chrétien le nouveau temple. Enfin, le 4 juin 1899, le même prélat consacrait solennellement l'église entière et l'autel majeur. Le principal bienfaiteur fut M. Joseph

Renard-Villet dont la générosité était sans bornes. M. le curé de l'Annonciation a pensé rendre un juste témoignage à ce digne bienfaiteur en plaçant, après sa mort, son buste dans le porche de l'église.

L'Annonciation est l'œuvre de M. Bourbon, architecte, et du zélé curé M. Vaudier. Le portail est accosté de deux statues : saint Pothin tenant l'image de la Vierge et saint Irénée, second évêque de Lyon. Au-dessus du portail deux anges, l'un armé d'un glaive, l'autre portant un lis ; plus haut encore, deux vitraux éclairent l'église ; enfin, tout au sommet, on a sculpté les symboles des quatre évangélistes. Surmontant la flèche, une niche de goût discutable, contient un groupe de l'Annonciation.

Intérieur de l'Annonciation.

Pénétrons dans l'intérieur, après avoir traversé le porche où on a sculpté les armes du cardinal Coullié. L'édifice est de style gothique, à trois nefs et transept. Le maître-autel de marbre blanc est décoré, sur le devant, d'un bas-relief représentant la Cène, et au retable de petits anges ; des stalles de chêne sculpté sont placées le long du chœur. Dans la nef, se trouve la chaire dont la tribune est de pierre et décorée d'un bas-relief représentant le Christ enseignant au milieu des apôtres Pierre et Paul ; l'abat-voix est décoré d'un Saint-Esprit avec anges de pierre et de bois. Le chœur est séparé de la nef par deux tables de communion en pierre blanche, ornées de croix, de raisins et d'épis avec portes en cuivre. Au fond de la grande nef, au-dessus de la porte d'entrée, on a sculpté une grande croix de pierre et les instruments de la passion vénérés par deux anges.

Au sommet de la petite nef de gauche se trouve la chapelle de la Sainte-Vierge dont l'autel est décoré d'un bas-relief représentant l'Annonciation et surmonté d'une statue de la mère de Dieu. Tout à côté se trouve la chapelle du Sacré-Cœur ; à l'autel on a sculpté un groupe : Notre-Seigneur apparaissant à la bienheureuse Marguerite-Marie, et au-dessus

de l'autel, on a placé une belle statue du Sacré-Cœur. Dans le transept se trouve un petit autel accompagné d'un grand et beau retable de pierre supportant un groupe : Notre-Dame de Pitié au pied de la croix, avec ange portant la couronne d'épines. Au bas de la même nef sont les fonts baptismaux, avec cuve en pierre et sculpture représentant le baptême de Notre-Seigneur.

Transportons-nous dans la petite nef de droite. La chapelle principale est dédiée à saint Joseph ; l'autel est orné d'un bas-relief représentant la mort du patriarche, dont la statue surmonte l'autel. Tout près est la chapelle Saint-Antoine de Padoue dont l'autel de pierre est décoré d'un bas-relief représentant ce saint religieux prêchant au peuple ; sa statue est placée au-dessus de l'autel dans une niche. Au fond du transept de droite, se trouve l'autel dédié à la Sainte-Famille, avec un beau retable sculpté et un groupe de la Sainte-Famille.

L'église est abondamment éclairée par de nombreux vitraux qu'il est intéressant de décrire en détail. Ceux du chœur sont au nombre de sept, et représentent les sacrements avec leurs symboles placés au-dessous, savoir ; 1° le baptême de Notre-Seigneur, 2° la descente du Saint-Esprit, 3° la Pâque des Juifs, 4° Notre-Seigneur donne à saint Pierre le pouvoir des clés, 5° Moïse consacre Aaron, 6° le bon Samaritain, 7° le mariage de saint, Joseph avec la Vierge Marie. Le long de la grande nef, derrière et au-dessus des tribunes se trouvent des verrières avec dessins géométriques et rosaces; enfin, dans les basses nefs, on a placé de nombreux vitraux dont voici l'énumération : 1°, 2° et 3° les pèlerinages en l'honneur de la Sainte-Vierge : Fourvière, Lourdes et la Salette, 4° l'apparition du Sacré-Cœur à Marguerite-Marie ; des scènes de la vie de la Sainte-Vierge et de Notre-Seigneur, savoir : 5° Marie chez ses parents Joachim et Anne, 6° la Présentation de Marie au temple, 7° l'Annonciation, 8° la Visitation, 9° la Naissance du Sauveur, 10° Jésus présenté au temple, 11° l'ange annonçant à Joseph la nécessité de fuir, 12° la fuite en Égypte, 13° la sainte Famille se reposant sous un palmier, 14° Jésus travaillant dans l'atelier, 15° la sainte Famille de Nazareth, 16° l'agonie de Notre-Seigneur, 17° Jésus devant le sanhédrin, 18° la Flagellation, 19° le Couronnement d'épines, 20° Jésus portant sa croix, 21° sa mort, 22° la Résurrection, 23° l'Ascension, 24° la Descente du Saint-Esprit, 25° la bonne mort, 26° Notre-Dame du Rosaire, 27° enfin, dans la chapelle Saint-Antoine, ce saint opérant une guérison.

NOTRE-DAME DE BÉCHEVELIN

Il exista à la Guillotière, depuis une époque fort ancienne jusqu'en 1834, une Vierge dite de Béchevelin, qui donna lieu à une chapelle et à un pèlerinage très fréquenté. Quelle en est l'origine ?

« A une époque reculée, dit Ogier, un Bénédictin du chapitre d'Ainay, nommé Grillotier, était possesseur d'un terrain situé sur la rive gauche du Rhône, un peu après le pont de

la Guillotière. Cette terre portait le nom de Béchevelin; ce religieux y fit construire une chapelle sous l'invocation de la Vierge : on l'appela dès lors Notre-Dame de Béchevelin ; elle était assez simple, et existait encore au XVIe siècle ; on croit qu'elle fut détruite par les Calvinistes. Néanmoins la dévotion à cette chapelle avait laissé des souvenirs, et, pour en perpétuer la mémoire, les habitants de la rive gauche du Rhône élevèrent un petit oratoire qui fut l'objet de continuels pèlerinages. Les troubles de 1834 entraînèrent la destruction de cet oratoire. Nous ne sommes fixés aujourd'hui sur le lieu que la primitive chapelle occupait que par un reste gothique de cet ancien souvenir, réduit à une chétive niche. »

Chapelle de Béchevelin en 1550 (d'ap. le plan scénographique).

Bas-relief de N.-D. de Béchevelin (église Saint-André).

Il y a certainement des réserves à faire sur l'étymologie du mot Guillotière, mais les faits qui concernent Béchevelin concordent avec les documents.

« Il existait, en 1812, raconte Meifred, à l'angle des rues de Béchevelin et de la Vierge, une chapelle ou bien une armoire renfermant une madone connue sous le nom de Notre-Dame de Béchevelin, sans doute parce que cette chapelle était située dans l'ancien mandement de ce nom particulièrement en grande vénération parmi les mariniers du Rhône, à cause des nombreux miracles qu'elle faisait en leur faveur. Elle était très ornée

et très décorée, exposée sur son autel, entourée de petites jambes, de petits bras, et d'une multitude d'ex-votos. Près de la niche dont on voit encore les traces au lieu désigné, se trouvait toujours une vieille femme qui, moyennant la simple rétribution de cinq centimes par prière, se chargeait des neuvaines qu'on voulait à Notre-Dame de Béchevelin. » En 1846, la niche était vide, et la statue transportée dans une maison particulière; elle n'avait pu soutenir la concurrence avec Notre-Dame de Fourvière. Aussi, ajoute le même auteur : « Mme P. a été obligée de renfermer chez elle la Vierge, et elle professe pour cette sainte la plus grande vénération. »

SAINT-ANDRÉ

En 1845, le quartier qui s'étendait du cours Lafayette à Saint-Fons, le long du Rhône, était sans église et comptait une population d'environ 3.000 âmes. De généreux habitants, frappés de l'éloignement de la paroisse Saint-Louis de la Guillotière, conçurent le projet d'une nouvelle église. Parmi eux se trouvaient MM. André dit Adrien Combalot, Huvet, Jangot, Jean-Antoine Bermond de Vaulx, Blaise Rémy, Antoine Maulet, enfin Jean-Baptiste Ballet, architecte. Ils s'assemblèrent et reçurent promptement des adhésions et des souscriptions ; on fixa, près du chemin de Béchevelin, l'emplacement de la future église. Le principal propriétaire était M. Combalot ; généreusement, il offrit les 1.350 mètres de terrain nécessaires pour la construction projetée. Ses voisins, MM. Huvet et Jangot, cédèrent aussi 1.430 mètres de terrain, en vue d'établir une place et des rues autour de l'église. Deux actes furent passés à ce sujet le 2 août 1845 : il y est dit notamment que Combalot a hérité de ce terrain de son père, André Combalot, brasseur de bière, décédé le 16 mai 1841. Les souscripteurs s'engagèrent en outre à donner à la ville de la Guillotière la possession du terrain et de l'église une fois construite. Ajoutons qu'en effet, la ville accepta le don, et en retour, paya les frais de première installation évalués à 16.000 fr.

Église Saint-André, vue d'ensemble
(D'après un dessin de M. Desjardins, architecte).

L'église provisoire fut établie à cette époque : elle était à trois nefs, elle dura une quinzaine d'années, c'est-à-dire jusqu'au moment où fut établie, sur le même emplacement, l'église définitive. De son côté, l'administration ecclésiastique confia la direction de la paroisse à M. l'abbé Gorand, qui la dirigea pendant quatre années et qui, après plusieurs postes successifs, fut nommé curé de Saint-Pierre à Lyon, où il mourut. Son successeur fut M. Barjot, à qui est due l'idée première de l'église définitive.

En 1859, l'église provisoire étant par trop exiguë pour la population qui augmentait sans cesse, M. Barjot, curé actif et dévoué, commença les travaux de l'église définitive. Le plan en fut achevé par M. Desjardins, architecte, le 16 août 1859 ; il fut approuvé par Mgr de Bonald le 20 février 1860, et le 11 juin suivant par M. Vaïsse, préfet du Rhône, et maire de Lyon.

Intérieur de Saint-André.

On construisit l'abside, les transepts et la première travée des nefs; à Noël 1864, on entra dans l'église neuve, qui, ajoutée à la partie conservée de l'ancienne église, formait un édifice suffisant pour la population de l'époque ; puis on s'arrêta, faute de ressources, en démolissant à mesure les parties de la chapelle provisoire qui ne servaient plus.

En 1897, M. l'abbé Laurent, curé depuis cinq ans, entreprit d'achever la vaste église commencée ; il confia cette œuvre à M. Desjardins architecte, fils de celui qui, quarante ans auparavant, avait commencé l'édifice. On hésita pendant quelque temps pour savoir si on exécuterait le plan primitif, ou si l'on diminuerait d'une travée la longueur de l'église. A la vérité, le 1er février 1897, le conseil de fabrique avait voté l'achèvement de l'église sur le plan conçu primitivement, mais revenant sur sa première volonté, il décida, en avril 1897, de diminuer d'une travée la longueur de l'église. C'était, sans doute, économiser 60.000 francs, mais diminuer la superficie d'environ trois cents places. M. Laurent, après de mûres réflexions, déplora cette décision ; il comprit en effet que l'église perdrait ainsi son harmonie et ses proportions, et que plus tard elle serait trop petite pour contenir les fidèles d'une paroisse qui compte aujourd'hui 26.000 âmes et qui, à certains jours de fête, n'est point trop vaste avec ses 2.000 places. Enfin, le 29 décembre

Saint-André (façade actuelle).

1897, sur les observations de M. le curé, le conseil se décida à exécuter intégralement le plan primitif, c'est-à-dire à ajouter à ce qui était déjà construit, trois travées, le porche et le clocher. La dépense totale fut estimée par l'architecte à 341.000 francs, mais de fait, ce chiffre fut très largement dépassé, puisque la somme totale dépensée s'éleva à 443.000 francs. Les travaux furent commencés de suite, et durèrent jusqu'en 1901 ; le 20 octobre de cette année, l'édifice fut bénit par le cardinal Coullié.

Pour couvrir la somme considérable des dépenses effectuées, MM. Cluzel et Laurent purent trouver de généreux bienfaiteurs, et ce ne sera pas manquer à la discrétion que de citer ici quelques-uns des noms les plus importants : en 1891, Mme veuve Dupoizat lègue 50.000 francs; Mlle Michon donne, en 1892, 5.000 francs; M. Pition, membre du conseil de fabrique, 12.000 francs en 1896 ; Mme Rajot, un legs important en 1896 ; enfin, Mme veuve Camet, 5.000 francs.

Primitivement, il n'y eut à Saint-André que deux vicaires ; plus tard, pour desservir une paroisse aussi populeuse, on dut en ajouter un troisième, et, en 1885, un quatrième.

La chaire de Saint-André a vu parfois des prédicateurs célèbres qu'il convient de mentionner ; tels l'abbé Combalot, frère de celui qui donna le terrain de l'église primitive ; M. l'abbé Bernard, aumônier des sœurs Saint-Charles, à Oullins, dont les prédications obtinrent, à Saint-André, un succès mérité. Il importe de mentionner encore deux missions, prêchées, la première par le Père Nusbaum, Rédemptoriste la seconde, par le Père Tollin, de la même congrégation.

CHAMPAGNEUX ET SAINT-JEAN-DE-DIEU

« Le château de Champagneux, dit Ogier, au sud du territoire communal de la Guillotière, dans une plaine fertile, entre le Rhône et la route royale de Marseille, a appartenu longtemps à une famille de Jonage, qui le vendit à MM. Lassalle et Loyas, entrepreneurs. Les acquéreurs se divisèrent l'ensemble du château et ses dépendances : M. Layat eut le territoire, et M. Delassalle les bâtiments qu'il vendit, en 1824, aux frères dits Saint-Jean-de-Dieu, lesquels y ont établi un hospice pour les aliénés. »

Jean de Dieu était un moine espagnol qui, en 1538, fonda, à Grenade, une communauté de religieux chargés spécialement de soigner les malades et les aliénés. La congrégation Saint-Jean-de Dieu a été approuvée par le pape Pie V en 1571, par Grégoire XIII en 1576, et érigée en ordre religieux par Sixte-Quint, en 1586.

« Les vénérables hospitaliers, continue Ogier, parurent à Lyon en 1824 ; ils établirent, avec les secours de la charité et non sans de grands efforts, un hospice pour les hommes aliénés. L'habitation renferme de beaux bâtiments, qui peuvent contenir plus de quatre cents personnes ; une chapelle, des cours spacieuses, des terrasses qui dominent les bords du Rhône, des jardins, de grandes et superbes allées, de vastes et belles infirmeries con-

tenant près de quarante lits, occupent les emplacements les plus favorables, au centre de l'établissement. » Ces lignes datent de cinquante ans; depuis cette époque les bâtiments ont été accrus et le nombre des aliénés a considérablement augmenté. La chapelle primitive qui occupait le centre des constructions, fut d'abord un modeste oratoire. Elle avait la forme d'une croix grecque avec coupole centrale; elle fut construite en 1838, sur les plans et sous la direction de Pierre Bernard architecte, dans ce style classique de l'époque et en harmonie avec la façade de l'établissement, dont elle fait partie. Il est juste de rendre ici hommage à ce digne architecte qui a tracé le plan de nombreuses églises du diocèse de Lyon : Affoux, Champagne, Chazay d'Azergues, Chasselay, Caluire, Dardilly-le-Bas, Saint-Claude, Donmartin, Limonest, Poleymieux, Quincié, Saint-Cyr au Mont-d'Or, Saint-Didier au Mont-d'Or et Vaugneray.

Chapelle Saint-Jean-de-Dieu.

La façade de l'église, qui n'a pas été modifiée, fut ornée d'un bas-relief, par Bonnaire, sculpteur, représentant saint Jean de Dieu soignant un malade; dans les niches, à droite et à gauche, les statues des saints Pierre et Paul, aussi par Bonnaire. A signaler, dans l'intérieur, les peintures des quatre pendentifs de la coupole, signées Bonirote, représentant les quatre évangélistes avec leurs attributs. La façade, à l'ouest, était surmontée du clocher. Par suite d'un agrandissement devenu nécessaire, le clocher et la façade ouest ont été démolis en 1898, pour permettre le prolongement d'un des bras de la croix grecque, afin d'en faire une vaste nef transformant le plan en croix latine.

Sur la façade reconstruite à l'ouest, se trouve un bas-relief, représentant saint Jean de Dieu lavant les pieds à Notre-Seigneur, caché sous la figure d'un pauvre ; ce bas-relief est dû à M. Chenevay, sculpteur, ancien professeur à la Martinière. Au-dessus de cette façade, le clocher a été reconstruit avec de nouvelles proportions et couvert d'un dôme en pierre de taille surmonté de la Croix. Les travaux d'agrandissement ont été dirigés par M. Joannès Bernard architecte, qui s'est attaché à maintenir le caractère architectural de l'œuvre primitive de son père, tout en se conformant aux nécessités actuelles du service. Les travaux ont été achevés en 1899, et l'église a maintenant les dimensions suivantes : longueur intérieure 40 mètres, plus le clocher 6m, 50 ; largeur 13 mètres. Elle se compose de trois nefs avec vastes tribunes surmontant les nefs latérales. Le maître-autel est en marbre blanc avec bas-relief ; au-dessus, s'élève une statue du Sacré-Cœur ; par côté, on a placé de remarquables statues des saints Pierre et Paul, en bois peint. Au fond de l'abside, derrière le maître-autel, trois tableaux : au milieu, *L'Adoration des Mages* ; à droite : *Saint Philippe de Néri* ; à gauche : *Saint Jean l'Aumônier*.

Chapelles du transept ; du côté de l'épître, chapelle Saint-Jean de Dieu ; au-dessus se trouvent trois tableaux représentant, au milieu : le bienheureux Jean Grande ; à droite : la *Sainte-Famille* ; à gauche : *L'Ascension*. Du côté de l'évangile, chapelle de la Sainte-Vierge, avec ancienne statue de bois ; elle est ornée de trois tableaux : au milieu : *Saint Roch* ; à droite : *Saint Augustin* ; à gauche : le bienheureux Jean Grande soignant un malade.

Derrière le maître-autel se trouvent plusieurs autels : côté de l'épître : autel Saint-Augustin avec statue et tableau représentant *Saint Jean l'Évangéliste* ; du côté de l'évangile, autel Saint-Joseph avec statue et tableau de *Saint Jean-Baptiste*. Au bas des petites nefs, on a placé deux chapelles, à droite : chapelle Notre-Dame-de-Lourdes avec tableau de *Saint-Michel* ; et au-dessus, un vitrail de Saint Jean de Dieu ; à gauche : chapelle Saint-Antoine de Padoue avec tableau de *Saint Raphaël* et vitrail représentant Saint Augustin.

Dans la tribune de l'abside, derrière le maître-autel, se trouve un autel-tombeau : Notre-Dame des Sept-Douleurs, tenant le Christ dans ses bras. De chaque côté, dans le fond des tribunes des bas-côtés, on a placé les tableaux de *Saint Vincent de Paul* et de *Saint Jean de Dieu* ; en outre, à l'entrée, de chaque côté de la tribune des orgues, les tableaux du bienheureux *Jean d'Avila* et du *vénérable Camacho*. Enfin, dans le bas, de chaque côté de l'entrée, les tableaux des *Saints Pierre et Paul*. A signaler des orgues de 16 jeux, réparées récemment par M. Michel-Merklin.

L'église primitive avait été bénite le 8 décembre 1843, par le chanoine de Serres, vicaire-général, sous le vocable des saints apôtres Pierre et Paul ; l'église actuelle, sa transformation achevée, a été bénite le 18 novembre 1899, sous le même vocable, par le cardinal Coullié.

SŒURS SAINT-CHARLES

Le XVIIe siècle ne fut pas seulement une époque de bel apparat catholique, mais aussi l'âge de la réforme des lois et de l'éducation des pauvres et des enfants. Combien, parmi les justes admirateurs de Louis XIV, ignorent jusqu'aux noms de Le Nobletz, du Père Eudes Mézeray, de Bourdoise, du bienheureux Grignon de Montfort, de Lantages et de tant d'autres. Et pourtant des institutions comme celles des demoiselles de l'Instruction de Paris et du Puy, des sœurs de la Sagesse, des sœurs des Petites écoles, des Doctrinaires ont puissamment ajouté aux titres de cette glorieuse période de notre histoire. Les Messieurs de Saint-Charles, fondés par Démia, et à leur heure, rivaux en zèle et en succès des Eudistes de Grignon de Montfort, prennent rang parmi ces œuvres trop ignorées. Il importe de rappeler ici brièvement la vie et les mérites de Démia, fondateur des Filles de la Doctrine chrétienne, dites aujourd'hui sœurs Saint-Charles, et du séminaire du même nom.

Charles Démia naquit à Bourg-en-Bresse, le 3 octobre 1636. Son père exerça d'abord la profession de pharmacien. Son intelligence des affaires et sa parfaite probité lui valurent la charge de secrétaire du marquis de Thiange, gouverneur de la Bresse. Quelques années plus tard, le maréchal de La Mothe-Houdancourt, vice-roi de Catalogne, l'attacha à sa personne; il ne jouit pas longtemps de ce bénéfice, car il mourut d'une pleurésie, à l'âge de 48 ans, laissant deux fils en bas âge, Charles et Joseph Démia. Leur mère mourut peu de temps après. La Providence, qui voulait accoutumer Charles à l'esprit de sacrifice, lui enleva son frère Joseph deux ans après. Il le consola de la mort de ses parents, en substituant à leur place l'une de ses tantes, Jacquema Démia, personne recommandable par sa piété et sa prudence; elle se chargea de son éducation.

La charité de Charles pour les pauvres, qui devait être la caractéristique de sa vie, se manifesta dès sa plus tendre enfance. On le vit tout jeune quitter en hiver sa chemisette pour la donner à un petit malheureux qui implorait sa compassion.

Charles Démia fit ses premières études au collège des Jésuites de Bourg et prit le grade de docteur en droit canon. A l'âge de dix-huit ans, il fit un voyage à Lyon et y fut tonsuré le 31 mars 1654; le 8 septembre 1660, il entra au séminaire Saint-Sulpice à Paris pour se préparer à la vie sacerdotale. Il eut le bonheur d'avoir pour directeur le célèbre Tronson, qui, à l'imitation de M. Olier, s'efforçait d'inspirer à ses élèves une haute idée de la fonction de catéchiste. De ces catéchismes naquit l'idée de former des personnes chargées de seconder les prêtres dans cet apostolat de la jeunesse. Ce fut l'origine des Dames de l'Instruction de Paris et du Puy, des sœurs Saint-Joseph, Saint-Charles et des Frères des Écoles chrétiennes.

En s'efforçant de se rendre capable de travailler un jour à la sanctification des autres, M. Démia ne négligeait point son propre avancement spirituel; après une sérieuse préparation,

il reçut les saints ordres, le 14 mars 1663. Avant de revenir à Bourg, il donna de petites missions en Poitou et en Touraine. Arrivé dans sa ville natale, il se fit agréger en qualité de prêtre habitué à l'église collégiale Notre-Dame. Son exactitude à remplir les fonctions ecclésiastiques lui attira la haine des prêtres peu réguliers. Pour être plus utile au prochain et afin d'éviter de nouveaux froissements entre collègues, il se retira dans sa maison, où il établit des conférences cléricales dont le but était l'instruction et la sanctification du clergé.

Durant son séjour à Bourg, M. Démia allait faire le catéchisme aux enfants les dimanches et les fêtes dans les paroisses environnant la ville, et propageait la dévotion envers la Sainte Vierge en distribuant des médailles qu'il avait fait graver. Il n'oubliait pas les pauvres, visitait les hôpitaux, les prisons et les pauvres honteux. Il devint bientôt le père de tous les infortunés de Bourg. Comme cette ville était trop petite pour satisfaire un zèle aussi actif que le sien, Lyon lui parut être le lieu où Dieu voulait l'appliquer au salut des âmes.

Charles Démia, fondateur du Séminaire Saint-Charles et des sœurs Saint-Charles de Lyon.

L'archevêque de Lyon, Camille de Neuville, avait fondé le séminaire Saint-Irénée, pour la réforme de son clergé et de son diocèse, et en avait confié la direction à M. Hurtevent, prêtre de Saint-Sulpice. M. Démia alla offrir ses services au digne supérieur, afin de travailler sous ses ordres, et de s'occuper spécialement des enfants délaissés. M. Hurtevent comprit de suite quel trésor il possédait dans M. Démia. Il le présenta à Antoine de Neuville, abbé de Saint-Just et vicaire général, afin que, par son crédit, il eût libre accès auprès des personnes les plus recommandables de la ville. Par les soins d'Antoine de Neuville, l'archevêque de Lyon nomma M. Démia archiprêtre de la Bresse ; celui-ci, qui n'attendait que l'occasion d'exercer son zèle, s'acquitta de sa charge avec une activité et une ardeur qui justifièrent pleinement le choix du prélat. L'office de promoteur était venu à vaquer par la mort de M. Sève, chanoine de Saint-Nizier, M. Démia, sur les instances de M. Hurtevent, accepta encore cette charge qu'il remplit à la satisfaction de tous.

Son amour pour les pauvres lui fit établir un conseil et un bureau de prêt gratuit. Mgr de Neuville céda volontiers une chambre de son palais pour la réunion des personnes dévouées à ces institutions charitables. La première réunion eut lieu le 7 janvier 1678.

Pour suffire à toutes les charges que ses supérieurs ecclésiastiques lui avaient imposées, il se fit un règlement journalier qu'il observa ponctuellement. Tous les jours, soir

et matin, il faisait la prière avec ses domestiques, récitait les parties de l'office divin aux heures marquées par l'Église, et chaque année célébrait, avec action de grâces, l'anniversaire de son baptême et de son ordination. Sa mortification était connue de tous : jamais en hiver il n'usait de feu dans sa chambre ; sa table était d'une extrême simplicité, il se contentait des mets les plus ordinaires.

Ayant remarqué que la jeunesse et surtout les enfants du peuple vivaient dans un grand libertinage faute d'instruction, il prit la résolution d'appliquer tous ses soins à l'établissement des catéchismes et à la bonne discipline des écoles. Dans ce but, il adressa une supplique au prévôt des marchands et échevins de Lyon. Ses avis ne furent pas pris en considération. Cependant, malgré les difficultés, M. Démia ouvrit une école populaire dans le quartier Saint-Georges, le 9 janvier 1667.

Le maître d'école reçut 200 livres de gages par année. La classe des enfants pauvres attira l'attention des magistrats, et, le 30 décembre 1670, ils décidèrent qu'une somme de 200 livres serait prise sur les deniers communs pour être employés à une école publique où l'on apprendrait aux enfants les principes de la religion chrétienne et *même* à lire et à écrire : M. Chastal, prêtre de Clermont en eut la direction. Elle fut désignée sous le nom d'école de la Maison de Ville ou de Saint-Pierre. L'exemple des magistrats engagea des personnes charitables à créer les écoles de Saint-Michel, Saint-Nizier, Bourgchanin et Saint-Paul.

M. Démia, pour soutenir ces écoles, n'avait que les 200 livres fournies par la ville ; pour le reste, il comptait sur la Providence. Les épreuves ne manquèrent pas au digne fondateur. L'archevêque lui-même ne se montra pas d'abord favorable à ces projets. Le succès de l'entreprise vint dissiper toutes les hésitations. Au début, un prêtre était placé à la tête de chaque école, celles-ci se multpliant, M. Démia, en 1673, institua le Bureau des écoles, chargé d'inspecter les classes. Il fut décidé que chaque année, dans l'octave de la Nativité de la Vierge, le Bureau ferait un pèlerinage à Fourvière pour solliciter la protection de Marie, *mère des pauvres*. Pour attirer les enfants vagabonds et venir en aide à ceux qui vivaient d'aumône, M. Démia obtint que le Bureau de la Charité fournirait du pain et des habits aux élèves nécessiteux. Ces écoles produisirent un bien remarquable, non seulement les élèves devinrent plus nombreux mais ils se firent moniteurs et instruisirent leurs camarades qui ne pouvaient fréquenter les classes.

L'homme de Dieu voulut étendre les bienfaits de l'éducation chrétienne à tout le diocèse de Lyon. Pour cela il obtint un arrêt du roi, en date du 7 mai 1674, qui lui permit de réunir de vertueux laïques et de pieuses filles afin de les former à la direction des écoles. Cette œuvre fut mise sous le patronage de saint Charles Borrhomée « l'un des saints qui ont témoigné le plus de zèle et d'estime pour les écoles ». La célébrité des petites écoles de Lyon engagea les curés de Saint-Étienne, de Saint-Rambert en Forez, de Villefranche et de Saint-Chamond à en établir dans leurs paroisses. Les évêques de Châlons, de Grenoble, d'Agde et de Toulon désirèrent des maîtres formés par M. Démia. Le saint homme avait réglé dans le plus grand détail l'ordre et la manière des leçons. Pour la bonne marche de l'école, il avait établi des officiers chargés de seconder le

maître d'école. Le but principal que s'était proposé M. Démia était surtout l'éducation religieuse des enfants : pour cela, il fonda un séminaire. Les maîtres qui en sortaient étaient destinés à être à la fois maîtres d'écoles et vicaires pour le peuple des campagnes. La fondation fut connue sous le nom de séminaire Saint-Charles. La maison occupée par cet établissement était située rue du Villars, paroisse Saint-Nizier.

M. Démia aurait désiré voir l'établissement d'un hospice pour les prêtres vieux ou infirmes. Il fit même le voyage de Paris où se tenait la réunion générale du Clergé de France pour recommander à cette noble assemblée ce projet et celui non moins important de fonder dans les principales villes de France des séminaires destinés à former des maîtres pour l'instruction des enfants pauvres ; mais ses pressantes sollicitations demeurèrent sans effet. De Paris, M. Démia vint à Orléans pour visiter les écoles de cette ville et ranimer le zèle de ceux qui les avaient fondées.

Il aurait cru son œuvre imparfaite s'il n'avait établi, pour l'instruction des jeunes filles des écoles sur le modèle de celles des petits garçons. Aussi après avoir créé une communauté de maîtres, en forma-t-il une seconde pour les maîtresses. Elle prit le nom de communauté des Filles de la Doctrine chrétienne, aujourd'hui sœurs Saint-Charles. En 1675, on trouve établies deux écoles de filles, l'une sur Saint-Nizier, l'autre sur Saint-Paul. M. Démia fut prié d'en prendre soin. Il est vrai que quelques années plus tôt, deux sœurs Saint-Vincent-de-Paul avaient été chargées d'instruire les filles pauvres des paroisses Saint-Pierre-le-Vieux, Sainte-Croix et Saint-Georges, mais il paraît qu'au début, ces sœurs n'ayant pu réunir beaucoup d'élèves, elles s'occupaient surtout des pauvres honteux. M. Démia perfectionna ces écoles, et en établit de nouvelles dans les paroisses de la ville. Le Directeur proposa au Bureau d'en prendre la direction et la surveillance. L'assemblée agréa ce dessin et pria M. Démia de créer une compagnie de Dames chargées de l'instruction des jeunes filles. Dans cette vue, il loua, en 1680, une maison et y rassembla les maîtresses qui acceptèrent la direction du Bureau. Ces maîtresses s'employaient avec un zèle infatigable à former aux vertus chrétiennes, aux travaux manuels et à l'instruction, les fillettes qui leur étaient confiées ; car, chose remarquable, M. Démia voulait « en faire des filles propres pour le ménage et capables de s'occuper dans l'état où Dieu les voudra ». Dans cet ordre d'idée, il fonda des chambres de travail où on occupait les jeunes filles désœuvrées.

Cependant la communauté des maîtresses n'était pas encore bien affermie. Dans ce but, le digne prêtre fit venir de Paris sœur Marie-Ursule d'Orlé, religieuse de la congrégation du Saint-Enfant-Jésus fondée par le père Barré. Vers la fin de septembre 1687, M. Démia, qui poursuivait toujours le projet de former une véritable communauté de maîtresses, inculqua si fortement la nécessité de cette communauté aux dames de l'œuvre des écoles, qu'elles consentirent à l'établir sur un pied stable et permanent. Le sage directeur leur donna des règlements particuliers, et composa à leur usage une retraite pour les exercices spirituels. Les vertus qu'il leur recommandait le plus étaient l'abandon à la volonté de Dieu, l'oraison mentale, une grande douceur et une religieuse modestie. Les maîtresses qui composaient la communauté Saint-Charles se rendaient deux fois le jour

dans leurs classes, et revenaient à la maison pour y pratiquer la vie commune. Lorsque M. Démia mourut, la communauté n'avait encore que cette première forme. Pour assurer le succès de sa fondation, il légua tout son bien à l'œuvre des écoles.

Sur la fin de sa vie, l'archevêque de Lyon le nomma visiteur extraordinaire des églises de son diocèse. Il s'acquitta de cette importante mission avec une grande ardeur. Cependant ce saint prêtre se sentant défaillir désirait finir ses jours dans la solitude ; il se démit de l'office de promoteur de la foi et ne conserva que celui de visiteur des écoles et des églises. Cette dernière fonction l'absorba complètement, et les fatigues que lui occasionnèrent ses fréquents voyages lui firent contracter une fièvre maligne qui le conduisit au tombeau. Il mourut dans sa maison d'Ainay, le 23 octobre 1689, dans la 53e année de son âge. Les seize cents enfants qui fréquentaient les seize écoles de Lyon firent des funérailles remarquables à cet homme de devoir considéré comme un saint et un des bienfaiteurs de l'enfance au XVIIe siècle.

Chapelle des sœurs Saint-Charles.

La maison-mère actuelle des sœurs Saint-Charles occupe le monastère dit des Bleues-Célestes, fondé, en 1624, par les religieuses de l'Annonciade. Les sœurs ayant été chassées de leur couvent par la Révolution, les bâtiments furent concédés par Napoléon Ier, en 1807, à la congrégation Saint-Charles.

L'église, dont la construction remonte à 1637, se trouvait alors hors d'état de service. Faute de ressources, la Communauté dut se contenter, tout d'abord, d'une chapelle provisoire. Enfin, avec le concours des Dames associées à leur œuvre et sous la direction de

M. Dubost architecte, les sœurs Saint-Charles purent, vers 1817, réparer l'ancienne église. Le sanctuaire de la chapelle se trouvait en contre-bas de deux mètres du chœur des religieuses, lequel devint, par la suite, trop exigu pour la communauté. Il fallut, en conséquence, songer à l'agrandir. Mère Saint-Apollinaire Dupont prit l'initiative de cette mesure. Les travaux commencés en mai 1864, sous la direction de M. Bresson architecte, furent terminés en 1866, et le dimanche 6 mai, M. Grange, vicaire général et supérieur de la congrégation, bénissait solennellement la chapelle, sous son vocable primitif : le mystère de l'Annonciation ; le 19 novembre 1867, le cardinal de Bonald consacra le maître-autel, sous le titre de l'Annonciation et en l'honneur de saint Charles Borrhomée, après y avoir renfermé des reliques des saints martyrs Clément, Clair, Léon et de plusieurs autres.

L'église actuelle, longue de 38 mètres et large de 10, est de style roman, à nef unique, avec, en plus, une chapelle latérale. Au maître-autel, se trouve un retable, style renaissance, conservé de l'ancienne église. Au-dessus de l'autel un tableau représente : *L'Annonciation* ; en 1895, la chapelle a été décorée par un peintre italien.

Dans la nef de droite se dresse un autel de marbre blanc élevé en l'honneur de la Sainte-Vierge et surmonté de sa statue. C'est l'accomplissement d'un vœu fait par la mère Nicoud, supérieure générale, le 31 mai 1832, pour obtenir que la communauté fût préservée du choléra qui désolait alors la France entière. L'autel fut bénit, le 7 octobre 1837, par M. Cattet, vicaire général et supérieur de la congrégation, sous le titre du Très-Saint-Cœur de Marie. Au côté gauche de l'autel majeur s'ouvre une chapelle en contre-haut qui renferme l'ancien chœur des Annonciades.

L'église possède des reliques considérables de saint Boniface martyr, trouvées dans les catacombes et apportées de Rome, en 1846, par M. Dartigue, curé de Sainte-Blandine. De plus le trésor de la chapelle possède un souvenir insigne ; c'est un calice monumental portant en exergue à sa base : « Du second monastère de l'Annonciade céleste, 1700. » Ce calice, qui avait disparu pendant la tourmente révolutionnaire, fut retiré du milieu de débris de ferrailles destinées à être refondues, et grâce, sans doute, à l'inscription susdite, offert par un bijoutier à la communauté Saint-Charles, qui en fit l'acquisition. C'est un travail remarquable : au milieu de têtes d'anges, de gerbes d'épis et de grappes de raisins, le mystère de l'Annonciation y est représenté par l'apparition de l'archange Gabriel à Marie. A l'entrée latérale de la chapelle, mais à l'extérieur, se trouve un oratoire de la Vierge, avec statuette du XVIIe siècle, très vénérée.

SÉMINAIRE SAINT-CHARLES

M. Démia avait pour principal objet de rendre les enfants chrétiens ; aussi choisissait-il de préférence ses maîtres parmi les ecclésiastiques ; on le lui reprochait : « Vous avez donné des écoles à quantité de prêtres », et pourtant il s'en honorait fort ; il prétendait, par là, sanctifier les prêtres aussi, dont pensait-il la sainteté enchaîne le salut du peuple. Peu à peu, par la suite de ses expériences et de ses pensées, il songea, après avoir créé quantité d'écoles pauvres, à un institut à deux fins ; un séminaire formant des maîtres d'école et des vicaires pour les campagnes. Il commença à le fonder le 27 mai 1672, mais ce ne fut pas sans se réduire à la gêne quoiqu'il eût de la fortune. En vain adressa-t-il une requête au prévôt des marchands de Lyon pour qu'il accrût les deux cents livres par an que la ville lui avait accordées jusque-là pour ses écoles : la Providence le laissait à lui-même.

Le régime de la communauté naissante ne tarda pas dès lors de voisiner l'anachorétisme. La pauvreté et la mortification y étaient à ce point qu'il passa en dicton, parmi les gens du monde, de menacer qui l'on voulait railler : « de l'envoyer faire pénitence à la communauté Saint-Charles » appelée d'abord : communauté des maîtres d'école, ou petit séminaire des maîtres d'école. Combien ce second nom était admirable et mériterait de reparaître ; toutefois, comme M. Démia avait donné saint Charles Borrhomée pour patron principal aux écoles de la ville, Saint-Charles devint l'appellation vulgaire du séminaire.

Les règlements qu'il élabora pour ses disciples étaient, à peu près, ceux qui se pratiquaient au séminaire Saint-Irénée. Il en confia l'application à un prêtre qu'il chargea de l'autorité de préfet ou supérieur, et il adjoignit un professeur de théologie dogmatique et un de morale, car il ne gouvernait pas la maison lui-même, se partageant entre cette nouvelle œuvre et ses chères écoles : « Rien n'est plus édifiant, témoigne un écrivain du temps, que de voir sortir, tous les jours, cette communauté, le matin et le soir, aux mêmes heures ; douze maîtres d'école, avec chacun leur sous-maître aussi ecclésiastique, vont dans les différents cantons de la ville instruire les garçons qui y sont assemblés dans des appartements que leur pieux instituteur a loués à cet effet ». Le Bureau des écoles, premier ouvrage de M. Démia, avait la conduite du séminaire des maîtres, comme des écoles. Monseigneur de Neuville l'approuva, le 1er février 1679, à condition qu'il fût pourvu d'au moins seize recteurs, dont huit seraient ecclésiastiques ; le directeur serait toujours pris parmi ces derniers et le trésorier parmi les laïques. Restait une difficulté majeure : le bureau, n'étant point autorisé par l'État, ne pouvait recevoir de succession. Le roi supprima l'obstacle par lettres patentes de mai 1680. En mourant M. Démia laissait la communauté Saint-Charles dans l'état d'instabilité : ce ne fut qu'en 1697 que le bureau acheta enfin la maison du Petit-Taureau pour la somme de 24.000 livres. Le laborieux et intelligent instituteur ne laissa pas seulement ses livres à ses disciples, il leur légua un trésor plus précieux : *Le Trésor clérical*, excellent abrégé des meilleurs ouvrages

de pédagogie chrétienne. Ce livre, après tous les bons traités parus en la matière, est resté sans rival. La grande révolution a fait disparaître le séminaire Saint-Charles, mais la Providence a conservé l'institut de ses filles les sœurs Saint-Charles.

LA RECLUSERIE ET LA PAROISSE SAINT-CLAIR

Parmi les onze recluseries de Lyon, une des plus célèbres était celle Saint-Irénée, ou Saint-Clair du Griffon, dépendante du monastère Saint-Pierre. L'abbesse en nommait le prébendier et touchait les oblations pour la fête de saint Clair (1er janvier). Cette chapelle, qui ne contenait plus de reclus à la fin du XVIe siècle, n'était ni annexe, ni paroisse ; néanmoins, à cause de l'éloignement de l'église paroissiale, elle n'était pas sujette à fermer les dimanches et fêtes, comme d'autres chapelles dépendant du même monastère. Dans un acte de 1618, il est stipulé que la chapelle Saint-Clair, ou recluserie ancienne, dite Saint-Irénée, n'ayant aucun revenu, ne pouvait être assimilée à un bénéfice. C'était donc une simple chapelle de dévotion où on ne pratiquait pas de service fixe. Après les transformations du quartier qui eurent lieu vers la moitié du XVIIIe siècle, la chapelle devint une aumônerie qui traversa les jours orageux de la Révolution. Mais au début du XIXe siècle, ce titre de Saint-Clair fut transféré à une nouvelle église érigée sur la route de Lyon à Bourg, au faubourg de Bresse qui prenait le nom de faubourg Saint-Clair. L'église était située à trois kilomètres nord-est de l'emplacement de l'ancienne recluserie de ce nom ; elle fut érigée en paroisse avec territoire pris sur

Saint-Clair (d'après le projet de M. Sainte-Marie Perrin).

Façade actuelle de l'église Saint-Clair.

Caluire. Le 18 décembre 1809, l'église était bénie et livrée au culte. En 1852, on songeait à l'agrandir ; mais on dut patienter jusqu'en 1874, époque où une personne généreuse fit don d'un terrain pour construire la nouvelle église. Celle-ci fut achevée en 1877 ; elle est l'œuvre de M. Sainte-Marie Perrin, l'habile disciple de Bossan.

FEUILLANTS

Il n'est personne qui ne connaisse de nom la congrégation des Feuillants, établie avant la Révolution dans les grandes villes du royaume. Son origine première est l'ordre de Cluny qui eut une si grande importance au moyen âge. Cet ordre fut d'abord réformé par Robert de Molesmes qui fonda celui des Cisterciens, puis de nouveau par saint Bernard qui s'établit à Clairvaux. Dans le cours des siècles, il se produisit une nouvelle réforme qui prit le nom de congrégation des Feuillants. L'auteur en fut Jean de la Barrière, abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame-de-Feuillant, située dans les environs de Toulouse. Ce nom de Feuillant provenait d'une image de la Sainte Vierge, placée dans le feuillage des arbres. Jean de la Barrière prit possession de l'abbaye en 1565, puis résigna huit ans plus tard sa commande, rentra dans l'ordre comme simple religieux, avec l'intention de ramener le monastère à la stricte observance. La chose n'alla pas facilement, et son exemple mit quatre ans à gagner quelques religieux.

En 1587, le pape Sixte-Quint approuva enfin la réforme, et accorda plusieurs églises à la congrégation. Clément VIII et Paul V permirent aux religieux d'avoir des supérieurs particuliers et indépendants. Dès lors la réforme s'étendit en France et en Italie.

L'établissement des Feuillants à Lyon date de 1619. Le 19 avril de cette année, Pierre de Saint-Bernard et Jacques de Saint-Denis, religieux Feuillants, obtinrent du consulat l'autorisation nécessaire. Celui-ci se prêta volontiers à la demande et rendit une délibération dont voici les points principaux : « Il avait plu au roi de témoigner le désir que les Feuillants fussent établis en cette ville pour y exercer les mêmes fonctions religieuses qu'ils exercent ailleurs. Ils supplient le prévôt des marchands et les échevins d'agréer leur établissement, et de leur permettre de rechercher quelque lieu pour y faire construire une maison, entendant n'être à charge à la ville pour quelque cause que ce fût, et n'avoir d'autre occupation que de prier Dieu pour le roi, la paix et prospérité du royaume, et en particulier pour la conservation de la ville. Les dits échevins ont delibéré sur la requête, et conféré sur ce sujet avec Monseigneur d'Halincourt, gouverneur et lieutenant général du roi en cette ville, pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais. » La municipalité s'attend aux protestations des autres maisons religieuses. Peu d'années avant, n'a-t-on pas vu des oppositions formées par les recteurs de l'Aumône générale et de l'Hôtel-Dieu, lors de l'établissement des Carmes réformés et déchaussés : on allégua alors « la diminution des

bienfaits et charités que les pauvres de Lyon devaient recevoir, outre le grand nombre d'autres maisons religieuses, qui étaient déjà en cette ville, et qui avaient grand'peine à vivre ». Pourtant les échevins, en gens prudents, pour respecter la pieuse intention du roi, et sous l'assurance qu'ils ont que les Feuillants seront dotés comme ils le promettent, afin de n'être pas à charge à la ville, ni qu'ils puissent quêter, et sur l'avis favorable de Mgr d'Halincourt, consentent à l'établissement des Feuillants; « sans qu'il puisse estre tiré à aucune conséquence pour l'avenir par aucun autre religieux ou religieuse de quelque sexe ou religion qu'ils soient ».

Voici donc les religieux en possession de l'autorisation du consulat ; ils s'empressent de signer l'acquisition de la maison sur laquelle ils avaient déjà jeté leurs vues. Ils achetèrent au prix de 12.000 francs une maison, un jardin et un verger à noble Jacques Depure, sieur de Milaney, bourgeois de Lyon, dont la famille a laissé un souvenir historique dans notre cité. Ce tènement était situé rue du Griffon, territoire des Terrailles, paroisse Saint-Sorlin ; il contenait trois maisons, une écurie, deux jardins et un four; ses limites s'étendaient à l'est du chemin tendant le long du Rhône, à la chapelle Saint-Clair; au sud, de la rue tendant de la chapelle Saint-Claude au Rhône; à l'ouest, les maisons et jardins du sieur Richard, le jardin du sieur Jean Ranquet, enfin au nord, la rue tendant de la place des Terreaux à la porte du Griffon au Peyrat.

Le prix de l'acquisition fut fixé, comme il a été dit, à 12.000 livres, payables en deux ans. Le vendeur posait, en outre, la condition qu'il lui serait permis d'édifier une chapelle dans l'église en construction, avec droit de sépulture pour ceux de sa famille.

La rue des Feuillants indique encore l'emplacement occupé par ces religieux. Le 26 août 1622, ils entrèrent en possession de la maison Ranquet. Peu à peu l'établissement s'agrandit, et, le 29 décembre 1627, ils achetèrent, au prix d'une rente de 39 livres par an, la place dite du Romarin, à Pierre Vellu charpentier et Antoine Genoud maçon.

Les Feuillants, bien accueillis de la population, ne tardèrent pas à recevoir d'importantes donations de la part de généreux Lyonnais et même d'étrangers. C'est ainsi que, le 16 février 1628, ils héritèrent d'un revenu appelé la garde des petits sceaux, pour la fondadation d'une chapelle dite des martyrs de Lyon. Cette donation fut faite par Michel Antoine Scarron, sieur de Vaures, conseiller du roi, son maître d'hôtel, trésorier de France en Dauphiné, demeurant à Paris, rue du Jouy, paroisse Saint-Paul. L'année suivante, le 22 mai, Barthélemy Olivier, avocat à la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, légua aux religieux une rente de 375 livres, sur la succession Roville.

Quatre ans après, le 11 avril 1631, les Feuillants s'agrandissaient encore et achetaient, au prix de 1750 livres, la maison et le jardin d'Anne Gillier, femme de Floris du Rieu, maison située au quartier Saint-Claude ou Terrailles. La propriété des Feuillants limitait avec celle de M. de Chavanes, et à la date du 27 novembre 1643, on trouve une transaction entre eux à propos d'un mur de pisé. L'enclos des religieux relevait en partie de la directe des chanoinesses de Saint-Pierre, et les Feuillants devaient, par contrat du 12 novembre 1644, leur payer 600 livres tous les vingt-cinq ans. Aussi chargés d'obliga-

tions, ils obtiennent en compensation, le 12 novembre 1643, de l'intendant de Lyon, décharge d'une taxe de 6.000 livres du droit d'amortissement.

Ils reprirent bientôt leurs avances, grâce aux bienfaits de leurs concitoyens. Un marchand de Lyon, Louis Marion, fonda le 13 avril 1645 une messe quotidienne perpétuelle, et à cet effet légua 1.500 livres. Le Consulat lui-même ne restait point en retard en générosité : le 14 novembre 1647, il donnait un quart de « poule d'eau de la pompe ». Quelques années plus tard, il voulut faire davantage. En écrivant la monographie de la chapelle de l'Hôtel de Ville, dans le premier volume du présent ouvrage, nous avons mentionné un acte consulaire daté du 19 décembre 1652, par lequel le Consulat conférait aux Feuillants la célébration de messes dans la chapelle de l'Hôtel de Ville ; c'est dire l'importance qu'avaient prise ces religieux au XVIIe siècle, importance qui ne fit que croître. L'année suivante, ils acquirent une maison et un jardin, à eux vendus, par le sieur Pinevenette et dame Jeanne Richard sa femme, fille et héritière de Jeanne Fontvieille : cet immeuble coûta 5.200 livres.

Église des Feuillants
et chapelle Saint-Claude au XVIIe siècle.

D'autre part, les fidèles fréquentaient de plus en plus l'église du couvent et lui faisaient de généreuses donations ; le 11 avril 1654, pour ne citer que quelques exemples, un pieux fidèle fonde, au prix de 300 livres, une messe basse à dire tous les lundis à perpétuité ; le 12 août 1661, Innocente de la Rossière donne 200 livres pour la fondation d'anniversaires ; Jean Gerbaud, bourgeois de Lyon, 400 livres pour une messe basse à célébrer perpétuellement ; enfin Agathe Brenot, femme Gay, 150 livres pour une messe à dire le premier samedi de chaque mois.

L'acte consulaire indiqué ci-dessus devait avoir un lendemain. Les échevins de Lyon, satisfaits des services rendus par les Feuillants, leur manifestèrent de nouveau leur confiance, le 28 août 1659, par un second traité. Bien plus, le Consulat désireux de leur donner une marque de sa satisfaction, vint, pour la fête de saint Bernard, assister à la messe du couvent et y reçut les honneurs auxquels il avait droit en qualité de fondateur de la maison. Peu après, le 1er septembre 1662, les échevins assistèrent à la bénédiction des nouveaux bâtiments du monastère.

L'établissement des Feuillants à Lyon n'avait pourtant pas encore reçu l'approbation définitive de l'autorité royale et de l'administration ecclésiastique ; jusque-là on n'avait

eu qu'une autorisation provisoire et tacite. A la suite d'instantes suppliques et de longues négociations, ils reçurent une approbation royale datée du 4 janvier 1664, et dont voici les principaux passages :

« Les pères Feuillants de la province de Saint-Bernard de Bourgogne nous ont humblement fait remontrer que, dès 1619, ils s'étaient établis en la ville de Lyon, suivant le pieux désir, témoigné par notre père, et avaient fait construire une église et couvent pour y exercer les fonctions religieuses. Avec le consentement du sieur d'Halincourt, alors gouverneur, du prévôt des marchands et des échevins, il fut résolu qu'ils pourraient faire bâtir une église et couvent. Désirant favoriser les exposants, et contribuer à l'exécution d'une si sainte résolution, comme ils n'ont pas encore obtenu nos lettres d'établissement, nous confirmons que les exposants fassent bâtir une église et couvent de leur ordre à l'endroit le plus commode qu'il sera possible, pour y demeurer et faire leurs fonctions, recevoir les dons d'héritage nécessaires. Nous donnons ordre à nos conseillers de la cour de parlement à Paris, notre sénéchal de Lyon, et autres officiers et justiciers que ces présentes lettres signées de nostre main, soient enregistrées afin que les exposants jouissent pleinement et paisiblement ; car tel est notre bon plaisir ».

L'approbation royale reçue, on s'adressa à l'autorité ecclésiastique, et le 18 avril 1664, les religieux reçurent un document dont on citera de larges extraits :

Camille de Neuville, archevêque de Lyon : « Sur ce qui nous a été exposé par les prieur et religieux Feuillants de Lyon, qu'étant établis en cette ville, au lieu où est leur monastère, depuis plusieurs années, au vu et su de nos prédécesseurs, il y ait une pleine prescription et une entière vraisemblance que leur établissement a été fait du consentement exprès de celui de nos prédécesseurs, qui occupait alors la place que nous tenons. Ayant voulu en chercher l'acte parmi leurs titres, ils ne l'ont pu rencontrer, soit qu'il ait été égaré, soit que le consentement n'ait été donné que verbalement ou que même il n'y ait eu qu'une simple tolérance de nos prédécesseurs. Reconnaissant la nécessité qu'il y a pour eux d'avoir leur acte d'établissement en due forme, ils nous supplient de le vouloir accorder et faire expédier. Pleinement informé de la bonne conduite des religieux et du bon exemple et avantages spirituels qu'en reçoit cette ville, nous confirmons l'établissement des religieux en cette ville, et le consentement qu'ils peuvent avoir obtenu de nos prédécesseurs, nous établissons de nouveau leur monastère, espérant qu'ils continueront à vivre avec piété et édification. Nous voulons toutefois qu'ils ne puissent confesser ou prêcher en notre diocèse sans notre approbation. »

Après avoir reconstitué, à l'aide des Archives départementales, l'histoire des Feuillants à Lyon, il importe de donner une courte description des bâtiments et de la chapelle. Presque tout a disparu de nos jours sous le pic des démolisseurs ; pourtant dans cette restitution, nous nous servirons des renseignements fournis par Paul Saint-Olive, qui connaissait si bien son vieux Lyon.

En entrant, écrit-il, dans la grande rue des Feuillants, du côté de la place Tolozan, on rencontre au n° 8 une allée assez large, sans communication avec les étages supérieurs, et débouchant sur la partie orientale du transept, qui termine la rue de Thou. En face de ce

passage, on aperçoit, au n° 4, un portail à cintre légèrement surbaissé, donnant accès à un escalier monumental, style du XVIIe siècle. L'allée susdite était une des entrées de la communauté des Feuillants, et l'escalier, qui étonne par ses grandioses proportions, conduisait dans les bâtiments du couvent. Les Feuillants, ayant tenu un rang élevé à Lyon par leurs relations avec le Consulat et le corps des négociants, on comprendra qu'ils aient tenu à posséder un escalier vaste et d'un bel aspect. L'église des religieux fut commencée en 1637 et achevée en 1642 ; elle est due à la générosité de nos concitoyens, comme on l'a dit. Parmi eux, il convient de citer nommément Ch. de Neuville, seigneur d'Halincourt, gouverneur du Lyonnais, qu'on a vu prendre une part prépondérante à la fondation du couvent. L'église possédait quelques objets d'art, par exemple « le tableau du grand autel de l'église était de Leblanc, ainsi que les quatre tableaux attachés aux murs de la nef, où étaient représentées des saintes en figures à demi-corps. La chapelle de Saint-Irénée, à côté du grand autel, était encore ornée de remarquables peintures, par le même artiste ; il avait peint dans la voûte à calotte, la gloire du paradis, et, sur les murs de côté, l'histoire du martyre de saint Irénée ; cette chapelle appartenait aux Scarrons, et leurs armes se voyaient au-dessus de l'entrée ».

Dans l'église des Feuillants avait été établie la confrérie des négociants de Lyon, dont le but était « d'arracher l'esprit des commerçants à l'avidité des calculs mercantiles qui refoulent tous les sentiments généreux ». Celui qui voulait en faire partie s'adressait au supérieur, ou au Père sacristain, pour se faire enregistrer sur le livre des associés ; il devait faire preuve de régularité dans sa conduite, et se montrer honorable dans ses affaires commerciales. La confrérie avait pour patron saint Hommebon. Ajoutons que l'église jouissait d'une indulgence plénière, accordée pour les fêtes de la Sainte Vierge, de saint Charles Borrhomée et de saint Eucher. Vers les premiers mois de 1835, en visitant les caves de la maison bâtie sur l'emplacement du monastère, on découvrit un caveau, dans lequel gisaient plusieurs squelettes. On en remarqua deux, dont la tête était séparée du tronc ; peut-être se trouvait-on en présence du squelette de Cinq-Mars, exécuté avec de Thou, sur la place des Terreaux ; l'autre pouvait être un sieur Capistan, décapité en septembre 1632.

RELIGIEUSES DU SAINT-SACREMENT

L'institut des Pères du Saint-Sacrement et celui des religieuses du même nom doivent le jour au vénérable Père Eymard. Celui-ci né à La Mure (Isère), le 4 février 1811, d'un père profondément chrétien et d'une mère dont la piété était aussi éclairée que tendre, reçut au baptême, les noms de Pierre-Julien. Sa mère avait coutume de le porter fréquemment à l'église ; plus tard il essaya ses premiers pas à suivre sa mère dans les visites journalières qu'elle faisait au Saint-Sacrement. L'Eucharistie s'empara de son âme pour

être toujours son centre et son inspiration. Un jour on cherchait Julien absent depuis plusieurs heures ; on le retrouve à l'église paroissiale près du tabernacle : « Je suis près de Jésus et je l'écoute, dit-il. »

Il entra au noviciat des Oblats de Marie à Marseille, le 7 juin 1829, et au grand séminaire de Grenoble, en octobre 1831. Là, il fut tonsuré le 17 mars 1832, reçut, la même année, les ordres mineurs ; en 1833, le sous-diaconat et le diaconat ; enfin la prêtrise le 20 juillet 1834. Nommé vicaire à Chatte, puis, curé de Monteynard le 2 juillet 1837, il se sentit attiré vers la vie religieuse, entra au noviciat des Maristes à Lyon, le 20 août 1839, et fit, l'année suivante, sa profession religieuse. Il ne tarda pas à connaître les charges importantes : envoyé à Belley comme directeur du petit séminaire, il devint, le 24 septembre 1844, provincial à Lyon ; le 21 septembre 1846, visiteur ; enfin, en juin 1850, maître des novices ; l'année suivante supérieur du collège des Maristes à la Seyne-sur-Mer.

Intérieur de la Chapelle des Religieuses du Saint-Sacrement. Place Morel.

Mais là n'était point sa vocation. Depuis 1851, il avait la pensée de fonder la congrégation du Saint-Sacrement, et il réalisa ce dessein en louant, le 1er juin 1856, une maison à Paris, rue d'Enfer, 114. Ce fut le berceau de l'institut du Saint-Sacrement dans lequel les religieux s'engagent à un culte spécial pour l'Eucharistie en psalmodiant quotidiennement l'office devant le Saint-Sacrement exposé, et par des saluts très solennels. La congrégation a beaucoup prospéré en ces dernières années, et les maisons de Rome et de Belgique, notamment, accusent l'existence d'une sève généreuse dans l'arbre de l'institut ; on ne s'étonnera pas que la congrégation des rites instruise en ce moment le procès de béatification de cet homme de Dieu, qui a tant fait pour le culte eucharistique. Le P. Eymard

fonda également en 1858 une communauté de religieuses qu'il appela les Servantes du Très-Saint-Sacrement ; elles ont pour but le service de la sainte Eucharistie par l'adoration perpétuelle du jour et de la nuit. En dehors du temps consacré à l'adoration et à la psalmodie de l'office divin, elles s'occupent à confectionner des ornements pour les églises pauvres. La maison mère est à Angers. La maison de Lyon, établie en 1874, place Aissel, sur la colline de Croix-Rousse, comptait, en 1900, vingt-six religieuses.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE VI

ANNONCIATION

L'orfèvrerie religieuse lyonnaise à l'exposition de 1878. Exposition de M. Armand-Calliat. Lyon, Perrin et Marinet, 1878, in-8°, 57 p. — Contient une notice sur l'ostensoir de la paroisse de l'Annonciation.

BÉCHEVELIN

Recueil des principales pièces du procez jugé au conseil d'état du roy en faveur du présidial de Lyon contre le parlement de Grenoble, pour la juridiction de la Guillotière et du mandement de Béchevelin, avec l'arrest contradictoire rendu le 9 mars 1701, et la carte des lieux sur lesquels s'étend cette juridiction. Lyon, Langlois, 1702, in-4°, 4 parties, 27-28-40-20 p., plan.

Notice historique et topographique sur la ville de la Guillotière, projet d'embellissement ; par Christophe Crépet, ancien élève de l'école royale des beaux-arts de Paris, architecte voyer de la ville de la Guillotière. Lyon, Marle, 1845, in-4°, 48 p.-2 f., grav.

Notre-Dame de Béchevelin à la Guillotière, Lyon, notice sur l'ancien et le nouveau pèlerinage ; par l'auteur de la vie de sœur Marguerite du Saint-Sacrement. Lyon, Josserand, 1872, in-12, 21 p.-1 f.

Steyert (André). *Le mandement de Béchevelin, ses limites et ses paroisses.* Lyon, 1876, in-8°.

Steyert (A.). *Changement de noms de rues de la ville de Lyon, proposés par la commission municipale*, texte officiel publié avec des notes critiques. Lyon, imp. Pitrat, 1884, in-8°, 156 p., 8 pl. — Contient des notes sur Béchevelin.

SAINT-JEAN-DE-DIEU

Le p. Hilarion Tissot, frère hospitalier, ami de l'humanité, fondateur d'hospices d'aliénés, lithogr. de Deshayes, portr., in-4°. — Ce religieux philanthrope fonda l'hospice Saint-Jean-de-Dieu près Lyon, etc.

Charitas, ou fate ben, fratelli ; notice historique sur l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu et sur sa restauration en France ; par l'abbé Auguste Coudour. Lyon, imprimerie de Girard et Josserand, rue Saint-Dominique, 13 ; juin 1854. [*Titre de la couverture* :] S. Jean de Dieu et son ordre en France. Lyon..., 1858, in-8°, 48 p., grav.

Rapport pour l'année 1898, sur l'asile d'aliénés de Saint-Jean-de-Dieu à Lyon ; par le Dr F. Devay. Lyon, Vitte, 1899, in-8°, 24 p.

SŒURS SAINT-CHARLES

Aux filles de la confrérie de la doctrine chrestienne, érigées par la permission et autorité de Mgr Camille de Neuville. Lyon, 1680, in-8°.

Constitution du règlement pour la congrégation des filles de la Doctrine chrétienne, érigée à Lyon dans les chapelles de Saint-Romain, proche Saint-Pierre-le-Vieux et de Sainte-Catherine des Terreaux. Lyon, 1717, in-8°.

Règlements pour les maitres et maitresses des petites écoles de lecture, écriture, arithmétique et grammaire, de la ville, fauxbourgs et banlieue de Lyon. Lyon, aux dépens de la communauté, 1766, in-12, 4 f.-88 p.

Manuel des filles de la confrérie de la Doctrine chrétienne, érigée ou à ériger par la permission et autorité de Mgr... Camille de Neufville, archevêque et comte de Lyon, primat des Gaules. Lyon, Perisse, 1826, in-8, viii-200 p. (*Suivi de* :) Constitutions ou règlemens pour la congrégation.

Statuts des sœurs de Saint-Charles de Lyon, approuvés par décret, le 22 octobre 1810. Manuscrit, 190 sur 115 millim., 42 p.

Directoire des sœurs de Saint-Charles. Sans lieu, ni date, in-18 p.

Précis des pratiques adoptées et dûment autorisées pour les dames associées à l'œuvre des sœurs des Écoles chrétiennes de Saint-Charles. — Sans lieu, ni date, in-32, 14 p.

Congrégation des filles de la doctrine chrétienne, érigée à Lyon dans les chapelles de Saint-Romain, proche Saint-Pierre-le-Vieux, et de Sainte-Catherine sur les Terreaux ; avec une formule pour la réception des filles qui se présentent pour être reçues. Lyon, Perisse, 1816, in-8°, vi-200-45 p.

[Faillon, sulpicien]. *Vie de M. Démia, instituteur des sœurs de S.-Charles*, suivie de l'esprit de cet institut, et d'une histoire abrégée de son premier patron Charles Borromée. Lyon, Rusand, 1829, in-12, xxviij-510 p.-1 f., portrait.

FEUILLANTS

Collombet (F.-Z.). *Les Feuillants*, dans : *Revue du Lyonnais*, (1846), série I, t. XXIV, p. 400.

Saint-Olive (P.). *Les Feuillants à Lyon*, dans : *Revue du Lyonnais*, (1870), série 3, t. IX, p. 383.

Maître-autel à Saint-Polycarpe.

CHAPITRE VII

CORDELIERS DE L'OBSERVANCE. — PETITES SŒURS DE L'ASSOMPTION. — SŒURS DE MARIE-JOSEPH. — RELIGIEUSES DU SACRÉ-CŒUR DE LA FERRANDIÈRE, DES ANGLAIS, DE LA RUE BOISSAC. — SŒURS DE NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE. — RELIGIEUSES NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION. — NAZARETH. — SERVANTES DES PAUVRES. — MISSIONS-AFRICAINES. — NOTRE-DAME D'AFRIQUE. — ORATORIENS. — SAINT-POLYCARPE. — PROPAGATION DE LA FOI.

Ce chapitre sera en partie consacré à l'étude des communautés de notre ville, vouées, comme les religieuses Notre-Dame d'Afrique, les Missions-Africaines, aux héroïques apostolats dans les pays lointains, ou comme les Petites-Sœurs de l'Assomption et les Servantes des Pauvres, aux services les plus humbles de la charité.

On y a joint l'histoire des établissements institués à Lyon par la congrégation très importante du Sacré-Cœur, fondée elle-même par Mme Barat, et enfin celle des anciens Oratoriens disparus à la Révolution et dont l'église est devenue Saint-Polycarpe.

CORDELIERS DE L'OBSERVANCE

A l'origine et jusque fort avant dans le moyen âge, les disciples mitigés de saint François étaient les plus nombreux et connus sous le nom de Conventuels, ce qui n'était pas sans impliquer contradiction avec la vie et la règle du patriarche d'Assise. Parfois,

cependant, cette diminution de la vie religieuse était traversée de quelques remords et rachetée par un renouveau de ferveur aux œuvres de charité et à la prière chorale.

L'Observance, à Lyon, eut pour fondement un de ces précieux remords, mais celui-ci soutenu et durable. Ce fut, en effet, à des conventuels franchement réformés dans l'esprit de leur origine, que les Observants, appelés Observantins par façon de diminutif plaisant, durent leurs commencements, qui ne furent pas communs.

Deux frères Mineurs français, Jean Bourgeois, de la custodie de Dôle, et Jean Tisserand, de la custodie de Dijon, dans le troisième tiers du xve siècle, n'hésitèrent pas, malgré des obstacles locaux et des contradictions qui leur venaient de plus loin, à constater que ce n'était point vivre en Franciscains que de posséder des biens et de ne point s'en tenir à la vie pauvre et incertaine qu'avait voulue saint François, pour lui et pour la foule de ses disciples. Jean Bourgeois, révéré pour sa sainteté admirable, avait la confiance de Charles VIII et d'Anne de Bretagne ; Jean Tisserand ne jouissait pas d'une moindre faveur auprès de la duchesse reine : le premier, néanmoins, était, par des mérites particuliers d'esprit et d'éloquence, le plus écouté. Il n'eut pas de peine à mettre dans son dessein le monarque étourdi, facile à céder aux illusions de la gloire, mais fermement chrétien et protecteur enthousiaste de tout ce qui était de l'Église. Charles VIII dépêcha donc noble Thibaud Bevention, courtier de l'écurie royale, pour faire garde à Laurent Bretenet et Claude Pulinet, compagnons du frère Bourgeois, avec lettres datées de Montils-les-Cours, 30 avril 1491, et adressées aux conseillers de Lyon, pour les presser de choisir un lieu propice au futur établissement des Franciscains réformés. Après quelques tâtonnements et hésitations dont le détail serait ici fastidieux, on préféra à la Chana, qu'avaient choisi Louis de Blot, gardien d'Autun, et Guillaume Franchet, gardien de Chalons, de concert avec Humbert de Villeneuve, sénéchal de Lyon, le voisinage des Deux-Amants dans le faubourg de Vaise. On appelait alors faubourg de Vaise l'emplacement qu'occupent aujourd'hui la chapelle de l'Observance et l'école vétérinaire. En 1589, on y construisit une porte sur laquelle les ligueurs mirent cette inscription, leur devise, en maintes villes : « Un Dieu, un roy, une foy, une loy. »

Chapelle actuelle de l'Observance.

Le gîte était riche, frais, enchanteur, par les ombrages et par la Saône, et commode par

Le château de Pierre-Scize et la chapelle de l'Observance au XVIe siècle
(restitution de M. R. Lenail).

l'aisance prompte des communications et de l'approvisionnement. Il y avait bien un vieil hôpital dépendant du chapitre de Saint-Paul, mais il était désert d'infirmes, et se réduisait « à une ruine debout ». Tout autour abondaient les vignes et les vergers plantés sur la colline du Greillon.

Le 8 décembre 1492, en vertu tant des lettres patentes de Charles VIII que de la bulle du pape, et du consentement du ministre de la province franciscaine de Bourgogne, donné à Chambéry, le 16 juin de la même année, les Observants entrèrent en possession de leur domaine, qu'aussitôt ils parcoururent et déblayèrent, traçant, dans l'espoir de la venue du roi, le plan du monastère que le monarque avait promis de fonder lui-même.

Leur espoir ne fut pas trompé. « Le gentil guerroyeur, petit mais ramassé de corps et franc d'âme », posa la première pierre de l'église, sept ou huit jours avant la fin de 1493.

« En faubourg de Lyon pour les frères Mineurs,
Il fonda un couvent, puis avec grands seigneurs,
Princes, barons et bande qui frétille,
S'en alla conquérir et Naples et la Sicile. »

Tels sont les vers attribués à Ronsard. Dès le matin du jour de la cérémonie, le duc de Savoie se rendit au logis du roi Charles VIII qui était déjà prêt. « Les deux princes, dit la chronique du Loyal Serviteur, s'embrassèrent d'une amitié qu'il fallait voir, puis montèrent sur leurs mules et allèrent ensemble devisant, le large de la ville, jusqu'au couvent où ils ouïrent dévotement la messe, escortés de toute la cour. Or, le roy et la reine, en voyant grande multitude de seigneurs et de peuple assemblés pour cette cause, apposèrent de leurs mains la première pierre, en signe de tiltre en la fondation de l'église du dit couvent, en laquelle pierre sont figurées et levées leurs armes. » Au-dessous des armes se lisait une inscription dont voici la traduction : « Jésus et Marie. Charles VIII et la reine Anne ont fondé l'église Notre-Dame des Anges, 1493. » L'archevêque de Lyon n'assistait pas à la cérémonie : c'est qu'elle eut lieu pendant le procès entre Hugues II de Talaru et André d'Epinay, ce qui équivalait à une vacance du siège. Jean Rely évêque d'Angers, confesseur du roi « solennellement, en pontifical, célébra la bénédiction de la dite pierre ». Après quoi, Charles prit lui-même par la main,

Abside de l'ancienne église de l'Observance.

Frère Bourgeois, l'introduisit et avec lui dix-neuf autres religieux parmi lesquels le frère Tisserand. Le roi se déclara en outre, ainsi qu'Anne de Bretagne, « fondateur et protecteur de la maison », qu'il enrichit de privilèges ; c'est ainsi qu'il permit à ses « chers féaux moines d'Observance restreinte — c'est-à-dire de la stricte observance — d'avoir en propriété trois bateaux sur la Saône pour venir aux approvisionements de blé, vin, bois, légumes et autres denrées ; enfin il chargea le sénéchal de Lyon et Claude le Charron de continuer la construction et de payer des deniers royaux, les prix faits des ouvriers ».

Deux ans après, en 1496, « le couvent fut du tout parachevé et rendu si parfait que ce fut un des mieux troussés de la province et doit méritoirement être appelé de fondation royale, car l'église est des plus allegres, bien claire et industrieusement rentée ».

Louis XIII renouvela, en 1612, tous les privilèges des Observants de Lyon. Leur chapelle qui passait pour un beau monument de Lyon, traversa les jours les plus mauvais de la Révolution et ne fut détruite qu'en plein XIXe siècle, sur le conseil, dit-on, de M. Cattet, curé de Saint-Paul, qui craignait qu'on en fît une paroisse, ce qui aurait diminué la sienne. Elle a été remplacée par la petite chapelle dite de l'Observance, située près de l'École vétérinaire et dont nous donnons une vue.

PETITES-SŒURS DE L'ASSOMPTION

Les Petites-Sœurs de l'Assomption s'intitulent gardes-malades des pauvres à domicile. Elles suivent la règle de saint Augustin et ont été fondées en 1865, par le Père Pernet, religieux Augustin de l'Assomption. Leur but est, en même temps que leur sanctification personnelle par la vie religieuse, la régénération chrétienne de la famille de l'ouvrier. Leur moyen d'action est de soigner exclusivement et gratuitement, à domicile, les pauvres et les ouvriers quand ils sont malades.

Par une bénédiction particulière de Dieu, les fruits de cette mission sont devenus multiples et variés ; chaque jour apporte son contingent, non seulement de malades soignés, mais aussi de baptêmes d'adultes et d'enfants, de premières communions et d'abjurations préparées, de mariages réhabilités, de réconciliations. Enfin l'œuvre de la fraternité de Notre-Dame de l'Assomption et celle des filles de Sainte-Monique, en groupant autour des religieuses, les pères et mères de famille, permettent de continuer et de développer dans la famille de l'ouvrier le bien commencé à l'heure de la maladie.

Les Petites-Sœurs se font aider dans leur apostolat par des dames du monde dites dames servantes des pauvres, et par des hommes du monde appelés décurions qui patronnent l'ouvrier. La congrégation compte aujourd'hui 500 sujets répartis dans quarante-deux maisons, savoir : à Paris, la maison mère, 57, rue Violet, avec neuf succursales dans le diocèse de Paris ; les établissements de Sèvres, Creil, Lyon-Guillotière, Lyon-Croix-

Rousse, Oullins, Saint-Étienne, Nîmes, Perpignan, Cette, Nevers, Roanne, Reims, deux maisons à Lille, Le Teil, quatre maisons en Angleterre, trois en Irlande, trois à New-York, trois en Belgique, deux en Espagne, enfin deux à Rome.

A Lyon, comme on l'a dit, se trouvent deux établissements : celui de la Croix-Rousse et celui, plus ancien et plus important, de la rue Rachais au quartier de la Buire. Ce dernier, fondé en 1883, compte une vingtaine de religieuses.

La chapelle occupe un vaste rectangle sans nef, ni colonnes, et est éclairée par le vitrail de l'Assomption ; la Vierge est accompagnée de deux anges portant l'inscription :

Chapelle des Petites-Sœurs de l'Assomption, rue Rachais.

Assumpta est Maria in cœlum. A droite, quatre vitraux achèvent de donner une clarté abondante : ils représentent les évangélistes, saint Luc avec le bœuf, saint Marc avec le lion, saint Matthieu et l'ange, saint Jean et l'aigle.

Le chœur est vaste et possède deux tables de communion, celle des sœurs et celle des fidèles qui sépare ceux-ci des stalles des religieuses placées en chœur. Deux petits autels, ceux de la Sainte Vierge et de saint Joseph, encadrent le chœur. Les statues du Sacré-Cœur, de saint Antoine de Padoue, de saint Roch et saint Augustin complètent l'ornementation de la chapelle

SŒURS DE MARIE-JOSEPH

La ville de Lyon a été le berceau d'une communauté admirable dont les membres sont, dans notre ville, voués aux soins des prisons ; cette œuvre, bien modeste dans ses commencements, devait prendre un grand essor, grâce aux vertus et à la sage direction de la fondatrice, Anne Quinon, dite mère Saint-Augustin, née le 8 septembre 1799, morte le 4 août 1859, en odeur de sainteté, à l'âge de soixante ans, dont quarante-deux de communauté. Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, prélat très zélé pour toutes les œuvres de charité, s'était intéressé vivement à l'apostolat que de pieuses demoiselles de Lyon exerçaient courageusement envers les prisonniers pauvres. Ses successeurs ne se montrèrent pas moins empressés à protéger l'œuvre des prisons qui s'était transformée, dès l'année 1807, en congrégation religieuse, et devait être, en 1852, légalement reconnue par le gouvernement. La congrégation de Marie-Joseph, avant sa formation définitive, avait abrité ses premiers pas dans la maison des sœurs Saint-Joseph : mais à une œuvre distincte, il fallait nécessairement des statuts différents et une direction plus adaptée à ses besoins et à sa mission. Cette nouvelle congrégation, approuvée par le pape Pie IX, avait adopté la règle de saint Augustin ; elle ne devait avoir d'autre gouvernement que celui de la Supérieure générale et de son conseil, sous la juridiction des évêques. Si l'on veut connaître l'esprit qui animait la fondatrice de cette communauté, il suffit de rappeler les paroles suivantes, expression fidèle de ses sentiments : « Si je voyais un jour à la congrégation une avance de cent mille francs, je croirais qu'elle est perdue et qu'elle va bientôt disparaître. Aussi je me sens pressée de faire des fondations de charité, de multiplier les œuvres ; par là, je place nos fonds à la banque du ciel, qui jamais ne fait faillite. Faire des réserves, c'est, à mes yeux, se défier de la Providence ; le bon Dieu ne nous donne des ressources que pour faire le bien. »

Il convient d'ajouter à ce bref aperçu de l'œuvre des prisons ce qui se rattache à l'action personnelle de mère Saint-Augustin.

En 1819, Mlle Quinon était placée à la prison de Roanne, près du Palais de justice, à Lyon. Elle fut admise à la vêture, le 16 avril 1820, chez les sœurs Saint-Joseph, et reçut le nom de sœur Saint-Augustin. Au mois de novembre 1824, elle fut nommée supérieure à la prison Saint-Joseph et le 23 septembre 1835, appelée à remplacer, comme provinciale, mère Saint-Polycarpe, laquelle, dès 1821, avait fondé, dans une petite maison du chemin de Montauban, l'établissement de la Solitude, qui devait servir de refuge aux femmes et aux filles libérées. En 1839, Mgr de Bonald ayant succédé au cardinal Fesch, décédé à Rome, où ce dignitaire avait subi un exil immérité, il fut question de souder les deux branches de la communauté Saint-Joseph, qui, unies de droit, ne l'étaient pas en fait. Des difficultés s'élevèrent et finalement la branche des prisons devint rameau distinct, confor-

mément aux vues providentielles qui ne cessaient de veiller à son accroissement et à sa perfection. La nouvelle communauté s'appela congrégation de Marie-Joseph. Elle jouit bientôt de la faveur marquée du gouvernement qui tint à honneur de lui confier nombre de maisons centrales, et notamment celle de Clairvaux. Ces heureux résultats étaient dus sans conteste à la vaillante mère Saint-Augustin dont le courage et l'intelligence étaient à la hauteur de toutes les tâches et de toutes les situations. Aussi ne s'étonne-t-on pas de voir les fondations s'ajouter aux fondations, et aux difficultés inhérentes à toute œuvre accomplie par des forces humaines se substituer les applaudissements et les succès qui dénotent aux yeux de tout esprit éclairé l'intervention de Dieu. La profonde humilité de la mère fondatrice ne l'a pas défendue contre la reconnaissance officielle de ses mérites et il n'est pas téméraire d'espérer que, de son tombeau, exempt de corruption, s'élèvera un jour la palme de la sainteté. La congrégation de Marie-Joseph, fondée à Lyon en 1805, eut sa maison mère transportée, en 1841, au Dorat, diocèse de Limoges. Elle possède quatre établissements dans le diocèse de Lyon : 1° la prison Saint-Joseph de Lyon ; 2° celle de Saint-Étienne ; 3° celle de Montbrison, et 4° une providence dans cette dernière ville. Les constitutions de la congrégation ont été approuvées en 1863.

RELIGIEUSES DU SACRÉ-CŒUR

Pour retracer l'histoire de la congrégation du Sacré-Cœur, il faudrait reprendre, presque en entier, l'histoire religieuse de la France au XIXe siècle, tellement ont été nombreuses, dans notre pays, les maisons fondées par les éminentes supérieures qui ont successivement dirigé l'institut, et tellement a été considérable leur influence éducatrice sur la société féminine contemporaine. Les Pères Jésuites ont puissamment aidé au développement de cette congrégation établie par l'un d'eux, et dont ils ont justement gardé la haute direction. Avant d'aborder l'histoire des trois maisons du Sacré-Cœur à Lyon, il importe de retracer, à grands traits, la biographie de la fondatrice de ce puissant institut.

Madeleine-Louise-Sophie Barat naquit à la fin de 1779, dans la petite ville de Joigny en Bourgogne, de parents vignerons. Sous la direction de son frère, l'abbé Louis Barat, elle apprit le latin, le grec, plusieurs langues vivantes et les sciences naturelles, et tout cela, tout en s'occupant des travaux domestiques.

En 1792, sa sœur Marie-Louise s'étant mariée, Madeleine en prit occasion pour déclarer qu'elle voulait entrer au couvent. Emmenée à Paris par son frère, elle en reçut les premiers éléments de la vie religieuse. Quelque temps après, en juillet 1800, elle fit la connaissance du P. Varin, Jésuite, et après avoir uni leur bonne volonté et leurs efforts, Sophie Barat et le digne religieux jetèrent les premiers fondements de la société des dames du Sacré-Cœur. Le 21 novembre est regardé dans l'institut comme la date de la fondation.

Un an après, le P. Varin et Mme Barat créèrent un pensionnat à Amiens ; ce fut la première maison de la congrégation. Le 7 juin 1802, Sophie Barat, et une de ses compagnes, Mlle Deshayes, firent profession dans la chapelle de Mme de Rumilly ; lorsqu'elle fut nommée supérieure de la communauté, le 21 décembre, Sophie n'avait que vingt-trois ans.

Dieu, qui voulait l'élever à un haut degré de sainteté, éprouva Mme Barat par la maladie et les ennuis de toutes sortes ; mais, fidèle à la grâce, elle supporta courageusement ces épreuves, et soutenue par les conseils de l'éminent Jésuite, elle développa rapidement sa communauté, malgré la perte causée par quelques-unes de ses compagnes qui retournèrent dans le monde.

L'esprit de l'institut, tel que l'avait conçu ses fondateurs, était la vie apostolique de saint Ignace, vivifiée par l'amour enflammé de sainte Thérèse ; en outre, pour maintenir l'unité d'esprit et de cœur entre les maisons de la société naissante, Mme Barat ne cessait de les visiter. Ces voyages, loin de distraire la supérieure de la vie religieuse, furent au contraire pour elle une suite d'occasions de progresser dans les sentiers ardus du dépouillement, parce que des nouvelles affligeantes lui venaient sans cesse, soit de sa famille naturelle, soit de l'institut ; elle goûta parfois cependant des consolations, lorsque, par exemple, elle eut le bonheur de voir le pape Pie VII à Grenoble, et de recevoir sa bénédiction et ses encouragements.

Le Sacré-Cœur n'avait pas encore jusque-là de constitutions écrites et arrêtées. L'évêque d'Amiens avait nommé M. l'abbé de Saint-Estève aumônier du couvent de cette ville. A la tête de la maison se trouvait Mme Baudemont, ancienne Clarisse, esprit dominateur, qui, lors de l'élection de la mère générale, avait failli la supplanter dans cette charge. En communion d'idées avec M. de Saint-Estève, elle signait volontiers ses lettres du titre de supérieure des dames de l'Instruction chrétienne, dont M. de Saint-Estève se croyait le fondateur. Frappés de l'irrégularité de cette conduite, le P. Varin et Mme Barat voulurent donner à la société des constitutions. Dans ce dessein ils s'associèrent quelques amis sages et éclairés ; la collaboration de M. de Saint-Estève lui-même fut acceptée, mais ce ne fut pas sans inconvénient, car ce prêtre, directeur de la maison mère d'une société dont il se laissait volontiers appeler fondateur, voulut en être le législateur ; aussi changeant le nom de Sacré-Cœur en celui d'Apostolines, il écrivit des constitutions, mélange des règles de saint Basile et de sainte Claire.

A la chute de l'empire, M. de Saint-Estève obtint du gouvernement un emploi de secrétaire d'ambassade près du Saint-Siège. Dès qu'il fut arrivé à Rome, son premier soin fut de voir le pape ; s'intitulant toujours fondateur de la société, il obtint une approbation temporaire des constitutions qu'il avait rédigées. Mme Barat, profondément affligée, se soumit, et pria le Sacré-Cœur de défendre sa propre cause. Mgr de Pressigny, ambassadeur du roi, la rassura, et, quelque temps, après, M. de Saint-Estève, blâmé par ses supérieurs, dut quitter la Ville Éternelle, rentrer en France, et abandonner sa fondation à des destinées précaires.

L'heure était venue de publier les sages règlements que Mme Barat, de concert avec le P. Varin et le P. Druilhet, avait rédigés en grand secret, pour ne pas jeter la désunion

dans la communauté naissante. Le 1er novembre 1805, elle convoqua à Paris les supérieures locales et leur soumit son projet, dont voici les principaux points. Le but de l'institut est de glorifier le Sacré-Cœur, de travailler au salut et à la perfection de ses membres, enfin à la sanctification du prochain par l'éducation et l'instruction des enfants ; la communauté comprend les sœurs de chœur et les coadjutrices, toutes liées par les trois vœux de religion.

Le 13 décembre 1805, la fondatrice prenait possession, à Grenoble, d'un ancien couvent de Visitandines, et y installait le noviciat. Le règlement avait prévu que lorsque la communauté aurait plusieurs maisons, on devrait procéder à l'élection d'une supérieure générale. Le 18 janvier 1806, la nomination eut lieu à Amiens, et la mère Barat fut acclamée supérieure générale des dames du Sacré-Cœur. Ce fut un motif de plus pour elle de se jeter dans les bras de la Providence, lui demander assistance et lumière, et solliciter de Dieu les vertus de douceur et de fermeté nécessaires à ceux qui sont appelés à diriger. Le Sacré-Cœur de Poitiers naquit de cet acte d'abandon et de foi. L'ancien couvent des Feuillants avait été racheté après la Révolution par Mlle Chobelet pour s'y dévouer à l'éducation de la jeunesse ; n'y réussissant pas, cette personne et ses compagnes se donnèrent à Mme Barat ; celle-ci y installa un noviciat, qui ne tarda pas à recevoir des postulantes venues des pays environnants.

C'est à Poitiers que la digne supérieure apprit une nouvelle qui l'affligea profondément : Napoléon venait de supprimer la congrégation des Pères de la Foi, anciens Jésuites, sous prétexte d'attaches royalistes ; le P. Varin, qui en faisait partie, dut se rendre à Besançon, son diocèse d'origine. Cette épreuve n'empêcha pas l'essor de l'institut du Sacré-Cœur, puisque, peu de temps après, Mme Barat fonda la maison de Niort, sur les instances des vicaires généraux de Poitiers.

Toutefois un institut appelé à s'étendre au loin avait besoin d'un supérieur ecclésiastique pour le préserver de l'ingérence parfois abusive des évêques, en attendant l'approbation définitive des règles par Rome. Mme Barat pria Mgr Alexandre de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, de prendre le titre de supérieur général, ce qu'il accepta volontiers. De plus le conseil, réuni à l'occasion de l'examen des constitutions provisoires, nomma les assistantes et les conseillères générales. Toutes les maisons de l'institut acceptèrent les règles nouvelles et il n'y eut désormais plus qu'un cœur et qu'une âme ; aussi à partir de ce moment, une ère nouvelle commença-t-elle pour la société qui couvrit de ses fondations les cinq parties du monde.

Au conseil général, on avait résolu, pour obtenir plus d'unité de direction, de n'avoir qu'un noviciat qui fut placé à Paris. Le 17 janvier 1817, Mgr Dubourg, évêque de la Nouvelle-Orléans, étant venu voir Mme Barat, la décida à fonder une maison dans son diocèse : Mme Duchesne, une des premières compagnes de la supérieure, fut chargée de conduire en Amérique la petite colonie du Sacré-Cœur. Le départ des sœurs n'arrêta pas le cours des fondations en France. Après Chambéry, Lyon eut la bonne fortune de recevoir un essaim des dames du Sacré-Cœur ; il se fixa à la Ferrandière, paroisse de Villeurbanne, presqu'aux portes de Lyon. Le pensionnat qu'on y installa ouvrit ses portes au printemps

de 1819. Vers cette même époque, Mgr d'Aviau obtenait de Mme Barat un établissement à Bordeaux. Ces fondations créaient beaucoup de soucis à la mère générale, mais son amour de Dieu lui faisait supporter avec courage les fatigues, les contrariétés et les ennuis qui résultent de semblables entreprises.

Un des buts que se proposait la société du Sacré-Cœur était l'éducation et l'instruction de la jeunesse. Jusqu'en 1820, la formation religieuse des membres de la communauté avait absorbé tous les soins de Mme Barat ; le moment était venu de mettre la dernière main à l'œuvre des pensionnats. Dans ce but, la mère générale convoqua à Paris, le 15 août 1820, les supérieures des maisons de l'institut. Toutes, à des degrés divers et à des titres différents, étaient propres à cet ouvrage. Les unes, comme Mme de Charbonnel, avaient recueilli, dans leur enfance, les traditions des familles françaises, si chrétiennes dans la simplicité de leur vie de province ; d'autres, comme Mme de Grammont d'Aster, avaient connu successivement la noblesse de cour et celle de l'émigration. Les mères Geoffray et Desmarquet étaient mieux douées pour les jeunes filles de la classe moyenne. Les pauvres et les orphelines n'avaient cessé d'être la prédilection et l'occupation de Mme Lalanne. En présence du P. Varin, et sous la présidence de M. l'abbé Perreau, délégué du supérieur général de la société, le conseil tint séance et acheva

Chapelle du Sacré-Cœur dite des Anglais.

la constitution des maisons d'éducation. Le siège de la société fut, à cette époque, transporté à l'hôtel Biron qu'on venait d'acheter.

Dans le même temps, les princes de la maison de France honoraient le Sacré-Cœur d'une bienveillante protection. La chapelle du pensionnat de l'hôtel Biron ayant été construite en 1823, toute la famille royale, Louis XVIII le premier, voulut contribuer à sa décoration. Ces honneurs toutefois n'empêchèrent pas Mme Barat de surveiller particulièrement l'éducation et l'instruction religieuse des pensionnaires.

La congrégation n'avait pas encore été approuvée par l'autorité ecclésiastique ; à la suite de démarches, l'institut reçut d'abord un bref laudatif, puis, le 22 décembre 1826, le pape Léon XII approuvait définitivement l'institut ; Charles X, quelques mois plus tard, rendait à son tour une ordonnance, reconnaissant l'existence légale de la société. Cette même année vit la fondation de Lille et une seconde à Lyon. Dans cette dernière ville, Mme la comtesse de La Barmondière, excellente chrétienne, qui avait donné asile aux prêtres fidèles pendant la Révolution, offrit son hôtel de la rue Boissac pour y établir un pensionnat destiné aux jeunes filles de la noblesse. Mme Barat accepta et plaça à la tête la mère Geoffray.

L'année suivante, sur la demande de Léon XII, Charles X céda le couvent et l'église de la Trinité-des-Monts, à Rome, aux dames du Sacré-Cœur pour y établir un pensionnat. L'année 1829 vit les fondations de Perpignan et d'Avignon, suivant de près celles du Mans, d'Autun, de Besançon, de Turin, de Metz et de Bordeaux. C'est aux époques les plus troublées qu'éclatent les plus fortes vertus : la révolution de 1830 dispersa la communauté de Paris ; Mme Barat se réfugia au Montet, en Suisse, et une députation de la Ferrandière vint l'y rejoindre. Ce n'était pourtant pas la sécurité complète : la population était montée contre les Français, qui avaient tué les Suisses aux côtés du roi ; aussi la petite colonie vivait-elle retirée et ne faisait-elle que de rares promenades à travers la montagne dans le but de prier dans les modestes églises du pays.

Le radicalisme suisse demandait, sous l'impulsion de la France, la réforme de la constitution politique des cantons pour persécuter l'Église et chasser les religieux. Pour parer à toute éventualité, l'évêque de Fribourg engagea la communauté à s'assurer un refuge en Italie ou en Savoie. Mme Barat, souffrante d'un mal au pied, dut se rendre à Chambéry où son mal s'aggrava. Elle endura patiemment ses souffrances, les appliquant à l'amélioration des idées religieuses dans sa patrie. Dieu accepta le sacrifice de sa généreuse servante : le calme se fit dans les esprits, la Suisse se pacifia, et Mme Barat put retourner à Paris.

Peu après, le 21 octobre 1831, elle fondait la maison d'Annonay. Depuis quelques années, il existait à Lyon, sous le nom d'enfants de Marie, une association d'anciennes élèves du Sacré-Cœur, dirigée par Mme Lhuillier, supérieure du pensionnat de la rue Boissac. Mme Barat approuva cette œuvre et y joignit, comme complément naturel, celle des retraites pour les dames du monde. Chaque année, un prédicateur donnait, dans les maisons de l'institut, une retraite aux enfants de Marie et aux dames qui voulaient suivre ces exercices spirituels.

Le choléra ayant fait son apparition à Paris, la mère générale, pour exciter à la ferveur

ses religieuses et pour attirer la protection du Sacré-Cœur sur la maison mère, recueillit douze orphelines dont les parents avaient été victimes du fléau ; elles furent élevées aux frais de la communauté.

Dans une visite que Mme Barat fit dans le Midi, elle fonda un établissement à Aix, et, poursuivant sa route, se rendit à Turin où le pied dont elle souffrait toujours, fut, dit-on, miraculeusement guéri ; enfin, à Rome, où, le 25 octobre 1832, elle fonda le noviciat de Sainte-Rufine. Le 3 juin suivant, après une audience du pape Grégoire XVI, elle reprenait le chemin de la France. De retour à Paris, elle assembla le Conseil pour le tenir au courant des progrès de l'institut. Mme Barat termina l'année par la visite des maisons et par les fondations de Charleville et de Marseille.

Tant de courses avaient brisé les forces physiques de l'apôtre, une fièvre intense retint Mme Barat pendant trois mois à la Ferrandière. A peine guérie, elle reprit ses voyages et fonda les maisons de Nantes, de Tours, de Pignerol et de la Villa-Santa à Rome. Durant son séjour dans cette ville, elle eut la douleur de perdre plusieurs religieuses atteintes du choléra : ce fut pour elle l'occasion de montrer sa résignation en cherchant, disait-elle, à imiter la conduite du saint homme Job.

L'institut du Sacré-Cœur subit une grave crise lorsque le Conseil voulut, en 1839, faire quelques transformations dans les statuts de la Communauté et transférer à Rome le siège de son gouvernement. La douceur de Mme Barat, qui était opposée à ces changements, calma les esprits. Dans le but d'atténuer des innovations qui n'avaient été admises que provisoirement, elle résolut de réunir le Conseil à Lyon, sur l'avis du cardinal Lambruschini, mais Mgr Affre, archevêque de Paris, prévenu contre le Sacré-Cœur, qualifia d'irrégulière toute réunion du Conseil en dehors de la maison mère. Vingt-deux évêques adhérèrent à ce réquisitoire, et tout semblait se liguer contre la supérieure générale. Dans sa détresse, elle demanda aux conseillères de se mettre en prières. Ce fut dans la maison dite des Anglais, à Lyon, don de Mme de La Barmondière, que la retraite commença. Dieu sembla sourd aux prières de la communauté, car le cardinal-archevêque de Lyon, Mgr de Bonald, craignant des difficultés avec le gouvernement, engagea le Conseil à se dissoudre, bien que Mme Barat eût reçu de Rome une réponse favorable à ses desseins. Elle se rendit à Autun où l'attendait une nouvelle foudroyante. M. Martin, ministre des cultes, instruit par Mgr Affre, menaça de disperser la Congrégation, si elle approuvait les nouvelles constitutions qui transportaient à Rome le siège de la société. L'archevêque de Paris envoya un mémoire au Pape, le priant de conjurer la ruine du Sacré-Cœur ; Mgr Matthieu, archevêque de Besançon et ami de Mme Barat, fut délégué à ce sujet auprès du Saint-Père. La commission cardinalice, réunie dans ce but, déclara que la Société devait être gouvernée selon les anciennes constitutions et le pape approuva la décision.

Cette crise n'avait pas arrêté le zèle de Mme Barat : les États-Unis, le Canada, l'Angleterre, l'Irlande, l'Italie recevaient des essaims de la congrégation du Sacré-Cœur. Durant ces longs voyages, la bonté et la générosité de la supérieure eurent l'occasion de se produire bien souvent. Son conducteur en Italie disait naïvement en la quittant :

« Voilà une sainte comme je les avais rêvées ; je veux aller en paradis, si l'on y est avec du bon monde comme cela. » La persécution faillit arrêter la prospérité croissante de la Société, lorsqu'on ferma les maisons de Suisse, de Piémont et de Rome. Mais la bourrasque de 1848 ne fut que momentanée et les fondations reprirent leur cours.

Pour rendre plus facile le gouvernement de l'institut, Mme Barat sollicita de Pie IX des modifications aux Constitutions. Dans ce but, elle convoqua le conseil de l'Ordre qui se réunit à la Ferrandière et promulgua les modifications approuvées par le pape, enfin organisa la répartition des soixante-cinq maisons de la société en dix vicairies dont huit pour l'Europe et deux pour l'Amérique. L'œuvre de Mme Barat était achevée : son corps affaibli par la maladie et la vieillesse, son âme ornée des plus belles vertus religieuses, étaient mûrs pour le ciel. Le jour de l'Ascension, 25 mai 1865, elle s'éteignit à Paris à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, dont soixante-deux passés dans la vie religieuse. Par un décret du 5 juillet 1879, le pape Léon XIII l'a déclarée vénérable et la cérémonie de béatification a eu lieu en mai 1908.

D'une notice inédite sur l'institut du Sacré-Cœur, nous extrayons les lignes suivantes qui en retracent le caractère actuel et donnent quelques détails statistiques. « Cette congrégation, approuvée par les souverains pontifes Léon XII et Grégoire XVI, compte 134 maisons, 3.576 religieuses de chœur, 2.606 sœurs coadjutrices. Le but de la société est essentiellement apostolique : donner l'instruction à la jeunesse des classes élevées et moyennes ; la former à la vie chrétienne, et, pour atteindre cette fin, développer l'intelligence par l'étude des lettres, des sciences, des arts d'agrément et des travaux convenables à la position des jeunes filles. L'œuvre des retraites est une de celles qu'embrasse la société ; des écoles sont ouvertes pour les enfants pauvres ; des ouvroirs reçoivent les jeunes filles qui désirent se perfectionner dans la couture ou la broderie. Différentes congrégations et associations réunissent à jour fixe les personnes désireuses de s'entretenir ou de se perfectionner dans la pratique de la vertu : 1° celle des enfants de Marie pour les jeunes filles et les dames de la société ; 2° les consolatrices de Marie, congrégation destinée aux jeunes ouvrières ; 3° les congréganistes de Sainte-Anne pour les femmes du peuple ; 4° quelques autres associations propres à différentes maisons : œuvre des petits ramoneurs, petits amis du Cœur de Jésus, catéchisme de persévérance, etc. ; des classes de normalistes et des écoles de paroisse, surtout en Angleterre et en Amérique. La société du Sacré-Cœur est gouvernée par une supérieure générale résidant à Paris, siège du conseil administratif. »

La principale maison du Sacré-Cœur dans notre région fut la Ferrandière. Placée sur la commune de Villeurbanne, aux portes de Lyon, ce couvent était installé dans une immense propriété autrefois en pleine campagne, aujourd'hui en pleine ville, car on sait qu'il n'y a aucune solution de continuité entre les maisons des villes de Lyon et celles de Villeurbanne, si bien que cette dernière cité sera sans doute avant peu annexée à la première. On comprend dès lors l'importance qui s'attachait à cet établissement. On a vu que Mme Barat avait songé un moment à transporter à la Ferrandière le gouvernement général de l'institut ; le projet n'aboutit pas, mais la maison fut depuis lors considérée comme une des plus importantes de la congrégation.

La Société du Sacré-Cœur possédait, il y a peu d'années encore, deux résidences dans le diocèse de Lyon, un pensionnat aux Anglais et un externat rue Boissac. La maison dite des Anglais était située à Lyon, quartier des Massues, paroisse du Point-du-Jour; elle fut fondée, en 1827, par Mme Thérèse de La Barmondière qui y constitua un certain nombre de bourses attribuées à des jeunes filles nobles. Le nombre des pensionnaires était de 85 vers 1900. Les religieuses annexèrent plus tard à leur pensionnat une école gratuite pour les enfants de la paroisse Notre-Dame du Point-du-Jour. Depuis les lois scolaires récentes, elles mirent à développer cette école un zèle qui mérite des éloges, et leurs classes étaient fréquentées par la presque totalité des enfants de la paroisse. Au moment du départ pour l'exil, la communauté des Anglais se composait de vingt-sept religieuses de chœur et de vingt-quatre sœurs coadjutrices, soit cinquante et une religieuses. La maison des Anglais a depuis été louée par l'école libre préparatoire à l'école des Mines de Saint-Étienne.

La maison de la rue Boissac a été fondée, en 1827, par la même comtesse de La Barmondière, chanoinesse de Bavière, en faveur de vingt-cinq jeunes filles nobles, sans fortune. D'autres pensionnaires, nobles aussi, y furent admises; leur nombre s'augmentant chaque année, le pensionnat fut transféré sur la colline de Fourvière au lieu dit aux Anglais. La maison de la rue Boissac devint alors un demi-pensionnat ou externat. Il comprenait, vers 1900, quarante-cinq sujets, dont vingt-cinq religieuses de chœur, vingt sœurs coadjutrices pour cent soixante élèves. Après l'œuvre de l'éducation, la plus importante, celle pratiquée rue Boissac était l'œuvre des enfants de Marie qui comptait trois cent cinquante membres. La réunion était mensuelle, elle se composait d'une messe, d'une instruction, enfin de travail manuel pendant lesquelles on confectionnait du linge d'église et des ornements destinés aux missionnaires de Syrie ; la bénédiction du Saint-Sacrement clôturait les réunions. Rue Boissac on pratiquait aussi l'œuvre des retraites générales et particulières et aussi le patronage où une centaine de jeunes ouvrières recevaient chaque dimanche l'instruction religieuse, à laquelle on joignait quelques éléments des sciences les plus utiles. La congrégation Sainte-Anne pour les mères de ces mêmes jeunes filles fut établie les dernières années ; enfin, un jour par semaine, des conférences religieuses faites par un père Jésuite réunissaient environ 200 personnes venues pour éclairer et fortifier leur foi, ou combler les lacunes qu'y laisse nécessairement l'instruction puisée dans des cours ou des éducations particulières.

RELIGIEUSES NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE

La congrégation des religieuses Notre-Dame de Fourvière doit son origine à la communauté des sœurs Notre-Dame établie à Usson (Loire) en 1733; celle-ci fut approuvée en 1745 par Mgr Lefranc de Pompignan et en 1755 par Mgr de Gallard, évêques du

Puy ; Usson faisait alors partie du diocèse du Puy. Les sœurs se dévouaient à l'éducation chrétienne des petites filles, au soin des pauvres et des malades.

La communauté fut dispersée par la Révolution ; elle comptait alors seize sœurs : quatre d'entre elles furent arrêtées et emprisonnées à Feurs pour les services qu'elles rendaient soit aux prêtres, soit aux laïques proscrits : une mourut dans la prison, une autre fut guillotinée, et les deux autres, qui avaient aussi été condamnées, furent, par la mort de Robespierre, arrachées à l'échafaud révolutionnaire. La communauté se reconstitua en 1800, et put même, en 1835, fonder plusieurs maisons dans le diocèse de Clermont. Ces établissements auraient désiré continuer à dépendre de la maison d'Usson ; mais Mgr

Chapelle des Religieuses Notre-Dame de Fourvière.

de Bonald, archevêque de Lyon, ne l'ayant pas jugé à propos, ils se séparèrent avec peine pour former un institut distinct du premier sous le nom de Notre-Dame de Clermont. Mais ces deux congrégations sont demeurées unies par le cœur et n'ont cessé d'avoir entre elles des rapports de la plus fraternelle charité.

Le 15 décembre 1863, un incendie détruisit le couvent d'Usson ; la chapelle seule, lieu de pèlerinage en l'honneur de Marie, invoquée sous le nom de Notre-Dame de Chambriac, chapelle qui date du XIe siècle, fut préservée. Dès lors, trois religieuses de ce modeste institut vinrent prendre la direction d'un orphelinat, fondé en 1845, sur la colline de Fourvière, par une charitable Lyonnaise, Mme Laubreaux-Charrasson, qui, la première à Lyon, avait eu l'heureuse pensée de placer son œuvre sous le vocable de Notre-

Dame de Fourvière. La piété filiale de Mme Laubreaux envers la Sainte Vierge l'avait fait surnommer, dans les hospices et les prisons qu'elle visitait : la dame au chapelet. En 1849, Mme Laubreaux trouva dans M. l'abbé J.-B. Rolly, donné par Mgr de Bonald pour aumônier à son œuvre naissante, un collaborateur plein de foi, de prudence et de dévouement. Il fut le soutien, le guide de Mme Laubreaux et celui de la congrégation Notre-Dame de Fourvière. Appelé à la direction de l'orphelinat, il le gouverna jusqu'au 26 novembre 1891 où Dieu appela à lui ce prêtre zélé.

En 1874, lors de la demande de reconnaissance légale de l'institut sous le titre de Sœurs de Notre-Dame, le gouvernement ayant fait remarquer que beaucoup de congrégations religieuses portaient déjà ce même titre, M. l'abbé Rolly, avec l'agrément de Mgr Ginouilhac, archevêque de Lyon, proposa d'y ajouter la dénomination : Notre-Dame de Fourvière, qui désignait déjà l'orphelinat fondé par Mme Laubreaux. La vie de cette grande chrétienne fut toute d'abnégation, de dévouement, d'abandon à Dieu et de confiance sans borne en Marie.

En 1879, le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, rattacha à la congrégation Notre-Dame de Fourvière plusieurs maisons religieuses de son diocèse restées jusque-là indépendantes. La maison mère de l'institut où se trouve le noviciat dirige l'orphelinat fondé par Mme Laubreaux. La congrégation Notre-Dame de Fourvière comptait, avant les sécularisations, 132 membres et 26 établissements dans le Rhône, la Loire et l'Isère ; les œuvres de l'institut sont l'éducation chrétienne des enfants, des jeunes filles, des orphelines de la classe ouvrière, le soin des pauvres et des malades, soit dans les hospices, soit à domicile. Les constitutions des religieuses, modifiées par Mgr Caverot, et approuvées par lui, le 24 juin 1884, sont tirées de celles de saint Ignace, et le directoire des exercices spirituels de celui des religieuses de la Visitation.

La chapelle, terminée le 14 avril 1849, sur les plans de M. Paret, fut bénite le 23 décembre 1849, par M. de Serres, chanoine de la Primatiale. Elle fut, comme l'œuvre du Refuge, qui précéda l'œuvre de l'Orphelinat Notre-Dame de Fourvière, construite aux frais d'Anne-Marie-Adèle Charrasson et de son mari, Louis Laubreaux, aidés par M. l'abbé Jean-Baptiste Rolly. Les religieuses en prirent possession en 1865. La chapelle agrandie, en 1875, par M. l'abbé Rolly, sur les plans de M. Charles Franchet, fut bénite par M. Goutard, curé de la Primatiale, le 19 mars 1876. Ses dimensions approximatives sont : en longueur 18 m., en largeur 5 m. 50. Elle est dédiée au Sacré-Cœur et à la Sainte Vierge.

Le maître-autel est décoré d'un bas-relief représentant sainte Anne et saint Louis, roi de France, avec monogramme de la Mère de Dieu entouré de lis et de roses. Les vitraux sont l'œuvre de M. Miciol et datent de 1876. Ils représentent, au chœur, le Sacré-Cœur et saint Joseph ; dans la nef, du côté de l'épître, les Saints anges gardiens, saint Joseph, saint Louis, roi de France ; du côté de l'évangile, sainte Anne, sainte Victoire et sainte Catherine.

Trois tableaux ont été placés au fond de la nef : au milieu, *Le Christ* ; à droite, *Saint Louis de Gonzague* ; à gauche, *La Cène*, copie du tableau de Léonard de Vinci. La cha-

pelle possède une châsse avec reliques de sainte Philomène, ayant appartenu à Mlle Jaricot, fondatrice de l'Œuvre de la Propagation de la foi, et donnée par sa fidèle compagne Maria Dubouis, en reconnaissance des services rendus par M. l'abbé Rolly à Mlle Jaricot.

RELIGIEUSES NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION

Le nom de l'abbé Combalot se trouve le premier à l'origine de l'Assomption, et c'est dans sa vie qu'il faut chercher la genèse de l'esprit assomptionniste et du mouvement d'idées qu'il représente ; l'œuvre lui doit sa première impulsion. Prédicateur renommé des dernières années de la Restauration, et du règne de Louis-Philippe, il était l'homme de foi et de zèle qui ne se démentit jamais au cours d'une longue et belle existence.

La rencontre providentielle survenue, en 1837, entre le prédicateur de Saint-Eustache et une jeune fille, Anne-Eugénie Milleret de Brou, décida de la vocation de cette dernière et de la fondation d'un ordre consacré à la Sainte-Vierge, fondation depuis longtemps mûrie dans le cœur de l'abbé Combalot. Cette personne appartenait par sa naissance à une honorable et noble famille de Luxembourg. A la suite de l'appel de Dieu, elle fit une année de retraite chez les Bénédictines du Saint-Sacrement, se rendit de là au couvent de la Visitation de la Côte-Saint-André où elle fut admise au noviciat, le 14 août 1838. Cependant, fidèle à sa vocation, Eugénie vint à Paris le 13 avril 1839. La fondation de l'Assomption eut lieu le 30 du même mois et la vie religieuse commença, modeste et cachée, dans un petit appartement de la rue Férou, où la communauté, composée de trois personnes, ne devait pas attendre longtemps de nouvelles et nombreuses recrues. Transporté rue de Vaugirard, où, par la protection de Mgr Affre, une chapelle fut autorisée, le petit institut y entendit la première messe le 9 novembre 1839, en présence de six religieuses non encore revêtues de l'habit, mais fixées par des constitutions qui avaient emprunté leur base et leur esprit à la règle de saint Augustin. Le but de la nouvelle congrégation était de christianiser l'éducation en la débarrassant des traditions païennes et mondaines. C'était donc une œuvre de charité extérieure, qui n'excluait pas la vie d'immolation intérieure, base de toute association spirituelle.

Le 14 août 1840 eut lieu la prise d'habit des vaillantes religieuses : une robe de serge violette, une cordelière de même couleur, une croix de laine blanche sur la poitrine, une guimpe de toile et un voile blanc, telle était leur livrée. M. Combalot restait l'âme de l'œuvre naissante ; mais le caractère autoritaire et l'esprit versatile du vénérable prêtre allaient susciter des difficultés et des épreuves heureusement atténuées par l'entrée en scène de l'abbé d'Alzon, ami de M. Combalot. Dans les desseins de Dieu, c'était l'abbé d'Alzon qui devait être, par suite de la rupture survenue entre M. Combalot et la communauté, l'appui, le guide et le soutien de la fondatrice, mère Marie-Eugénie de Jésus. Vicaire général de Nîmes, l'abbé d'Alzon ne vint à Paris qu'en 1843 ; il ne fut jamais supérieur

de l'œuvre, mais le conseiller écouté et l'ami dévoué. Le 15 août 1841, les trois premières mères de l'Assomption prononcèrent leurs vœux. La cérémonie fut solennelle, les professes reçurent la croix de laine blanche sur la poitrine et au doigt l'anneau d'or. Mgr Gros, du clergé de Paris, avait accepté d'être le supérieur, par déférence pour l'archevêque Mgr Affre, qui protégeait la nouvelle fondation, mais non par inclination pour les œuvres de M. Combalot. Mgr Gros n'aurait pas vu de mauvais œil le retour de Marie-Eugénie à la Visitation et la dissolution de la communauté, et cela, non par préjugé ou esprit d'opposition, mais par charité, croyant de bonne foi que le nouvel institut n'avait aucune chance de durée. La Providence en avait décidé autrement ; la communauté s'établit dans un autre local, impasse des Vignes, près de la rue des Postes, et c'est là que fut fondé, en 1842, le premier pensionnat.

Le noviciat allait bientôt faire son apparition ; les épreuves du début étaient vaincues

Couvent des Dames de l'Assomption, boulevard du Nord.

et la petite congrégation allait suivre une voie plus aplanie et plus heureuse. Le Père Lacordaire qui, lors de ses conférences, en 1836, à Notre-Dame de Paris, avait eu tant d'ascendant sur mère Marie-Eugénie de Jésus, devait être un des soutiens de l'œuvre qu'il appréciait et à laquelle il s'intéressa dès son retour à Paris en 1841. L'abbé d'Alzon, de son côté, ne cessait d'être en rapport avec la supérieure et de lui prodiguer ses encouragements et son appui ; il l'assista avec beaucoup de zèle lorsqu'il fallut élaborer les constitutions encore incomplètement tracées par M. Combalot. L'année 1845 verra se resserrer les liens de l'Assomption avec M. d'Alzon : il vint en effet à Paris et prêcha, à l'impasse des Vignes, une retraite, fort goûtée. Un nouveau changement de local survint en 1845 : l'Assomption fut transportée rue de Chaillot près les Champs-Élysées ; entre temps, l'abbé d'Alzon fondait un ordre à Nîmes pour l'extension du règne du Christ dans les âmes et l'amélioration de l'enseignement par l'esprit chrétien. Inutile de dire que, dès lors, l'union des fondateurs, le Père d'Alzon et la mère Marie-Eugénie de Jésus, devint

plus intime encore que par le passé ; une même pensée et un même but les animaient. La Providence fit prospérer les modestes débuts à ce point qu'aujourd'hui l'Assomption compte vingt-cinq couvents disséminés en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre dans l'Amérique centrale et aux îles Philippines.

L'installation à Lyon des religieuses eut lieu deux ans après la fondation de Bordeaux, c'est-à-dire en 1862. Elle fut proposée par un prêtre de Lyon qui offrit aux religieuses de l'Assomption de continuer un pensionnat séculier qu'on désirait céder à une communauté. Le P. d'Alzon poussa vivement cette affaire ; il était très lié avec l'abbé de Serre, secrétaire du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, et par lui on obtint facilement l'autorisation du prélat. Celui-ci se montra, du reste, très heureux de voir arriver les religieuses de l'Assomption et, parmi elles, Cécile de Gouy, fille du général de Gouy, un de ses amis d'enfance.

Celle-ci appelée mère Marie du Saint-Sacrement, chargée de la fondation, y apportait ce dévouement humble et doux qui l'a suivie partout où la Providence s'est plu à l'envoyer. On lui donna comme auxiliaires tout un noviciat de jeunes professes qu'elle devait continuer à diriger et à former. Parmi ses élèves on compte sœur Agnès-Eugénie, devenue plus tard supérieure à Lyon, maîtresse des novices à Auteuil, puis chargée de la maison du Nicaragua ; sœur Jeanne-Emmanuel, si regrettée à Nîmes, où elle est morte supérieure en 1890, et sœur Marie-Raphaël, qui a laissé le souvenir d'une âme angélique et d'un cœur d'apôtre.

Le départ d'Auteuil eut lieu le 15 mai 1862. Comme à Bordeaux, les difficultés ne manquèrent pas. Il fallait finir l'année scolaire avec des élèves venues de milieux très divers, assez indisciplinées et nullement formées à cet esprit de famille, à cette ouverture simple et franche qui caractérise les pensionnats de l'Assomption.

Un vaste local fut trouvé sur les hauteurs de Sainte-Foy, il était admirablement situé avec une vue splendide et trois larges terrasses qui servaient de jardin. Les sœurs s'y installèrent le 2 octobre, sous la protection des saints anges. « L'épître de la messe et le capitule de laudes semblaient faits pour nous, écrit la Supérieure : Je vais envoyer mon ange, afin qu'il marche devant vous, qu'il vous garde pendant le chemin, et qu'il vous fasse entrer dans la terre que je vous ai préparée. »

A Sainte-Foy, les sœurs de l'Assomption se trouvèrent très près d'un couvent de Pères Maristes, qui voulurent bien leur servir de chapelains et de confesseurs. Le supérieur M. Vitte, depuis évêque missionnaire de Nouméa, fut un Père pour cette communauté qui trouva en lui conseil et appui. « Dans toutes nos fondations, disent les religieuses de l'Assomption, nous avons pu admirer la charité fraternelle qui règne entre les enfants de Dieu, toujours prêts à s'unir pour le service de l'église et des âmes. »

En 1883, on acheta, près du Parc de la Tête-d'Or, l'hôtel Arlès-Dufour et on l'appropria à sa nouvelle destination. M. Pascalon, architecte, aménagea la chapelle qui fut achevée et décorée par M. Sainte-Marie Perrin. La décoration est remarquable par ses tons doux. M. Bégule l'a enrichie de beaux vitraux qui représentent, au milieu, l'Assomption de la Vierge, d'un côté, l'Annonciation et la Naissance du Sauveur, de l'autre l'Adoration des Mages et le Couronnement de Marie.

NAZARETH

La société de Nazareth n'est pas d'origine lyonnaise, mais c'est à Lyon que cette restauration à la fois si hardie et si modeste produisit ses premières fleurs et ses premiers fruits dans l'enseignement chrétien des jeunes filles. Elle commença modeste et pauvre d'abord, abondante par la suite. Rappelons en quelques mots, la vie admirable de la grande et pieuse dame nommée Mme de Larochefoucauld, duchesse de Doudeauville, fondatrice temporelle, parce qu'elle ne voulut jamais d'autre titre, quoiqu'elle en méritât un bien supérieur. Sa foi éclairée et prudente, son sens exquis de la vocation religieuse et des nécessités du siècle agité où elle prodigua sa vie jusqu'aux extrêmes limites de la vieillesse, après avoir traversé les péripéties de la Révolution, faisaient de l'épouse « du duc aux bienfaits » comme on appelait son mari, par antithèse « aux ducs à cordon », une initiatrice d'âmes, une régulatrice des tempéraments les plus opposés. Au demeurant, Mme Rollat, première supérieure de Nazareth, ne se considéra jamais que comme l'assistante, la seconde de la duchesse.

L'héritière de la branche aînée des Larochefoucauld était née Augustine-Françoise Le Tellier de Louvois de Montmirail : sa mère, fantasque au possible, dure par ostentation de rigorisme qu'elle mêlait aux excentricités les plus inattendues, comprima son enfance et en aurait tari les sources de tendresse si elles n'eussent été infinies. Elle fut jetée d'un coup dans le monde, comme une bouée en pleine eau, mariée à un enfant de quatorze ans qu'elle avait à peine aperçu dans une fête, le jeune Ambroise de Larochefoucauld-Montendre, fils du marquis philosophe à qui revenait le duché de Doudeauville ; elle avait à peine elle-même atteint à l'adolescence. Il va de soi que les deux époux en miniature furent séparés dès la messe dite et le contrat signé : c'était la mode, mais encore purent-ils s'écrire. Dieu avait bien fait les choses malgré les hasards apparents des usages frivoles. Ambroise de Larochefoucauld-Doudeauville avait un naturel sérieux, un cœur ardent au bien, une raison qui ne se laissait égarer par aucun sophisme ; il grandit, se fortifia de corps, s'embellit du reflet de ses pensées précoces, et quand les institutions de l'ancienne France s'écroulèrent, sa femme et lui émigrèrent. La duchesse, après avoir erré à l'étranger, retourna à Paris pour y veiller sur sa fortune devenue déjà le bien des pauvres. Elle se fit arrêter plutôt qu'on ne l'arrêta deux fois. La première fois elle émut ses juges ; convaincue d'entretenir correspondance avec son époux, elle fut néanmoins acquittée, après ce mot d'un juge : « Tu es une brave femme, citoyenne. » Elle fut plus brave encore en allant trouver Fouquier-Tinville pour revendiquer une lettre qui avait compromis un ami ; le pourvoyeur de la guillotine ne cacha pas son admiration et son respect, et il reconduisit la duchesse libre à son bras sanglant.

La tempête apaisée, le duc et la duchesse, plus heureux que beaucoup d'autres, étaient

rentrés en possession de leurs biens. Ce fut pour en faire un noble usage ; le duc devint comme le conseiller des œuvres charitables. Tour à tour, directeur du comité de l'enseignement primaire de la Seine, directeur général des postes, administrateur des sourds-muets, ministre d'État et membre du conseil privé, ministre enfin de la maison du roi et pair de France, il donna les plus beaux exemples de dévoûment aux pauvres, aux malades, aux enfants délaissés. La duchesse cependant s'effaçait, voulant que tout l'honneur du nom brillât sur le chef de famille et se réservant les souffrances intimes. Dieu d'ailleurs ne la ménagea pas : elle perdit prématurément sa fille Pauline, Mme de Rastignac, puis sa belle-fille, fille unique du vertueux duc Mathieu de Montmorency, son gendre, M. de Rastignac, son fils Sosthène et quelques-uns de ses petits-enfants, sa sœur, Mme de Montesquiou, ex-gouvernante du roi de Rome ; auparavant sa belle-sœur, Mme de Dustal, était morte sur l'échafaud avec dix Larochefoucauld. « Le bon Dieu m'oublie en cette vallée de larmes », disait-elle : il ne l'oubliait pas, il prolongeait ses jours pour une œuvre où se montreraient toutes ses qualités.

Ancien couvent de Nazareth à Lyon.

M. et Mme de Doudeauville avaient une prédilection marquée pour le séjour du château paternel de Montmirail : c'était là que Paul de Gondi avait reçu les leçons de saint Vincent de Paul. Bien des années en deçà du temps où nous voici, la duchesse avait contribué pour une large part aux œuvres confiées, à Montléan, faubourg de Montmirail, aux mains expertes des filles de la Charité, et l'idée lui était venue de se faire un domaine propre parmi ces renaissances chrétiennes que Napoléon tolérait et parfois même favorisait. Non loin de l'église remplie de grands souvenirs, elle acheta une modique habitation, et y réunit quelques religieuses de congrégations diverses que la Révolution avait dispersées. La communauté prit le nom de Dames de la Paix. Le célèbre abbé Legris-Duval, confident, directeur et commensal des Larochefoucauld-Doudeauville, en fut le premier supérieur et lui donna de courts principes de conduite fort sages, en attendant les règles particulières dont le temps déciderait. C'était en 1806. A la mort de l'abbé Legris-Duval, en 1819, il y avait des tiraillements, chaque religieuse voulant faire prédominer son ancienne règle. Le père Roger, Jésuite, directeur ferme, doux et habile,

Mgr de Frayssinous en personne, tentèrent en vain de pacifier les Dames de la Paix. La duchesse retenue à Paris, absorbée par ses deuils renouvelés, par les occupations croissantes dont son rang remplissait son existence, ne pouvait, selon sa propre expression, suivre que d'un œil ses filles de Nazareth. Pourtant, quand elle eut peu à peu écarté d'elle tous ces honneurs, quand son mari se fut retiré de la vie politique et eut ressenti les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, elle vint plus assidûment à Montmirail et la paix rentra bientôt à sa suite à Montléan, les dissentiments se fondirent, les caractères les plus éloignés se rapprochèrent ; enfin à la mort du duc, survenue en 1841, Mme de Doudeauville se donna presque exclusivement à Nazareth. Au père Roger qui avait sur la fin ressaisi son prestige et était mort en 1839, avait succédé le père Varin, un autre grand directeur d'âmes. Bref, la vénérable duchesse n'entendait plus que des paroles de joie et d'espérance autour de son fauteuil assiégé par ses petit-fils et petites-filles ; et il lui fut montré par des signes très nets que son œuvre vivrait et s'augmenterait. Mme Élisabeth Rollat, personne de caractère et de douceur, avait en quelque sorte fondé de nouveau la communauté en 1822, et la gouverna jusqu'à sa mort en 1842. Quant à Mme de Doudeauville, elle s'éteignit le 24 janvier 1849. Mieux que l'une des sœurs de Mme de Montesquieu, elle méritait cette épitaphe : « Qui l'emporta de sa grandeur, ou de sa beauté, ou de sa bonté ? » Ce qui l'emporta sur tout cela en elle, ce fut Dieu et le désir du bien.

L'institut des religieuses de Nazareth a pour but l'instruction et l'éducation des jeunes filles par l'établissement de pensionnats, demi-pensionnats ou externats. A ce but principal de son zèle, la société ajoute les œuvres de pauvres comme écoles, patronages, catéchismes et aussi les missions en Orient.

Depuis l'époque déjà lointaine dont il a été question, la congrégation a largement prospéré ; en 1900, avant les brutales expulsions, elle comptait 300 sujets environ, dont 200 au rang de religieuses de chœur et 100 à celui de sœurs converses et auxiliaires. Il existait douze résidences qu'il importe d'énumérer : 1° à Oullins près de Lyon, maison mère, noviciat, pensionnat de 120 élèves, 2° à Montmirail (Marne), pensionnat de 30 élèves ; 3° à Boulogne-sur-Mer, pensionnat et demi-pensionnat de 100 élèves ; 4° à Reims, pensionnat et demi-pensionnat de 70 élèves ; 5° à Lyon, externat de 60 élèves ; 6° à Taling, près Londres, pensionnat de 35 élèves ; 7° à Rome, quartier des Prati di Castello, 60 élèves pensionnaires ou demi-pensionnaires ; 8° à Beyrouth (Syrie), pensionnat de 100 élèves et école de pauvres de 350 enfants ; 9° à Nazareth, Caïffa, Saint-Jean d'Acre, Cheffa-Amer (Galilée), maisons de mission comprenant des écoles fréquentées par 350 enfants, des dispensaires où viennent chaque jour 200 malades de toutes les religions et auxquels les remèdes sont donnés gratuitement, des congrégations séculières de mères et de jeunes filles chrétiennes, de chacune 150 membres ; enfin en préparation un pensionnat à Rouen.

Aujourd'hui la maison mère d'Oullins a été transportée en Suisse et l'externat de Lyon, situé quai des Brotteaux, vaste et belle construction toute récente, a été — ironie des choses — loué pour une école communale.

SERVANTES DES PAUVRES

La communauté dite Servantes des pauvres débuta le 17 septembre 1865. Elle fut fondée par sœur Marie-Rose de Sainte-Catherine, originaire du diocèse d'Annecy. Mgr de Bonald accueillit avec bonté cette personne qui voulait se consacrer au service des malades. Des âmes de bonne volonté se joignirent à elle, et, en 1868, elles formèrent une petite communauté sous la direction du Père Mathieu Lecomte, Dominicain, puis du Père Danzas. On s'était établi d'abord sur la paroisse Saint-Pothin, on se transporta bientôt sur celle de l'Immaculée Conception pour s'agrandir. Le cardinal de Bonald donna à ces dames comme costume un simple petit manteau et un camail. Elles n'étaient pas religieuses proprement dites, mais leur but était de se vouer au service des malades pauvres, à l'exclusion des riches, et à domicile. Cette communauté n'a eu qu'une existence éphémère, et elle a aujourd'hui disparu.

Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon.

MISSIONS-AFRICAINES

Un des fleurons — et non des moindres — de la couronne religieuse dont est parée la ville de Lyon est la société des Missions-Africaines. Son fondateur fut Mgr Melchior-Marie-Joseph de Marion-Brésillac, qui, après avoir passé douze ans de sa vie dans les missions de l'Inde anglaise, eut la courageuse pensée de se dévouer aux peuples les plus abandonnés de la côte d'Afrique, les nègres de la côte des Esclaves encore privés de toute connaissance évangélique. Ayant sollicité du Saint-Siège l'autorisation de se rendre dans cette région avec quelques compagnons d'apostolat, il l'obtint, et, le 10 avril 1856, quitta Rome avec la bénédiction du pape et les encouragements de la Congrégation de la Propagande. C'est dans la cité de Clermont que l'évêque missionnaire, issu d'une des plus illustres familles de Castelnaudary (Aude), annonça, après une fervente retraite au couvent des Capucins de Versailles, sa grande entreprise. Il se rendit ensuite à Lyon où sa voix trouva de l'écho, et bientôt, sur la colline des martyrs, tout près de l'église Saint-Irénée, on vit s'ouvrir un nouveau séminaire. Les articles fondamentaux de la Société, rédigés et publiés, en 1858, par Mgr de Marion-Brésillac, disent notam-

ment que, fondée sous les auspices de la Propagande de Rome, la Société des Missions-Africaines de Lyon « a pour but principal l'évangélisation des pays de l'Afrique qui ont le plus besoin de missionnaires; elle travaillera constamment à préparer les voies pour pénétrer dans les lieux où il n'y a pas encore de missionnaires ; elle est essentiellement séculière, c'est-à-dire qu'on n'y fait point de vœux ; elle se composera du supérieur général, des supérieurs locaux, des conseillers, de confrères ecclésiastiques et aussi de frères laïques ; ces derniers devront, autant que possible, exercer un art ou un métier, afin d'être capables de l'enseigner aux enfants pauvres et aux jeunes Africains ; partout où plusieurs associés seront réunis, ils mèneront la vie commune; à la Société adhèrent des affiliés qui participeront aux mérites de l'œuvre, s'ils s'attachent à la seconder par leur influence morale et par des secours matériels ».

La cérémonie du départ fut célébrée, au séminaire de Lyon, le 2 novembre 1858, et le départ effectif eut lieu le lendemain. Un mois après, les missionnaires prenaient contact avec la terre africaine. Le 11 mars 1859, l'intrépide Mgr de Marion-Brésillac s'embarquait à Brest pour aller rejoindre ses premiers envoyés sur la Côte des Esclaves. Lorsqu'il y aborda, une cruelle épidémie sévissait dans ce pays sauvage, et les joyeux embrassements de l'heureuse arrivée se confondirent presque avec les adieux déchirants du départ suprême. L'évêque vit mourir sous ses yeux deux de ses prêtres et son frère laïque, victimes de l'épidémie. Quand lui-même et son vicaire général, le P. Reymond, furent atteints, ils avaient enterré presque tous leurs chrétiens; enfin, ils succombèrent à leur tour, à un jour d'intervalle l'un de l'autre; seul, un frère échappa à la mort. A la fin de juin le désastre était accompli : la chrétienté naissante de Sierra-Leone avait péri dans son berceau. Mgr de Marion-Brésillac mourut l'avant-dernier de tous, plus frappé par la douleur de voir ses prêtres expirer sous ses yeux qu'emporté par la maladie. Le P. Reymond, vicaire général, succomba le lendemain, après avoir administré les derniers sacrements à son évêque.

Chapelle des Missions-Africaines.

Malgré ce coup terrible, l'œuvre de l'intrépide prélat ne mourut pas avec lui. Il eut un digne successeur dans le R. P. Planque qu'il avait laissé à la tête de son séminaire sur la demande du nouveau supérieur. Par un bref du 28 août 1860, le souverain pontife érigea un nouveau vicariat apostolique dans le golfe de Guinée, sous le nom de vicariat apostolique du Dahomey. Le 2 janvier 1861, trois nouveaux missionnaires s'embarquaient

pour la mission d'Afrique et allaient bientôt y constater que, si le climat du Dahomey était plus salubre que celui de Sierra-Leone, la barbarie de son gouvernement dépassait ce qu'on trouvait de plus monstrueux, même en Afrique. Ils y abordèrent heureusement, après avoir béni, en passant à Sierra-Leone, les tombes de Mgr de Marion-Brésillac et du P. Reymond qui n'avaient point reçu les honneurs et les prières de l'Église. Les courageux missionnaires se mirent à l'œuvre, et, dans ce pays barbare, vrai repaire de Satan, réussirent à obtenir l'amitié du roi. La semence chrétienne, jetée par eux dans ces peuples déshérités, où les sacrifices humains étaient à peu près le seul culte rendu aux divinités, ne tarda pas à porter ses fruits. De leur centre Ouida, les apôtres du Dahomey rayonnèrent largement, et leur chef, le P. Borghero, fut un de ces ambitieux à qui rien ne coûte lorsqu'il s'agit d'étendre les conquêtes de la foi.

A Lyon, d'ailleurs, d'autres missionnaires étaient impatients de s'élancer vers les côtes d'Afrique. Les aumônes abondaient. En 1862, le séminaire provisoire fut transféré dans un nouvel établissement du cours de Brosses, aujourd'hui cours Gambetta. Les départs plus nombreux de missionnaires permirent à l'œuvre d'Afrique une plus grande moisson. Ouida, Porto-Novo, Lagos et Agoué furent sucessivement évangélisés. En 1873, une mission importante fut créée dans l'Afrique méridionale et confiée également à la Société des Missions-Africaines : elle comprenait plusieurs districts détachés des deux vicariats apostoliques du cap de Bonne-Espérance. C'est ainsi que se développèrent successivement les missions lyonnaises en Afrique. La sage et énergique administration du P. Planque, supérieur général, lui permit de fonder deux autres établissements importants qui complétèrent le système d'organisation. La maison établie à Nice pour les convalescents du Dahomey fut en peu de temps très prospère. L'église du Sacré-Cœur de Nice, desservie par les missionnaires, devint le rendez-vous des étrangers qui abondent pendant l'hiver dans ce pays privilégié et dont plusieurs étaient gagnés par les prédications de ces dignes missionnaires revenus de la Côte des Esclaves. Cette vaillante société continue à multiplier dans le désert africain le nombre des apôtres ; elle a son martyrologe, et, partant, une ample part à la moisson.

Le seul mot d'esclavage révolte aujourd'hui tous les cœurs honnêtes ; mais on ne s'était pas fait une idée précise du poids terrible dont cette institution cruelle ou plutôt cette malédiction divine a pesé sur les races nègres. Durant plusieurs siècles, la plus grande partie de l'Afrique, surtout cette malheureuse portion de la famille de Cham disséminée sur la Côte des Esclaves, a été mise en coupe réglée. Depuis 1517, date de la première licence délivrée par Charles-Quint, que de populations de noirs furent écrasées, amenées au rivage et entassées dans nos navires ! Oui, l'Europe et la France elle-même ont eu leur lourde part de responsabilité dans cette œuvre inique. Sans doute, la conscience européenne s'est réveillée de nos jours et l'esclavage a disparu en Amérique et à travers les océans ; mais, en Afrique, et surtout à l'intérieur de ses sables, l'esclave, comme par le passé, remplace le serviteur libre ; les trafiquants réclament leur proie. Du Maroc à Zanzibar, les esclaves gémissent encore. Dans tous les états musulmans, les harems fourmillent de ces êtres dégradés. On évalue à plus de quatre cent mille le nombre de ces

malheureux enlevés annuellement aux populations de ces pays. Dans l'Afrique occidentale, la consommation de la traite est encore plus formidable, et, avec elle, les sacrifices humains, les razzias, les guerres atroces de tribus à tribus sont encore en honneur. Or, c'est l'honneur de la Société des Missions-Africaines de Lyon d'avoir porté la vertu de l'Évangile dans ces régions. Malheureusement, une des lois les plus inflexibles qui pèsent sur les œuvres divines veut que toute conquête et toute rédemption se fasse par le sacrifice ; la Société des Missions-Africaines a, pour une part déjà grande, subi avec honneur cette loi, prix de son influence toujours grandissante sur la terre de Cham.

La chapelle des Missions-Africaines, située cours Gambetta, est placée sous le vocable de la Division des Apôtres (Divisio apostolorum). C'était le titulaire de l'ancienne église Saint-Nizier ; le cardinal de Bonald voulut conserver ce vocable à la ville de Lyon et le transféra à la chapelle des Missions-Africaines, comme il résulte de son ordonnance du 17 août 1869.

Intérieur de la chapelle des Missions-Africaines.

C'est un édifice très vaste, mais qui frappe par sa pauvreté d'ailleurs volontaire, les murs y sont nus. La chapelle n'est pas encore terminée, il y manque une abside et une travée de la nef. L'autel de marbre a été récemment enlevé par crainte d'une désaffectation qui menaçait. Il est orné d'un bas-relief sculpté qui représente Notre-Seigneur donnant à ses Apôtres la mission d'aller évangéliser le monde. Au fond et dominant l'autel se trouvent quatre statues : le Sacré-Cœur, la Vierge-Mère, saint Pierre Claver et le bienheureux Chanel.

Dans le transept de droite on a placé un grand tableau : *Jésus bénissant les enfants*, et au fond un petit autel dédié à Notre-Dame de Lourdes ; dans le transept gauche une

peinture représentant *La Présentation de Jésus au temple*, et, dans le fond, la statue du bienheureux Vianney, curé d'Ars. Au fond de la grande nef se voit une peinture : *L'Adoration des mages*, enfin, à l'entrée du chœur : les saints Pierre et Paul.

Les chapelles latérales sont, du côté de l'épître : 1° celle Notre-Dame des Victoires ; 2° la chapelle du Sacré-Cœur dont la statue surmonte l'autel de bois peint ; à gauche de l'autel le groupe de Notre-Dame de Pitié, peint ; 3° la chapelle Saint-Antoine de Padoue, avec un gracieux autel de chêne sculpté et un bas-relief représentant les quatre évangélistes avec leurs symboles, et à gauche, sur un piédestal, la statue de saint Antoine de Padoue.

Du côté de l'évangile se trouvent : 1° la chapelle saint Joseph avec autel de bois sculpté, surmonté de la statue du saint conduisant Jésus enfant, avec une petite croix à la main ; 2° la chapelle Saint-Louis de Gonzague, avec, au-dessus de l'autel, statuette du saint ; 3° la chapelle Saint-Stanislas ; l'autel de pierre est surmonté d'une statue : Stanislas portant l'Enfant-Jésus ; à droite, se trouve un tableau de Notre-Dame du Perpétuel Secours. L'église des Missions-Africaines reçoit une abondante lumière par douze baies géminées qui ne sont pas encore ornées de leurs vitraux.

RELIGIEUSES NOTRE-DAME D'AFRIQUE

Le premier postulat de la congrégation Notre-Dame d'Afrique fut établi à Lyon. Il est nécessaire ici de rappeler quelques dates et quelques faits de la vie du fondateur de ces religieuses, prélat qui tint, au XIXe siècle, une place si importante dans l'histoire de l'Église de France : le cardinal Lavigerie.

Charles-Martial-Allemand Lavigerie naquit à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 31 octobre 1825. En 1840, il fut élève du séminaire Saint-Nicolas, à Paris, dont l'abbé Dupanloup était supérieur. Il y passa trois brillantes années au bout desquelles il entra au séminaire de philosophie d'Issy, puis à Saint-Sulpice. Ordonné sous-diacre par Mgr Affre, en décembre 1846, et diacre par Mgr Sibour, en décembre 1848, il reçut le sacerdoce le 2 juin 1849. Successivement chapelain de Sainte-Geneviève, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne, directeur de l'œuvre des écoles d'Orient, il était mûr pour l'épiscopat : le 22 mars 1863, il était sacré, à Rome, évêque de Nancy. Il ne demeura que quatre ans dans cette ville, et fut élevé à la dignité d'archevêque d'Alger le 12 mars 1867. Il ne devait plus quitter notre grande colonie africaine, à laquelle il consacra désormais ses forces et sa vie entière. Le Saint-Siège avait sur lui des vues encore plus élevées : c'est ainsi que, le 28 juin 1881, il fut créé administrateur apostolique provisoire de Tunisie, en remplacement de Mgr Suter, démissionnaire ; enfin, le 27 mars 1882, il reçut le chapeau de cardinal.

On connaît les œuvres du grand prélat, et en particulier, la fondation des missionnaires appelés Pères blancs, chargés de l'évangélisation des régions centrales de l'Afrique.

Ce qu'on sait moins, c'est que le cardinal réalisa un projet qui lui tenait à cœur : la création d'une communauté de religieuses chargées d'aider les missionnaires dans leur apostolat. Voici dans quelles circonstances. Il y avait à peine six mois que l'évêque avait pris possession du siège d'Alger quand éclata, dans son diocèse, une affreuse famine à laquelle se joignit le typhus. C'est ce qui conduisit le prélat à fonder deux vastes orphelinats pour recueillir 1.800 orphelins arabes ; celui des garçons fut établi à Maison-Carrée, celui des filles à Saint-Charles de Kouba. Ce fut pour moraliser ces jeunes enfants et leur donner les principes de la religion chrétienne, que l'archevêque fonda, en 1868, la Société des missionnaires d'Alger, puis, en 1869, la Congrégation des Sœurs missionnaires d'Afrique pour les petites filles.

Huit bretonnes furent les premières pierres vivantes de cet édifice. Pour les former à la vie religieuse, on fit venir de Nancy quelques sœurs Saint-Charles. Bientôt la congrégation grandit : dix, vingt, trente sœurs se trouvèrent réunies pour se dévouer aux orphelines. Lorqu'arriva le moment de songer à l'avenir des orphelines, on les maria avec les orphelins de Maison-Carrée, ce qui facilita l'établissement de villages d'Arabes chrétiens. La première paroisse s'appela du nom de saint Cyprien et vingt ménages chrétiens y établirent domicile en 1873. Dès lors une nouvelle période s'ouvrit pour la Congrégation des Sœurs Notre-Dame d'Afrique et quelques-unes allèrent s'établir dans le village Saint-Cyprien pour continuer leur rôle d'éducatrices. Lorsqu'un hôpital devint nécessaire pour soigner les malades, les incurables, les vieillards et les infirmes, on le créa, en 1876, sous le nom d'hôpital Sainte-Élisabeth. Les sœurs missionnaires y prodiguèrent leur dévouement au point que, lors de la famine de 1893, cet établissement hospitalisa 1.313 malades.

En 1878, Mgr Lavigerie comprenant la nécessité de fonder des missions dans les hautes régions de la Kabylie, y envoya les sœurs pour ouvrir des écoles. Enfin, en 1882, après sa nomination comme administrateur apostolique de Tunisie, il établit à La Marsa, une maison de refuge pour les filles abandonnées ou égarées.

Pour répondre aux besoins des nouvelles fondations le prélat avait créé, en 1887, deux postulats en Europe. Il établit lui-même le premier à Lyon, puis se rendit en Hollande et choisit Maëstricht pour la seconde maison de probation. Le postulat de Lyon fut transféré à Paris en 1891 et rétabli à Lyon en 1893 ; enfin, en 1896, une troisième maison fut établie à Milhau dans l'Aveyron, et une procure à Marseille en 1898.

La congrégation comptait, en 1892, trois maisons en Tunisie, trois en Kabylie et trois dans la plaine du Chéliff ; elle avait, outre la maison mère et l'orphelinat Saint-Charles, plusieurs autres établissements sur le littoral. Après la mort du cardinal Lavigerie, son champ d'action s'étendit encore plus loin ; des sœurs partirent pour Biskra, pour Ghardaïa ; en outre, de nombreux hôpitaux furent fondés : celui de Sainte-Eugénie à Beni-Menguellath, 1894 ; de Saint-Augustin dans le massif entre Batna et Tebessa, 1895 ; celui de Biskra, 1896 ; de Ghardaïa ; l'hôpital Saint-André dans la province d'Oran, en 1899.

De plus, à partir de 1899, les sœurs furent envoyées dans les vicariats apostoliques de

l'Afrique centrale, de l'Ounyanyembé, 7 juin 1894; du Tanganika et du Haut-Congo, 12 août 1894; du Nyanza septentrional en 1899; enfin en 1897, les sœurs missionnaires partirent pour le Soudan. En 1895, la congrégation comptait 16 résidences et environ 200 sujets.

La chapelle des sœurs missionnaires d'Afrique qui était établie à Lyon, chemin des Artichauts, était un modeste établissement. Elle était spécialement consacrée aux saints de l'Afrique. Au fond, contre le mur, au-dessus de l'autel était la statue de Notre-Dame, la première patronne de l'Institut; à droite et à gauche de l'autel, les statues de saint Cyprien et de saint Augustin; sur l'un des côtés, enfin, celle de saint Louis, roi de France. Les religieuses vénéraient tout spécialement ce grand roi, car c'est auprès de son tombeau qu'est désormais établi, à Carthage, dans une très vaste maison élevée par les soins du cardinal, le noviciat de la congrégation.

LES ORATORIENS — SAINT-POLYCARPE — ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI

D'après Cochard « Claude Besson, maître de la Monnaie de la marquise de Montferrat, acheta, en 1518, de l'Hôtel-Dieu, une vigne située près de la porte du Griffon; il la divisa en vingt-six parties pour la revendre avec plus d'avantages et perça au travers, une rue appelée rue Besson ou de la Monnaie ». En 1601, elle prit le nom de rue de la Vieille-Monnaie, « pour la distinguer, dit Boitel, de celle où Henri IV venait de faire construire un nouvel hôtel de la Monnaie ».

Il est inutile de rappeler les commencements de la fameuse congrégation des Pères de l'Oratoire de France, fondée d'assez loin sur le modèle de l'Oratoire d'Italie, créé par saint Philippe de Néri. Le 18 octobre 1616, Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon, originaire de Paris, où il avait connu le futur cardinal de Bérulle, pensant ne pouvoir être mieux secondé dans ses desseins que par les services que les prêtres de l'Oratoire pouvaient lui rendre dans son diocèse, jeta les yeux sur eux, et s'adressa au Père de Bérulle, supérieur général; il lui demanda le Père Bourgoing pour commencer un établissement de l'Oratoire dans la ville de Châtillon. Dans la même lettre, l'archevêque témoigna son peu de pouvoir pour ce qui était nécessaire à l'établissement de la maison de Lyon. Il promit au Père de Bérulle de lui donner, de son bien propre, 1.000 livres de rente. Cette première lettre fut suivie d'une seconde, datée du 16 janvier 1617, dans laquelle l'archevêque marqua expressément qu'il n'était pas nécessaire d'obtenir de lettre patente pour l'établissement de la maison de Lyon, parce que les magistrats de cette ville étaient tout disposés à favoriser ce dessein, que M. d'Halincourt, gouverneur de Lyon, appuyerait l'établissement de sa protection. Le prélat avait choisi un corps de logis auprès de l'église Saint-Jean, et l'on pouvait y commencer les exercices accoutumés de la congrégation.

La première maison de l'Oratoire à Lyon fut donc établie au cloître de la Primatiale, dans la maison appelée Manécanterie ; des chanoines-comtes confièrent aux religieux le soin d'élever les enfants de chœur et les diacres dans la piété et les lettres. Le 10 juillet 1618, par acte capitulaire passé entre les chanoines et le Père Jean Bence, supérieur de l'Oratoire de Lyon, il fut convenu que les premiers donneraient un maître de cérémonies et que les prêtres de l'Oratoire fourniraient cinq personnes : un supérieur pour la conduite de la maison et l'économat, un régent pour la grammaire, un portier et deux frères servants.

Le 29 juillet 1628, M. Guibourt donna aux prêtres de l'Oratoire, à perpétuité, une grande salle et des chambres pour y loger les ecclésiastiques qu'ils voudraient mettre sous leur conduite ; l'archevêque se réservait toutefois dans ce logement une chambre pour lui et ses successeurs quand bon leur semblerait de s'y retirer. Mais quoiqu'on eût accepté pour première habitation la maison que les chanoines donnaient aux Pères de l'Oratoire dans leur cloître, on avait déjà fait acquisition d'une maison dite maison Verte.

Sacré-Cœur (œuvre de Fabisch) à Saint-Polycarpe.

Le 10 février 1617, le Père Bourgoing, supérieur de la maison de Lyon, achetait, au prix de 24.000 livres, aux sieurs de Cappony, les maisons, terres, vignes, jardins, prés, bois et autres fonds dépendant de la seigneurie appelée maison Verte. Cette acquisition consistait : 1° en deux maisons, l'une grande et l'autre petite ; la grande située dans la rue qui allait du coin des Ursulines, côté du Rhône, à la Croix-Rousse ; la petite maison où on installa le séminaire ; 2° en un grand tènement de terre enclos de murailles et planté de vigne et d'arbres fruitiers. La vigne, qui était du côté du nord, joignait la muraille des religieuses Bernardines, depuis le mur du séminaire jusqu'à celui du grand chemin allant à Saint-Sébastien, côté du Rhône. Cette même année 1617, on prit possession de la maison Verte, et on y célébra, la nuit de Noël, la première messe à un petit oratoire donnant sur la rue. Le lendemain, jour de Saint-Étienne, l'archevêque envoya à la communauté un calice, un missel et quatre-vingts pistoles, qui servirent à mettre l'oratoire en état pour y faire les exercices en public. On bâtit une chapelle dédiée aux Grandeurs de Jésus.

En 1621, les Oratoriens reçurent la visite du cardinal de Bérulle et leur établissement devint prospère. En 1642, ils achetaient la maison Lespinasse ou du Griffon avec quelques autres maisons avoisinantes, où l'on bâtit l'église. Le Père Mazenod, alors supérieur de Lyon, reçut 10.000 livres que M. Seguier, chancelier de France, avait obtenu pour la communauté. Le cardinal de Richelieu avait jeté les yeux sur cette maison pour la faire acquérir aux Ursulines qui étaient dans le voisinage ; on lui fit remarquer les incommodités de la maison du séminaire, et il accorda aux Oratoriens la permission d'acheter. Néanmoins, ils n'habitèrent pas de suite la maison du Griffon, mais la louèrent au prince

Charles Barberini, et ce ne fut qu'en 1654 ou 1655 que la communauté en prit possession. « On fit une chapelle, dit un mémoire du XVIIIe siècle, au bas du jardin en l'état qu'elle est présentement, tournant à la rue Vieille-Monnoye, où l'on a continué les fonctions, en attendant que la grande église neuve, qui est commencée depuis quelques années, soit achevée. » En 1654, Camille de Neuville, archevêque de Lyon, eut le dessein de confier un séminaire à l'Oratoire pour les ecclésiastiques de son diocèse ; il voulut qu'il y eût trois prêtres et trois frères servants, promit pour les trois prêtres la somme de 900 livres et 600 livres pour les trois frères.

L'étendue de la propriété Lespinasse était considérable ; elle contenait non seulement la grande maison occupée par la communauté, et la petite maison où était la sacristie, mais encore un grand espace de terrain, où on bâtit les deux églises de l'Oratoire qui se succédèrent.

Vierge-Mère (œuvre de Bonnassieux) à Saint-Polycarpe.

En 1665, les Oratoriens achetèrent la maison du sieur Berthon, sise rue Vieille-Monnaie : neuf prêtres et trois frères résidaient alors dans la communauté. La même année, les échevins de Lyon « sachant et reconnaissant la nécessité où sont réduits les révérends Pères de l'Oratoire de bâtir une église et n'ignorant pas qu'ils ne sont point du tout en état de le faire, et que la ville et le public ont grand intérêt à contribuer à leur établissement à cause des secours et des assistances qu'ils donnent, et par le soin qu'ils prennent d'instruire les prêtres en leur séminaire, ayant délibéré, ont arrêté de faire payer des deniers communs, dons et octrois de la dite ville, aux révérends Pères de l'Oratoire de Jésus, la somme de 15.000 livres pour aider la construction d'une nouvelle église, et ce en cinq années ». L'église projetée ne tarda pas à être construite, puisque, quelques années après, les Oratoriens s'occupaient déjà de la gloire peinte dans la partie supérieure. La plus ancienne description que nous en connaissions est celle de Clapasson dans son livre intitulé : *Description de la ville de Lyon.* La voici intégralement :

« L'église de l'Oratoire, décorée d'un ordre corinthien, serait une des plus jolies de la ville, sans les colifichets dont elle est chargée et les arcs à pans coupés des tribunes qui font un très mauvais effet. Le grand autel a été refait depuis peu d'années, il paraît copié sur celui des Carmélites ; les deux grandes colonnes qui l'accompagnent sont de marbre de Savoie ; Perrache a exécuté cet ouvrage et a fait aussi les figures de saint Joseph et de la sainte Vierge placées sur les côtés. Le tableau du milieu qui représente *La Nativité* est une des bonnes productions de Blanchet ; on estime surtout la gloire peinte dans la partie supérieure. Le tabernacle, de bois doré, est encore un morceau de bon goût exécuté sur un dessin du même. Jacques Blanchard, le neveu, de l'Académie de Paris, a fait les quatre tableaux cintrés sous les arcs des formes du chœur : l'on y remarque du coloris, mais bien inférieur à celui de

son oncle. La statue du *Sauveur agonisant*, qu'on trouve dans une des chapelles, a été exécutée par Simon, sur un dessin de Blanchet. »

Toutefois, l'église n'avait pas encore sa façade. Après avoir, le 16 mai 1756, sollicité l'alignement et reçu ordre du Consulat de laisser, au-devant de la façade, une largeur de quinze pieds, on confia les travaux à Loyer, architecte de grand renom et successeur de Soufflot, choisi par celui-ci lors de la construction du grand dôme de l'hôpital. La façade de Loyer, plaquée contre le corps du bâtiment, est bien en rapport avec l'église ; elle a de grandes proportions et est assez riche de détails. Le perron et le grand portail sont encadrés de quatre hauts pilastres accouplés avec chapiteaux d'ordre corinthien. On voit, au-dessus, une balustrade et un fronton triangulaire qui occupe toute la largeur de la façade. Au-dessus de la porte d'entrée était un groupe représentant l'Enfant-Jésus au milieu des anges, œuvre de Chabry, fils ; par malheur, des éclats d'obus ont mutilé ce groupe pendant le siège de Lyon. On remarquera aussi les deux grandes portes qui sont d'un beau travail. En même temps que la façade, on construisit la tribune intérieure au-dessus de la porte d'entrée ; cette tribune était loin d'avoir les dimensions de la tribune actuelle construite pour recevoir l'orgue ; elle dépassait un peu le tambour actuel, sa forme et ses dimensions sont indiquées par un dallage correspondant, qui s'est conservé. Les travaux d'achèvement ont donné le change à plusieurs auteurs qui ont écrit que l'église des Oratoriens avait été construite, en 1760, par l'architecte Loyer.

En 1762, les Oratoriens, très en faveur, acceptèrent, après quelque hésitation, l'offre du Consulat de remplacer les Jésuites au grand collège de la Trinité. Ils gardèrent cet établissement jusqu'en 1793, sans abandonner pour cela leur résidence de la rue Vieille-Monnaie. Une de leurs dernières constructions fut, en 1779, une grande maison double près de la porte d'entrée de cette rue, alors sous les numéros 52 et 53, composée de caves, rez-de-chaussée, puits, cinq étages, deux bâtiments doubles séparés par une grande cour, avec une arrière-cour encore au delà. Cette ou plutôt ces deux maisons portent aujourd'hui les numéros 29 et 31.

Les biens des fils de Bérulle devinrent biens nationaux, en vertu de la loi du 2 novembre 1790. Dans sa séance du 5 février 1791, après avoir ouï le procureur de la Commune, on émit le vœu que la ville de Lyon fût divisée en neuf paroisses ; « que la cinquième division du Nord-Est, qui comprendrait tout l'espace depuis la ligne du milieu de la rue Puits-Gaillot, passant à quinze pieds de distance des maisons qui sont au nord de la place des Terreaux, la ligne du milieu de la rue Sainte-Marie, de la grande rue Sainte-Catherine, lé milieu de la place neuve des Carmes, le milieu allant de la dite place à la porte des Capucins du Petit-Forez, le milieu de la montée de la grande Côte jusqu'à, et y compris, la porte de la Croix-Rousse, les fortifications de la ville jusqu'à la porte Saint-Clair et toute la largeur du lit du Rhône, depuis la porte Saint-Clair jusqu'au pont Morand, eût pour église paroissiale celle des Oratoriens de la rue Vieille-Monnaie, pour église succursale, celle des Feuillants, et pour église-oratoire, celle des Bernardines ».

Ce vœu fut sanctionné par la loi du 19 juin 1791, portant à dix le nombre des paroisses de Lyon. L'évêque saint Polycarpe avait donc enfin son église dans la ville, à laquelle il

donna ses deux premiers évêques, saint Pothin et saint Irénée. Le premier curé fut un prêtre constitutionnel, François Rozier, agronome distingué, dont s'honore notre ville. Durant le siège, une bombe, lancée des Brotteaux, tomba sur la maison de l'Oratoire qu'il habitait et il fut écrasé dans son lit pendant la nuit du 28 au 29 septembre 1793. Il fut inhumé dans l'église et aucune inscription ne signale l'endroit où repose notre compatriote.

Après le Concordat, le cardinal Fesch mit à Saint-Polycarpe M. Borelli, ancien missionnaire de la congrégation des Joséphistes ou Crétenistes de Lyon, déjà âgé de 73 ans. En 1803, on fit une nouvelle délimitation, qui n'a pas sensiblement changé. Le successeur de M. Borelli fut, en 1818, M. Guichardot, qui se hâta de faire demander, par son conseil de fabrique, à la municipalité, une sacristie et un presbytère. Il ne fut satisfait à cette juste requête que sous l'administration de M. Gourdiat, en 1820. Depuis 1830 surtout, la population s'accrut considérablement; en 1852, les travaux de décoration intérieure furent poussés avec activité et succès, sous la direction de M. Desjardins architecte. M. Donnel, chargé de l'ornementation, difficile d'un vaisseau aussi lourd, s'en acquitta avec un rare bonheur. La peinture de la coupole notamment ne laisse rien à désirer et pour l'effet et pour la composition. Que sont devenues les œuvres d'art louées par Clapasson ; la plupart heureusement sont encore conservées.

L'abbé Rozier,
curé de Saint-Polycarpe.

L'autel, qui orne présentement la chapelle du Calvaire, est le maître-autel décrit par Clapasson. Les statues de saint Joseph et de la sainte Vierge qui l'entouraient au temps des Oratoriens subsistent encore, au fond du sanctuaire de chaque côté du maître-autel. Le tabernacle loué par l'auteur de la *Description de Lyon* n'existe plus; l'un des tableaux cintrés qu'il mentionne se voit dans la basse-nef de gauche, en entrant, au-dessus d'un petit confessionnal. De l'ancienne chapelle où était la statue du *Christ agonisant*, il ne reste que le retable en marbre de couleur ; elle a été restaurée totalement et est aujourd'hui la quatrième à gauche. Quant à la statue du *Christ agonisant* qui était fort belle, et dont plusieurs Lyonnais se souviennent encore, elle a disparu et a été remplacée par la statue en marbre blanc de saint François-Xavier, patron de la Propagation de la foi.

La chapelle où se trouve maintenant saint François-Régis, c'est-à-dire la quatrième à droite, était, avant 1852, dédiée à la Sainte Vierge et à Saint-Louis sous les Oratoriens, de qui date le retable ainsi que celui qui y fait face. L'autel est une ravissante composition tout à fait en dehors des données vulgaires, il rappelle le fameux sarcophage gallo-romain qui sert de maître-autel dans la cathédrale de Clermont et même il le rappelle en mieux, car s'il en retrace la magnifique ordonnance, il n'en reproduit pas les imperfections où se trahit une époque de transition, sinon de décadence. Au milieu du devant d'autel, la Vierge reçoit les hommages de douze vierges, parmi lesquelles les saintes Catherine, Blandine, Geneviève, Cécile, Thérèse, chacune portant ses attributs ou les insignes de son

martyre. Leurs attitudes sont belles, leurs visages respirent le calme et la grandeur ; elles occupent toute la hauteur du coffre et ne laissent de place qu'au socle et au bord saillant de la table supérieure qui est décorée d'ornements dont les ciselures sont très fines. Au-dessous, derrière les têtes des saintes, court, dans toute sa longueur, une frise d'un motif antique. Au-dessus de l'autel, au centre du retable, dans une niche, la Sainte Vierge entoure de ses deux bras l'Enfant-Jésus qui, debout sur le genou gauche de sa mère dont le pied est posé sur un escabeau, penche la tête vers le peuple et dirige ses mains vers Marie pour indiquer qu'il faut recourir à elle. Ce groupe est attrayant.

Le maître-autel, posé le 18 juillet 1856, est artistique; il est orné sur le devant d'un groupe représentant Notre-Seigneur donnant à saint Pierre le pouvoir des clés. Notons enfin la riche mosaïque du sanctuaire, les marbres de différentes teintes qui parent le chœur même et la fresque de Janmot représentant le moment décisif de la Cène où Jésus-Christ, debout, une main sur son cœur, offre le calice à ses apôtres en disant : « Prenez et buvez. » La chaire, d'un aspect monumental, évoque les ambons des basiliques constantiniennes. Posée en octobre 1864, elle fut décorée, en novembre, des deux statuettes assises de saint Pierre et saint Paul, qui, outre qu'elles contribuent beaucoup à l'effet général, ont, prises à part, une réelle valeur. Elles sont l'œuvre de Dufraisne, l'auteur des principales sculptures de Fourvière ; l'abat-voix en chêne est d'un merveilleux dessin, où le premier regard reconnaît le crayon de Bossan.

La Cène, fresque de M. Janmot, à Saint-Polycarpe.

A droite, chapelle Saint-Joseph ; l'autel de marbre noir veiné est surmonté d'une statue du saint et plus haut on a peint, dans une fresque, la mort du saint patriarche. Tout à côté, chapelle du Sacré-Cœur avec autel de marbre blanc, décoré d'un bas-relief et surmonté d'une statue du Sacré-Cœur dans une niche dorée. A gauche et à droite on a placé les statues de saint Polycarpe et de sainte Catherine. Dans le transept de droite, on voit la statue de saint Sébastien et des peintures représentant saint Joseph, saint Polycarpe et saint Clair. La chapelle Saint-François-Regis, qui suit, contient la statue du saint ; à gauche, se trouve un petit autel dédié à saint Antoine de Padoue, avec statue du saint religieux et nombreux ex-voto ; plus loin, un tableau représente la Vierge et l'Enfant-Jésus visités par sainte Elisabeth et saint Jean.

A gauche, chapelle de la Croix avec ancien autel de marbre rouge et blanc; contre le mur, Jésus en croix entre la Vierge et saint Jean; à droite, un groupe de Notre-Dame de Pitié. Tout à côté, statue du bienheureux Vianney, curé d'Ars, par Romillard d'Angers. A la suite, chapelle de la Sainte Vierge; l'autel est orné de bas-reliefs représentant les saintes Thérèse, Rosalie, Barbe, Cécile, Agathe, Philomène, Catherine, Marguerite, Geneviève, Blandine, Agnès et Lucie. Il est surmonté d'une statue de la mère de Dieu, et plus haut d'une peinture : la crèche. A droite et à gauche on a placé une statue de saint Louis de Gonzague et de sainte Philomène. Sur un édicule voisin on a gravé cette inscription : « Ici repose le cœur de Pierre Gourdiat, né à Tarare, décédé à Lyon le 25 mars 1845, à l'âge de 82 ans, confesseur de la foi en des mauvais jours, chanoine d'honneur de la Primatiale, curé pendant 25 ans de la paroisse de Saint-Polycarpe; il fut le père et l'ami de tous ses paroissiens; aidé de leur concours, il agrandit cette église et fonda près d'elle l'hospice destiné à la vieillesse indigente. »

La chapelle de l'œuvre de la Propagation de la Foi.

La chapelle suivante est sous le vocable de saint François-Xavier et fut érigée en 1861 ; à droite, sur une plaque de marbre blanc, on a gravé l'éloge fait par Léon XIII de Pauline-Marie Jaricot, dont le cœur est conservé dans cette chapelle. A gauche se trouve la statue de saint Jude, et près de là les tableaux du Sacré-Cœur et de l'Annonciation. Plus bas se trouvent les fonts baptismaux ornés d'un bas-relief : le baptême du Christ.

On ne saurait mieux terminer cette notice qu'en donnant quelques courts détails sur la vie si belle de Mlle Jaricot, dont on vient de rappeler le nom. Elle naquit à Lyon, le 22 juillet 1799, septième enfant d'Antoine Jaricot et de Jeanne Lattier.

L'enfant fit sa première communion le 16 avril 1812, et le même jour, reçut le sacrement de confirmation. Dès l'année 1816, elle brisa avec les vanités terrestres et se consacra tout entière à Dieu. Le ciel se servit d'elle pour être un des principaux instruments dans la création de l'Œuvre d'apostolat dont il avait formé le dessein.

Pauline s'occupa des missions étrangères, travailla à raviver la dévotion du saint Rosaire, d'où naquit l'Œuvre du Rosaire-Vivant, honorée de brefs du Saint-Siège ; elle songea

même à créer une Œuvre de régénération sociale, mais l'exécution de ce projet la mit en face d'inextricables embarras et la plaça dans la plus douloureuse situation, celle de ne pouvoir rembourser des créanciers ; elle dut tendre la main.

Pauline Jaricot mourut le 9 janvier 1862, après de longues souffrances supportées avec patience et parfaite soumission à la volonté de Dieu. Cette femme si ardente pour le bien dès sa jeunesse, qui avait été entourée de la paternelle bienveillance de Grégoire XVI et de Pie IX, qui avait été en rapport avec des princes de l'Église, comme les cardinaux Lambruschini et Villecourt, avec des prélats comme Mgr de Forbin-Janson, avec de pieux personnages comme le curé d'Ars, le P. de Magallon, M. Dupont, etc., fut conduite à sa dernière demeure dans le plus modeste appareil.

Elle a raconté elle-même, en une page inoubliable, comment elle eut providentiellement l'idée de créer des dizaines pour étendre l'œuvre de la Propagation de la foi.

« Un soir que mes parents jouaient au boston, et qu'assise au coin du feu, je cherchais en Dieu le secours, c'est-à-dire le *plan désiré*, la claire vue de ce plan me fut donnée, et je compris la facilité qu'aurait chaque personne de mon intimité à trouver des associés donnant un sou chaque semaine pour la Propagation de la foi. Je vis en même temps l'opportunité de choisir, parmi les plus capables des associés, ceux qui inspireraient le plus de confiance pour recevoir, de dix chefs de dizaines, la collecte de leurs associés, et la convenance d'un chef, réunissant les collectes de dix chefs de centaines, pour verser le tout à un centre commun. Dans la crainte d'oublier ce mode d'organisation, je l'écrivis tout de suite et m'étonnai, en voyant sa facilité et sa simplicité, que personne ne l'eût trouvé avant moi. Ce plan tracé au crayon sur une carte de rebut prise sur la table de jeu, je m'arrêtai à la pensée de le communiquer à mon confesseur. »

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE VII

CORDELIERS DE L'OBSERVANCE

Fodéré (Jacq.). *Narration historique* et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François et des monastères de Sainte-Claire, érigés dans la province de Bourgogne. Lyon, 1619, in-4, 12 f.-1017 p.

Morel de Voleine. *L'église des Cordeliers* de l'Observance, dans : *Lyon-Revue* (1886), t. X, p. 9.

Les abbés L. Duplain et J. Giraud, vicaires à Saint-Paul. *Saint-Paul de Lyon*, étude d'histoire lyonnaise avec 3 plans, 24 gravures hors texte et 3 feuilles de blasons. Lyon, Rey, 1899, in-8, 296 p.-1 f. — Contient des notes sur les Cordeliers de l'Observance.

PETITES-SŒURS DE L'ASSOMPTION

Le r. p. Étienne Pernet, religieux des Augustins de l'Assomption et fondateur des petites sœurs de l'Assomption, garde-malades des pauvres à domicile; avec préface de S. G. Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier. Paris, Rondelet, sans date (1901), in-18, xxiv-351 p., grav.

SŒURS DE MARIE-JOSEPH

Vie de la révérende mère Saint-Augustin, née Anne Quinon, fondatrice et première supérieure générale de la congrégation des sœurs de Marie-Joseph, pour les prisons. Lyon et Paris, Delhomme et Briguet, s. d., in-18, 178 p., portrait.

RELIGIEUSES DU SACRÉ-CŒUR

Règles des dames du Sacré-Cœur de Jésus, première partie. Paris, Poussielgue-Rusand, 1828, in-12, 2 f.-180 p.

Histoire de la vénérable mère Madeleine-Sophie Barat, fondatrice de la Société du Sacré-Cœur de Jésus ; par M. l'abbé Baunard, chanoine honoraire d'Orléans, professeur d'éloquence sacrée aux facultés catholiques de Lille, docteur en théologie, docteur ès lettres. Cinquième édition. Paris, librairie Poussielgue frères, 1883, in-18. 2 vol., xxviii-547 p., 2 f.-628 p.

Ludovie dans la famille et la religion, souvenirs recueillis par son frère. Lyon, imp. catholique, 1878, in-16, 263 p. — Concerne La Ferrandière et les Anglais.

RELIGIEUSES NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION

Notes et documents, les origines de l'Assomption, souvenirs de famille. Tours, A. Mame et fils, 1898-1902, in-8, 4 vol., 503, 512, 504 p., 2 f.-555 p., portr. et grav. — 2e édition, 1903.

RELIGIEUSES DE NAZARETH

Vie de Madame de La Rochefoucauld, duchesse de Doudeauville, fondatrice de la société de Nazareth. Paris et Lyon, Lecoffre, 1877, in-18, x p.-1 f.-343 p.-1 f., portr.

Vie de la révérende mère Élisabeth Rollat, première supérieure de Nazareth. Deuxième édition. Paris et Lyon, Lecoffre, 1879, in-18, 1 f.-xiv-344 p.-1 f., portr.

La société des dames de Nazareth, conférence faite aux élèves de l'externat des dames de Nazareth, à Lyon, par l'abbé Louis Picard, aumônier de l'externat. Lyon, Legendre, 1901, in-8, 97 p.

Abrégé des constitutions et des règles de la congrégation de Nazareth. Lyon, Vingtrinier, 1875, in-8, 148 p.

SERVANTES DES PAUVRES

Notice manuscrite et inédite écrite par la fondatrice ; aux Archives de l'Archevêché.

MISSIONS AFRICAINES

Notice sur la Société des Missions Africaines, suivie d'un sermon pour engager les fidèles à concourir à la fondation de cette société ; par Mgr de Marion-Brésillac, évêque de Pruse, vicaire apostolique de Sierra-Leone. Lyon, A. Perisse, 1858, in-12, 75 p.

L'évangile au Dahomey et à la Côte des esclaves, ou histoire des Missions-Africaines de Lyon ; par M. l'abbé E. Desribes, membre de la Société de géographie. Clermont-Ferrand, Meneboode, 1877, in-8, 1 f.-xxx-502 p.-1 f., 1 carte.

La Guinée supérieure et ses missions, étude géographique, sociale et religieuse des contrées évangélisées par les missionnaires de la société des Missions-Africaines de Lyon ; par J. Teillard de Chardin, membre de la Société géographique de Paris. Tours, Cattier, 1889, in-8°, 237 p., grav.

RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME D'AFRIQUE

Quelques documents sur la communauté des sœurs missionnaires de Notre-Dame des Missions d'Afrique, extraits du *Bulletin des missions d'Alger*. 1° Lettre de s. ém. le cardinal Lavigerie sur l'apostolat des femmes païennes ; 2° Courte notice sur la société des sœurs missionnaires ; 3° Lettre sur la mission de Kabylie par une postulante de la société des sœurs Missionnaires ; 4° Prise d'habit d'une sœur missionnaire à Notre-Dame d'Afrique ; 5° Cérémonial de la profession d'une sœur missionnaire ; 6° Prières pour l'œuvre, de la Propagation de la foi et la conversion des femmes païennes ; 7° Adoption des sœurs missionnaires ; 8° Décret de louange accordé par le saint-siège à la société des sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique. Lyon, au postulat des sœurs des missions d'Afrique, 1887, in-8, 84 p.-1 f.

Notice historique sur la congrégation des sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique. Lyon, Paquet, 1894, in-16, 44 p.

Notice historique sur la congrégation des sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, précédée d'une introduction de s. é. le cardinal Perraud. Lyon, Paquet, 1901, in-12, 87 p.

ORATORIENS ET SAINT-POLYCARPE

Lyon ancien et moderne, par les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*, sous la direction de Léon Boitel ; avec des gravures à l'eau-forte et des vignettes sur bois par H. Leymarie. Lyon, impr. Boitel, 1838-43, in-4°, 2 vol. Tome II, p. 517 : Cherpin, L'église Saint-Polycarpe, autrefois les pères de l'Oratoire.

A. Steyert, *Topographie historique*, l'ancien quartier des Capucins, lettre à M. Vermorel. Lyon, imp. Pitrat, 1881, in-8, 14 p. et 5 grav. Extrait de la *Revue Lyonnaise*, juin 1881.

[Abbé Bergeron.] *Manuel de Saint-Polycarpe*, recueil de prières, de chants liturgiques et de cantiques. Lyon, Paquet, 1896, in-32, liv-391 p. Avec importante notice historique.

ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI

Cœur d'apôtre et de mère, Pauline-Marie Jaricot, fondatrice de l'œuvre de la Propagation de la foi et du Rosaire vivant, martyre de la cause ouvrière ; par J.-M. Maurin. Lille, Grammont, sans date, in-18, 259 p., grav.

L'Œuvre de la Propagation de la foi. Notice publiée par les conseils centraux de Lyon et de Paris. [Paris], Dumoulin, sans date (1898), in-8, 59 p.

Pauline-Marie Jaricot, fondatrice de la Propagation de la foi et du Rosaire vivant. Abbeville, Paillart, sans date (1899), in-16, 32 p., grav.

Pauline-Marie Jaricot, fondatrice de la Propagation de la foi et du Rosaire vivant ; par Emile Valsayre. Abbeville, Paillart, sans date (1899), in-8, 283 p.

L. Petit, prêtre de la congrégation des ff. de St. Vincent de Paul. *Une gloire de Lyon*, Pauline-Marie Jaricot, fondatrice de la Propagation de la foi, institutrice du Rosaire vivant, promotrice du culte de sainte Philomène en France, martyre de son dévouement à la classe ouvrière. Lyon, Vitte, sans date, in-16, 64 p.

Vie nouvelle de Pauline-Marie Jaricot, fondatrice de la Propagation de la foi et du Rosaire vivant ; par M. J. Maurin. Paris, Palmé ; Bruxelles ; Genève, Trembley, 1892, in-18, xxii p.-1 f.-568 p., portrait et fac-similé.

G. Colin, *La vraie fondatrice* de l'œuvre de la Propagation de la foi ; dans le Journal : *La Vérité*, 7 mai 1896.

Pauline-Marie Jaricot ; par L. Masson. Lyon, Vitte, 1899, in-8°, 155 p., portrait.

Les Colinettes, les Pénitents de la Croix et le quartier Saint-Clair à la fin du XVIIIe siècle (d'après une ancienne gravure).

CHAPITRE VIII

PP. JÉSUITES DE LA TRINITÉ, DE SAINT-JOSEPH, DU PETIT-COLLÈGE, DE LA RUE SAINTE-HÉLÈNE ET DE FOURVIÈRE. — SAINTE-ANNE DU SACRÉ-CŒUR. — MARISTES DE PUYLATA ET DE SAINTE-FOY. SŒURS MARISTES — FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES AU PETIT-COLLÈGE ET AUX LAZARISTES — ANCIENS HÔPITAUX, LES PASSANTS — HÔTEL-DIEU — HÔPITAL SAINT-JOSEPH HÔPITAL SAINT-LUC. — URSULINES DE LA MONNAIE, DE SAINT-BARTHÉLEMY, DE SAINT-IRÉNÉE. — FRANCISCAINES DE LA MOTHE. SAINTE-ÉLISABETH, LES TROIS MONASTÈRES : BELLECOUR ET LA CROIX-ROUSSE, SAINT-JUST ET LES DEUX-AMANTS, LES COLINETTES. PAROISSE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. — MAISON DE RETRAITE SAINT-POTHIN. — PAROISSE SAINTE-CROIX.

Les études, quelquefois forcément écourtées, que nous consacrons aux églises, chapelles et congrégations de notre ville se poursuivent dans ce chapitre par celles de communautés dont plusieurs ont tenu une place importante dans la cité : les Pères Jésuites qui eurent autrefois et ont encore une si grande part dans l'enseignement et dans la direction des instituts religieux ; les Pères Maristes, les frères des écoles chrétiennes avec leurs collèges si justement renommés ; les religieuses Ursulines. Là, nous étudierons aussi l'histoire de nouvelles

paroisses telles que Sainte-Anne du Sacré-Cœur et Sainte-Croix. Enfin, parmi les œuvres de charité, nous mentionnerons les grands hôpitaux de Lyon, l'Hôtel-Dieu, Saint-Joseph, Saint-Luc et de nombreux petits hôpitaux aujourd'hui disparus.

JÉSUITES DU COLLÈGE DE LA TRINITÉ

L'histoire des Jésuites à Lyon est intimement liée avec celle du collège de notre ville; il importe donc de dire en quelques mots ce que fut l'enseignement dans notre cité jusqu'à la Révolution. Chose curieuse : jusqu'au XVIe siècle, « notre ville n'avait que des maîtres d'école et pas de collège; les jeunes gens qui voulaient se former dans l'étude des lettres, de la philosophie ou des langues, étaient obligés d'aller à Paris, à Montpellier, à Toulouse, à Bourges, ou même à Pavie ou à Padoue où des universités déjà fameuses attiraient la jeunesse ».

François de Rohan, Claude de Bellièvre et Symphorien Champier, personnages dont l'histoire a retenu les noms, furent les promoteurs à Lyon de ce que nous appelons l'enseignement secondaire. Grâce à leurs efforts, on fonda le collège de la Trinité dont la direction « fut remise, dit M. Charvet, à des professeurs séculiers ; la ville accorda aux régents des honoraires de quatre cents livres. Les registres consulaires de 1528 et 1529 mentionnent un différend qui exista, entre le consulat et le chapitre primatial, au sujet de la nomination du principal et des régents de ce collège qui est dit « nouvellement installé dans les granges de la Trinité » ; ce différend eut une solution amiable.

Parmi les maîtres, on cite, en 1551, un « Jacques Freschet, Frachet ou Franchet, lyonnais, qui dirigeait une école rue de la Lanterne. Mais en 1555, Freschet disparut en emportant des meubles ; on le remplaça, en juin, par Charles Fontaine, puis le 9 juillet, par Jacques Dupuy, maître-ès-arts. Cet homme tint une conduite répréhensible et mérita d'être révoqué. L'établissement débutait, on le voit, d'une manière déplorable ; aussi on renvoya Dupuy, le 21 juillet 1558. Enfin, on eut recours à un homme de confiance, Barthélemy Aneau, qui accepta et avec lequel on passa un traité le 29 septembre.

« Le collège, dit ce traité, était presque sans enfants et devenait inutile si on ne mettait à sa tête un homme intelligent, actif et honorable. On imposa à Aneau les conditions suivantes : d'avoir trois régents et au besoin quatre, sur lesquels, le premier et le second devaient enseigner le grec et le latin jusqu'en rhétorique, le troisième bon grammairien, de telle façon que les enfants puissent monter de classe le jour de la saint Rémy selon la coutume parisienne, et le quatrième bachelier ; il exercerait les élèves à une bonne prononciation. C'est surtout à ce dernier que devait incomber le soin de commencer les plus jeunes enfants. On ne devait parler dans le collège que le grec ou le latin, excepté toutefois dans les classes des petits enfants ; il vaut mieux pour ceux-ci parler bon français que s'accoutumer à un mauvais et barbare latin. Le principal pouvait exiger deux sous et six

E. L. édit. Imp. Ch. Wittmann

CHAPELLE DES PÈRES JÉSUITES

(rue Sainte Hélene)

deniers par mois pour les enfants dont les familles en avaient le moyen ; ceux pauvres, dont le nombre et la réception étaient attribués au consulat, devaient être enseignés gratuitement.

« Il y avait alors à Lyon un père jésuite dont les prédications très suivies faisaient sensation, le père Edmond Auger ; c'est à lui qu'on s'adressa. » Les Jésuites acceptèrent la proposition du Consulat, mais ils négocièrent en vue « d'obtenir une augmentation de l'indemnité de 400 livres tournois » accordée jusqu'alors aux professeurs. Ce chiffre tout à fait insuffisant fut doublé, et on promit aussi aux Jésuites que le bail conclu avec eux le serait à perpétuité, condition qui seule « pouvait permettre à la congrégation de faire, de ses propres deniers, les dépenses indispensables pour des constructions et pour le mobilier ».

La collège de la Trinité avant l'arrivée des Jésuites (d'après le plan scénographique de 1550).

A mesure que le nombre des élèves progressait, on augmentait aussi les branches d'enseignement et par conséquent le budget. Ainsi, en 1591, le consulat octroie deux cents écus d'or au soleil « pour la création et l'entretien d'un cours de philosophie et d'un cours de théologie ». Le renvoi de France des Jésuites, en 1594, suspendit l'essor du collège ; ils le quittèrent le 31 janvier 1595, pour dix ans. Rentrés en France, ils furent réintégrés en 1604. « Un nouveau contrat fut passé avec eux, le 3 juillet, dans lequel on visa la plupart des clauses consenties dans celui de 1567. L'administration municipale promit de pourvoir à un agrandissement dont le besoin était devenu incontestable. »

Le 29 novembre 1607, le P. Jacquinot « exposa en séance du consulat, la nécessité d'une reconstruction motivée par l'exiguïté du local et l'affluence des écoliers, et y présenta, en même temps, les plans qui avaient été préparés. Le corps consulaire fit bon accueil à ces demandes, approuva les plans, tout en faisant observer que l'on pouvait, pour le moment, se passer de l'église, et enfin consentit à donner 6.000 livres aux PP. Jésuites leur laissant le soin de fournir le surplus. La première pierre fut posée par le corps consulaire, avec le cérémonial d'usage, le 19 décembre 1607, à deux heures du soir, dans l'angle des deux bâtiments, où existait auparavant une maison acquise par le consulat du sieur George Cornuty, sise rue Henry, aboutissant à la rue du Pas-Étroit de bise, la dite rue de soir, la rue de Montribloud (le prolongement de la rue Mulet actuelle, vers le Rhône), de vent, le grand corps de logis des pensionnaires du collège, appartenant à la ville, du côté du matin ».

Plus tard, on s'occupa de la chapelle dont la construction fut confiée à l'architecte Étienne Martellange. Pour en donner une description, nous résumerons les pages si documentées écrites par M. Charvet qui a minutieusement étudié l'histoire du collège de la Trinité. Le grand autel était élevé en août 1622, et sa dorure fut achevée le 17 octobre; il a été refait au milieu du XVIIIe siècle par Delamonce. Cette époque est probablement celle de l'inauguration de l'église, puisque saint François de Sales y prêcha le 4 décembre. A cette occasion, Mme de Blonay, supérieure du couvent de la Visitation, dans lequel l'évêque de Genève logeait lorsqu'il séjournait à Lyon, lui avait fait préparer un carrosse; le prélat le refusa en disant : « Il me ferait beau veoir aller en carrosse prêcher la pénitence de saint Jean et la pauvreté évangélique. »

Chapelle du Sacré-Cœur (église actuelle des PP. Jésuites).

« Les orgues, exécutées en 1623, furent fournies pour le prix de 1350 livres par Simon du Pré. Les retables des chapelles paraissent avoir été, pour la plupart, ordonnés d'après un modèle uniforme par un nommé Beauregard ; nous ne pouvons affirmer si les détails historiques se rapportent exactement à ceux qui subsistent. Martellange avait projeté six chapelles, trois à droite et trois à gauche. Au centre, en correspondance avec l'entrée latérale de l'église sur le collège, était une sortie sur la rue Neuve, ces deux issues occupant chacune une chapelle. Les autels étaient placés, selon l'usage ancien, non contre le mur latéral de l'église, mais contre les murs séparatifs du côté de l'orient. Cette disposition dut être changée lors de l'embellissement de l'église, au XVIIIe siècle, et il est fort possible que, dans ce remaniement, quelques retables aient été transportés d'une chapelle à une autre, circonstance qui rend très difficile la coordination des vocables et descriptions du XVIIe siècle, avec ceux du siècle suivant et avec l'état actuel.

« Toutefois, sans nous arrêter à cette difficulté, nous allons fournir, à l'aide du *Lugdunum sacro-prophanum* du P. Bullioud et de nos propres observations, la nomenclature des chapelles, et leur description sommaire, en commençant par l'entrée de l'église, côté de l'évangile.

« 1° Chapelle actuellement sous le vocable de Sainte-Blandine. Le retable est composé de quatre colonnes d'ordre corinthien, en pierre rouge, supportant un fronton circulaire coupé à l'aplomb de deux colonnes formant avant-corps et cantonnant une niche cintrée.

« 2° Chapelle de Saint-Sabin et des Saints-Martyrs. Les reliques de ces saints avaient été apportées de Rome par Mgr d'Halincourt, en 1608, et déposées dans un reliquaire d'argent. La chapelle fut élevée, par Jérôme de Cotton, pour y élire sa sépulture. L'autel et le retable, qui paraissent appartenir à cette époque, sont remarquables par une sorte de marqueterie en stuc, d'un travail très soigné, où l'on observe des arabesques gracieuses de diverses couleurs; la voûte présente quelques peintures de l'époque. Le cadre est veuf de sa toile.

« 3° La troisième chapelle n'a pas d'autel ; c'est l'entrée de l'église sur la cour du collège.

« 4° Chapelle de la Nativité de la sainte Vierge. Elle fut fondée par Henri Forendal, originaire de Lille en Flandre. Ce personnage, selon M. Steyert, possédait une maison, quai Saint-Vincent, dans laquelle s'établirent les religieuses de Saint-Benoît. On trouve dans le retable quatre colonnes d'ordre corinthien en pierre rouge, supportant un fronton aigu et coupé de même que dans le retable de la première chapelle. L'autel, en forme de tombeau et d'un dessin robuste, est en pierre noire de Saint-Cyr.

La chaire, église actuelle des Jésuites, rue Sainte-Hélène.

« 5° Chapelle dont le vocable ancien ne nous est pas connu. L'autel et le retable sont à peu près semblables aux précédents; cependant on y remarque une certaine recherche.

« 6° Cette chapelle, plus petite que les précédentes, et qui ne rentrait pas, pour cette destination, dans le plan de Martellange, n'a pas d'autel et est occupée par un confessionnal. Revenant vers l'entrée de l'église, nous trouvons du côté de l'épître :

« 7° Chapelle dont le vocable ancien ne nous est pas connu. C'est toujours à peu près le même système de retable et d'autel que dans la chapelle en face ; pas de toile dans l'encadrement ménagé.

« 8° Chapelle Saint-Ignace, présentement de la Sainte-Famille. Selon le P. Bullioud, elle fut fondée, le 18 février 1623, par noble Jean Sageat, seigneur de Chavagneux-en-Dombes et Romanesche, avec le concours de son épouse, Suzanne Cléberg.

« 9° Chapelle de Saint-Louis, roi de France, présentement de la Sainte-Vierge. Nous savons qu'elle fut commencée, mais non achevée, par un premier fondateur, et qu'en

1625, on donna le prix-fait de ses travaux qui devaient la rendre en tout semblable à celle de la Sainte-Vierge fondée par Forendal auparavant.

« 10° Chapelle Saint-Michel. C'est la première décrite par le P. Bullioud ; elle fut fondée par Lucas et Philippe de Sève, le 15 janvier 1619; on remarque leurs armes à la clef de voûte. La décoration du retable et de l'autel est analogue à la quatrième chapelle, c'est-à-dire à celle de Forendal ; la toile n'existe plus dans l'encadrement.

« 11° Chapelle dont l'ancien vocable ne nous est pas connu. Le retable est à peu près semblable aux autres ; le coffre de l'autel présente au centre un panneau vide qui devait recevoir quelque motif en bronze dans le genre de celui de la huitième chapelle.

« 12° Chapelle dont l'ancien vocable ne nous est pas connu. La décoration du retable appartient à la fin du XVIIIe siècle ; il n'en subsiste plus guère que deux anges agenouillés ; l'autel n'offre rien de remarquable.

« La chaire du prédicateur fut exécutée en 1699, sur les plans de Jean Delamonce, peintre et architecte, et inaugurée le jour de Pâques 1700. L'entreprise en fut donnée à Pierre Orset et Jean Alerand, son beau-père, tous deux tailleurs de pierre à Lyon.

« L'église fut embellie considérablement, en 1737, par un autel nouveau et par l'addition aux pilastres et dans le chœur de revêtements en marbre dont l'exécution fut confiée à Michel Perrache, d'après les plans de Delamonce. On a dû entreprendre, en 1861, une nouvelle restauration de cette église et surtout des peintures qui tombaient en poussière. Ce travail a été exécuté sous la direction de l'architecte en chef de la ville, T. Desjardins. Un peintre décorateur, habile et expérimenté, Alexandre Denuelle, fut alors chargé de la tâche difficile de relever ce qui restait de ces peintures, afin de pouvoir rétablir l'enduit qui se détachait, et ensuite, de les restituer ; il l'a remplie de telle façon que ce qui existe est la reproduction fidèle de ce qui s'y trouvait antérieurement. »

JÉSUITES DE SAINT-JOSEPH A BELLECOUR

Outre le collège, les Jésuites possédaient à Bellecour une résidence appelée maison professe de Saint-Joseph. La fondation en fut faite, en 1606, par François de Canillac, qui, en entrant dans la Compagnie de Jésus, donna toute sa fortune pour cette création. C'est ce que rapporte l'historien Brossette dans son *Éloge historique de Lyon.* On croit qu'il y eut opposition à cette fondation de la part du consulat ; on prétendait que cette maison était opposée aux clauses de l'acte de 1604, par lequel la ville de Lyon avait remis aux Jésuites le collège de la Trinité. On ne trouve rien d'important pour l'histoire de cette maison jusqu'en 1660, époque où la ville certifia que cette maison était destinée au noviciat et qu'il ne s'y trouvait point de classes.

Dans l'histoire de cette maison, on trouve mention d'un incendie survenu le 25 août 1703. Les Jésuites reçurent à cette occasion 300 livres d'indemnité de la part de

la ville. Ils en obtinrent, en 1707, l'exemption de l'entrée du vin pour 60 asnées. En 1726, ils se firent aider pour la construction d'un bâtiment destiné aux retraites ; la ville leur accorda pour cela de fortes sommes : trois mille livres en 1726, et autant l'année suivante.

Dans cette maison habitèrent, durant près de deux siècles, des savants et des saints tels que les historiens Ménestrier et Colonia, le mystique Croiset et tant d'autres dont s'honorent les lettres lyonnaises et l'histoire du bien.

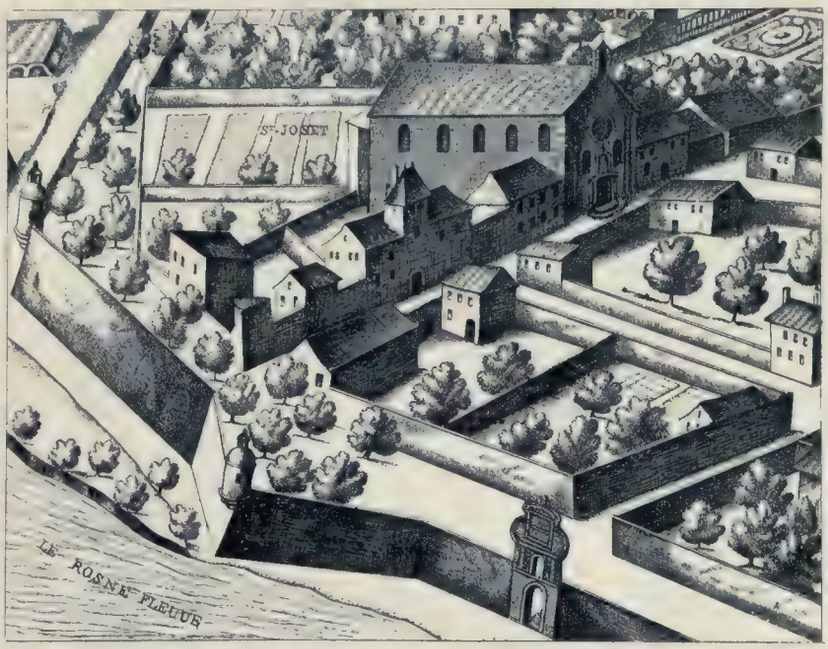

L'église Saint-Joseph des Jésuites de Bellecour, au XVIIe siècle (d'après le plan de Simon Maupin).

La construction de l'église Saint-Joseph date du XVIIe siècle ; on ne négligea rien pour qu'elle fût un édifice digne de celui qui devait l'habiter. Le tabernacle du maître-autel fut inauguré le 6 juin 1694. En 1733, le Père de Galliffet, supérieur de la maison, fit faire quelques modifications à l'autel ; on enleva le couronnement qui cachait le tableau, et on en fit édifier un plus petit par le sculpteur Perrache. Le 17 décembre 1735, on payait au sieur Rapatel, sculpteur, le prix de quatre statuettes exécutées pour la chapelle Saint-Joseph-des-Champs ; le même artiste fut chargé de ciseler le retable de l'autel avec ornementation de fleurs sur la grande corniche, les coquilles et les consoles du milieu ; il devait également sculpter un cœur enflammé entouré d'une couronne sur le coffre de l'autel ; tous ces dessins avaient été faits par l'architecte Delamonce. Le même avait dessiné les plans du marchepied et d'une table d'autel en chêne dont l'exécution fut confiée à Jean Pansin, menuisier. Le 28 juin 1735, Delamonce reçut encore du père Galliffet, recteur, 250 livres pour un tableau représentant l'adoration du Sacré-Cœur de Jésus, destiné à l'église Saint-Joseph.

JÉSUITES DU PETIT-COLLÈGE

Le 15 octobre 1625, une dame de Chevrières de Gadagne avait fait don aux Pères Jésuites d'une somme de 24.000 livres pour la construction d'un second collège. Le

terrain ayant été acheté en 1629, le collège fut bâti et terminé en 1630. En 1726, les Jésuites reconstruisirent cet établissement, et pour cet effet, suspendirent les classes jusqu'en 1734. L'arrêt du Parlement bannissant de France ces religieux, ayant paru le 5 mars 1762, leurs biens furent mis sous séquestre. La ville de Lyon réclama le Petit-Collège, alléguant les avances de fonds qu'elle avait consenties aux religieux, et les dons qui leur avaient été faits par des Lyonnais. Mis en possession de l'immeuble, les consuls de Lyon en cédèrent la jouissance aux Oratoriens, puis aux missionnaires Saint-Joseph, qui l'occupèrent jusqu'en 1792. Le Petit-Collège devint alors un lieu de réunion pour le Club constitutionnel de Lyon. En 1793, il fut transformé en prison, et la chapelle en dépôt de farine. Le 8 mars 1793, un décret attribuait à l'État la propriété du Petit-Collège Notre-Dame, propriété transférée en 1803 à la ville de Lyon.

Le P. Ménestrier, savant jésuite lyonnais.

JÉSUITES, RUE SAINTE-HÉLÈNE

Les Pères Jésuites obtinrent de Mgr de Pins, administrateur apostolique de Lyon, l'autorisation d'ouvrir à Lyon, rue Sala, une vaste maison dite maison professe avec église publique. Ceci se passait en 1834. Trente ans plus tard, Mgr de Bonald accordait la permission de transporter rue Sainte-Hélène la maison de la rue Sala. A cet établissement était annexé un collège qui subsiste encore et dont une importante succursale a été établie, vers 1890, rue de Sèze. L'église de la rue Sainte-Hélène est une des plus belles et des plus riches chapelles de Lyon. De style roman, elle est à trois nefs avec chapelles latérales, table de communion en marbre et chaire très sculptée.

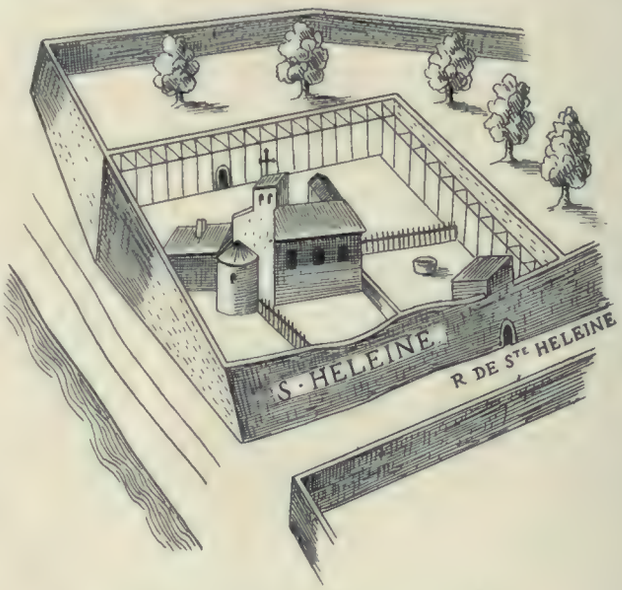

La recluserie Sainte-Hélène au moyen âge (d'après le plan scénographique de 1550).

JÉSUITES DE FOURVIÈRE

Vers le milieu du XIXe siècle, les Pères Jésuites achetèrent, sur la colline de Fourvière, une vaste propriété sur laquelle ils firent construire un beau couvent qui devint une de leurs principales résidences. Après les décrets de 1881, la maison et son tènement furent achetés par la commission de Fourvière. En 1890, ces religieux s'établirent de nouveau sur la colline à proximité de leur ancien établissement. On construisit, sur les plans du père Pontier, un vaste couvent où on établit le scolasticat. La chapelle était du style qu'on appelle style Bossan ; dans le chœur on plaça un groupe sculpté de la Sainte-Famille, œuvre de l'artiste Dufraisne. Les Jésuites ne jouirent pas longtemps de ce bel établissement, ils durent le quitter en 1902. Aujourd'hui le vaste immeuble est occupé par une maison de famille et par une œuvre destinée à soulager les veuves pauvres et chargées de famille.

Chapelle des Jésuites à Fourvière.

SAINTE-ANNE DU SACRÉ-CŒUR

Ce fut le 3 juillet 1859 que le cardinal de Bonald confia la création d'une nouvelle paroisse à M. Jean-Marie Claraz, vicaire à Saint-Augustin de Lyon. Celle-ci

comptait 3.000 âmes, devait être sous le vocable du Sacré-Cœur et l'église future serait dédiée à sainte Anne. Le jeune prêtre se mit immédiatement à l'œuvre ; il s'aboucha avec une Commission de propriétaires composée de MM. Peytel, Mercier, Gargas, Giniez, Maleterre et Gulon. Ceux-ci jetèrent leur dévolu sur une ancienne brasserie de bière, rue Baraban, et sur une fabrique de bougie qui lui était contiguë. On acheta une cloche, on installa activement les choses les plus essentielles, ce qui coûta environ 5.000 francs, et le 20 novembre 1859 l'église provisoire était bénite par Mgr Desgeorge, supérieur des missionnaires diocésains, assisté de M. Parel, curé de Saint-Augustin, M. Coudour, curé de l'Immaculée-Conception et M. Grisot, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres de la Villette. Le mois suivant on donna à M. Claraz comme vicaire M. Chirat qui devint plus tard chanoine titulaire de la Primatiale. Le digne curé eut bientôt la satisfaction d'apprendre que son église avait été érigée en succursale par le gouvernement, le 28 juillet 1860. Dès lors on constitua un conseil de fabrique composé de MM. A. Petel, Claude Mercier, J. Lacombe, Bergeron et Malterre.

Façade projetée de l'église Sainte-Anne du Sacré-Cœur (d'après un dessin de M. Bourbon, architecte).

Il fallut songer à l'église définitive. Le 11 août 1860, on acheta un terrain avec dépendance, appelé l'immeuble Turbil, d'une contenance de 4.231 mètres carrés, situé chemin du Sacré-Cœur. Ce terrain subit quelques modifications l'année suivante. Le Conseil fut d'avis de s'adresser, pour les plans de la nouvelle église, à M. Pierre Bossan ; celui-ci accepta, mais se fit suppléer par M. Bourbon, architecte. Le premier devis s'éleva à 50.000 francs; mais, comme on le verra, la dépense fut presque doublée. On fut largement aidé par la municipalité qui, le 5 septembre 1862, vota un crédit de 20.000 francs. Enfin, le 14 novembre de la même année, la préfecture accorda l'autorisation de bâtir, et, après adjudication, M. Duret, entrepreneur, commença les travaux. Le terrain fut béni le 1er juin 1863, et, le 17 avril de l'année suivante, M. Beaujolin, vicaire général, bénissait la première pierre de l'édifice. A cette cérémonie assistaient : M. Jacques, chef de division à la préfecture ; M. Richard Vitton, maire du 3e arrondissement ; M. Coignet, conseiller de l'arrondissement ; M. Coudour, curé de l'Immaculée-Conception ; M. Parel, curé de Saint-Augustin ; M. Buer, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres.

Les travaux furent poussés si rapidement que, le 21 mai 1865, on put procéder à la bénédiction de l'église. Elle fut faite avec solennité par Mgr de Charbonel, évêque de Toronto aux États-Unis. La cérémonie se déroula en présence des personnages mentionnés plus haut.

Lorsqu'il fut question de meubler l'église, les dons affluèrent : Mlle Prudent paya à elle seule le maître-autel, Mme veuve Bernard offrit l'autel de la Sainte-Vierge, Mlle Beccard offrit un tableau de sainte Anne, copie de celui qu'elle avait peint pour l'église de Fourvière ; enfin les boiseries du chœur furent offertes par M. Froissard de Saugy, directeur des chantiers de la Buire.

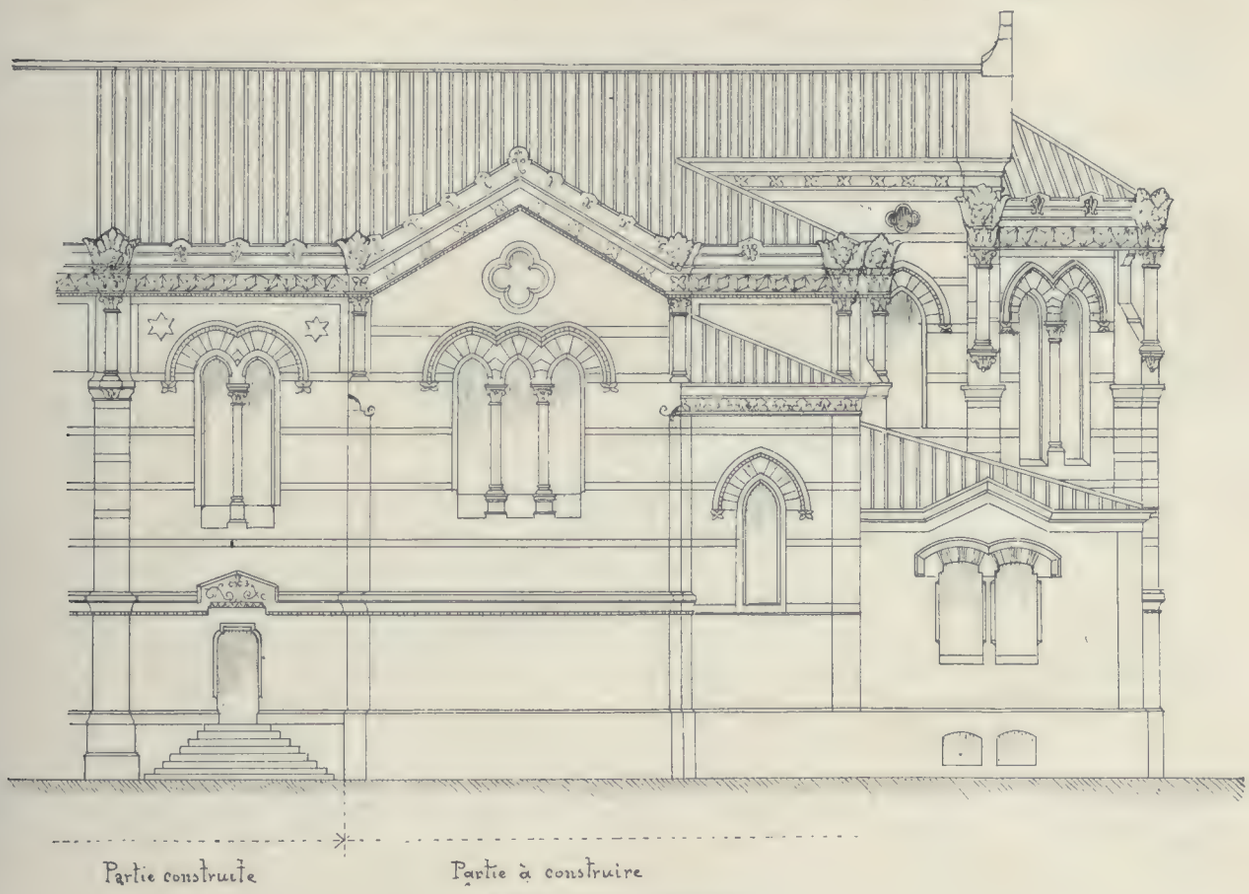

Sainte-Anne du Sacré-Cœur.
(Façade latérale, d'après le projet, en partie exécuté, de M. Bourbon, architecte.)

Cependant les dépenses avaient de beaucoup dépassé les prévisions, puisque le compte de l'entrepreneur Duret s'élevait à 92.000 francs. On eut recours à la générosité du Conseil municipal qui, le 16 décembre 1866, vota un nouveau crédit de 20.000 francs.

M. Claraz n'eut pas le temps de jouir de son œuvre, à peine était-elle achevée qu'une décision inattendue du cardinal de Bonald, en date du 10 novembre 1866, le nommait curé de Saint-Bernard.

Les prêtres qui se succédèrent dans la paroisse du Sacré-Cœur furent : MM. de Limoges,

mort chanoine de la primatiale ; Binet des Roys, aujourd'hui curé de l'Immaculée-Conception ; Mgr Geay, plus tard évêque de Laval ; M. Charles, aujourd'hui chanoine titulaire ; enfin M. Parent, curé actuel. Quelques modifications et embellissements ont été apportés à l'œuvre primitive, mais l'église est restée telle quelle dans son ensemble. Elle ne comprend actuellement qu'une partie de la grande nef sans abside ni façade ; elle est de style romano-byzantin avec trois nefs.

Le maître-autel de pierre blanche est orné d'un bas-relief avec emblèmes des trois vertus théologales : un calice, une ancre et un cœur. A droite se trouve la chapelle de la Sainte-Vierge dont l'autel est décoré du monogramme de la Mère de Dieu et surmonté d'une statue de l'Immaculée-Conception. Tout à côté une statue de sainte Anne, patronne de l'église, un Enfant Jésus de Prague, une Pietà, enfin un grand christ. La chapelle de gauche est dédiée à saint Joseph avec statue du patriarche ; à côté sont placées les statues du Sacré-Cœur et de saint Antoine de Padoue. La chaire de pierre blanche est à double escalier et les fonts baptismaux sont décorés d'une sculpture représentant le baptême du Christ.

MARISTES DE PUYLATA ET DE SAINTE-FOY. — SŒURS MARISTES

Jean-Claude-Marie Colin, fondateur des Pères Maristes, naquit le 7 août 1770, à Saint-Bonnet-le-Troncy, paroisse de la vallée d'Azergues. Sa famille jouissait d'une honnête aisance. Son grand-père, toilier de profession, était remarquablement instruit des choses de la foi : il n'avait pas de meilleur délassement, sa journée finie, ni de plus grande joie que de raconter à ses nombreux enfants et petits-enfants les belles histoires de la Bible, les traits et les propos curieux et pieux des ermites, des cénobites, des anachorètes et des pères des premiers âges de l'Église. Le père de notre héros, Jacques Colin, subit héroïquement la persécution révolutionnaire pour avoir donné asile à des prêtres réfractaires : il fut incarcéré, relâché sous conditions, traqué, contraint d'errer dans les bois ; en vingt-deux mois, il ne coucha que deux nuits dans son lit. Sa femme, Marie Gonnet, mourut de douleur, le 20 mai 1795, à trente-six ans ; il la suivit dans la tombe à quarante-sept ans, le 9 juin de la même année, sans avoir pu lui donner ici-bas un suprême baiser.

Un oncle maternel, jeune encore mais déjà mûri par l'épreuve et la réflexion, se chargea de l'éducation de Jean-Claude et de ses frères : l'enfant montra dès son premier bégayement une particulière et tendre dévotion pour la Sainte Vierge. Il entra au petit séminaire Saint-Jodard, après son frère Pierre, son aîné de quatre ans, mais dans le but de fuir le monde à l'exemple des Pères du Désert dont la vie était presque toute sa lecture et le charme puissant de son imagination, plutôt que pour s'acheminer au sacerdoce qui l'effrayait.

Le vénérable M. Gardette, plus tard supérieur du séminaire de Lyon, comprit cette âme

délicate, timorée et ardente. Du séminaire Saint-Jodard, Jean-Claude passa à celui d'Alix. A dix-sept ans, il fut si malade qu'il faillit mourir et reçut l'extrême-onction. Il avait toujours été fort débile jusque-là, et ressuscita plus diminué encore de santé ; Dieu le voulait fragile de corps pour que les solides et grandes œuvres de son esprit et de son cœur ne parussent rien emprunter aux forces humaines.

Après avoir achevé ses classes à Verrières, il entra au grand séminaire de Lyon, en 1813, à vingt-deux ans. Il était déjà rompu aux sérieuses pensées et aux difficiles vertus; ses scrupules le ressaisirent néanmoins, mais il les vainquit aidé d'un directeur clairvoyant et énergique, et se jeta dans des excès d'études théologiques qui, de nouveau, faillirent briser sa frêle constitution. Dès l'année du sous-diaconat, il conçut nettement, sans que l'enseignement de l'histoire ou quelque circonstance du dehors l'y eussent conduit, l'idée de fonder une société de prêtres voués à Marie pour le soin des missions. Plusieurs

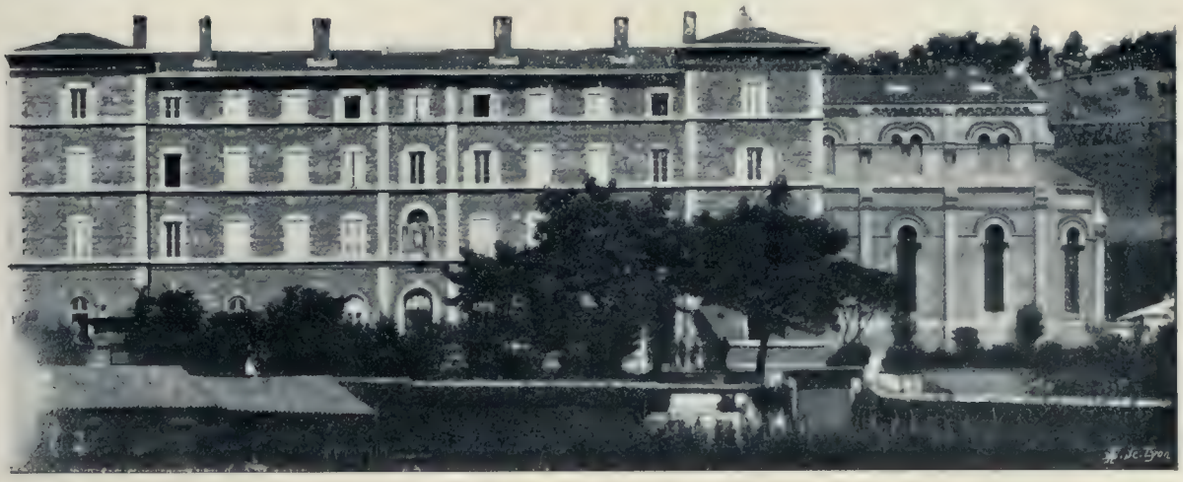

Maison mère des Maristes à Sainte-Foy-lès-Lyon.

de ses confrères acceptèrent l'idée, s'en entretinrent avec lui dans des conversations que présidait le plus distingué de leurs professeurs, M. Cholleton. L'un d'eux, l'abbé Courveille, trouva le nom de Maristes ; le supérieur appréhendant que ces réunions ne nuisissent à la paix de la communauté, les interdit, et on s'en tint là pour l'instant. Mais les adhérents au grand dessein, comme ils s'appelaient eux-mêmes, ne se séparèrent pas, après leur ordination, sans aller ensemble se consacrer au service de Marie dans le sanctuaire de Notre-Dame de Fourvière. On conserve encore dans la vénérable chapelle l'acte écrit de leur promesse d'association.

Jean-Claude Colin célébra sa première messe le 26 juillet 1816, fête de Sainte-Anne, à Salles, petite paroisse du Beaujolais, où son frère Pierre était curé. Celui-ci, peu après, fut transféré à la cure de Cerdon, entre Pont-d'Ain et Nantua, paroisse qui relevait du diocèse de Lyon, parce que le diocèse de Belley n'avait pas encore été restauré. Le nouveau curé de Cerdon demanda et obtint son frère pour vicaire, et dès lors commença entre les deux jeunes prêtres une vie d'étroite union spirituelle que Dieu récompensa par

les merveilleuses grâces qui firent naître et se développer, contre toute prévision humaine, la Société de Marie. Tout en renouvelant Cerdon par un zèle simple mais soutenu, ils recueillaient et mettaient en pratique les inspirations que le ciel leur donnait sur leur magnifique projet, ils faisaient des démarches d'essai et posaient des jalons. Ils risquèrent un coup d'audace, le 25 janvier 1822, en écrivant au pape Pie VII qui leur répondit par un bref encourageant. Cependant le diocèse de Belley était rétabli et avait un évêque à tous égards remarquable, Mgr Devie. L'abbé Jean-Claude, vicaire de Cerdon, reçut permission du docte évêque de s'adjoindre un ou deux compagnons : il fit choix de M. Déclas, curé de Saint-Julien-sur-Veyle, et de M. Jallon, curé d'Izenave.

En 1825, les quatre premiers Maristes étaient réunis. Où se rendraient-ils pour la veillée d'armes ? Mgr Devie les attira dans son petit séminaire de Belley, où sa protection ne les sauva pas, quatre années durant, de la raillerie. Que venaient faire dans une maison déjà pauvre et embarrassée ces quatre réformateurs sans talent ni science ? « Nous étions là, disait plus tard le Père Colin, quatre bonshommes de prêtres qui n'étions pas de fameux prêtres ; pour un peu, on nous aurait craché dessus, et l'on aurait eu bien raison. Ce furent quatre bonnes années et qui, je crois, valaient un noviciat. » Le fondateur se peint, dans ces quelques mots, avec sa simplicité, sa vaillance et son humeur généreuse. Pendant l'été de 1828, l'abbé Humbert se joignit au groupe des précurseurs qui se partagèrent, dans la plus parfaite obscurité et la meilleure espérance, les missions de Curzieux, de Bons, de Saint-Champ et de Ruffieu. « Ça marche, ça se remue », écrivait le P. Colin. Tel était l'accord intime des cinq religieux, encore sans règle précise, qu'on peut dire qu'ils incarnaient cette règle même avant qu'elle eût été écrite, et dans une parfaite unanimité. L'ex-curé de Cerdon et les abbés Déclas, Jallon et Humbert donnaient déjà le nom de père à Jean-Claude Colin, et le tenaient pour leur supérieur, malgré qu'il ne cessât de leur lancer à la face — ce sont ces propres mots — « sa jeunesse et son indignité ». Sur quoi, avec les meilleures intentions du monde, Mgr Devie mit soudain le pied sur la mèche, non pas fumante mais à peine allumée, en nommant Jean-Claude Colin supérieur

Chapelle des Maristes, à Puylata.

du petit séminaire de Belley. Il n'y a guère de fondateurs d'ordre à qui l'on n'ait fait faire ou qui n'aient fait d'eux-mêmes un faux pas, et qui n'aient failli passer à côté de leur but. Dieu semble ainsi lancer parfois ses œuvres hors du domaine qu'il leur a préparé. Il ne serait pas difficile d'en citer des exemples : saint Norbert ne faillit-il pas être chanoine à jamais; saint François d'Assise ne voulut-il pas se contenter de mourir en Palestine; saint Ignace de Loyola de donner au monde l'exemple de la stricte vie érémitique; mais ils faillirent seulement. Jean-Claude Colin, lui, dirigea effectivement le petit séminaire de Belley; il tripla le nombre des élèves, fit refleurir les études, la discipline et la piété. Dix années durant, et tandis que sa Société se formait, prenait corps et se développait, le saint égoïsme de Mgr Devie faillit la confisquer pour son seul diocèse.

Faudrait-il donc, se disait le P. Colin, replier ou briser les branches de l'arbre dès sa première poussée? Parmi les anciens confrères qui avaient persévéré dans le grand dessein, le mieux doué pour l'action, l'abbé Marcellin Champagnat, qui fondait à Lavalla les Petits-Frères de Marie, était de plein cœur soumis au P. Colin avec les abbés Séon et Bourdin. Que deviendraient ces trois premiers Maristes lyonnais si la Congrégation devait n'être que diocésaine? Jean-Claude Colin temporisa, assuré que Dieu le soutiendrait à son heure; il conseilla aux Maristes de Lyon de se réunir à l'Hermitage pour se donner un supérieur local, ce qu'ils firent, le 4 décembre 1830, assemblés en chapitre, en rédigeant un corps de règle provisoire et en élisant le P. Champagnat pour supérieur provincial. Cependant le P. Colin avait besoin de prouver que sa douceur n'était qu'une enveloppe préservatrice de son énergie. L'évêque de Belley, toujours par une estime singulière de son caractère et de son œuvre commencée, lui infligeait le supplice de ses faveurs et de ses instances de choix. Un jour il le voulait vicaire général et chanoine titulaire, le lendemain il lui offrait trois maisons pour une s'il consentait à ce que ses fils spirituels demeurassent à Belley. « Monseigneur, répondait le P. Colin, je me suis peut-être trompé une fois; c'est assez; ou ma Société comme je la vois, c'est-à-dire universelle, ou rien. » Mgr Devie s'étonnait, se taisait même, mais ne pouvait se persuader qu'il se trompât. Il pensa enfin désarmer son débonnaire et intraitable adversaire, dans ce combat d'un nouveau genre, en lui offrant son meilleur gîte, le couvent des Capucins de Belley, fondé par Mgr Camus, illustre ami de saint François de Sales. Le Père Colin ne déclina pas l'offre. Le couvent était vaste, pourvu d'une belle chapelle et d'un grand jardin. Il s'y établit avec ses quatre compagnons, un frère coadjuteur et un jeune postulant, Jean Millot. Il s'était écrié en faisant connaissance avec les lieux : « Il y a de l'espace ici, ce château sera la source des Maristes! » Il prophétisait juste. Le Père Humbert rentra un jour d'une mission tenant par le bras un enfant en qui il avait discerné un grand désir du latin. Peu à peu, à côté du noviciat, du scolasticat, de la retraite, un collège se forma sous le toit des Capucins.

L'excellent Mgr Devie s'était pris à son propre piège; en fournissant aux Maristes tant de place, il leur avait donné ensemble les moyens de s'essayer dans plusieurs apostolats et de paraître dès lors à tous et à lui-même trop à l'étroit dans le diocèse de Belley : « Ah! dit-il au P. Colin avec un soupir de regret, je voulais vous donner du champ mais non

pas la clef des champs. » Et ayant épuisé sa vengeance dans cette innocente épigramme, il se résigna à reconnaître son erreur comme savent faire les grandes âmes, c'est-à-dire en tâchant de la réparer.

Il n'entre pas dans notre but de raconter l'histoire de la Congrégation des Pères Maristes ; disons seulement que l'Institut pourrait écrire un beau chapitre pour sa part prise en France à l'enseignement catholique et pour son dévouement à l'étranger dans les missions. Contentons-nous de citer les dates essentielles. Le pape Grégoire XVI approuva solennellement la règle. Le 29 avril 1836, l'assemblée générale réunie à Belley et

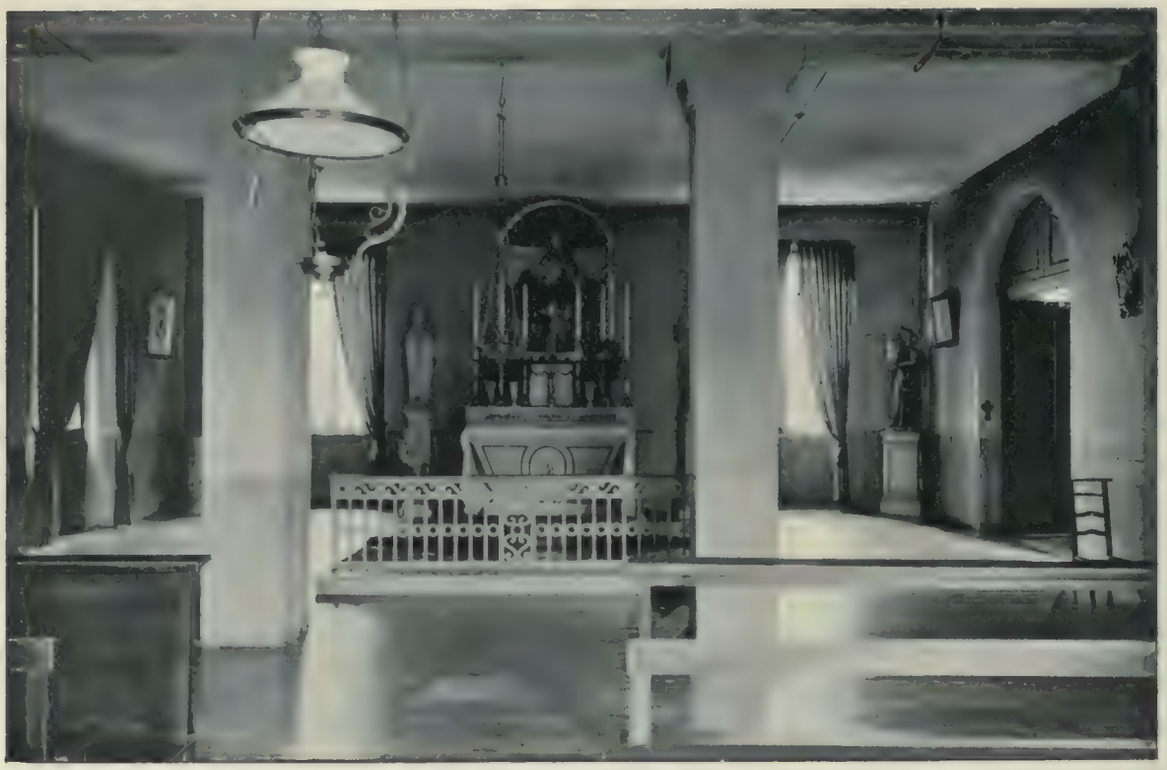

Chapelle des sœurs Maristes, montée des Génovéfains.

composée de dix membres de ce diocèse et de dix du diocèse de Lyon élut le P. Colin supérieur général et reçut la profession canonique des vingt premiers Maristes, parmi lesquels se trouvaient le P. Chanel, futur martyr de Futuna, aujourd'hui bienheureux ; le P. Bataillon, futur vicaire apostolique de l'immense diocèse de l'Océanie Occidentale ; enfin le vénérable Champagnat, fondateur des Petits-Frères de Marie.

Quelques mois après, le P. Colin décida que Lyon serait le centre de la Société et y envoya en éclaireurs son frère et le P. Forest qui n'eurent d'abord qu'un pied-à-terre à la montée Saint-Barthélemy ; on y improvisa un noviciat et une résidence de missionnaires. Les Frères des Écoles chrétiennes qui avaient acheté, en 1831, l'ample propriété des Lazaristes, proposèrent de vendre leur première maison dite Puylata. Le P. Colin vint à

Lyon traiter l'affaire qui n'alla pas sans encombre, faute d'argent comptant, et qui ne se conclut qu'en 1840. M. Perret, architecte et tertiaire dévoué, érigea au rez-de-chaussée une chapelle sans prétention.

Dès 1841 la Société acquit une autre propriété, celle de la Favorite, où bientôt s'installa un pensionnat de jeunes gens. M. Cholleton, devenu vicaire général de Mgr de Pins, avait gagné les faveurs de ce prélat en faveur des Maristes. Il serait trop long d'énumérer les résidences, collèges, maisons diverses dont les fondations se succédèrent rapidement à partir de cette période; rappelons seulement le pensionnat de Valbenoîte transféré à Saint-Chamond, les institutions Sainte-Marie à la Seyne-sur-Mer, Saint-Joseph à Montluçon, les maisons de Moulins, Toulon, Spithfield à Londres, Notre-Dame de Montbel, Valenciennes et Riom.

Quant aux sœurs Maristes qui ne forment pas la moindre partie de l'œuvre du P. Colin, après des débuts difficiles de 1825 à 1836, elles s'égalèrent à leurs frères. Citons, pour cette même période de temps, leurs couvents de Lyon, de Sainte-Foy-lès-Lyon et de Collonges. Le pape Léon XIII les confirma définitivement en 1884, faisant ainsi droit à l'un des vœux qui occupèrent le plus l'âme du digne fondateur durant la longue retraite qu'il s'imposa. Dès 1854, en effet, il donna sa démission au chapitre général et eut pour successeur le P. Favre. Le travail du soir de sa journée, un soir qui ne s'éteignit que le dimanche 14 novembre 1875, fut la rédaction des Constitutions pour ses religieux, durable monument de sa ferme intelligence et de sa prudence consommée; il eut le bonheur de les voir approuvées par Rome en 1870.

Le but principal de la congrégation des sœurs Maristes est l'éducation des jeunes filles dans les pensionnats et externats, enfin les missions. Elles dirigent des providences pour les enfants pauvres. A la suite du dernier chapitre général, en septembre 1891, la maison-mère et le noviciat ont été transférés de Belley à Lyon. Le nombre des religieuses professes est de deux cent vingt. Elles sont réparties en seize établissements, dont neuf en France, six en Angleterre, un dans les îles Fidji.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES AU PETIT-COLLÈGE ET AUX LAZARISTES

Les frères des Écoles chrétiennes n'eurent pas de maison à Lyon avant la Révolution; les prêtres du séminaire Saint-Charles et d'autres instituteurs suffisaient à l'instruction des enfants. En 1803 le cardinal Fesch résolut de doter sa ville archiépiscopale d'un essaim de frères. « Il alla trouver le frère Frumence, vicaire général de la congrégation à Rome, pour le décider à se transporter à Lyon. Celui-ci accepta; son éminence écrivit à Paris pour obtenir l'autorisation du gouvernement, l'abbé de Bonnevie fut chargé de cette correspondance en l'absence du secrétaire de la légation.

Le 2 décembre 1803 Portalis présenta à l'approbation du premier consul un rapport dont nous détachons les lignes suivantes :

« La ville de Lyon vient de confier la direction des écoles primaires à quelques membres de la ci-devant Doctrine chrétienne, connus sous le nom de Frères ignorantins. Tous les enfants du peuple reçoivent, par leur soins, les éléments de l'écriture, des leçons de calcul, d'enseignement religieux et moral. Les membres de la Doctrine chrétienne ne peuvent être considérés comme formant une corporation ; ils sont simplement associés pour l'instruction gratuite de la jeunesse. Quelques-uns de leurs confrères sont également chargés, individuellement et comme simples citoyens, des écoles gratuites de Reims, de Chartres, et autres villes de France. On m'assure qu'ils font partout le même bien, que partout il s'opère un changement remarquable dans la subordination des enfants.

Plan du Petit-Collège.

« Mais les membres de la Doctrine chrétienne sont disséminés dans toute l'étendue de la France. Pour rendre leur institution utile, et leurs services durables, il importe qu'ils aient un point central de réunion. Les Frères de la Doctrine chrétienne, rétablis sous le gouvernement actuel, inspireraient à la génération naissante l'amour du gouvernement et de son chef. Les finances y gagneraient, en ce que ces instituteurs se contentent du plus strict nécessaire, et que leur enseignement est gratuit. L'instruction des enfants ne pourrait qu'y gagner aussi, étant confiée à des maîtres entièrement consacrés à cette instruction, et qui n'en sont point distraits par des soins de famille.

« D'après ces considérations, j'ai l'honneur de vous proposer, citoyen premier Consul, de permettre aux Frères de la Doctrine chrétienne de fixer leur établissement dans la ville de Lyon, où ils ont déjà des postulants. Le cardinal archevêque de Lyon sollicite pour eux cette faveur, qu'ils regarderont comme un nouveau bienfait du Gouvernement, et pour lequel ils conserveront la plus vive reconnaissance. Ils avaient leur supérieur à Rome. J'ai fait observer que des hommes consacrés à l'éducation publique ne pouvaient être dirigés par un supérieur étranger, et qu'ils devaient avoir un supérieur général en France. M. le cardinal a senti la vérité de cette observation. En conséquence, il a rapporté la renonciation du supérieur général de Rome à toute inspection sur les Frères de la Doctrine chrétienne en France ; et il a été convenu que ces Frères auraient un supérieur général qui résiderait à Lyon. »

Le lendemain Bonaparte, premier Consul, approuva la décision qui, transmise à Rome, fut reçue par Mgr Fesch ; celui-ci obtint de suite le consentement du Saint-Siège.

On a vu qu'en 1803, la ville de Lyon avait déjà appelé quelques frères. Le 21 octobre frère Pigménion, avec sa communauté et deux de ses classes, prit possession de l'immeuble prêté par la ville : c'était l'ancien collège Notre-Dame de Bon-Secours, construit par les Jésuites au XVIIe siècle et dirigé par eux jusqu'à leur dispersion, en 1762. Spoliée, la maison vint aux mains de l'État. Par arrêté consulaire du 3 juin 1803 la ville de Lyon en avait obtenu la cession, ainsi que de l'ancien couvent des Jacobins, pour y organiser une école secondaire. Les bâtiments claustraux des Jacobins ayant suffi à l'installation de cette école, le petit Collège fut concédé aux sœurs Saint-Charles, elles aussi réinstallées.

Mais tel fut bientôt leur nombre, qu'elles sollicitèrent et obtinrent de la municipalité lyonnaise un immeuble plus vaste. Le Petit-Collège, devenu libre, fut affecté aux écoles des Frères : « 1° pour que le supérieur général réside dans la maison principale des Frères des Ecoles chrétiennes, à Lyon ; 2° pour que ledit supérieur reçoive dans la maison des élèves instituteurs ou des postulants. »

Dès que l'arrivée à Lyon du vicaire général fut connue, les anciens frères demandèrent à rentrer dans la congrégation. La maison-mère, où vingt-huit personnes habitaient déjà, quelques jours après l'installation, allait voir ce nombre croître notablement dès le mois de janvier 1805. Et dans les autres communautés, Villefranche, Valence, Chartres, Paris, les anciens religieux vinrent réclamer une place.

Chapelle du pensionnat des Lazaristes.

Le mois d'avril 1805 fut marqué, pour le Petit-Collège, par l'événement le plus considérable de son histoire. Pie VII, de retour de Paris, arriva à Lyon, le 16 avril 1805. Sa Sainteté daigna visiter la maison-mère des Ecoles chrétiennes et le surlendemain bénir la chapelle. Autour de frère Frumence s'étaient groupés les principaux membres de l'Institut, encore en habits civils. Plusieurs avaient été mandés de Reims et de Toulouse. La bénédiction du pape fut le soleil bienfaisant qui fit mûrir les fruits du nouvel arbre.

Dans l'organisation de la maison-mère la sollicitude du supérieur alla d'abord au noviciat. Parce que l'institut se reconstituait dans la fidélité à sa mission, Dieu lui envoyait des vocations de choix, qui s'épanouissaient sous la direction de frère Emery. En 1805, se formait à la vie religieuse, au Petit-Collège, frère Anaclet, futur supérieur général, en 1809 frère Boniface nommé plus tard Philippe, supérieur général d'impérissable mémoire. En 1814 le bienheureux Vianney songeait à demander son admission. Voici, à ce sujet, ce qu'écrivait frère Gérard : « M. Vianney, étudiant ecclésiastique chez M. Balay, curé d'Écully, vint au séminaire de Lyon pour l'examen d'admission aux saints ordres.

Etant trop faible, il fut refusé comme n'étant pas assez savant, mais qu'il reviendrait se présenter pour être frère ; le lendemain, il m'écrivit de n'en pas parler, et que M. le curé voulait qu'il continuât ses études. » A la maison-mère, logeaient aussi les religieux qui faisaient l'école dans les divers quartiers de Lyon ; après frère Pigménion envoyé, en décembre 1805, à Trévoux, pour y fonder l'école, le Petit-Collège fut dirigé, en 1809, par frère Barthélemy ; en 1813, par frère Guillaume de Jésus, futur supérieur général ; en 1820 par frère Jean-Chrysostome.

D'autre part, l'institut se fortifie et s'étend : de cinq maisons françaises qu'il comptait, en 1803, il passe à huit en 1804 ; onze autres se fondent en 1806, et partout, sauf à Reims, la gratuité des écoles est rétablie. En 1807, six maisons nouvelles sont ouvertes, puis une encore en 1808. Le 17 mars de cette année le décret portant organisation de l'Université de France confirma, par son article 109, l'existence légale et la personnalité civile de l'institut ; c'était en quelque sorte le concordat entre l'État et la congrégation ; ce décret aurait pu faire perdre à l'institut son caractère de congrégation religieuse mais Fontanes, le grand-maître de l'université, interpréta l'article 109 avec assez de largeur d'esprit pour que l'autonomie de la société se maintînt.

Intérieur de la chapelle du pensionnat des Lazaristes.

Il fallait en effet songer à donner un successeur au défunt frère Frumence, vicaire général de l'institut. Le 24 mars 1810, les frères Barthélemy, directeur du Petit Collège, Emery, directeur des novices, et Célestin, procureur, demandèrent à Fontanes l'autorisation de procéder, selon les formes canoniques, à l'élection d'un supérieur général. Le 10 mai 1810, Fontanes répondit : « J'autorise la congrégation de Lyon à procéder au remplacement de son supérieur, en se conformant aux formalités prescrites par les statuts des Ecoles chrétiennes. » Le 8 juin, parut la lettre de convocation pour le XIIe chapitre général, qui se tiendrait à la maison-mère au mois de septembre suivant. Disons en passant que le visa des statuts fut donné par le conseil de l'université, le 6 août 1810. L'autorisation accordée à l'institut en 1803 et 1808 se trouvait ainsi confirmée et complétée. « Le Petit-Collège eut donc la joie de voir se réunir, en septembre 1810, le premier chapitre général depuis 1787. En la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, frère Gerbaud, directeur de la communauté du Gros-Caillou, à Paris, était élu ; il avait cinquante ans, dont vingt-quatre de profession. »

Huit ans après, on songea à transporter à Paris la maison-mère. « En raison des progrès de la congrégation, apparut l'utilité, la quasi-nécessité de quitter la ville de Lyon pourtant si hospitalière. Les rapports avec les ministères étaient devenus quotidiens ; ne seront-ils pas facilités par la résidence des supérieurs dans la capitale ? Si quelques difficultés s'élèvent, ne serait-il pas plus facile, à Paris, ou de les élucider par de promptes explications, ou de se ménager des protecteurs ? » Ces considérations l'emportèrent et le 28 janvier 1821, frère Gerbaud et ses assistants, Emery, Eloi et Guillaume de Jésus, s'installaient à Paris à la maison-mère dite du Saint-Enfant-Jésus.

Le Petit Collège avait été, durant seize ans, le centre administratif de l'institut. Pendant ce temps, 119 maisons s'étaient ouvertes. Lors du transfert à Paris, la Congrégation comptait 950 membres, 310 écoles, 664 classes et 50.000 élèves. « Seize ans avaient donc suffi pour que l'œuvre de saint Jean-Baptiste de la Salle retrouvât le même développement qu'en 1789. »

La mort de saint de La Salle.
(Chapelle des Lazaristes.)

Jusqu'en 1836, les frères âgés, les novices et les religieux employés aux écoles, continuèrent à habiter le Petit-Collège. « La communauté fut dirigée par les frères Jean-Chrysostome, Lambert et Mamert. En 1836, les frères des écoles du nord de Lyon, les novices et les vieillards se transportèrent dans la maison dite des Lazaristes, montée Saint-Barthélemy, 24, achetée à Mlle Pauline Jaricot. Dix-huit religieux, employés aux écoles du midi, restèrent au Petit-Collège, sous la direction successive des frères Othmar et Sylvestre, jusqu'en 1843. Alors la ville de Lyon, qui avait désiré rentrer en jouissance du Petit-Collège, logea ces religieux dans une habitation sise rue Sainte-Hélène, 14. Depuis cette époque, l'ancienne maison-mère des frères à été affectée à un tribunal de justice de paix, à des écoles, aux facultés de théologie et de droit, et à la mairie du Ve arrondissement, qui l'occupe aujourd'hui. »

Il reste à donner quelques détails sur la maison dite des Lazaristes, acquise en 1836 grâce à la générosité de la chanoinesse Marie-Thérèse-Françoise Bottu, comtesse de la Barmondière et d'autres bienfaiteurs parmi lesquels il faut citer MM. de Verna et Rusand. On y installa un pensionnat qui fut bientôt un des premiers établissements d'éducation de Lyon et de la région. Il doit en grande partie son développement à frère Jean Imbert, homme de talent, qui releva le niveau de l'instruction, établit des concours pour les

exercices corporels, fonda une académie et institua des séances littéraires dans le but de former l'esprit des élèves de l'Institution, de leur donner la science de la parole et de les préparer à soutenir en public la discussion et le développement des idées.

Jean-Imbert fut non seulement un professeur modèle, un censeur intelligent, mais surtout un organisateur éminent. En octobre 1868 il était appelé aux fonctions de directeur du pensionnat ; sous sa haute direction, les classes furent doublées, les dortoirs agrandis, les réfectoires réorganisés et embellis ; les musées complétés d'exemplaires de fauves, de séries de monnaies, d'échantillons lapidaires, d'objets d'arts, anciens et modernes ; le cabinet de physique fut doté des instruments les plus récents ; enfin frère Jean jeta les bases et fit édifier ce magnifique bâtiment qui domine de sa magistrale et sévère structure toute la ville de Lyon ; il y établit cette belle salle des fêtes qu'envient tous les établissements d'éducation et sans rivale dans la région.

Chapelle des frères des écoles chrétiennes à Caluire.

Aux premiers bruits de nos désastres de 1870, il ouvrit toutes grandes les portes de son pensionnat aux soldats malades ou blessés ; son ambulance, la première ouverte, devait être la dernière à se fermer. Du commencement d'octobre 1870 au 31 mai 1871, 700 malades y furent recueillis et soignés : vingt et un hospitalisés seulement succombèrent à leurs maux ; trois membres du personnel de l'établissement contractèrent la petite vérole noire, et l'un d'eux mourut de la contagion.

Pendant que le drapeau des ambulances flottait sur le pensionnat les membres des factions populaires s'y présentèrent ; on prétendit faire de la maison une caserne pour les légions, un établissement pour la frappe de la monnaie, une poudrière, enfin des ateliers nationaux. Quatorze fois on vint pour s'emparer du pensionnat et quatorze fois Jean-Imbert put conserver son établissement. Pendant ce temps, les classes continuaient : l'année scolaire 1870-71 se termina même avec trois cents élèves. Dans la suite, l'internat ayant considérablement perdu de son importance, le directeur fonda le demi-pensionnat qui bientôt ne fut plus assez vaste pour les nombreux élèves qui y affluaient ; on dut ouvrir une grande annexe rue de

Sèze. Personne n'ignore le rang honorable que tiennent aujourd'hui les anciens élèves du pensionnat des Lazaristes dans toutes les branches de la société : l'armée, la magistrature, le sacerdoce.

Depuis 1840 environ, les frères possèdent à Caluire, près de Lyon, une vaste maison dite maison provinciale, avec noviciat, bâtiment pour les frères âgés, enfin une belle chapelle.

La chapelle du pensionnat des Lazaristes est riche et fort spacieuse. Sa superficie a été largement augmentée par une vaste chapelle qui s'ouvre, à gauche, sur le chœur, en forme de transept et qui double presque l'église. Le maître-autel de marbre blanc est décoré sur le devant d'un Enfant Jésus couché sur la croix, avec, par côté, sainte Cécile et saint Louis de Gonzague. Au fond du chœur, dans un édicule, se dresse la statue du Sacré-Cœur montrant le ciel. A droite, toujours dans le chœur, une toile du peintre Grellet, représentant sainte Philomène ; vis-à-vis, à gauche, s'ouvre la grande chapelle annexe dont on a parlé. Dans le fond, on a placé la statue de saint Jean-Baptiste de La Salle, et à droite se déroulent quatre toiles du même peintre, racontant la vie du saint fondateur. Dans la petite nef de gauche, se trouve la chapelle de la Sainte-Vierge avec autel de marbre jaune, doré, et statue de la Vierge-Mère vénérée par les anges tenant des flambeaux : c'est une œuvre de Millefaut. Dans la nef de droite, chapelle de saint Joseph avec statue du même sculpteur ; au bas des petites nefs, on a placé deux toiles : un tableau commémoratif de la restauration de l'institut en 1803 et Jésus-Rédempteur.

Au-dessus des trois portes d'entrée se trouve une vaste tribune supportant les orgues. Les vitraux de la chapelle ne comportent pas de sujets, mais sont consacrés aux symboles des vertus.

ANCIENS HOPITAUX ET HOSPICES

Parmi les nombreux petits hôpitaux qui peuplaient Lyon au moyen âge, il en est un sur lequel nous insisterons parce qu'il forme l'épisode le plus curieux des annales hospitalières de notre ville.

En 1280, Aymar, archevêque de Lyon, usant de son pouvoir absolu de souverain spirituel et temporel de la ville, enleva à ses recteurs primitifs l'hôpital Saint-André, fondé par Ponce Blanchard sur le bord de la Saône, à l'extrémité méridionale de la rue Mercière et le donna, avec tous ses biens et revenus, aux religieux de Saint-Antoine en Viennois. Les Antonins, institués à la fin du IXe siècle à la Mothe-aux-Bois, aujourd'hui Saint-Antoine, près de Saint-Marcellin (Isère), furent d'abord et restèrent pendant plus d'un siècle une confrérie laïque, qui se dévouait particulièrement aux malades affectés de l'épidémie dit mal Saint-Antoine sévissant alors fréquemment dans le Dauphiné. En

1218, le pape Honorius III érigea les confrères en ordre religieux hospitalier et les admit aux trois vœux. Puis, ils devinrent chanoines régaliens de Saint-Augustin : une bulle d'Innocent IV, en 1246, concernant l'hôpital Saint-André, leur donne déjà ce titre. Il est très probable qu'ils avaient été appelés, dès l'origine de l'établissement lyonnais, par Ponce Blanchard lui-même à cause de leur habileté comme infirmiers.

En 1246, Guichard de Condrieu et sa femme leur donnèrent une maison située à Saint-Georges, au pont du Sablet, aujourd'hui quai Fulchiron, à l'extrémité de la rue du Viel-Renversé. Ce petit hospice, à peu près inconnu des érudits, ne dura guère, car dès 1280, il fut transféré dans la contracterie Saint-André, qui en prit son nouveau nom de Saint-Antoine.

L'hôpital Saint-André avait de grandes ressources, dont les Antonins héritèrent; il possédait trente-cinq propriétés, dont douze relevaient du chapitre primatial et sont mentionnées dans un acte de reconnaissance des Antonins à l'église de Lyon ; parmi les autres, plusieurs ne figurent pas encore dans l'inventaire de 1662 : tènement entre la Saône et la rue Mercière s'étendant de l'extrémité méridionale de la rue de la Monnaie à plus de cinquante mètres au delà de la rue du Petit-David, et jusqu'au voisinage de la rue Marchande ; sur la rue Mercière, maison de rapport louée par les libraires Pillehotte, Arnollet, Jean Huguetan, ce dernier, souche des comtes de Suddesten ; une propriété importante à Vénissieux ; vingt-sept dans la paroisse de Chaussagne, aujourd'hui localités de Parilly, Saint-Alban, Montchat ; six à Villeurbanne, entre autres la grande ferme Salomon, plus tard Saint-Antoine ; une à Oingt, etc. ; tels étaient leurs immeubles considérables.

HÔPITAL DES PASSANTS

L'espace nous manque pour redire l'historique des nombreux petits hôpitaux ou hospices fondés à Lyon au moyen âge ; ce travail a été fort bien fait par M. Drivon que nous citons en bibliographie. Contentons-nous de quelques lignes sur l'hôpital du pont de la Guillotière, dit des Passants : « Les hospices civils de Lyon, raconte Crépet, augmentaient leur fortune par des dons successifs sur le territoire de la Guillotière. La maladrerie Saint-Lazare ne suffisant plus à la bienfaisance de ses donateurs, un hôpital, dit des Passants, fut créé non loin du pont de la Guillotière, dans une rue qui porte aujourd'hui ce nom. Il servait de succursale à la maladrerie Saint-Lazare, et recueillait gratuitement, pendant trois jours, les voyageurs arrêtés par les inondations du Rhône. Les fermes du Poirier-sans-Pareil, de la Tête-d'Or, de la Blanchisserie, devinrent plus tard la propriété des hospices de Lyon, qui occupaient ainsi le quart de la surface de la commune tout entière. »

La cour intérieure de l'Hôtel-Dieu en 1550.
(Restitution de M. R. Lenail.)

HÔTEL-DIEU

Le principal hôpital de Lyon est l'Hôtel-Dieu, fondé, dit-on, au milieu du VIe siècle, par saint Sacerdos, évêque de Lyon, sous le patronage de Notre-Dame-de-Pitié ; il est dirigé par la puissante administration des hospices civils, et les malades sont soignés par les sœurs dites hospitalières de Lyon ou servantes des pauvres. Le caractère semi-religieux et semi-laïque de celles-ci en fait une congrégation unique en France. Leur but est de soigner les malades de l'un et de l'autre sexe, les femmes en couches, les enfants, les infirmes et les vieillards. Le nombre des malades secourus par an tend à dépasser le chiffre considérable de 30.000.

Les sœurs hospitalières de Lyon sont au nombre de 800 environ, réparties en sept résidences, dont quatre dans la ville : l'Hôtel-Dieu avec 240 sœurs, l'hospice de la Charité, celui de l'Antiquaille, celui de la Croix-Rousse avec 100 sœurs. En dehors de Lyon se trouvent trois résidences : l'hospice du Perron, à Pierre-Bénite, l'asile des convalescents à Saint-Genis-Laval, avec 26 sœurs ; enfin le sanatorium Renée Sabran, créé à Gien-Hyères (Var), sur le littoral de la Méditerranée, en faveur des enfants pauvres et scrofuleux de Lyon qui ont besoin des bains de mer pour se guérir.

La congrégation des sœurs hospitalières de Lyon, si vénérable par son antiquité, n'a pas de constitutions religieuses proprement dites, mais seulement un règlement qui varie quelque peu avec les différentes maisons. Les sœurs sont divisées en prétendantes, novices et sœurs croisées. Les novices ne prennent l'habit qu'après douze mois d'épreuve ; au bout de quinze ans, temps qui permet d'éprouver leur vocation et de les former à la vie hospitalière, elles reçoivent la croix qui les fixe au service des malades pendant leur vie entière ; néanmoins, elles sont toujours libres de rentrer dans le monde, l'administration n'ayant jamais regardé leurs promesses comme des vœux proprement dits.

Dans chaque emploi se trouve une sœur cheftaine ou maîtresse à laquelle les autres sont soumises pour le travail. Les prétendantes, novices et sœurs croisées n'ont d'autre supérieur spirituel que le premier aumônier de leur maison respective. Les sœurs hospitalières rendent seules aux malades qui leur sont confiés les soins que comporte leur état, sans l'aide de servantes séculières comme cela se pratique dans d'autres communautés.

La chapelle de l'Hôtel-Dieu est de style Renaissance. Sur la façade, au-dessus de la porte, se trouve une Pietà, avec deux anges, dont l'un tient la couronne d'épine. La chapelle est composée d'une grande nef, avec huit chapelles latérales communiquant entre elles. Au fond du chœur, dominant l'autel, se trouvent trois tableaux représentant les vertus théologales. Dans celui de gauche, la foi est symbolisée par la résurrection de Lazare ; dans celui du milieu, l'espérance, par le Christ en croix ; dans celui de droite, la charité, par le bon Samaritain.

La première chapelle de droite est dédiée à Notre-Dame-de-Grâce ; elle est décorée d'une statue en marbre provenant, dit-on, de l'ancien édicule du pont du Change et sculptée par Mimerel ; l'enfant Jésus que porte la Vierge ayant été brisé, on en a moulé un autre en plâtre.

La chapelle suivante est celle de Saint-Joseph. Un beau groupe de marbre domine l'autel. Saint Joseph, sur le point de mourir, est étendu la tête appuyée sur l'épaule de Jésus, tandis que Marie en pleurs contemple cette scène. L'autel est décoré d'un bas-relief : la Sainte Famille dans l'atelier de Nazareth.

Pietà, par Dufraisne, à l'Hôtel-Dieu.

La troisième chapelle est sous le vocable du Sacré-Cœur ; à l'autel, dans un groupe saisissant, la bienheureuse Marguerite-Marie est représentée à genoux aux pieds de Notre-Seigneur. Dans un bas-relief, Jésus tient sur sa poitrine l'apôtre bien-aimé, et au-dessus de leurs têtes, le calice paraît entouré d'une auréole ; de chaque côté du groupe, saint François d'Assise et saint François de Sales.

Dans la quatrième chapelle se trouvent les fonts baptismaux dominés par un groupe : Notre-Seigneur recevant le baptême de saint Jean.

La nef de gauche possède d'abord la chapelle Notre-Dame-de-Pitié avec groupe en marbre ; la porte du tabernacle, en cuivre repoussé, représente le Sauveur chez Simon le Pharisien. On pénètre de là dans la chapelle Sainte-Madeleine ; le groupe au-dessus de

l'autel est une œuvre de Fabisch ; le bas de l'autel représente la résurrection de Lazare. La troisième chapelle est réservée aux reliques, parmi lesquelles se trouve le corps de sainte Florentine. Le chemin de croix de l'église est en métal repoussé. La chaire proviendrait d'une communauté dévastée à la Révolution.

HÔPITAL SAINT-JOSEPH

L'œuvre de l'hôpital Saint-Joseph est une nouvelle preuve de la fécondité de la foi chrétienne et de l'initiative du bien dans notre ville.

La fondation en fut entreprise vers 1888. Le 12 novembre 1890, le cardinal Foulon bénissait le terrain où devait s'élever ce nouvel asile de la souffrance. L'intention des fondateurs était double : ils désiraient d'abord voir cette œuvre servir de base à l'établissement de l'enseignement libre et catholique de la médecine ; ainsi que le disait avec à-propos, au jour de la bénédiction du terrain, le président de la société civile, « la charité est chargée de préparer les voies à la science ». Mais on voulait aussi fonder un hôpital *catholique*, pour que le pauvre puisse y guérir, et que, si Dieu ne lui rend pas la santé, il puisse y bien mourir.

Cet hôpital, situé à la Guillotière, entre les rues de la Lône, Parmentier, de Béarn et Cavenne, occupe un terrain de près de cinq mille mètres carrés. L'ensemble des constructions se compose d'un vaste bâtiment avec galerie et de deux petits bâtiments annexes reliés au bâtiment principal par des abris. L'édifice présente en plan la figure d'un U, dont le vide s'ouvre au levant, formant une vaste cour. Une large galerie règne sur les trois côtés de la cour donnant accès dans les divers services et offrant un promenoir aux malades.

La chapelle de l'hôpital est un monument de bon goût où on a surtout visé à l'utilité pratique, tout en ne sacrifiant pas le côté esthétique. Elle est placée au milieu des bâtiments de l'hospice, montrant ainsi qu'elle en est une des parties principales. La façade est décorée d'une statue de la Vierge Immaculée. On accède à l'intérieur par une large porte ouvrant sur la galerie ; sur le linteau, on lit ces mots : *Venez à moi et je vous soulagerai.* La réfection spirituelle et corporelle des hospitalisés, tel est le but des fondateurs de l'hôpital Saint-Joseph. Deux petites portes, à droite et à gauche, donnent aussi accès à la chapelle et à ses dépendances ; entre ces portes et la porte principale, des tables de marbre contiennent les noms des bienfaiteurs. La chapelle présente, en plan, la figure d'une croix grecque.

L'église est de style roman à une seule nef et à une seule travée. L'autel est élégant, et l'artiste Dufraisne l'a décoré d'un magnifique bas-relief représentant l'ensevelissement du Christ : la Vierge, le visage empreint de la plus profonde douleur, reçoit sur ses genoux le corps de son Fils bien-aimé, dont saint Jean l'évangéliste soutient doucement la tête,

tandis que les pieds sont supportés par Madeleine. L'inscription : « *Voyez s'il est une douleur semblable à la mienne* », ajoute encore à l'impression en disant à tous ceux qui pleurent que l'amertume de leurs peines n'égalera jamais celle des larmes que la Mère de douleur a versées pour nous au Calvaire. De chaque côté sont sculptés saint Pierre tenant les clefs et saint Paul s'appuyant sur son glaive. L'autel et la chapelle entière sont éclairés par un vitrail de grande dimension, œuvre de notre collaborateur L. Bégule. C'est une grisaille sur laquelle se détache les écussons de Léon XIII, du cardinal Foulon qui a béni la première pierre de l'hôpital, et de Mgr Coullié, qui a présidé à son achèvement. De chaque côté de l'autel, on a placé les statues du Sacré-Cœur et de Notre-Dame de Lourdes.

Cinq tribunes s'ouvrent dans la chapelle, trois au premier étage et deux au second, afin

Jésus guérissant un aveugle.
(Peinture de P. Borel à l'hôpital Saint-Joseph.)

que, de toutes les salles, les malades, hommes et femmes, puissent facilement se rendre aux offices sans avoir à monter ou descendre. Arrêtons-nous près des tribunes latérales : elles sont fermées sur la nef par une élégante barrière de bois sculpté. Pour décorer la muraille, on s'est adressé à un artiste de renom, notre compatriote, M. Pierre Borel, qui y a mis tout son talent. D'un côté, il a peint la guérison de l'aveugle de Jéricho, de l'autre, la mort de saint Joseph assisté par Jésus adolescent et la Vierge Marie, tandis qu'un ange présente la couronne destinée au juste. On ne saurait dire ce qu'on admire le plus dans ces peintures, ou de l'ordonnance et de la simplicité des sujets, ou de la sobriété et de la vivacité des couleurs. Ces peintures sont de vrais symboles : ce sont bien, en effet, les deux manières dont il est bon de sortir d'un hôpital, ou rendre le dernier soupir entre les bras de Jésus et de Marie, ou être guéri par Dieu de l'infirmité physique et de la

cécité morale. La décoration de la chapelle est sobre, mais elle ne manque pas de distinction : elle est l'œuvre du peintre Razuret.

A droite se trouve la chapelle Saint-Joseph. Le maître-autel, de marbre blanc, est orné d'un bas-relief représentant le saint patriarche dont la statue se trouve placée au-dessus de l'autel. Un élève du peintre Sublet a décoré la voûte de cette chapelle ; il y a représenté

La mort de Saint Joseph.
Peinture de M. P. Borel à l'hôpital Saint-Joseph.)

la mort de saint Joseph ; près du patriarche se tient la Vierge Marie et Notre-Seigneur qui montre le ciel à son père adoptif. A gauche se trouve la chapelle de la Sainte-Vierge ; l'autel, de marbre blanc, est également orné d'un bas-relief.

Le centre du bâtiment se termine par un pignon sur lequel un grand Christ, imitation d'une œuvre de Jean de Bologne, étend ses bras ; plus haut encore, un campanile abrite la cloche.

HÔPITAL SAINT-LUC

Après l'Hôtel-Dieu et Saint-Joseph, un des principaux hôpitaux est Saint-Luc, de création toute récente, et qui fut fondé pour appliquer les méthodes homéopathiques. L'établissement est tenu par les sœurs Saint-Vincent de Paul. La chapelle très modeste se compose d'une nef unique. Au-dessus de l'autel fort élégant se trouve une statue du Sacré-Cœur et dans la nef plusieurs autres statues parmi lesquelles une Vierge-Mère et un saint Luc médecin.

Chapelle de l'hôpital Saint-Luc.

URSULINES

1° *Couvent de la Monnaie.*

La Congrégation des religieuses Sainte-Ursule fut établie, en 1525, par la bienheureuse Angèle Merici, de Brescia, en Italie. Au XVIIe siècle vivait à Lyon un riche marchand, Jean Ranquet, renommé pour sa piété. Clémence du Soleil, sa fidèle épouse, répondait à la vertu de son époux; elle était d'une humeur fort douce et fort modérée. Ce fut M. Ranquet qui procura le premier établissement de la Congrégation des filles Sainte-Ursule dans la ville de Lyon, par son adresse et sa puissante sollicitation.

Sœur Françoise de Bermond avait déjà fondé des maisons à Aix, à Avignon, à Marseille et à Paris où elle avait été appelée par Mlle de Sainte-Beuve et Mlle Accarie.

M. Ranquet parla de son projet à M. Faure, son ami ; ils ne perdirent point de temps, et, après bien des recherches, finirent par atteindre la mère de Bermond sur le port du Temple, au moment même où elle mettait le pied sur le coche d'eau pour descendre la rivière et poursuivre son retour à Avignon.

M. Ranquet alla visiter Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon, et, après lui avoir représenté les avantages spirituels que la ville recevrait de ce nouvel établissement, l'illustre prélat donna son consentement, et comme il ne restait plus que l'agrément de MM. de la ville (le consulat), ledit M. Ranquet pria instamment MM. les échevins de le proposer à leur assemblée, et tous, d'un commun accord et avec démonstration d'une singulière joie, reçurent ces filles dans leur ville.

La fondation fut autorisée par lettres patentes de Louis XIII, datées du 15 septembre 1612, et enregistrées par le parlement le 12 décembre 1612. Plus tard, le 4 décembre 1659, le roi voulant favoriser le couvent dit de la Monnaie, parce qu'il était situé dans le quartier de ce nom, fit aux religieuses la concession annuelle de trois minots de sel, le 4 décembre 1659, ce qui équivalait à environ 118 litres, mesure actuelle.

En 1612 les Ursulines s'installèrent donc rue de la Vieille-Monnaie, ci-devant rue Besson. « Ce premier établissement était sur le côté nord de la rue. Cette partie de l'emplacement est occupée actuellement par la maison portant le numéro 33 de la rue Vieille-Monnaie. L'acquisition faite par les Ursulines comprenait un jardin et deux maisons. Le jardin était de Sébastien Hiberlin ; une maison de Léonard Falcon et l'autre de Claude Gauthier. Avant d'être bâti, l'emplacement de ces maisons était en vigne, appartenant, à Claude Besson qui fut maître de la Monnaie. Antérieurement à Claude Besson le propriétaire était Jean Vannerot, qui donna son nom à une rue de ce quartier. »

En 1622, les Ursulines abandonnèrent leur premier établissement pour s'installer de l'autre côté de la rue de la Vieille-Monnaie ; le 14 mai 1633, elles agrandirent l'emplacement de 1612 du côté d'occident par l'acquisition d'une maison, dite de l'Espérance, avec jardin. Au siècle suivant les Ursulines furent en telle prospérité qu'elles voulurent bâtir. « C'est ce qui résulte d'un alignement donné par le consulat le 1er septembre 1702. Une note de 1703, écrite sur l'inventaire des archives des Ursulines, observe que la rente de 200 livres que s'est constituée la sœur Marguerite Leclerc, par son contrat du 26 mars 1700, a été rachetée et que « les deniers ont été employés au nouveau bâtiment ».

« De la construction de 1702, il reste encore une belle entrée, dans le style ample et noble du temps. La maison qu'elle dessert porte le n° 33 de la rue de la Vieille-Monnaie. L'allée est élevée de cinq marches au-dessus de la voie publique, ce qui s'explique par l'abaissement du sol de la rue, exécuté par le voyer Grand, en 1771. »

En 1792, les Ursulines de la Monnaie se dispersèrent après avoir refusé de prêter le serment constitutionnel.

2° *Couvent de Saint-Barthélemy.*

Les religieuses Saint-Ursule possédaient également un couvent dans la montée Saint-Barthélemy. L'histoire en est peu connue ; les archives départementales ont pourtant conservé un intéressant document, daté d'avril 1673, par lequel Louis XIV confirme la fondation de cette maison. Nous en citerons ici quelques lignes.

« Les filles de Sainte-Ursule de Lyon nous ont fait remontrer, qu'en vertu des lettres patentes du roi notre père, de décembre 1611, contenant permission de s'établir à Lyon, avec consentement du cardinal archevêque de Lyon et du prévôt des marchands, à elles accordé les 11 et 13 août 1651, elles ont bâti une église, acquis une maison avec cours et jardins au quartier Saint-Barthélemy ; elles y ont toujours depuis demeuré, et fait les fonctions de leur institut, particulièrement en ce qui regarde l'instruction des jeunes filles en la piété et bonnes mœurs. Il semble que les lettres accordées pour des causes si privilégiées puissent être suffisantes, et que les religieuses ne doivent pas être atteintes par notre édit de décembre 1666 touchant les couvents fondés pendant les trente dernières années, sans lettres ni permission de nous, ni consentement légitime. Comme leur établissement ne précède notre édit que de treize ans, les filles de Sainte-Ursule, craignant d'être troublées, nous ont supplié de les faire jouir de la grâce que nous avons fait espérer aux communautés religieuses que nous jugerions à propos. Or, la maison Sainte-Ursule est suffisamment dotée, et de bon revenu, comme il paraît par les certificats de l'archevêque et de son grand-vicaire des 24 avril et 6 août 1672. Voulant donc favorablement traiter les exposantes, par la considération du fruit qu'elles ont fait à Lyon, nous leur permettons de continuer leur demeure en la maison par elles acquise à Lyon, quartier de Saint-Barthélemy, pour qu'elles et les religieuses qui leur succéderont y fassent les exercices et fonctions de leur règle pour l'instruction des jeunes filles. »

Ce couvent de la montée de Saint-Barthélemy fut, comme tant d'autres, supprimé en 1792.

3° *Couvent de Saint-Irénée.*

Malgré la persécution révolutionnaire, la communauté de Sainte-Ursule ne devait pas périr définitivement. La mère Saint-Ambroise Boulard, religieuse du premier monastère, ayant été obligée de quitter la France pendant la Terreur, se retira à Imola dont le cardinal Chiaramonti, depuis Pie VII, était alors évêque. Elle reçut bienveillance et protection de son éminence et lui dut asile dans un monastère de la ville épiscopale. Rentrée en France et associée à mère Sainte-Pélagie Léchevin, du couvent de Crémieu, qui

venait de sortir de la prison où elle avait montré un grand courage, la mère Saint-Ambroise témoigna de son zèle en recommençant, dès 1795, les fonctions de l'institut. Pie VII passant à Lyon, en 1804, puis en 1805, daigna accorder des audiences particulières à ces dignes mères et leur donna plein pouvoir de relever le monastère de Lyon. Celui-ci conserve comme une pieuse tradition l'éloge que le pape fit alors de la fidélité des Ursulines de France pendant la Révolution, en récompense de quoi il autorisa une communion de plus par semaine que le nombre porté par la règle.

Le 17 avril 1807, les Ursulines lyonnaises, pourtant alors dans une extrême pauvreté, firent, par un abandon sublime à la Providence, la promesse solennelle d'employer chaque année en bonnes œuvres les profits qui pourraient être faits sur le pensionnat. Cet exemple s'est conservé dans le monastère par la pratique aussi étendue que possible des œuvres de charité. En novembre 1870, par exemple, le monastère a logé, pendant trois semaines environ, plus d'un millier de soldats ; en janvier 1871, il y fut établi une ambulance de vingt-cinq lits où les soldats malades furent soignés par les religieuses et leur médecin l'espace de plusieurs mois ; les frais de réparation et de renouvellement du mobilier, qui furent nécessités par ces circonstances, sont restés à la charge du monastère.

Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux.

On a vu que le but essentiel des religieuses Ursulines de Lyon est l'éducation des jeunes filles. Elles avaient un pensionnat composé exclusivement d'internes, et n'admettaient ni demi-pensionnaires ni externes. Elles n'avaient pu ouvrir, malgré le désir qu'elles en éprouvaient, des classes gratuites, pour ne pas entraver les fonctions des sœurs Saint-Charles, installées avant elles sur la colline et tenant déjà ces écoles ; mais les sœurs Saint-Charles amenaient aux Ursulines leurs enfants, à certaines époques de l'année, et on leur distribuait vêtements et récompenses ; de plus, on soutenait leurs écoles, et de cette manière le bien se faisait de part et d'autre en parfaite harmonie.

Les Ursulines se conforment strictement à la bulle d'érection de leur institut par Paul III, en 1544, et au bref du pape Paul V au cardinal archevêque de Lyon en 1619 ; dans ce but, elles s'appliquent à suivre le mouvement des études, afin de ne se laisser surpasser par aucune autre maison, et elles font compléter et contrôler leur enseignement par des ecclésiastiques pleins de capacité.

Un opuscule daté de 1856 donne un résumé des retraites très sérieuses que les reli-

gieuses faisaient prêcher à leurs élèves par des prédicateurs de renom, parmi lesquels on citera le cardinal Donnet et Mgr de Charbonnel.

Comme fait caractéristique de l'esprit de charité qui règne dans l'institut, on doit mentionner : l'admission de toutes les sœurs converses sans dot ni trousseau, ainsi que des sujets propres à l'enseignement, mais dépourvus de fortune ; de plus, l'éducation donnée chaque année sans frais, à un assez grand nombre d'enfants d'honorables familles hors d'état de subvenir à ces dépenses ; enfin, l'emploi en bonnes œuvres, et non en économies, de ce que la communauté aurait pu réserver chaque année par prudence humaine.

En 1902, au moment de son départ pour l'Italie, la communauté de Sainte-Ursule comptait dix-neuf professes, trois novices de chœur ; douze professes et quatre novices converses.

La chapelle actuelle fut construite en 1819 par Gouy, maître maçon, qui fit faire à l'occasion de la pose de la première pierre une curieuse truelle d'argent sur laquelle on grava son nom et celui des sœurs Boulard et Lechevin, fondatrices du couvent. Cet outil est aujourd'hui la propriété du collectionneur bien connu, M. F. Morel. L'église est à une seule nef et éclairée par des vitraux, œuvre de Maréchal de Metz. L'autel est surmonté d'un tabernacle dont la porte en cuivre doré a été sculptée par l'artiste Armand Cailliat. Outre un bel ostensoir représentant la touchante légende de la barque de sainte Ursule, la chapelle possède encore un curieux reliquaire avec statuette en bois de Notre-Dame de Montaigu.

Reliquaire, chapelle des Ursulines de Saint-Irénée.

FRANCISCAINES DE LA MOTHE

Au fond de la Guillotière, près du cimetière, se trouve le château de la Mothe qui sert aujourd'hui de caserne avec de vastes bâtiments construits tout autour. Quelle est l'origine de ce château placé autrefois sur la route du Dauphiné? « On ne connaît pas, dit Meifred, la date précise de sa construction, on sait seulement qu'il était déjà décoré du titre de fief au commencement du XVIe siècle, et qu'il appartenait à la maison de Villeneuve, l'une des plus considérées de la province. Charles de Villeneuve, seigneur et baron de Joux, le vendit, par acte du 22 octobre 1530, au prix de 7.800 livres à Me Hugues Dupuy, procureur général de l'archevêché de Lyon, ensuite lieutenant particulier en la sénéchaussée de la même ville, et conseiller échevin en 1537 et 1538. Ce magistrat, qui

s'était plu à embellir le château, se qualifiait, en 1554, de seigneur de la Mothe. De son mariage avec Catherine Barbin, il n'eut qu'une fille, Marie Dupuy, qui épousa Jean de Lucarnier, et lui porta en dot le fief de la Mothe. » De ce mariage naquirent deux filles, Marie, femme de François de Platel, seigneur et baron de Vaux, et Françoise, épouse de Christophe de Bourdon, sieur de Malleval et de Chazottes. « Les deux sœurs partagèrent entre elles le fief de la Mothe, par acte du 18 août 1602 ; les enfants de Françoise, qui étaient au nombre de neuf, vendirent le 26 mai 1626, la moitié dévolue à leur mère, moyennant 9.000 fr. à noble Henri Cabon, sieur de la Griffonière, bourgeois de Lyon, et échevin de cette ville en 1616 et 1617. Après la mort de François de Platel, le fief de la Mothe, déjà divisé en deux lots, fut encore subdivisé d'une telle façon qu'il l'était en vingt parties vers le milieu du XVIIe siècle. Deux petites-filles de François de Platel ayant

Château de la Mothe.

pris le voile dans le monastère Sainte-Élisabeth de Bellecour, cédèrent à leur communauté les droits qu'elles avaient sur le tènement de la Mothe ; Marguerite Chauvet, veuve de noble Claude de Platel, leur abandonna aussi les siens ; enfin les religieuses étant parvenues à réunir dans leurs mains quatorze portions de cette propriété, résolurent d'acheter les six qui restaient. Jacques de Laube, seigneur de Bron, les leur vendit, par acte du 2 mai 1687, au prix de 15.000 fr. et vingt louis d'or d'étrennes. » Les sœurs possédèrent ainsi en entier le fief de la Mothe. On verra plus loin que leur maison de Bellecour fut supprimée en 1745, et réunie au couvent dit des Deux-Amants, du même ordre ; dès lors, le château appartint à ce nouveau monastère, jusqu'à la Révolution, où il fut vendu comme bien national.

Voici quels furent les hôtes illustres du château. « Le cardinal Caraffa, neveu et légat du pape Paul IV, vint en France en 1556, pour porter au roi Henri II une épée bénite. Ce prélat séjourna plusieurs jours au château de la Mothe pour y attendre les préparatifs

de sa réception. Cette cérémonie eut lieu avec beaucoup d'éclat le 6 juin. On peignit à la fresque, dans la galerie du château, les honneurs rendus à ce prélat. Le 2 décembre 1600, Marie de Médicis arriva à la Guillotière. Elle ne voulut pas habiter le château de la Mothe où elle n'aurait pu s'entourer de sa suite ; elle passa la nuit dans une maison près du pont. Le lendemain, la reine vint entendre la messe dans la chapelle de La Mothe et dîna au château. Un vaste théâtre, couvert et paré de riches tentures, avait été construit devant la façade; un trône s'élevait au milieu. C'est sur ce trône que Marie de Médicis reçut les hommages des corps de la ville ; le clergé seul lui parla debout. Elle fit son entrée solennelle le même jour à Lyon, et vint loger au palais de l'archevêché. C'est là que fut célébré son mariage avec Henri IV, et non à La Mothe, ainsi que l'ont prétendu plusieurs historiens. » Plusieurs harangues furent prononcées à l'occasion de cette entrée solennelle ; et en particulier par le sieur Thomé.

SAINTE-ÉLISABETH

Premier monastère : Bellecour et la Croix-Rousse.

Rameau détaché du couvent de Salins, en Franche-Comté, le monastère Sainte-Elisabeth fut fondé à Bellecour, en 1617, avec sept religieuses, sur l'emplacement occupé actuellement en partie par la Charité et en partie par l'hôpital Desgenettes. Il dut en grande partie sa prospérité à une personne de mérite, Mlle Marie Mathieu, en religion sœur Madeleine du Sauveur. Née à Lyon, le 23 juillet 1605, d'un père noble, écrivain distingué et fixé à la cour du roi, elle fut dotée des rares dons de la nature et des principales faveurs de la fortune, fut prévenue, dès sa jeunesse, des grâces divines auxquelles elle sut correspondre avec un mérite évident, même au milieu des dangers d'une brillante société. Son père se retira à Lyon après la mort d'Henri IV, son protecteur et ami ; lorsqu'elle le perdit, elle résolut d'entrer en religion et se consacra effectivement à Dieu dans le monastère Sainte-Elisabeth de Bellecour, selon la règle du Tiers-Ordre de saint François. Le noviciat achevé, elle prit le nom de Madeleine du Sauveur. Elle eut bientôt la consolation, en récompense de ses hautes vertus, de voir sa propre mère et sa sœur cadette entrer en religion et faire profession dans un monastère de la Visitation.

Etablie maîtresse des novices, elle apporta dans cette charge l'exactitude et la perfection requises. Ses vertus l'appelèrent bientôt à un office plus haut; elle fut élue supérieure du couvent le 19 mars 1642. Là encore elle fit briller les qualités de gouvernement qui la distinguaient. Sa supériorité finie, elle fut nommée vicaire, le 28 avril 1648, et demeura pourvue de cet office jusqu'en 1654. Rendue au simple rang de religieuse, elle se montra parfaite comme dans le passé. Si elle fut favorisée d'extases et de ravissements, elle se fit

surtout remarquer dans le commerce habituel de sa vie par une incomparable douceur ; d'autre part ses entretiens édifiaient et instruisaient tellement la communauté que les religieuses en étaient aussi touchées que d'une efficace prédication. Ses pénitences étaient extraordinaires : elle prenait la discipline jusqu'à cinq fois par jour. Réélue une seconde fois supérieure, elle établit heureusement au faubourg de Vaise, maison des Deux-Amants, un second monastère de son ordre. Sa deuxième supériorité terminée, elle redevint vicaire ; puis, malgré son désir d'obscurité et de vie humble, elle fut élevée une troisième fois à la charge de supérieure. Depuis la sortie de ce dernier office jusqu'à la fin de sa vie, elle ne cessa de vaquer au jeûne et à l'oraison, ses deux exercices préférés. Elle affligeait son goût en mâchant de l'absinthe, en poudrant ses aliments de cendre, et surtout souffrant de violentes soifs durant les ardeurs de l'été. Elle appliquait sur sa chair nue des manipules d'ortie, et demeurait à genoux pendant de longues oraisons, sans s'appuyer nulle part. Sa vie, un martyre perpétuel, s'acheva le 3 septembre 1680. Au XVIIe siècle, le couvent de Sainte-Elisabeth avait pris un tel développement, qu'en 1617 on y comptait soixante religieuses et cent vingt-cinq ans plus tard, en 1742, il s'en trouvait quatre-vingts.

Sainte-Élisabeth de Bellecour, au XVIIe siècle (d'après le plan de Simon Maupin).

Bellecour exista jusqu'en 1745. A cette époque les religieuses cédèrent à l'hospice de la Charité une partie de l'emplacement qu'elles occupaient et se retirèrent, soit aux Deux-Amants, soit aux Colinettes. A la Révolution les monastères devinrent biens nationaux. Quant aux religieuses, parfois sans asile et même sans pain, elles pratiquaient une vie de travail et de charité par l'enseignement religieux ; quelques-unes furent incarcérées et périrent même sur l'échafaud ; le nombre des victimes eût été plus considérable sans la chute de Robespierre, le 27 juillet 1794. L'épreuve de la séparation dura vingt-trois ans ; mais le 19 octobre 1815, douze sœurs survivantes des couvents disparus voulurent rétablir un monastère de religieuses Sainte-Elisabeth. Elles s'installèrent aux Chartreux, dans une maison qui fut jadis le cellier des moines, et devint, plus tard, un des bâtiments du pensionnat actuel; elles y restèrent jusqu'en 1831. Cette année, elles se fixèrent, au nombre de trente-deux, dans une propriété qu'elles avaient achetée, rue Saint-Pothin, où la persécution sectaire est allée les chercher pour les dissoudre et les disperser. Désireuses avant tout de conserver la vie commune, les sœurs se sont transportées en Italie, près de

Turin, et là mènent une vie de pauvreté, gagnant à peine de quoi subvenir aux plus modestes besoins, mais espérant, malgré tout, rentrer plus tard dans leur patrie.

La chapelle que les sœurs ont quittée provisoirement est placée le long de la rue Saint-Pothin. L'autel de marbre blanc est décoré d'un bas relief représentant l'Agneau de Dieu immolé sur la croix ; au-dessus de l'autel se trouve une peinture : le Christ. Le chœur tout entier a été revêtu d'une belle boiserie. Dans la nef, on a placé deux statues, à gauche la Vierge-Mère et à droite saint Joseph tenant l'enfant Jésus. A droite de l'autel et perpendiculairement, se trouve la grille et le chœur des religieuses. Au fond de la chapelle s'ouvre une vaste tribune en bois sculpté. L'oratoire est éclairé de trois vitraux décorés des sujets suivants : le Sacré-Cœur de Jésus, le Saint-Cœur de Marie, enfin sainte Cécile entourée d'anges.

Dans le chœur se voyaient autrefois deux peintures : la communion dans les catacombes et les stigmates de saint François. Ces tableaux ont été emportés par les religieuses dans leur exil en Italie.

Deuxième monastère : Saint-Just et les Deux-Amants.

Deux rejetons sortirent du tronc vigoureux du monastère de Bellecour : le couvent dit des Deux-Amants, fondé en 1657, et celui des Colinettes en 1660 ; sans mentionner la fondation plus humble de Roanne, qui ne subsista pas longtemps.

La supérieure de Bellecour, femme d'un rare mérite, jouissait d'un grand crédit auprès de l'archevêque, Camille de Neuville, et auprès de la reine-mère Anne d'Autriche. Grâce à ces hautes protections, elle obtint la permission de fonder un second monastère, pour suppléer à l'insuffisance de celui de Bellecour, qui ne pouvait plus recevoir les nombreuses personnes aspirant à la vie religieuse dans le Tiers-Ordre de saint François. Elle installa la communauté à Saint-Just dans un immeuble sur lequel voici quelques détails historiques.

Par contrat du 5 février 1654, Jean Duchier, greffier en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, acquit de noble Méricq François Desirodes, fils de Denis Desirodes et de Marie Oyssel, mère de François Desirodes, une maison, un jardin, une vigne et une terre, le tout de la contenance de dix bicherées, situés à Lyon, paroisse Saint-Just ; les limites en étaient : à l'est, la rue ou chemin tendant de cette église à l'Antiquaille ; au sud et à l'ouest, le jardin et la vigne des Minimes ; à l'ouest et au nord, la vigne de la veuve Seguin ; au nord, la vigne du sieur Coindre, chanoine de Fourvière ; au nord et à l'est, la maison et le jardin des Visitandines, provenant de l'héritage Leroux. Le prix de l'acquisition fut fixé à 10.300 livres tournois ; de plus, au cas où Duchier ferait cette acquisition au nom de quelque communauté de religieux ou de religieuses, ceux-ci seraient tenus de célébrer annuellement une messe pour le repos de l'âme des vendeurs.

M. Duchier, quelques jours après, révéla que l'acquisition était faite au profit des reli-

gieuses Sainte-Elisabeth de Bellecour. Celles-ci obtinrent la permission de l'archevêque et du prévôt des marchands. Mais les Pères Minimes, qui étaient mur mitoyen, se pourvurent en cour du parlement de Paris, et obtinrent un arrêt, le 21 novembre 1654, en vertu duquel ils assignèrent les religieuses en vue de l'opposition qu'ils formaient à l'établissement. Sur cette assignation les parties se présentèrent, plaidèrent longuement, et enfin intervint, le 21 août 1655, un arrêt contradictoire, par lequel la cour permit aux religieuses de construire, en leur enjoignant pourtant de laisser quatre pieds de séparation entre le mur qui serait édifié du côté des Minimes. Les sœurs firent procéder, le 6 septembre suivant, par devant le lieutenant général en la sénéchaussée, à l'alignement par les experts pris d'office, et en présence des Pères Minimes. Sœur Françoise de la Trinité et douze autres religieuses s'installèrent le même jour dans la maison, firent célébrer la messe dans la chapelle, puis on travailla activement à la construction du mur de séparation du couvent des Minimes avec le clos des sœurs. Les révérends pères ne désarmèrent pas et menacèrent d'un nouveau procès. C'est pourquoi on songea à une transaction. Les religieuses s'assemblèrent : elles se nommaient Françoise de la Trinité, supérieure ; Angélique de la Mère de Dieu, vicaire ; Agnès-Marguerite du Saint-Esprit et Marguerite du Saint-Sacrement, discrètes. Pendant ce temps les Minimes tenaient également conseil ; on y voyait : André Henry, correcteur du couvent, Laurent Pianello et Gaspard Seve, procureur.

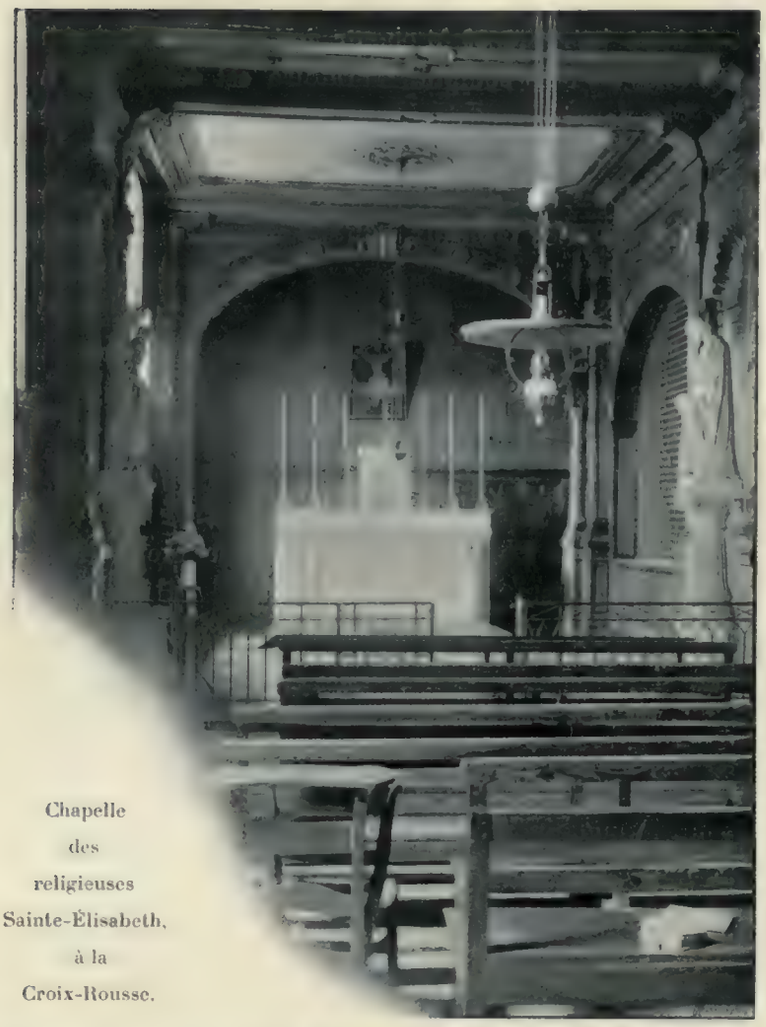

Chapelle des religieuses Sainte-Élisabeth, à la Croix-Rousse.

Les sœurs s'engagèrent à céder aux Pères la maison et le fonds acquis par Duchier à Emeric François de Sirodes et demoiselle Oyssel sa mère, par le contrat du 5 février 1654 et remis par Duchier aux religieuses de Bellecour, par acte du 12 mars 1654, enfin cédé par les sœurs de Bellecour à celles de Saint-Just par contrat du 12 octobre 1655. La

cession fut faite aux conditions suivantes : les moines verseront 10.300 livres tournois, prix de l'acquisition, plus 8.200 livres tournois, montant des frais payés par les religieuses pour les fondations des murs, très avancés, et pour les dépenses du procès. En retour de ces deux sommes, les sœurs s'engagent à payer 400 livres par an comme loyer de la maison qu'elles occuperont pendant deux ans et qu'elles abandonneront ensuite définitivement aux Pères. Le contrat fut signé dans la chapelle des religieuses, le 24 mars 1656, en présence de Gabriel Bouilloulx, sieur de la Roche, avocat en Parlement ; Michel Brudo, prêtre habitué de l'église de Lyon ; Flory Cretay, bourgeois, et Michel Roy, maître maréchal.

Il y avait alors en vente au faubourg de Vaise, près de l'Observance, la maison des Deux-Amants ; on l'acheta, et le 10 janvier 1657, le second monastère de Sainte-Elisabeth fut installé. La maison des Deux-Amants fut bâtie à neuf, ornée d'un cloître élégant et fort spacieux. Elle était située un peu plus loin que la chapelle de l'Observance, sur le bord de la Saône, à peu près vers le portail de l'Ecole vétérinaire actuelle. L'habitation des religieuses est devenue celle des professeurs et des élèves et l'on a pris, pour le reste de l'école, une partie des bâtiments du couvent des Cordeliers de l'Observance, contiguë à celui des Deux Amants.

Troisième monastère : les Colinettes.

Une pieuse pensée fut cause de la fondation du troisième monastère Sainte-Élisabeth dit des Colinettes. Après une mission prêchée à Verjon, près de Coligny (Ain), le marquis de Coligny, touché par la grâce, résolut de consacrer une partie de ses biens aux bonnes œuvres. Se trouvant de passage à Roanne, où existait une petite communauté de religieuses Sainte-Elisabeth, fille du couvent de Bellecour, la supérieure de ce monastère lui fit connaître les charges et l'insuffisance des revenus de sa maison ; le marquis, saisissant cette occasion, offrit de retirer cinq religieuses dans son château de Verjon. Le projet fut agréé des supérieurs, et le 1er septembre 1659 eut lieu l'installation de la petite colonie.

Deux ans plus tard, le marquis et la marquise, couronnant leurs libéralités par une charité plus insigne encore, firent don de trente mille livres pour être employées à une nouvelle fondation. On essaya d'abord à Montluel, puis on se tourna du côté de Lyon ; malgré son empressement, le pieux gentilhomme ne put voir réaliser son dessein et mourut en 1664. Sa veuve n'épargna ni ses soins, ni ses peines, ni ses biens, pour obtenir du Consulat lyonnais et de l'archevêché les permissions nécessaires ; mais les obstacles paraissaient si nombreux, qu'il semblait impossible de mener à bien ce projet. Néanmoins, grâce à la protection de Camille de Neuville, à l'autorisation du Consulat, accordée le 22 septembre 1665, l'énergique persévérance de la marquise parvint à triompher des dif-

ficultés, et, un an après la mort de son époux, elle installa les religieuses dans une belle maison qu'elle leur avait achetée sur la balme Saint-Clair.

La communauté jouit pendant quelque temps d'une grande paix, mais en 1668, les religieuses de Mme de Coligny, dites Colinettes en souvenir de leur bienfaitrice, eurent à subir une rude épreuve. Les missionnaires Saint-Joseph, établis à Lyon, avaient été, eux aussi, l'objet des libéralités du marquis et de la marquise de Coligny. Se considérant plus utiles que les sœurs Sainte-Elisabeth qui avaient déjà deux couvents à Bellecour et aux Deux-Amants, ils voulurent être plus favorisés. Ils essayèrent de faire casser la donation de Mme de Coligny et intentèrent un procès aux religieuses. Après trois ans de débats, les sœurs de Bellecour intéressèrent, en faveur de la communauté naissante, des défenseurs placés en haut lieu, en sorte que, le 21 août 1667, un arrêt du parlement de Paris confirma la donation de Mme de Coligny en faveur des Colinettes.

Longtemps la maison qui avait été achetée pour le couvent suffit aux religieuses ; mais de nombreuses vocations s'étant présentées, l'ancien local devint insuffisant. De 1762 à 1766, on construisit un très vaste bâtiment. Les sœurs n'en jouirent pas longtemps; vingt ans plus tard, éclatait la révolution et les religieuses étaient dispersées en octobre 1792. Le monastère devenait une caserne, tandis que Pierre-Jacques Villermoz, médecin de la rue des Forces à Lyon, restait acquéreur de tout le domaine.

En 1805, le cardinal Fesch sollicita du gouvernement les bâtiments de l'ancien monastère pour agrandir son séminaire, mais il ne put les obtenir. Aujourd'hui, la caserne est devenue l'hôpital dit des Colinettes ou Villemanzy.

PAROISSE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Pour retracer l'histoire de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, située à la Guillotière, route de Vienne, quartier du Grand-Trou, il est nécessaire de donner quelques détails sur le personnage célèbre qui en fut le fondateur.

François-Xavier Gouthe-Soulard naquit, en 1820, à Saint-Jean-la-Vestre, non loin de Noirétable (Loire) ; il appartenait à une famille de cultivateurs profondément religieux. Placé au séminaire Saint-Jodard, il s'y distingua par son travail et sa piété. Après six années bien employées, ses études littéraires terminées, François-Xavier entra au grand séminaire, où il reçut, en 1847, l'onction sacerdotale. Nommé professeur de rhétorique, aux Minimes, il enseigna pendant six ans. Mais son cœur avait d'autres aspirations : il lui fallait un champ plus vaste, qu'il trouva lors de sa nomination comme vicaire de Saint-Nizier. Il avait trop présumé de ses forces, et sa santé n'était point suffisante pour ce rude labeur ; gravement menacé, il dut se retirer momentanément comme aumônier dans la maison de M. Carrier. Il profita de ce repos pour prendre ses grades théologiques.

En 1855, il soutint sa thèse de doctorat : le sujet indiqué était « l'infaillibilité du pape », il le traita magistralement. Dès qu'il fut rétabli, on lui donna un ample terrain à défricher. Il s'agissait de fonder, dans un quartier ouvrier et populeux de Lyon, une paroisse nouvelle appelée Saint-Vincent-de-Paul. Dès 1861, le nouveau curé s'imposa de cruels soucis, de rudes sacrifices pour doter sa nouvelle paroisse d'une école de filles, dont il confia la direction aux sœurs Saint-Vincent-de-Paul. Plusieurs fois il fut appelé à des postes plus importants, mais il ne consentit à se séparer de sa paroisse qu'en 1870, sur l'ordre de Mgr Ginoulhiac, qui le nomma vicaire général de Lyon. Il apporta, dans cette fonction délicate et difficile, une intelligence et un dévouement supérieurs. A la mort de Mgr Ginoulhiac, l'abbé Gouthe-Soulard fut élu, pour la vacance du siège, assesseur du vicaire capitulaire, Mgr Thibaudier, jusqu'à l'arrivée de Mgr Caverot, qui lui confia la paroisse Saint-Pierre-de-Vaise. Là, il déploya une activité peu ordinaire, et pendant les neuf années qu'il a dirigé cette paroisse, fit des créations vraiment magnifiques. A la mort de Mgr Forcade, archevêque d'Aix, l'abbé Gouthe-Soulard fut choisi pour le remplacer, et le 26 juillet 1886, il était sacré dans l'église primatiale Saint-Jean, par trois évêques lyonnais, Mgr Thibaudier, alors évêque de Soissons, Mgr Perraud, évêque d'Autun, et Mgr Gonindard, évêque de Verdun. A peine arrivé à Aix, le nouvel archevêque se mit immédiatement à l'œuvre ; il visita plusieurs paroisses ravagées par de terribles inondations, et créa un grand nombre d'écoles libres ; enfin, après des épreuves et des déboires, il mourut plein de courage et de mérites.

Mgr Gouthe-Soulard,
curé de Saint-Vincent-de-Paul,
puis archevêque d'Aix.

MAISON DE RETRAITE SAINT-POTHIN

Plus d'un diocèse de France aux XVIIe et XVIIIe siècles, si inexcusable que cela paraisse, manquait d'une maison de retraite pour les prêtres malades ou âgés. Le diocèse de Lyon ne faisait point exception à ce mépris de l'ancienne discipline, qui menaçait de devenir presqu'une règle. En 1735, le clergé de notre ville adressait à l'archevêque, Mgr de Rochebonne, une supplique à cet égard, dont il faut citer ce passage : « Des ministres du Dieu vivant réduits à mendier honteusement, quel opprobre pour la religion ! Refusera-t-on à ceux qui sont honorés de la dignité du sacerdoce, ce qu'on accorde aux derniers d'entre les fidèles. » Cet appel était signé de Rochefort, vicaire général, Dupré, custode

de Sainte-Croix, Thévenet, sacristain de Saint-Nizier, etc. Le prélat ne différa pas d'acquiescer à cette juste requête dont la conclusion discrète était « qu'une congrégation se formât qui servît de refuge et d'hospice aux prêtres âgés et infirmes ».

L'acceptation du Consulat était nécessaire au succès de ce bon dessein. Elle ne tarda pas à arriver, sous la seule condition « que la nouvelle congrégation ne serait point à charge à la ville ». Au reste, ces messieurs promettaient même un emplacement convenable. En 1736, quelques prêtres du diocèse, heureux de se mettre en vie commune, écrivirent à l'archevêque une supplique, pour qu'il leur permît de se retirer, en attendant mieux, dans une maison louée à la Croix-Rousse. Ils demandaient un supérieur spirituel et un procureur temporel. Ils souhaitaient particulièrement que leur communauté, — séminaire ou congrégation — fût érigée sous le vocable de Saint-Pothin. Mgr de Rochebonne répondit par une autorisation solennelle, qu'on peut considérer comme le vrai fondement de l'œuvre tant désirée. C'était le 14 janvier 1737. Les lettres patentes royales suivirent de près, 24 juin, l'acte épiscopal. Puis il y eut délibération, approbation du chapitre Saint-Jean, chaleureuse adhésion de l'assemblée du clergé de la ville, enquête, enfin, arrêt d'enregistrement à la Cour des comptes, le 16 septembre 1737 « autorisant de doter le dit séminaire, tant par réunion des bénéfices jusqu'à la somme de 5.000 livres de revenu annuel, tant par l'assignation de pensions sur les bénéfices, autres toutefois que des cures, et permettant à l'archevêque d'imposer jusqu'à la somme de 5.000 livres son clergé.

Peu de temps après le séminaire Saint-Pothin quitta la maison de louage de la Croix-Rousse pour un domaine acheté, dans ce même quartier, aux héritiers de François Bonnardet, Claudine Jourdan, sa veuve, et André Bonnardet, son fils. Ce domaine, appelé Garenza et champ de Saint-Paul, longeait la rue actuelle Saint-Pothin. Il est occupé aujourd'hui par les religieuses cloîtrées Sainte-Élisabeth, qui s'y établirent en 1831. Il mesurait trente-deux bicherées — plus de 4 hectares, — contenant bâtiment pour maître et valet, écurie, ânière, cave, cour, puits, jardin et vigne. Entrèrent en possession du nouveau logis, Jacques Dolmières, chanoine de Saint-Nizier, grand vicaire, supérieur du séminaire Saint-Pothin, Jean Coquard, Jacques Girard, J.-B. Nicolai et Jean Paurel ; ils versèrent 2.500 livres sur-le-champ et pour l'acquit des 20.000 autres livres constituant diverses rentes. Mais encore, n'était-ce pas tout que d'avoir le logis ; il fallait vivre. On lança dans le diocèse un pressant appel qui ne fut pas sans succès. Il vint d'abondantes ressources qui s'accrurent de quelques fondations, de 1738 à 1743. Restait toutefois l'imposition annuelle de 5.000 livres qui pesait sur tout le diocèse. Ce fut, sans doute, pour supprimer cette sorte de servitude, que le successeur de l'archevêque Rochebonne, Mgr de Tencin, conçut le dessein de transférer le séminaire Saint-Pothin à l'Ile-Barbe, dont il avait dissous le chapitre en unissant au chapitre primatial d'abord la manse abbatiale (1745), puis la maison capitulaire (1748) de cette ancienne communauté. Pour former un bien stable au nouvel établissement, il voulut y joindre le prieuré Sainte-Marie-de-Denicé ; mais il n'obtint pas que la cession en fût faite avant le décès du titulaire, qui se fit attendre jusqu'en 1774. Le cardinal de Tencin étant décédé le 2 mars 1758, le

séminaire Saint-Pothin perdit avec lui son meilleur soutien. L'archevêque Malvin de Montazet ne mit aucun empressement à lui aider ; il semble presque l'oublier vingt-trois ans durant, après lesquels il le supprima par ordonnance du 28 août 1782. « Tout vu et considéré, écrit-il, nous éteignons, supprimons à perpétuité, par les présentes, le séminaire Saint-Pothin de l'Ile-Barbe, en unissons tous les biens, meubles, immeubles, droits et actions au clergé de notre diocèse, pour les fruits du séminaire supprimé, être par nous et nos successeurs, employés à donner des secours à ceux des pauvres curés, vicaires et autres ecclésiastiques servant dans notre diocèse, qui seront hors d'état de remplir leurs fonctions. » Le séminaire Saint-Pothin avait eu quatre supérieurs. C'en était fait pour de longues années d'une institution pourtant marquée du caractère de stricte nécessité.

Longtemps après la Révolution, la maison des prêtres fut transférée à Vernaison (Rhône), où elle se trouve encore aujourd'hui.

PAROISSE SAINTE-CROIX

Dans la notice relative à l'Annonciation, nous avons donné des détails biographiques précis sur l'abbé Louis Reuil, vicaire de Saint-Nizier, puis fondateur de l'Annonciation. « Après avoir installé dans cette paroisse, église, presbytère, école cléricale, école de frères et école de sœurs, salle d'asile, externat de jeunes filles, multiples confréries, il semblait que l'abbé Reuil pouvait, selon la charmante expression de l'Écriture, se reposer à l'ombre de sa vigne et de son figuier, plantés par lui. Mais non, un jour, c'était en 1873, le curé de l'Annonciation voit entrer dans sa chambre un des vicaires généraux de Mgr Ginoulhiac, successeur, sur le siège de Lyon, du cardinal de Bonald : « Nous sommes embarrassés, dit le visiteur, Mgr l'archevêque fait appel à votre dévouement. Il vous a nommé dans une nouvelle paroisse où il y a tout à créer ; et, de plus, vous y trouverez déjà

Saint-Joseph, patron de l'église universelle.
Église Sainte-Croix.

480.000 francs de dettes. » A réfléchir à une pareille demande de dévouement, l'abbé Reuil ne mit que le temps d'un éclair ; son regard brillait : « Monseigneur me nomme, répondit-il, c'est la Providence qui m'envoie. Eh bien ! je pars. »

Il s'installa à Sainte-Croix, créa des œuvres nombreuses, paya des dettes, et se fit tout à tous. « Peu de prêtres eurent, comme lui, dans notre ville, la confiance des familles ; et aucun ne l'a surpassé dans le désir d'obliger et de faire du bien. Quel accueil toujours empressé on rencontrait auprès de lui ; jamais on ne lui demanda en vain un service ; et s'il arrivait que le service demandé fût en dehors de ses moyens, les affectueuses paroles qui exprimaient ses regrets, attachaient encore à lui par la reconnaissance. Une des ambitions de l'abbé Reuil fut de payer, avant de mourir, les dettes qu'il avait contractées pour son ministère. » Or, il pouvait dire, avec une pointe de satisfaction, qu'il avait dépensé plus d'un million pour les églises et les écoles qu'il avait fondées ou dirigées.

Vierge-Mère, œuvre de Fabisch, à Sainte-Croix.

Lorsqu'il mourut, le 14 février 1884, son vestiaire se composait « de deux soutanes demi-usées et de deux paires de souliers. Quant à l'argent trouvé dans sa bourse particulière, il n'eût pas suffi à procurer au curé de Sainte-Croix un enterrement de troisième classe ».

Sainte-Croix n'est qu'une église provisoire ; elle présente néanmoins un bon aspect.

Le maître-autel, sans caractère, est en bois peint avec dorures. Il est surmonté d'une immense peinture, copie d'un tableau du Pérugin : *Le Christ en croix*, avec les personnages accoutumés. Le chœur est éclairé par trois vitraux : la Résurrection et deux anges portant les instruments de la Passion.

A droite, chapelle de la sainte Vierge. L'autel de marbre blanc et gris est décoré de cinq médaillons sur fond or contenant les lettres du mot Maria. Le retable est orné de huit colombes d'argent sur fond d'or. Au-dessus de l'autel statue de la Vierge-Mère entourée de deux anges portant l'un une tour, l'autre un calice. A gauche, chapelle Saint-Joseph avec autel de marbre décoré du monogramme du Christ au milieu de feuillages et de branches de lis ; au retable sont sculptés des rinceaux d'épis sur fond d'or ; au-dessus de l'autel statue de saint Joseph, entouré de Noé à genoux lui présentant l'arche, et de Joseph le patriarche de l'Ancien Testament.

Une nef a été ajoutée perpendiculairement aux autres, elle contient la chapelle du Sacré-Cœur avec autel de marbre blanc et gris incrusté d'or et au-dessus une statue du Sacré-Cœur. Dans la même nef, à gauche, se trouvent 1° un groupe : Notre-Dame de Compassion ; 2° un autel dédié à saint Antoine de Padoue en bois peint avec tableau du saint, peint par Mme Payre, née Morice ; 3° un ange contre le pilier

Au fond de l'église, dans la chapelle du baptistère, on a placé un petit autel, éclairé de deux vitraux représentant le baptême du Christ et celui de Clovis, ainsi qu'un petit tableau : *La Vierge à la chaise*. La tribune supporte l'orgue et est éclairée de deux vitraux dont l'un représente David. Près de la porte d'entrée des inscriptions mentionnent les noms des principaux bienfaiteurs. Il s'en trouve une autre, dans la chapelle Saint-Joseph, rappelant la mémoire de l'abbé Reuil.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE VIII

PÈRES JÉSUITES

Archéologie lyonnaise. Les stalles et boiseries de Cluny à la cathédrale de Lyon, les chartes et la bibliothèque de Cluny, le cabinet des antiques et le médaillier du collège de la Trinité, le médaillier de l'hôtel de ville, le médaillier d'Adamoli, le médaillier des Grands-Augustins ; par L. Niepce, Lyon, sans date, in-8°.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Histoire et description du lycée Ampère à Lyon ; par E.-L.-G. Charvet, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées. Paris, Plon-Nourrit, sans date, in-8, 1 f.-pag. 368 à 375, plan.

Mémoire apologétique pour le sieur Claude Chancey, prêtre, docteur en théologie et prieur de Sainte-Magdeleine, demandeur, contre les Jésuites de la province de Lyon, défendeur. Paris, Jean-Baptiste Lamesle, 1717, in-8°, 20 p.

Second mémoire pour le sieur Claude Chancey, prêtre, docteur en théologie, demandeur, contre les Jésuites de la province de Lyon, défendeur. S. l. [Paris], J. F. Knapen, sans date, in-4°.

Délibération consulaire portant fondation d'un salut dans l'église des r. p. Jésuites, pour la conservation de la santé du roi. Lyon, Laurens, 1722, in-4°, 11 p.

Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Lyon [Montazet] au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de la ville de Lyon. Paris, P.-G. Le Mercier, 1763, in-4°, 39 p.

Édit du roi concernant la Société des Jésuites, donné à Versailles, au mois de novembre 1764. Lyon, P. Valfray, in-4°, 2 p.

Lyon ancien et moderne, par les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*, sous la direction de Léon Boitel, avec des gravures à l'eau-forte et des vignettes sur bois, par H. Leymarie. Lyon, Boitel, 1838-43, in-4°, 2 vol. — T. I, p. 409-52, articles de Demogeot et R. Flachéron, sur le collège.

Biographie du P. Louis Maillard, de la Compagnie de Jésus ; par le P. Pouget, de la même Compagnie ; approuvé par son éminence Mgr le cardinal-archevêque de Lyon. Félix Girard, Lyon et Paris, 1867, in-12, 3 f.-495 p.

Saint-Olive. *La maison de retraite* de Saint-Joseph et les Jésuites de la rue Sainte-Hélène, dans *Revue du Lyonnais*, (1867), série III, t. III, p. 34.

Saint-Olive (Paul). *Mélanges historiques et littéraires*. Lyon, 1868, in-8°.

Charvet (E.-L.-G.). *Biographies d'architectes* : Étienne Martellange, 1569-1641, Jehan Perreal. Clément Trie et Edouard Grand. Lyon, Glairon-Mondet et Perrin, 1874, in-8, 2 vol.

Bazin. *Le collège* de la Trinité à Lyon au xvie siècle. Paris, 1886, in-8.

La culture des lettres et les établissements d'instruction à Lyon, de l'ère chrétienne à la Révolution, collège de la Trinité et collège Notre-Dame ; par M. Perrin. Lyon, Alexandre Rey, 1892, in-8, 104 p.

Joseph-Jean-Clément-Henri Tresserre, élève de rhétorique de l'externat Saint-Joseph de Lyon. Lyon, Paquet, 1899, in-8, 53 p., grav.

SAINTE-ANNE DU SACRÉ-CŒUR

Mémoires manuscrits de M. Claraz, curé du Sacré-Cœur.

Abrégé du règlement des congréganistes de Sainte-Anne. Lyon, Perisse, 1850, in-32, 32 p.

MARISTES DE PUYLATA ET DE SAINTE-FOY, SŒURS MARISTES

Statuts capitulaires de la Société de Marie, Lyon et Paris, Pélagaud, 1861, in-18, 2 f.-79 p.

Le t. r. p. Colin, fondateur et premier supérieur général de la Société de Marie ; IVe partie. Lyon, Vitte, 1896, in-8, 448 p.

Annales des Missions de l'Océanie, tome IX, vicariat apostolique de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides. Lyon, Vitte, 1897, in-8.

Constitution des sœurs de la Congrégation de Marie. Lyon, A. Waltener, 1888, in-32, xvi-182 p.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES AU PETIT-COLLÈGE ET AUX LAZARISTES

Notice biographique sur monsieur Matthieu-Placide Rusand, ancien imprimeur du roi ; par M. l'abbé A. M. Paris, Poussielgue, 1840, in-8, 47 p.

Frère Jean-Imbert, de l'institut des frères des Écoles chrétiennes, ancien directeur du pensionnat des Lazaristes, à Lyon, notice biographique ; par Joseph Berger. Lyon, Salut public, 1898, in-8, 24 p.

Bulletin mensuel de la Société des anciens élèves du pensionnat des Frères, aux Lazaristes, 1re année, n° 1, juillet 1900. Lyon, Waltener, in-4, à 3 col., 4 p. — Périodique contenant des notices.

Saint J.-B. de La Salle, fondateur de l'institut des Frères des écoles chrétiennes, sa vie, ses œuvres et ses vertus, son institut de 1719 à la révolution, restauration de l'institut à Lyon ; souvenir de la canonisation, 24 mai 1900. Lyon, Salut public, 1900, in-8, 55 p., grav.

Institut des frères des Écoles chrétiennes, circulaires instructives et administratives ; n° 112, 15 avril 1902, centenaire de la restauration de l'institut, 3 mai 1802. Paris, maison-mère, 1902, in-8, 118 p.

Institut des frères des Écoles chrétiennes, circulaires instructives et administratives, n. 137, 25 décembre 1905; essai historique sur la maison-mère de l'institut des frères des Écoles chrétiennes de 1682 à 1905. Paris, rue de Sèvres, 78, 1905, in-8, 264 p.

ANCIENS HOPITAUX. LES CONTRACTS, SAINT-ANDRÉ, SAINT-ANTOINE, LES PASSANTS

Extrait du Lyon médical. Les anciens hôpitaux de Lyon, les Contracts, hôpital Saint-André; par le Dr J. Drivon, médecin honoraire des hôpitaux de Lyon. Lyon, F. Plan, 1902, in-8°, 22 p.

Extrait du Lyon médical, nos des 23, 30 août et 6 septembre 1903. Les anciens hôpitaux de Lyon, la contracterie de Saint-Antoine, hôpital du Port-Chalamont, les Antonins, la commanderie de Saint-Antoine, hôpital Saint-Antoine; par le Dr Drivon, médecin honoraire des hôpitaux de Lyon. Lyon, F. Plan, 1903, in-8, 28 p.

Extrait du Lyon médical, nos des 4, 11 et 18 février 1906. Les anciens hopitaux de Lyon, petit nôtel-Dieu des femmes; par le Dr Jules Drivon. Lyon, F. Plan, 1906, in-8, 24 p., grav.

Extrait du Lyon médical, nos du 13, 20 et 27 août 1905. Les anciens hôpitaux de Lyon, hôpital des Passants; par le Dr J. Drivon. Lyon, F. Plan, 1905, in-8, 28 p., grav.

HOTEL-DIEU

La forme de la direction et œconomie du grand hostel-Dieu de Nostre-Dame de Pitié du pont du Rhosne de la ville de Lyon. A Lyon, 1661, in-4°, 6 f.-116 p. — Autres éditions en 1646 et 1731.

Règlemens pour les domestiques du grand hôtel-Dieu de Lyon. Lyon, Molin, 1725, in-8, 179 p. — Autre édition, Lyon, Delaroche, 1754, in-4°, 149 p.-1 f.

Statuts et règlements généraux de l'hôpital général de Notre-Dame de Pitié du pont du Rhône, et grand hôtel-Dieu de la ville de Lyon. Lyon, 1756, in-4°. — Autre édition : Lyon, 1757, in-4°, 4 f.-222 p.

Règlement des filles prétendantes de l'hôpital de N.-D. de Pitié. Lyon, de la Roche, 1773, in-12.

Règlements pour messieurs les prêtres qui desservent l'hôpital général de Notre-Dame de Pitié du Pont du Rhône et grand hôtel-Dieu de la ville de Lyon; extraits des règlements généraux et particuliers dudit hôpital général, mis en ordre par M. Prin, prêtre, économe, imprimés par ordre du Bureau. Lyon, de la Roche, 1774, in-12, 150 p.

Règlement de l'hôpital général et grand hôtel-Dieu de Lyon. Paris, 1786, in-4°.

Revue et critique sur l'hôtel-Dieu, la Charité, l'Antiquaille et autres établissemens du même genre existant à Lyon; par Huré jeune, auteur d'un Aperçu sur les prisons de Lyon. Lyon, Ayné, Chambet, Bohaire, Targe, Favério, Baron, 1829, in-12, 212 p.

Histoire chronologique de l'hôpital général et grand hôtel-Dieu de Lyon depuis sa fondation, mêlée de faits historiques concernant l'aumône générale et la ville de Lyon, par M. Et. Dagier, ancien magistrat, avocat à la cour royale de Lyon et conservateur des archives du grand hôtel-Dieu de la même ville. Lyon, Rusand, 1830, in-8°, 2 vol.

Lyon ancien et moderne; par les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*, sous la direction de Léon Boitel, avec des gravures à l'eau-forte et des vignettes sur bois; par H. Leymarie. Lyon, Boitel, 1838-43, in-4°, 2 vol. — T. II, p. 525-86. article de A. Jambon sur l'Hôtel-Dieu. — Tirage à part : Lyon, Boitel, 1843, in-8°, 64 p.

Histoire topographique et médicale du grand hôtel-Dieu de Lyon, dans laquelle sont traitées la plupart des questions qui se rattachent à l'organisation des hôpitaux en général; par J.-P. Pointe, ex-médecin titulaire du grand hôtel-Dieu. Paris et Londres, Baillière; Lyon, Savy, 1842, in-8°, xix-444 p., grav.

Perret (Em.). *Recherches historiques* sur l'ancienne boucherie de l'hôpital de Lyon. Lyon, 1860, in-8°.

Guigue (M.-C.). *Recherches* sur N.-D. de Lyon, fondé au vie siècle par le roi Childebert et la reine Ultrogothe; origine du pont de la Guillotière et du grand hôtel-Dieu. Lyon, Scheuring, 1876, in-8°, 2 f.-202 p.

La chapelle Saint-Joseph à l'église de l'hôtel-Dieu de Lyon, dans : Le Salut Public, 29 décembre 1894.

Extrait du Lyon médical nos du 2 au 23 octobre 1904. Les anciens hôpitaux de Lyon, l'hôtel-Dieu du temps de Rabelais; par le Dr Drivon, médecin honoraire des hôpitaux. Lyon, F. Plan, 1904, in-8°, 38 p., plan.

HOPITAL SAINT-JOSEPH

Hôpital Saint-Joseph de Lyon, but, organisation, résultats. Lyon, Vitte, in-8°, 35 p., grav.

URSULINES DE LA MONNAIE, DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-IRÉNÉE

La manière de procéder à la réception et profession des religieuses de Sainte-Ursule, de l'ordre de Saint-Augustin à Lyon. Lyon, 1639, in-8°.

Regles et constitvtions povr les religeuses Vrsvlines de la Présentation Nostre Dame, de l'ordre de saint Augustin, approuvées par les reuerendissimes prelats, aux dioceses desquels leur congregation est establie. Instrvctions sur les regles... Directoire,.. Lyon, Claude Prost, 1643, in-16, 3 parties, 407 p.-9 f., 325 p.-5 f., 28 p.

L'éloge des religieuses de sainte Vrsvle, appelées communément Vrsulines, tiré de la prophetie d'Esaïe en son chapitre vnziesme; par le très-humble & affectionné seruiteur du sainct & diuin institut des Vrsulines, frère Pierre Gvérin, religieux prédicateur Minime. Lyon, Pierre Muguet, et vefue Louys Muguet, 1649, in-12, 129 p.

La vie et vertus de la vénérable mère Catherine de Jésus Ranquet, religieuse Ursuline, native de la ville de Lyon; par Gaspard Auger. Lyon, M. Libéral, 1670, in-4°.

Les chroniqves de l'ordre des Vrsvlines recveillies pour l'usage des religieuses du mesme ordre; par M. D. P. V. Paris, Jean Hénavlt, 1673, in-4°, 3 parties en 2 vol., 10 f. 474 p.-3 f., 256 p.-1 f.

Journal des illustres religieuses de l'ordre de sainte Ursvle avec leurs maximes & pratiques spirituelles, tiré des chroniques de l'ordre et autres mémoires de leurs vies; composé par une religieuse du même ordre au monastère de Bourg-en-Bresse, divisé en quatre parties. Bourg, Ravoux, 1684, in-4°, 3 vol., 10 f.-446 p.-3 f., 6 f.-664 p.-4 f., 10 f.-446 p.-3 f.

Cérémonial ou manière de procéder à la reception et profession des religieuses de sainte Ursule, de l'ordre de Saint-Augustin. Lyon, Pierre Valfray, 1700, in-8°, 96 p.

La règle de S. Augustin, et constitutions pour les religieuses de sainte Ursule. Lyon, Valfray, 1724, in-32, 200 p.

Collombet (F.-Z.). *Les Ursulines et le Verbe-Incarné*, dans : *Revue du Lyonnais* (1844), série I, t. XIX, p. 412.

Souvenirs de quelques retraites faites à Sainte-Ursule de Lyon. Lyon, Girard et Josserand, 1856, in-32, 400 p.

Saint-Olive. *Les Ursulines de la Vieille-Monnaie*, dans : *Revue du Lyonnais* (1875), série III, tome XIX, p. 55.

[Tisseur (Clair)]. *Marie-Lucrèce et le grand couvent de la Monnoye*, par Nizier du Puitspelu; avec un plan en couleur, par M. Vermorel. Lyon, Meton, 1880, in-8°, 188-vii p.

Steyert (A.). *Topographie historique*, l'ancien quartier des Capucins, lettre à M. Vermorel, dans : *Revue du Lyonnais*, juin 1881. — Tirage à part : Lyon, Pitrat, 1881, in-8°, 14 p., grav.

L'ostensoir de Sainte Ursule, créé par Théophile Laurent, orfèvre et joaillier lyonnais, commandeur de Saint-Grégoire le-Grand, chevalier de l'ordre de la Couronne, chanté par Jules Brun. Lyon, X. Jevain, 1894, in-8°, 25 p.-2 f., grav.

SAINTE-ÉLISABETH BELLECOUR ET LA CROIX-ROUSSE SAINT-JUST ET LES DEUX-AMANTS, LES COLINETTES

[Orame]. *La vie* de venerable messire Jacques Cretenet, prestre, et instituteur de la congrégation des prestres missionnaires de Saint-Joseph de la ville de Lyon; avec un abrégé de la vie de la venerable mere Magdeleine de S. François, première religieuse et supérieure du premier monastère de Sainte-Élisabeth de Lyon ; par un ecclésiastique. Lyon, Hvgves Denoüally, Jean Girin et Barthelemy Riviere, 1680, in-8°, 19 f.-604 p.-4 f., portr.

La vie de vénérable mère Magdeleine dv Savveur, surnommée Mathiev, religievse dv tiers-ordre de n. s. p. s. François, et supérieure au premier monastère de Sainte-Élizabeth à Lyon; par le r. p. Alexandre de Lyon, mineur Recollet et lecteur en sainte théologie. Lyon, Comba, 1691, in-8°, 19 f.-292 p., portr.

La vie de la révérende mère Marie de la Passion, nommée au siècle Claudine Chapuis de Corgenon, religieuse professe du chœur, du premier monastère de Sainte-Élisabeth de Lyon, place Louïs le Grand, seconde supérieure & fondatrice du monastère de Sainte-Élisabeth, sous le titre de Sainte-Anne, de Villeneuve-lez-Avignon. A Lyon, imp. Molin, 1731, in-12, 237 p.

Cérémonial et manière de procéder à la réception des novices au saint habit de religion et profession des religieuses du troisième ordre Saint-François, dit de Sainte-Élisabeth, du diocèse de Lyon. Lyon, Brunet, 1821, in-12, 178 p.

Collombet (F.-Z.). *Le monastère* de Sainte-Élisabeth de Bellecour, dans : *Revue du Lyonnais*, (1844), série, I, t. XX, p. 412.

Règles communes du tiers-ordre de saint François d'Assise, à l'usage des religieuses de Sainte-Élisabeth. Lyon, Perisse, 1854, in-18.

Vanel (abbé). *Les anciens couvents* de Lyon, Sainte-Élisabeth, 1878.

Collombet (F.-Z.). *Les religieuses des Deux-Amants*, dans : *Revue du Lyonnais*, (1845), série I, t. XXI, p. 143.

Annales du troisième monastère, ordre de Sainte-Élisabeth, à la Balme Saint-Clair, à Lyon, manuscrit, xviii° siècle.

Factvm pour les religieuses de Sainte-Elizabeth du tiers-ordre de S. François, établies à Lyon, au quartier Saint-Clair, opposantes à l'exécution de l'arrest du 7 septembre de l'année 1668, obtenu sous le nom de madame la marquise de Coligni, contre ladite dame de Coligni. S. l. n. d., in-8°, 6 p.

Response au factum scandaleux publié par les religieuses de Sainte-Élizabeth de la barme (*sic*) Saint-Clair de Lion, contre madame la marquise de Colligny, leur fondatrice & messire Claude Cochet, leur ancien directeur, adressée aux mêmes religieuses. S. l. n. d., in-4°, 70 p.

Exercices et prières des pensionnaires de Sainte-Élisabeth-sur-Saint-Clair. Lyon, Cizeron, 1786, in-18.

Saint-Olive (P.). *Donation de la chapelle* Saint-Sébastien aux religieuses du couvent des Colinettes, dans : *Revue du Lyonnais*, (1875), série III, t. XX, p. 134.

MAISON DE RETRAITE SAINT-POTHIN

Notes historiques sur la maison de retraite des prêtres du diocèse de Lyon ; [par le chanoine Barbier]. Lyon, Vitte, 1899, in-8°, 240 p.

PAROISSE SAINTE-CROIX

Bénédiction de la nouvelle église Sainte-Croix à Lyon. Lyon, Perrin, 1873, in-12.

Paroisse de Sainte-Croix à Lyon, cérémonie de la bénédiction des cloches, faite par monseigneur l'archevêque, le 26 avril 1874. Lyon, Alf.-Louis Perrin et Marinet, 1874, in-12, 12 p.

Eloge funèbre de M. l'abbé Reuil, curé de Sainte-Croix, à Lyon, décédé le 14 février 1884 ; par les abbés Lémann. Lyon, J.-C. Albert, 1884, in-8°, 28 p.

La procession des Rogations à la Chana
(d'après une ancienne gravure).

CHAPITRE IX

LA CHANA ET SAINT-ÉLOI. — PÉNITENTS DE LA MISÉRICORDE. SŒURS SAINT-JOSEPH DE CLUNY. — LA DÉSERTE. — NOTRE-DAME DES MISSIONS. — LA PROVIDENCE. — NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ DITE REFUGE SAINT-MICHEL. — SAINTE-MARTHE. — ANNONCIADES. MAISON DE LA PROPAGATION DE LA FOI. — CAMILLIENS. FRANCISCAINES DE CALAIS. — SAINT-MAURICE DE MONPLAISIR. NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION. — SAINT-ALBAN. — GRANDS-CAPUCINS ET CAPUCINS DU PETIT FOREST. — LE SAINT-ENFANT-JÉSUS L'ESPÉRANCE ET BETHLÉEM

Les confréries de pénitents sont étudiées dans ce chapitre d'après des documents inédits tirés des archives. Plusieurs des églises paroissiales dont il sera question : Monplaisir, Notre-Dame de l'Assomption sont d'origine récente, mais les communautés sont en général beaucoup plus anciennes, telles : la Déserte, les Annonciades et les Capucins. On fera un rapprochement curieux avec les communautés modernes comme : Saint-Joseph de Cluny, Notre-Dame des Missions, l'Espérance et Bethléem.

LA CHANA ET SAINT-ÉLOI

La Chana, située près de la montée de ce nom, fut d'abord un monastère où on recueillait les filles pénitentes ; il existait déjà aux environs de l'an mil et dura jusqu'en 1377. A ce premier couvent en succéda un autre appartenant aux religieuses Bénédictines, monastère qui périclita au point que le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, fut obligé de le supprimer en 1482. Dans la suite, fut fondé en ce lieu un hôpital qui ne devait prendre fin qu'en 1846. Au XVIe siècle, celui-ci était malheureusement si mal tenu que de toute part s'élevaient des plaintes. Plus tard, la Chana fut donnée à l'Aumône générale que nous appelons aujourd'hui la Charité. On y mit des enfants rachitiques. « Ceux-ci, dit un ancien document, sont nourris, entretenus, chauffés et vêtus à la discrétion des dits recteurs et instruits par leur maître d'école. Ce dernier est tenu d'apprendre et enseigner les pauvres orphelins à lire, écrire, et toutes les autres bonnes mœurs qu'on peut et doit enseigner aux jeunes enfants, et il se doit trouver chaque dimanche après dîner au bureau pour avertir messieurs les recteurs des enfants qui sont d'âge et prêts pour mettre en service. »

Hôpital de la Chana en 1550
(d'après le plan scénographique).

Lorsque Saint-Paul céda la Chana, rien n'était préparé pour les enfants. « En effet, dit M. Drivon, le rez-de-chaussée de l'hôpital, peu considérable cependant, leur servait à la fois de réfectoire, de dortoir, de salle d'étude et de récréation ; il servait encore — une note nous renseigne à cet égard — d'étendage pour le linge. La cuisine et le logement du magister et de sa femme s'y trouvaient aussi, et dans cet espace restreint et à multiples attributions devaient vivre environ quarante enfants. A leur entrée, il semble que le local était vide ; l'Aumône générale n'avait aucune ressource assurée et ne pouvait compter que sur le produit des quêtes, il fallut cependant tout acheter, aussi bien les ustensiles de cuisine que la literie, les chaussures et les vêtements. »

Quelle était l'occupation des enfants ? M. Drivon va nous l'apprendre : « On les fait

certainement étudier, car on trouve mention d'achat de plumes, encres, heures, etc., mais le magister est si souvent accusé de négliger son devoir qu'on peut supposer qu'il n'y a pas de surmenage. Bien plus tard, seulement, on installera des ateliers. En attendant, les dimanches et jours de fête on les distribue, deux par deux, dans chaque église, pour se tenir auprès des troncs de l'aumône ou des bassins des quêteurs afin d'exciter la charité. Comme distraction, ils ont encore l'assistance aux enterrements. Dès qu'ils ont l'âge et la force suffisante, on les met en apprentissage. »

La Chana au XVIIIe siècle
(d'après une gravure du temps).

La chapelle Saint-Éloi se trouvait paroisse Saint-Paul, sur la place de l'ancienne Douane. Elle a disparu depuis longtemps, et tout ce quartier lui-même a été, il y a quelques années, complètement remanié. La chapelle était fréquentée surtout

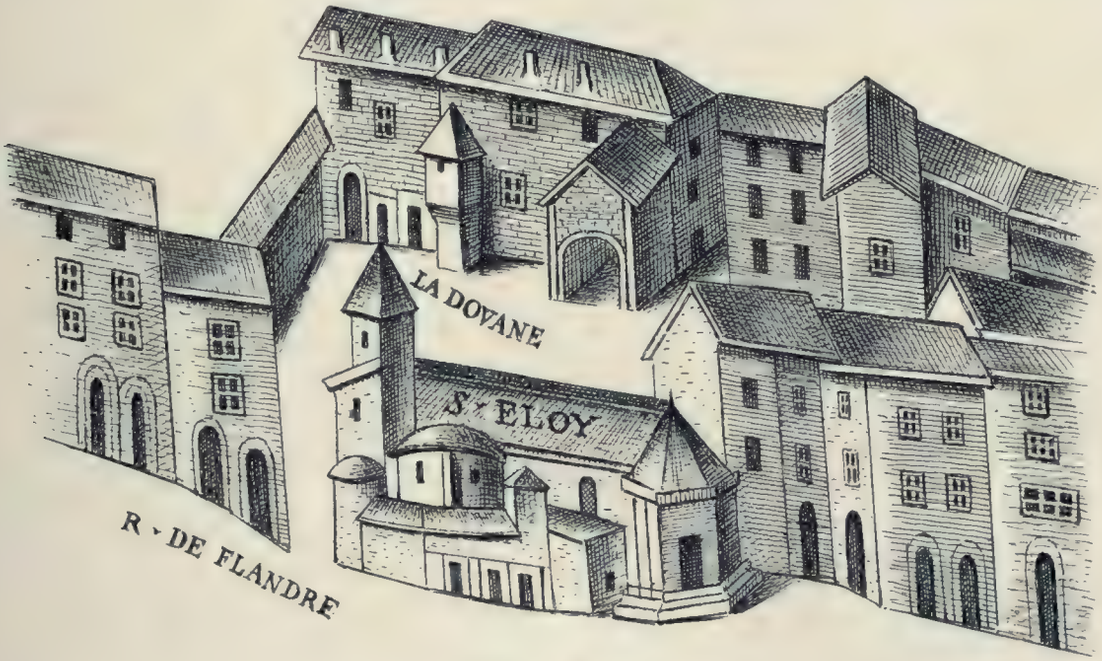

Saint-Éloi, en 1550
(d'après le plan scénographique).

par des étrangers qui habitaient cette région, en particulier des Suisses et des Italiens. Tout proche de là, en effet, se trouvait la Douane, curieuse institution sur laquelle MM. Girau et Duplain vont nous renseigner.

« Le nom de l'Ancienne-Douane ne présente à l'esprit de la plupart des Lyonnais que l'image de notre petite place irrégulière, entourée de vieilles maisons et placée au centre d'un dédale de ruelles étroites et malpropres. La Douane joua un grand rôle dans le passé de notre cité. Elle était une institution à peu près unique en France et n'avait de similaire que la douane de Valence, bien moins importante. On en connaît l'histoire depuis l'édit de François Ier de 1540 jusqu'au décret de 1790 qui la supprima. Des édits successifs des rois de France obligèrent de faire passer à Lyon et de soumettre à la douane les marchandises transportées sur le territoire français. Aussi les droits de la Douane de Lyon, vers le milieu du XVIIIe siècle, rapportaient, par an, près de 1.200.000 livres au trésor public. Seuls les Suisses et les Allemands des villes libres impériales, par le traité de paix de Fribourg, avaient été exonérés de ce tribut. Ce privilège attira de nombreux Suisses à Lyon, et leur souvenir s'y est conservé avec les noms des rues de l'Arbalète et des Treize-Cantons. Là, étaient situés, au centre du quartier commerçant, leurs comptoirs et leurs demeures. Pernetti ne compte pas moins de soixante-cinq familles suisses établies à Lyon, depuis 1543 jusqu'au XVIIIe siècle. L'hôtel de la Douane occupait les maisons situées au fond de la place et qui, avant les dernières démolitions, portaient les numéros 3 et 4. »

PÉNITENTS DE LA MISÉRICORDE

Il reste peu de documents sur les confréries de Pénitents lyonnais qui s'employaient à des travaux de charité. Mais la société des Pénitents de la Miséricorde, dont nous sommes plus instruits et qui fut une des plus puissantes, peut donner une juste idée des autres dont elle se présente comme le résumé.

L'état des prisonniers et des criminels pauvres de Lyon était, au XVIIe siècle, digne de pitié. Un projet de supplique au pape, conçu par les premières personnes qui s'appliquèrent au soulagement de cette détresse, montre tout le bien qu'une confrérie pouvait espérer. « Il faut, écrivent les rédacteurs de cette pièce, exposer en la supplique qu'on enverra à Sa Sainteté, que les pauvres prisonniers qui sont confinés en grand nombre dans diverses prisons, souffrent de grandes misères et nécessités, soit pour n'être pas nourris d'aliments ou pour n'avoir aucun linge pour blanchir et nettoyer, comme encore pour n'avoir pas seulement de paillasse à se coucher, et de plus, que les pauvres criminels qui étaient condamnés à la roue, n'étaient assistés que d'un seul religieux confesseur qui avait grand'peine à pouvoir satisfaire à ce devoir charitable d'ailleurs, qu'après l'exécution et mort des condamnés, leurs corps étaient délaissés, abandonnés et enterrés par l'exécuteur de justice en lieux profanes et publics où se faisaient mille saletés et avanies ; même qu'il était arrivé que des corps avaient été déterrés et mangés par les chiens. Nous avons établi à Lyon la confrérie de la Miséricorde à l'honneur de Dieu et de la bienheu-

reuse Vierge sous les vocable et protection du bienheureux Jean-Baptiste ». Il avait manqué jusque-là plusieurs choses à la canonicité de l'établissement : les règles n'étaient pas assez nettes pour qu'on pût les observer en commun. La suite de ce texte précieux montre qu'on vint enfin à bout de cette difficulté ; c'est pourquoi nous le citons à défaut des statuts primitifs qui ont été perdus, mais qu'ils reproduisent sans doute du moins quant à la substance. On ne possède pas la réponse que fit le pape Urbain VIII à la supplique : on sait toutefois par une délibération plus récente de la compagnie qu'elle fut très favorable et que Sa Sainteté accorda aux pénitents les privilèges et indulgences demandés, avec des encouragements paternels. Voici la suite du document en question : « Pour cet effet, nous avons fait bâtir et construire une chapelle avec une grande cave et tombeau pour les corps des suppliciés et nous avons reçu quelques confrères, lesquels se sont obligés aux choses suivantes pour leurs règles de réception : 1° donner l'aumône de pain et vin deux fois la semaine à tous les pauvres prisonniers en quelque nombre qu'ils soient, savoir, le lundi et jeudi ; ce qu'ils ont fait et font encore ponctuellement ; ils ont fourni des paillasses et chemises aux plus nécessiteux et retiré plusieurs de ceux qui étaient détenus en prison pour dettes en les rachetant et payant pour eux. De plus, ils se sont obligés par leurs règles d'assister les criminels qui sont condamnés à la mort, depuis la prononciation de l'arrêt jusqu'à ce qu'ils soient morts, y ayant toujours deux d'iceux avec le patient pour le consoler en Dieu et assister spirituellement ; tous les autres confrères venant avec le crucifix en procession et accompagnant le condamné depuis la prison jusqu'au lieu du supplice, chantant et priant pour lui. Après l'exécution, le condamné est par eux pris et emporté solennellement avec lumière, disant les suffrages et prières accoutumées pour les trépassés, jusque dans la chapelle où il est conservé, après quoi est chanté l'office des trépassés ; le lendemain la messe est célébrée dans la dite chapelle, puis plusieurs grandes messes aux autels privilégiés des églises de Lyon. En outre, les confrères sont obligés de se rassembler les lundis de chaque semaine dans leur chapelle pour réciter l'office des morts et entendre la sainte messe pour le remède des âmes tant des confrères que des suppliciés, comme aussi tous les quatrièmes dimanches du mois et fêtes solennelles de l'année, avec autres exercices et actes de piété et charité qui se doivent par eux exercer comme on peut voir par les règles et ordonnances de la dite confrérie. » A la suite, on a noté en quatorze articles le détail des indulgences sollicitées par les confrères.

Mgr de Richelieu, cardinal archevêque de Lyon, qui se trouvait alors à Rome, s'empressa, le 2 mars 1636, de satisfaire le juste désir des confrères : « Nous déclarons, dit-il, que nous avons institué et érigé une confrérie sous le vocable de la décollation de Saint-Jean-Baptiste, dans la chapelle ou oratoire que César Laure, seigneur de Crussol, a déjà fait construire par notre permission, et ce à l'exemple de celle qui est établie dans la ville de Rome, qui sera soumise en tout à notre autorité, correction, visite et juridiction. Nous permettons à tous ceux qui s'associeront dans la suite à la confrérie, de faire les mêmes offices et fonctions, d'exercer la même charité que celle qui est exercée et pratiquée par la confrérie érigée en la ville de Rome. Nous consentons aussi qu'ils se règlent

et se conduisent sur les mêmes statuts et règlements, et qu'ils s'y fassent agréger, à la condition néanmoins qu'ils ne pourront sortir de leur chapelle et oratoire pour aller en procession qu'après en avoir obtenu la permission de nous ou de nos successeurs archevêques. En cas qu'elle soit accordée pour accompagner les condamnés, ils se comporteront avec modestie et ne marcheront que la tête couverte et voilée. Le 22 août 1636, les registres du secrétariat de l'archevêché de Lyon insérèrent la permission donnée aux recteurs et vice-recteurs de la confrérie de la Miséricorde de donner l'habit aux confrères et publièrent les statuts de la compagnie avec le consentement du vicaire général. Quatre jours plus tard, M. d'Halincourt, gouverneur, accordait permission sur supplique du sieur Laure, marchand bourgeois qui fut le premier recteur.

La confrérie ne tarda pas à prospérer ; elle se recrutait en nombre, montrait beaucoup de zèle, et les personnes de qualité faisaient volontiers des fondations pour elle. En 1639, on rédigea le second règlement empreint d'une réelle piété : il y est notamment question de la récitation de l'office des trépassés le lundi de chaque semaine, de l'office de la décollation de saint Jean-Baptiste le quatrième dimanche de chaque mois, des jours d'assemblées, prières et suffrages pour les confrères malades absents ou voyageurs ; au vestiaire, on doit observer une modestie parfaite, s'agenouiller devant l'image du saint patron ; on y traite des assemblées familières dans le chœur, de la psalmodie régulière, de la défense expresse de se montrer dans le chœur sans le sac et le voile ; on donne avis au recteur et vice-recteur de conclure en tout à la pluralité des voix ; l'accès de la confrérie est défendu à tout homme déjà agrégé à une autre confrérie voilée ; on fera lecture de la règle dans la sacristie et la tribune de la chapelle deux fois l'année, savoir à la première assemblée après l'élection des officiers, puis six mois après. Parmi les signataires de ce règlement, auquel s'ajoutent des dispositions particulières pour les officiers et pour le trésorier, citons, avec Laure recteur, les noms de Pierre Bernard, Rollet, Bergier, Roussier, Bergerèle.

Chapelle des Pénitents de la Miséricorde (d'après un fusain du XIXe siècle).

Ce qui nous est parvenu des registres des délibérations et des aumônes montre que les confrères de la Miséricorde se soutinrent dans leur ferveur, allèrent même au-delà de leurs obligations rigoureuses, chaque fois qu'ils le purent. Ils étaient scrupuleux à se rappeler la lettre de leurs règles ; peut-être même croyaient-ils un peu trop à la vertu des règlements, puisque trois fois au moins en vingt années ils prirent soin de remanier la deuxième formule et d'y ajouter la prévision des moindres cas. En 1639, par exemple, ils spécifient que les aumônes des confrères seront retirées du tronc ou de la grande boîte placée dans la tribune par le confrère trésorier, que toutes les quêtes à la chapelle ou à la tribune seront pour le soulagement des pauvres prisonniers et que le bassin avec les fers sera exposé à la chapelle les lundis seulement.

Entre temps, leur tranquillité avait été troublée par de menues contestations avec leurs propriétaires, les Carmes du grand couvent, vulgairement appelés Grands-Carmes. Propriétaires est une façon de parler ; dès 1625, tandis qu'ils n'étaient encore qu'en période de formation, ces religieux, sur la demande du sieur Laure, avaient obtenu du consulat et de la sénéchaussée l'autorisation de construire, dans la cour de leur couvent, une chapelle et un tombeau sous le vocable de Notre-Dame de la Miséricorde, à l'usage de la future compagnie qui allait devenir ainsi sa locataire, mais qui avait dû acheter l'emplacement nécessaire à cette construction. Or, posséder une chapelle dans l'enceinte d'un monastère n'était pas une mince affaire, malgré qu'elle fût d'espace réduit, puisque le sanctuaire n'avait que trente-six pieds de longueur sur autant de largeur.

Des difficultés étaient à prévoir parce que la convention relative aux engagements que prennent les confrères en retour de la permission canonique de s'établir, flotte dans une vague rédaction qu'on s'étonne de trouver dans un acte dressé par M. Gajan, notaire, le 1er mai 1632. Les confrères s'engagent à donner une pension et à faire du bien au couvent. Sur la première chapelle et le tombeau indiqués dans l'acte notarié comme dans le projet de supplique et dans la lettre de fondation archiépiscopale déjà cités, on ne possède que de maigres renseignements, par exemple ces lignes du mémoire d'un tabellion royal : « La chapelle construite aux frais des confrères de la Miséricorde est percée d'un portail à la muraille du matin. » Elle ne tarda pas à être insuffisante ; un acte du 31 janvier 1642, conclu entre les mêmes contractants, constate que l'on ne peut plus différer de la reconstruire parce qu'elle est devenue trop petite pour le nombre sans cesse croissant des confrères et des personnes qui y vont par dévotion ; les Carmes accordent donc aux confrères la permission de l'agrandir à leurs risques, et leur rappellent qu'ils ont une clef pour y rentrer par le clos du monastère. Neuf ans après, le 9 avril 1651, le notaire Roger enregistre un traité par lequel les moines acceptent le projet que leur a proposé la Compagnie de faire avancer la chapelle du côté nord, et de commencer à reconstruire la muraille ; l'acte est signé des profès « personnellement constitués et capitulairement réunis », savoir : Regnaut Devaux, docteur de Sorbonne et prieur ; Étienne Moulins aussi docteur de Sorbonne ; Claude Perier, docteur ; Guillaume Poiniot, sous-prieur ; Louis Queron ; Antoine Marot ; François Régnaut ; Antoine Verdier ; Pierre Aubernier ; Pierre Rousselle ; Louis Jacques de Saint-Charles et Anselme de l'Assomption. Tous promettent de faire ratifier la présente convention au chapitre provincial. Les pénitents qui signent l'engagement sont Antoine Margat, docteur ès droit, chantre de la collégiale Saint-Nizier ; Claude Laure, recteur de la confrérie, pour la présente année et les confrères Pierre-Eustache-François Voinet, François Juge, François Lard, députés et commis par l'assemblée générale tenue dans la chapelle de la Miséricorde. Les points principaux de l'accord sont les suivants : « Les Pères Carmes permettent aux confrères d'avancer leur chapelle de vingt pieds de longueur du côté de l'est et autant en largeur, près la muraille de la porte située au nord jusque aux maisons voisines du côté du midi ; les religieux remettent aux confrères tous les droits soit pour boucher les jours qui ont vue de ce côté, sans néanmoins être tenus à aucune maintenue ou restitution de deniers, attendu que ce qu'ils en font n'est qu'à la

prière et sollicitation des confrères, lesquels n'entendent pas déroger aux pactes qu'ils ont faits avec les religieux pour la porte qu'ils peuvent faire. De plus les religieux seront tenus de fournir un de leurs prêtres pour célébrer une messe basse en la chapelle à l'issue de leurs offices, tous les lundis de l'année, chaque quatrième dimanche du mois, les cinq fêtes principales de Notre-Dame, le dimanche de Pentecôte, la fête de Toussaint, trois messes la veille de Noël à minuit, une grand' messe à diacre et sous-diacre le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste et le jour de la fête des trépassés, le lendemain de la fête de Toussaint, auxquelles fêtes les religieux seront obligés fournir un ou deux de leurs prêtres pour confesser les confrères et communier à la messe qui se dira après l'office. » Les moines s'engagent en outre à fournir deux de leurs prêtres pour accompagner les confrères le Jeudi-Saint et la fête de saint Jean-Baptiste dans des endroits où ils feront leurs stations et aller dire les oraisons à la fin des prières ; à célébrer une grand'messe pour chaque confrère, le jour de son décès et de même pour chacun des pauvres suppliciés ; enfin de fournir un prêtre pour réciter les prières lorsque les pénitents enterreront les suppliciés. Ces divers services seront rétribués par une pension annuelle, perpétuelle et foncière de cent livres tournois, payable par les confrères au couvent, à chaque fête de la décollation de saint Jean-Baptiste. Les autres conditions ne sont pas moins nettes. Si quelque confrère fonde une messe ou un service pour les trépassés, cette messe ou ce service ne pourra être célébré que par les Carmes ; pour les exhortations, les confrères choisiront tel ecclésiastique qu'il leur plaira, mais ils n'en pourront avoir que du couvent pour les sermons publics ou solennels comme aussi pendant le carême et l'octave à moins d'y être autorisés par le prieur.

Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon.

Entre temps, des procès avaient surgi entre confrères et Carmes sur le droit de passage par la cour derrière les bâtiments et par l'allée de la maison faisant face sur la place de la Boucherie des Terreaux. Une reconnaissance par le prieur, en 1653, de l'alignement des nouveaux bâtiments de la compagnie arrêta cette fâcheuse discussion.

Les pénitents d'ailleurs s'augmentaient d'année en année, par leurs propres ressources ou par des dons, enfin par la protection des autorités ecclésiastiques, en particulier de Mgr de Saint-Georges, archevêque de Lyon. En 1704 ils étaient à leur apogée au spirituel comme au temporel, après avoir été déchargés des impôts d'amortissement pour reconnaître le bien qu'ils accomplissaient. D'autre part, ils se voyaient accorder de riches indulgences et des privilèges par les papes Innocent X, le 23 juin 1652 ; Alexandre VII, le 1er octobre 1658, le 12 juillet 1661, le 31 mars et le 5 avril 1666 ; Clément X, le 2 juin 1673 et le 13 septembre 1676 ; Innocent XI, le 11 avril 1680 ; enfin Clément XI, le 12 décembre 1701. Le plus intéressant de ces brefs pontificaux est celui de Clément X qui, le 13 septembre 1676, donne aux pénitents le droit de délivrer un prisonnier condamné à mort, chaque année, le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste ; Clément XI,

le 20 avril 1716 et le 23 avril 1723, confirma ce droit et ajouta de nouvelles indulgences. D'autre part, la chapelle fut réparée et même augmentée d'une aile dont malheureusement nulle description n'accompagne la mention sur le registre.

On reprocha aux pénitents d'être intolérants, parce qu'ils avaient remis en vigueur une délibération prise en conseil le 28 mars 1688, dont l'extrait suivant fut affiché le même jour dans les prisons :

« La compagnie de la Miséricorde ayant été informée par MM. les custodes de la paroisse de Sainte-Croix qu'il y a très souvent dans les prisons de cette ville des prisonniers qui passent des années entières sans s'approcher des sacrements, et voulant remédier à cet abus en ce qui dépend d'elle, a résolu d'arrêter qu'à l'avenir l'aumône de pain et de vin qu'elle a coutume de distribuer trois fois la semaine, ne sera donnée qu'à ceux qui auront satisfait au commandement de l'Église qui enjoint à tous les fidèles de se confesser au moins une fois l'an, ce qu'ils seront tenus de faire dans la quinzaine de Pâques, et d'en rapporter une attestation ou certificat à la première distribution après le dimanche de Quasimodo. »

Notons que les administrateurs des prisons ne se prétendirent pas scandalisés de cet acte ; ils préféraient veiller à ce que les guichetiers et geôliers ne rançonnent pas les prisonniers par force, ainsi que le prouve le règlement de 1751, réédité trois fois jusqu'en 1780, et qui n'est que la répétition de ceux du 12 janvier 1667 et du 30 mars 1685, conforme également aux règles royales promulguées quelques années auparavant par le parlement et dont le second fut publié par M. de Sève, lieutenant en la sénéchaussée de Lyon et juge de police des prisons. Il y aurait profit, même de nos jours, à citer des articles comme ceux-ci : « Il est fait défense aux geôliers et guichetiers du ressort de la sénéchaussée de Lyon, de rien recevoir des prisonniers pour leur entrée et sortie ; ils ne pourront recevoir non plus aucune avance de deniers pour les gîtes et geôlages, même des prisonniers qui coucheront au lit dans la grande salle. Ceux qui seront au petit Dambe, aux chambres noires des Anges et du cachot, coucheront sur des paillasses et payeront un sol par jour. Le geôlier ne pourra rien retenir des prisonniers qui sont à sa table ; il sera tenu de donner quittance de ce qu'il recevra en argent.

Les confrères de la Miséricorde étaient les auteurs de plusieurs de ces adoucissements ; ils les obtinrent dès le début, y ajoutèrent beaucoup durant un siècle et demi ; ils s'appliquèrent principalement à tempérer, selon la justice, la condition des prisonniers les plus pauvres, ceux pour qui, d'après une requête du XVIIe siècle au contrôleur des finances, il n'y avait pas même, comme en d'autres villes, des ressources pour leur procurer du pain. Les pénitents renchérirent même sur ce programme : ils ne se contentèrent pas de visiter les condamnés, de les préparer aux sacrements de pénitence et de communion, de les assister dans les châtiments, d'ensevelir chrétiennement leurs corps ; une délibération de 1730 montre qu'ils avaient institué aux prisons des conférences pieuses, des catéchismes et des exhortations que présidaient tour à tour le recteur et les officiers ; ce pieux usage se maintint jusqu'aux extrêmes limites de la confrérie en 1789 et ne périt qu'avec elle. Il n'y a que peu à dire de la fin de la compagnie de la Miséricorde qui ne cessa

d'être digne de son nom. Elle vivait à peine en mai 1790, et est nommée une dernière fois dans l'acte de vente du couvent des Grands-Carmes, le 7 juin 1793.

Avant de terminer, défendons sa mémoire d'un reproche ridicule que les historiens fantaisistes lui ont adressé ainsi qu'à d'autres confréries de l'ancien régime : celui d'avoir vendu des cervelles d'exécutés à des médecins ou à des empiriques accusés de magie et de sorcellerie, qui en faisaient des remèdes propres à guérir les épileptiques, les lunatiques, les gigoteux de la danse de Saint-Guy, en les leur appliquant, et même en les leur donnant à manger. Il est à peine besoin de réfuter une pareille fable à l'égard d'une association aussi respectueuse de l'âme et du corps que l'était celle-ci. Les pénitents de la Miséricorde ne vendaient ni cervelle, ni crâne, ni aucun membre des prisonniers exécutés, par la simple raison qu'ils n'en possédaient rien. Le corps du supplicié ne pouvait être abandonné ou prêté aux chirurgiens que par les autorités criminelles, sur l'avis des confrères que l'homme de l'art méritait confiance, qu'il n'était suspect d'aucune velléité de profanation et qu'il ne cédait dans sa demande qu'au désir de disséquer, de découper, comme on disait alors, pour se perfectionner dans son art. De même, quand la charitable compagnie avait été invitée par la justice à relever les cadavres des soldats exécutés, ces cadavres restaient sous sa sauvegarde. On possède quelques-uns de ces billets d'invitation, et, de 1676 à 1692, plusieurs demandes de livraison de corps à étudier, adressées soit au contrôleur général de la sénéchaussée, soit au lieutenant-criminel : elles sont signées J.-B. Gaultier, aspirant à la maistrance de chirurgie, Jean-Aimé Monderot, Simon-Pierre Chastagner, Michel Sales, Honoré Cadout, J.-B. Lermittème, maîtres chirurgiens jurés, Pierre Briant, lieutenant du premier chirurgien du roi à Lyon. La demande d'Honoré Cadout nomme le supplicié Fleuri Allier, un bandit célèbre du temps et que l'habile opérateur souhaite d'étudier ; celle de Pierre Briant, du 12 janvier 1692, convoite un cadavre non moins fameux, celui de Latour, le rival de Cartouche.

SŒURS SAINT-JOSEPH DE CLUNY

Parmi les communautés françaises épanouies au début du XIXe siècle et qui prirent promptement une réelle extension, il faut mentionner la congrégation Saint-Joseph de Cluny qui possède aujourd'hui des établissements dans le monde entier. Elle dut son origine à une personne douée de qualités extraordinaires et dont il importe de rappeler, en quelques lignes, l'intéressante biographie.

Anne-Marie Javouhey naquit, le 10 novembre 1779, d'une famille de riches laboureurs. Nanette, comme on l'appelait, était la cinquième des dix enfants de la famille, mais, par l'influence, elle fut bientôt comme l'aînée. Elle apprit à lire, à écrire, un peu à calculer dans l'école de Chamblanc (Côte-d'Or) et en 1789, elle fit sa première communion. Quand la Révolution ferma les églises et condamna les prêtres à la déportation et à la mort, Anne-Marie

se trouva prête à confesser sa foi avec l'intrépidité de son caractère. Elle procura des asiles aux prêtres poursuivis ; les patriotes disaient d'elle : « Cette Nanette nous berne et se joue de nous ; il n'y a pas moyen de mettre la main sur son curé. » Le dévouement d'Anne Javouhey fut récompensé de Dieu ; elle-même le dira plus tard : « Le Seigneur me fit connaître, d'une manière tout à fait extraordinaire mais sûre, qu'il m'appelait à l'état que j'ai embrassé, pour instruire les pauvres et élever des orphelines. »

Même à l'époque de la persécution, elle instruisait des enfants et des adultes et prépara ainsi deux premières communions fort nombreuses qu'on célébra durant la nuit. Sous le Directoire, Anne se consacra à Dieu ; c'était le 11 novembre 1798, au dix-neuvième anniversaire de son baptême. Elle ouvrit ensuite une école dans la maison de son frère aîné, non sans l'opposition de son père. L'ancien curé de Chamblanc, émigré pendant la Révolution, obtint de M. Javouhey l'autorisation pour sa fille d'entrer à Besançon dans une communauté, mais une voix intérieure avertit Anne qu'elle n'était point dans sa voie. De Besançon elle se rendit, en 1802, chez les Trappistines de la Val-Sainte en Suisse. Le matin même du jour de la cérémonie de la prise d'habit, le Père abbé lui dit : « Vous ne prendrez pas le costume religieux ; allez simplement assister à la messe, vous y ferez la communion ; puis, après, vous serez libre de suivre l'attrait de Dieu, et vous irez fonder votre congrégation. » Anne, sortie de la Trappe, se mit à faire l'école dans de petits villages.

En 1804, elle rentra dans la maison paternelle. M. Javouhey s'engageait à construire un bâtiment suffisant pour les classes. Ce père devint chrétien au point de consacrer au service de Dieu les quatre filles que la Providence lui avait données : Anne-Marie, Claudine, Pierrette et Marie.

Sur ces entrefaites le pape Pie VII revenant de Paris, où il avait sacré l'empereur Napoléon, passa à Chalon ; Anne et ses sœurs assistèrent à sa messe et communièrent de sa main ; il les bénit avec tendresse. Anne fonda, peu de temps après, deux écoles à Chalon sur l'invitation du curé de Saint-Pierre. La ville les reconnut pour ses écoles primaires officielles, et même, à la demande de la municipalité, Napoléon Ier signa à Posen (Pologne), le 12 décembre 1806, un décret d'autorisation de la petite communauté. Le 20 août 1806 eut lieu la bénédiction de l'association qui prit le nom de Saint-Joseph. Quelques années plus tard le noviciat fut établi à Cluny ; de là le vocable : Saint-Joseph de Cluny. Le 12 mai 1807 on fit la cérémonie des vœux et de vêture des premières sœurs. Les religieuses, novices et postulantes étaient au nombre de neuf ; c'était bien le petit troupeau de l'Évangile. L'évêque les réunit en chapitre pour procéder à l'élection de la supérieure générale : Anne-Marie Javouhey obtint tous les suffrages.

La révérende mère multiplia rapidement les maisons et les œuvres du nouvel institut : elle réussit à s'établir à Paris en 1814 : la ville lui confia une de ses écoles. M. Desbassyns, intendant de l'île de la Réunion, demanda à la digne supérieure des sœurs pour son île ; quatre religieuses y débarquèrent le 28 juin 1817.

Vers la même époque, Lainé, ministre de l'Intérieur, proposa à mère Javouhey la direction des hôpitaux et des écoles de toutes les colonies françaises. Bientôt le Sénégal, les

Antilles, la Guyane, Madagascar et Pondichéry réclamèrent le zèle de la digne fondatrice. Elle-même, au commencement de 1822, débarqua au Sénégal, organisa les écoles et les hôpitaux de Saint-Louis et de Gorée, et établit des sœurs à Sainte-Marie de Gambie et à Sierra-Leone. Mais ses forces succombèrent, les fièvres la saisirent, on la ramena à Saint-Louis d'où on la dirigea vers la France.

Chapelle des sœurs Saint-Joseph de Cluny.

Mère Javouhey avait déjà soixante-quinze de ses filles dans les colonies, et en France les œuvres se développaient merveilleusement. On lui proposa l'hospice d'aliénés de Saint-Yon, puis celui d'Alençon. Le gouvernement pour reconnaître les services de la congrégation Saint-Joseph accorda l'autorisation définitive, le 17 janvier 1827, et les évêques d'Autun et de Beauvais approuvèrent les nouveaux statuts qui remplaçaient ceux de 1806. Le gouvernement fit encore appel à son dévouement pour la colonisation de la Guyane, puis il lui confia la libération de 500 nègres esclaves.

Mère Javouhey n'était cependant pas sans épreuve ; elle en eut à subir de la part des évêques d'Autun et de Paris ; enfin tout s'aplanit, et elle expira le 15 juillet 1851 dans sa 72e année. A la mort de la fondatrice, la congrégation Saint-Joseph de Cluny comprenait 900 religieuses ; elle en compte aujourd'hui près de 4000, réparties dans 129 maisons en France et 187 à l'étranger.

Dom Babin, biographe de la mère Javouhey, résume ainsi son caractère : « Cette sainte femme a été une des premières fondatrices qui ont mis au service de l'apostolat catholique des légions de vierges consacrées à Dieu. Aucune de ses imitatrices ne l'a surpassée ni peut-être égalée dans la générosité du sacrifice, l'éclat et la variété des œuvres, la force et l'originalité de l'esprit, et, pour tout dire, la sainteté. »

La congrégation Saint-Joseph de Cluny possédait à Lyon, en 1900, deux communautés,

l'une pour l'éducation de la jeunesse, l'autre vouée au soin des malades. La première, établie à la Croix-Rousse, datait de 1869 : elle comprenait, en 1900, vingt-trois sœurs. La seconde est une maison chirurgicale fondée à la Guillotière en 1889, et compte sept religieuses. Les élèves sorties du pensionnat Saint-Joseph de Cluny se distinguent par leur zèle pour l'enseignement chrétien et, dans ce quartier populeux, remplissent volontiers le rôle de catéchistes. La communauté de la Croix-Rousse a disparu depuis quelques années et a été remplacée par l'œuvre Saint-Augustin, dirigée avec dévouement par Mme Payen pour le bien moral des jeunes filles sortant de prison ou en danger d'y entrer.

La chapelle de la communauté de Lyon est de bon style, l'autel de marbre blanc est décoré au-devant du monogramme du Christ et le tabernacle est fermé d'une belle porte dorée. Tout autour du chœur se rangent les statues du Sacré-Cœur, entre deux anges, de sainte Philomène et de saint Louis de Gonzague ; par côté, dans deux niches sculptées, se trouvent les statues à gauche de la Sainte Vierge et à droite de saint Joseph. Au bas de la chapelle, au-dessus de deux colonnettes, on voit la représentation de la sainte face et les instruments de la passion, et de l'autre côté le saint enfant Jésus de Prague ; au bas de la chapelle on a placé la statue de saint Augustin. La tribune est ornée d'un grand christ, et au-dessous un groupe représente sainte Anne enseignant la Vierge Marie. Huit verrières, formées de grisailles, deux dans le chœur et six dans la nef, éclairent la chapelle. Le long du mur se trouve un chemin de croix, en relief et peint.

NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ DIT REFUGE SAINT-MICHEL

En 1641, un religieux Oratorien, le vénérable père Eudes, frère de l'historien Mézeray, fondait, dans la ville de Caen, l'institut Notre-Dame de Charité qui devait être confirmé plus tard par une bulle du pape Alexandre VII, datée de 1666. Le but de cet ordre est de se dévouer au salut des âmes ; aussi les religieuses Notre-Dame de Charité ajoutent-elles aux trois vœux ordinaires de religion, celui de travailler à la conversion des personnes, qui se mettent sous leur conduite. L'institut possédait déjà plusieurs maisons avant la Révolution ; il en compte aujourd'hui trente-quatre.

Le Refuge de Lyon, appelé, comme celui de Paris, Saint-Michel, fut créé en 1811. Le cardinal Fesch, ayant obtenu de Napoléon, son neveu, un décret autorisant cette fondation, quelques religieuses de Paris vinrent inaugurer l'œuvre du refuge à Lyon. La supérieure était Mme de Bois-Jouan, née de Chevigné, d'une illustre famille de Nantes. Sous sa conduite, la communauté vint occuper d'abord l'ancien monastère des Carmes-Déchaussés. M. l'abbé Goulard, curé de Saint-Louis-Saint-Vincent, fit à cette époque un don considérable pour la nouvelle fondation, tout en priant la supérieure de se charger d'un orphelinat dont il avait la direction. La proposition fut agréée et l'orphelinat installé à côté du refuge. En même temps, M. Goulard intéressait à cette belle œuvre une

réunion de dames charitables qui devinrent les premiers membres de l'association connue sous le nom de Saint-Michel. Les ressources étaient trouvées et par là même le refuge fondé ; depuis il n'a fait que grandir et prospérer.

L'année suivante, le cardinal Fesch qui affectionnait cette maison dont il se regardait, à bon droit, comme le fondateur, conseilla aux religieuses de faire l'acquisition de l'ancien couvent des Génovéfains situé sur la colline Saint-Irénée. En 1814, les réparations étaient terminées et les religieuses s'installaient dans cette nouvelle résidence qu'elles ont toujours occupée depuis. En dehors de l'orphelinat dont il a été parlé, se trouvent trois sections distinctes, la maison de Préservation, où les parents peuvent envoyer leurs enfants exposées aux séductions du monde, le refuge proprement dit, port de salut pour les naufragées de la vie ; enfin l'œuvre des Madeleines pour les pénitentes qui, après une longue probation, désirent finir leurs jours dans la pénitence et la vie religieuse.

Chapelle du Refuge Saint-Michel.

Le couvent fut construit, vers 1750, pour les Génovéfains, par l'architecte Soufflot ; autrefois tout le haut était surmonté d'une terrasse avec balustrades de pierre, celles-ci furent démolies en 1811, sauf sur les pavillons, pour élever un étage de plus. La chapelle fut édifiée, en 1825, sur les plans de M. Loras, et bénite, ainsi que les chœurs intérieurs des religieuses et des Madeleines, le 10 avril 1829, par Mgr de Pins, administrateur apostolique du diocèse de Lyon. En 1859 et 1860, M. Pierre Bossan construisit le chœur des enfants. Il offre l'aspect d'une chapelle, prolonge l'église en droite ligne et forme avec elle une croix parfaite. Le chœur des religieuses occupe le bras droit et celui des Madeleines le bras gauche.

La chapelle extérieure n'a qu'une seule nef avec deux petits autels de chaque côté, l'un

dédié au Cœur de Marie, l'autre au Sacré-Cœur de Jésus. Elle mesure 20 mètres de longueur sur 8 de largeur. L'église est dédiée à Notre-Dame des Martyrs. Le maître-autel, de marbre blanc et à face double, du dessin de Fabisch, offre des bas-reliefs représentant des grappes de raisins. Dans le sanctuaire, un beau Christ de grande dimension fut donné par le cardinal Fesch. A droite du Christ, un tableau représente le baptême de Notre-Seigneur par Doré, peintre de Nantes (1834 ou 1836); à gauche, l'*Adoration des Mages*, toile ancienne, don du cardinal Fesch.

Du côté de l'autel du Cœur de Jésus, se trouve un tableau : *Saint-Michel*, non signé, donné également par le cardinal Fesch. Du côté du Cœur de Marie, tableau de Florentin

Intérieur de la Chapelle du Refuge Saint-Michel.

Servant, représentant Notre-Dame des Martyrs. Au fronton extérieur de l'église, statue de la Sainte Vierge.

Si, de la chapelle extérieure, on passe à l'oratoire intérieur, on voit la petite chapelle des enfants, qui, malgré sa simplicité, porte ce cachet d'élégance qu'a su imprimer à toutes ses œuvres Pierre Bossan. Six colonnes de marbre la divisent en trois nefs ; les deux chapelles latérales aboutissent à deux autels dont les statues sont dues à Fabisch, l'une représente Marie-Immaculée, l'autre saint Joseph ; les autels de marbre blanc sont du même style ; la rosace qui domine le sanctuaire de la chapelle extérieure sort des ateliers de M. Bégule.

La communauté possède une relique notable : un os du bras de saint Gébouin, vulgai-

rement saint Jubin, archevêque de Lyon (1077-1082), donné, le 25 octobre 1825, jour de la reconnaissance du tombeau de ce prélat. D'autres reliques proviennent des Génovéfains. Enfin, comme souvenir, un beau portrait du cardinal Fesch donné par lui-même, et dont la bienveillance pour le monastère Notre-Dame de Charité se révèle dans la lettre suivante, datée du 9 octobre 1814 :

M. Barou, ancien vicaire général de Lyon.

« Monsieur d'Albon m'écrit pour la seconde fois sur votre maison, et je vois avec plaisir qu'il vous seconde avec beaucoup de zèle. Il me demande du mobilier de mon palais pour orner votre appartement ; il n'est pas obligé de savoir que la pauvreté est votre plus belle tenture, et que le simple et pur nécessaire d'une religieuse ne mettrait pas en grand frais un archevêque quelque pauvre qu'il fût. Néanmoins je veux bien orner votre parloir intérieur ou votre salle de communauté de deux bons tableaux et de la copie du plus beau Christ qui ait été fait. Monsieur Alibert vous remettra ces objets ; il vous remettra aussi 1.000 francs dont vous ferez l'usage que vous jugerez à propos... J'ai appris avec satisfaction les protections puissantes que vous vous êtes attirées. Cependant, je me confie plus pour l'extinction des dettes que vous avez été obligées de contracter, dans l'obole de la veuve et dans les actes d'amour de Dieu que vous ferez faire à vos filles, et qui vous ouvriront les trésors inépuisables de la providence. Je vous remercie des prières que l'on fait pour moi. Continuez à m'écrire aussi souvent que vous voudrez et soyez convaincue de l'inviolable attachement que j'ai voué à votre communauté et des vœux que je fais pour votre conservation. »

Antoine Recorbet, ancien vicaire général de Lyon.

Cette bienveillance de Mgr Fesch a été continuée par ses successeurs et par les vicaires généraux de Lyon qui se sont occupés du Refuge, en particulier le digne M. Barou et le vaillant M. Recorbet.

LA DÉSERTE

La règle bénédictine fleurit abondamment à Lyon : Saint-Pierre, Saint-Benoît, Notre-Dame de Chazeaux et Notre-Dame de la Déserte sont la preuve que ce tronc ne pouvait s'appauvrir par la multitude des rameaux et des branches. Mais encore ces abbayes eurent-elles des fortunes assez diverses : Notre-Dame de la Déserte, pourtant aussi aristocratique que les autres, connut moins de prospérité matérielle et éprouva même des secousses pénibles. Les premières pièces de ses archives sont assez anciennes ; l'époque où elles parurent est celle que des historiens du moyen âge ont classée comme remuée du pressentiment de la renaissance païenne.

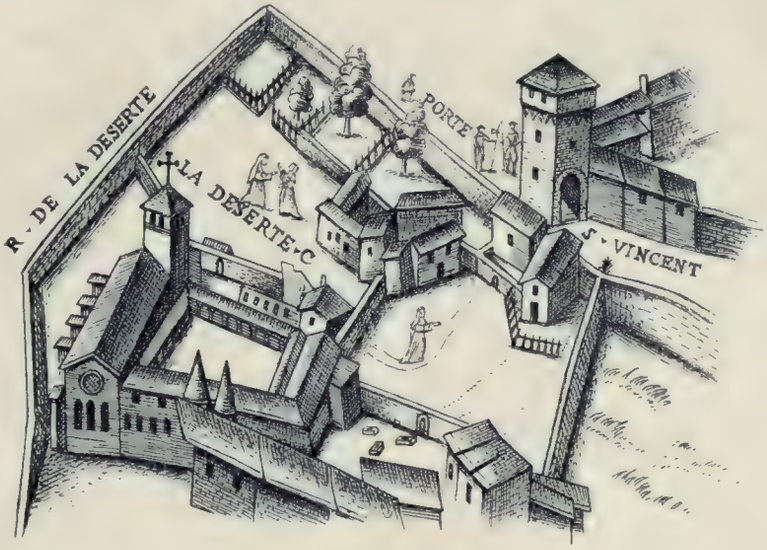

La Déserte en 1550
(d'après le plan scénographique).

L'acte de fondation de la Déserte est daté du 1er janvier 1304. Conçu dans une latinité soignée qui emprunte plus au style ecclésiastique qu'au style de la basoche, il couvre un beau parchemin de plein format, scellé du sceau de cire couvert dit *sigillum opertum* et porte au dos cette note de rappel qui nous assure qu'il n'y a pas confusion entre l'acte de vente des biens primitifs et l'acte de fondation proprement dite : « L'on peut faire voir ce contract à ceux qui veulent voir notre fondation pour nous mettre dans l'histoire de Lyon ; nous sommes fondées le 1er janvier 1304. » Au-dessus de ce visa, on lit encore : « Premier contract de la fondation, articles de rante de cinq maisons en la rue de l'Herberie et trois en la rue Écorchebœuf et une récente en Bresse. » Et cette seconde note toujours au verso : « Donation faite par dame Blanche de Châlon à la Déserte des fonds qu'elle y avait et des biens qui lui étaient deubz. » Une troisième annotation enfin, et celle-là d'un second copiste, est plus explicite : « Premier contract de fondation par dame Blanche de Chalon et de Belleville, par lequel l'on voit qu'elle a donné des fonds au monastère à Lyon dans les rues de l'Écorchebœuf et de l'Herberie, laquelle rue de l'Écorchebœuf est celle que l'on appelle rue Teste-de-Mort, près les hales de la Pescherie et que les articles de directe sont encore sans aucun seigneur et que la rente de saint Pierre laisse vide des deux côtés, qui sont les maisons que (*sic*) furent de M. de Cha-

ponnay et partie de celles des pilliers des Vignes et le demeurant de celle de M. Geoffroi Lemedeci. » Une surcharge, au-dessous de cette dernière note, la donne pour écrite en 1721.

Les pièces subséquentes consistent en une donation faite, en 1304, par Barthélemy Cheurier à dame Blanche de Châlon « de douze feux apignés sur une pièce de vigne située au lieu appelé Bourbon » ; deux échanges de biens entre la Déserte et les chapitres de Saint-Paul et de Saint-Jean, un échange de cens et services avec ce dernier chapitre ; une copie de donation et transaction, le 3 février 1304, entre l'abbesse de la Déserte et Pierre d'Eschalone, chanoine de Saint-Just ; un abandon consenti par monseigneur l'archevêque de neuf florins sur la Maison-Rouge vers Pierre Scize en 1364 ; un contract de statut, un autre d'une *aura* (ora) ou prière dans l'église de la Déserte fait par maître Benoît Dugarter, prêtre habitué en l'église de Lyon, gagée par Philibert Trongniard, sur une maison, rue Tramassac.

Marguerite de Quibly, abbesse de la Déserte.

En résumé, l'abbaye paraît, par ces documents et d'autres que nous négligeons, n'avoir pas cessé de maintenir et de développer ses biens durant les XIVe et XVe siècles et le premier tiers du XVIe. Elle n'en souffrit que plus du vandalisme huguenot en 1562, c'est de quoi témoigne, en date du 10 mars 1566, une supplique au roi Charles IX « par les pauvres abbesses et religieuses du couvent de la Déserte appauvries : 1° parce que les troubles de 1562 ont ruiné bonne partie de leur couvent ; 2° parce que du fait de la construction d'une citadelle près de l'abbaye d'Ainay, elles ont perdu 530 livres par an et d'autres revenus de droits seigneuriaux notamment une bicherée de blé et deux sols pour cent sur le tènement de jardins et sur les vignes qui leur étaient dus sur ladite abbaye ». La réponse à cette supplique tarda un peu. Ce fut Henri III qui la fit en 1579 et en 1580. Les religieuses ne perdirent rien d'ailleurs pour avoir attendu : sur enquête royale, elles obtinrent un considérable allègement d'impôts, le replantement et la clôture de leur propriété, dévastée par le pillage. En 1579 déjà, un mois avant la première des lettres d'Henri III, d'où sortirent ces heureux effets, les religieuses avaient recouvré, par sentence, une pension sur un vieux fonds datant de 1296, et qui avait passé de l'héritage de Jean Mollin à celui de leur fondatrice, dame Blanche de Chalon. Peu après, elles furent confirmées aussi dans la pension que leur avait reconnue, en 1516, Pierre Masson, sur la maison de Jean Burlet située à la Croix-Rousse.

Tel est le résumé des pièces relatives au temporel de l'abbaye. On y trouve pourtant quelques détails sur le spirituel. Plusieurs pièces font mention de la dévotion populaire en l'église du couvent ; en 1640, on trouve une marque décisive de cette dévotion dans le contrat de fondation et de dotation « de la première messe appelée de la Croix, chacun dimanche et festes solennelles, en l'église du monastère royal de la Déserte par maistre Jean Claudin de Belle-Croix, conseiller et aumônier du roy, chevalier et promoteur de l'église de Lyon, chanoine et maître de chœur en l'église collégiale de Saint-Just et cha-

noine en l'église de Saint-Thomas de Fourvière, lequel, de son gré et franche volonté et par sa dévotion à l'augmentation du service divin, a donné le revenu d'une prébende pour cet objet ». L'abbesse était alors la distinguée dame Marguerite de Quibly. Cette famille de Quibly donna plusieurs abbesses de mérite à la Déserte, comme la famille d'Albon à l'insigne abbaye Saint-Pierre, celle d'Amanzé à l'abbaye de Chazeaux, et celle de Giguet des supérieures habiles aux Bernardines de la côte Saint-Sébastien.

Les documents du xve siècle disent que l'église du couvent était fort belle, sans la décrire autrement. On sait qu'elle fut restaurée dès la fin du xvie siècle ; mais, ou cette restauration ne tint pas, ou elle ne s'acheva pas, car une lettre de Louis XIV, datée de 1659, accorde dix minots de sels par an « à l'abbaye de Notre-Dame de la Déserte de fondation royale, pour l'entretien et réparation de leur église ». Or, à cette époque, le mot réparation était entendu dans son sens étymologique et ne signifiait pas de simples embellissements.

Cette lettre de Louis XIV rapporte les termes de la demande des religieuses et nous apprend que celles-ci avaient augmenté en personnel mais non en ressources. « Nos bien aimées religieuses de la Déserte nous ont fait remontrer qu'elles sont quatre-vingt religieuses, sans compter les sœurs laïques et outre les domestiques de leur maison, qu'elles n'ont qu'un médiocre revenu avec lequel ont peine à subsister et à subvenir à l'entretènement et réparation de leur église et nous requèrent très humblement qu'il nous plaise, pour les aider à soutenir les dites charges, leur vouloir donner à perpétuité la quantité de sel nécessaire pour la provision de leur maison. » La chapelle, on le sait, était située rue Saint-Marcel, paroisse Notre-Dame de la Platière.

Les pièces du même temps ne présentent aucun intérêt, sauf une convention avec les Carmélites qui montre le bon état des finances de ces religieuses. Au xviiie siècle, les archives fournissent une abondante paperasserie administrative et processive, sans intérêt ; on sent que la Révolution est proche.

NOTRE-DAME DES MISSIONS

La fondatrice de l'institut Notre-Dame des Missions, Euphrasie Barbier, naquit à Caen, le 4 janvier 1829. Les sœurs de la Providence furent chargées de bonne heure de son éducation, et, non contentes de développer en elle les heureuses dispositions dont elle était douée, elles lui donnèrent, avec les éléments de la science humaine, une connaissance sérieuse et un grand amour de la religion. L'attrait de la grâce s'étant fait sentir à son cœur, elle se crut appelée à la vie religieuse apostolique, dans les contrées lointaines. Guidée par son directeur, Mlle Barbier fut agréée à Cuves, diocèse de Langres, dans l'institut du Verbe-Divin. C'était en 1847 ; elle avait alors dix-huit ans. Par sa régularité, son énergie, son intelligence droite et sûre, son esprit plein de sel et d'humour, son cœur

ardent et sa grande piété, elle eut bientôt conquis l'estime et l'affection de sa supérieure et de ses compagnes.

Après sa profession, sœur Marie fut envoyée à Londres avec une autre religieuse afin d'y commencer un essai de vie apostolique et d'y préparer la création de quelques œuvres. Le Père Faber, supérieur de la congrégation de l'Oratoire, leur confia un orphelinat de petites filles, ramassées dans les plus misérables quartiers de Londres. La congrégation du Verbe-Divin, qui bientôt s'y réunit tout entière, changea alors de nom ; elle devint l'institut de Notre-Dame de Compassion. Les œuvres se développèrent, et plus de sept cents jeunes filles recevaient, dans des orphelinats ou des écoles, les bienfaits de l'éducation chrétienne. Sœur Marie du Cœur de Jésus, l'âme de la communauté et de ses œuvres, fut nommée assistante et maîtresse des novices.

Chapelle Notre-Dame des Missions.

L'institut Notre-Dame de la Compassion avait été fondé dans le but d'envoyer des sujets dans les pays étrangers. En se transportant à Londres et en acceptant la bienveillante tutelle des pères de l'Oratoire, on s'était vu obligé, par déférence pour les nouveaux directeurs, de renoncer aux missions lointaines pour se vouer exclusivement aux œuvres catholiques d'Angleterre. Néanmoins, quand les supérieurs de la Société de Marie demandèrent des religieuses pour leurs établissements d'Océanie, mère Saint-Jean, supérieure de l'institut de la Compassion qui connaissait depuis longtemps l'attrait de sœur Marie pour la vie apostolique et qui, mieux que personne, appréciait ses hautes qualités et ses vertus, s'empressa de la proposer pour la fondation projetée. Ces propositions furent acceptées et mère Marie dit adieu à ses compagnes de Londres.

Le 15 août 1861, sous la conduite du Père Favre, supérieur général des Maristes, elle arrivait à Lyon en compagnie d'une jeune sœur anglaise, et le jour de Noël, ce zélé religieux donnait l'habit aux deux sœurs Marie du Cœur de Jésus et Marie-Saint-Wilfrid. L'institut Notre-Dame-des-Missions était fondé.

On se chargea de l'éducation de jeunes orphelines, mais on se trouva bientôt à l'étroit dans

la maison provisoire; il fallut songer à une autre demeure. Un établissement assez vaste s'offrit sur les flancs de la colline de Fourvière, à quelques pas de la Saône et en regard de la ville de Lyon ; la congrégation s'empressa de l'acheter et d'élever près des anciens bâtiments une vaste construction qui devint la maison-mère, chemin de Montauban, 14.

La congrégation prospère ouvrit successivement des monastères en Nouvelle-Zélande, en Angleterre, en France, au Bengale oriental, dans la Suisse, l'Australie et l'Amérique. On fonda en Nouvelle-Zélande, à Christ-Church, un second noviciat qui rivalisa de zèle avec celui de Lyon. La courageuse et vaillante supérieure ne craignit pas de faire deux fois le tour du monde, pour aller porter à ses filles des antipodes ses conseils maternels et ses encouragements. Dans les derniers jours d'octobre 1892, elle se rendit en Angleterre. Elle souffrait encore d'une maladie opiniâtre qui avait mis plusieurs fois sa vie en péril ; mais esclave du devoir jusqu'à la fin, et sans tenir compte des approches de l'hiver, elle avait entrepris ce pénible voyage. Religieuse missionnaire, elle mourut loin de sa patrie, le 18 janvier 1893, dans cette protestante Angleterre, à la conversion de laquelle elle avait tant travaillé.

Les filles de Notre-Dame des Missions ont pour but d'aider de tout leur pouvoir l'extension du règne divin dans les âmes, en se dévouant à l'instruction et à l'éducation chrétienne des enfants et des femmes dans les pays infidèles et hérétiques. Elles possèdent également, d'autres œuvres de charité, comme ouvroirs, providences et refuges, sous la direction des évêques. Leur costume est simple : elles portent une tunique et un scapulaire noirs ; le scapulaire et les manches de la tunique sont bordés de bleu ; elles ont une coiffe avec une bande double, un bandeau et un col, le tout blanc, un voile noir, un chapelet noir au côté, une ceinture de cuir ; une croix sur la poitrine et un anneau d'argent au doigt. Pour les sorties, et les cérémonies elles portent un long manteau noir. Les sœurs suivent la règle de saint Augustin avec des constitutions qui leur sont propres. Pie IX accorda un bref laudatif au jeune institut le 9 juin 1869 ; dans un autre décret, daté du 1er octobre 1877, il l'approuva et le confirma. Les constitutions, examinées de nouveau, ont reçu l'approbation de Léon XIII. La chapelle, construite vers 1900, est l'œuvre de M. Gaillard, architecte.

SAINTE-MARTHE

Les sœurs hospitalières Sainte-Marthe ont été établies sous le patronage de Notre-Dame de Pitié ; leur but principal est le service des malades pauvres admis dans leurs hôpitaux. Voici quelques détails sur leur commencement.

Les hospitalières de Villefranche furent fondées en 1666 par celles de Chalon-sur-Saône

lesquelles l'avaient été par les hospitalières de Beaune qui sont les premières religieuses Sainte-Marthe établies en France en 1452. Ces hospitalières de Beaune venaient d'une communauté de Valenciennes dont les premiers sujets avaient été fournis par les béguines de Flandre. Les hospitalières de Beaujeu furent établies en 1704 par celles de Villefranche qui fondèrent elles-mêmes successivement celles de Belleville en 1733, celles d'Anse en 1882, celles de Grandris en 1884; les sœurs de Charlieu en 1693 par celles de Cluny pour succéder aux pieuses filles qui avaient desservi l'hôpital depuis sa fondation datant, dit-on, de 872. A ces détails statistiques, il ne sera pas inutile d'ajouter le nombre des sujets de chaque maison : à Villefranche, vingt-deux sœurs hospitalières ; à Beaujeu quinze ; à Belleville douze ; à l'hôpital d'Anse trois ; à celui de Grandris trois ; à celui de Charlieu dix ; au total soixante-cinq sœurs hospitalières. Les résidences sont au nombre de six, mais chaque maison est indépendante. Ces hospitalières suivent la même règle approuvée en 1668, par Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon ; elles font des vœux pour le temps qu'elles doivent rester en communauté. Elles ont pu garder leur poste pendant la Révolution en revêtant le costume laïque.

Chapelle des religieuses Sainte-Marthe.

Les sœurs Sainte-Marthe sont établies au bas du Chemin-Neuf ; leur maison est bien connue des malades riches qui vont s'y faire soigner, et des pauvres qui en fréquentent la pharmacie et les consultations. Leur chapelle est à l'intérieur de la maison et ne présente pas de caractère architectural.

LA PROVIDENCE

Dans le premier volume, nous avons parlé abondamment des religieuses Trinitaires et de leur orphelinat de la Croix-Rousse. Il ne sera pas sans intérêt de faire connaître les origines de ce qu'on appelle les providences destinées à recueillir les enfants orphelins ou abandonnés.

En 1711 seulement fut fondée à Lyon la première providence. Le procès-verbal d'érection, conservé aux archives départementales, indique que plusieurs suppliques furent adressées en même temps à Mgr l'archevêque, au consulat, enfin au roi, pour autoriser, chacun en ce qui le concernait, la nouvelle œuvre. Les dames directrices appartenaient à la meilleure société ; elles se nommaient Jeanne Durand, épouse de François Hugues de Siry, chevalier baron de Couche, Marie Pianello de La Valette, Marie Ressort et Jeanne Galliat.

Dans leur supplique à l'archevêque de Lyon, elles s'expriment ainsi : « Elles ont vu depuis longtemps avec douleur une infinité de jeunes filles pauvres et sans secours, se perdre dès l'âge de dix à douze ans, faute d'éducation ; leurs parents n'en ayant pas reçu ne peuvent leur en donner. Quelques enfants ont leur père sans mère, ou leur mère sans père. Ceux-ci n'ayant pas de quoi les nourrir, ne pouvant les faire recevoir à l'hôpital ni à la Charité, et ne sachant pas les occuper, les obligent à mendier, ce qui les expose à tomber dans les derniers désordres ; parfois les parents les y portent par leurs exemples et sollicitations, d'où il est très difficile de les tirer lorsqu'elles ont eu le malheur d'y tomber, quelque soin qu'on prenne de les former. Il suit de là des maux infinis, qui intéressent également la religion et l'état, même les deux hôpitaux de cette ville qui sont obligés de recevoir et d'élever les enfants qui naissent de ces mauvais commerces. »

Mgr Mioland, missionnaire diocésain, ensuite évêque d'Amiens puis archevêque de Toulouse.

Les personnes charitables ci-dessus nommées voulant donc prévenir ces désordres, commencèrent par recueillir plusieurs de ces jeunes filles qui paraissaient le plus en danger de se perdre, et les retirèrent dans une maison appelée la Providence, où elles étaient nourries et élevées sous la conduite d'une sage maîtresse « qui les instruisait dans la piété et les bonnes mœurs, leur enseignait à travailler habilement en couture, tapisserie, tricot, mesme aux exercices du ménage et autres ouvrages convenables à leur estat. Il y en avait trente ou quarante qu'on gardait jusques à l'âge de dix-huit à vingt ans ou ayant de la maturité pour lors et reçû de bons principes, elles étaient en état de se soutenir et être de bonnes ouvrières et de sages servantes ».

L'autorisation de Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon, est datée du 15 juin

1711. Les fondatrices avaient compris « qu'elles ne pouvaient seules rendre fixe et permanent un établissement si nécessaire, ni continuer l'éducation de ces filles à leurs frais, ni recevoir des aumônes par testament ou fondations, quoiqu'on leur eût déjà fait espérer une maison et des sommes considérables pour une si bonne œuvre ». Aussi l'archevêque érigea-t-il l'établissement en communauté séculière sous le vocable de l'Immaculée-Conception.

Le consulat ne voulut pas demeurer en retard ; il accorda, le 10 décembre 1711, l'autorisation demandée par la communauté dite des Pauvres filles, toutefois aux conditions suivantes. Les directrices indiqueront au consulat « le lieu qu'elles destinent pour ledit établissement ; elles ne pourront faire bâtir que sur les alignemens qui leur seront donnés à la manière accoutumée ; elles seront soumises pour le temporel à l'autorité de nosseigneurs les gouverneurs, et à ceux qui commanderont en leur absence ; elles ne seront point à charge à la ville, et elles donneront communication au consulat des règlemens qui seront faits dans la suite pour la communauté avant de les mettre à exécution. Les eschevins donnent leur consentement, d'autant plus volontiers qu'ils sont persuadés que cet establissement sera très avantageux à la ville, utile au service de Dieu et à la religion et que la piété des personnes qui donnent charitablement leurs soins au succez d'un si louable dessein, mérite une particulière distinction ».

Mgr Cœur, évêque de Troyes.

L'approbation royale ne devait venir que plus tard. En effet, dans une lettre dont le brouillon sans date a été conservé, Mgr François-Paul de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon, écrivait au roi qu'en arrivant dans son diocèse, il avait trouvé à Lyon une maison appelée la Providence, que Mgr de Saint-Georges, son prédécesseur, y avait établie ; il ajoutait que les dames directrices « pour continuer cette bonne œuvre avaient jetté les yeux sur des filles sages, touttes personnes choisies, assemblées depuis quelques années, avec beaucoup d'édification, pour la conduite de cette maison, sous le nom des filles de la Trinité, sans autre engagement que celui de leur zèle et de leur bonne volonté. L'archevêque connaissait trop combien elles sont capables de cette conduite, pour ne pas les ayder de sa protection, d'autant plus qu'elles étaient choisies par les dites dames ; et les unes et les autres en tout soumises à son autorité et à ses règlemens. Mais comme cet établissement ne saurait subsister, le prélat priait Sa Majesté de l'autoriser par lettres patentes, sous le titre de maison ou hôpital de la Providence ou de communauté de Pauvres filles.

Par là, le roi imiterait l'exemple de son bisaïeul Louis XIV, qui, par sa déclaration du 13 décembre 1698, avait ordonné que toutes les lettres patentes qui avaient pour but l'instruction et l'éducation des jeunes personnes, fussent expédiées, ce qui fut accordé à Marseille puis à Grenoble, enfin, en octobre 1709, à Rive-de-Gier ».

L'autorisation royale octroyée, la Providence fit de rapides progrès, et jusqu'à la Révolution, éleva et instruisit dans le bien les nombreuses enfants confiées aux religieuses Trinitaires. Après la tourmente révolutionnaire, l'œuvre fut rétablie et subsiste encore, comme on l'a dit dans le tome premier, article des religieuses Trinitaires. Ajoutons que la prospérité actuelle de la maison est due à la bonne gestion du comité des dames directrices et à la bienveillance d'amis dévoués de la maison, parmi lesquels il faut citer M. l'abbé Cœur, plus tard évêque de Troyes, et les missionnaires diocésains, en particulier un de leurs supérieurs M. Mioland, devenu évêque d'Amiens, puis archevêque de Toulouse.

ANNONCIADES

Premier monastère.

L'an 1624, la ville de Lyon ouvrait ses portes aux premières religieuses Annonciades Célestes qui venaient y établir un monastère ; elles y avaient été appelées par Gabrielle de Gadagne, comtesse de Chevrières, demeurée veuve, et dont l'unique fils lui fut enlevé au siège de Turin sous les yeux de Louis XIII, auquel ce jeune gentilhomme était particulièrement cher. La comtesse, femme de grande piété, résolut alors de consacrer au Seigneur les biens qu'elle en avait reçus; ces dispositions l'inclinèrent à ériger à Lyon, sa ville natale, un monastère de religieuses où la parfaite observance fût en vigueur. Pour l'exécution de son dessein, elle eut recours aux sages conseils d'un Jésuite son directeur ; le Père Lejeune la confirma dans sa pieuse pensée et comme, durant quelque temps, il avait fait sa résidence à Pontarlier où se trouvait le premier monastère de l'ordre de l'Annonciade, en deçà des monts, il lui parla avantageusement de ces religieuses et de l'excellence de leur institut entièrement consacré à honorer le mystère de l'Incarnation du Verbe et de la maternité de la Vierge Marie. Pleinement satisfaite de ces premiers renseignements, la comtesse s'adressa à M. de Meschatin La Faye, chanoine comte de Lyon et vicaire général de Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, alors à Rome, pour obtenir la permission d'établir un monastère. Elle écrivit d'autre part aux religieuses de Pontarlier, les priant de lui envoyer un nombre suffisant de sœurs pour commencer la fondation.

Les permissions d'usage ayant été accordées par les ordinaires des lieux et les magistrats, le 8 octobre 1624, quatre religieuses professes : Jeanne-Baptiste-Angèle Régis,

Marie-Françoise Sauget, Marie-Bernardine Gilbert et Marie-Dorothée de Rincour, ainsi que trois novices de la maison de Pontarlier se mirent en route pour Lyon, où elles arrivèrent le 16 octobre. Madame de Chevrières les accueillit avec une joie extrême : elle leur avait fait préparer, dans la maison de feu M. de La Chassagne, au quartier de Bellecour, un logement où on comptait quinze cellules ; elle leur avait fait aussi disposer la chapelle que sa piété s'était plu non seulement à fournir du nécessaire, mais encore à orner et à enrichir de vases précieux et de décorations. Peu de temps après, la chapelle fut bénite ; dès lors on y célébra la messe et les religieuses y récitèrent l'office en chœur. L'année suivante, les Annonciades achetèrent à mi-côte de la Croix-Rousse, montée actuelle des Carmélites, de Mme Loubat, veuve de M. Guérin, bourgeois de Lyon, une maison avec jardin pour la somme de douze mille livres ; elles firent encore l'acquisition d'une maison voisine appartenant à M. Lenoir, et purent ainsi disposer peu à peu un monastère régulier, où elles entrèrent le 1er novembre 1625. On procéda ensuite à la bénédiction de l'église et d'une grande croix bleue et blanche ; celle-ci fut plantée sur une petite éminence devant le portail de l'église, ce qui excita la curiosité du peuple venu pour voir ce nouvel établissement.

En 1627, les Annonciades agrandirent leur habitation par l'achat d'une maison nommée Château-Gaillard, et d'un jardin attenant, le tout appartenant à M. Ganière. Le monastère progressait rapidement, soutenu au temporel par la bonne comtesse, au spirituel par le zèle et la prudence de Mgr de Marquemont, et enfin par la mère Jeanne-Baptiste-Angèle, dont on peut se dispenser de faire l'éloge en passant. « Douée d'un esprit élevé, d'un jugement solide, elle avait, disent les mémoires manuscrits du temps, une adresse merveilleuse pour mener à bonne fin les grandes entreprises » ; à ces qualités venaient se joindre un courage supérieur à toute difficulté et une rare égalité d'âme dans les circonstances les plus pénibles. Ces talents, que la grâce avait perfectionnés en elle, la firent choisir par ses supérieurs pour être la première prieure du monastère de Lyon, et elle justifia les espérances que l'on avait conçues d'elle ; car, sans rien omettre de tous les devoirs d'une parfaite religieuse, elle conduisait les travaux du bâtiment, gouvernait la communauté naissante et traduisait même en français le livre des règles de l'institut que l'on n'avait alors qu'en italien.

Les sœurs qui lui avaient été adjointes ne lui cédaient guère en mérite. Toutes menèrent une vie exemplaire et furent fort regrettées de leurs sœurs de Lyon lorsqu'elles retournèrent en leur monastère de Pontarlier. Il n'est pas hors de propos de citer ici les noms des premières professes de la maison de Lyon : ce furent d'abord les nobles demoiselles Gabrielle de Gadagne ou de Beauregard et Marthe de Montaizon, l'une et l'autre nièces de la fondatrice ; leurs vertus, plus encore que leur noblesse, rendra à jamais leur souvenir impérissable dans les annales de l'ordre. Elles furent bientôt suivies dans le cloître par d'autres jeunes filles de qualité dont les mémoires ont conservé avec les noms les actions vertueuses ; ce sont : Marie-Antoinette de Saillan, de la Frasse, Mauret, Scarron, de Rontallon, et de Saint-Joire. Madame de Chevrières, mue par sa piété et son affection pour les Annonciades, obtint des chanoines de Saint-Jean une partie assez considérable du

corps de saint Anastase, pape et martyr, que possédait le trésor de l'église primatiale. Pour recevoir ces reliques, la comtesse fit travailler un beau reliquaire d'argent. « Il était, dit l'annaliste, en forme d'église : quinze piliers d'argent en soutenaient la voûte sur laquelle se voyait un crucifix de même métal et l'entre-deux des piliers était fermé avec des cristaux de Venise. » Le 17 août 1628, MM. de Chalmazel et de Meschatin La Faye, chanoines de Lyon, se présentèrent à la porte du monastère où ce précieux dépôt fut reçu par la prieure et la sous-prieure qui offrirent à ces messieurs leurs actions de grâces pour cette insigne faveur. La communauté vint ensuite processionnellement avec des flambeaux à la rencontre des reliques. Les Annonciades célébraient la fête de ce saint le 27 avril ; elles l'avaient en singulière vénération et recouraient à son intercession dans leurs besoins ; elles éprouvèrent souvent les heureux effets de sa protection, surtout dans les nécessités publiques.

Vers 1628, lorsque la peste faisait de terribles ravages à Lyon, une Annonciade, sœur Marie-Agnès, en fut atteinte avec une telle violence que sa mort paraissait imminente. Le prieure eut alors l'inspiration de vouer sa malade à leur fondatrice, la bienheureuse Marie-Victoire Fornari, et d'étendre ce vœu non seulement à la sœur infirme et au monastère, mais encore à toute la ville ; avec le consentement de sa communauté, elle s'engagea, si la religieuse guérissait et si la ville était délivrée, à solenniser chaque année à perpétuité l'anniversaire de la mort de cette sainte mère. Peu de jours après cette promesse, la malade était hors de danger et le fléau diminuait visiblement dans la ville.

Cependant la chapelle du monastère s'élevait lentement. « On ne saurait croire, rapportent les annales, la quantité d'argent qui fut employée pour la construction de l'église, les seuls fondements coûtèrent des sommes immenses, à cause qu'il fallait élever l'église à la hauteur du chœur avec des terres transportées. » Faute de ressources on dut cesser les travaux à diverses reprises; les dons mêmes de la généreuse comtesse ne suffisaient pas à l'achèvement de l'édifice; les secours manquèrent même tout à fait lorsque mourut la fondatrice le 7 novembre 1635. Les religieuses ressentirent vivement sa perte et la pleurèrent comme leur mère, car non seulement elle leur fut d'un grand secours pour le temporel, mais, outre l'assistance spirituelle qu'elle leur procurait, l'exemple de ses vertus était pour la communauté un sujet d'édification. Les religieuses, et surtout les deux nièces de la fondatrice, eussent bien désiré posséder sa dépouille mortelle, mais les héritiers de la défunte en ordonnèrent autrement.

En 1637 seulement, la construction de l'église fut enfin achevée, à la grande satisfaction des religieuses qui, par leurs travaux intelligents, pourvurent bientôt à tous les ornements nécessaires au culte. Elles furent aidées en cela par bon nombre de personnes pieuses, surtout des parents des religieuses, qui contribuèrent à orner la maison du Seigneur.

A l'exemple de Mgr de Marquemont, son digne successeur le cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon, visita plusieurs fois en personne le monastère qu'il daignait honorer d'une particulière affection. Au nombre des bienfaits dont il gratifia la communauté des Annonciades, on doit mettre en premier lieu la bulle qu'il obtint

d'Urbain VIII en 1628, bulle qui autorisait les monastères de l'institut, présents et à venir, en quelques lieux qu'ils s'établissent. « Aussi, lit-on dans les mémoires, nous avons reçu des bienfaits si considérables de son éminence que ce serait une ingratitude impardonnable de les oublier. » Camille de Neuville, qui lui succéda sur le siège de Lyon, voulut bien visiter, à diverses reprises, les Annonciades ; son grand vicaire tenait aussi le monastère en vénération et plus d'une fois il lui donna des preuves sensibles de son dévouement.

En 1684, les religieuses furent inquiétées par un sieur Lolive qui voulait leur intenter procès relativement à la décharge des eaux de source; comme c'était le jardin qui faisait l'objet de la contestation, les sœurs en firent l'acquisition pour la somme de 500 livres. Peu de temps après sa nomination à l'archevêché de Lyon, en 1693, Claude de Saint-Georges se transporta à l'Annonciade et eut la condescendance d'entretenir chacune des religieuses en particulier ; ce qu'il fit avec tant de patience et de bonté que toutes en demeurèrent édifiées. On cite aussi comme un de leurs bienfaiteurs M. Cohade, vicaire général de Lyon.

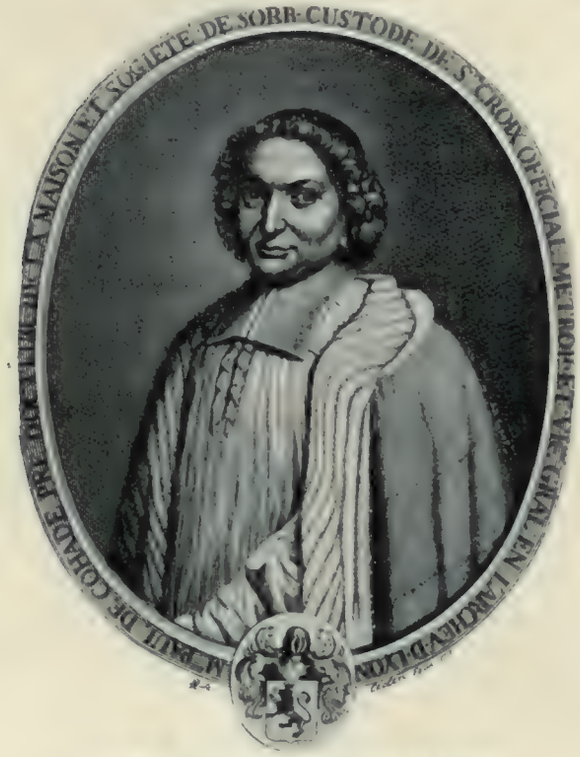

Paul de Cohade, vicaire général de Lyon.

Le premier monastère de l'Annonciade a subsisté jusqu'à la Révolution. Dans son enceinte, pendant près de deux siècles sont venues s'abriter un grand nombre de nobles personnes heureuses d'ensevelir dans le cloître, sous le blanc costume de la Vierge Marie, les grâces et les charmes qui leur attiraient l'estime de tous, pour vivre dans cette solitude pauvres, humbles et mortifiées. Les annales sont riches en fait de ce genre ; il suffit de citer quelque noms pris çà et là et dont les familles étaient bien connues à Lyon : mesdemoiselles de Coindrieu, Faure, de Chalanson, Chausse, Jalibert, de Merle, Bonnet, Lafond, Madiny, Guignard, Quélan, Gautier, Arlin, Guibon, Demouchy, Favier de la Tourette, Baujan, Milliet, Durret, Michalliard, Toscan, Allard, et Muguet. Il est aisé de constater que cette maison se conserva dans la ferveur primitive jusqu'à sa dispersion, car, à la Révolution, aucune des Annonciades ne voulut prêter le serment à la constitution civile du clergé. L'une d'elles, Jeanne Bauquis, sœur Marie de l'Assomption, paya même de sa vie son attachement à la foi et mourut sur l'échafaud. Le dernier aumônier de la communauté, l'abbé Gabriel Daniel Dupleix, ancien Jésuite, eut le même sort; l'historien Guillon rapporte que la sainteté, la dignité de sa personne et sa fermeté dans la foi excitèrent l'admiration des juges eux-mêmes.

Second monastère.

L'an 1637, le duc de Longueville s'étant emparé de la ville de Saint-Amour, les religieuses Annonciades Célestes se virent contraintes d'abandonner leur monastère, et, sous la protection de l'évêque de Mâcon, gagnèrent, non sans de grandes fatigues et privations, la ville de Lyon où elles désiraient se réfugier. Cette ville ne voulut leur donner asile qu'après en avoir obtenu la permission du roi, ce qui obligea les exilées à demeurer deux mois dans un village des environs. Après ce temps, elles firent leur entrée en ville, et s'installèrent dans un ancien hôpital très malpropre, où quatre d'entre elles moururent bientôt. La maladie et les privations supportées dans le voyage réduisirent la petite communauté à seize religieuses, de trente-deux qu'elle se composait à la sortie de Saint-Amour. Elles vivaient dans une grande pauvreté, les dames de la ville ayant cessé de leur faire l'aumône lorsque la clôture fut établie.

Cependant, quoique dépourvues de ressources, les sœurs louèrent une maison, et cette habitation, bien qu'étroite et fort modeste, leur paraissait délicieuse parce qu'elles pouvaient y vivre dans l'exacte observance de leur règle et garder la clôture. Le cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, leur donna de nombreux témoignages de sa paternelle bonté : à l'époque de la peste quelques religieuses en ayant été atteintes, il les fit sortir de la maison et leur en procura une autre. Durant les quinze années qu'il survécut, il leur fit des aumônes dont le chiffre monta jusqu'à 22.000 livres. Quand la peste eut cessé, le cardinal pourvut les Annonciades d'un logement plus spacieux, situé en meilleur air et si proche du premier monastère du même ordre que, du jardin, les sœurs pouvaient se voir les unes les autres.

Le deuxième couvent ne devait guère survivre plus d'un siècle à sa fondation ; en 1750, à la suite d'enquêtes qu'on va rappeler, il fut supprimé par l'autorité religieuse. M. Navarre, promoteur diocésain, donnait, à cette époque les renseignements suivants :

« Le second monastère de l'Annonciade composé actuellement de vingt-sept religieuses professes, d'une novice et de six sœurs converses, jouit, suivant l'état qu'il a présenté, de 4.000 livres de rentes environ que produisent une maison et un jardin loués 690 livres, des contrats sur la ville de Lyon, sur les tailles, sur l'hôtel-Dieu et quelques particulières. La dépense annuelle de cette maison pour la subsistance des professes et des dites sœurs monte à la somme de 6 à 7.000 livres, ce qui présente d'abord un vuide qui s'augmente encore par la somme de 1.600 livres environ, que la maison est tenue de payer annuellement pour le capital de 31.400 livres dues à différents créanciers. » Le promoteur ne voit qu'un remède à cette situation financière inquiétante, c'est de « pourvoir à la subsistance des religieuses du second monastère transférées au premier ou dispersées dans d'autres communautés, d'acquitter les dettes de cette maison, et, ses dettes acquittées, de vider le surplus des biens au premier monastère ».

Mgr de Guérin de Tencin, archevêque de Lyon, rendit, à Versailles, le 2 mai 1751, un décret dont voici les passages principaux.

« Nous supprimons, écrivait-il, le second monastère de l'Annonciade, dit de Saint-Amour, et réunissons à perpétuité les biens, meubles et immeubles qu'il possédait, au premier monastère, aux conditions suivantes : 1° de payer à chacune des religieuses de chœur du monastère supprimé et qui demeureront dans d'autres couvents que le premier, trois cents livres de pension annuelle, et deux cents livres à chacune des sœurs converses ; 2° d'acquitter dans le premier monastère les fondations, obits et messes dont le second monastère pouvait être tenu ; 3° de payer les dettes légitimes du monastère supprimé ; Nous permettons que les meubles et effets du second monastère, même les bâtiments et lieux réguliers puissent être vendus et le prix être employé à acquitter les dettes ; approuvons l'aliénation de l'emplacement et des bâtiments situés rue Neyret vis-à-vis le monastère des religieuses, aliénation faite au sieur Dominique Arnaud pour sa femme, par acte passé le 19 octobre 1750 par-devant Patrin et Pachot, notaires à Lyon, pour le prix de 16.000 livres ; 4° Nous ordonnons qu'avant de vendre la maison conventuelle, les corps ou ossements des religieuses décédées, soient exhumés et transportés dans l'église du premier monastère, et qu'en présence du curé, le terrain de l'église supprimée où il y avait des sépultures, soit défoncé dans toute sa superficie à la profondeur de quatre pieds, et que les terres qui en seront tirées soient transportées dans le cimetière de la paroisse. »

La sentence de Mgr de Tencin fut approuvée par Louis XV en mai 1751.

Il ne sera pas inutile d'indiquer ce que devinrent les bâtiments du monastère ; la plus grande partie en fut cédée à la communauté du Bon-Pasteur comme on l'apprend du procès-verbal suivant.

« Dames Saint-Augustin Morel prieure, Marie Angélique Victoire Valeton, sous-prieure, du Saint-Esprit Mainard, discrète, Anne Victoire Clunet, Cécile Guignard, Bonaventure Chauvin, Suzanne Bonnafond, Hélène Denervo, Françoise Paul Gantillon, Marie Madiny, Scolastique Madiny, Marie Mage, Marie Pelein, Marie Payot, Marie Marnay, Charlotte Guignard, Marie Bonnard, Gertrude Jonard, Pierrette Duret, Catherine Girard, Élisabeth Dagnion, Éléonore Arlin, Rose Perraud, Philiberte Duret, Françoise Daujan, Madeleine Michalliat, Anne Navarre, Bonne Gauthier, Jeanne Françoise Rostaing, Françoise Ponchon, Louise Toscault, Jeanne Danquis, religieuses du premier monastère de l'Annonciade de Lyon. A ce couvent ont été unis par décret du cardinal de Tencin, du 2 mai 1751, confirmé par lettres patentes du même mois, enregistrées au parlement le 15 mai dernier, les biens du second monastère de l'Annonciade dit Saint-Amour à Lyon, supprimé par le même décret. En conséquence des lettres patentes du roi de juillet dernier, enregistrées au parlement le 15 mai suivant, les religieuses Annonciades vendent les bâtiments de l'ancien couvent de Saint-Amour, aux religieuses et administrateurs de la communauté du Bon-Pasteur dont les noms suivent : Antoinette Izaac, supérieure, Louise Marguerite Galletier, assistante, secrétaire, Jeanne Marie Champron, Jeanne Marie Laval, Andrée Trossier, Magdeleine Desmarais, Claudine Livet, Liduvine Néron, Marie Anne Laroche, Marie Françoise Bergerat et Louise Varenard ; ces religieuses se sont

assemblées au son du timbre ; acceptent l'achat, avec le consentement de Mgr Nicolas de Navarre, évêque de Cydon, suffragant et vicaire général du diocèse de Lyon, supérieur de la communauté ; de Mre Antoine de Regnauld, chevalier, seigneur de Parcieu, doyen de messieurs les conseillers en la cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon ; François Deschampt, écuyer, avocat en parlement de Lyon, ancien échevin de cette ville ; Jean Claude Fay, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, ancien échevin de Lyon, et sieur Fleurie Dian, négociant, trésorier, tous directeurs et administrateurs du temporel de la communauté du Bon-Pasteur.

De la chapelle il reste une description détaillée dont il paraît bon d'extraire les détails suivants.

« Le chœur éclairé du côté du midi par une croisée double, pierre de taille, garnie de ses châssis à verres et ses volets brisés en menuiserie, est encore éclairé, du côté de matin, par deux croisées simples avec leurs châssis à verres et leurs volets brisés. Le chœur parqueté avec des ais simples, bois chêne, qui vient d'être fait nouvellement de même que la voutte. » Autour du chœur se trouvent les stalles. « Au mur du côté de septentrion est une grande ouverture à plein cintre garnie d'une grille en bois peint en noir et qui donne dans l'église. » Celle-ci « est éclairée des côtés de matin et soir par quatre vitraux garnis de leurs cadres de fer, dans lesquels sont des panneaux à verres et à plomb ; au mur, du côté de septentrion, est l'autel avec sa hauteur d'appui pour la communion, en bois noyer, formé par des pilastres et des balustres. Dans la chapelle est une chaire à prêcher plaquée contre le mur du côté de soir ; les autel, hauteur d'appui de communion et chaire appartiennent aux dames religieuses du Bon-Pasteur », qui les avaient prêtés aux Annonciades.

« La chapelle est carrelée nouvellement en carriche rouge. Au mur du côté de matin est une grande ouverture de pierre de taille portant pilastre avec leurs bases et chapiteaux, la coïffe au-dessus, pierre de taille, à anse de panier, par laquelle ouverture l'on entre dans un petit vestibule pour des confessionnaux, dans lequel vestibule et au mur du côté de septentrion est une porte pierre de taille garnie de sa fermeture bois noyer en menuiserie ayant pour ferrures deux paumettes, un loquet à poignée, un hurtoir et une tarjette. Par la porte l'on entre dans la sacristie éclairée du côté de septentrion par un larmier pierre de taille garni de deux châssis à verres et défendu par quatre barreaux de fer. »

MAISON DE LA PROPAGATION DE LA FOI

Ceux qui ont étudié à fond l'histoire de France, savent l'état malheureux de notre pays au XVIe et au XVIIe siècle par suite des guerres de religion : batailles de la Ligue, massacre de la Saint-Barthélemy, siège de La Rochelle, révocation de l'édit de Nantes, excès des dragonades et des Camisards. Louis XIV s'avisa enfin que les voies de la douceur aideraient

mieux sa politique, et il se prit à favoriser la fondation des maisons dites de la Propagation de la foi où on recueillait les enfants protestants et les nouveaux convertis pour les élever dans la religion catholique. Voici comment un ancien document manuscrit raconte la fondation de la maison de Lyon.

Louis XIV étant à Lyon au commencement de janvier 1659, la reine sa mère fit savoir à l'archevêque par M. l'abbé de Saint-Jean, l'un de ses aumôniers, que sa majesté désirait en cette ville l'établissement d'une compagnie ou congrégation de la Propagation de la foi pour travailler à la conversion des hérétiques et au secours de ceux qui se convertiraient. L'archevêque « accueillit avec joie une occasion si favorable pour employer son zèle et pour procurer le salut de ceux qui sont dans l'erreur ». Il établit la congrégation de la Propagation de la foi par son ordonnance du 3 février de la même année, et en confia l'administration à M. l'abbé de Saint-Just, son vicaire général. Celui-ci aidé de personnes zélées de toute condition travailla avec tant de succès que, jusqu'à la fin de l'année 1675, il procura la conversion à la religion catholique de près de quatre cents personnes. La société faisait de grands frais pour les études des jeunes gens et pour élever les jeunes filles dans la piété ; plusieurs de celles-ci furent mariées et dotées à la charge de la compagnie. « On s'employa aussi à empêcher la perte d'un grand nombre de catholiques que les huguenots entreprenaient continuellement de pervertir. Mgr l'archevêque employant son crédit à la cour, obtint du roi, en janvier 1676, des lettres patentes « portant permission d'établir à Lyon deux maisons : l'une pour les hommes et garçons, l'autre pour les femmes et filles convertis de la religion protestante. La compagnie commença par la maison des filles. N'ayant pas de quoi acheter et étant affaiblie par le décès de plusieurs des plus zélés et des plus considérables, elle loua la maison de la Chana appartenant à l'hôpital de la Charité. Puis elle pria la supérieure de la maison des nouvelles catholiques de Paris d'envoyer à Lyon trois de ses sœurs, ce qui ayant été favorablement accordé, les sœurs Foucault, Cheron et Bargedi vinrent et prirent possession de ladite maison au mois de septembre 1676. » La bénédiction de Dieu accompagna les œuvres de ces bonnes filles « qui avaient un talent merveilleux pour la conversion des huguenots. Dans l'espace de treize mois, elles reçurent dans leur maison, nourrirent et instruisirent de nombreuses

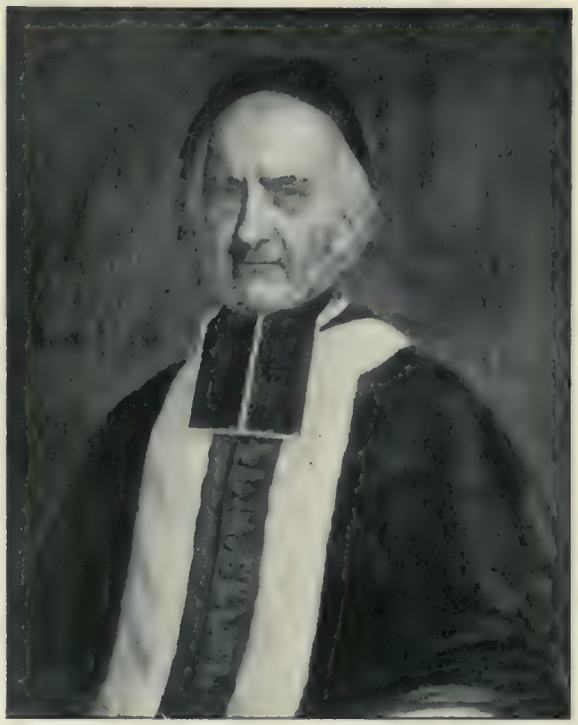

Le chanoine Chervet
(d'après un tableau conservé à l'institution des Minimes).

personnes dont les unes avaient déjà fait abjuration, les autres venues pour se faire instruire en la religion catholique et renoncer à la religion protestante ».

Inutile de dire que la maison de la Propagation de la foi a disparu à la Révolution avec tant d'autres œuvres. Son utilité d'ailleurs était devenue moins urgente qu'au XVIIe siècle. Les écrits apologétiques des théologiens comme le chanoine Chervet, et les œuvres d'apostolat font actuellement à la cause catholique autant peut-être de recrues que l'ancienne maison de la Propagation de la foi.

CAMILLIENS

La congrégation des religieux Camilliens fut fondée à Rome par saint Camille de Lellis. Celui-ci, après avoir été capucin, comprit que la Providence lui destinait une autre vocation. Il s'engagea dans l'hôpital de Rome établi pour le soin des incurables et en devint même le directeur. A l'âge de trente-deux ans, sentant l'insuffisance de ses études, il ne craignit pas de se remettre aux premiers éléments des sciences. Lorsqu'il fut prêtre, il fonda l'ordre des Ministres des infirmes. Les religieux s'engageaient par vœux à soigner les malades et même les pestiférés. Il mourut en 1614 après avoir répandu sa congrégation dans de très nombreux hôpitaux. La maison de Lyon, située chemin de Francheville, fut établie en 1873. La chapelle est de style roman, à une seule nef, avec, au fond, une chapelle annexe. Dans le chœur se trouvent trois statues : au milieu la Sainte Vierge, à droite saint Camille et à gauche saint Joseph. Le chœur est également orné de deux tableaux : à droite, saint Camille soignant un malade, à gauche, le digne fondateur dans la gloire. Dans la nef on a placé deux statues : sainte Thérèse et le Sacré-Cœur. Au fond de l'église, dans la chapelle annexe dont on a parlé, se voient deux tableaux : l'un ancien et poussé au noir représente une scène de martyre ; le second rappelle une scène de la vie de saint Camille, lorsque, étant jeune, il fut fait prisonnier par des ennemis et miraculeusement délivré par la Vierge Marie.

FRANCISCAINES DE CALAIS

Les Franciscaines dites de Calais datent de plusieurs siècles, certains de leurs couvents ont été fondés au XIVe et au XVe siècle. De tout temps, les sœurs se sont dévouées au soulagement des misères dans les hôpitaux, en temps d'épidémie, et sur le champ de bataille.

En 1867, on leur dépeignit la misère qui régnait dans le quartier des Brotteaux, à Lyon. On leur fit vivement sentir le besoin qu'il y avait de religieuses dévouées pour secourir les pauvres Allemandes, qui, venues de loin pour se placer, se perdaient parfois avant d'avoir pu trouver un travail convenable. Quatre sœurs arrivèrent à Lyon avec la

permission de Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, et de l'évêque d'Arras. Elles trouvèrent bientôt des aumônes pour soulager de grandes misères. Aux uns on payait le loyer, aux autres on donnait du pain, de la viande, du linge à domicile ; les malades abandonnés étaient soignés. Dans la communauté on logeait et on nourrissait des jeunes filles qu'on cherchait à placer ; quand ces personnes se trouvaient de nouveau sans place, elles revenaient à la maison. Un grand nombre d'elles s'y réunissaient le dimanche pour recevoir de bons avis. On fit aussi un commencement d'hôpital de vieillards, hommes et femmes et d'enfants abandonnés ; mais le local était fort restreint. On était à la recherche d'une plus grande maison quand la guerre éclata.

Pendant les mauvais jours, les sœurs furent respectées des communards à cause des services qu'elles rendaient dans le quartier ; ils voulurent même assister à l'enterrement d'une religieuse décédée en mai 1871. Après la guerre, les sœurs cherchèrent à agrandir leur œuvre ; elles désirèrent louer une partie des bâtiments des Capucins ou Monument des Brotteaux, sans pouvoir y parvenir. Aujourd'hui elles possèdent une maison de famille rue Pierre-Corneille et un orphelinat à Cuire.

MONPLAISIR

A mesure que la ville de Lyon s'étendait sur la rive gauche, il devenait de plus en plus nécessaire de créer de nouvelles paroisses. Mgr de Bonald, soucieux des intérêts religieux de ce quartier qui prenait de plus en plus d'importance, décida la création d'une nouvelle paroisse à laquelle il donna son nom : Saint-Maurice de Monplaisir. Depuis l'époque déjà lointaine de sa fondation, cette paroisse a pris une grande extension, au point que, comme on le verra, on a choisi, en grande partie sur elle, l'emplacement d'une nouvelle paroisse.

Saint-Maurice de Monplaisir (partiellement reconstruite).

L'église de Monplaisir se compose de deux parties bien distinctes : la partie ancienne, qui est l'église primitive, comprenant la nef, et la partie

moderne qui se compose de l'abside et du transept. La façade est en forme de temple grec ; elle est surmontée d'un fronton, puis plus haut d'un modeste clocher. Le porche est roman et décoré lui-même d'un fronton qui supporte la croix. Par côté du porche, on a creusé deux niches fermées par une grille, dans lesquelles on a représenté deux saints. La partie neuve se compose, comme on l'a dit, du transept et de l'abside ; c'est l'œuvre de notre éminent collaborateur M. Sainte-Marie Perrin. Les pierres d'attente qui se voient du dehors indiquent suffisamment que le monument est destiné à être continué et achevé ; en tout cas, ce qui existe déjà montre que l'édifice sera d'une architecture uniforme et que le monument n'aura rien à envier aux églises voisines.

Le maître-autel est provisoire, il est de bois, et porte sur le devant, sculpté en bas-relief, l'image du Bon-Pasteur ; de chaque côté de cette scène se trouvent deux statuettes. Au-dessus du chœur, s'élève une vaste coupole qui attend sa décoration définitive. Elle est supportée par quatre piliers et des trompes la font passer du carré à l'hexagone. Elle est éclairée par des ouvertures en forme d'étoiles, et au bas de la coupole l'architecture simule des tribunes. Derrière l'autel s'ouvre une vaste abside abondamment éclairée par cinq baies non encore pourvues de leurs vitraux.

Intérieur de Saint-Maurice (partie définitive).

Les arcs qui soutiennent l'abside et la grande nef sont de style roman et agréablement ornés d'une décoration qui simule des alternances de pierres noires et blanches. A droite, dans le transept, s'ouvre la chapelle du Sacré-Cœur ; l'autel de pierre blanche est décoré de deux colonnettes encadrant une croix. La chapelle est éclairée en haut par une rosace formant étoile et de côté par une baie. Dans le transept de gauche, se voit la chapelle de la Sainte Vierge, dont l'autel de marbre blanc est décoré, en bas-relief, d'un agneau entouré de lis et de roses, et surmonté d'une statue de Notre-Dame de Lourdes. Tout à

côté, on a placé un tableau représentant Notre-Dame du Rosaire. Le transept est éclairé par une verrière en forme de croisillon et la grande nef, encore provisoire, par trois vitraux de chaque côté. Au bas de la petite nef de droite se trouve le baptistère et contre le premier pilier, la chaire qui, contre l'habitude ordinaire, est placée à droite et non à gauche. Au bas de la nef de gauche se voit une statue de saint Antoine de Padoue, et près de là un tableau représentant saint Michel terrassant le dragon. Au fond de la grande nef est une tribune et devant le maître-autel une table de communion en marbre blanc avec colonnettes sculptées.

NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION

Le cardinal Coullié, préoccupé des intérêts religieux des habitants de Monplaisir-la-Plaine, vient de fonder dans ce quartier ouvrier une nouvelle paroisse sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption. L'érection canonique faite par Son Éminence le 16

Église provisoire N.-D. de l'Assomption à Monplaisir-la-Plaine.
(d'après un dessin de M. Paulet, architecte).

décembre 1907, a été promulguée le dimanche suivant dans les églises Saint-Maurice de Monplaisir, Saint-Vincent de Paul et dans la chapelle des religieuses franciscaines de la route d'Heyrieux, qui sert provisoirement d'église paroissiale. La sollicitude de cette œuvre importante a été confiée à un prêtre de l'œuvre du Père Chevrier, M. l'abbé Planus, en dernier lieu curé de Saint-Antoine d'Ouroux.

La paroisse de l'Assomption est formée d'une partie prise sur Saint-Vincent de Paul et d'une autre plus considérable empruntée à Saint-Maurice de Monplaisir. Sa population

est approximativement de 3.500 âmes. Pour la formation de la paroisse de l'Assomption, un bel emplacement donnant sur la route d'Heyrieux a été généreusement donné et soigneusement réservé ; mais sur ce vaste champ tout se construit : église, cure et maisons d'œuvres. Voici que déjà s'élève une chapelle provisoire, ouverte le 15 août 1908, jour de la fête patronale.

SAINT-ALBAN

Aux confins de Monplaisir et de Bron se trouve une chapelle dédiée à saint Alban. Son origine serait des plus anciennes. « Tout me porte à croire, raconte l'historien Cochard, qu'il existait du temps des Romains, sur l'emplacement qu'occupe la chapelle rurale de Saint-Alban, un temple ou du moins un Sacellum, dédié à quelqu'une de leurs divinités. On remarque, en effet, dans les murs de cette chapelle, des débris de marbres sculptés, des matériaux provenant d'anciennes constructions et sur la petite porte, au nord, une pierre de choin qui contient des fragments d'une inscription en lettres onciales, annonçant la douleur d'un fils, militaire à Lyon, qui avait perdu sa mère. » Aujourd'hui on y voit établie une œuvre bien touchante confiée aux sœurs Saint-Vincent de Paul : elles soignent avec dévouement des enfants et jeunes gens incurables.

GRANDS-CAPUCINS — CAPUCINS DU PETIT-FOREST

L'ordre des Capucins se rattache à celui des Frères Mineurs, fondés par saint François d'Assise, né dans cette ville, en 1182, mort à Sainte-Marie-des-Anges, en 1216. « Mathieu de Bassi, frère Mineur du couvent de Monte-Falco, ayant vu dans un tableau saint François représenté avec un *capuce* pointu, en fit confectionner un semblable en 1525. La même année, il commença à se couvrir la tête de cette coiffure et à marcher pieds nus. Ses compagnons furent désignés sous le nom de Capucins et approuvés par les papes Clément VII et Paul III. Grégoire XIII envoya des Capucins en France, sur la demande de Charles IX et le cardinal de Lorraine leur fit construire un monastère à Meudon.

Au XVIIIe siècle, cet ordre avait pris une extension si considérable qu'il possédait 1.600 monastères habités par 25.000 religieux. En 1574, le frère Jérôme de Milan, Capucin, se rendit à Lyon, où il logea chez Pompée Porro, riche banquier et son compatriote. Il décida Porro et quelques-uns de ses amis à construire un monastère pour les religieux. Dans ce but, ces bienfaiteurs achetèrent la propriété du sieur de Gadagne, banquier

florentin, située au lieu dit de Thunes, paroisse Saint-Paul, sur le coteau de Montauban. Le 15 juin 1575, nouveau contrat, par lequel Nicolas de Lanchisa, marchand florentin, vend à Jacomini Bruno une maison et jardin appelés de Confort, moyennant la somme de 1.600 livres, en faveur des religieux Capucins pour y faire le service divin. « Dans l'endroit qui se nomme Thunes, raconte l'historien Saint-Aubin, se voit le premier couvent que les Capucins possédèrent à Lyon et qui fut le second en France. Ces pères furent appelés d'Italie par Charles IX. La reine-mère les recommanda aux échevins qui les reçurent favorablement. Les banquiers les protégèrent de tout leur pouvoir et leur achetèrent l'emplacement de leur couvent. La croix y fut plantée solennellement le 14 septembre 1575, et cette nouvelle communauté fut dédiée à saint François, l'instituteur des Capucins. De nombreux bienfaits suffirent pour réduire à leur usage tout le bâtiment acheté, jusqu'au temps où l'on eut le moyen de le mettre en l'état où on le voit aujourd'hui. Le côté qui regarde la rivière et sa plate-forme au-dessus d'un précipice très escarpé, bordé de murailles fort épaisses, repose sur des rochers : c'est le soutien de la plate-forme. L'air y est très bon et l'aspect agréable; l'eau de deux fontaines très pure et très bonne coule sur ce terrain. »

Les Grands-Capucins au XVIIe siècle (d'après le plan de Simon Maupin).

A l'époque du choléra de 1628, qui ravagea Lyon, les Grands-Capucins et ceux du Petit-Forest, établis depuis 1622, se dévouèrent à soigner les pestiférés et plusieurs de ces religieux furent victimes de leur charité.

Le P. Archange, capucin.

Le 18 décembre 1702, les chanoines de la collégiale Saint-Paul vendirent à Laurent Pianello du Besset, chevalier, seigneur de La Valette, père temporel du couvent des Grands-Capucins, une maison haute et basse, une cour close de murailles, un réservoir d'eau surmonté d'un étage servant de porte au couvent, avec parloir et jardin potager.

Au moment de la Révolution, on dressa un inventaire des biens; on y lit ces lignes : « Le clos des Capucins peut contenir environ six bicherées de terrain dans lequel il y a un grand bâtiment carré pour le logement des religieux, auquel est adossée l'église avec le

chœur sur lequel est la bibliothèque qui contient environ 6.000 volumes en différents formats; une petite maison à l'extérieur, près la porte dudit couvent; un étage avec son rez-de-chaussée ; dans le clos, une tonne en fer de 152 pas de longueur, une allée de tilleuls; le restant divisé en trois jardins potagers et un parterre au milieu des bâtiments. » Dans la sacristie se trouvaient 74 aubes ; 12 surplis; 34 nappes d'autel ; 14 nappes avec dentelle ou mousseline; 36 corporaux ; 300 purificatoires ; 2 chappes ; 46 chasubles de différentes couleurs ; 30 chandeliers argentés ou arqueminés ; 4 missels ; 8 calices argent ; 1 ostensoir d'argent ; 1 ciboire argent ; 1 custode argent ; enfin 1 petite croix d'argent contenant du bois de la vraie croix. »

Il reste peu de souvenirs archéologiques du couvent des Capucins, la gare Saint-Paul ayant fait disparaître la majeure partie des bâtiments du monastère.

Nicolas de Dijon, célèbre capucin de la province de Lyon.

Près des Oratoriens, aujourd'hui Saint-Polycarpe, se trouvait un second couvent de Capucins, appelé du Petit-Forest, dont une place a conservé le nom. Ce couvent fut établi en l'année 1622, sous la protection de saint André, apôtre. Catherine de Médicis, reine de France, posa la première pierre du bâtiment en passant à Lyon, en 1632. Comme leurs frères plus anciens, les religieux occupaient leur temps à la prédication. Lorsqu'éclata le choléra, en 1628, les Capucins du Petit-Forest s'offrirent pour soigner les pestiférés : un chiffre, qui a son éloquence, indique que vingt-trois d'entre eux moururent du fléau, cette même année. Les uns périrent à Lyon, les autres en servant les malades aux environs de la ville : ainsi, à Vaulx-en-Velin près Lyon, moururent les frères Mathieu d'Arnay-le-Duc, Mathieu de la Chaise-Dieu et Jean-Baptiste de Vienne. A la Révolution, la municipalité fit inventorier les objets qui se trouvaient dans le couvent. Parmi les choses précieuses, on remarqua trois calices de vermeil, quatre calices d'argent, un ciboire de vermeil, un autre en argent, un ostensoir en vermeil, douze grands chandeliers et vingt-sept petits.

LE SAINT-ENFANT-JÉSUS

L'œuvre du Saint-Enfant-Jésus a pour but de distribuer aux enfants pauvres des écoles libres de Lyon des livres classiques et des vêtements. Elle a reçu un grand développement grâce au zèle de deux personnes dont les noms méritent d'être conservés dans les annales du bien : Mlle de Boissieu et sa sœur Mme de Nolhac. D'autre part, elle a été précieusement encouragée par le pape Pie IX qui, le 18 mars 1864, lui accorda de nombreuses indulgences.

L'œuvre du Saint-Enfant-Jésus est maintenant abritée à Ainay, rue Bourgelat, sous le même toit que l'œuvre des Messieurs. A certains jours de modestes ouvrières se réunissent dans une vaste salle et reçoivent, de la part des dames de l'œuvre, moyennant rémunération, des vêtements à confectionner pour les enfants pauvres des écoles. C'est ainsi une double bonne œuvre qui est accomplie. La maison de la rue Bourgelat compte deux chapelles : la plus ancienne, réservée aux sœurs Saint-Vincent de Paul, l'autre à l'usage des orphelines. La première possède un autel de marbre blanc, ouvert par devant en forme d'arcades, sous lequel repose les restes de sainte Candide la jeune, vierge et martyre, enfermés dans une châsse. Derrière l'autel un beau tableau représente saint Vincent de Paul et saint François de Sales. A droite, une autre toile montre la vierge Marie accueillant une âme qui se confie à elle. A gauche, un saint Sébastien peint par un artiste lyonnais, Mondan, et un Ecce Homo d'assez bon effet. Enfin, au bas, deux peintures représentent sainte Chantal et sainte Thérèse. Plusieurs de ces tableaux non signés sont l'œuvre de Claudius Lavergne. La chapelle est riche en reliques : outre celles qui sont exposées sur l'autel, on a artistement placé dans un tableau des parcelles de reliques, se montant à plus de six cents.

La chapelle des enfants s'ouvre perpendiculairement à gauche de celle des sœurs. Au-dessus de l'autel, dans une niche, se voit la statue de la Vierge immaculée, et, par côté, les statues de saint Vincent de Paul et du bienheureux Vianney, curé d'Ars. Plusieurs tableaux décorent l'oratoire ; ce sont, à droite : le Sacré-Cœur, œuvre de Mondan, et une Vierge qui paraît ancienne ; à gauche, saint Joseph et sainte Madeleine.

L'ESPÉRANCE ET BETHLÉEM

Les sœurs de l'Espérance, fondées à Bordeaux, possèdent une modeste chapelle située 14, montée des Carmes-Déchaussés, dans l'ancien couvent des Grands-Capucins. Elle fut commencée en mars 1877 et achevée la même année. M. Sainte-Marie Perrin en fut l'architecte, et le cardinal Caverot la bénit en 1878. L'autel unique est dédié à Notre-Dame de l'Espérance. La chapelle possède quatre modestes reliquaires renfermant chacun douze précieuses reliques, dont quelques-unes des martyrs lyonnais, disciples de saint Pothin.

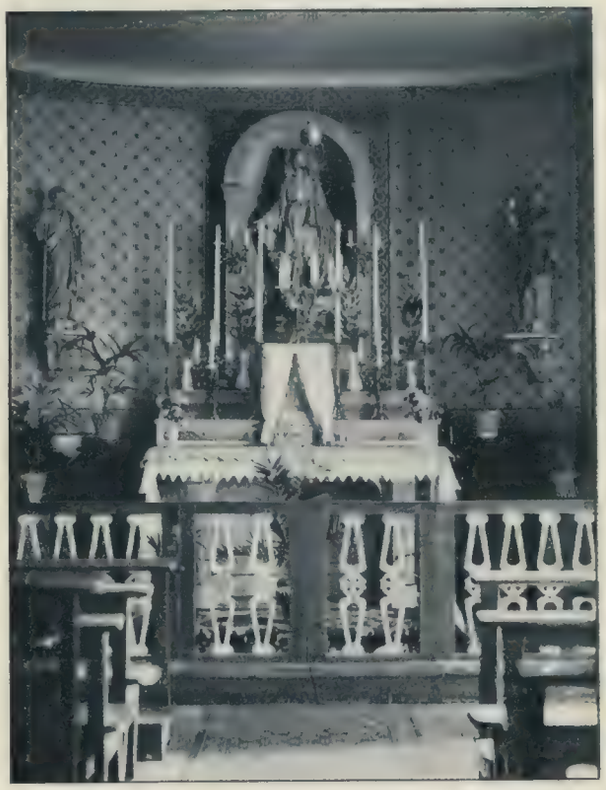

Chapelle de l'orphelinat de Bethléem.

La congrégation de l'Espérance, vouée aux soins des malades, possède une branche appelée sœurs de Bethléem ; celles-ci s'occupent plus particulièrement d'enseignement et d'orphelinats. La maison de Lyon est située montée des Carmes-Déchaussés, 10, il s'y trouve une trentaine d'orphelines auxquelles on apprend les choses les plus importantes de la vie pratique. La chapelle est modeste, un petit autel au milieu du chœur, avec, de chaque côté, des statues de la Sainte Vierge et de saint Joseph.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE IX

SAINT-MARTIN DE LA CHANA ET SAINT-ÉLOI

Règlements, indulgences et exercices de la confrérie de la Bonne-Mort, érigée dans la chapelle de Saint-Martin-de-la-Chanal, paroisse de Saint-Paul. Lyon, 1758, in-8.

Bibliothèque historique du Lyonnais, mémoires, notes et documents pour servir à l'histoire de cette ancienne province et des provinces circonvoisines de Forez, Beaujolais, Bresse, Dombes et Bugey, publiés par M.-C. et Georges Guigue, anciens élèves de l'école des chartes ; t. I, Lyon, Vitte et Perrussel ; Henri Georg, 1886, in-8, VII-471 p. — P. 142, suppression de la Chana.

Les abbés L. Duplain et J. Giraud, vicaires à Saint-Paul. *Saint-Paul de Lyon*, étude d'histoire lyonnaise. Lyon, Rey, 1899, in-8, 296 p., grav. — Concerne aussi la Chana et Saint-Éloi.

Les anciens hôpitaux de Lyon, l'hôpital de la Chanal ; par M. J. Drivon, dans : *Lyon médical*, 6 et 20 septembre 1908, etc., p. 397-407, 476-87, etc.

PÉNITENTS DE LA MISÉRICORDE, DE LA CROIX, DE LORETTE.

Règlemens de la confrérie de la Miséricorde, érigée à Lyon l'an 1636. Lyon, Valfray, 1749, in-12.

Boitel (L.). *La chapelle des pénitents de la Miséricorde*, dans : *Revue du Lyonnais*, (1837), série I, t. VI, p. 3. — Tirage à part : Lyon, Boitel, 1837, in-8°, 48 p.

Statuts de la compagnie des Pénitents de la Croix, érigée dans la ville de Lyon. Lyon, Laurens, 1716, in-12.

Ordre des offices et exercices spirituels qui se feront dans la chapelle des pénitents du Saint-Crucifix pendant la semaine sainte de 1788. Lyon, 1788, in-8.

Statuts et règlements de la dévote compagnie des pénitents pèlerins de Notre-Dame de Lorette, établie à Lyon. Lyon, 1684, in-12.

SŒURS SAINT-JOSEPH DE CLUNY

La r. m. Javouhey, fondatrice de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, histoire de sa vie, des œuvres et missions de la congrégation; par le r. p. Delaplace, de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Paris, Victor Lecoffre, 1886, in-8°, 2 vol., xi-595 p., 2 f.-679 p., portr.

DÉSERTE

Statvts et constitvtions sur la reigle dv glorievx pere S. Benoist, povr le monastère royal de Nostre Dame de la Déserte de Lyon ; seconde édition. A Lyon, chez Vincent de Cœursillis, ruë Tupin, à la fleur de lys, 1641, in-12, 382 p.-4 f.

Le portrait sacré des filles illustres de saint Benoist, avec les entretiens curieux sur la conduite de leur vie ; par F. Bachelard. Lyon, Gayet, 1669-70, in-4°, 2 tomes, grav. — Autre édition : Lyon, Girin et B. Rivière, 1670, in-4°, 2 tomes.

NOTRE-DAME-DES-MISSIONS

Constitutions des filles de Notre-Dame-des-Missions. Lyon et Paris, Delhomme et Briguet, 1900, in-16, 206 p.

Inauguration de la nouvelle chapelle de Notre-Dame-des-Missions de Lyon, chemin de Montauban, 14. Lyon, Vitte, 1901, in-8, 13 p.

Oraison funèbre de la t. r. mère Marie du Cœur de Jésus, fondatrice de l'institut des religieuses de Notre-Dame-des-Missions, Lyon ; par M. l'abbé Coulomb, vice-doyen, curé d'Aniche (Nord). Lyon, A. Waltener, 1893, in-8, 24 p.

Vie de la très-révérende mère Marie du Cœur de Jésus, née Euphrasie Barbier, fondatrice et première supérieure générale de l'institut des filles de Notre-Dame-des-Missions; par l'abbé A. Coulomb, vice-doyen honoraire, ancien aumônier du couvent des Saints-Anges à Armentières (Nord) et du couvent de Sainte-Ethelburga à Deal (Kent). Paris, Vic et Amat, 1902, in-8, xvi-787 p., grav.

NOTRE-DAME DE CHARITÉ DIT REFUGE SAINT-MICHEL

Troilliet (L.-F.), médecin du refuge Saint-Michel. *Notice historique* de la vie de madame de Méneust du Bois-Jouan, supérieure de la maison de Notre-Dame de Charité du Refuge de Saint-Michel à Lyon. Lyon, Ballanche, sans date (1816), in-8°, 8 p.

Règlement pour l'œuvre de Saint-Michel. Lyon, 1827, in-18.

Œuvre du refuge de Notre-Dame-Saint-Michel ; assemblée générale du 15 mars 1860. Lyon, imp. Perisse, 1860, in-8°, 15 p. — Compte rendu annuel 1860-1908.

ANNONCIADES

Constitvtions des religievses de l'ordre de l'Annonciade, sous la reigle de s. Avgvstin, fondées à Gennes, l'an de nostre salut 1604, traduittes d'italien en françois. Lyon, Clavde Cayne, 1620, in-12, 10 f.-222 p.-3 f.

Règles et adresses povr les officières des monastéres de l'Annonciade, fondés à Gennes, l'an de notre salut 1604, et nouuellement r'imprimées & conformes à la practique de l'obseruance des constitutions pour les monastères du mesme ordre, l'an M.DC.XXIV, traduit d'italien en français. A Lyon, par Clavde Cayne, ruë Raisin, au grand Harenc, M.DC.XXVIII, in-12, 111 p.-3 f.

Cérémonial des religievses de l'ordre de l'Annonciation Nostre Dame, tiré dv rituel Romain & des coustumes du mesme ordre. A Lyon, par Claude Cayne, en rue Raisin, au grand Harenc, M.DC.XXIX, avec permission. [*Autre titre :*] Ceremonies pour recevoir des filles ov femmes à la religion, dans les monastères de l'ordre de l'Annonciation nostre Dame, sous la reigle de saint Augustin, docteur de l'eglise, imprimé seulement pour servir aux religieuses du susdit ordre. A Lyon, chez Clavde Cayne, rue Raisin, au grand Harenc, M.DC.XXIX, avec permission. In-8°, 2 parties, 190 p.-1 f., 78 p.-1 f.

Chausse (R.-M. Marie-Hiéronyme). *Histoire de l'établissement et du progrès du premier monastère des religieuses Annonciades célestes de la ville de Lyon*, fondé [par Mme Gabrielle de Gadagne. Lyon, 1699, in-4.

Collombet. *Monastère des Annonciades, dites Bleu-Célestes*, dans : *Revue du Lyonnais*, (1843), 1re série, t. XVIII, p. 268.

PROPAGATION DE LA FOI

Instruction familière en faveur des confrères de l'un et l'autre sexe de la congrégation de la Propagation de la foy, établie à Lyon. Lyon, 1661, in-18.

SAINT-ALBAN

Notice historique et topographique sur la ville de la Guillotière, projet d'embellissement ; par Christophe Crépet, ancien élève de l'école royale des beaux-arts de Paris, architecte voyer de la ville de la Guillotière. Lyon, Marle, 1845, in-4°, 40 p.-2 f., grav.

Histoire de la Guillotière et des Brotteaux, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, 1846; par F. Meifred. Lyon, Giraud, 1846, in-8°, viij-112 p.

M.-C. Guigue. *L'hôtel et la prison de Roanne*, le prieuré de Saint-Alban et le palais de justice actuel de Lyon, notice historique. Lyon, Mougin-Rusand, 1880, in-8°, 19 p.

GRANDS-CAPUCINS ET PETIT-FOREST

Saint-Olive. *Les Grands Capucins*, dans : *Revue du Lyonnais*, (1874), série III, tome XVII, p. 151.

[Tisseur (C.)]. *Marie-Lucrèce* et le grand couvent de la Monnaye ; par Nizier du Puitspelu ; avec un plan en couleurs, par M. Vermorel. Lyon, Meton, 1880, in-8°, 2 f.-188-vii p. — Concerne aussi les Capucins du Petit-Forest.

Steyert (A.). *Topographie historique, l'ancien quartier des Capucins*, lettre à M. Vermorel, dans : *Revue lyonnaise*, juin 1881. — Tirage à part : Lyon, Pitrat, 1881, in-8°, 14 p., grav.

[Bergeron (abbé)]. *Manuel de Saint-Polycarpe*, recueil de prières, de chants liturgiques et de cantiques. Lyon, Paquet, 1896, in-32, liv-391 p. — Avec notice sur le Petit-Forest.

Les abbés L. Duplain et J. Giraud, vicaires à Saint-Paul de Lyon. Saint-Paul de Lyon, étude d'histoire lyonnaise. Lyon, Rey, 1899, in-8°, 296 p., grav. — Avec notice sur les Grands Capucins.

Balustrade gothique et gargouille, à Saint-Nizier.

CHAPITRE X

SAINT-NIZIER. — SAINT-JACQUES OU SAINT-JACQUÈME. — SAINT-LAURENT. BLIE ET SAINT-BENOIT — SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION, INSTITUTRICES DES AVEUGLES. — ÉCOLE OZANAM. INSTITUTION DES CHARTREUX. — NOTRE-DAME DE BELLECOMBE.

Les dernières parties de cet ouvrage comprendront quelques-unes de nos plus importantes églises : Saint-Nizier qui avec l'église Saint-Jacques, ou Saint-Jacquême, reçut fréquemment dans ses murs les réunions de ce que nous appellerions aujourd'hui le Conseil municipal, et qui dès lors appartient presque autant à l'histoire consulaire qu'à l'histoire religieuse ; puis Saint-Bonaventure, que nous verrons un peu plus loin, et qui groupe autour de lui les organisations corporatives de la cité demeurant, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le centre religieux des assemblées professionnelles, l'église du Travail et des petites gens.

SAINT-NIZIER

Les origines de Saint-Nizier sont fort obscures. Une tradition, malheureusement tardive, rapporte que saint Pothin arriva à Lugdunum, en remontant le Rhône, et qu'il établit un modeste oratoire dans le quartier actuel Saint-Nizier, au milieu des pêcheurs et des petits marchands à qui s'adressa d'abord son apostolat. Une autre opinion, récente, mais non dépourvue de probabilité, soutient que les réunions chrétiennes eurent lieu à Saint-Irénée, dans les cimetières qui avoisinaient la ville. Quoi qu'il en soit, une légende sujette à caution rapporte que les cendres des martyrs lyonnais jetées dans le Rhône par ordre des

païens et pour empêcher tout culte chrétien, furent miraculeusement amenées sur le bord, et recueillies par les fidèles. Ce sac de cendres saintes fut vénéré à Saint-Nizier durant tout le moyen âge.

Au temps de l'historien Grégoire de Tours, l'église des Saints-Apôtres existait depuis longtemps ; elle prit, plus tard, le titre de Saint-Nizier, du nom de ce saint évêque, qui y fut enterré. A cette époque, l'église des Apôtres fut cathédrale, et cela pendant plusieurs siècles ; six évêques y eurent leurs tombeaux : saint Rustique en 499, saint Viventiole en 517, saint Sacerdos en 551, saint Nizier en 573, saint Priscus en 585, et saint Genis en 678.

Au temps de Charlemagne, Saint-Nizier était devenue abbaye, mais d'un genre particulier : « elle était canonicale, et non pas monacale, ses membres étaient clercs et n'étaient point liés par le serment de pauvreté que prêtaient les moines proprement dits. Elle subsista encore dans le même état jusqu'à la fin du XIIe siècle, mais elle ne conservait que de faibles marques de son ancienne gloire. » Dans les statuts de l'église de Lyon, publiés en 1175, on mentionne l'ordre que les églises abbatiales gardaient entre elles : Saint-Nizier n'y est qu'au 3e rang après Saint-Just et Saint-Paul, et avant la Platière. « Deux bulles d'Innocent IV, de 1251 et 1252, prouvent que l'abbaye Saint-Nizier était supprimée à cette époque. Il en fut de même de celles de Saint-Irénée et de Saint-Paul, et le titre d'abbé de Saint-Just fut réuni à l'archevêché. » Dès lors, « Saint-Nizier ne fut plus qu'une simple paroisse desservie par un curé ou recteur, avec des clercs qui l'aidaient à porter le poids des fonctions pastorales. Tel fut son état pendant tout le XIIIe siècle. Vers la même époque, elle fut incendiée par les sectaires de Pierre Valdo, puis restaurée à la hâte.

« Louis de Villars, archevêque de Lyon, érigea Saint-Nizier en collégiale. Il y établit, en 1305, un corps de seize chanoines, et régla que l'un d'eux porterait le titre de sacristain, serait chef du chapitre et aurait la charge des âmes tant des chanoines que du reste de la paroisse. » Un autre chanoine fut nommé maître de chœur, pour le soin de l'office. L'archevêque annexa à la collégiale l'archiprêtré de Lyon et des suburbes. « A l'égard des seize chanoines, il ordonna que les six premiers seraient prêtres ; cinq autres, diacres, et cinq, sous-diacres. Deux ans après, le chapitre de Lyon s'adjoignit à son archevêque comme fondateur du chapitre de Saint-Nizier : dans un acte de 1307, il ajouta aux quatorze paroisses données par l'archevêque, celles de Genas et de Millery. »

Parallèlement à cette création du chapitre, l'archevêque fit beaucoup pour la construction de l'église ; il publia, en 1303, des indulgences en faveur de ceux qui contribueraient à cette bonne œuvre. En 1307, il renouvela ses instances après avoir donné, ainsi que le chapitre, un grand exemple de générosité, en fondant un patrimoine considérable pour la dotation des chanoines. »

Les constructions ou restaurations de la basilique n'avancèrent pas beaucoup pendant tout le XIVe siècle ; elles furent arrêtées en partie par les guerres civiles allumées entre les chanoines et les habitants de Lyon. Parmi les bienfaiteurs de cette époque, citons Jean de Marines, qui, avec grande générosité, commença à bâtir le sanctuaire vers 1303. « Ses armes sculptées au milieu de la voûte et aux piles extérieures qui la sou-

H. Gout Imp. Ch. Wittmann

SAINT-NIZIER

tiennent du côté gauche, montrent qu'il en éleva une portion. » André de La Fay fit construire le maître-autel. Plus tard, le sacristain, Jean Joly, plein de zèle, s'occupa.

Saint-Nizier. Les clochers vus du haut du transept.

durant de longues années, à poursuivre à grands frais l'ouvrage commencé. « Outre le presbytère ou abside, dont il jeta les nouvelles fondations, il fit beaucoup d'autres répa-

rations et construisit, du côté droit du sanctuaire, la chapelle de la Madeleine, qui marquait déjà la forme que devait avoir tout le reste de la basilique. Ce reste était encore bien considérable, puisqu'il était question de toute la nef avec les bas côtés et les chapelles. En 1454, on commençait à bâtir le clocher au-dessus de la porte de gauche, et l'on ébauchait la façade. L'église Saint-Nizier obtint pour cela, du chapitre de la cathédrale, de faire extraire de la montagne de Fourvière, de grosses pierres antiques provenant des ruines des monuments romains. En 1486, les confrères de la Trinité firent bâtir, à la suite de la chapelle de Saint-Sicaire, leur chapelle qui est une des plus grandes de cette église ; elle occupe deux arcades. Au même temps, l'héritier de Barthélemy Buyer fit élever la chapelle contiguë.

« Malgré tous ces travaux, la basilique n'était point achevée. Pierre Renouard, riche marchand de cette paroisse, et qui avait été échevin en 1499, 1509 et 1513, fut un des plus zélés pour terminer le tout. Outre les meubles et les ornements d'église dont il enrichit Saint-Nizier, il y fit plusieurs constructions considérables, fit abattre le maître-autel pour en élever un autre plus magnifique, mais il mourut en 1528, avant d'avoir pu l'achever. Il chargea ses héritiers d'y mettre la dernière main, ce qu'ils exécutèrent avec ardeur. » On leur doit la chapelle souterraine dite à tort Saint-Ennemond, puisque le corps du saint évêque de Lyon était en la possession de l'abbaye Saint-Pierre. « Il ne restait plus, pour achever l'édifice, qu'à élever un portail dont la magnificence répondît à celle de toute la basilique. Le célèbre Philibert Delorme, natif de Lyon, revenant d'Italie, où il avait passé une partie de sa jeunesse et acquis de grands talents en architecture, fut chargé, en 1536, de la nouvelle entreprise ; il la commença sur un plan tout nouveau et entièrement étranger aux formes adoptées dans le reste du monument. Son œuvre est fort belle, sans doute, en elle-même, mais son inopportunité a toujours frappé les esprits les plus prévenus. Il avait élevé déjà la façade jusqu'à la corniche, lorsqu'il fut appelé à Paris, par le cardinal du Bellay, son protecteur, qui voulait le produire à la cour. Depuis lors, son ouvrage est resté imparfait.

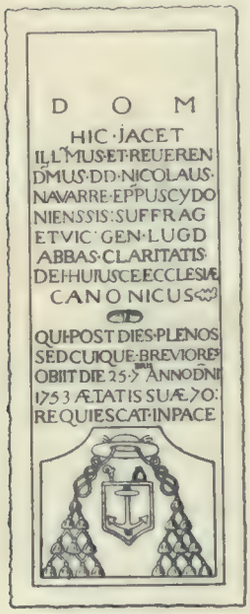

Pierre tombale de Nicolas Navarre, évêque auxiliaire de Lyon.

« Vers 1585, on reprit les travaux, et le portail méridional de la façade fut élevé d'après les dessins d'un architecte dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous. En 1646, une délibération consulaire permit à la fabrique de faire bâtir des boutiques depuis celle qui existe sous le clocher jusqu'à la Fromagerie, pour subvenir à l'entretien d'un prédicateur pendant le carême, et aux autres charges de l'œuvre et marguillerie de Saint-Nizier. En 1730, l'extérieur du vaisseau fut réparé et toutes les cloches furent refondues. Le consulat donna mille livres à cet effet. Quelques années plus tard, on fit regratter tout le dedans de l'église ; M. Peysson, syndic du chapitre, fit alors détruire par les ouvriers une centaine d'armoiries qui marquaient la foule des bourgeois qui avaient contribué à la reconstruction de la basilique; ce repiquage seul coûta près de 12.000 francs. Le chœur était alors

dans la nef et le maître-autel en était séparé par une balustrade en cuivre. Le chœur fut transféré à l'extrémité de l'église. Plus tard encore l'autel fut placé à l'intersection de la nef et des bras de la croix. M. Peysson avait donné 1.000 écus pour le reconstruire en marbre, mais il ne vécut pas jusqu'à l'accomplissement de son projet. »

Saint-Nizier. Gargouille.

A la Révolution, Saint-Nizier subit bien des outrages ; l'édifice fut néanmoins préservé de dommages plus considérables, par le courage de P. Cayre, commissaire du Directoire, de R. Lenoir le père, enfin de l'abbé Navarre, ancien président du chapitre. Cayre demanda « que Saint-Nizier fût rendu à son ancienne destination. Grâce à sa persévérance courageuse et à son désintéressement, il triompha de l'opposition la plus vive, il obtint des ordres positifs pour prendre possession de l'église dont les clefs lui furent remises le 25 germinal an V. Le 7 brumaire an VI, l'église fut bénite de nouveau et consacrée par MM. Renaud et Ponçon. Le 1er ventôse an VIII, Primat, devenu évêque de Lyon, vint établir son siège à Saint-Nizier », qui devint ainsi la cathédrale du clergé assermenté. Mais, après la Révolution, elle fut réconciliée au culte catholique.

Saint-Nizier est un vaste édifice gothique à trois nefs avec chapelles latérales. La façade est, comme on l'a dit, de style Renaissance, elle est surmontée de deux tours avec flèches aiguës, dissemblables : l'une du XVIe siècle, de même ordre que la façade, l'autre, de style gothique, construite au XIXe siècle, par M. Benoît, architecte.

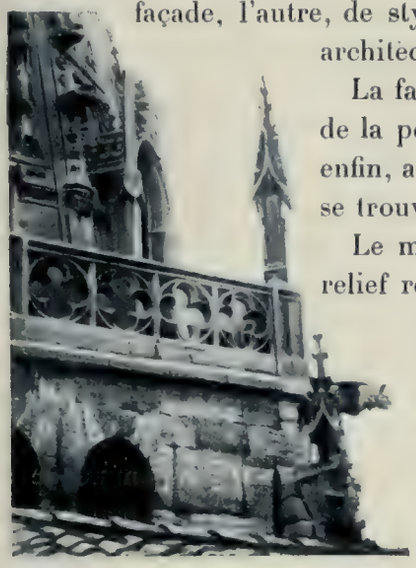

Saint-Nizier. Galeries et pignons.

La façade est ornée de plusieurs statues ; ce sont : au-dessus de la porte principale, saint Nizier ; plus haut, le Sacré-Cœur ; enfin, au sommet, la Vierge Mère. Au-devant des deux clochers se trouvent les statues des saints Pierre et Paul.

Le maître-autel est de marbre blanc ; il est décoré d'un bas-relief représentant, séparés par des colonnettes, Notre-Seigneur et les apôtres. Une barrière de marbre blanc entoure le chœur par devant et sur les côtés ; de grandes boiseries revêtent les murs de l'abside et encadrent les buffets d'orgues situées à gauche et à droite de l'autel. Au milieu, à la hauteur de la tribune, se voit un grand Christ. La petite nef de droite renferme les chapelles, dont voici l'énumération.

1° Chapelle de la Croix ; l'autel de marbre blanc et noir est orné du monogramme du Christ.

2° Chapelle dans le transept, sous le vocable de Notre-Dame-de-Grâces. L'autel de marbre blanc est décoré d'un magnifique bas-relief, les apôtres se rendant au tombeau de Marie après son Assomption ; au-dessus de l'autel, statue historique de Notre-Dame-

de-Grâces. Contre le mur on a placé, gravée dans le marbre, une bulle d'Innocent IV, adressée au recteur de Saint-Nizier, et dont voici la traduction : « Votre église eut le titre de cathédrale et fut la première établie à Lyon, elle possède un autel élevé par le bienheureux Pothin, premier archevêque de Lyon, et le premier dédié en Gaule à la Vierge Marie, où de nombreux miracles s'opèrent, dit-on. Désirant favoriser votre église et le culte qui est rendu à la Mère de Dieu, nous accordons quarante jours d'indulgence aux fidèles qui, après s'être confessés le samedi et les jours de fêtes de la Sainte Vierge, visiteront votre église. »

3° Chapelle Sainte-Élisabeth ; l'autel est de marbre blanc, rouge et gris. Le vitrail représente la sainte reine rencontrée par son mari pendant qu'elle visite les pauvres et les prisonniers ; suivant la tradition le pain qu'elle distribuait se changea en roses.

Saint-Nizier. Galerie et contreforts du nord.

4° Chapelle Saint-Joseph ; l'autel de marbre blanc est décoré d'un bas-relief doré : Joseph et Marie sont sculptés à mi-corps, celle-ci tient l'enfant Jésus qu'adore un ange. Au-dessus de l'autel est la statue de saint Joseph portant l'Enfant-Dieu. Le vitrail, géminé, représente, en haut, le saint patriarche avec Jésus entouré de deux anges ; plus bas à gauche, l'Adoration des bergers et dans le second plan les Mages conduits par l'étoile ; à droite, la Sainte Famille, et au second plan deux anges présentant la nouvelle flèche dont a été surmontée l'église. Au-dessous du vitrail, un monument de marbre blanc porte l'inscription : « A la mémoire de Mathieu Ménaide, chanoine d'honneur et curé de Saint-Nizier, décédé le 14 janvier 1855. »

5° Chapelle Sainte-Catherine ; l'autel est de marbre polychrome, blanc, gris et rouge ; il est éclairé par un vitrail représentant la sainte qui confond les philosophes de son temps ; en haut, un ange lui apporte la couronne et la palme du martyre.

6° Chapelle Sainte-Philomène ; l'autel est de pierre et orné du monogramme de la sainte ; au-dessous on voit une peinture sur fond or, représentant cette vierge martyre. A droite de l'autel, sur un piédestal, on a placé la statue du bienheureux Vianney, curé d'Ars. Au-dessus, le vitrail, signé : Lavergne, offre les sujets suivants : le saint curé d'Ars ; à gauche, sainte Philomène ; à droite, un ange portant un instrument de musique.

La nef de gauche renferme les chapelles ci-après énumérées :

1° Chapelle du Sacré-Cœur ; elle contient un bel autel de marbre blanc, dont la face est ornée d'un bas-relief représentant la Cène. Le retable, aussi de marbre blanc, est élevé et

possède quatre scènes sculptées, savoir, de gauche à droite : Jésus et la Samaritaine, Madeleine implorant son pardon aux pieds de Jésus ; le divin Maître et les disciples d'Emmaüs ; Jésus et les petits enfants. L'ensemble est couronné de la statue du Sacré-

Distribution de pain, par la confrérie de la Trinité, vitrail de L. Bégule, à Saint-Nizier.

Cœur, aussi de marbre blanc, tandis que deux anges adorateurs sont peints à ses côtés.

2° Dans le transept de gauche se trouve la chapelle Saint-Nizier ; l'autel est de marbre blanc, noir et rouge ; il est surmonté de la statue de saint Pothin apportant à Lyon une

statuette de la Vierge Marie. Contre le mur, on a placé une plaque de marbre sur laquelle est gravée une longue inscription, mention d'une indulgence accordée par Clément XIV, le 17 janvier 1760.

3° Chapelle de la Sainte-Trinité ; on y remarque un magnifique autel de marbre blanc, surmonté d'un retable très élevé et décoré de sculptures : Dieu le Père, sous la forme d'un vieillard assis, montre son Fils en croix, tandis qu'au-dessus plane le Saint-Esprit ; le groupe est abrité sous un dôme de marbre. Cette chapelle, la plus vaste de toutes, est éclairée par deux beaux vitraux, œuvre de notre collaborateur L. Bégule, et datés de 1894. Le plus près de l'autel porte l'indication : « Lecture des statuts de la confrérie de la Sainte-Trinité, fondée en l'église des Saints-Apôtres, le 6 décembre 1300. » Le deuxième : « Distribution statutaire des pains, par la confrérie, en la place des Cordeliers, le jour de la Sainte-Trinité. » Entre ces deux vitraux se trouve un petit édicule de marbre blanc élevé à la mémoire de Benoît Déroziers, ancien curé de Saint-Pierre, puis de Saint-Nizier.

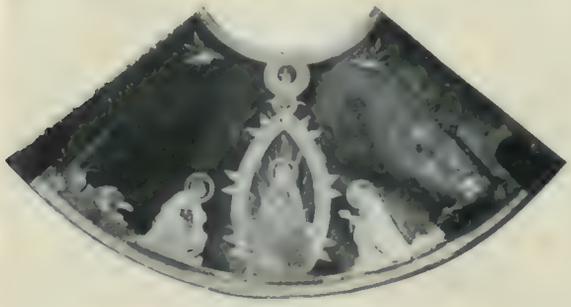

Mosaïque de la crypte de Saint-Nizier, d'après une aquarelle de M. l'abbé Desgeorges.

4° Chapelle Saint-François de Sales ; l'autel de marbre blanc, est orné, sur le devant, du monogramme du saint. Le vitrail représente huit scènes de la vie de cet évêque, parmi lesquelles on remarque : le prélat visitant son diocèse ; saint François donnant un règlement aux religieuses de la Visitation ; sa discussion avec Théodore de Bèze ; il bénit un enfant à son lit de mort.

5° Chapelle Saint-Louis de Gonzague ; l'autel, de marbre blanc, est à la manière antique en forme de table. Le vitrail représente plusieurs scènes de la vie du saint Jésuite : sa première communion ; il annonce à son père sa détermination d'embrasser la vie religieuse ; il soigne les malades ; sa mort ; les anges accompagnent son âme aux pieds de Notre-Seigneur.

6° Chapelle des Saints-Anges ; l'autel est de marbre blanc. Le vitrail représente Jésus au désert servi par les anges.

7° Chapelle des Fonts-baptismaux. En face de l'autel, contre le mur, se voit un bas-relief représentant le Saint-Esprit descendant dans l'âme de l'enfant baptisé, tandis que l'ange gardien veille sur lui. Le vitrail offre trois scènes : le baptême du Christ ; Jésus guérissant un malade ; le baptême de Clovis.

Dans la grande nef, vaste et belle chaire de bois sculpté ; la cuve est ornée de statuettes : le Sauveur du monde ayant à ses côtés les quatre évangélistes encadrés par quatre anges.

Le chœur de l'église est éclairé par deux rangées de vitraux à dessins géométriques, séparées l'une de l'autre par les tribunes qui font le tour de l'église. La grande nef possède des baies géminées sans vitraux. Dans les transepts se trouvent deux rosaces : celle de droite représente le couronnement de Marie, entourée des chœurs des anges ; dans celle

Intérieur de Saint-Nizier.

de gauche, saint Jean repose sa tête sur le cœur de Jésus, tandis que tout autour de cette scène volent des Chérubins.

Au fond de la grande nef, sur la tribune, se trouvent de vastes orgues, éclairées par un grand vitrail représentant saint Pothin, qui offre l'image de Marie à la vénération des fidèles.

Nous avons omis à dessein, dans la description qui précède, les œuvres d'art éparses dans l'église afin de les réunir dans un même ensemble.

C'est d'abord, dans le transept de droite, au-dessus de l'autel, une Crucifixion qui n'est pas sans quelque mérite. A côté, la fameuse Vierge Mère, d'Antoine Coysevox. On sait qu'elle fut faite pour être placée à l'angle de deux rues, à l'extérieur d'une maison : c'est ce qui explique que la Mère et l'Enfant paraissent regarder de côtés différents.

Au fond du transept, une peinture moderne représente la Vierge Marie et l'Enfant-Jésus soutenus par les anges et debout sur une sphère. En descendant les chapelles de droite, on trouve une peinture médiocre de sainte Élisabeth de Hongrie, et plus bas un tableau assez remarquable de la Sainte-Famille, œuvre du XVIIIe siècle.

Dans la chapelle suivante, il faut remarquer aussi une *Fuite en Égypte*, assez pittoresque. En voici une description sommaire :

Sur la gauche, saint Joseph s'avance, de profil, et s'appuie sur un bâton de voyage. Il est vêtu d'une tunique bleue dégageant les jambes nues, et d'un manteau rouge relevé sur l'épaule. Plus au centre, la Vierge, de face, s'avance également vers la droite, vêtue de rouge avec un manteau bleu, tenant sur un linge blanc, l'Enfant nu, endormi. A droite, deux hommes, l'un de face et agenouillé, l'autre debout et de profil, avec un bonnet rouge et pour unique vêtement une draperie sombre autour des reins, sont occupés à lever la pierre d'un tombeau. Aux derniers plans, dans le ciel, des têtes de chérubins.

Dans le transept de gauche, l'autel du Sacré-Cœur est entouré d'un beau retable gothique dessiné par MM. Benoit, père et fils, et exécuté par le sculpteur Vaganay. En haut de ce retable, au centre, le Christ montre son cœur ; au-dessous, dans des niches, quatre bas-reliefs représentent, de gauche à droite, Jésus et la femme adultère, Jésus et Madeleine, les disciples d'Emmaüs, Jésus et les petits enfants ; enfin, devant l'autel, la Cène.

Dans les chapelles de gauche, se trouvent plusieurs peintures dont voici l'énumération : L'Ascension de Notre-Seigneur ; saint Irénée, évêque de Lyon, peinture du XIXe siècle ; saint Pothin, sculpture de marbre blanc, par Chinard ; la Sainte Trinité, beau retable gothique moderne, en marbre blanc ; l'Adoration des Mages, tableau de grande dimension ; le Sacré-Cœur vénéré par des anges, peinture médiocre ; saint François de Sales apparaissant à une religieuse, et le baptême du Christ dans la chapelle des fonts baptismaux.

SAINT-JACQUES OU SAINT-JACQUÊME

La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et de Notre-Dame de Montserrat, fut établie à Lyon avant 1513. « A l'origine, dit M. de Valous, pour être membre de la confrérie de Saint-Jacques et de Notre-Dame de Montserrat, il fallait, outre les témoignages de bonnes mœurs et de piété, avoir accompli au moins un pieux voyage en Galicie et en Catalogne, et en présenter des lettres testimoniales. Les insignes des pèlerins, c'est-à-dire le bourdon, la gibecière, une longue robe, la ceinture et le rosaire, le chapeau à larges bords et le mantelet ornés de coquillages, devaient être revêtus par tous les membres pendant le voyage obligatoire, lors des fêtes du saint patron, aux processions et aux inhumations des confrères. Plus tard, on se contenta d'une simple promesse de pèlerinage obligatoire. » La confrérie Saint-Jacques étant une des principales de la ville, jouissait de la considération publique et de la bienveillance des autorités ecclésiastiques. Parmi ses protecteurs, on cite plusieurs archevêque de Lyon, et en particulier le cardinal François de Tournon qui gouverna notre ville de 1551 à 1562. Les pèlerins qui, lors de la surprise de la ville par les Protestants, en 1562, avaient perdu tous leurs titres, renouvelèrent leurs statuts à diverses reprises et obtinrent, soit des bulles pontificales d'indulgences perpétuelles, en 1656, soit les approbations de l'archevêque en 1719 et 1730 ». Ne croyons pas que les voyages soient la caractéristique exclusive de notre siècle : la confrérie comptait, en 1730, quatre-vingt-neuf pèlerins de Compostelle. C'est un joli chiffre pour Lyon. Les officiers étaient un recteur, un vice-recteur, un trésorier, un secrétaire, un maître et un sous-maître de chœur, deux censeurs, quatre maîtres des cérémonies, deux infirmiers, quatre courriers. En 1755 la confrérie comptait cent vingt-huit pèlerins. « Elle faisait quatre processions solennelles par an : la première à Notre-Dame de Fourvière ; la seconde, en bateau, à Notre-Dame de l'Ile-Barbe ; la troisième, le jour de la bénédiction des raisins ; la quatrième à la chapelle Saint-Roch. On y portait des bourdons uniformes à pommes rouges pour les simples confrères, dorées pour les anciens en charge. » L'association fut dissoute par la Révolution.

François, cardinal de Tournon, archevêque de Lyon.

La chapelle Saint-Jacques, proche Saint-Nizier, « remontait avant le XIe siècle. Le voisinage du pont de Saône a dû entraîner la fondation d'un oratoire ou d'un petit hospice avec chapelle, à son issue orientale comme à son débouché occidental. Les documents historiques constatent l'existence de ce petit monument dès l'année 1267 ». Pour la description de l'oratoire on ne saurait mieux faire que de citer l'étude si documentée de M. de Valous. « La chapelle, petit édifice, dont le flanc d'environ vingt mètres de longueur, se développait sur le côté méridional de la place Saint-Nizier et près de son angle sud-

ouest, se composait intérieurement d'une seule nef voûtée, divisée en trois travées et terminée à l'orient par une abside semi-circulaire voûtée en cul de four et plus basse que la nef. Cette abside formait le chœur réservé aux pèlerins ; un peu en avant, s'élevait le grand autel qui anticipait sur la première travée. La deuxième travée constituait, pour ainsi dire, une chapelle à part, sous le vocable de Notre-Dame de Montserrat, dont l'autel s'adossait au mur méridional en face de la porte principale. La dernière travée était divisée dans sa hauteur en deux étages, dont l'inférieur formait le prolongement de l'édifice, et le supérieur, de six pas en saillie, servait d'oratoire particulier et n'avait vue sur la nef que par une fenêtre. On y parvenait au moyen d'un escalier intérieur, mais quoique l'usage de cette tribune fût réservé aux possesseurs de la maison contiguë, elle n'avait pas de communication directe et à niveau avec cette maison.

Saint Jacques, peinture de M. Couvert, église Saint-Pothin.

« A l'extérieur, la chapelle masquée au couchant par la maison dite de Chaponay, englobée au sud et à l'est dans les habitations particulières, n'avait de façade libre que sur la place Saint-Nizier, et encore sur la moitié de son étendue, la partie inférieure en était-elle cachée par une ou deux boutiques basses. Une balustrade couronnait la muraille de cette façade soutenue par quatre contreforts ou piliers surmontés de clochetons dont l'un, à l'est, portait les armoiries des Chaponay et le dernier, à l'ouest, le même blason mi-parti de Palmier. La porte principale, au milieu de la façade, en face de l'autel de Notre-Dame, offrait les caractères architectoniques du xve siècle. Elle se composait de deux arcs concentriques reposant sur quatre colonnettes à chapiteaux décorés de coquilles. Au milieu, sur le tympan ou sur le trumeau, une base rappelait l'existence d'une statue détruite vraisemblablement en 1562. La fenêtre au-dessus, de même style, était divisée, par un meneau, en deux baies de vitraux peints, représentant, le premier, un saint Jacques et les armes de la ville avec la date de 1575, le deuxième, le blason de la confrérie et la date de 1603, enfin tout en haut les armes de France dans le tympan. La partie orientale de la façade se trouvait ajourée d'une fenêtre éclairant le maître-autel, et du côté opposé, à droite de la grande entrée, une autre porte, surmontée d'une statue de la Vierge, donnait accès dans la chapelle par la dernière travée. Une rose percée dans le mur oriental, au-dessus de l'abside, ornée d'un vitrail portant en

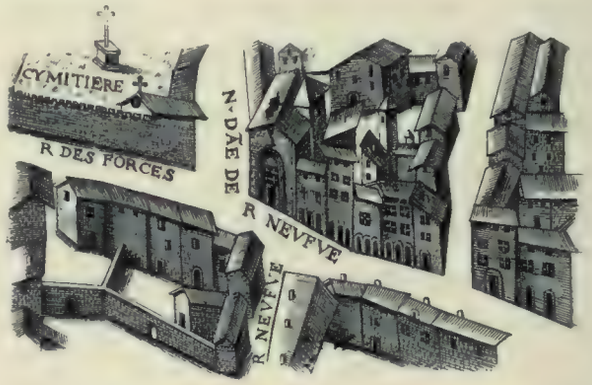

Notre-Dame de la rue Neuve, en 1550.

écusson les armoiries des Pupil, éclairait cet édifice sobrement décoré. Le plan de Simon Maupin indique, en outre, trois fenêtres sur le flanc méridional. Enfin une dernière porte, sans aucun caractère, s'ouvrait à l'occident, dans l'allée de la maison de Chaponay. Le clocher consistait en une muraille à deux arcades de huit pieds de hauteur avec faîtage de fer-blanc façonné en coquilles et en bourdons ; elle n'abritait qu'une cloche mise en branle au moyen d'une corde traversant la voûte et tombant dans la première travée à peu près en face du grand autel. »

A la notice relative à Saint-Jacquême, il convient de joindre un modeste oratoire dédié à la Sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame de la rue Neuve. Cette église n'a guère d'histoire, mais pour que le souvenir n'en soit point effacé, il nous a paru bon d'en donner ici une vue d'après le plan scénographique.

SAINT-LAURENT

Aux notices sur les hôpitaux, se joint tout naturellement celle de Saint-Laurent, dont on dira peu de chose parce qu'il en a été incidemment question dans le premier volume,

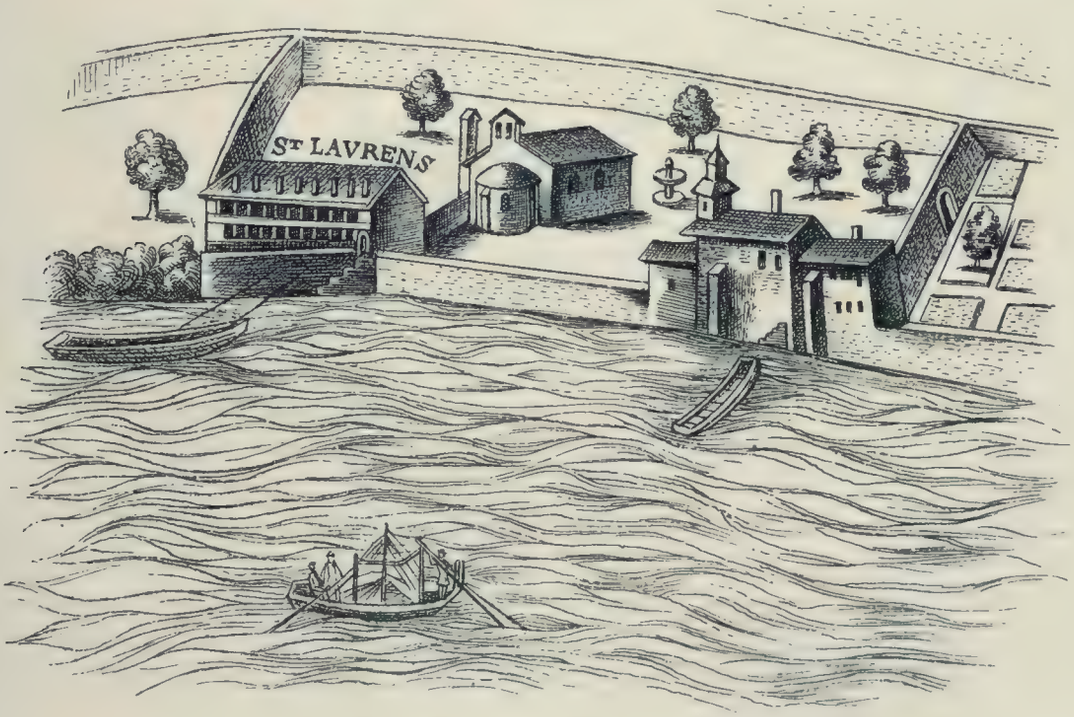

Saint-Laurent de la Quarantaine, en 1550.

chapitre de la Charité. Saint-Laurent situé près des murs de la ville, à la Quarantaine, servait, comme le nom l'indique, à mettre en quarantaine, en observation, les mendiants,

vagabonds, malades qui arrivaient du dehors et auraient pu apporter la contagion en ville. On y plaçait aussi, en temps de peste, comme dans un lazaret, les contaminés. La vue, que nous donnons, de Saint-Laurent au XVIe siècle, dispense, en partie, d'une longue description.

BLIE ET SAINT-BENOIT

Aux couvents de religieuses Bénédictines déjà décrits, les Chazeaux et la Déserte, il faut en joindre deux autres qui seraient oubliés, si le nom de place Saint-Benoît ne rappelait le souvenir du second.

Blie est une modeste commune du département de l'Ain dont le couvent eut son heure de célébrité. Au XVIIe siècle la prieure écrivit au cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, que ses religieuses « étaient exposées en des périls imminents et en de grands dangers de leurs personnes et de leurs consciences, par les gens de guerre ennemis de la France, qui font des courses dans les provinces de Bresse et Bugey, y exerçant toutes les violences, ravages, insolences et cruautés qu'ils peuvent ».

Le digne archevêque répondit qu'il favoriserait l'établissement des religieuses de Blie dans la ville de Lyon, à condition que le Chapitre de Saint-Paul abandonnerait toute supériorité à leur égard. Les chanoines de Saint-Paul « louèrent le zèle de ladite dame prieure et pour le faciliter, ont quitté, remis et cédé audit seigneur archevêque de Lyon, toute supériorité qu'ils avaient sur le prieuré de Blie ».

« Les religieuses, dit M. l'abbé Vachet, habitèrent d'abord dans le quartier Saint-Georges; mais bientôt le petit couvent s'installa à l'un des côtés de la place Louis-le-Grand, à Bellecour, non loin de la Charité, « vers les allées de Tillots » comme s'exprime Chappuzeaux. Sur le plan de Siraucourt, on voit très nettement l'emplacement du couvent de Blie : il est sur la rue du Peyrat, sur cette masse de terrain circonscrite par les rues Saint-Joseph, de la Sphère et Boissac, et pour parler un langage plus moderne, le couvent de Blie devait se trouver là où l'on a ouvert la rue Victor-Hugo. » Ce prieuré fut supprimé en 1751.

L'origine de Saint-Benoît est relativement récente. Gabrielle Dugué, religieuse professe de l'abbaye Saint-Pierre, et sa sœur, Marie Dugué, aussi religieuse de ce couvent, sortirent de Saint-Pierre, et avec la permission des supérieurs, se retirèrent au monastère de Blie. Peu après, dit M. l'abbé Vachet, elles allèrent d'abord à la montée Saint-Barthélemy, demander asile au monastère des Ursulines ; puis elles habitèrent quelque temps la maison de Bel-Air, vis-à-vis de l'abbaye de Chazeaux, « et comme il est de la discipline religieuse de vivre dans un couvent de leur ordre pour observer la règle sous laquelle elles se sont soumises, après s'être longtemps consultées, elles firent dessein de fonder en cette ville un prieuré sous le vocable de saint Benoît ». Elles achetèrent, en 1658, une propriété con-

sidérable, quai Saint-Vincent, près de la place actuelle Saint-Benoît, y firent construire un vaste couvent. La communauté, après des fortunes diverses, fut supprimée par la Révolution.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION, INSTITUTRICES DES AVEUGLES

Il existe depuis longtemps, à Lyon, une maison pour les jeunes aveugles. A cette tâche s'était vouée une famille lyonnaise, la famille Frachon, soutenue par les subsides des pouvoirs publics. Lorsque moururent le directeur et la directrice, une femme d'énergie et de grand cœur, Mme Finet-Estreignat, ouvrit, le 1er octobre 1879, une nouvelle maison d'aveugles, située rue de la Tourette à la Croix-Rousse, dans un immeuble qui, paraît-il, fut une maison de plaisance de Louvois. La directrice s'entendit avec M. l'abbé Dassy, de Marseille, qui vint installer dans la maison les religieuses de l'Immaculée-Conception, dont la première supérieure lyonnaise portait le nom d'une grande famille du Midi : Claire de Bouillane-Colombe. Plus tard, en 1897, les aveugles se transportèrent chemin de Saint-Simon, au pied du château de la Duchère, dans un tènement qui faisait autrefois partie de cette belle propriété de Balmont, dont nous avons raconté l'histoire dans le tome premier, et qui était en partie occupée par l'œuvre des sourds-muets, dirigée par M. Forestier. Cette dernière œuvre, nous l'avons dit, possède une belle chapelle, dont

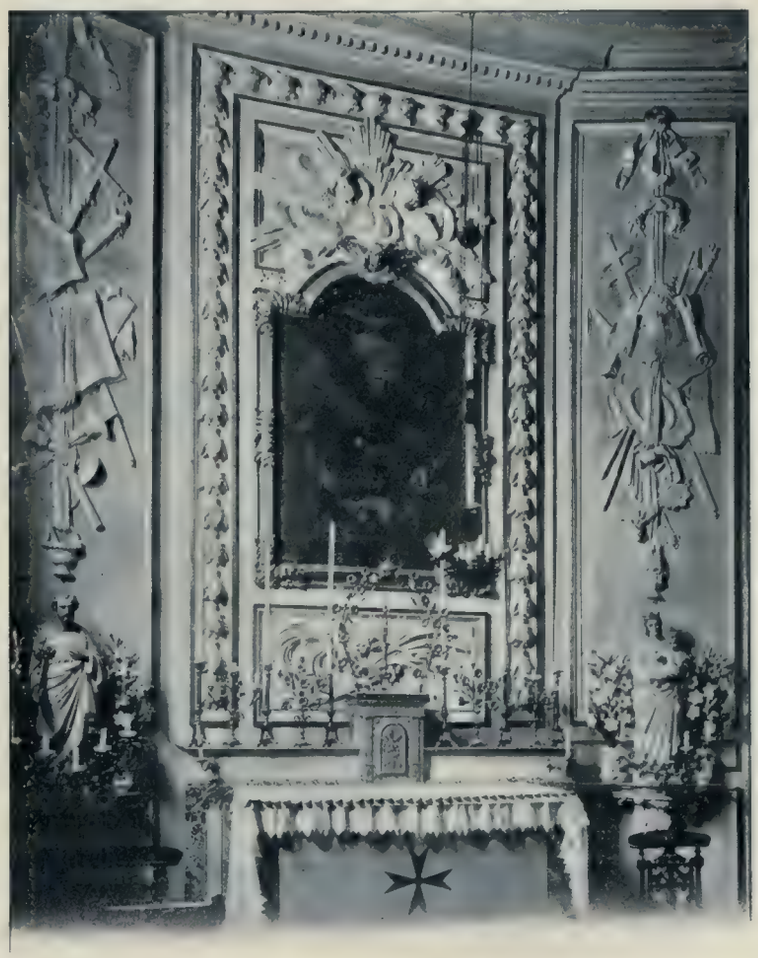

Chapelle de Balmont.

nous donnons ici la vue intérieure. Quant à l'œuvre des aveugles, sa maison de Saint-Simon fut bénite le 28 octobre 1897, par le cardinal Coullié, et son directeur actuel est M. le chanoine Lémann, directeur également de l'orphelinat de Balmont, qui a succédé à la maison des sourds-muets fondée par M. Forestier.

INSTITUTION DES CHARTREUX

Nous eussions aimé, dans ce volume, faire une plus large place aux maisons d'enseignement, rappeler le souvenir de ceux qui, après la Révolution, présidèrent à la réorganisation de cet enseignement libre, de nouveau et plus que jamais menacé, qui le firent refleurir au cours du dernier siècle, les Thibaudier, les Hyvrier, les Peyre, et d'autres encore. L'espace restreint dont nous disposons ne le permet pas, et nous n'oublierons pas que nous avons spécialement à décrire les églises et chapelles.

Le chanoine Peyre, ancien supérieur des Minimes, l'un des restaurateurs de l'enseignement libre au XIXe siècle.

Toutefois, nous ne pouvons point omettre de tracer en quelques lignes l'histoire et la description de la chapelle de l'Institution des Chartreux et de l'École Ozanam, deux monuments récents qui font honneur à notre ville.

La chapelle fut bâtie sur les plans de M. Tony Desjardins, architecte départemental et diocésain. Elle fut consacrée en 1865, par Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, en présence de M. Vaïsse, préfet du Rhône, de La Saussaye, recteur d'Académie, et d'une nombreuse et choisie assistance.

La façade de la chapelle est particulièrement élégante. Dans le tympan qui surmonte le porche, on a sculpté un Christ enseignant des enfants réunis autour de lui. Le haut de la façade se termine par une statue de la Mère de Dieu abritée sous un dais de pierre sculptée. Le maître-autel est de pierre sculptée ; il porte au-devant un magnifique bas-relief représentant le Christ accompagné de saint Jean l'Évangéliste, saint Polycarpe, saint Pothin et saint Irénée, quatre personnages dont se réclame l'église de Lyon à ses origines, puisque saint Pothin fut envoyé à Lyon par saint Polycarpe, disciple de l'apôtre

saint Jean. Le retable de l'autel est en forme de créneaux peints et dorés. Dans le chœur, à droite et à gauche, sont placés deux petits autels dédiés l'un à saint Irénée, second évêque de Lyon, dont la statue hiératique surmonte l'autel, l'autre à la Vierge Marie. Tout à côté, contre le mur de l'abside, deux fresques, œuvres du peintre Sublet; signalons également les riches boiseries et les stalles sculptées, placées le long des murs de la nef.

La chapelle est éclairée par douze vitraux, cinq dans le chœur, six dans la nef et un à la grande baie de façade ; les dessins en sont dus à M. l'abbé Dubois. Ces verrières sont divisées en trois compartiments, et chacun d'eux comporte six médaillons représentant des scènes que nous décrirons ci-dessous. Au bas de la nef, s'ouvre une vaste tribune sur laquelle est placé l'orgue.

Chapelle de l'Institution des Chartreux.

M. l'abbé Hyvrier, fondateur de l'Institution des Chartreux, voulait, par les vitraux de sa chapelle, offrir une prédication aux regards de ceux qui viendraient s'y agenouiller. M. l'abbé Dubois, dont nous avons cité le nom, alors professeur à l'institution, expert en iconographie, fut chargé de réaliser ce désir. L'éminent supérieur suivit dans tous ses détails le projet de composition des vitraux, le fit soumettre à l'approbation du célèbre

Père Cahier, à Paris, et confia le dessin des cartons à Steinheil père, peintre de la Sainte-Chapelle dont Viollet-le-Duc achevait la restauration. Cette œuvre exécutée d'un seul jet, avec toutes les délicatesses d'un autre âge, demanda trois années d'un travail ininterrompu.

Depuis 1864, les vitraux de la nef étalent les sept dons du Saint-Esprit aux regards des générations d'élèves. A chaque verrière correspond l'exposé d'une des sept vertus que l'Esprit saint fait germer dans l'âme du confirmé : d'abord esquissée par un des justes de l'ancienne loi, jeune le plus souvent, comme Samuel, Daniel, David, elle est réalisée par les saints de la Loi de grâce, après que Jésus l'a inscrite, au sommet du vitrail, par un acte de sa vie mortelle. Au sanctuaire de la chapelle, les vitraux théologiques de Bourges sont reproduits dans la *Nouvelle alliance*, l'*Apocalypse*, le *Jugement dernier* qui enseignent la doctrine de l'Église en s'aidant des scènes émouvantes de la passion du Sauveur et de la « Légende » de la Vierge Marie. Le cycle des deux Ève et des deux Adam de notre primatiale de Lyon est reproduit à la grande rose de la façade, au-dessus du septième don : la Crainte de Dieu, qui domine la tribune de l'orgue.

L'ensemble de ces douze verrières, dit M. l'abbé Dubois, séparées par les seuls piliers de la chapelle, forme une immense mosaïque lumineuse, sans aucune ouverture fatigante pour les regards. Le verre très irrégulièrement coulé qu'on y a employé, donne mille scintillements diamantés ; et l'harmonie des nuances est celle que l'on admire dans le tissu des cachemires des Indes. »

ÉCOLE OZANAM

Édifiée en 1906-1907 sur les plans de M. Pascalon, architecte, la nouvelle chapelle de l'école Ozanam s'élève à l'angle des deux rues récemment percées, et parallèlement au monument expiatoire des Brotteaux.

Lorsqu'en 1881, M. l'abbé Girodon, disciple et collaborateur du digne abbé Thenon, vint abriter les débuts modestes d'un externat de lycéens dans la partie du vieux couvent des Capucins louée à cet effet, la possibilité d'y construire une chapelle ne fut même pas envisagée : trop de nécessités immédiates absorbèrent à la fois la sollicitude du fondateur et les ressources dont il disposait. On se contenta donc tout d'abord d'un obscur réduit resserré entre deux chambres de directeurs et aménagé vaille que vaille en oratoire commun. Les anciens de l'école ont cependant gardé un souvenir ému de cette première chapelle, « si petite, dit un spirituel chroniqueur, que la flamme timide de la veilleuse en faisait le tour plus d'une fois ».

Cette installation provisoire, devenue rapidement trop étroite pour le nombre croissant des élèves, dura trois ans à peine et fut remplacée par un édifice bien simple encore et fort éloigné de la conception classique, mais dont l'inauguration fut saluée comme un véritable événement.

Au flanc gauche du vieux monument des Victimes, près de la porte du caveau, s'amorçait une salle oblongue, divisée en petits compartiments et éclairée de fenêtres inégales : elle avait servi jusque-là aux bons Pères de « Pénitencerie » pour la confession des hommes. On abattit les cloisons, et l'espace ainsi dégagé devint la nef de la nouvelle chapelle. Peu de temps après, on construisit à la suite, un transept et une abside dont la voûte cintrée fut raccordée tant bien que mal au plafond surbaissé de la salle. On meubla, on orna peu à peu l'intérieur pendant qu'à l'extérieur une végétation luxuriante de vigne vierge et de lierre envahissait les murs bruts, et là, pendant plus de vingt ans, se concentra toute la vie religieuse de la maison : messes, bénédictions, catéchismes et conférences. Plus rien ne reste aujourd'hui de cette chapelle rustique ni de la funèbre pyramide qui la couvrait de son ombre : sur leur emplacement soigneusement nivelé s'aligne la rue Créqui et les passants indifférents foulent aux pieds leurs communs souvenirs.

La cour et l'ancienne chapelle, aujourd'hui disparue, de l'école Ozanam.

L'édifice actuel, dû à l'initiative laborieuse de M. l'abbé Genevet, successeur de M. Girodon, et à la générosité de l'Association des anciens élèves qui en a soldé les frais, s'adosse en partie à l'extrémité sud des bâtiments de l'école. La vue, de l'extérieur, en est imposante. D'immenses verrières, encadrées de pierre blanche, découpent les façades; celles-ci sont terminées, à l'est et à l'ouest, par un pignon orné d'une corniche composite qui se prolonge sur les deux autres côtés. Le soubassement sur les rues, haut d'environ trois mètres, est en pierre de Saint-Martin-Belle-Roche : il est percé d'ouvertures pour l'aération du sous-sol.

Chapelle de l'école Ozanam.

A l'intérieur, le vaisseau est d'une seule nef de 10 mètres de largeur sur 24 m 50 de longueur, prolongée par un chœur à pans coupés de 7 m 50 de largeur sur 6 m 50 de pro-

fondeur. Le maître-autel en bois peint et le vitrail signé Bégule qui se voit au-dessus, sont, avec le confessionnal et la table de communion, des reliques de l'ancienne chapelle. Le plancher en ciment armé recouvert de linoleum a une pente de 15 millimètres par mètre sur toute la longueur de la nef, jusqu'aux deux marches qui surélèvent le chœur. La voûte en plein cintre est formée de briques minces recouvertes d'une chape en chaux lourde armée : elle mesure à son sommet 13 m 50 au-dessus du sol. Au fond s'étage la tribune principale où se trouvent deux autels ; quatre autres petits autels garnissent en bas les coins de la nef. Une seconde tribune de forme « loggia » est prise au nord dans l'épaisseur du bâtiment voisin : ici le mur est percé de trois baies séparées par des piliers à chapiteaux ioniques supportant une corniche et formant des pénétrations dans la voûte. De ce même côté sont les trois porte par où l'on accède dans l'édifice : il n'y a pas d'entrée sur les rues.

Intérieur de la chapelle de l'école Ozanam.

Cette nouvelle chapelle a été bénite le 26 juillet 1907. L'inauguration solennelle en a été faite quelques mois plus tard, le jour de la confirmation (28 novembre), par le cardinal Coullié.

NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE

Le quartier situé derrière la gare des Brotteaux, qui confine d'une part aux Charpennes et de l'autre à Villeurbanne est resté, durant de longues années, loin de tout centre religieux. Cette région dépendait de Sainte-Anne du Sacré-Cœur et ne comptait que quelques habitations éparses. Vers 1885, un grand propriétaire foncier qui était en même temps un chrétien fort généreux, M. Serre, offrit à l'administration ecclésiastique un vaste terrain pour construire une église, des écoles et des œuvres. On se mit promptement à l'œuvre et

en un an, s'élevait, dans ce quartier autrefois déshérité, une belle église gothique à la flèche élancée et entourée de vastes bâtiments pour les usages paroissiaux.

L'administration de la paroisse fut confiée à M. l'abbé Marnas, aujourd'hui vicaire général chargé des œuvres. Sous sa direction expérimentée, et sagement audacieuse, ce quartier fut évangélisé au fur et à mesure de l'extension matérielle qu'il prenait. M. Jarosson, successeur de M. Marnas, continue cette tradition de dévouement.

L'église est, nous l'avons dit, de style gothique à trois nefs avec chapelle absidiale.

La façade de l'église porte au tympan une statue de Marie Immaculée foulant aux pieds le serpent, elle est placée dans une gloire et entourée de douze étoiles.

Notre-Dame de Bellecombe.

Le maître-autel est de pierre blanche, orné sur le devant, d'un bas-relief représentant les disciples d'Emmaüs, ainsi que les quatre évangélistes avec leurs symboles. Contre le mur, est un grand Christ. Derrière le chœur se trouve une chapelle absidiale, dédiée au Sacré-Cœur, avec autel de pierre blanche formant table, soutenue par trois colonnettes de marbre rouge, et surmontée d'une statue du Sacré-Cœur. A droite est placée la chapelle de la Sainte Vierge ; l'autel est de pierre blanche, avec retable portant les noms de Jésus et Marie ; il est surmonté d'une statue de la Vierge-Mère en marbre blanc, œuvre d'Aubert. La chapelle de gauche est sous le vocable de saint Joseph ; l'autel de pierre est orné, au-devant, de lis sculptés en relief. Au-dessus de l'autel est une statue de marbre blanc signée : L. Castex, représentant saint Joseph méditant sur le mystère de l'Incarnation ; de la main droite, il tient une hache, symbole de son humble métier ; il porte l'index de la main gauche sur la bouche en signe de réflexion.

L'église est largement éclairée par de nombreuses baies ; celles du chœur et de la nef sont de simples grisailles, mais autour de l'abside on a placé quatre vitraux représentant : la Naissance du Sauveur, Jésus et les disciples d'Emmaüs, la Crucifixion et l'Ascension. La chapelle du Sacré-Cœur est éclairée par trois vitraux à dessins géométriques ; celle de la Sainte Vierge par trois verrières illustrées par des anges. Le vitrail du fond du transept représente la Présentation de Jésus au temple, il est signé : Paquier Sarrazin, Lyon, 1902. Au fond de la petite nef de droite, une verrière offre l'image de l'Agonie de Notre-Seigneur. La chapelle Saint-Joseph est éclairée de trois vitraux : la Vierge-Mère accompagnée de deux prophètes annonçant les gloires de Marie. La verrière située au fond du transept représente la Sainte Famille et des anges, dont les uns portent les instruments de la passion, tandis que les autres admirent ou adorent ; au bas de la nef de gauche se trouve le baptistère avec vitrail : le Baptême de Notre-Seigneur.

Église de Bellecombe, intérieur.

L'église de Bellecombe possède une chaire en bois sculpté et un beau chemin de croix, peinture en gris et noir sur cuivre avec filets or.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE X

SAINT-NIZIER

Confrérie de Notre-Dame de Grâces. Le culte de la sainte Vierge et de saint Pothin dans l'église de Saint-Nizier, coup d'œil historique, d'après quelques documents nouveaux ; par l'abbé Lapra, vicaire à Saint-Nizier. Lyon, Pitrat, sans date, in-32, VI-216 p., grav.

Adoration perpétuelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Très Saint-Sacrement de l'autel, établie dans la paroisse de Saint-Nizier de Lyon. Lyon, 1692, in-12.

Indulgences et statuts de la confrérie de la très sainte et très adorable Trinité, érigée dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Nizier, l'an 1300 et renouvelée en 1728. Lyon, 1728, in-24.

Avantages et prérogatives de la confrérie de la très sainte Trinité de Saint-Nizier. Lyon, 1746, in-12.

Règlemens de la compagnie des Dames unies pour le secours des pauvres incurables de la paroisse de Saint-Nizier de Lyon. Lyon, Valfray, 1747, in-8, viij-37 p.

Indulgence plénière en forme de jubilé accordée à perpétuité à l'église de Saint-Nizier de Lyon. Lyon, Valfray, 1761, in-18.

Mémoire pour les chanoines & chapitres des trois collégiales de Saint-Just, Saint-Paul & Saint-Nizier de Lyon, intervenans comme d'abus & demandeurs, contre M. l'archevêque de Lyon, intimé & défendeur, en présence de MM. les chanoines-comtes de l'église primatiale de Lyon, appellans & intimés. Paris, Ph.-D. Pierres, 1777, in-4°, 40 p.

Mémoire pour M. l'archevêque & comte de Lyon, primat de France, intimé & défendeur, en présence du chapitre primatial de la même église, comte de Lyon, aussi intimé & défendeur, contre les chapitres des églises collégiales de Saint-Just, Saint-Nizier & Saint-Paul de ladite ville de Lyon, intervenans & adhérens à l'appel comme d'abus et interjetté par neuf chanoines de ladite église primatiale comtes de Lyon, des mandemens & ordonnances de publication de la nouvelle liturgie du diocèse & d'une délibération du chapitre primatial, contenant acceptation de cette liturgie. Paris, Simon, 1777, in-4°, 14 p.

Règlement pour les courriers de la confrérie du Saint-Sacrement, établie dans l'église Saint-Nizier. Lyon, 1787, in-8.

Procession de la paroisse de Saint-Nizier de Lyon à la chapelle de Notre-Dame de Fourvières, le 12 septembre 1815. Lyon, Boursy, 1815, in-12, 23 p.

Instructions, exercices de piété, règlement à l'usage des fidèles associés à la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, canoniquement érigée dans l'église paroissiale de Saint-Nizier de Lyon; [par J.-F. Besson]. Lyon, Rusand, 1818, in-12, 397 p.

Règlement de la société des dames établie pour le soulagement des pauvres incurables des paroisses de Saint-Nizier et de Saint-Bonaventure. Lyon, P. Rusand, 1824, in-18, 33 p.

Règlement de la confrérie de Notre-Dame de Grâces, rétablie à la suite de la mission de 1826 dans la paroisse de Saint-Nizier de Lyon, accompagné de quelques considérations ; par M. H. A., missionnaire de France, et suivi des considérations sur les mystères de la sainte Vierge, par l'auteur de l'*Ame élevée à Dieu*. Lyon, Rusand, 1827, in-18, 270 p.

Lyon ancien et moderne ; par les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*, sous la direction de Léon Boitel ; avec des gravures à l'eau-forte et des vignettes sur bois, par H. Leymarie. Lyon, Boitel, 1838-53, in-4°, 2 vol. — T. II, p. 271, article de H. Leymarie sur Saint-Nizier.

Savy (J.-E.). *Observations sur les restaurations* actuelles de nos églises et nécessité de mettre au concours le projet de réédification de la façade de l'église de Saint-Nizier, avec plusieurs réflexions critiques sur l'architecture gothique, mémoire lu à la société académique d'architecture de Lyon, dans sa séance du 4 mars 1843; par J.-E. Savy, architecte. Lyon, Pommet, 1843, in-8, VI-32 p.

Vital de Valous. *La confrérie* de la Trinité, à propos de la porte de Saint-Nizier, dans : *Revue du Lyonnais*, (1880), série IV, t. IX, p. 106.

Église Saint-Nizier à Lyon, notices sur les verrières consacrées à saint François de Sales et saint Louis de Gonzague, exécutées par Claudius Lavergne, né à Lyon, syndic-président de la corporation des artistes-peintres-verriers de France, 1880-1885. Paris, J. Mersch, 1885, in-8, 8 p. [*Signé :*] Noël Lavergne.

Lapra (abbé). *Confrérie de Notre-Dame-de-Grâces.* Le culte de la sainte Vierge et de saint Pothin dans l'église de Saint-Nizier, coup d'œil historique, d'après quelques documents nouveaux; par l'abbé Lapra, vicaire à Saint-Nizier. Lyon, Pitrat, 1885, in-32, VII-164 p., grav.

[Lapra (abbé)]. *Confrérie de Notre-Dame de Grâces* de Saint-Nizier, notice et règlement. Lyon, Pitrat, 1885, in-32, 2 f.-216 p., grav.

Paroisse de Saint-Nizier. Petit manuel de la confrérie de Notre-Dame de Grâces et recueil des prières les plus anciennes, des coutumes et des indulgences particulières à cette association. Aux zélatrices de la confrérie de Notre-Dame de Grâces, en témoignage de leurs efforts pour la propagation de la confrérie et la restauration de la crypte. Lyon, Pitrat, 1886, in-24, 72 p., grav.

Desvernay (F.). *La confrérie* de la Sainte-Trinité de Lyon, dans : *Revue du Lyonnais*, (1897), série V, t. XXIV, p. 215.

Le livre des confrères de la Trinité de Lyon, 1306-1792, publié, d'après le manuscrit original, par Georges Guigue, ancien élève de l'École des chartes. Lyon, Georg, 1898, in-8, LXVIII-257 p.

Inventaire du trésor de Saint-Nizier de Lyon, 1365-1373, liste des sépultures de la paroisse, 1346-1348, documents inédits publiés, d'après des textes originaux, par Georges Guigue, ancien élève de l'École des chartes. Lyon, Waltener, 1899, in-8, XVIII-87 p.

L'écho de Saint-Nizier, revue paroissiale, paraissant le 1er du mois, novembre 1903, n° 1. Lyon, imp. J. Vernay. In-8°, 8 p. — Périodique mensuel, 1903-1908.

[Condamin (J.)]. *Notice sur la crypte* de l'église Saint-Nizier à Lyon. Lyon, Vitte, 1906, in-8, 35 p.

Abbé J.-B. Vanel, curé de la Demi-Lune. *Le prône du deux brumaire an XI*, à Saint-Nizier, conférence prononcée, le 9 mars 1906, aux facultés catholiques de Lyon. Extrait de l'*Université catholique*. Lyon, E. Vitte, 1906, in-8, 43 p.

SAINT-JACQUES OU SAINT-JACQUÊME

Statuts et règlemens pour la confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et de Notre-Dame de Montserrat, érigée dans la chapelle de Saint-Jacques de la ville de Lyon, depuis plusieurs siècles, contenant un ajoûté aux susdits statuts, la manière de recevoir les confrères. Lyon, Réguillat, 1755, in-8, 256 p.

La chapelle de Saint-Jacquême ou de Saint-Jacques de Lyon, notice rédigée sur les documents originaux, par V. de Valous, avec un essai de restitution figurée, par A. Steyert. Lyon, Brun, 1881, in-8, 62 p.-1 f., grav.

BLIE, SAINT-BENOIT

Arrest du conseil d'état du roi, qui ordonne que par le sieur archevêque de Lyon, il sera procédé à la suppression du prieuré de Blies, ordre de saint Benoît, situé dans la ville de Lyon, en la forme portée par ledit arrêt du 10 octobre 1750, extrait des registres du conseil d'État. Lyon, P. Valfray, 1752. — Décret de son éminence monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque et comte de Lyon, portant suppression du titre du prieuré régulier de Notre-Dame-des-Anges de Blies en Bugey, ordre de saint Benoît & de la conventualité dans le monastère de Blies, situé dans la ville de Lyon; de même que l'union des biens, meubles & immeubles, droits, fruits & revenus desdits prieuré & monastère, au chapitre régulier des nobles chanoinesses de Neuville en Bresse, aux charges et conditions y énoncées, du 21 septembre 1751, in-4°, 2 parties, 22 et 20 p.

Les anciens couvents de Lyon ; par l'abbé Ad. Vachet, missionnaire de Lyon, de la maison des Chartreux. Lyon, E. Vitte, 1895, in-8, 3 f.-662 p.-1 f., grav. — Pag. 139-44, notice sur Blie; pag. 145-60, notice sur Saint-Benoît.

SŒURS DES AVEUGLES

[Castellan (D.)]. *Les Jeunes aveugles de Lyon-Vaise*, chemin Saint-Simon, 12. — Rapport par M. l'abbé D. Castellan, directeur des instituts des jeunes aveugles et des sourds-muets de Marseille, in-8°, 20 p.

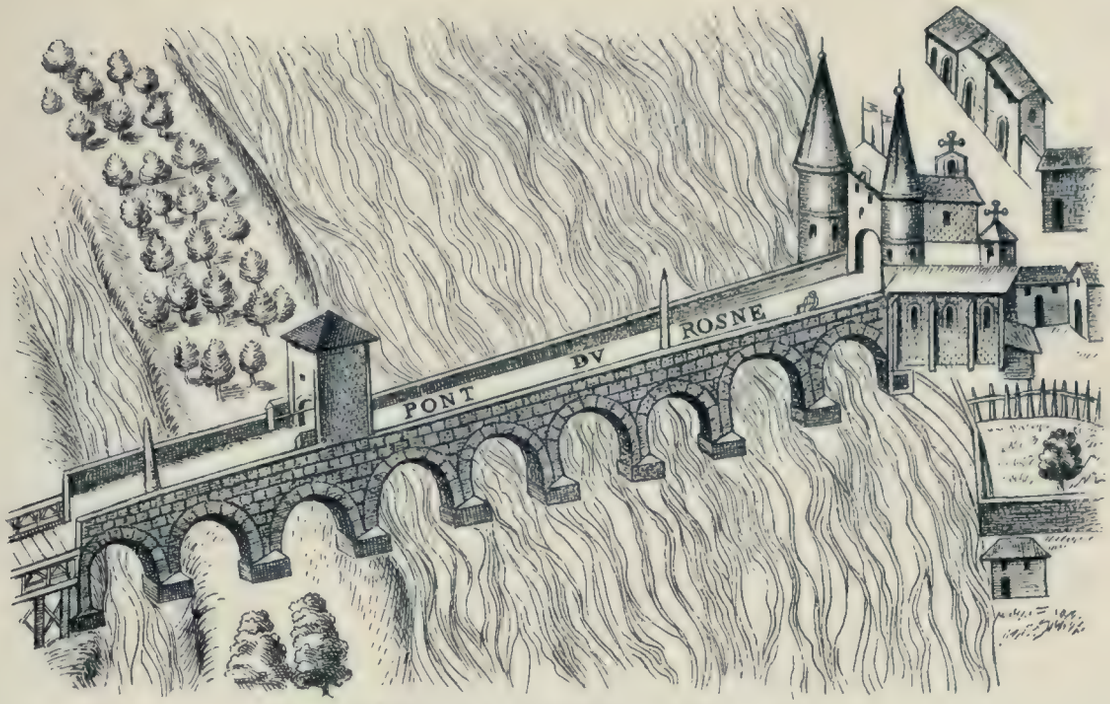

Le pont du Rhône et la chapelle du Saint-Esprit au XVIe siècle
(d'après le plan scénographique de 1550).

CHAPITRE XI

GRANDS-CARMES, SAINTE-CATHERINE ET SAINT-MARCEL. — VERBE-INCARNÉ, RECLUSERIE SAINTE-MADELEINE, CHAPELLE DE LORETTE. ANCIENS CIMETIÈRES, SAINTE-MADELEINE DE LA GUILLOTIÈRE, LÉPROSERIE SAINT-LAZARE. — ADORATION PERPÉTUELLE DU SACRÉ-CŒUR OU SACRÉ-CŒUR DES CHARTREUX. — ŒUVRE DE LA CROIX. — SAINT-GEORGES. — BON-SECOURS. — NOTRE-DAME DES VICTOIRES. — HOSPITALIERS-VEILLEURS. — SAINT-SÉBASTIEN. CHAPELLE DE PONT-DU-RHONE OU DU SAINT-ESPRIT. — SAINT-CHARLES DE SERIN. — PETITES-SŒURS DES PAUVRES. — POINT-DU-JOUR. CINQ-PLAIES. — JÉSUS-HOSTIE. — RELIGIEUSES DE LA NATIVITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR. — SAINT-AUGUSTIN. — SAINT-PIERRE DE VAISE.

Quoiqu'ALGRÉ que les notices de ce chapitre soient plus courtes parce qu'elles se rapportent à des chapelles modernes, elles n'en sont pas moins intéressantes en ce qu'elles sont un témoin de la fécondité de l'Église et de la souplesse de son activité. Plusieurs d'entre elles ont trait à des maisons d'éducation, par exemple : religieuses de l'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur plus communément appelées Sacré-Cœur des Chartreux, sœurs Notre-Dame des Victoires, et religieuses de la Nativité de Notre Seigneur ; d'autres à des institutions charitables : œuvres de la Croix, Hospitaliers-Veilleurs, Petites-sœurs des pauvres, léproseries Saint-

Lazare, hospitalières de Bon-Secours. On y trouve aussi mentionné certaines communautés contemplatives, comme les Cinq-Plaies et Jésus-Hostie, enfin des églises paroissiales récentes : Saint-Augustin, Saint-Pierre de Vaise.

GRANDS-CARMES, SAINTE-CATHERINE, SAINT-MARCEL

On sait que les Carmes attribuent la fondation de leur ordre au prophète Élie. Sans s'arrêter à cette légende, il est certain que dès l'origine du christianisme, de pieux chrétiens se réfugièrent dans les montagnes de la Palestine et en particulier dans les solitudes du Mont-Carmel. Ils portaient une robe brune avec un grand manteau blanc. Jusqu'au XIIIe siècle, ils furent presque inconnus en Occident. Malgré la défense du concile de Latran, en 1215, d'établir de nouveaux ordres religieux, le concile de Lyon, tenu en 1245, permit, sur la demande d'Innocent IV, l'arrivée des Carmes en Europe. Ce pape autorisa la règle des moines, et cette approbation fut ratifiée par Alexandre IV, en 1261, et par Honorius IV, en 1285. Toutefois on ne permit pas à ces moines de vivre en solitaires, et ils durent accepter la vie commune.

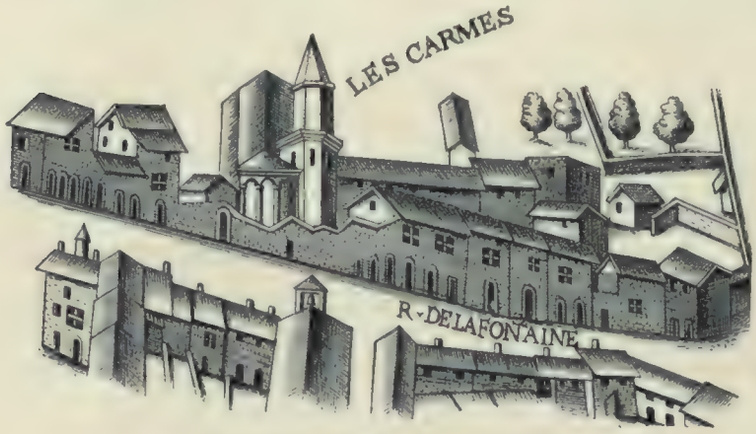

Le couvent des Carmes au XVIe siècle d'après le plan scénographique de 1550.

Leur arrivée à Lyon date de 1291. Cette année, Gui, doyen et chapitre de l'église de Lyon, donnait des lettres de concession au frère Bérenger de Canavat, prieur des Carmes, permettant d'acquérir un endroit où il puisse résider et d'y bâtir comme bon lui semblerait.

En 1305 eut lieu un accord entre l'abbé de l'Ile-Barbe et le prieur des Capucins, pour un tènement situé paroisse de la Platière, au-devant et joignant la chapelle Sainte-Catherine sur le chemin venant à Saint-Sébastien, aujourd'hui rue Terme, d'une part, le chemin du bourg de Seine aux Grandes-Auges, d'autre part, et joignant le couvent du grand hôpital ; cette acquisition fut faite moyennant 300 livres viennoises. Elle amena une contestation avec le prieur de la Platière et le commandeur de Sainte-Catherine. « Ceux-ci essayèrent, dit M. Brouchoud, en usant de voies de fait, de chasser les Carmes de leur demeure. Les révérends pères firent appel à la justice et montrèrent, à l'appui de leur requête, les preuves de leur établissement dans les lieux disposés, c'est-à-dire leur autel garni pour la célébration de la messe et la table prête pour le repas des religieux. Faisant droit à ces réquisitions, le juge défendit au prieur de la Platière d'exercer la moindre

violence envers le prieur et le couvent des Carmes. Quant au commandeur de l'hôpital Sainte-Catherine, attendu qu'il avait souffert que la nuit précédente, des bandes armées pénétrassent de son hôpital dans la maison des religieux et y vinssent nuitamment exercer toutes sortes de violences, il le cita à comparaître devant lui, en juillet 1303.

« Le litige entre les abbés de l'Ile-Barbe et les Carmes fut réglé par un accord au terme duquel le sol fut abandonné aux moines pour en jouir désormais paisiblement et en vrais propriétaires, moyennant quoi les dépens du procès furent payés par les Carmes. L'archevêque de Lyon, Louis de Villars, approuva la transaction qui fut confirmée par une bulle du pape Clément V, donnée à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, le 17 février 1305. Il cassa les sentences d'excommunication que leurs adversaires avaient fait fulminer contre eux, et par grâce spéciale, les exempta pour toujours de toutes les redevances pour le passé et l'avenir, envers les abbés de l'Ile-Barbe, l'abbesse de Saint-Pierre et le commandeur de l'hôpital de Sainte-Catherine. André de Margiac, abbé de l'Ile-Barbe, essaya vainement de protester contre les privilèges que la bulle de Clément V conférait aux Carmes. Le pape récompensa la soumission de l'hôpital Sainte-Catherine en lui faisant une aumône de 50 livres tournois. »

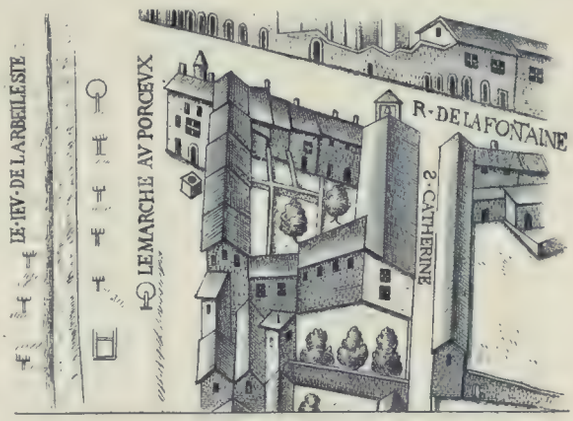

Sainte-Catherine en 1550.

Le 9 novembre 1319 fut signé un contrat d'échange de directe entre le prieur des Carmes et l'abbesse de Saint-Pierre ; celle-ci cédait aux Carmes douze deniers forts de servis imposés sur quatre maisons situées aux Auges, la première possédée par les religieux suivant la donation à eux faite par Durand de Fuer sous le servis de 3 deniers, la deuxième possédée par Odette de Fuer joignant la susdite, sous la même servitude, la troisième appartenant jadis à Pierre Catelin, joignant la maison Odette, enfin la quatrième possédée par Étienne Milet et Guillemette sa femme ; en échange les Carmes remirent à l'abbesse le servis annuel de plusieurs bichets de froment.

Le pape Clément V « accorda 40 jours d'indulgences aux personnes qui visiteraient l'église que les Carmes avaient l'intention de bâtir. Jean XXII étendit, en 1326, à l'ordre des Carmes le pouvoir donné aux Dominicains touchant les prédications, sépultures, émoluments et legs pieux. Eugène VI, en 1433, et Innocent VIII, en 1484, confirmèrent, en les étendant, les indulgences concédées par leurs prédécesseurs aux fidèles qui assisteraient aux offices des Carmes. Enfin Jean XXII, en 1317, et Clément VI, en 1477, les prirent directement sous leur autorité, en les soustrayant à toute juridiction et puissance des évêques. Ils jouissaient en outre du privilège de s'opposer à ce qu'aucun ordre mendiant pût s'établir à côté de leur couvent dans un rayon de 300 mètres. Les Augustins ayant voulu passer outre en construisant leur maison près de l'emplacement des Grands-Carmes, furent condamnés à démolir l'oratoire et la maison qu'ils venaient d'élever, et à payer 300 florins pour frais du procès. »

En 1461, on trouve un accord conclu entre le prieur de la Platière et celui des Carmes au sujet de l'acquisition de deux maisons et deux cours rue Sainte-Catherine, limitées à l'est par la rue, au nord et à l'ouest par le couvent, enfin au midi par la maison de Marguerite, femme d'Edmond Bozon. Le 26 novembre 1466, les conseillers de ville se rendirent chez les Carmes pour leur donner une partie de la rue des Auges afin d'agrandir leur couvent; cette visite fut faite sur la sollicitation de Charles de Bourbon, archevêque de Lyon. Le 1er mars de l'année suivante, cette concession était accordée à la condition pour les Carmes de prier Dieu pour la prospérité et conservation des habitants de Lyon. On trouve, le 13 avril 1493, trace d'une vente faite par François Revenutti aux Carmes, de certains emplacements situés au bourg Saint-Vincent, moyennant 20 florins.

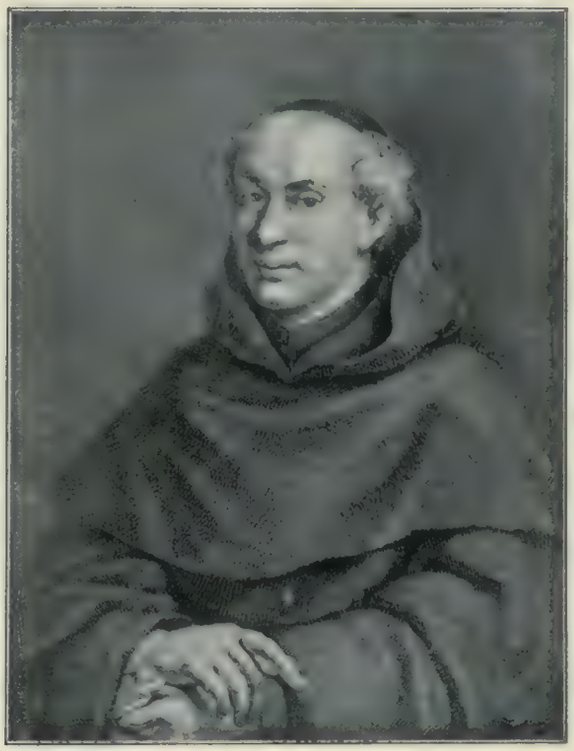

Sébastien Truchet, Carme de Lyon.

Laurent Bureau, prieur des Carmes et confesseur de Charles VIII et de Louis XII, obtint de ces princes les ressources nécessaires pour bâtir le monastère et l'église. Le provincial de l'ordre acheta un vaste emplacement au lieu dit des Auges sur lequel fut bâtie la maison connue depuis sous le nom de logis des évêques.

Les protestants, conduits par le baron des Adrets « s'emparèrent de Lyon en 1562. Les Carmes furent bannis de la ville, leur maison fut mise au pillage et envahie par des voisins peu scrupuleux. Ils ne furent rétablis en possession de leur monastère que le 3 juillet 1563, par l'autorité du maréchal de Vieilleville, à la sollicitation d'un marchand de Lyon, leur père temporel, Henri Truchard ».

On a vu, dans l'article consacré aux Pénitents de la Miséricorde, que les Carmes leur avaient permis de faire une chapelle pour leurs dévotions, mais s'étaient réservés à eux-mêmes les grandes prédications à faire dans cet oratoire. « En 1675, Bedien Morange, grand-vicaire de l'archevêque de Lyon, sollicita des Carmes, l'autorisation de pratiquer temporairement des exercices spirituels dans la chapelle des Pénitents. Deux ans s'étaient écoulés et rien n'annonçait que l'abbé Bedien Morange dût cesser. Les Carmes perdirent patience quand ils apprirent que désormais le grand vicaire viendrait tous les dimanches pour y prêcher et donner la bénédiction. Le provincial de l'Ordre lui remontra humblement qu'il eût la bonté de ne pas leur faire ce tort d'élever autel contre autel. M. Morange ne voulut rien promettre. Le père Timothée, provincial, fit alors fermer la chapelle après avoir fait dresser procès-verbal des faits reprochés au grand vicaire. Le lendemain, 8 mai,

sur la plainte de ce dernier, le juge ecclésiastique rendit un décret de prise de corps contre tous les Carmes, et le pouvoir de confesser et de prêcher leur fut retiré. Deux religieux furent arrêtés sur le pont Saint-Vincent et conduits en prison. L'archevêque de Lyon, Camille de Neuville, était en ce moment à Paris. Les Carmes se plaignirent au prélat de l'oppression que le grand vicaire exerçait sur eux. La censure fut révoquée, mais l'archevêque exigea que, pour s'être fait justice lui-même, le provincial fît des excuses à l'abbé Morange. Il se soumit afin d'obtenir la liberté des religieux emprisonnés. Deux mois après Camille de Neuville, étant de retour, défendit à son grand vicaire de continuer ses exercices de dévotion dans la chapelle des Pénitents. Les Grands Carmes durent, à la médiation et au crédit de leur père temporel, M. du Lieu, la solution favorable de ce conflit.

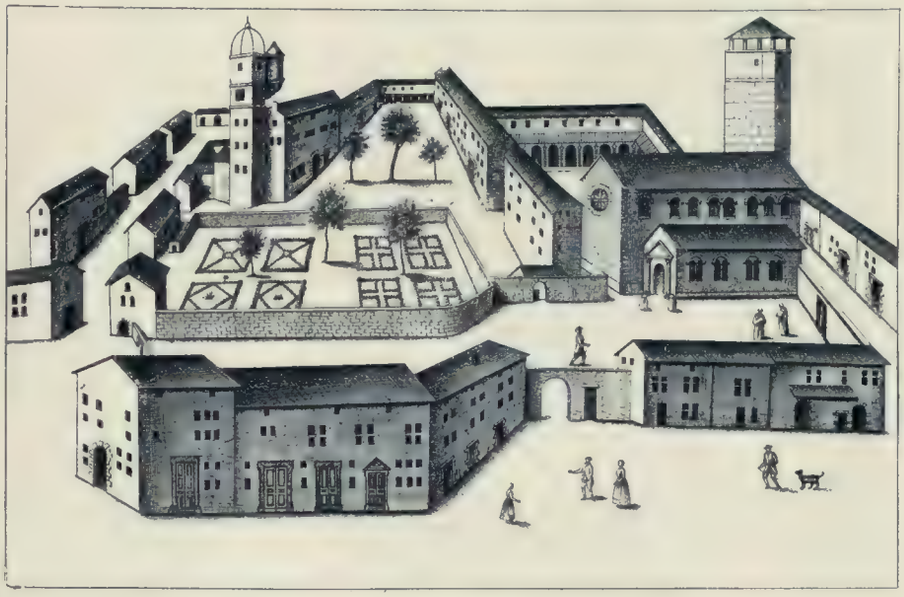

Couvent des Grands-Carmes au XVIIe siècle
(d'après une gravure de l'époque.)

« L'Assemblée nationale ayant décrété que tous les biens ecclésiastiques seraient mis à la disposition de la nation, les Carmes des Terreaux quittèrent la vie commune. Quelques-uns entrèrent dans le clergé séculier. Le couvent contenait à cette époque quatorze pères et deux frères. Les bâtiments claustraux furent vendus le 23 novembre 1791. »

Après avoir tracé l'histoire du couvent, il reste à donner quelques détails sur l'église. Elle fut commencée en 1310, et achevée en 1376. « Placée sous le vocable de Notre-Dame du Mont-Carmel, elle avait son entrée au midi. Elle avait beaucoup de ressemblance avec l'église Saint-Bonaventure. Les chapelles étaient nombreuses, celle de Saint-Laurent était l'une des plus belles et en même temps la plus ancienne ; du même côté, étaient les chapelles du Saint-Sépulcre, Saint-Eutrope et Saint-Honoré. Plus tard celles de Saint-Roch, Saint-Denis, Saint-Blaise, Saint-Paul l'ermite furent bâties.

« Au XVIIe siècle, les corporations firent les frais de celles de Tous-les-Saints, de Saint-Éloi, de Sainte-Reine et de l'Ange Gardien. Il y avait aussi des autels adossés contre chaque pilier. Les Gênois, exilés par les Gibelins et établis à Lyon avaient choisi l'église des Carmes pour leur paroisse. L'édification de la première chapelle fut due aux libéralités de l'un d'eux, Philibert Vitali.

« La même église contenait un maître-autel et deux bénitiers en marbre blanc d'un très beau travail exécuté par les frères Dorel; ils furent transportés dans l'église des Feuillants. Mais l'ouvrage de sculpture le plus remarquable était la chaire à prêcher : elle était en bois de noyer et sculptée par Benoît Annequin d'après les dessins de celle de Saint-Étienne-du-Mont à Paris; les bas-reliefs représentaient les épisodes de la vie de saint Vincent Ferrier. Les Carmes avaient établi des orgues dans leur église. Jusqu'au XVIIe siècle, ils ne firent subir aucune transformation à leur couvent. Ils achetèrent des maisons, en édifièrent d'autres pour y établir divers services, mais tout ce qui fut consacré à leur usage personnel n'était que provisoire. En 1644, une résolution capitulaire confia à Daverolles, architecte de Lyon, le soin de dresser le plan des constructions à faire, mais le manque de ressources en fit ajourner l'exécution. En 1679, on mit la main à l'œuvre. Au couchant de l'ancien cimetière, fut assis le nouveau cloître, dont l'archevêque Camille de Neuville de Villeroy posa la première pierre le 29 mai. Il en existe encore deux côtés, mais les entrecolonnements ont été murés et la maison qui cache aujourd'hui ce vestige porte le numéro 5, place de la Miséricorde. »

Saint-Marcel des Terreaux en 1550.

Le cloître seul fut achevé du premier coup. Le grand bâtiment claustral fut terminé à la longue. Dans ce remaniement le logis des évêques disparut pour faire place à celui de l'infirmerie.

« La Révolution ayant dispersé les religieux, les bâtiments furent mis en vente. Le premier lot comprenait : le grand bâtiment claustral, la grande cour plantée en parterre, dans l'aile nord du cloître, le bâtiment de la pharmacie, la cour de la cuisine et celle du bâtiment claustral. Ce lot fut vendu 121.200 fr. à Lecourt Giraudier et Cie. Le deuxième lot se composait de l'église, de boutiques adossées à son chevet et sur la rue Sainte-Catherine, du cloître moins l'aile septentrionale de la cour de l'église qui avait servi de cimetière et d'une pièce voûtée appelée sacristie. Le cahier des charges imposait l'obligation de démolir l'église et d'ouvrir une rue. Ce lot fut adjugé à Jacques Zeigler moyennant la somme de 101.000 fr. Enfin la troisième partie comprenait les bâtiments à un étage, occupés par le locataire Lecourt ainsi que la cour attenante, les hangars contigus et les anciennes infirmeries. L'adjudicataire devait démolir la porte qui séparait la cour des Carmes de la rue des Augustins. Le négociant Condantia paya ce lot 83.500 fr. au nom de son ami Montanier. Les autres portes qui fermaient le tènement des Carmes furent démolies par les soins de la municipalité. »

Tout à côté des Carmes, de l'autre côté de la rue de la Fontaine, se trouvait la porte et la chapelle Saint-Marcel, comme on peut le voir dans le plan du XVIe siècle que nous donnons plus haut.

VERBE-INCARNÉ, RECLUSERIE SAINTE-MADELEINE, CHAPELLE DE LORETTE

Le monastère du Verbe-Incarné de Lyon fut, au XVIIe et au XVIIIe siècles, un des couvents de femmes les plus importants, soit à cause de l'auréole de sainteté de sa fondatrice, soit en raison du nombre et de la régularité de vie des religieuses qui l'habitèrent. La fondatrice du Verbe-Incarné, Jeanne Chézard de Matel, appartenait à une honorable et riche famille de Roanne. Ame particulièrement privilégiée, elle avait embrassé la vie religieuse à Roanne où elle fut favorisée de grâces, de visions singulières ; elle eut la révélation d'une vocation nouvelle qui l'appelait à Lyon, sur le sommet de la colline de Gourguillon. Elle s'y rendit le 15 mai 1627, avec sa compagne Catherine Flurin appartenant, elle aussi, à une honorable famille de Roanne. Elle prit en location, pour la somme de deux cents livres, un immeuble appelé la maison Sainte-Claire appartenant à M. Viaud. Diverses fondations eurent lieu plus tard dans d'autres villes, notamment à Paris ; c'est dans cette dernière cité que, le 11 septembre 1670, l'heure de la récompense sonna pour la fondatrice. Sous la mère Louise de la Résurrection qui lui succéda, le Verbe-Incarné de Lyon acquit, en plus des deux chapelles de Lorette et Sainte-Madeleine, un terrain qui permit d'élever une vaste et belle église dont la dépense s'éleva à treize mille livres. Par la suite, la situation financière, de délicate et gênée qu'elle était autrefois, devint prospère, ainsi que cela ressort d'un tableau des recettes et des dépenses pour les années 1787-1790. Dans la chapelle, on conserva jusqu'à la tourmente révolutionnaire le cœur de la fondatrice Jeanne Chézard de Matel que des générations de religieuses avaient vénéré durant deux siècles. Ce précieux

Mère Chézard de Matel, fondatrice du Verbe-Incarné.

Couvent du Verbe-Incarné.

trésor fut sauvé par les sœurs, au moment de la Terreur. A cette époque, les religieuses se dispersèrent d'elles-mêmes : quelques-unes connurent la tristesse des cachots, mais aucune d'entre elles ne fut appelée à la gloire de l'échafaud. Il n'entre pas dans notre plan de raconter la restauration au XIXe siècle de la communauté du Verbe-Incarné de Lyon et son installation à Fourvière en 1832, non plus que les années de prospérité qu'elle connut de nouveau, enfin, à la suite des lois contre les congrégations, son exode sur la terre étrangère. Disons seulement que l'œuvre de la mère de Matel n'a point péri et viendra un jour, prochain peut-être, où réapparaîtront dans notre cité les filles de cette digne mère, l'honneur du Forez par sa naissance et de Lyon par son long séjour.

Chapelle du Verbe-Incarné.

La chapelle du Verbe-Incarné fut construite en 1848. Elle ne possède qu'une seule nef et un seul autel, celui-ci en marbre blanc par M. Galtier. Dans la chapelle se trouve une statue de saint Joseph, et de beaux tableaux en broderies anciennes représentant l'adoration des mages et l'incarnation, enfin un portrait de la vénérable mère de Matel à l'âge de trente-cinq ans environ. La chapelle est éclairée par trois vitraux avec images de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et de saint Joseph.

Dans le clos du Verbe-Incarné se trouvaient deux chapelles : Sainte-Madeleine autrefois recluserie et l'oratoire de Lorette ; voici quelques détails sur la première.

Lorsque Clément V fut élu pape, il se fit sacrer dans l'église Saint-Just de Lyon. A cette cérémonie assistaient, outre les cardinaux, le roi de France, le roi d'Angleterre, le roi d'Aragon, le duc de Bourgogne, celui de Bretagne et un si grand nombre de comtes, de barons et de gens du peuple « que les fenêtres, dit Fodéré, auteur Franciscain,

étaient pleines, les toits et les murailles chargés. Le pape, après son couronnement, descendant à la basse ville par la rue du Gourguillon et étant au-devant de la recluserie de la Madeleine, une muraille trop chargée de chauffaux (échafaudages) et de peuple, tua un assez grand nombre de personnes. Parmi les morts se trouvaient le duc de Bretagne, le frère du pape nommé Gaillard de Goth ; et il tint à peu que le roi de France Philippe le Bel fût accablé ; le pape tomba de cheval, sa tiare fut abattue de dessus sa tête et il s'en sépara une escarboucle prisée dix mille écus. La recluserie était depuis longtemps vide ; la chapelle Sainte-Madeleine où il ne se faisait d'autre office que la célébration de la messe à de certains jours de la semaine était administrée par un saint prêtre de l'église Saint-Jean, nommé Jacques Bardet. » Maisonnette et chapelle furent cédées aux religieuses Sainte-Claire en échange de quelques redevances que le président de Villars fit assigner au recteur de Sainte-Madeleine. Plus tard, la recluserie Sainte-Madeleine et la chapelle de Lorette furent achetées, comme on l'a vu, par les religieuses du Verbe-Incarné qui les firent démolir.

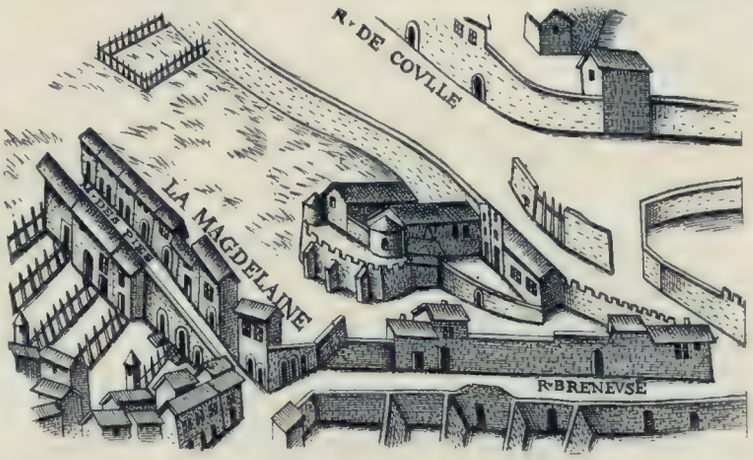

Recluserie Sainte-Madeleine au XVIe siècle
(d'après le plan scénographique de 1550).

ANCIENS CIMETIÈRES. — SAINTE-MADELEINE DE LA GUILLOTIÈRE LÉPROSERIE SAINT-LAZARE

Notre confrère M. Lenail a donné une restitution du cimetière de l'Hôtel-Dieu vers 1550 ; celui-ci avait été établi en 1526. Pour éviter la contagion résultant de cette proximité, les recteurs obtinrent, en 1672, de l'archevêque, Camille de Neuville, une ordonnance par laquelle ils purent convertir en cimetière le jardin d'une maison dite de la Madeleine, appartenant à l'Hôtel-Dieu, sise rue Bourgchanin et appelé depuis le cimetière de Lorette, parce que ce lieu, ainsi que la maison dont il dépendait, avait autrefois servi de résidence à une confrérie de pénitents de ce nom. Craignant toutefois d'y voir se renouveler les inconvénients éprouvés en 1672, ils se décidèrent à transporter ce cimetière extra muros.

Le terrain acheté en 1696 se trouvait à la Guillotière entre le château de La Mothe et l'ancienne maladrerie de la Madeleine ou Saint-Lazare. Contiguë à la chapelle de la Madeleine, fondée au XIVe siècle et servant de succursale à Saint-Michel d'Ainay, cette

chapelle n'avait rien de commun avec la maladrerie. Les limites actuelles seraient au nord, la rue du Souvenir ; à l'est, la rue du Repos qui la sépare du fort La Mothe ; au sud, le chemin de la Mouche ; à l'ouest la rue de la Madeleine et la route de Vienne. Ce terrain, de forme rectangulaire, était clos de murs ; à l'entrée se dressait une porte monumentale en pierre de style néo-grec, formée de deux pilastres doriques supportant un entablement avec inscription et par-dessus un fronton avec acrotères, orné au centre d'une croix incluse dans une couronne de feuillages retenus par des bandelettes. Deux superbes vantaux de bronze servaient de clôture. Cette porte fut érigée en 1823. A l'intérieur du cimetière et dominant l'horizon, sur un haut piédestal de pierre, se dressait une immense croix de pierre blanche aux arêtes serties de perles et olives en bronze, et aux bras terminés par des têtes d'anges à quatre ailes du même métal. De la croix, au centre du cimetière, partaient quatre allées, le divisant en quatre rectangles ; c'était la partie réservée aux morts des hôpitaux. Le long des murs et contre les parois se trouvaient quelques pierres tumulaires, quelques croix élevées à des sœurs et à des frères des hospices, à des majors, à des aumôniers et à des bienfaiteurs.

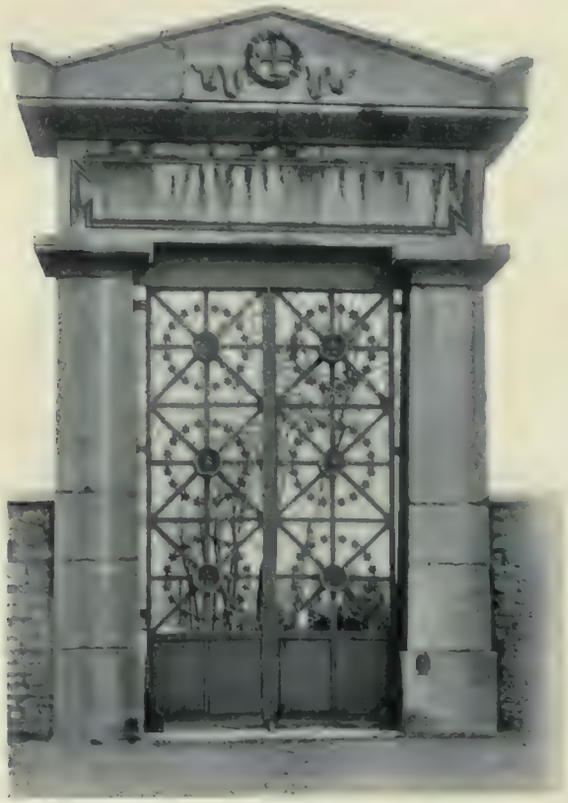

Ancien portail du cimetière de la Madeleine.

Collombet a fait un sombre tableau des inhumations à la Madeleine : « Avant le matin, quand l'horloge de l'hôtel-Dieu sonne, avec quatre heures, le réveil de la maison, un vaste tombereau, chargé de recueillir les douloureux tributs de chaque dépôt, s'avance vers la noire salle, où gisent sans cercueils, enveloppés seulement d'une pauvre serpillière, les morts de la veille. Ils sont pêle-mêle dans le funèbre char qui traverse la cité, franchit le Rhône, et suit lentement le long faubourg de la Guillotière, pour rendre à une fosse commune toutes ces misères qui ont accompli leur temps d'épreuve. Durant l'été, les vivants, en allant au travail, peuvent voir passer les morts. Heureux quand le couvercle du chariot, soulevé par quelques cahots ou le trop grand nombre de cadavres, ne vient pas étaler le spectacle de son affligeante cargaison !

« Voici comment on procède à l'inhumation : une fosse large et profonde étant creusée, une première couche de morts est d'abord étendue sur la surface du fond. Lorsque les arrivages du jour sont terminés, on recouvre le tout d'un peu de terre. Le lendemain, la même opération continue jusqu'à ce que, dans tous les sens, cette surface soit remplie.

Puis, on superpose dans le même ordre une seconde couche sur la première. De cette sorte, une seule fosse reçoit pendant plusieurs années, un nombre annuel de 4.000 morts environ. Après cette première fosse on en creuse une autre, et lorsqu'on en a ainsi comblé quatre, on demande aux morts de la première fosse, la place réclamée par de nouveaux venus. »

Près de l'ancien château de La Mothe, englobé actuellement par le fort et la caserne de ce nom, bifurquait l'ancienne voie romaine. Partant du Rhône, elle suivait la rue des Trois-Pierres et arrivée à la rue Saint-Lazare donnait naissance à deux branches, la branche de gauche ou voie d'Italie, filait à l'est, le long de la rue du Béguin, sur Bron et Saint-Genis d'Aoste ; la branche de droite ou Compendium de Vienne se dirigeait au sud, suivait la rue de la Madeleine et la route de Vienne. « Il y avait bien là, dit le Dr Drivon, les conditions exigées pour l'emplacement d'une maladrerie : en dehors, mais à proximité de la ville, au croisement des voies importantes venant d'Italie, du Midi et du Dauphiné enfin, un ruisseau, la Rize, probablement considérable à cette époque. »

Ancienne chapelle du cimetière de la Madeleine.

C'est donc à cette bifurcation que se trouvait, du côté est de la rue de la Madeleine, le tènement dit de la Madeleine, et du côté ouest la léproserie de Saint-Lazare : le tout ne formant qu'un seul hôpital dénommé indifféremment : léproserie ou maladrerie de la Madeleine, de la Guillotière, de Saint-Lazare. Cet hôpital appartenait aux religieux cisterciens de Hautecombe (Savoie), et c'est probablement leur compatriote, l'archevêque Pierre de Savoie qui, en 1308, le leur avait concédé en même temps que la direction de l'œuvre du pont du Rhône, ou pont de la Guillotière, et celle de l'hôpital, grand hôtel-Dieu, primitivement dirigé par les confrères du Saint-Esprit. Dans la suite, tous ces bâtiments, chapelle, maladrerie disparurent ; des maisons de rapport y furent construites, et de nos jours il ne reste plus du souvenir de l'état ancien que les noms de rue de la Madeleine et rue Saint-Lazare. Non loin de là se trouvait aussi l'ancien cimetière de la Guillotière ; il était « adossé à l'église paroissiale Notre-Dame de Grâces fondée à la fin du XIVe siècle et rebâtie en 1619 par le chevalier d'Ossaris sur l'emplacement occupé actuellement par la place de la Croix établie en 1834. Le cimetière, qui était très petit, étant devenu insuffisant, en 1794, la municipalité fit creuser à ses frais une fosse au cimetière de la Madeleine afin de pouvoir y enterrer le surplus des corps que le cimetière de la ville ne pouvait recevoir, vu son exiguïté.

« Le sol du cimetière de le Madeleine étant de plus en plus saturé, les habitants de la Guillotière en demandèrent à diverses époques la suppression. Le conseil municipal de la Guillotière se fit l'écho des plaintes des habitants, et dans ses délibérations du 9 novembre

1841, 2 mars 1842 et 17 novembre 1845, il en demanda la suppression. Le conseil municipal de Lyon, le 12 novembre 1854, appuya le projet. Le conseil des hospices par contre, jusqu'en 1845, fit une opposition formelle à cette translation : cependant, en 1850, il fut forcé d'en reconnaître la nécessité et même l'urgence. Comme les frais d'établissement de la nouvelle Madeleine étaient à la charge de la ville et que le cimetière de la Guillotière à ce moment était à peine suffisant pour les besoins de la population, cette mesure ne put être réalisée qu'après l'acquisition du domaine de Combe-Blanche.

« En 1864, la ville donna aux hospices un terrain d'une superficie de 24.040 mètres carrés joignant le nouveau cimetière établi à Combe-Blanche. Les premières inhumations y furent faites le 1er janvier 1866 et le même jour l'on ferma l'ancien cimetière de la Madeleine. »

Nous avons dit qu'en installant, en 1695, un cimetière hors les murs, une chapelle était destinée à desservir le cimetière. Cet oratoire, sous le vocable Sainte-Madeleine, fondé au XIVe siècle, avait servi de succursale à la paroisse Saint-Michel d'Ainay. Un prêtre y était attaché, vivait des offrandes des fidèles et payait à l'Hôtel-Dieu une modeste redevance. La chapelle fut fermée par la tourmente révolutionnaire et plus tard transformée en habitations privées. Le 15 juillet 1823, elle fut rachetée par les recteurs de l'Hôtel-Dieu. « Chacun pensa, dit Collombet, qu'elle serait rendue à sa destination première, mais de mesquins intérêts l'emportèrent sur la foi : les locations subsistent et subsisteront en dépit des justes réclamations ou des convenances les plus impérieuses. »

ADORATION PERPÉTUELLE DU SACRÉ-CŒUR OU SACRÉ-CŒUR DES CHARTREUX

La congrégation de l'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur, vulgairement appelée Sacré-Cœur des Chartreux, fut fondée à Lyon en 1821. Son but est de réparer dans l'adoration les fautes commises par les pécheurs, puis de donner l'éducation et l'instruction chrétienne aux jeunes filles. Les sœurs prononcent les trois vœux accoutumés. Sur la recommandation de l'archevêque de Lyon et de l'évêque de Nîmes, Pie IX, le 22 juin 1877, envoya à la congrégation un bref de louange. Plus tard la supérieure générale s'adressa au Saint-Siège en vue d'obtenir de la congrégation des évêques et réguliers l'approbation de l'institut et de ses constitutions. Sur le rapport du cardinal, préfet de cette commission, et sur une nouvelle recommandation des archevêques de Lyon et de Turin et de l'évêque de Nîmes,

Mgr Gonindard, missionnaire diocésain, évêque de Verdun, puis archevêque de Rennes.

Léon XIII, le 2 octobre 1893, approuva et confirma la congrégation de l'Adoration du Sacré-Cœur.

La communauté du Sacré-Cœur s'est livrée à l'enseignement jusqu'à ces dernières années. Elle possédait deux pensionnats très fréquentés, celui de la rue Pierre-Dupont et celui de Grandris. Le surnaturel et l'esprit religieux de la congrégation étaient assurés par la direction ferme et prudente des Missionnaires diocésains, dont plusieurs portèrent des noms que l'histoire n'oubliera pas : les Mioland, les Gonindard et les Desgeorge.

La chapelle des religieuses est située 38, rue Pierre-Dupont. Le maître-autel, de marbre blanc, est décoré d'une marqueterie de marbres de différentes couleurs; au-devant, un bas-relief représente un cœur entouré d'épines au milieu d'une gloire. La porte du tabernacle est ornée de sculptures en cuivre repoussé représentant la fontaine d'eau vive où se désaltèrent deux colombes ; au-dessus, dans le bas-relief de marbre, l'image de l'Agneau divin couché sur le livre aux sept sceaux.

Au fond du chœur, on a placé un tableau du Sacré-Cœur. A gauche du maître-autel se trouve un plus petit, de bois peint, sous le vocable de la Sainte-Vierge et surmonté d'une statue de la Vierge-Mère ; un autre, tout semblable, placé à droite, est dédié à saint Joseph ; il est surmonté d'une statue représentant le patriarche tenant en ses bras, l'Enfant Jésus endormi. A l'entrée du chœur se voient deux statues, à gauche l'ange gardien et à droite saint Benoît.

De chaque côté de la nef, se trouvent les stalles des religieuses, celle de la supérieure est particulièrement ornée. La voûte est décorée de caissons en reliefs sur un fond bleu parsemé d'étoiles d'or. Les murs sont ornés de peintures simulant des draperies, avec, au-dessus, une série de blasons. Le long du mur latéral de gauche et au-dessus de l'entrée de la chapelle s'ouvre une vaste tribune.

Façade de la nouvelle chapelle du Sacré-Cœur des Chartreux.

ŒUVRE DE LA CROIX

Dans le premier volume, nous avons longuement parlé de l'œuvre du Calvaire. Voici maintenant une œuvre semblable, créée à l'usage des hommes atteints de plaies, par deux

sœurs de grand mérite, Mlles Faurit. Après des débuts modestes, les directrices achetèrent sur la colline de Fourvière un vaste terrain ; puis, avec l'assistance d'un conseil de laïques bienfaiteurs, elles firent construire un hôpital modèle avec vaste chapelle.

Celle-ci fut édifiée vers 1888 et bénite par le cardinal Caverot ; elle est l'œuvre de M. Sainte-Marie Perrin ; son style est le roman. L'autel est de forme originale : au-dessous de la table d'autel, on voit une grande croix étendue sur un coussin. Dans l'abside de la chapelle, l'artiste Sarrazin a peint une belle fresque représentant Simon le Cyrénéen qui aide Jésus à porter sa croix. En dessous, s'élève la statue du Sacré-Cœur, et de chaque côté, celles de la Sainte Vierge et de saint Joseph. Dans la nef, qui est unique, on a placé deux statues polychromes de saint Pierre et de saint Louis de Gonzague. Comme la chapelle de la Croix est affectée à un hôpital, elle se termine, dans le fond, par une vaste tribune communiquant directement avec les salles de malades. Sur la façade extérieure de la chapelle se trouve un Christ en bronze de dimension considérable, et dans une chapelle mortuaire annexe, une magnifique statue de la Vierge en marbre donnée par M. l'abbé Ruet, fondateur de l'orphelinat de garçons à Cuire. L'hospice de la Croix possède une Sainte-Face peinte sur bois par un Carme déchaussé, œuvre d'art donnée par un bienfaiteur.

Chapelle de l'œuvre de la Croix, l'autel.

SAINT-GEORGES

Avant d'aborder la notice de la commanderie Saint-Georges de Lyon, il importe de rappeler en quelques lignes l'histoire de l'ordre des chevaliers Saint-Jean de Jérusalem dits aussi chevaliers de Rhodes et de Malte. Vers 1040, des marchands italiens bâtirent à Jéru-

Commanderie Saint-Georges au XVIe siècle.
Restitution de M. R. Lenail.

salem une chapelle et un hôpital dédié à saint Jean-Baptiste. Pour le desservir, Gérard de Provence fonda une congrégation de frères sous le vocable du Précurseur. Raymond du Puy, successeur de Gérard, donna une règle aux Hospitaliers, et aux trois vœux de religion ajouta celui de recevoir les pèlerins ; enfin ordonna aux frères de porter une croix sur leurs habits et leurs manteaux. La règle fut approuvée par le pape Calixte II, en 1120, et par d'autres souverains pontifes. Comme les revenus de l'hôpital de Jérusalem surpassaient ce qui était nécessaire pour l'entretien des pauvres et des malades, Raymond du Puy en employa le surplus à la guerre contre les infidèles et il offrit ses Hospitaliers au roi de Jérusalem pour combattre les Musulmans. Il partagea ses frères en trois classes : les nobles, destinés à la profession des armes, les prêtres pour le service divin, les frères-servants destinés aussi à la profession des armes. Ces dispositions furent approuvées en 1130, par le pape Innocent II, qui ordonna aux chevaliers de porter pour étendard de guerre une croix blanche sur fond rouge.

« Le 18 mai 1291, Ptolémaïde, dernier rempart des chrétiens, était emporté d'assaut ; le royaume de Jérusalem n'était plus. Jean de Villiers, alors grand maître de l'ordre, emmena ses Hospitaliers à Chypre où Henri de Lusignan les accueillit. Après dix-huit ans de séjour dans cette île, Foulque de Villaret, successeur de Jean de Villiers, jeta les yeux sur Rhodes occupée alors par les Sarrazins. L'empereur Andronique, lui accorda l'investiture de cette île pour lui et son ordre, dans le cas où il pourrait s'en rendre maître. Le 15 août 1309, l'île tomba au pouvoir des chevaliers. En 1480, elle fut assiégée par Mahomet II et en 1522 par Soliman ; l'héroïque valeur du grand-maître Villiers de l'Isle-Adam, restée légendaire, ne put empêcher que le 24 décembre 1532 Rhodes tombât au pouvoir des Turcs. »

Villiers de l'Isle-Adam passa quelques années à Viterbe, puis obtint de Charles-Quint l'île de Malte où il installa ses chevaliers, d'où leur nom de Malte. Le 26 octobre 1530, Soliman II vint les assiéger. Le grand maître Jean de La Valette-Parisot fit des prodiges de valeur. Le successeur de La Valette fut del Monte, qui concourut à la fameuse victoire de Lépante. L'ordre des chevaliers de Malte vécut en France jusqu'en 1760, il disparut en 1798, quand Bonaparte fit la conquête de l'île de Malte.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte avaient des établissements dans tous les pays d'Europe. On ne sait pas l'endroit précis où ils vinrent s'établir à Lyon en 1209. Innocent IV, durant le concile de Lyon, les chargea de la police de la ville ; en 1311, ils héritèrent des biens des Templiers supprimés et, à la suite d'un échange avec le duc de Savoie, s'établirent en 1315 près de l'église Saint-Georges.

Quelques mots d'abord sur le quartier qui porte ce nom : « En 547, le roi Childebert ayant rapporté d'Espagne des reliques de sainte Eulalie, il les donna à Sacerdos, évêque de Lyon. Trois ans après, celui-ci fit construire, sur la rive droite de la Saône, et au pied du côteau de Saint-Just, un monastère de religieuses et une petite église qu'il dédia à sainte Eulalie ; il y déposa les reliques de l'illustre martyre. En 732, ce couvent fut ruiné par les Sarrazins. Leidrade, archevêque de Lyon, releva l'église qu'il plaça, en 802, sous le patronage de saint Georges. C'est dans ce monastère à moitié détruit et près

L'église Saint-Georges, vue du côté de l'abside.

de cette église reconstruite que vinrent habiter les chevaliers de Malte. On transforma complètement cet établissement incommode. Plus tard, en 1492, Humbert de Beauvoir fit restaurer l'église Saint-Georges et construire l'hôtel de la Commanderie sur la porte de laquelle on plaça l'inscription gothique suivante : « C'est l'entrée de la maison de M. saint Jean-Baptiste et du bon chevalier M. saint Georges, laquelle maison a été faite et accomplie par messire Humbert de Beauvoir, chevalier de l'ordre du dit saint Jean-Baptiste de Jérusalem et commandeur de céans. Faict le premier jour d'octobre 1498. »

Porche de l'église Saint-Georges.

L'église petite et basse n'avait rien de remarquable, si ce n'est une chapelle appartenant à la famille de Lange, et qui contenait les tombeaux de Nicolas Ier et de Nicolas II de Lange et de leurs épouses d'Amanzé, de Bellièvre, enfin de Louise Grollier. L'ancien cimetière de la paroisse Saint-Georges joignait l'église au nord jusqu'à la naissance du chœur ; le mur qui l'entourait, après avoir longé les maisons au nord de la place, contournait pour venir se relier à l'angle de la façade de l'église. En 1822, on voyait encore en face de la maison actuelle de la cure, un morceau de ce mur qui joignait l'église, ainsi qu'une porte d'entrée du cimetière. La place Saint-Georges a été établie, au commencement du XIXe siècle, sur l'emplacement de ce cimetière. Au sud de l'église se trouvait la commanderie baignant dans la Saône, flanquée de deux grosses tours encore debout il y a une cinquantaine d'années, et qui avait une poterne sur la rivière. On y voyait plusieurs cours intérieures. D'un côté de la commanderie, se trouvait la maison curiale, de l'autre l'hôtel de la recette générale, où résidaient certains dignitaires, comme le receveur et le secrétaire.

Tout d'abord la commanderie ne fut pas très importante, elle relevait de la « langue », c'est-à-dire du pays d'Auvergne ; elle devint ensuite grand bailliage. Elle avait un prieur-curé, prêtre conventuel de l'ordre, un vicaire et quatre chapelains. Elle possédait aussi sous sa dépendance l'hôpital Saint-Laurent-hors-les-murs depuis 1504, la chapelle Saint-Roch-hors-les-murs depuis 1629, et l'emplacement du monastère.

Pendant la Révolution, la Commanderie devint propriété nationale ; elle fut vendue en 1807. L'église rendue au culte en 1803, est redevenue paroissiale. En 1806, M. Gourdiat, curé de Saint-Georges, acheta les boiseries qui ornaient la salle capitulaire de l'abbaye de l'Ile-Barbe. L'ancienne église, sans caractère architectural, est aujourd'hui remplacée par une véritable basilique gothique, œuvre de l'architecte P. Bossan qui l'appelait son péché de jeunesse, lorsqu'il se prit à renoncer au gothique pour pratiquer le style palermitano-byzantin employé à Ars et à Fourvière. Le nom de M. Franchet, qui fut dans beaucoup d'autres constructions l'interprète ou le continuateur de la pensée de ce maître, doit lui être encore ici associé.

Sculptures d'un confessionnal à Saint-Georges.

La façade de Saint-Georges est très ornée, elle est dominée par une statue de la Vierge Mère entre deux anges dans l'attitude du respect. Au bas, la porte d'entrée est accompagnée, à gauche et à droite, des statues de saint Pierre et de saint Jean, et dans le tympan supérieur on a placé un saint Georges à cheval terrassant le dragon. Toutes ces sculptures sont l'œuvre de l'artiste lyonnais Dufraisne.

Le maître-autel est de pierre blanche et orné, au-devant, d'un bas-relief représentant la mise au tombeau de Notre-Seigneur. La chapelle de droite est consacrée au Sacré-Cœur, l'autel de pierre sculptée est décoré d'un bas-relief : un cœur enveloppé d'une gloire d'or soutenue par deux anges. Tout à côté se trouve la chapelle du transept, dédiée à sainte Catherine ; sur le devant de l'autel, l'artiste a représenté Jésus-Enfant tenant sa croix et entouré de deux anges portant les instruments de la passion.

Dans la petite nef de droite on a placé une statue de saint Antoine de Padoue, et plus loin, un groupe de Notre-Dame de Pitié, enfin à l'extrémité, contre le mur de façade, un bas-relief sculpté représentant une personne guérie de son infirmité dans l'église Saint-Georges.

La chapelle de gauche est dédiée à saint Joseph ; l'autel de pierre est orné, sur le devant, d'un bas-relief : la mort du saint patriarche. La chapelle du transept est sous le

vocable de la Sainte Vierge ; à l'autel sont sculptés les symboles des litanies mariales ; contre le mur, et fort haut, se trouve la statue de la Mère de Dieu. Vers le milieu de la nef de gauche on a placé un petit édicule qui renferme le cœur de M. Servant, avec cette inscription : « Ici repose le cœur de M. Jean-Marie Servant, successivement vicaire et curé de Saint-Georges pendant 55 ans, chanoine d'honneur de la Primatiale, chevalier de la légion d'honneur. Cette paroisse lui doit la construction et l'ornementation de sa belle église... ; il y est mort le 6 octobre 1886, dans sa 84e année. »

Le chœur est éclairé par deux rangées de vitraux. Ceux du haut représentent, de gauche à droite : Moïse, Aaron, Daniel, Judas Macchabée, le Christ, saint Georges, deux évêques, saint Vincent de Paul et une sainte. Dans la rangée du bas on remarque : Abraham, Melchisédech, David, Esther, saint Jean-Baptiste, sainte Eulalie, saint Pierre, saint Jean évangéliste, saint Louis, roi de France, et saint Dominique. Dans la grande nef se trouvent cinq verrières sans sujet.

Sculptures d'un confessionnal à Saint-Georges.

Dans la chapelle du Sacré-Cœur le vitrail représente le Sacré-Cœur accompagné de la Mère de Dieu, sainte Madeleine, saint Jean et saint François d'Assise. La chapelle de la Sainte Vierge est éclairée par une verrière représentant en haut la Sainte Trinité, et en bas la Vierge Marie avec les saintes Catherine, Angèle et Thérèse. Dans la chapelle Saint-Joseph, le vitrail offre l'image du saint patriarche portant l'Enfant-Jésus, entre saint Roch et un évêque. Dans la chapelle de la Vierge, le vitrail rappelle la Présentation de Jésus au temple. Enfin, dans les basses nefs, près de la sortie, se voient deux verrières : l'Adoration des mages et la Sainte-Famille.

La chaire est de pierre, avec cuve ornée des statues de saint Pierre et des quatre évangélistes portant leurs symboles.

L'église Saint-Georges possède quelques œuvres d'art sur lesquelles il importe d'attirer l'attention. Les voici comme elles se présentent au visiteur.

Dans le transept de gauche, un tableau sans valeur représente saint Georges terrassant le dragon. Dans la chapelle voisine, un artiste moderne a sculpté un retable en bois doré, imitation de l'époque gothique. A côté se voit une descente du Saint-Esprit, peinture du XVIIe siècle. Dans le transept de droite, il existe une autre peinture représentant le roi saint Louis dans l'attitude de la prière, et tout à côté d'elle, une toile moderne de l'Annonciation. A la sacristie, on a placé deux tableaux, l'un représente Jésus donnant

à saint Pierre le pouvoir des clés ; ce tableau a été attribué bien à tort à Poussin, c'est une œuvre du XVIIe siècle. Le second, de la même époque, est plus intéressant : la Vierge de douleur tient sur ses genoux le Christ descendu de la croix. Citons enfin un confessionnal provenant, dit-on, de l'Ile-Barbe, avec de ravissantes sculptures sur bois.

SŒURS DE BON-SECOURS

La communauté de Bon-Secours doit son origine à M. l'abbé Gabriel, ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu. La révolution de 1830, qui avait aigri les esprits contre le clergé et les congrégations, avait trouvé un écho jusque dans cet établissement. Les administrateurs prétendaient imposer des réformes dont quelques-unes blessaient directement les droits de l'administration ecclésiastique. Le conflit s'aigrit au point que, le 31 décembre 1834, « douze agents de police, précédés de cinquante grenadiers sabre au poing, envahissent subitement le grand hôpital. D'un ton impérieux et menaçant, ils signifient aux sœurs et prétendantes, rebelles depuis quatre ans aux règlements nouveaux, que toute résistance de leur part est désormais inutile ; qu'elles se soumettent, ou qu'elles sortent immédiatement des salles de malades et même de l'établissement ». Les religieuses cédèrent, la plupart entrèrent chez les sœurs Saint-Joseph ou Saint-Charles. Étiennette Chavent, sœur Émilie, fut la base de la congrégation naissante dite de Bon-Secours, formée à l'aide de ce noyau de religieuses provenant de l'Hôtel-Dieu.

Fondée en 1835, sous le patronage de l'Immaculée-Conception, la communauté a pour but d'aider les malades à faire une mort chrétienne. Depuis cette époque elle a prospéré, puisque en 1900 elle comptait cent cinquante sujets, avec trois résidences dans le diocèse de Lyon, et une dans chacun des diocèses d'Autun, de Grenoble, de Valence et de Lausanne.

La chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours est située 14, rue Sala. Construite en 1855, elle est de style roman, longue de 15 mètres et large de 9 m. 50. Elle compte trois nefs. Le maître-autel est de marbre blanc. Le chœur est décoré de peintures représentant les saints Ignace, François Xavier et François Régis, et d'une statue du Sacré-Cœur. Dans la nef de droite, l'autel de bois peint est dédié à la Vierge Marie. On y voit une peinture de la Vierge Immaculée et une statue de la Mère de Dieu. Dans la nef de gauche, la chapelle est dédiée à saint Joseph avec statue du patriarche de la nouvelle loi, et peinture représentant Jésus-Hostie. Dans la sacristie se trouve un ostensoir remarquable, œuvre de l'artiste Armand-Calliat .

RELIGIEUSES NOTRE-DAME DES VICTOIRES

La naissance de cet institut, en 1846, à Voiron, est due à la même pensée de zèle qui a inspiré l'archiconfrérie du Cœur-Immaculé de Marie, érigée dans l'église Notre-Dame-des-Victoires à Paris. Les sœurs s'étudient à faire de toute leur vie religieuse comme un acte continuel de dévouement pour la conversion des pécheurs. C'est l'esprit spécial qui caractérise leur institut, l'intention dominante qui dirige leurs pensées, leurs affections et leurs œuvres. En dehors de l'éducation de la jeunesse, les sœurs Notre-Dame-des-Victoires s'emploient aux œuvres de catéchismes et de retraites spirituelles. La congrégation comprend plus de cinquante sujets. Une résidence fut établie, en 1865, à Lyon, rue des Macchabées, sur la paroisse Saint-Irénée, à l'emplacement même de l'ancienne église des Macchabées détruite par les Calvinistes en 1560. En 1902, les religieuses se sont dispersées et la maison a été achetée par M. l'abbé Papon, pour une œuvre de malades.

Notre-Dame des Victoires.

La chapelle, commencée en 1865, sur les plans du P. Pailloud, Jésuite, fut bénite, le 18 mars 1867, par Mgr de Charbonnel, évêque de Toronto, et l'autel consacré par le cardinal de Bonald en octobre 1867. La chapelle, longue de 20 mètres sur 8 de large, est dédiée

à Notre-Dame-des-Victoires; elle est de style roman, ne comporte qu'une nef avec chapelle absidiale et deux chapelles latérales. Le maître-autel est décoré d'un bas-relief. Dans la chapelle absidiale, on a placé une statue de Notre-Dame des Victoires. Les chapelles latérales sont dédiées, à droite, à saint Joseph, à gauche, au Sacré-Cœur; elles possèdent chacune une statue. La table de communion est sur le modèle de celle de la chapelle des Pères Jésuites de la rue Sainte-Hélène : on y voit des oiseaux pécorant des raisins. La chapelle est éclairée par deux vitraux; à droite saint Joseph, à gauche la Sainte Vierge sous le titre de Notre-Dame des Anges. Ils sont de notre collaborateur M. L. Bégule, qui les a placés en 1888.

HOSPITALIERS-VEILLEURS

Notre but n'est point d'écrire l'histoire des œuvres dont Lyon peut s'enorgueillir. On nous saura gré pourtant de dire quelques mots de l'œuvre des Hospitaliers-Veilleurs, qui occupe, depuis le XVIIIe siècle, dans notre cité, un rang si avantageux. L'association actuelle provient de la fusion de deux anciennes congrégations séculières. L'œuvre des Hospitaliers-Veilleurs a été fondée en 1764. Le jour de la Saint-Étienne, quelques ouvriers se réunissaient avec l'approbation de Mgr l'archevêque et convenaient de se répandre chaque dimanche dans les églises les plus délaissées de la ville pour y adorer le Saint-Sacrement, exercer des œuvres de bienfaisance envers les pauvres, les infirmes, les orphelins, les prisonniers, instruire les ignorants et les illétrés que l'autorité ecclésiastique leur confiait. Autrefois, il était possible aux confrères de pénétrer dans les prisons et d'y porter des consolations surnaturelles et des réconforts humains; ils peignaient et rasaient les captifs dans les prisons, et les malades dans les hôpitaux.

Diplôme des Hospitaliers-Veilleurs.

Aujourd'hui les confrères se dispersent le dimanche dans les quartiers les plus pauvres de la ville, vont raser les vieillards et les pauvres, leur porter quelques bons de pain et des paroles d'encouragement.

SAINT-SÉBASTIEN

Dans le premier volume, nous avons parlé des recluseries et nommé Saint-Sébastien. Cet oratoire, au sommet de la montée qui porte ce nom, était une des plus anciennes recluseries. Lorsque les solitaires disparurent de Lyon, Saint-Sébastien devint un simple bénéfice appartenant à Ainay. Les religieux confièrent le service de la chapelle à des prêtres moyennant une légère rétribution. Plus tard, en 1669, les religieuses Sainte-Élisabeth, protégées par le marquis de Coligny, et dites pour cela Colinettes, achetèrent la chapelle et le terrain qui l'entourait. L'oratoire a depuis longtemps disparu, mais nous en donnons une vue qui en perpétuera le souvenir. Il n'est plus représenté que par le nom de la montée Saint-Sébastien. Cette chapelle a pourtant eu son heure de célébrité, il s'y faisait même parfois des processions et des cérémonies dont les archives pourraient fournir des détails intéressants.

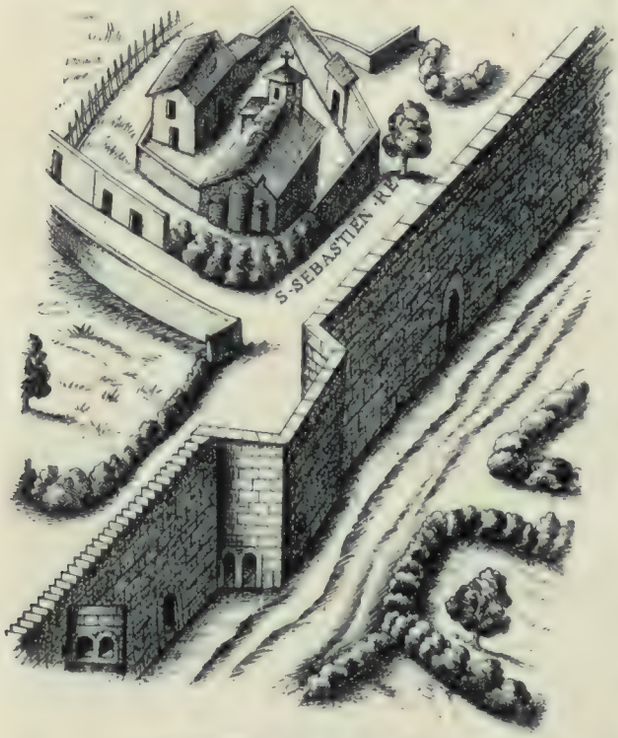

Saint-Sébastien au XVIe siècle
(d'après le plan scénographique de 1550).

CHAPELLE DU PONT DU RHONE OU DU SAINT-ESPRIT

Une chapelle sur un pont : la chose ne se voit plus, mais a existé longtemps à Lyon. Voici quelques notes sur le pont de la Guillotière et la chapelle du Saint-Esprit.

Notre ville, jusqu'au XIIe siècle, ne posséda qu'un pont de bois ou de bateaux. A l'époque des croisades celui-ci s'écroula sous le passage des troupes de Richard Cœur-de-Lion. Peu après, les religieux appelés frères pontifes, dont la mission singulièrement bienfaisante était de construire des ponts, se mirent à bâtir les premières piles, en pierre, cette fois, mais le pont entier ne fut achevé que bien longtemps plus tard au XVIe siècle. Il était beaucoup plus long qu'on ne le voit actuellement, parce que en élargissant la rue de la

Chapelle du Saint-Esprit ; au fond, à droite, entrée du pont du Rhône et porte de la Barre.
(Restitution de M. R. Lenail.)

Barre et le cours Gambetta, on a enterré de nombreuses arches. Sur le pont s'élevait une poterne pour défendre l'accès de la ville, comme le montrent les anciennes gravures. Il s'y trouvait également une chapelle dédiée au Saint-Esprit et qui appartenait à Ainay. L'oratoire était desservi par un prêtre dépendant du clergé de cette église. On conçoit que sur ce pont la chapelle ne devait pas être grande ; elle n'était pourtant pas pauvre. Un document manuscrit contient un inventaire des objets mobiliers, des ornements sacrés et autres effets qui se trouvaient dans la chapelle et la sacristie. On citera seulement de nombreuses chasubles de diverses couleurs en soie et en laine, un dais, des tapis d'autel, des draps mortuaires, des ornements pour diacre et sous-diacre, des chapes en étoffes des Indes avec filet argent, une chasuble en soie de Florence, une lampe d'argent, un ostensoir du même métal, un calice et un ciboire également d'argent, un tableau représentant sainte Madeleine placé dans la sacristie et deux autres ornant l'église.

SAINT-CHARLES DE SERIN

Les Lyonnais connaissent tous la belle église Saint-Charles construite dans le quartier de Serin, près de la Saône. La paroisse fut fondée au milieu du XIXe siècle et prise en grande partie sur Saint-Vincent et Saint-Bruno. Parmi les curés qui la dirigèrent on peut citer les noms de MM. Duperray et Merle. L'église provisoire ayant été démolie, le terrain fut vendu à la ville, qui, sur l'emplacement fit construire un groupe scolaire. A M. Cluzel revient l'honneur d'avoir construit l'édifice actuel, sur un emplacement généreusement donné par la famille Soulier.

A la mort de M. Cluzel, l'administration le remplaca par M. Carimale qui mit tous ses soins à meubler la nouvelle église ; il installa l'horloge, plaça une barrière au fond de l'église pour empêcher les vols, ajouta l'autel Saint-Joseph, œuvre de l'artiste Fabisch, orna le maître-autel de grandioses candélabres, l'église de tentures rouges et noires, enrichit enfin la sacristie de beaux ornements sacrés. Son successeur, M. Million, fit placer une garniture de marbre autour de l'église et, à l'intérieur, un chemin de croix artistique. Le mérite de la plupart de ces améliorations est dû à la générosité de M. Gillet père, le grand teinturier lyonnais.

L'église Saint-Charles est l'œuvre de M. Bresson, architecte ; elle est de style roman, et fut consacrée, en 1883, par le cardinal Caverot.

Au-dessus du porche, dans le tympan, un artiste a représenté Notre-Seigneur dans sa gloire et entouré des symboles des quatre évangélistes. A l'intérieur, l'autel de marbre blanc est décoré d'un bas-relief représentant saint Charles Borrhomée, archevêque de Milan, donnant la communion à des pestiférés. Le chœur est fermé par une table de communion en marbre blanc avec colonnettes noires et ornements eucharistiques.

A gauche se trouve la chapelle de la Sainte Vierge. L'autel de marbre blanc porte en

Saint-Charles de Serin.

bas-relief les apôtres entourant le tombeau vide de la Vierge Marie; il est surmonté d'une statue de la Mère de Dieu. Contre le mur de gauche, une sculpture sur pierre représente la Vierge donnant le rosaire à saint Dominique. La chapelle de droite est sous le vocable de Saint-Joseph. En dessous de la statue du patriarche se trouve l'autel sur lequel est sculpté, en bas-relief, la mort de saint Joseph. L'extrémité des petites nefs est occupée d'un côté par les fonts baptismaux, de l'autre par un groupe de Notre-Dame de Pitié.

Le chœur est éclairé par trois vitraux à doubles registres ; celui du milieu représente le Bon Pasteur et le Crucifiement ; celui de gauche, saint Charles Borrhomée et le même cardinal priant pour son peuple ; celui de droite, saint François de Sales et ce prélat prêchant à la foule. La verrière qui décore la chapelle de la Sainte Vierge est divisée en trois médaillons représentant de bas en haut : Notre-Dame de Fourvière, Notre-Dame de la Salette et Notre-Dame de Lourdes. Celle de la chapelle Saint-Joseph offre aussi trois scènes de la vie du patriarche : son Mariage, l'Apparition de l'Ange, la Sainte Famille.

Dans les transepts se trouvent deux immenses verrières à trois compartiments et contenant chacune seize médaillons. Le vitrail de gauche rappelle toute la vie de la Sainte Vierge : sa Naissance, sa Présentation au temple, l'Annonciation, la Visitation, l'Adoration des bergers, celle des mages, la Présentation de Jésus au temple, la Fuite en Égypte, le miracle de Cana, Jésus chargé de sa croix et rencontrant sa Mère, le Crucifiement, l'Apparition de Jésus à sa Mère, la Mort de Marie, le tombeau de la Vierge visité par les apôtres, le Couronnement de la Mère de Dieu.

La verrière de droite offre des scènes de la vie de Notre-Seigneur, notamment : le bon Pasteur, le Christ et la Samaritaine, sainte Madeleine aux pieds de Jésus, différentes guérisons et résurrections, Jésus et le centenier, le Crucifiement, le maître et les disciples d'Emmaüs, l'Apparition à la bienheureuse Marguerite-Marie. Les vitraux des trois nefs sont des grisailles sans sujet, sauf les deux placés près de la porte d'entrée. Celui de droite est divisé en trois médaillons représentant : l'archange saint Michel terrassant le dragon, l'archange Gabriel saluant Marie, et l'archange Raphaël conduisant Tobie ; celui de gauche rappelle trois scènes, dont le Baptême de Notre-Seigneur.

PETITES-SŒURS DES PAUVRES

Comme il n'est pas possible de donner ici une longue notice sur les Petites Sœurs des pauvres, on se contentera d'insérer quelques détails très brefs sur l'origine de la congrégation et on terminera par la statistique des maisons qu'elle possède à Lyon.

Personne n'ignore que l'institut des Petites Sœurs a été fondé en Bretagne, au XIXe siècle, par un saint prêtre nommé Le Pailleur, alors vicaire dans un village, et qui avait été frappé de l'abandon immérité dont étaient victimes les vieillards indigents. Aidé de quelques jeunes filles qu'il dirigeait, il fonda une modeste maison pour recevoir des

vieillards. Peu à peu les établissements se multiplièrent, non seulement en France, mais en Europe, bien plus, dans le monde entier, et c'est là un des faits les plus surprenants, disons mieux, providentiels et miraculeux de notre époque.

La première maison lyonnaise des Petites-Sœurs fut établie au quartier de la Villette, en novembre 1851. Elle compte actuellement trente-cinq religieuses et trois cent vingt vieillards. Les archevêques de Lyon et les personnes de la haute société ont fréquemment visité cette maison et même servi les vieillards, pour montrer aux déshérités de la fortune combien la charité chrétienne est capable de rapprocher les classes qui semblent éloignées. L'établissement de la Croix-Rousse fut créé en décembre 1861 : ving-cinq religieuses y soignent plus de deux cent cinquante vieillards. La troisième fondation est celle de Vaise, établie en juillet 1879 : elle compte vingt-cinq Petites Sœurs et cent quatre-vingts vieillards. Récemment, on a fondé un quatrième établissement situé à la Quarantaine.

POINT-DU-JOUR

La paroisse du Point-du-Jour est de création récente. Elle fut fondée pour soulager la paroisse Saint-Irénée qui s'étendait aux limites de Lyon : c'était autrefois la pleine campagne ; aujourd'hui de nombreuses maisons et villas peuplent cette extrémité de la ville.

L'église du Point-du-Jour, bâtie il y a peu d'années, est un édifice de style roman bien régulier et produisant un excellent effet artistique. Le maître-autel de pierre blanche est orné, sur le devant, de trois statuettes : le Sacré-Cœur, saint Pierre et saint Paul. La chapelle de droite est dédiée à la Sainte Vierge, l'autel possède aussi un bas-relief représentant l'Annonciation et il est surmonté d'une statue de la Mère de Dieu ; la chapelle de gauche est sous le vocable de Saint-Joseph.

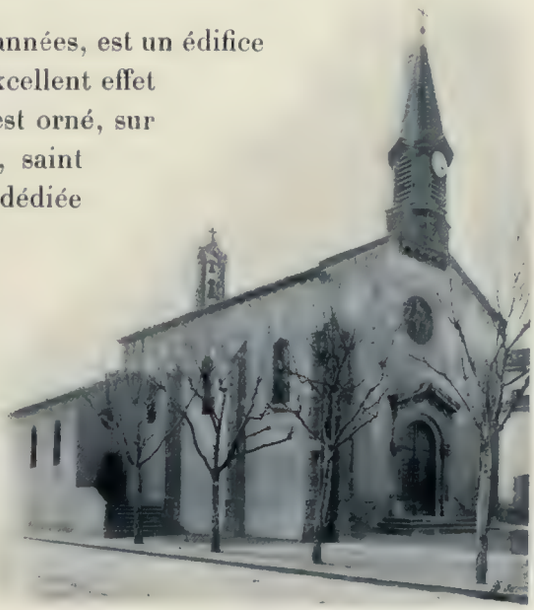

Église du Point-du-Jour.

L'église est ornée de deux objets d'art sur lesquels il importe d'attirer l'attention. Contre le mur de droite est un crucifix d'ivoire, placé sur un fond de velours noir, dans un cadre doré, style Louis XIV. L'expresssion est belle et touchante. Dans le transept de droite se trouve un tableau représentant la Visitation qui, par l'audace des raccourcis, rappelle les œuvres de Thomas Blanchet. Sainte Élisabeth, placée au centre de la composition, est vêtue d'une tunique

jaune et d'un manteau bleu ; elle reçoit la visite de la Vierge Marie représentée très jeune. Au fond, saint Joachim contemple cette scène, et saint Joseph se tient au premier plan près de l'âne légendaire.

CINQ-PLAIES

M. l'abbé Adrien Colomb de Gast, ami du bienheureux curé d'Ars, fonda, en 1843, l'association des Cinq-Plaies. Celle-ci, d'abord approuvée par le cardinal de Bonald, fut érigée en archiconfrérie, le 16 mars 1875. « Dans l'intervalle, en 1857, raconte M. Fournier, quelques associées s'étaient réunies en communauté religieuse, laquelle, sous Mgr Caverot, le 29 avril 1886, fut rattachée à l'ordre Saint-Augustin. Les *Dévouées*, comme elles s'appelaient, devinrent alors chanoinesses régulières ; elles en adoptèrent le costume, les constitutions et la règle. Mais elles restèrent les propagatrices du culte des Cinq-Plaies de Notre-Seigneur, cette dévotion si répandue autrefois en Europe qu'on la retrouve dans les contrées les plus éloignées. En Pologne, à Cracovie, il existe notamment une confrérie des Cinq-Plaies qui est précisément établie dans l'église des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Saint-Jean de Latran. Les religieuses des Cinq-Plaies ont occupé, jusqu'en 1902, une vaste maison dite Maison de l'enfance, sise 67, rue de l'Enfance, à la Croix-Rousse. C'était, autrefois, « un asile de femmes aliénées tenu, à partir de 1746, par les sœurs Saint-Charles qui y dirigeaient aussi un pensionnat dans un corps de logis séparé, et y avaient une annexe servant de retraite aux religieuses que l'âge ou les infirmités contraignaient au repos. C'est cette maison qui a donné son nom à la rue. Depuis la Révolution elle avait successivement appartenu à différents propriétaires et, en dernier lieu, en 1840, elle avait été occupée par les Dames de Nazareth qui, plus tard, se transportèrent à Oullins », comme on l'a dit dans la notice sur les sœurs des Sacrés-Cœurs de Larajasse.

L'association des Cinq-Plaies fut installée, à Noël 1856, dans la chapelle de la rue de l'Enfance. Celle-ci « n'offre à l'extérieur rien qui mérite d'arrêter le regard. Elle fut agrandie et restaurée, vers 1873, par un chanoine régulier, Dom Marie-Augustin Delaroche, frère de M. le curé d'Ainay actuel. Elle est, à l'intérieur, avec sa voûte entièrement en charpente et ses anges aux retombées d'arc, d'une architecture très originale, originalité qui se retrouve presque identique dans la chapelle des Dames Dominicaines d'Oullins, œuvre d'ailleurs du même religieux ». A l'intérieur du sanctuaire les murailles sont, en partie, couvertes d'ex-votos, souvenir de guérison et de grâces obtenues.

La congrégation, à la suite des lois sur les communautés religieuses, s'est transportée en Italie, et elle possède d'importantes maisons au Canada.

JÉSUS-HOSTIE

Une des nombreuses communautés que la loi de séparation a obligée de se disperser, est celle de Jésus-Hostie. Elle fut fondée par sœur Marie-Benoîte du Saint-Sacrement, décédée le 24 septembre 1886. Celle-ci assigna deux buts à l'institut : l'adoration du Saint-Sacrement d'où son nom de Jésus-Hostie, et des œuvres de charité, en particulier un orphelinat. Après des débuts pénibles où l'on connut la pauvreté, la communauté s'établit dans un vaste bâtiment, 5, rue Cléberg, que la supérieure du moment fit bâtir avec sa fortune personnelle.

Chapelle de Jésus-Hostie.

La chapelle située près de Fourvière attirait de nombreux visiteurs et pèlerins. Elle était particulièrement disposée pour l'adoration : les religieuses s'y tenaient au chœur, séparées du public par une élégante barrière. Le maître-autel de pierre blanche était surmonté d'un trône eucharistique, œuvre du sculpteur Dufraisne. Le long des murs se trouvaient les stalles des religieuses. La nef était unique, mais dans la partie réservée aux fidèles, on avait placé de petits autels avec statues de saints. Aujourd'hui la chapelle, fermée, n'entend plus retentir le chant des louanges de Dieu.

RELIGIEUSES DE LA NATIVITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR

La congrégation de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ fut fondée, en 1813, dans le diocèse de Valence, par l'abbé Enfantin, missionnaire apostolique, et Mme Fransu, d'Amiens, en vue, comme son nom l'indique, d'honorer le mystère de la Nativité ou de Noël. Aussi, dans la communauté, célèbre-t-on spécialement la fête du 25 décembre, qu'on prolonge pendant toute l'octave et notamment le jour de saint Jean l'Évangéliste, l'apôtre chéri de Jésus-Christ, et celui qui a le plus parfaitement parlé du Verbe divin.

Saint-Jean l'évangéliste, statue par Dufraisne, façade de l'église Saint-Georges.

Le premier établissement fut installé à Crest en 1813 ; et la maison-mère transportée en 1814 à Valence. Le décret d'approbation définitive des Constitutions a été donné par Léon XIII, le 27 avril 1888.

Le but de la congrégation est l'éducation des jeunes filles. Les religieuses s'attachent à cultiver l'esprit de leurs élèves ; elles cherchent surtout à leur inspirer une piété solide et réelle qui les prépare aux grands devoirs de la famille. Chaque maison possède un pensionnat, un externat et une classe gratuite pour les enfants pauvres. Les sœurs vinrent à Lyon en 1865 et s'établirent dans le quartier de Monplaisir. En 1902, le nombre des sujets était à Lyon de vingt-deux et dans la congrégation de plus de cent. L'institut possédait dans le Dauphiné et le Sud-Est treize maisons. La maison de Lyon a disparu à la suite des lois portées récemment contre les congrégations religieuses enseignantes.

SAINT-AUGUSTIN

Lors de la promulgation du Concordat et de la réorganisation des paroisses qui en fut la suite, le territoire de la Croix-Rousse, alors limité par la ligne des remparts, le Rhône, la Saône et la commune de Caluire-et-Cuire, forma en entier la paroisse Saint-Denis. Mais l'extension de l'industrie soyeuse, dans la première moitié du dernier siècle, ayant eu pour conséquence l'établissement sur la colline d'une véritable cité ouvrière, cet énorme accroissement de population y réclama bientôt la création de nouveaux centres religieux. Le quartier de Serin, que sa situation excentrique désignait pour un premier démembrement,

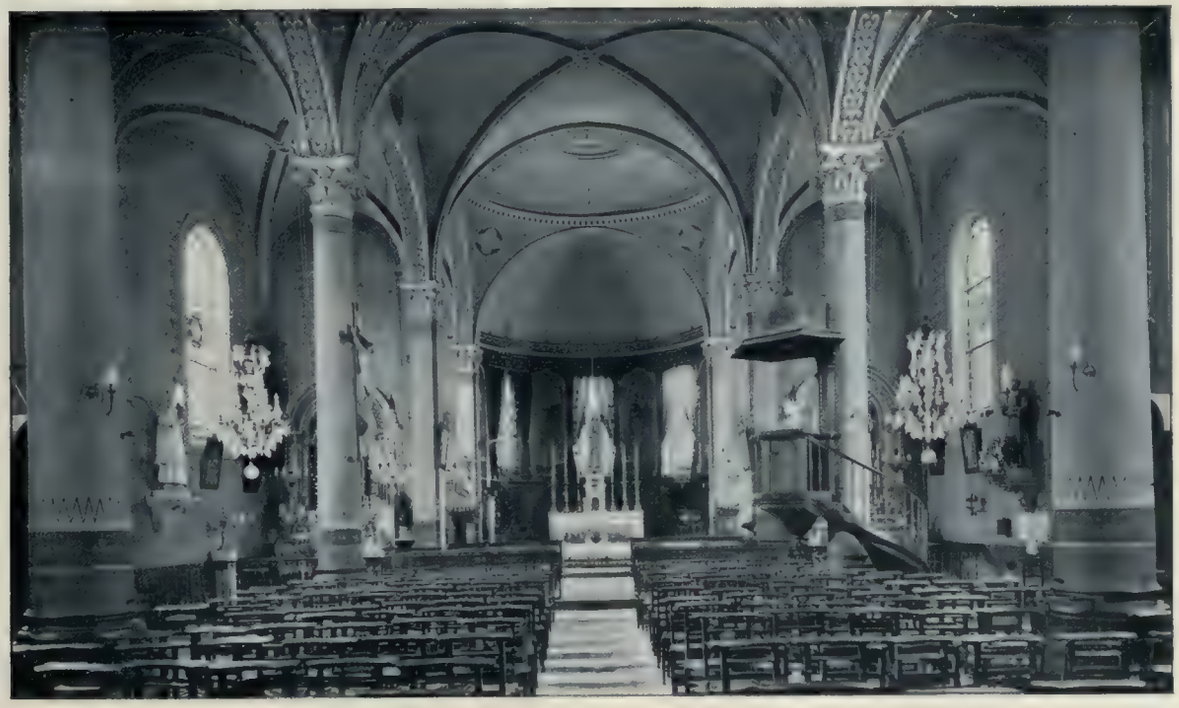

Intérieur de Saint-Augustin.

fut érigé en paroisse sous le vocable de Saint-Charles en 1824. Puis, en 1840, c'était Saint-Eucher qui, sur le versant opposé, englobait la partie orientale du plateau et les pentes inclinées vers le Rhône.

Dix ans après, les habitants du quartier des *Tapis* (réminiscence des *tapis* de gazon qui couvraient les talus des anciens remparts), souffrant de leur éloignement de l'église paroissiale, songeaient à leur tour à s'en édifier une. A cet effet, ils nommèrent une commission formée de MM. Jourdan, Millet, Mouchet, Cuzin et Sarsay. Celle-ci ouvrit aussitôt des souscriptions et procéda à l'acquisition, dans l'ancien clos Nesme, d'un terrain de

740 mètres de superficie, pour y bâtir la nouvelle église. Les travaux de construction occupèrent les derniers mois de l'année 1850. Le dimanche des Rameaux, 13 avril 1851, avait lieu la bénédiction solennelle de l'église Saint-Augustin par l'abbé Callot, prêtre-missionnaire de la maison des Chartreux, délégué par le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, et qui, plus tard, premier curé du Bon-Pasteur, mourut évêque d'Oran. Un nombreux concours de fidèles, dit le procès-verbal, assistaient à cette cérémonie d'inauguration de leur nouvelle paroisse à laquelle un décret du président de la République, daté du 25 février 1851, avait conféré l'existence légale et assigné ses limites. Ce vocable de Saint-Augustin ne lui fut pas donné sans motifs. Outre que c'était un hommage au grand évêque d'Hippone, à l'illustre docteur auquel aucune église n'était encore dédiée dans le diocèse de Lyon, il devait garder la mémoire des Pères Augustins Réformés qui avaient assuré les secours religieux aux habitants de la Croix-Rousse jusqu'à la Révolution.

Un chemin de la croix fut bénit le 18 avril, jour du Vendredi-Saint, par M. Callot, chargé des fonctions curiales jusqu'à la nomination d'un titulaire. Celui qu'on voit aujourd'hui est l'œuvre de Mlle Savy.

Ce fut le dimanche de Quasimodo, 27 avril, qu'eut lieu l'installation du premier curé de Saint-Augustin, M. l'abbé Jean-Claude Parrel, né en 1810, desservant de Bagnols depuis 1844. La cérémonie fut présidée par M. Antoine Bissardon, supérieur des Missionnaires de Lyon, assisté des abbés Callot, Peytel et Vacaneo.

Quant au Conseil de fabrique, il se constitua le 3 juillet suivant, en présence du nouveau curé et de M. Cabias, maire de la Croix-Rousse, membres de droit. Il se composait de MM. Fournel, Jourdan, Hugues, Mouchet, Sarsay, désignés par l'autorité diocésaine, et de MM. Auberthier, Maurier, Chastaing et Ancel-Roi nommés par arrêté préfectoral. Sa première réunion eut lieu le dimanche 6 juillet. Le Conseil tint d'abord à payer un juste tribut d'éloges à la Commission nommée par les habitants « pour le zèle qu'elle a déployé dans la tâche difficile de la fondation de la paroisse et de la construction de l'église ». Puis il constata que la dette créée tant par l'achat du terrain que par les travaux de construction s'élevait à la somme de 20.050 francs.

Voici donc la paroisse constituée, mais elle aura à compter longtemps encore avec les difficultés budgétaires. Les paroissiens, en grande majorité ouvriers tisseurs, ne pouvaient apporter un concours efficace. Ils avaient participé avec empressement aux souscriptions de la première heure, mais qui n'avaient pas donné ce qu'on espérait. Le Conseil de fabrique adressa donc, en juillet 1853, des demandes de secours à la Chambre de commerce, ainsi qu'à MM. les fabricants de soieries ; elles restèrent sans succès. Les sollicitations aux subventions de l'État ne furent pas plus heureuses ; aussi le Conseil de fabrique, découragé, démissionne-t-il le 7 janvier 1855. Le nouveau Conseil, installé le 6 juin, était formé de MM. Chastaing, Hugues, Fontbonne, Vaesen, Mille, Darit, Dimbert, Compart et Reverchon.

A force de démarches, on parvint à obtenir de la municipalité une subvention de six mille francs imputable sur l'exercice 1863. La lettre du préfet qui l'annonce laisse même espérer la continuation d'une subvention sur les exercices suivants. Entre temps, la situa-

tion s'était améliorée grâce à quelques libéralités particulières, telles que le legs testamentaire de dix mille francs de Mlle Romand, un autre analogue de l'abbé Gervais, les dons de M. Gérard, du docteur Peytel, etc. Mais ce ne fut qu'au bout de vingt ans que les dettes de la fabrique finirent par s'éteindre à l'aide des souscriptions de catholiques généreux.

Le concours de zélés paroissiens n'attendit pas aussi longtemps pour atténuer la nudité du temple saint. Le dimanche 1er octobre 1854, on inaugura une statue en pierre, de la Sainte Vierge, due au ciseau du sculpteur Cubizole, et donnée par M. Darit, propriétaire. Cinq ans après, le Conseil de fabrique adressait à Mme Ricard, rentière, un témoignage de gratitude pour avoir fait exécuter à ses frais, par M. Pinet, quelques peintures murales dans le rond-point de l'abside. Ajoutons, pour ne rien omettre des générosités de ce temps, que le célèbre artiste tisseur Carquillat fit don à la fabrique, en 1853, d'un portrait tissé en soie de Pie IX, avec son cadre et sa glace.

Saint-Augustin, statue par Chinard.

Nous avons parlé des anciens remparts qui, depuis le XVIe siècle, séparaient de la ville le faubourg de la Croix-Rousse. Sans utilité pour la défense et ne constituant plus qu'une barrière gênante, l'empereur Napoléon III ordonna leur démolition, et sur leur emplacement devait s'étendre la superbe promenade du Boulevard. M. le curé Parrel pensa que l'occasion était propice pour mettre fin à l'état de situation provisoire de son église et de ses annexes. Il écrivit donc, en 1868, une lettre au préfet pour lui demander de réserver, sur le nouveau boulevard, un emplacement pour y ériger l'église définitive. Le digne pasteur appuyait sa requête d'arguments décisifs : « L'église actuelle, bâtie en quelques mois, n'a qu'un caractère essentiellement provisoire. Il a fallu l'agrandir bientôt après pour satisfaire aux besoins religieux d'une population de près de neuf mille âmes, et elle est encore trop petite. Tout le terrain disponible est occupé, impossible donc de songer à un nouvel agrandissement... Maintenant que la vie et la circulation vont être concentrées sur le boulevard et ses aboutissants immédiats, il serait d'une heureuse inspiration d'y ériger l'église, son presbytère et toutes les dépendances qu'on jugerait convenables. Les propriétaires voisins ne pourraient se plaindre, car le voisinage de l'église donnerait à leurs immeubles une plus-value appréciable... On n'aurait pas à regretter la dépense faite pour l'église actuelle, car elle est solide, bâtie en bons matériaux et pourrait changer de destination, être, par exemple, changée en école... »

Il semble que la destinée de cette église soit d'être tenue à l'écart des faveurs administratives. Quelque péremptoires que fussent les raisons alléguées par M. Parrel, on ne s'y arrêta pas et sa démarche resta sans effet.

Puisque la perspective de posséder un temple monumental semblait s'évanouir dans les incertitudes lointaines d'un avenir problématique, l'affection des paroissiens se concentra plus vive sur la pauvre bâtisse qui abritait les cérémonies de leur culte. Rien ne fut modifié à l'extérieur, mais l'intérieur fut l'objet d'une réfection qui lui donna l'allure d'une église plus digne de l'importance du quartier. Une double rangée de colonnes divisa l'ancien parallélogramme en trois nefs qui furent recouvertes d'un simulacre de voûtes. Le tout reçut une ornementation peinte, d'un goût simple, et qui fut exécutée sous la direction et d'après les dessins de M. Sarsay, président de la fabrique.

Tous ces travaux étaient achevés au commencement de l'année 1875. Le Conseil de fabrique, réuni le dimanche 4 avril, exprima au curé son entière satisfaction de voir enfin terminé l'embellissement de l'église. Il ajouta que si le pasteur y a généreusement contribué, des paroissiens se sont rencontré qui ont couvert la dépense et épargné au budget fabricien une charge qu'il n'aurait pu supporter.

M. Parrel se démit en 1880 et fut remplacé par un de ses vicaires, l'abbé Déflotrière.

Prêtre d'une haute intelligence et publiciste à ses heures, M. Déflotrière sut imprimer aux manifestations de la vie paroissiale une impulsion que le temps n'a pas ralentie. Malheureusement, une mort prématurée vint interrompre, après onze ans, un ministère particulièrement fructueux.

Son successeur fit réédifier, en septembre 1891, l'humble clocher qui menaçait ruine. L'amortissement primitif de cet édicule en forme de dôme arrondi, lui donnait une physionomie quelque peu originale : on crut préférable de lui substituer une flèche banale. L'unique cloche qu'il renferme date de l'année 1854. Elle fut bénite, le dimanche 26 mars, par un vicaire général de Lyon, en présence de M. Jean-Louis Lucy, parrain, et de Mme Marie-Frédérique-Guillelmine Gérard, née Girodon, marraine, qui lui ont donné le nom de Marie-Louise. Elle pèse 317 kilogrammes, et a été fondue par Gédéon Morel, de Lyon, aux frais de la paroisse et des confréries du Saint-Sacrement et du Saint-Rosaire.

Sur le mur absidal sont peints les quatre évangélistes.

Dans le chœur sont les statues de saint Joseph et de sainte Monique, outre celles de la Sainte Vierge et de saint Augustin placées dans leurs chapelles respectives à l'extrémité des collatéraux.

Les baies sont garnies de verrières formées de marqueteries coloriées encadrant un médaillon central. Celles du chœur présentent les figures en buste du Christ, de la Vierge et de saint Augustin. Celles des basses-nefs reproduisent, d'un côté, des emblèmes eucharistiques, de l'autre, quelques images symboliques empruntées aux litanies de la Sainte Vierge.

Cette décoration porte un cachet de médiocrité qu'explique sa destination à un édifice construit en vue d'un usage temporaire, mais que le malheur des temps fait paraître définitif par la prolongation indéterminée d'une situation que n'avaient pu prévoir les fondateurs de l'œuvre.

SAINT-PIERRE DE VAISE

Le peu d'espace dont nous disposons pour les notices ne nous permet pas de donner des renseignements sur le quartier de Vaise et les anciennes communautés qui l'ont habité. Contentons-nous donc d'une description très exacte de l'église actuelle Saint-Pierre de Vaise, œuvre remarquable d'un de nos meilleurs architectes lyonnais, Tony Desjardins.

Saint-Pierre est de style roman. Sur la façade, en-dessous de trois vitraux, se trouvent les statues des douze apôtres présidés par leur chef Pierre. Plus bas, dans le tympan du porche, le sculpteur a représenté le Christ assis dans une gloire que soutiennent deux anges ; il est accompagné des symboles des quatre évangélistes. Le maître-autel est de marbre blanc ; sur le devant, un bas-relief représente le Christ et quatre personnages sur fond or, placés sous des arcades et séparés par des colonnettes de marbre gris.

Intérieur de Saint-Pierre de Vaise.

Le mur entier de l'abside est recouvert d'une immense et belle fresque, dont voici le sujet : Notre-Seigneur est accompagné de deux anges ; la Vierge Marie se tient près de lui, ainsi qu'une foule de saints dans des attitudes diverses et portant leurs symboles caractéristiques ; on y voit, notamment, de gauche à droite les saints : Luc, Barnabé, Étienne, Marc, Mathias, Thomas, Siméon, Jacques le majeur, Philippe, Matthieu, Barthélemy, Jacques le mineur, André portant sa croix, Paul, Pierre, Jean, Polycarpe, Pothin, Pon-

tique, Blandine, Sanctus, Attale, Alexandre, Epagathe, Epipode, Zacharie et Irénée. Le sanctuaire et le chœur sont fermés par deux barrières ou tables de communion, de marbre blanc avec colonnettes et symboles eucharistiques : épis et raisins.

A droite s'ouvre la chapelle de la Sainte Vierge avec un bel autel de marbre blanc, dont le bas-relief de la face représente l'adoration des mages. Au-dessus de l'autel est placée, dans une niche, une belle statue de la Mère de Dieu. La chapelle de gauche est sous le vocable du Sacré-Cœur ; l'autel est de pierre blanche et, sur le devant, sont sculptées trois scènes de la vie du Christ : Jésus rencontre sa mère, la Crucifixion, le Christ au milieu des disciples d'Emmaüs. Au bas de la petite nef de droite on a placé sur un piedestal la statue de saint Antoine de Padoue.

Portail de Saint-Pierre de Vaise.

L'église est abondamment éclairée par de nombreux vitraux, grisailles sans sujet, sauf les verrières suivantes. Dans les transepts se trouvent deux rosaces. L'une représente des scènes de la vie de la Sainte Vierge : Marie enfant, la Vierge au Temple, son Mariage, l'Annonciation, la Visitation, la Fuite en Égypte, l'Assomption et le Couronnement de la Vierge. La seconde rosace offre des scènes de la vie de Notre-Seigneur : la Cène, le Crucifiement, le Sacré-Cœur et l'Apparition à Marguerite-Marie. Au fond des petites nefs deux autres vitraux : saint Michel terrassant le dragon et le Baptême du Christ par saint Jean-Baptiste.

Dans le transept se trouvent deux œuvres d'art qu'il importe de signaler. A droite, la Visitation, peinture d'Adrien Dassier, datant de 1667. Au centre, la Vierge, de profil à droite, en tunique rouge, manteau bleu et voile jaune, est reçue par sainte Élisabeth qui descend un perron, vêtue d'une tunique bleue, d'un manteau rose et d'un voile blanc et qui pose la main gauche sur la Vierge. A gauche, au second plan, Zacharie en tunique bleue et manteau rose, barbe et cheveux blancs, se retourne vers la gauche et donne la main à saint Joseph, vêtu de violet avec un manteau rouge, la barbe et les cheveux châtains. Dans le ciel, trois anges volent sur les nuages, celui du centre répand des fleurs. Dans l'autre transept beau tableau, XVIIe siècle, de la Crucifixion. Le Christ est fixé à la croix ; la Vierge est debout vue de profil les mains jointes, vêtue d'une tunique jaunâtre et d'un manteau bleu cachant un voile blanc ; saint Jean est également debout, la tête penchée, en tunique verte et manteau rouge. Au fond, les édifices d'une ville se détachent sur un coucher de soleil.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE XI

GRANDS-CARMES ET SAINT-MARCEL

Relation de ce qui s'est passé à Lyon, dans l'église des r.r. p.p. Carmes déchavssez, au sujet de la solennité de la béatification du p. Jean de la Croix, premier Carme déchaussé et coadjuteur de s. Térèse dans la réforme de son ordre, déclaré bienheureux le 26 d'avril de l'année 1675, par n. s. p. le pape Clément X, avec l'abrégé de huit panégyriques prononcez pendant cette solennité. Lyon, Gautherin, in-8°, 53 p., portr.

[Villiers de Saint-Étienne]. *Bibliotheca Carmelitana*, notis criticis et dissertationibus illustrata, cura & labore unius e Carmelitis provinciæ Turoniæ collecta. Aurelianis, excudebant M. Couret de Villeneuve & Joannes Rouzeau-Montaut, 1752, in-folio, 2 vol., 20 f.-xliij-861 col.-5 f., 2 f.-1053 col.

Steyert (A.). *Topographie historique, l'ancien quartier des Capucins*, lettre à M. Vermorel, dans : *Revue lyonnaise*, 1881, t. I, p. 421-34. — Tirage à part : Lyon, Pitrat, 1881, in-8°, 14 p., grav. — Concerne les Carmes et Saint-Marcel.

Brouchoud. *Histoire du couvent des Grands-Carmes de Lyon*, dans : *Revue du Lyonnais*, 1888-9, série V, t. VI, p. 161-74, et t. VII, p. 104-20.

Léon Galle. *Tablettes d'art et d'archéologie*, deuxième série. Paris, Plon-Nourrit, 1903, in-8°, 2 f.-13 p.-1 f., grav. — Concerne les Grands-Carmes.

Saint-Olive (Paul). *Variétés historiques*. Lyon, A. Vingtrinier, 1872, in-8°, 439 p. — Pag. 259-65, le quartier Saint-Marcel.

VERBE-INCARNÉ, RECLUSERIE SAINTE-MADELEINE ET CHAPELLE DE LORETTE

Annales du monastère du Verbe Incarné de Lyon des origines à la Révolution. Manuscrit, xviiie s.

Cérémonies pour la vestvre et profession des filles de l'ordre du Verbe Incarné. Lyon, Pierre Prost, 1642, in-8°, 100 p.-1 f.

Règles de s. Avgvstin, pour les religieuses de son ordre, et constitvtions de la congrégation des religieuses du Verbe Incarné & du S. Sacrement, approuvé par n. s. p. Vrbain VIII. Lyon, Pierre Guillimin, 1662, in-12, 238 p.-7 f.

Boissieu, jésuite. *La vie de la vénérable mère* Jeanne-Marie Chezard de Matel, fondatrice des religieuses du Verbe-Incarné. Lyon, 1692, in-8.

Cérémonial, coutumier et directoire pour les religieuses de l'ordre du Verbe-Incarné et du Saint-Sacrement, dressé par les soins des religieuses du même ordre, du monastère de Lyon, 1710, in-8°, 14 f.-312 p.-3 f.

Directoire pour les novices de l'ordre du Verbe-Incarné et du Saint-Sacrement, dressé par les soins des religieuses du même ordre, du monastère de Lyon, avec ce qui regarde les sœurs converses, les pensionnaires, les sœurs oblates, la confrérie érigée en l'église du susdit monastère, 1710, in-8°, 15 f.-128 p.

Statuts de la confrérie du Verbe-Incarné établie par la bulle de notre saint père le pape Clément X, avec un nouveau bref de notre saint père le pape Clément XII. Lyon, 1739, in-8°.

[Boissieu, jésuite]. *La vie de la vénérable mère* Jeanne-Marie Chezard de Matel, fondatrice et institutrice de la congrégation du Verbe-incarné et du Saint-Sacrement, par un p*** de la compagnie de Jésus. A Avignon, chez Girard et Seguin, 1743, in-8°, xxi-541 p.

Collombet (F.-Z.). *Les Ursulines et le Verbe-Incarné*, dans : *Revue du Lyonnais*, 1844, série I, t. XIX, p. 412-7.

Règle de s. Augustin et constitutions de l'ordre du Verbe Incarné et du Saint-Sacrement approuvées par n. s. p. Urbain VII, Lyon, Briday, 1862, in-18, 2 p.-277 p.

Vie de la mère Jeanne de Matel, Forézienne, fondatrice de l'ordre du Verbe-Incarné, précédée d'une lettre de Mgr l'évêque de Limoges au prince Augustin Galitzin. Paris, Douniol, 1864, in-8°, xii-392 p. portr.

Cérémonial pour la vêture et profession des religieuses du Verbe-Incarné et du Saint-Sacrement. Avec l'approbation des supérieurs ecclésiastiques. Lyon, J.-B. Pélagaud, 1867, in-8°, 2 f.-47 p.-1 f.-xiii p.

Circulaire du couvent du Verbe-Incarné de Lyon aux autres maisons, datée de Lyon, 18 octobre 1881, relatant la biographie de mère Marie Angélique de l'Incarnation, née Rosalie Hiver, restitutrice du couvent. Lyon, Albert, 1881, in-4°, 10 p.

La vénérable mère Jeanne de Matel, fondatrice de l'ordre du Verbe-Incarné et du Très-Saint-Sacrement, sa vie, son esprit, ses œuvres ; par l'abbé P. G. Penaud, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire de Felletin (Creuse) et du couvent du Verbe-Incarné d'Evaux. Paris, Lecoffre, 1883, in-8°, 2 vol., 4 f.-474 p., 3 f.-485 p.-1 f.

Circulaire du couvent du Verbe-Incarné de Lyon aux autres maisons, datée de Lyon, 27 mai 1888, relatant le décès et la biographie de l'abbé Antoine Galtier, fondateur du couvent. Lyon, Vitte et Perrussel, 1888, in-4°, 18 p.

ANCIENS CIMETIÈRES, SAINTE-MADELEINE DE LA GUILLOTIÈRE, LÉPROSERIE SAINT-LAZARE

Recueil de documents sur les cimetières de la ville de Lyon, publié par la voirie municipale. Lyon, Bellon, 1872, in-4°.

Extrait du Lyon médical, n^os des 2, 9, 16 et 23 septembre 1906. Les anciens hôpitaux de Lyon, léproserie de la Madeleine, synonymes : maladrerie de la Madeleine, léproserie, maladrerie de la Guillotière, Saint-Lazare ; par le docteur Jules Drivon, médecin honoraire des hôpitaux. Lyon, F. Plan, 1906, in-8, 46 p.

Ancien cimetière des hospices de Lyon, dit cimetière de la Madeleine, 1695-1866, par le docteur J. Birot, dans : *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, mars 1907, t. VI, p. 39-50. — Tirage à part : Lyon, E. Vitte, 1907, in-8, 12 p.

ADORATION PERPÉTUELLE DU SACRÉ-CŒUR OU SACRÉ-CŒUR DES CHARTREUX

Règles et constitutions des religieuses de l'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur de Jésus. L'ordre a été fondé en 1820 par le révérend père Léonard Furnion, missionnaire de Lyon et Madame veuve Choussy de Grand-Pré. — Manuscrit, xixe siècle, 207 p.-2 f.

Règles et constitutions des religieuses de l'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur de Jésus. Lyon, Vingtrinier, sans date, in-12, xii-209 p.

Chants latins à l'usage des élèves de l'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur. Lyon, Pitrat, 1877, in-16.

ŒUVRE DE LA CROIX

Œuvre de la Croix, pour les hommes atteints de plaies incurables, rapport présenté par les directrices de l'Hospice aux bienfaiteurs de l'œuvre. Lyon, A. Nouvellet, 1902, in-8, 11 p.

SAINT-GEORGES

L'esprit et règlemens de l'association des dames de Sainte-Françoise établie pour le soulagement des pauvres malades des paroisses de Sainte-Croix, Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-Georges qui n'ont pas qualité à être reçus à l'Hôtel-Dieu, et pour l'éducation des pauvres filles des trois paroisses. Lyon, Chabanne, 1716, in-12.

Pardon et indulgence à perpétuité concédée à la dévote confrérie de S. Claude, nouvellement rétablie dans l'église paroissiale, régulière et commenderie de S. George de Lyon, en l'année 1735. Lyon, Faucheux, 1772, in-12, grav.

Lyon ancien et moderne; par les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*, sous la direction de Léon Boitel, avec des gravures à l'eau-forte et des vignettes sur bois par H. Leymarie. Lyon, Boitel, 1838-53, in-4°, 2 vol. — T. II, p. 73 et suiv., article de F.-Z. Collombet et Jouve sur Saint-Georges.

[Savy (C.)]. *De l'architecture religieuse* à Lyon, d'après quelques constructions modernes ; église de la Demi-Lune, église de Saint-Georges. Extrait de la *Revue du Lyonnais* de juillet 1860. [*Signé :*] C. Vays. Lyon, Vingtrinier, in-8, 20 p.

Confrérie de la Bonne-Mort, établie dans l'église paroissiale de Saint-Georges de Lyon, sous le patronage de saint Joseph, de saint Roch et de saint Claude, ou association de fidèles réunis dans le but d'obtenir la préservation des maladies pestilentielles, des grâces pour les agonisants et les fidèles décédés et le bonheur de faire une sainte mort. Lyon, Nicolle, 1868, in-12, 12 p.

Vachet (abbé). *Commanderie de Saint-Georges* dans *Revue du diocèse de Lyon*, 1881, t. II, p. 53, 107, 190, 283.

BON-SECOURS

Manuel des sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Bon-Secours. Lyon, J.-B. Pélagaud, 1852, in-32, 2 f.-460 p.

Histoire de la congrégation des sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours de Lyon, gardes-malades, et de leur fondatrice ; par le p. Jobert, S. M. Bourg, Villefranche, 1888, in-16, xv-265 p., portr.

HOSPITALIERS-VEILLEURS

Règlements des hospitaliers de la ville de Lyon. Lyon, 1790, in-8. — Autres éditions en 1839, 1843, 1850.

Association des hospitaliers, coutumier de l'œuvre des vieillards et adultes, réunis sous le vocable de saint Joseph et de saint Nicolas. Lyon, Nigon, 1844, in-8, 30 p.

Rapport fait à la société des Hospitaliers sur ses œuvres, année 1856, présidence de monseigneur l'archevêque de Turin. Lyon, Nigon, 1856, in-8°, 15 p. — Compte rendu annuel, 1856 à 1907.

SAINT-SÉBASTIEN

Saint-Olive (P.). *Donation de la chapelle Saint-Sébastien* aux religieuses du couvent des Colinettes, dans : *Revue du Lyonnais* (1875), série III, t. XX, p. 134.

PETITES-SŒURS DES PAUVRES

Histoire des petites sœurs des pauvres, extrait de l'ouvrage intitulé : *Les serviteurs de Dieu* ; par Léon Aubineau. Lille, Lefort, sans date, in-12, 102 p.

Les petites sœurs des pauvres à Lyon. Novembre 1853. [*Signé :*] l'abbé Aug. Coudour. Lyon, Perrin, in-12, 46 p.

CINQ-PLAIES

Des cinq plaies sacrées de Notre-Seigneur Jésus-Christ; manuel de l'association des cœurs dévoués. Lyon, Perrin et Marinet, 1877, in-18, 201 p.-1 f., grav.

Fournier (L.). *Sœurs de France et de Pologne*, ouvrage orné de sceaux et de blasons. Lyon, Paquet, 1905-6, in-8, 3 vol., xii-204 p.-2 f., 2 f.-108-1 f.-xii pl.-3 f., 34 p.-4 f., blasons. — Traite aussi des Cinq-Plaies.

Les Cordeliers de Saint-Bonaventure, sur le Rhône, d'après une gravure d'Israël Sylvestre, conservée aux archives municipales de Lyon.

CHAPITRE XII

SAINT-BONAVENTURE. — LES CONFALONS

Si l'amour-propre ne nous prêtait trop souvent, pour mieux voir, des verres grossissants, je prendrais volontiers, à mon propre compte, l'appréciation d'un vieil historien du couvent Saint-Bonaventure et je commencerais ces notes, en citant ses paroles mêmes : « Cette église, dit le Père J.-B. Bazin, est, sans contredit, une des plus belles et des plus agréables de Lyon, et peut-être des plus régulières de France, par sa bâtisse et par ses dimensions : car tout y est beau, tout y est grand, tout y est magnifique. » Les curieux, qui l'admirent, seront satisfaits d'apprendre, avec ses origines, la date de ses accroissements divers, le nom des bienfaiteurs, qui la dotèrent de ses richesses, celui des artistes, dont les œuvres l'embellirent. Ils aimeront surtout à ne rien ignorer des événements, qui contribuèrent à sa conservation, à travers les âges, et quelles mains entreprirent de la restaurer et de la tirer des décombres, où la Révolution l'avait ensevelie, en la rendant méconnaissable. Nous nous attacherons, plus particulièrement, à la seconde partie de cette tâche, si on veut bien nous le souffrir ; la première a été traitée, maintes fois, et par des écrivains d'une sérieuse valeur et d'une érudition incontestable : le P. Fodéré, le P. Bazin, l'abbé A. Pavy ; on nous permettra de renvoyer à leurs livres ; pour chacun d'eux et sur certains points, ils sont des dépositions de témoins oculaires ; nous n'en donnerons ici qu'un très sommaire

abrégé. Il est très naturel, que nous nous réservions d'insister davantage sur ce qui est plus proche de nos contemporains, sur ce qui s'est passé, sous leurs regards, à la portée de notre observation et de nos recherches. Si, dans cette étude, le siècle, qui vient de s'écouler, relègue un peu dans l'ombre ceux qui l'ont précédé, si le clergé séculier nous occupe davantage que les religieux, leurs prédécesseurs, il ne faut pas en chercher une autre raison, que dans le désir d'ajouter ce complément nécessaire à la chronique de nos devanciers.

I

L'arrivée et l'établissement des disciples de saint François sont généralement fixés à l'année 1220 ; leur petite colonie quitta Assise, après le chapitre, sous la conduite de Michel de Pérouse et la bénédiction du Patriarche ; un puissant seigneur, nommé Humbert de Grôlée, l'hébergea dans sa maison ; il lui céda un vaste tènement, à côté, sur la rive droite du Rhône, dont la superficie formerait aujourd'hui le rectangle, compris entre la place des Cordeliers, le quai de l'Hôpital, la rue Ferrandière, la rue Grôlée, inclinant à l'ouest jusque vers l'issue de la rue Grenette. L'église actuelle fut précédée d'une autre, de proportions plus modestes, qui subsista un siècle environ; elle était tournée, selon le sens traditionnel, du couchant au levant ; il est facile de déterminer son emplacement, car l'on sait que les absides du premier et du second de ces édifices se joignaient, à angle droit d'équerre. On n'en soufflerait mot, si elle n'avait pas eu la gloire de retentir, pendant six mois, de l'éloquence du cardinal Jean de Fidenza, si célèbre sous le nom de frère Bonaventure, de recevoir sa dépouille mortelle, de lui servir de tombeau, et comme de théâtre pour les miracles, qui décidèrent de sa canonisation. La popularité toujours croissante des Cordeliers les obligea à la quitter, pour une enceinte plus vaste, et ils reçurent du petit-fils de leur fondateur, le sénéchal Jacques de Grôlée, les moyens de l'élever. Il est probable que les fondations furent creusées, au cours de l'année 1325 ; trois ans après, quelques parties de l'œuvre semblèrent assez avancées, pour que l'archevêque de Lyon, Pierre de Savoie, procédât à une consécration solennelle ; nous avons, dans l'épitaphe reproduite ci-contre, avec la plus vieille pierre de notre monument, la preuve que la chapelle de la Sainte Vierge, au fond du collatéral droit, fut inaugurée, le 4 mai 1331, et que les moines en étaient redevables, en partie, à un citoyen lyonnais, Jean Ogier, dont le nom appartient à nos fastes consulaires. Bourgeoisie et noblesse disputaient entre elles de générosité et de sympathie. L'inscription, qui nous suggère cette conjecture, a été citée par Fodéré, mais avec des fautes sensibles de lecture : les *Grands Cordeliers* de Mgr Pavy l'ont omise ; des abréviations bizarres en compliquent la traduction ; nos lecteurs ne seront donc pas fâchés d'en avoir, sous les yeux, un texte fidèle.

Hic est introitus monumenti in quo jacet Johannes Ogerii, civis Lugdunensis, qui obiit XXII^a^ die mensis februarii, anno Domini M°CCC°XXVII° et fuit translatus supra cum

H. L. Edit. Imp. Ch. Wittmann

SAINT-BONAVENTURE

ossibus domine Daviete, matris sue, a claustro in hoc monumentum, anno Domini M°CCC°XXXI, carta die maii ; et eadem die fuit dicta capella consecrata. Quorum anime requiescant in pace Amen. Dictus vero Johannes reliquit suo testamento tam pro fabrica ecclesiæ quam pro presenti capella consecrenda duo milia et CCC libr. Vien., quam Guillermus de Durchia, heres dicti Johannis solvit integre et perfecte et ipse Guillermus heres elegit hoc monumentum pro se et suis et fuit sepultus XXI die Maii anno Domini M°CCC°XXXV.

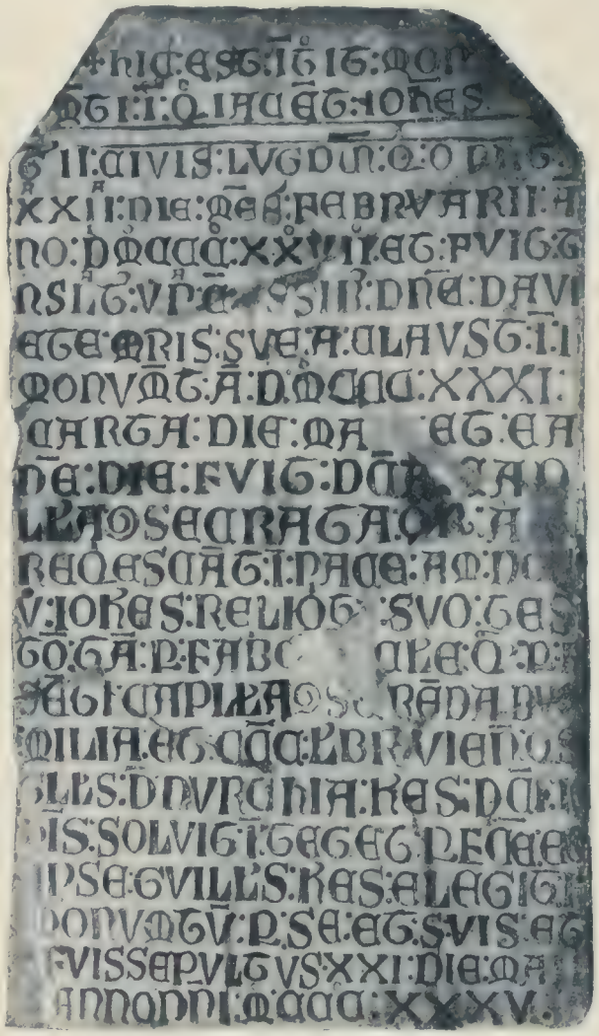

Pierre tumulaire de Jean Ogier.

Selon l'habitude du temps, la bâtisse n'avança qu'avec une lenteur mesurée sur l'affluence des ressources ; ainsi, nous savons qu'un peu avant 1348, un religieux, Etienne Munet, avec les aumônes recueillies à l'occasion du cinquantenaire de sa profession, de son jubilé, paya le dernier pilier du chœur, à droite ; des marchands de la ville de Troie commencèrent la première chapelle de la petite nef de ce même côté, en 1345; la dernière, dédiée à saint Antoine de Padoue, le fut en 1388. Le monument alors ne se continuait pas plus loin ; au delà, c'était l'auditoire, à ciel ouvert, allant probablement jusqu'au portail actuel et fermé par deux murs de courte élévation. Dans la seconde moitié du xve siècle, en 1468, un médecin, transplanté d'Italie à Lyon, aussi fameux que charitable, Simon Rovedis, « autrement de Pavie ».

A la louange et exaltation
De Jhesu Xrist par grant dévocion
Puis la chapelle où est saint Bernardin
Jusqu'au portal qui est au grant chemin
De la syme jusquaux fondemens
A fait tous faire ces deux murs et portal
Et ce qui signe Jhesus et Maria.

De plus, on lui fut redevable de la chapelle de l'Annonciade, érigée en 1471, enrichie de précieuses indulgences, sur sa prière, par le pape Sixte IV, où il demanda de recevoir la sépulture, où l'on lit toujours, sur une large plaque de marbre, un peu trop dans l'ombre, la gratitude que lui vouèrent les religieux, longuement et lyriquement exprimée en soixante-seize vers léonins, hexamètres et pentamètres, se terminant par ce souhait ambitieux, mais en très bonne voie de réalisation :

Inclita quem quondam genuit sic Itala tellus
Francia perpetuum jam nunc servabis honorem ;
De Rovedis nomen nullum moriatur in œvum.

L'église désormais s'offrait au regard, dans toute son étendue, 70 mètres de longueur sur 36 de largeur : la voûte en ogive surbaissée ; les trois nefs, séparées par huit arcades, dont les colonnes, qui les portent, ont des chapiteaux sans ornement ; son abside demi-hexagone, percée de cinq fenêtres, ses seize chapelles latérales, irrégulières de style, mais déjà pleines d'œuvres d'art. On crut le moment propice de lui donner une seconde bénédiction et un nouveau patron. Le suffragant, Étienne de la Chassagne, évêque titulaire d'Utique, célébra cette dédicace et saint Bonaventure, le docteur séraphique, la lumière du seizième concile œcuménique, fut adopté et proclamé pour titulaire. Il y avait cinquante ans, déjà, que ses restes avaient été transportés, près du maître-autel, contre la muraille, à l'endroit où ont été percés, en 1846, les deux arcs qui mettent en communication le sanctuaire et la chapelle latérale de gauche. Depuis deux ans, depuis le 18 mai 1482, l'illustre maître général, dont le gouvernement avait assuré à l'ordre une paix si désirable et de si sages règlements, était élevé sur les autels ; son culte, devenu officiel par la bulle de canonisation, si répandu à l'avance parmi les habitants de Lyon, atteignit bientôt une extrême popularité ; les pèlerinages se multiplièrent à son tombeau et des actes officiels de l'Échevinage, des rois et des reines de France, de nos gouverneurs et de nos archevêques, ne tardèrent pas à publier que son intercession n'était pas moins

Inscription dédicatoire encastrée dans la façade de l'église.

secourable qu'elle était recherchée. Pour abréger, nous ne mentionnerons que la visite de Charles VIII et de sa femme, Anne de Bretagne, confirmant, auprès de ses saintes reliques, leur résolution de fonder un second monastère franciscain, Notre-Dame de l'Observance; le don princier d'Anne de France, dame de Beaujeu, fille de Louis XI, qui enchâssa le chef de cet incomparable génie, dans un buste d'argent ciselé « au naturel », où elle sema ce que sa cassette contenait de plus rare en pierreries, topazes et turquoises. Cette période, qui enjambe sur la dernière moitié du xve siècle et le commencement du xvie, fut une des plus florissantes du monastère ; elle est marquée, dans la discipline, par un retour sérieux aux observances primitives et, dans les pratiques religieuses, par l'institution de la plupart des confréries corporatives, dont l'influence fut aussi heureuse qu'étendue. Il n'est pas trop invraisemblable de rattacher à cette époque le premier fonctionnement de celle de Saint-Bonaventure, la plus célèbre et la plus recherchée de toutes. Seuls les jeunes hommes de bourgeoisie lyonnaise y étaient admis, avant leur mariage : chaque année, le 6 juin, sous la présidence du Prévôt des marchands ou de l'un des Échevins, on procédait à l'élection de quatre courriers et cette charge, quoique dispendieuse à cause des frais qu'elle entraînait, pour la fête et l'Octave, était fort ambitionnée ; elle était le premier degré à franchir, avant d'atteindre aux dignités communales.

Buste-reliquaire donné par Anne de France, dame de Beaujeu.

Les troubles de la Réforme, les guerres civiles qu'ils provoquèrent, les dévastations dont se rendirent coupables, à Lyon, ses bandes de soldats et des ministres, tels que Viret et Jacques Ruffy, changèrent en deuil ce concours et ces joies. Les fureurs huguenotes s'abattirent, comme une trombe néfaste, sur les couvents et les églises. Les Cordeliers furent parmi les victimes les plus persécutées ; on pilla leur cloître ; on mutila, dans les chapelles, les statues qui les décoraient ; on souilla les autels ; on jeta au feu les tableaux, les missels et les ornements ; vainement on avait enfoui les ossements de saint Bonaventure ; la cachette fut découverte et les reliques précipitées dans le Rhône ; le buste demeura introuvable, malgré des fouilles acharnées ; furieux de leur déconvenue, les Huguenots se saisirent du Père Gardien, qui n'avait pas fui, avec ses compagnons, ils l'enfermèrent, sans nourriture, dans la chambre même du trésor, et menacèrent de le laisser

mourir d'inanition, si le reliquaire ne leur était pas restitué. Le P. Gayète résista aux plus horribles tourments de la faim et de la soif, et fut muet ; désespérant de le vaincre, on décréta de le conduire à la prison de Roanne, mais, avant d'y arriver, sur le pont de Pierre, des soudards fanatiques se ruèrent sur lui, le percèrent de cinq coups de hallebarde et le lancèrent dans la Saône.

L'édit de pacification ramena les Cordeliers, chez eux, et ils reprirent leur vie de prière et d'apostolat. Si dure que soit l'épreuve qu'ils avaient subie, si incertain l'avenir, dont Calvin menaçait Rome, la communauté se reconstitua ; une liste, conservée aux archives départementales du Rhône, accuse, en 1576, trente-six religieux prêtres, un novice et sept frères lais.

La fin du siècle fut plus calme que son milieu et, après avoir été édifiés de voir Henri III, sous la cagoule blanche des pénitents du Confalon, nos ancêtres, chauds ligueurs, pourtant, se réjouirent d'apprendre qu'Henri IV avait pardonné à Biron, après un entretien, dans le cloître franciscain. Le bon béarnais, afin que le souvenir de cette clémence persistât plus agréablement dans le lieu, qui la lui avait inspirée, fit cadeau d'un millier d'écus à ses hôtes, en leur disant adieu. L'aubaine tombait à pic. Les moines réparaient leur chœur ; leur supérieur, le R. P. Roux-Murgat, de Vienne, embellissait l'autel, élargissait les fenêtres, remplaçait et augmentait les stalles, rêvait d'un lutrin gigantesque de marbre et de bronze. Grâce au bienfait royal, il solda la dépense et s'empressa d'éterniser la mémoire du bienfaiteur. L'inscription qu'il composa et qu'on grava, au-dessus du centre de la porte, qui menait de l'intérieur de l'église à la sacristie, n'a pas été effacée, aussi bien, du reste, que l'invocation, par laquelle il tint à consacrer son œuvre, et que nous rendrons ici à son véritable sens :

ORE TUO, CHRISTE, BENEDICTUS SIT CHORUS ISTE ;
SIT PAX INTRANTI ; BENEDICTIO CUIQUE PRECANTI.

La renommée de Saint-Bonaventure lui venait principalement de ses chapelles et des confréries, dont chacune d'entre elles était le siège. On comptait, en outre de l'autel majeur, trente des unes, dix-huit indépendantes dans les bas-côtés, et douze, adossées aux piliers, à l'intérieur de la grande nef ; les autres dépassaient la quarantaine. Une partie de la vie religieuse populaire se liait à ces associations de petites gens, la plupart du temps, groupées par métier, d'autrefois simplement par la cohabitation dans le quartier, ou par affinité mystique. Le tableau des mœurs de ces âges de foi serait incomplet, si l'on écartait d'un coup de plume trop rapide ces sentiments et ces habitudes, qui soulageaient l'âme des fatigues du corps et des privations de l'isolement. Rien, dans ces unions fraternelles, ne semble plus indifférent ou superflu, quand on devine les raisons de l'élection du patron, le symbolisme du pain bénit, distribué le jour de sa fête, l'orgueil et la sécurité que l'on tire de l'assurance d'avoir sa tombe, sous la dalle, où si souvent l'on s'est agenouillé. Aussi, malgré que l'énumération en soit un peu longue, nous nommerons, avec une fidélité assez rigoureuse, chacune des dévotes institutions de ce passé, dont nous sommes si loin. L'ordre topographique, en cette occasion, nous paraît le plus commode de tous ; nous proposons

donc à nos lecteurs, comme une promenade circulaire dans le temple, partant de l'extrémité de l'absidiole droite, côté de l'épître, descendant vers l'entrée, pour remonter ensuite dans le collatéral gauche, jusqu'à son extrémité, côté de l'évangile. A mesure qu'elles se rencontreront, nous indiquerons le nom de ces chapelles, leurs divers titulaires, et quel genre de fidèles y tenaient leurs assemblées, y déployaient leurs bannières, y possédaient leurs caveaux funèbres.

La première, face à la nef, dédiée à Notre-Dame de Grâces, plus tôt à Notre-Dame des Anges, ou à Notre-Dame de Lorette, était affectée aux marchands boutonniers ; la seconde, sur le côté droit, était placée sous le patronage de saint Fortunat, à l'usage des affaneurs et des emballeurs ; les trois suivantes jusqu'à la petite porte occidentale, appar-

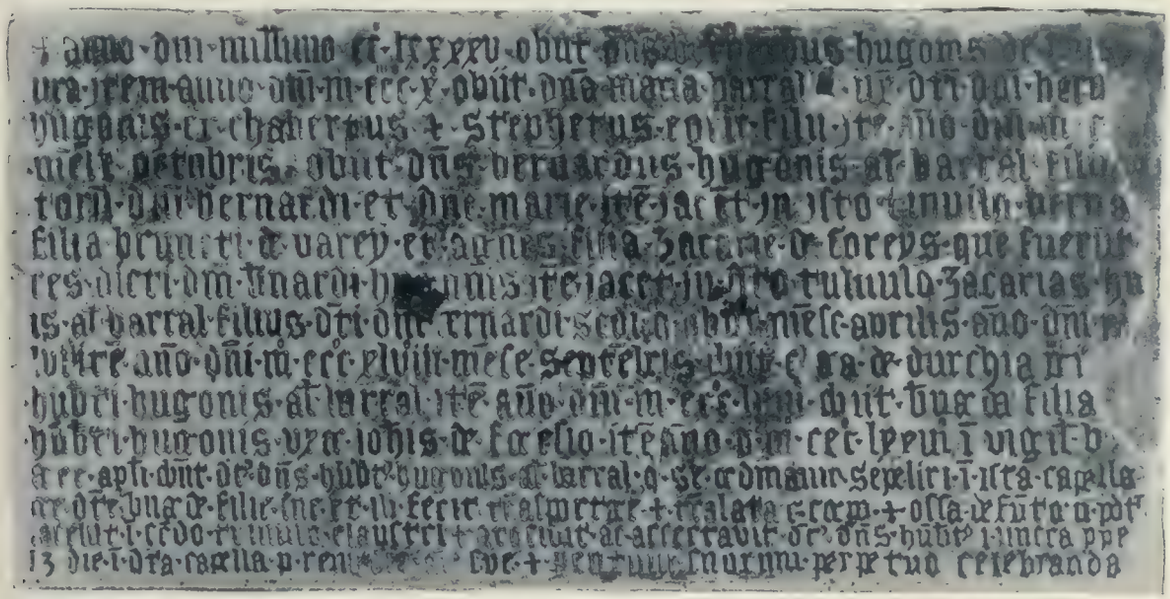

Inscription tumulaire dans la chapelle du Christ.

tenaient l'une aux tailleurs, sous l'invocation de saint Jacques et de saint Philippe et aussi de saint Hommebon, l'autre, aux membres du Cordon de saint François, la dernière, aux teinturiers, avec Saint-Maurice pour vocable. Saint-Antoine de Padoue venait ensuite ; il y avait une statue de sainte Marthe pour les logeuses, de saint Sixte pour les aubergistes ; les taverniers et les pigniers y prétendaient aussi des droits. La chapelle de saint Simon et de saint Jude était réservée aux corroyeurs, celle de saint Matthieu, à la suite, aux tondeurs de drap ; les cergiers et les confituriers invoquaient sainte Geneviève, dans la dernière. A gauche, saint Hubert réunissait, autour de son image, et près du cerf miraculeux, les fondeurs, les doreurs sur métal, les ceinturiers et faiseurs de baudriers ; au-dessus, les fondateurs de la chapelle Saint-Michel, les Jucuria, maison princière d'Allemagne, avaient disparu et leurs droits étaient périmés ; on la nommait la chapelle des chandeliers ; ils la partageaient avec les poulaliers, dont la rue était voisine, et les fromagiers à cause de la balance de l'archange. Le titre de l'Annonciade avait été aboli ; saint Luc et saint Clair

l'avaient remplacé, de par la volonté des peintres, des doreurs sur bois et des vitriers, qui n'avaient pas reculé, en 1619, devant une espèce d'émeute, pendant une grand'messe, et avaient député au célébrant un huissier, porteur d'une sommation judiciaire. Plus haut saint Bernardin de Sienne était honoré par la corporation des bouchers, plus spécialement, je pense, par ceux dont les étaux s'abritaient sous les boutiques, louées par l'Hôtel-Dieu. La chapelle actuelle de la Sainte Vierge en renfermait alors trois, séparées et closes; l'érudit écrivain des *Grands Cordeliers*, l'abbé Pavy, n'a pas su les distinguer et il a placé, parmi elles, une chapelle de Notre-Dame de Grâces, qui n'a jamais existé en cet endroit. Voici leur ordre véritable, en allant de bas en haut : d'abord Saint-Nicolas, l'Assomption ensuite, en dernier lieu Saint-Bonaventure et, dès 1662, en concomitance, Notre-Dame de Bonne-Délivrance. Les marchands, bateliers, négociants et voituriers par eau se réservaient Saint-Nicolas, jadis sous l'invocation de Notre-Dame du Chapelet; il est probable qu'ils avaient contribué à sa reconstruction, en 1572, après que les Protestants l'eurent démolie, pour s'ouvrir un passage plus commode dans le verger du monastère. L'Assomption fut cédée, par contrat du 4 mars 1515, « aux ouvriers du métier de tissoterie ». Le Prévôt des Marchands et les Consuls intervinrent et, comme si les religieux avaient eu le pressentiment de la prospérité future de cette corporation de la soierie, leur chapitre, à son égard, usa des plus larges et des plus gratuites concessions. Avec la chapelle Saint-Bonaventure, ou de la Délivrance, nous touchons d'après le témoignage de Bazin, à la partie la plus curieuse et la plus riche de l'église; mais il convient de le citer; il a vu ce qu'il décrit. « Les peintures, dit-il, en sont fort belles; elles consistent en figures, en fleurs et en ornements dont la voûte même est remplie, où différents peintres ont travaillé et tous les cadres en sont dorés. La grande balustrade, qui la ferme, et celle où l'on communie sont des mieux travaillées de tout le pays. Les panneaux d'ornement en feuillage, relevés sur le fer, les chapiteaux, les corniches, les bases et les pilastres sont de bronze, avec des têtes d'aigle qui servent de naissance aux ornements desdits panneaux; et le tout y est fort artistement mêlé avec le fer, ce qui fait un très-bel effet. Enfin tout l'autel, depuis la voûte jusqu'au plain-pied, en est d'or. En outre des figures de saint Joseph et de sainte Marguerite, de sainte Reine et de sainte Apollonie, on y voit deux grands anges dégagés et comme en l'air aux extrémités d'un gros pavillon à fleurs damassé et à franges d'or, qui en occupe tout le fond, d'une manière très riche et tout à fait agréable. » C'est, je pense, dans le haut de ce retable, que, par un lanternon vitré, on apercevait le buste de saint Bonaventure, enfermé dans un cabinet-oratoire supérieur, ouvrant en dehors sur l'escalier du dortoir. Ce reliquaire n'était descendu, qu'une fois l'an, et exposé, pendant l'octave de la fête, à la vénération publique. Pour Notre-Dame de Délivrance « *Virgo in expectatione Partûs* », la confrérie convoquait ses membres dans la neuvaine qui précédait Noël; les jeunes épouses, averties d'une maternité prochaine, y couraient en foule; elles venaient faire bénir les langes qu'elles avaient brodés, et fréquemment leur première sortie, après la naissance de leur enfant, les conduisait aux pieds de la Madone bienveillante; elles plaçaient le nouveau-né sur l'autel même, comme pour le rendre et le vouer à la Mère de Dieu, qui en avait, miraculeusement quelquefois, favorisé la venue. Deux brefs

d'Alexandre VII (28 novembre 1661 et 4 juin 1664), un de Clément IX (8 novembre 1669) accordaient aux associées de nombreuses indulgences et, sous Clément X, le 25 avril 1675, elles furent agrégées à la confrérie de Notre-Dame du Porche, ou de la Consolation, à Sainte-Marie-Majeure. J'avoue regretter que ces traditions, brisées par l'anéantissement de la communauté franciscaine, n'aient pas été rétablies ; il n'est guère admissible qu'un excès de pudeur, introduit dans les mots plus qu'imposé par les choses, arrête l'élan du cœur et de la piété, lorsque les alarmes sont les plus vives et la foi le plus nécessaire.

Enfin dans la chapelle extrême de ce collatéral gauche, nous trouvons, pour titulaires, saint François d'Assise et saint Louis ; les huissiers et les sergents royaux en disposent, sans doute, parce que le roi de France « fut un bon sergent de Dieu ».

Les colonnes des travées, comme nous l'avons dit, avaient également un autel et deux autres étaient adossés à la barrière d'entrée du chœur. Ceux-ci étaient consacrés à sainte Anne, pour les veuves, et à saint Claude pour les tourneurs ; dans la nef, il y avait, au levant, saint Crépin, pour les savetiers; saint Éloi, pour les maréchaux ; sainte Barbe, pour les apoplectiques ; sainte Marguerite, pour les femmes enceintes ; encore saint Éloi, pour les charretiers, rouliers et voituriers par terre ; à l'occident, le Sacré-Cœur, érigé en 1721 ; saint Antoine, le solitaire d'Égypte, pour les tripiers et vendeurs de langues ; saint Christophe, pour les porte-faix et les gagne-deniers ; saint André, pour les éguilletiers, bourciers et alaigniers ; l'Ascension, pour les maîtres-ouvriers en fer-blanc, saint Sixte, pour les taverniers et les vinaigriers. Enfin, l'autel majeur, d'une hauteur de plus de 50 pieds, dont nous renonçons à détailler l'ornementation, les six grosses colonnes torses, cannelées aux deux tiers et le reste couvert de ceps de vigne grimpante, le tabernacle agrémenté de deux niches, pour l'exposition du Saint-Sacrement, de figurines en bois doré et de glaces, « un des plus accomplis qui se voient », était utilisé par les potiers d'étain, sous l'égide de saint Fortunat, les compagnons imprimeurs, clients de saint Jean Porte Latine, les ouvriers en bas de soie, de saint Michel, les frangiers, de saint François ; on y invoquait aussi pour les agonisants saint Claude, cet ancien évêque de Besançon, abbé de Condat. En dehors du temple, si la tâche n'était pas réservée à un de nos plus distingués collaborateurs, nous aurions à signaler, dans l'enclos, les Confalons et Notre-Dame de Bon-Rencontre. La notice des Confalons sera en *post-scriptum* de la nôtre ; pour le second oratoire, qui réclame un historien, on n'a pas perdu le contrat de sa fondation, datée du 13 juin 1588 ; ses dimensions étaient modestes, son architecture n'avait rien d'ambitieux ; il s'élevait à l'angle sud-ouest du jardin claustral ; jadis ce carrefour des rues du Port-Charlet et de Grôlée, était si mal famé, si peu sûr, qu'on avait pratiqué une niche dans la muraille et qu'on y avait installé une image de la Mère de Dieu, afin d'inspirer confiance aux passants attardés, et quelque crainte aux détrousseurs de bourse ; les religieux en avaient accepté la desservance ; chaque samedi, on y récitait les litanies de la Sainte Vierge et, les vendredis de carême, on y chantait un *Stabat* ; les fêtes de Pentecôte étaient solennisées, comme les plus importantes de la liturgie, elles se prolongeaient pendant trois jours et se terminaient par une procession à Saint-Roch de la Quarantaine. Le 3 janvier, les capitaines pennons du quartier élisaient les courriers ou administrateurs laïcs. On frappait, à ce nom, des médailles, pour

être suspendues au col, et d'autres, pour être épinglées, comme porte-veine, au chapeau ou à la boutonnière de l'habit. Le cabinet des médailles de Lyon en a recueilli plusieurs, en plomb et en cuivre. L'une d'elles, de forme ovale, porte, à l'avers, la Vierge et l'Enfant ; au revers, on y voit saint Joseph et un compagnon, devant un rocher, d'où jaillit une source, avec cette légende : *Fontaine de saint Joseph*. J'ignore, si ce nom fut donné à la pompe, adossée au mur de la chapelle, du côté du midi, construite, en l'année 1773, sous la prévôté de M. Claude Espérance, marquis de Bellescizes.

Le consciencieux auteur des *Quelques remarques sur le grand couvent de Saint-Bonaventure de Lyon*, dont nous nous sommes servi pour la nomenclature des chapelles, n'est pas moins prolixe sur les objets et œuvres d'art, que les confréries avaient offerts, ou bien que les Cordeliers avaient commandés eux-mêmes. Quelques tableaux, surtout, étaient du plus excellent mérite, « dont les curieux faisaient état », comme il s'exprime. Le nom de l'artiste et le sujet des principales de ces toiles sont connus par tradition, mais, à part une ou peut-être deux, toutes ont disparu, sans que l'on sache les galeries où elles sont entrées. Les deux Stella, François et Jacques s'y trouvaient admirablement représentés, celui-ci par une *Nativité*, que l'on est unanime à regarder comme son chef-d'œuvre, heureusement accrochée depuis au musée Saint-Pierre, celui-là par une *Assomption*, un *saint Hubert*, un *saint Éloi*, les sept sacrements dans la sacristie, les épisodes de la vie de saint Bonaventure dans la chambre où il mourut. Citons une *sainte Geneviève* du Golchin, de Périer le jeune, une *Ascension*, de François Périer, l'oncle, l'*Adoration des Mages*, au retable du maître-autel, mesurant plus de vingt pieds de hauteur, une *Assomption* de François Porbus, un *saint Fortunat* de Panthot, un *saint Michel*, d'un inconnu, « qui n'a pas son semblable ». André Clapasson, auteur de la *Description de Lyon*, sous le pseudonyme de Paul Rivière de Brinais, admirait beaucoup, dans la chapelle des peintres, le tableau de l'autel par Blanchet ; il l'estimait comme une de ses meilleures pièces, mais, à son propos, je suis obligé de lui reprocher une grave distraction : trop confiant en Spon, il a pris l'épitaphe de Simon de Pavie pour celle de Symphorien Champier. Nulle part, sous ces voûtes d'aspect plutôt sévère, la sculpture ne luttait avec la peinture, de mérite et de beauté ; on n'y admirait pas de ces statues, dont la façon l'emporte infiniment sur la matière, aucun bas-relief de prix, aucun mausolée fastueux, ainsi qu'à la Charité et aux Jacobins. Cependant Lyon, au XVIIe siècle, surtout, s'honorait d'artistes de talent. Mais les Cordeliers ne furent jamais une nécropole de grands seigneurs ou de héros ; la liste des morts, qui ont reposé là et dont les ossements sont tombés en poussière, en attendant la résurrection, n'est pleine que de noms plébéiens ; des dalles funéraires, qui ont résisté à l'usure du temps ou aux injures de plusieurs sortes de vandalisme, une seule nous révèle les titres d'un grand seigneur, le neveu de Mandelot, François de Colombier, tué au siège de La Mure, à 22 ans, le 19 octobre 1590 ; nous devons toutefois à leur mémoire de ne pas omettre quatre ou cinq personnages, dont les titres, pour n'avoir pas trop franchi les limites provinciales, ne nous en sont que plus chers ; Simon de Pavie, Symphorien Champier, médecin comme lui et de plus historiographe, Meyssonier, encore un confrère des deux précédents, décédé sous l'aumusse de chanoine de Saint-Nizier, le 26 février 1676, le peintre François Stella,

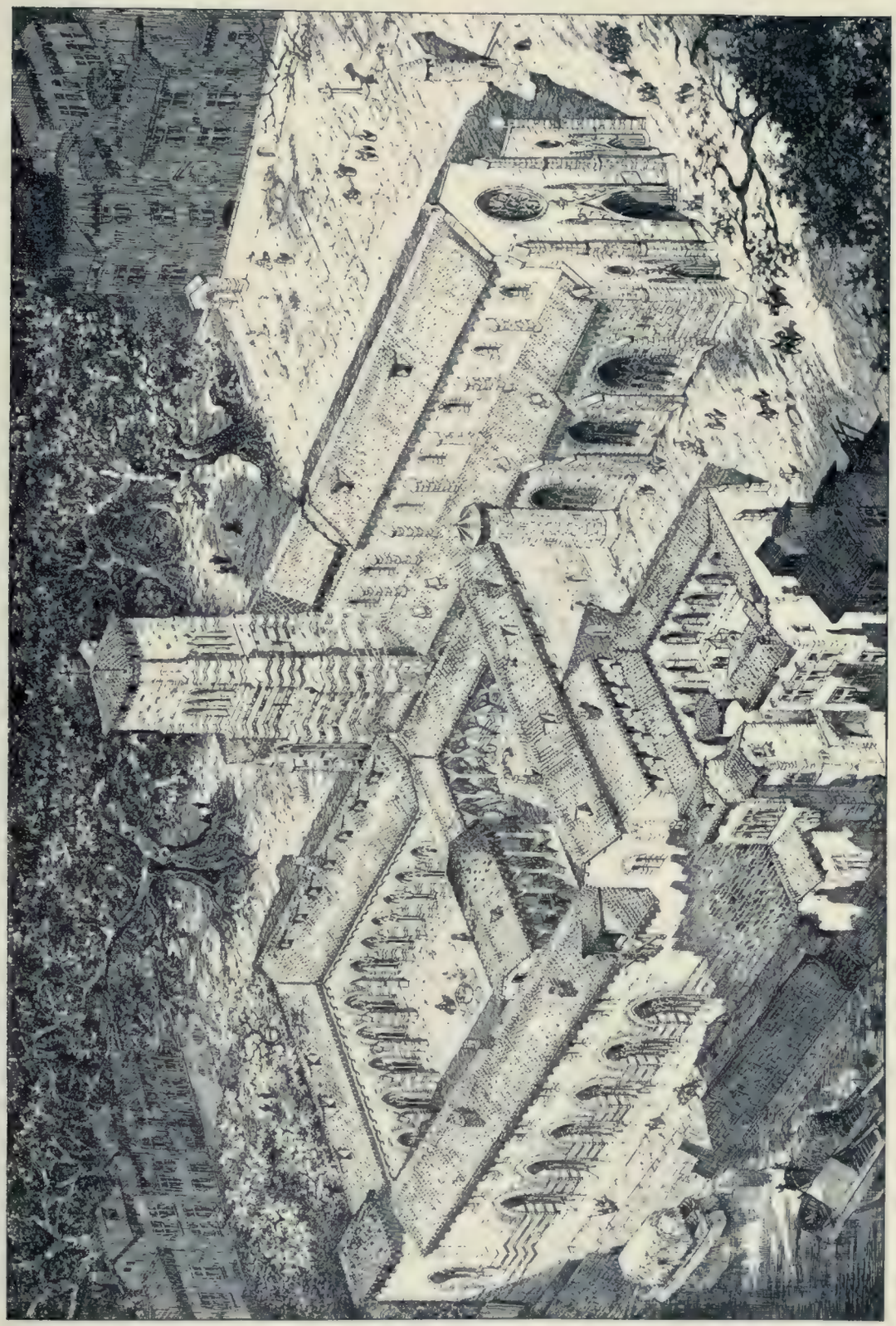

Le couvent et l'église des Cordeliers, au XVIe siècle.
D'après une restitution de M. R. Lenail.

Michel Perrache, inhumé dans la chapelle de l'Annonciade, le 21 décembre 1750, demandèrent aux Pères, leurs amis, une tombe et des prières.

Dans le cours du XVIIIe siècle, les événements particuliers du couvent ne dénoncent pas trop un refroidissement de zèle et de foi, que les historiens rencontrent, un peu partout, à cette époque, même dans les maisons les mieux réglées. Notre communauté lyonnaise, vingt à trente ans avant la Révolution, qui amena sa dispersion, grâce à des hommes de valeur et d'énergie, les Pères Michel, Jean Morand, Escalle, Dumas, recommandables par leur austérité et leur amour de la discipline, se maintenait contre les tentations de relâchement et d'une vie plus commode et plus indépendante. Le nombre de ses profès n'était pas descendu au-dessous de ving-cinq ; l'école de théologie et le noviciat se recrutaient moins : si le lecteur avait un petit cercle d'étudiants, le maître des novices se contentait de deux ou trois postulants. Cependant les archevêques n'épargnaient point les marques de leur faveur ; Mgr François-Paul de Villeroy se rendit plusieurs fois au couvent, pour des solennités religieuses ; le 4 octobre 1727, par exemple, il assista à une messe, chantée en l'honneur de son patron et au sien, par les membres du Concert, et il reçut du supérieur, avec les compliments les plus respectueux, un bouquet dont les fleurs artificielles étaient composées par des coquillages marins ; le cardinal de Tencin, en 1747, ouvrit l'octave de saint Bonaventure et Mgr de Montazet, qui lui succéda, présida les processions de 1759 et de 1761. Aux cérémonies traditionnelles, l'occasion en ajouta d'autres, non moins agréées et tout autant fréquentées par la multitude. La plus curieuse, sans contredit, fut la célébration des noces d'or sacerdotales du Révérend Père Jean Morand, le 19 juillet 1721 ; ce vénérable religieux jouissait du plus grand crédit, près des siens et au-dehors ; jamais personne, selon le mot de l'annaliste conventuel, n'a eu et peut-être n'aura la confiance du public, au même degré que ce directeur renommé, auquel s'adressaient gens de tout état. Il avait, dit un second, un pathétique si insinuant qu'il était impossible de lui refuser ce qu'il souhaitait. Il exerça, pendant deux triennats, la charge de gardien et conserva la surveillance de la sacristie à peu près jusqu'à sa mort. Sa cinquantaine réunit, pour le combler de félicitations et d'honneurs, les dignitaires du diocèse et les magistrats de la cité, les riches et les pauvres ; l'archevêque accepta de lui servir de parrain ; Mme Poulletier, femme de l'intendant, revendiqua le titre de marraine ; deux évêques, dont Mgr de Rochebonne de Noyon, furent présents, et les musiciens qui chantèrent la messe à grand orchestre se surpassèrent. A l'issue de l'office et du *Te Deum*, le monastère fut envahi par la foule, qui suivit l'archevêque et le jubilaire ; les religieux ne furent plus maîtres chez eux qu'après cinq heures du soir, avec des estomacs, paraît-il, qui criaient famine. Notons rapidement, en 1727, la fondation des Quarante-heures, qui attirèrent beaucoup de pieux adorateurs, les trois derniers jours du carnaval ; en 1729, la canonisation de saint François Solano et de saint Jacques de La Marche, pour laquelle on renouvela les magnificences et les décorations, consacrées, trente ans auparavant, à deux autres franciscains, inscrits au Martyrologe, Jean Capistran et Pascal Baylon ; en 1748, la bénédiction de la croix de la place, menaçant ruine et restaurée par le Consulat, mais abattue, vingt et un ans plus tard, remplacée par la colonne du Méridien et la statue d'Uranie de Clé-

ment Jayet ; trois processions, organisées par les Pères Trinitaires, conduisant du Gourguillon, où était leur résidence, aux Cordeliers, les captifs qu'ils avaient rachetés, dans les pays barbaresques, quêtant sur le parcours de quoi en délivrer de nouveaux. L'exaltation au Souverain Pontificat de Laurent Ganganelli, de l'ordre de Saint-François, sous le nom de Clément XIV, donna lieu, le 19 juin 1769, à une messe d'actions de grâces, où furent invitées toutes les communautés de la ville et des faubourgs. Le doyen du chapitre Primatial, M. de Montjouvent, officia, assisté comme diacre et sous-diacre des comtes de Lescoët et de Chabans ; on mêla la poudre à l'encens et on unit, au carillon joyeux des cloches, le bruit de boîtes et de pétards. L'affluence des invités charma les Pères, et pour l'expliquer, l'un d'entre eux suppose que « les vertus éminentes du pape étaient déjà connues et qu'elles avaient pénétré les cœurs de reconnaissance ; chacun bénissait le Seigneur d'avoir jeté un œil de miséricorde sur son Église, en lui accordant un chef selon son cœur ».

Le R. P. Jean-Henri-Bonaventure Dumas, cordelier (1698-1772).

Pendant la même période, l'édifice conventuel, la maison de Dieu et la maison des moines, ne furent pas négligées. La partie du bâtiment, réservée au dortoir, parallèlement au Rhône, inclinait vers un effondrement total ; on la remplaça par la belle et solide maison, numérotée 2, 3 et 4 du quai de l'Hôpital, 3, 5, 7 de la rue de Pavie, lorsque la société de la rue Grôlée l'expropria et l'abattit en 1892. Construite par un architecte en retraite, Étienne Fahy, elle présentait, en première façade, sur le fleuve, cinq vastes arcades de plein cintre, où l'on ménagea des magasins et des entresols spacieux, loués pour la plupart à des libraires. Sur la seconde façade de derrière, à l'angle nord-ouest, on avait eu soin de conserver, au moins, les voûtes de la chambre, dite de saint Bonaventure, et en dehors, entre les deux fenêtres, qui l'éclairaient, un dévot négociant, M. Fayet, avait érigé une statue du séraphique docteur, sculptée par Perrache père. Le chœur, dans l'église, le sanctuaire et son autel furent entièrement renouvelés, avec plus ou moins de continuité, de 1752 à 1764. La mode proscrivait ces retables d'une hauteur démesurée, que les contemporains de Louis XIV avaient tant goûtés ; le marbre triomphait du bois peint, des colonnes, des guirlandes de fruits, des pots de flammes ; on revenait à plus de simplicité. Le Père Dumas, qui nous parle de la restauration de Saint-Bonaventure, commandée à Michel Perrache, a bien le courage d'appeler « un placard doré » le chef-d'œuvre, dont Bazin nous avait fourni, un demi-siècle auparavant, une description si

complète et si enthousiaste. Les douze petites chapelles, adossées aux piliers, furent supprimées ; la mesure était sage, quoiqu'elle ait soulevé de vives récriminations de la part des confréries, qui s'en regardaient un peu comme propriétaires. Elles étaient encombrantes ; chacune d'entre elles se composait d'un autel, débordant la colonne, qu'un tableau de plus ou moins grande dimension surmontait et qu'une balustrade environnait, le protégeant contre les allées et venues des passants ; cela prenait un espace qu'on regrettait de perdre, les jours d'affluence extraordinaire.

Moins de dix années suffirent à bouleverser, de fond en comble, ou plutôt à anéantir, ce que tant de générations monacales, pendant cinq siècles et demi, avaient édifié et maintenu ; les lois décrétèrent la nationalisation des biens ecclésiastiques et la suppression des ordres religieux : les Cordeliers, expulsés de leur asile, se dispersèrent au hasard d'une vie errante et inoccupée ; la spéculation survint, elle acheta en bloc et revendit en détail, perça des rues, transforma les lieux, au point de les rendre méconnaissables. Dès fructidor 1796, le citoyen Joseph Villette avait remplacé les fils de saint François.

Il serait plein d'intérêt de pouvoir dire avec quels sentiments, déjà diminué en nombre et touché par un relâchement visible dans les observances extérieures, le couvent accueillit la constitution, ses réformes, ses empiètements, ses exécutions. Aucun document n'existe, en dehors des procès-verbaux de visites et d'inventaires par la commission municipale : nous tâcherons au moins de ne rien négliger de ce qu'ils nous apprennent. Rappelons, pour mémoire, que les électeurs des trois ordres, réunis pour la nomination des députés aux États généraux, tinrent leurs assemblées plénières dans l'église Saint-Bonaventure, les 14 et 28 mars, et le 4 avril 1789 ; le tiers-état y siégea, en particulier, pour toutes ses réunions, tandis que les Confalons étaient réservés au clergé et la salle du Concert livrée à la noblesse. C'était comme le lever de rideau, avant la pièce principale, qui se jouera à Versailles ; cependant, à plus d'un signe, les esprits politiques augurèrent que les sophismes, dont l'opinion était nourrie, seraient plus indéracinables et non moins dangereux que les abus qu'elle flétrissait. Un curé de campagne, Souchon de Saint-Genis l'Argentière, plus que suspect par ses pratiques d'un jansénisme outré, débita, dans la chaire, une apologie du mariage des prêtres qu'applaudit une bonne partie du Tiers ; dans la discussion du cahier de leurs doléances, les ecclésiastiques furent impuissants à imposer silence à quelques-uns d'entre eux, plus exaltés qu'influents, mais qui usèrent de violence, pour expulser un des vicaires généraux de l'archevêché. Les hommes sages regrettèrent, plus que jamais, l'absence inexplicable de Mgr de Marbeuf, abandonnant à deux représentants, les abbés Bonnaud et Hémey, qui ne s'accordaient, ni de pensées, ni de vues, l'administration diocésaine et surtout la direction de la mentalité publique, à une heure aussi critique.

Conformément aux lois, votées, le 28 octobre 1789, sur la suspension des vœux, et, le 13 février 1790, sur la suppression des communautés, trois délégués du district se présentèrent, le 4 juin 1790, aux Cordeliers, et demandèrent un état général de la maison, de ses rentes et de ses dettes. Le P. Procureur, Dumont, leur remit entre les mains, le tableau de l'actif et du passif, avec un registre, où il inscrivait les dépenses de bouche quotidiennes,

qu'ils paraphèrent. Les revenus annuels, d'après ces mémoires, montaient à 23.178 livres, dont la grosse part, 19.931 livres, était fournie par les loyers des maisons et des échoppes ; les dettes actives formaient un total de 4.141 livres et les dettes passives étaient toute comprises, dans les gages des divers domestiques, de l'organiste, du sonneur et du suisse, depuis le 1er janvier précédent ; les religieux reconnaissaient encore être propriétaires de deux vignobles, l'un situé à Millery, de 130 hommées, l'autre, à Vernaison, en mesurant 160.

Les commissaires les interrogèrent sur leur résolution de continuer la vie commune, ou de rentrer dans le monde, et de reprendre leur liberté. Quelle que fut alors leur réponse, ils envoyèrent, un peu plus tard, au bureau de la municipalité, une déclaration individuelle de leur intention ; ces déclarations n'ont pas été détruites et, d'après elles, on voit que sur dix-sept Pères, quinze demandèrent à quitter leur état, et trois frères lais sur trois. La plupart se retirèrent en leur particulier, avec la jouissance d'une pension de 700 livres, qu'ils ne touchèrent qu'après avoir prêté le serment constitutionnel. L'essai de réunir, sous un même toit, les membres des différents ordres et congrégations, qui en avaient manifesté le désir, n'aboutit pas ; on proposa divers établissements, les Grands-Capucins, les Picpus de la Guillotière, les Récollets de Saint-Galmier ; rien ne s'organisa. La dislocation fut à peu près définitive, fin janvier 1791 ; on lit, sur une feuille de papier, aux archives, qu'à cette date, on se distribua l'argent, resté en caisse, et que les parts furent de 90 livres par tête. Le 9 mai 1791, Antoine Margaron, mandataire du directoire du district, dressa l'inventaire du mobilier, des chambres, de la sacristie, jusqu'à celui des greniers et posa, à peu près, sur toutes les serrures, le cachet rouge du scellé ; il entra dans la bibliothèque, dont le catalogue avait été déposé au greffe et n'en décrivit que les tables et les placards grillés. Il transporta lui-même les ornements sacrés au dépôt central, dans la salle des Pas-Perdus de l'archevêché, et l'argenterie au secrétariat du district ; ce dernier lot comprenait le buste de saint Bonaventure, son calice et son crucifix ; un reliquaire de saint Clair, un de sainte Agathe ; une croix processionnelle ; un vase pour les saintes huiles ; deux paix ; six calices, dont un sans patène, parce qu'elle avait été volée quelques semaines auparavant ; trois ciboires, deux ostensoirs, deux encensoirs avec leur navette, deux burettes et un bougeoir.

Calice et crucifix dits de Saint-Bonaventure.

L'église toutefois ne fut pas encore fermée ; le Père Mollière sollicita l'autorisation d'y célébrer la messe ; il reçut, le 10 mai, l'avis officiel d'y continuer le culte ; le 16, on lui assura que les frais en seraient supportés par le district ; le commissaire eut l'ordre de laisser à son usage les objets indispensables aux offices. Ce régime dura juste trois mois ; M. Jolyclerc, ancien chanoine de Saint-Paul, curé intrus de Saint-Nizier, le frère de l'ex-

bénédictin d'Ambronay, qui avait, aux Cordeliers, prononcé l'oraison funèbre de Mirabeau, intervint alors, et par je ne sais quel subterfuge, il empêcha que Saint-Bonaventure, érigé en succursale, avec des limites, décrites dans l'Almanach de 1792, eut un régime autonome ; il s'en déclara l'administrateur et préposa au service spirituel un certain Tenard, parfaitement inconnu d'ailleurs. Il eut même l'habileté, le 13 octobre, de se rendre, accompagné d'un de ses vicaires, M. Astier, au dépôt des Pas-Perdus et, sous les yeux d'un commis de la municipalité, M. Marguery, muni de la permission de M. Pierre Vial, membre du district, d'enlever huit chasubles, non médiocres, provenant des Chartreux, de la Platière, des ci-devant Dominicains, des aubes, des cordons et du linge pour le service, affirmait-il, de l'église succursale de sa paroisse. Je n'oserais soutenir qu'après le siège, au lendemain de l'ignoble procession de l'âne et de l'apothéose de Chalier, Saint-Bonaventure subit, comme la chapelle des Confalons, un pillage en règle et les souillures d'une émeute démagogique ; un historien l'a raconté, mais à l'appui de ces pages, inspirées par une brillante et jeune imagination, un document positif nous convaincrait davantage. Il semble même, d'après un ordre, envoyé le 23 nivôse an V (12 janvier 1797), conservé à l'Hôtel de ville, que le déménagement des marbres, des boiseries, des tableaux s'exécutât, sous la surveillance d'inspecteurs, qui ne signalèrent aucun détournement, ou bien aucune dévastation antérieure. Les quatre-vingt-dix stalles furent entreposées, dans le chœur de Saint-Jean, et nous savons que, plus tard, ses fabriciens formulèrent le vœu de les conserver pour la Primatiale, avant que celles de l'abbaye de Cluny ne leur fussent octroyées.

Avant de vider le sanctuaire, il avait été procédé à l'adjudication, comme bien national, de ce que les titres nomment la masse claustrale des ci-devant Cordeliers. Dès le 24 et 25 floréal, an IV (13 et 14 mai 1796), le citoyen Joseph Villette, habitant place du Concert, s'était présenté comme soumissionnaire ; le 12 prairial (31 mai), le receveur du domaine avait collationné les baux et estimé les parties de la propriété, qui n'avaient pas été affermées. La vente se traitait, conformément à la loi du 28 ventôse an IV, devant les délégués du département ; elle comprenait quatre lots : la maison sur le quai de Retz, n° 46, aujourd'hui, quai de l'Hôpital, une partie de terrain, de masures, et de hangars, contournant le chevet de l'église ; une maison à l'ouest, une autre à l'angle nord-ouest, de trois étages, louée au citoyen Jean-Baptiste Brun, qui l'acheta, le 6 vendémiaire an V, la revendit le 22 mai 1817 à Étienne Rhenter, commissaire priseur, auquel la ville la reprit, en 1826, pour le presbystère. Le prix global fut de 208.385 livres. Il est utile de rappeler que la voirie réservait, dans l'acte, le tracé de deux rues projetées, se coupant à angle droit, l'une tendant du Rhône au chevet de l'église, l'autre de la place du Méridien où elle s'engageait, sous une voûte, pour aboutir, à la rue Port-Charlet, à présent rue Ferrandière.

Il serait fort hasardeux, sans risquer d'en omettre quelques-unes, de rappeler les métamorphoses que subit, après sa désaffectation et son dépouillement complet, l'antique monument des Grôlée et des Pavie, où tant d'âmes avaient été consolées et purifiées, où un pauvre frère mineur avait chassé sept démons du corps d'une possédée. On y installa la halle aux blés, comme plus vaste et plus commode que la Grenette ; mais on chercha à en tirer tout

le parti possible ; un corps de garde y logea : un charpentier, Rousset, s'empara du tiers d'une petite nef, pour un dépôt de planches ; un maître d'équitation trouva moyen, dans le chœur, d'y créer une piste, pour dresser les chevaux, et entasser contre la muraille le fumier qui l'embarrassait ; une ménagerie de passage y séjourna et y montra ses bêtes féroces. Ce qu'il y eut de plus singulier fut le parti qu'on tira des chapelles, pour les transformer en appartements, en boutiques, en ateliers. Dans la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, un tourneur, du nom de Sarrazin, habitant la rue Grenette, près de celle du Charbon Blanc, jadis chère à Rabelais, y monta ses machines dès octobre 1797 ; Brun, un galocher, loua celle de Sainte-Geneviève, un charpentier, Primat, habita Saint-Bernardin ; l'inspecteur de la halle s'adjugea la première de gauche, près de l'entrée, et le concierge, Arrivat, succéda aux peintres dans Saint-Luc et Saint-Clair. L'écuyer Berthaut tenait à bail l'Assomption et la Délivrance ; mais ses affaires marchèrent mal et ses élèves le payèrent peu ; il mourut d'ennui et sa veuve céda, sans murmurer, les locaux aux fabriciens, quand ils lui envoyèrent congé. Mais arrêtons là ces souvenirs attristants, et prêtons l'oreille à l'heure de la résurrection, qui ne tardera pas à sonner.

II

Le Concordat devait permettre de rendre à l'église des Cordeliers sa destination naturelle et de la tirer de ses ruines. Dès que Mgr de Mérinville, ancien évêque de Dijon, nommé à Chambéry, administrateur temporaire du diocèse, dont le titulaire n'était pas encore désigné, s'occupa de constituer les nouvelles paroisses de la ville, il parut nécessaire de partager en deux l'ancien territoire, sur lequel Saint-Nizier s'étendait, avant 1789, et d'établir, à Saint-Bonaventure, le centre de la section à créer.

La Préfecture ne partagea pas cette opinion, elle accueillit par une fin de non-recevoir la première ouverture, qui en fut présentée, dans le rapport du 28 prairial an X (17 juin 1802). — L'Évêque, appuyé de son conseil, ne se rendit pas ; dans une lettre du 16 messidor an X, il renouvela sa demande. « Quant à la ville et aux faubourgs, disait-il à M. Najac, malgré les pressantes sollicitations et les motifs assez forts qui m'ont été présentés, je borne les cures au nombre de sept, conformément à votre projet. Mais il me paraît indispensable d'obtenir l'église des Cordeliers, en qualité de succursale, dans le second arrondissement. Son immense population en impose la nécessité et j'ai reçu, à cette fin, les demandes les plus pressantes.

« L'obstacle que vous y trouvez, c'est que cette église est affectée en ce moment à servir de halle au blé et que son état de dégradation exigerait des réparations très dispendieuses. Des citoyens, même de ceux qui sont dans les autorités constituées, m'ont fait observer que l'on pouvait aisément trouver un autre local pour la halle et que les réparations absolument nécessaires, pour rendre au culte cette église, dans le corps et l'édifice, ne monteraient qu'à un prix supportable. Ils m'ont même ajouté que si vous jugiez à

propos de consulter là-dessus le conseil général de la commune qui se trouve en session, vous en auriez probablement un avis favorable.

« Vous prendrez à ce sujet la mesure que votre sagesse vous dictera, mais je ne peux que mettre un intérêt bien essentiel, pour la religion et le soulagement des habitants du second arrondissement, dans la concession de l'église, dont il s'agit. Il suffirait d'ailleurs qu'elle fût accordée pour le temps où l'on aurait pu la remplacer pour le service de la halle. »

Malgré la solidité de ces raisons, la question ne fut pas tranchée, et Mgr Fesch, après la prise de possession de son siège, eut à la traiter avec le successeur de M. Najac, à la Préfecture du Rhône, M. Bureau de Puzy. Il ne triompha pas tout de suite des objections sérieuses, qui avaient déterminé le précédent refus.

L'église des Cordeliers, lui répondait le chef de l'administration départementale, le 27 janvier 1803, est entièrement dénaturée ; elle sert de halle aux grains, elle exigerait d'ailleurs des dépenses considérables. Il proposait en échange l'église du Lycée, l'abandonnant complètement au clergé et aux fidèles, les tribunes seules réservées aux professeurs et aux élèves.

Jacques Quillot, Cordelier de Saint-Bonaventure, provincial des Frères mineurs.

La situation des finances de la ville rendait cette combinaison indispensable ; n'obligeait-elle pas à différer toute sorte de dépenses, puisqu'on était forcé de retarder l'indemnité aux propriétaires de Bourgneuf, malgré que plusieurs d'entre eux fussent dans la misère et eussent recours au bureau de bienfaisance.

Mais il n'entrait pas dans le tempérament du cardinal Fesch de renoncer facilement à une décision qu'il avait arrêtée : le 29 pluviôse (18 février), il transmettait au Préfet l'avis pur et simple qu'il venait d'ériger Saint-Bonaventure en succursale ; il réclamait, en même temps, que l'église et ses dépendances fussent mises à sa disposition et des ordres envoyés pour transporter la halle dans un autre édifice. Le gouvernement consulté, sur les instances de Portalis, ministre des cultes, et après une pétition pressante du curé, en quête d'un local pour assembler ses paroissiens, crut bon de céder et, le 4 germinal an XI (25 mars 1803), l'arrêté, qui restituait ce vieux monument franciscain au culte catholique, était signé et affiché. Il convient d'en reproduire les principaux articles :

Art. Ier.

L'église, dite des Cordeliers de Saint-Bonaventure, ensemble les chapelles, qui en dépendent, et les petits édifices, adossés à la dite église et occupant le terrain entre les contreforts, lesquels n'ont pas été aliénés, seront remis à la disposition de Mgr le cardinal archevêque de Lyon.

Art. II.

Le Maire de la division du Midi est autorisé à prendre les dispositions nécessaires, pour faire transporter la halle au blé, dans l'ancienne cour du cloître des Jacobins, ou dans tout

autre lieu qui serait jugé ultérieurement plus convenable, après s'être préalablement concerté avec le Commissaire général de police.

Une opposition, partie des bureaux de l'Hôtel de ville et principalement du commissariat général de la police, dont le titulaire, un certain M. Dubois, était noté pour ses opinions voltairiennes, des lenteurs machiavéliques, une obstruction, fomentée par les négociants intéressés, entravèrent la décision préfectorale et retardèrent de plusieurs années son exécution, en dépit des vœux unanimes des habitants et des protestations du conseil de fabrique, auquel on reprochait fort injustement son apparente inaction. Nous raconterons tout à l'heure les incidents variés de cette affaire et de sa conclusion à peu près satisfaisante, quoique un peu brusque ; mais, auparavant, il nous faut reprendre les choses de plus haut et noter les principales phases de l'organisation intérieure.

Le prêtre, qui reçut la mission de restaurer ces ruines et d'évangéliser ce quartier, un des plus populeux et des plus pauvres, se nommait Antoine Pascal, piémontais d'origine, et ancien vicaire de Saint-Nizier. Depuis la fin de l'année 1796, qu'il était rentré d'émigration, il avait dépensé autant de zèle que de courage à exercer son ministère catholique, au milieu du troupeau, dont la garde lui était officiellement proposée.

Le choix, arrêté par Mgr de Chambéry et les co-administrateurs de l'abbé Verdolin, qui formaient son conseil, fut ratifié par l'archevêque ; si les circonstances avaient semblé l'imposer, le dévouement et les qualités de l'élu le justifièrent plus pleinement encore. Né aux environs de la petite ville de Suze, le 23 août 1751, d'une famille dont le travail et les bonnes mœurs formaient l'unique patrimoine, M. Pascal franchit les Alpes, vers la trentième année, et vint chercher, à Lyon, une carrière plus active que dans ses montagnes. Le curé de Saint-Nizier, M. Navarre, l'agréa comme vicaire et le proposa au chapitre, dans l'assemblée du lundi 25 février 1782 ; aussitôt admis comme remplaçant de M. Boirivent, dont le départ ne pesait à personne, il reçut l'habit de chœur, prêta serment, et, pour cadeau de joyeux avènement, s'engagea à doter d'une aube la sacristie. Dès le lendemain, il commençait ses fonctions par plusieurs baptêmes. Pendant la Révolution, des premiers, il eût à payer, par trois mois et demi de détention, sa fidélité aux principes catholiques et son courage à les défendre. Il fut arrêté, à la suite de l'émeute, soulevée contre l'abbé Linsolas, le premier mardi de Carême, 15 février 1791, pendant la méditation et la prière du soir. Au milieu du plus violent tumulte, des injures et des vociférations, lancées de tous les côtés de l'église, il avait essayé de rétablir le calme, surtout il s'était noblement efforcé de protéger le prédicateur et d'empêcher que la chaire ne fût prise d'assaut par une bande d'énergumènes, qui répondaient aux strophes du *Vexilla regis* par les cris : « A la lanterne ». Les tapageurs ne furent point inquiétés ; les deux ecclésiastiques et un des clercs assistants furent conduits dans la maison des missionnaires Lazaristes et réduits longtemps au pain et à l'eau. Après sa libération, le vicaire, ne voulant rien avoir de commun avec l'intrus Jolyclerc, qui avait remplacé le curé Nicolas Navarre, se décida à passer la frontière, muni d'un passeport pour la Savoie, avec ses deux confrères, MM. Grenier et Rambaud, il se rendit dans son diocèse natal, où l'évêque lui assigna immédiatement un poste. Mais, impatient d'interrompre ce qu'il regardait comme un exil, ainsi qu'il l'écrivait, trente

ans plus tard, dans une autobiographie, qui reflète une humilité naturelle et presque naïve, il rentra à Lyon, en septembre 1796. La persécution était un peu calmée, il s'associa avec deux ecclésiastiques et ils ouvrirent ensemble un oratoire privé, dans une chambre de la rue Basse-Grenette, entre la rue Dubois et la Grande-rue de la Grenette. L'un de ses collaborateurs se nommait M. Deverdun et appartenait au diocèse d'Autun : il fut vicaire à Saint-Louis-Saint-Vincent ; l'autre, beaucoup plus connu, était Jacques-Joseph Rast, docteur de Sorbonne, ancien chanoine de Saint-Paul, parent de la famille Ampère, et frère, si je ne me trompe, de Paul Rast, ancien échevin, médecin du séminaire Saint-Irénée, correspondant et ami de M. Emery, le supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice. Cet homme, des plus vénérables qui puissent se rencontrer, ne consentit jamais à tenir la première place; il s'attacha fidèlement à celui qu'il avait choisi comme son supérieur, l'accompagna, plus tard, à Saint-Bonaventure, servit avec le titre de prêtre assistant et mourut, le 18 février 1816, à l'âge de 80 ans, laissant après lui une réputation de charité et de sainteté, qui ressembla longtemps à un culte.

Une circonstance, aussi imprévue qu'opportune, permit à notre groupe catholique romain de se procurer une installation plus confortable que le local étroit de ses débuts et, sans le prévoir, de prendre possession du berceau de la paroisse future. Voici comment la Providence favorisa cet exode. Un des membres les plus importants de la *Consulta* cisalpine, qui tenait alors ses délibérations dans l'église du collège de la Trinité, le vieil archevêque de Milan, Mgr Visconti, décéda subitement, le 30 décembre 1801. Ses compatriotes refusèrent l'intervention du clergé constitutionnel, pour ses funérailles, et on aménagea, pour la cérémonie, la chapelle qui avait été jadis celle de la Congrégation des Messieurs, au-dessous de la bibliothèque municipale, à l'angle gauche de la rue Ménestrier. Cet office funèbre fut le premier, que chantèrent, portes ouvertes, les insermentés, fidèles à l'autorité hiérarchique légitime, refusant de reconnaître Primat, le nouvel intrus métropolitain, comme ils avaient rompu avec Lamourette, dès le début du schisme.

Une fois au cœur de la place, l'abbé Pascal jugea bon de ne point en sortir et, probablement avec le consentement tacite du maire de l'arrondissement, il entra en jouissance de cette partie de l'héritage des Oratoriens et des Jésuites. Cette publicité semi-officielle se prolongea douze à treize mois environ ; dans l'intervalle, le Concordat fut promulgué ; l'oncle du premier consul, Joseph Fesch, promu au siège vacant par la mort de Mgr de Marbeuf ; le régime paroissial constitué. Ce fut en effet, le dimanche 12 février 1803, que M. Pascal annonça sa nomination officielle de desservant de la nouvelle succursale, et qu'il commença de reprendre toutes les habitudes cultuelles de la religion, rendue au peuple français. A la grand'messe on fit le prône, la quête du bassin et la collecte des chaises ; quatre semaines après, M. Sain-Rousset, maire du Midi, présidait à l'installation du conseil de fabrique; les membres, désignés par l'arrêté préfectoral du 7 ventôse, étaient : MM. Dupré, administrateur de l'hospice de la Quarantaine, Mathieu Bernard, rentier, Claude Germain, négociant et membre du tribunal de commerce, et Raymond Lenoir, architecte. La station du carême fut prêchée par M. Villard, ex-capucin ; on se mit en frais, afin que la procession du second dimanche de la Fête-Dieu,

réservée au quartier, ne fût pas trop au-dessous de celle du premier, qui avait été générale et qui avait inspiré à Chateaubriand une lettre enthousiaste, égalant les plus sublimes pages du *Génie du Christianisme*. On commanda un dais et une bannière ; on prit en location un ostensoir de vermeil : on épuisa la somme de 2.000 francs que la municipalité avait envoyée pour parer aux nécessités les plus urgentes. Le vœu général réclamait la prochaine entrée dans l'église des anciens Cordeliers ; mais loin de favoriser ces désirs, les administrations civiles paraissaient prolonger, avec une mauvaise volonté trop peu dissimulée, des retards qu'elles escomptaient changer un jour en usurpation définitive. Le maire tendait les clefs de l'édifice, en disant qu'il n'était ni débarrassé, ni libre ; les arrêtés préfectoraux pour le transfert du dépôt et du marché des grains, demeuraient sans effet. A la fin juin, M. Sain-Rousset, préoccupé de pallier, au moins par une solution provisoire, un état de choses qui provoquait beaucoup de murmures, propose d'occuper momentanément l'église principale du Lycée. Las d'être sans cesse éconduits et d'espérer une restauration qui devenait, à chaque démarche de leur part, plus improbable et plus chimérique, le curé et les fabriciens conclurent à ne pas repousser une offre dont les avantages immédiats n'étaient pas discutables. Le monument, œuvre du XVIIe siècle, d'assez vastes proportions et d'une ornementation fort riche, n'avait pas trop souffert du vandalisme révolutionnaire ; son autel, orné de ses anges adorateurs, était intact et les quatre belles statues de marbre du sanctuaire n'avaient pas été descendues de leur niche. On eut à réparer les grandes portes de l'entrée, à placer une chaire, une table de communion et des stalles. Un fabricant de bas, logé sous la voûte, nommé Vivian, fut pris comme concierge ; Jean-Baptiste Menoud fut élevé à la dignité de suisse ; Mme Fumeau à celle de chaisière, au grand regret d'une protégée de Mme Basset, veuve de l'ancien lieutenant-général de la sénéchaussée, qui l'avait recommandée au cardinal, dans deux lettres pressantes. Deux vicaires, MM. de Buffevent et Novet, le premier ancien déporté à la Guyane, ex-chanoine de la cathédrale de Vienne et réservé à une stalle de la Primatiale, le second, ordonné à Saint-Chamond en 1796 ; M. François Eustache, prêtre-sacristain, chargé de la conduite des enfants de chœur, plusieurs habitués, M. Boissier de Sauvages, entre autres, fils d'un médecin célèbre, M. Pierre de Cordon, chanoine d'Ainay, avant la Constituante, M. Joseph Rast, deux ex-cordeliers du grand couvent, les Pères Claude Mollière et François Gérentet, se partageaient les diverses attributions du ministère sacerdotal, dont le libre exercice, après une si longue interruption, multipliait les fatigues et les responsabilités.

L'occupation de la chapelle de la Sainte-Trinité fut marquée par une solennité exceptionnelle et des plus édifiantes, lorsque de précieux fragments des reliques de saint Bonaventure, si chères à la population lyonnaise, restituées et enchâssées dans un buste neuf d'argent, furent rapportées au Lycée et exposées à la dévotion et aux baisers des visiteurs. Un procès-verbal nous apprend d'abord, dans quelles circonstances et par quelles mains, s'opéra la remise du pieux trésor que l'on croyait perdu ou profané. Le 6 floréal an XII (26 avril 1804) M. Mollière, ex-religieux du monastère, se présenta à l'archevêché et déposa deux ossements, une dent et un autre os, qu'il attesta, sous la foi du ser-

ment, avoir extrait lui-même du grand reliquaire du saint docteur. L'ex-gardien de la communauté, le Père Claude Buisson, sous serment aussi, affirma qu'il avait été le témoin du fait et qu'il ne conservait aucun doute, ni sur l'authenticité, ni sur la provenance de ces objets sacrés. M. le vicaire général Courbon scella aussitôt d'un cachet de cire, aux armes archiépiscopales, la boîte qui les renfermait, en attendant de les placer dans la châsse qu'on leur préparait. S'il était utile, nous pourrions confirmer par une preuve indéniable la déposition des deux religieux ; leur louable larcin, en effet, est constaté dans l'inventaire, que les officiers municipaux dressèrent des meubles de la sacristie, le 10 mai 1791 ; le document est aux Archives départementales du Rhône et le greffier qui l'a rédigé, sous la dictée de l'officier municipal Gaspard Margaron, s'exprime ainsi : « A l'instant nous observons qu'avant le transport, qui fut fait de l'argenterie de la sacristie au secrétariat du district, il fut sorti par le dit Mollière, en notre présence et en celle de MM. Buisson, Dumont, Carrier et Valleton, tous ci-devant religieux cordeliers, du buste de saint Bonaventure, la relique du-dit saint, lequel fut tout de suite déposé au-dessus de l'autel de la Sainte Vierge dans un cabinet, fermé avec la clef, restée au pouvoir de M. Carrier, ledit cabinet prenant son entrée sur l'escalier du dortoir. » On le voit, grâce au sang-froid des spoliés et à une tolérance, qui fut loin d'être commune à tous les spoliateurs, le peu que les siècles avaient épargné de l'enveloppe mortelle du maître Séraphique échappa à un anéantissement sacrilège ; les sans-culottes, en cette occasion, ne renouvelèrent pas le fanatisme des huguenots de mai 1662. M. Pascal ne voulut rien épargner, afin que la fête de la translation rappelât les pompes du passé et attirât le concours des fidèles de tous les âges et de toutes les classes. Héritier de traditions qui avaient été plutôt suspendues que proscrites, il espérait n'en repousser aucune, mais leur rendre peu à peu leur lustre et leur popularité ; il se réjouissait, en attendant, de rappeler à ses concitoyens un des plus illustres patrons que la jeunesse avait adopté et qu'elle avait longtemps révéré comme le plus puissant et le plus célèbre de ses célestes intercesseurs. Malgré une pauvreté, qui imposait, jusque dans le nécessaire, des sacrifices quotidiens, il n'hésita pas à commander à deux orfèvres, Pacle et Beugy, un buste d'argent doré, demandant qu'il reproduisît, d'aussi près que possible, celui qui avait été offert par la duchesse Anne de Bourbon, et dont l'ouvrage du P. Boule contenait le dessin. Le prix monta à plus de 1500 francs, bien que l'œuvre cependant fût très au-dessous de son modèle et qu'il fût indispensable de la rendre aux ouvriers, pour la retoucher.

On fixa, au samedi 7 juillet 1804, la cérémonie de la remise des reliques et de l'inauguration du nouveau reliquaire ; une nombreuse procession, dans laquelle figuraient les députations de chacune des paroisses, se rendit de la Trinité à la Primatiale ; là on chanta les premières vêpres de saint Bonaventure ; le curé reçut des mains des survivants du couvent franciscain, dispersé depuis quatorze ans, les Pères Buisson, Mollière et Dumont, les ossements qu'il était si ému de retrouver et si heureux d'honorer ; les trois vicaires généraux présents, MM. Jauffret, Courbon et Renaud, lui remirent les lettres d'authenticité et d'approbation, pour l'exposition publique et, dans le même ordre que pour l'arrivée, on reprit le chemin du Lycée, en chantant des hymnes et des cantiques. On remarqua,

pendant l'octave entière, une affluence extraordinaire de pèlerins, et une abondance d'aumônes inusitée. On regretta d'autant plus vivement de n'entrevoir que pour un délai de plus en plus indéterminé, l'entrée dans la Terre Promise. Combien de temps encore sera-t-on condamné, comme les Hébreux fugitifs, à s'abriter sous une tente étrangère ?

Il nous faut maintenant revenir en arrière et nous arrêter, sans nous rebuter des plus menus détails, aux longues et épineuses négociations qui aboutirent à la rétrocession des Grands Cordeliers à leurs véritables ayants droit. Ce récit, exclusivement composé avec des pièces officielles et inédites, ménagera peut-être plus d'une surprise à nos lecteurs ; nous nous en servirons aussi pour dissiper quelques ombres, dont a souffert la mémoire de notre premier prédécesseur, faussement accusé, semble-t-il, par des historiens, trop prompts à le juger, d'hésitations dont il ne fut pas coupable et d'une imprévoyance, dont la responsabilité doit retomber sur d'autres que lui.

Quand M. Bureau de Pusy prit son arrêté du 4 germinal an XI, qui rendait à Saint-Bonaventure sa primitive destination religieuse, il restait à trancher une double difficulté : à découvrir, d'abord, au profit des négociants à expulser, un local pour leurs dépôts et leur marché, ensuite à se procurer des ressources considérables pour réparer un bâtiment que des transformations successives, les plus bizarres, avaient à peu près ruiné. Le maire de la division du Midi s'empresse, quatre jours après, le 8 germinal (29 mars), d'avertir le Conseil de fabrique qu'il s'occupe du transfert de la halle au blé et les assure qu'il les instruira des dispositions définitives, dès qu'elles seront prises. C'était, évidemment un ordre, déguisé et poli, de surseoir à une occupation trop prompte. On se résigne à patienter quelques jours, non sans éprouver une première déception, indice probable de plus amères contrariétés à subir. On apprend, en effet, que le receveur des domaines, le citoyen Fron, a perçu les loyers des gens, installés dans les échoppes et chapelles, et que ce recouvrement demeurera entre ses mains. Ainsi en ont décidé les bureaux de la Préfecture. Protestations, superflues du reste, auprès de M. Sain-Rousset, qui fait la sourde oreille, absorbé toujours par la découverte problématique de l'emplacement introuvable. Au bout de trois mois, la situation ne s'est pas modifiée : les vicaires généraux conseillent temporairement une organisation sommaire au grand collège; on leur obéit; mais le 10 septembre, on envoie à l'archevêque une requête pressante, où le mécontentement des habitants perce dans les termes respectueux, dont ils se servent, pour éclairer le chef du diocèse ; ils énumèrent, une à une, les graves incommodités d'un temple dont la jouissance pèse à tout le monde; son éloignement très pénible pour les vieillards et les enfants, son délabrement, ses courants d'air qui forceront à le fuir, pendant les rigueurs de l'hiver, son obscurité vraiment fâcheuse pour le service; « le cri général, affirment-ils, dans leur conclusion, est pour l'ouverture de Saint-Bonaventure, à cause de son centre de démarcation, de sa grandeur et de sa salubrité ». Cette requête rejoignit, à Rome, le cardinal et l'impressionna vivement ; à chacun de ses courriers, il en entretient ses vicaires généraux. « Je m'en vais écrire, dit-il à M. Courbon, le 7 décembre 1803, à M. le Préfet, pour qu'il veuille bien faire relâcher l'église de Saint-Bonaventure au desservant. » Le 9 ventôse an XII, (29 février 1804), il prévient M. Jauffret qu'il a exécuté sa résolution ; deux jours après,

il répète au troisième de leurs collègues, l'abbé Gaspard Renaud : « Je veux Saint-Bonaventure. » Il y revient encore, le 23 du même mois ; la demande est en effet partie. M. Bureau de Puzy répond par une fin de non-recevoir, plus catégorique que les précédentes ; il n'allègue aucun argument inédit, il objecte, pour la dixième fois, l'impossibilité de transporter la halle dans un autre lieu, le prix exhorbitant que coûteraient les plus urgentes réparations. Redoutant toutefois d'offenser, par un refus formel, un personnage aussi puissant que Son Altesse Eminentissime, il glisse, à la fin de sa missive, l'avis de réserver au gouvernement la solution en suspens. En diplomate avisé, il a bien soin de la préparer avec Paris et, en particulier avec le ministre des Cultes, il pèse, de tout son crédit, sur le refus qu'il escompte et se déclare tout prêt à révoquer son arrêté du 4 germinal an XI.

Fesch consent à entamer le débat sur le nouveau terrain où il est porté, et il adresse à Portalis, le 26 floréal, un plaidoyer qui ne ménage, ni ses adversaires, ni les raisons dont ils couvrent leur résistance de parti pris. « J'entends épuiser tous les moyens de réussite et je vaincrai les obstacles », annonce-t-il à l'archevêché. Ceux qui l'arrêtent seront-ils plus grands qu'il le prévoyait ? Il se montrera patient, pour mieux en triompher. Il consentira (1er messidor) à reconnaître avec M. Courbon qu'il est sage de remettre l'affaire à un moment plus heureux, mais trois semaines ne se passent pas, sans qu'il s'empresse d'assurer les fabriciens, qui ont fait un deuxième appel à son influence, qu'il ne perd pas la question de vue et qu'il ne laissera pas le ministre en repos (22 messidor, 17 juillet). C'est à Paris, où notre archevêque-ambassadeur a conduit Pie VII, pour le couronnement de l'empereur, qu'il reprend la conversation. Une lettre, qu'il adresse au ministre des cultes, le 22 frimaire (13 décembre), onze jours après le sacre, destinée à clore officiellement des entrevues antérieures, contient son refus persistant de consentir à l'aliénation de Saint-Bonaventure, même si les Jacobins de la place Confort lui étaient cédés en échange. Les plus graves préoccupations, à propos des affaires religieuses de France, sur lesquelles le Souverain Pontife avait jugé utile d'entamer une espèce de négociation avec le gouvernement, d'autres, particulières au diocèse, telles que l'organisation du grand séminaire, l'entrée des Pères de la Foi à l'Argentière, l'acquisition des bâtiments des Minimes à Roanne, l'approbation des Frères de la Doctrine chrétienne au Conseil d'État, la complète évacuation du palais archiépiscopal par ses locataires laïcs, ne faisaient point oublier au prélat les Cordeliers, qui lui tenaient tant au cœur ; plus il éprouvait de résistance, autour de lui, plus son amour-propre et sa conscience le poussaient à ne pas reculer. Si clairement, cependant, qu'il établisse son droit, si haut qu'il crie : « Je veux entrer chez moi ; aux usurpateurs d'en sortir ! », l'opposition, formée, dès le principe, contre son ordonnance, était si solide, elle était liée à des intérêts si essentiels à ménager, que le ministre n'osait pas la briser ; un refus répugnait à sa courtoisie ; il jugeait, d'un autre côté, qu'il était au-dessus de son pouvoir d'accorder la grâce. D'un commun accord, on se réfugia dans un nouveau délai, toutefois assez court ; on convint que, sur les lieux mêmes, pendant le séjour de l'Empereur, qui se rendait à Milan, au milieu d'avril, le litige lui serait soumis et qu'il le trancherait sans appel. En quittant Paris, Fesch emporte donc quelque espoir ; résolu toutefois de ne pas cesser d'avoir l'œil ouvert, car il ne peut répondre que son ombrageux neveu ne soit victime d'une surprise et ne cède à la coterie.

La combinaison réussit ; à l'audience, où elle fut admise, la députation du conseil fabricien, le curé en tête, entendit d'encourageantes paroles et, dans la soirée, Napoléon apposait sa signature au décret par lequel la ville de Lyon était autorisée à racheter les Confalons et à les agencer, en vue de l'entrepôt et du marché des farines. Il fallait, en effet, songer à indemniser le propriétaire de cette chapelle des Pénitents blancs, M. Ravier, notaire, qui l'avait récemment obtenue, en échange de biens nationaux, cédés à l'État, dans le Midi ; il exigeait 75.000 francs.

Chose à peine croyable, si la preuve matérielle n'était pas entre nos mains, ce décret fut à peu près escamoté ; à Milan, le ministre de l'Intérieur, M. de Champagny, convenait que le débat était clos, qu'il n'existait plus d'objection à soulever, ou de délai à proposer, qu'il allait mander au Préfet du Rhône de remettre les clefs à M. Pascal ; le cardinal, se fiant à ces déclarations, regardait l'affaire comme terminée. Cependant, au milieu de juillet, personne n'avait bougé. M. le curé ne fut informé de son droit que le 18 vendémiaire (10 octobre 1805) par M. de Gérando, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, et lut, de ses propres yeux, une expédition du décret libérateur. Le bon billet, tombé comme des nues aux doigts de l'humble succursaliste ! Encore six mois de démarches interminables, de longues stations dans les antichambres, de lettres et de rapports expédiés, et enfin, l'on franchira le seuil tant convoité.

Le ministre des finances entre en scène, à son tour, et il se montre plus acharné que ses collègues à ne pas lâcher le morceau. Le curé supplie Fesch de le réduire (6 décembre). Fesch interpelle Portalis et lui déclare, sans périphrase, qu'il devient le complice du vandalisme le plus inconcevable, le destructeur du plus beau sanctuaire de Lyon (29 janvier 1806). Piqué du reproche, Portalis se détermine à porter directement à Napoléon les réclamations des Lyonnais, dont il n'atténue pas la justice ni le ton. Il plaide en avocat habile et chaleureux, il gagne sa cause. En quittant le cabinet du souverain, il emportait l'ordre formel de restituer Saint-Bonaventure au culte catholique. Les obstacles insurmontables disparaissent, devant cette volonté omnipotente, comme par enchantement ; l'entrevue avait eu lieu, le 2 avril, et, dès le 20 du même mois, le maire du Midi était prévenu par M. Bureau de Puzy de prendre les mesures d'une mise en possession aussi prochaine que possible. La cérémonie, dont on écarta volontairement tout éclat extérieur, s'accomplit dans l'après-midi du 12 mai 1806.

Muni du procès-verbal, en date du 9 mai, constatant que M. Fion, receveur des domaines nationaux, au nom et comme représentant de la Légion d'honneur, a fait remise à la ville de Lyon : 1° du vaisseau de l'église, c'est-à-dire de la nef principale, des deux nefs latérales et du chœur ; 2° des chapelles à droite et à gauche, au nombre de seize, M. Sain-Rousset, adjoint pour le second arrondissement, fit relâche de la totalité de ces édifices « à telle fin que la Fabrique jouisse dès ce jour et à l'instant même ». Notons, pour n'avoir pas à y revenir, que l'administration civile ne se départit point, dans cette circonstance, de ses habitudes d'étroitesse inintelligente et de ses procédés de mauvaise humeur, dont elle avait accumulé les preuves, au cours des négociations. Le délégué de la mairie centrale réclama vainement l'abandon des petites boutiques ou échoppes, bâties

contre les contreforts, des deux côtés, oriental et occidental, de l'église ; le Préfet les avait octroyées sans réserve et aucune restriction n'avait été mise, en son arrêté, trois ans auparavant ; elles faisaient corps avec les murailles, sur lesquelles elles s'appuyaient, qui portaient leurs toitures, et en formaient le fond ; le domaine refusa de rien entendre ; son délégué déclara qu'il n'était pas en son pouvoir d'outrepasser les ordres que la Direction lui avait envoyés à cet égard. Il fallut s'incliner, en protestant platoniquement, pour la conservation des droits de la commune méconnus. On ne saurait imaginer quelle source d'embarras et de multiples contestations fut, pour l'avenir, un voisinage aussi déplaisant, aussi compliqué à régler. Ces échoppes furent vendues, à la fin d'avril 1807 ; la fabrique, incapable de les racheter, sans un emprunt, accablée déjà de dettes, se désintéressa des enchères ; elle eut désormais à se débattre avec des propriétaires entreprenants et des locataires, qui maugréaient sans cesse contre les baux draconiens, dont souffraient leurs aises et leur métier de savetier. Plus tard et à mesure que l'occasion en était offerte, on racheta, mais à des prix exorbitants; la fabrique y consuma le plus net de ses économies et ne s'affranchit d'aucun de leurs inconvénients.

Dans quel état lamentable de dévastation et de ruine, le sanctuaire où les religieux de saint François d'Assise, durant plus de cinq cents ans, avaient entassé à profusion les merveilles de l'art et les dons de la reconnaissance publique, était-il rendu à la religion, à ses assemblées et à ses cérémonies sacrées ? A en juger par les mémoires des experts et des architectes, il était capable de décourager les plus hardis et l'on s'expliquerait, sans étonnement, que les auxiliaires, les moins timides, de M. Pascal, aient déclaré la tâche au-dessus des forces humaines. Cette tentation de découragement fut courte et la justice commande, au contraire, de les louer d'un dévouement et d'une activité, très supérieurs à la mesure ordinaire.

On se rappelle que le dépouillement de l'église Saint-Bonaventure s'effectua dans la seconde moitié de janvier 1797 ; on enleva alors les autels, les marbres, les tableaux, les boiseries et les stalles ; on vida la sacristie et le cloître. La laïcisation de l'édifice fut complète ; on accommoda la nef centrale pour la halle ; on loua les chapelles, après les avoir murées à l'intérieur ; l'entrepôt des pompes municipales fut placé dans le bas côté de gauche ; un corps de garde installé à l'entrée occidentale ; un écuyer, le sieur Berthaud s'y arrangea une habitation, l'écurie de ses chevaux et un manège ; des charpentiers y déposèrent leurs bois, des voiturierset des aubergistes y remisèrent leurs chars et leurs marchandises. L'enduit des murs avait été gratté par les salpétriers ; les vitres des fenêtres cassées par le vent, les châssis arrachés ; le dallage entier avait disparu. La toiture n'était pas la partie la moins endommagée ; des gouttières partout, les poutres pourries ; les voûtes lézardées trouées et béantes, sur le chœur entièrement effondrées. D'ici et de là, des monceaux de décombres, des débris provenant des sépultures violées, des immondices de voirie.

Ce qui était plus affligeant encore, car on ne voyait guère le moyen d'y remédier, sinon en entamant des procès, qui menaçaient de ne pas finir, résultat d'un état, créé par le lotissement de la vente de 1796, et de la tolérance qui avait suivi, et qui avait souffert des

empiétements, tout autant injustifiables que nuisibles, c'était l'investissement de l'abside par des maisons particulières.

D'un côté, la sacristie et le vestiaire avaient été absorbés dans le rez-de-chaussée d'un immeuble à trois étages, adossé au clocher, et de l'autre, l'escalier extérieur de ce même clocher avait été enfermé dans la cour d'une autre construction ; tout accès en devenait impossible et, du même coup, deux fenêtres du sanctuaire étaient condamnées. La propriétaire, une certaine Mme Devars, femme divorcée de M. Antoine Toscan, fut irréductible ; armée d'une déclaration du Conseil de préfecture, qui avait prononcé en sa faveur, elle soutint, comme un droit, par des procédés, dont le caprice gâtait la correction, la plus arbitraire et la plus déraisonnable des usurpations.

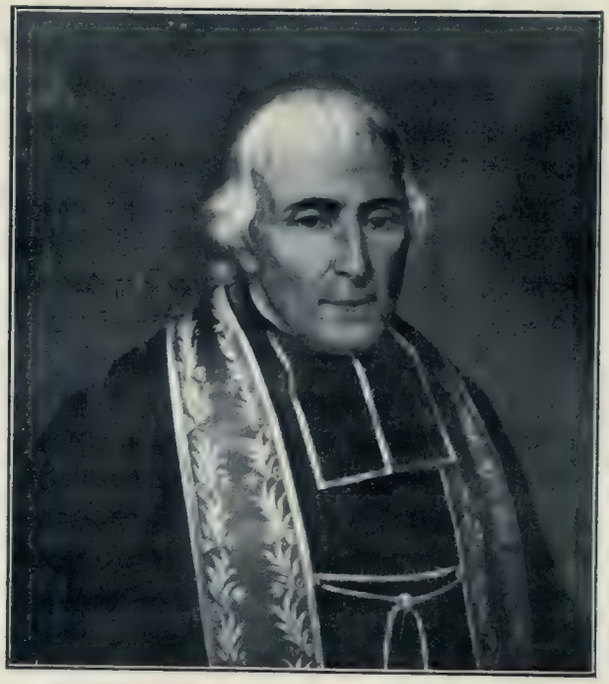

M. Pascal, premier curé de Saint-Bonaventure.

L'argent, me semble-t-il, est le nerf de la bâtisse comme de la guerre ; malheureusement la caisse paroissiale en était totalement dépourvue : elle accusait une épargne de trois cents et quelques francs, lorsque le devis, dressé par M. Gay, architecte de la ville, se chiffrait par un total de 90.000. Il eût été hors de propos de provoquer une souscription des paroissiens ; la plupart souffraient d'un chômage persistant, qui les jetait dans une gêne croissante ; à la mairie, on se dérobait, en affectant une pénurie plus grande encore ; les fabriciens tentèrent une démarche à l'archevêché, afin d'obtenir un appui auprès du gouvernement. Mais le cardinal Fesch, qui arrivait de Rome et se rendait précipitamment à Paris, rappelé de son ambassade et pour sa promotion à la coadjutorerie de Ratisbonne, absorbé par les affaires générales du diocèse, remit au lendemain de les entendre ; le lendemain, premier juin, était un dimanche et toute la matinée fut prise par une ordination. Lorsqu'ils se présentèrent, le lundi, on leur dit que le prélat était subitement parti dans la nuit. Cependant un avertissement de M. le chanoine Groboz, probablement transmis par ordre supérieur, les pressait de hâter une possession réelle, par l'exercice du culte public, autrement des atermoiements exposaient à une reprise plus ou moins déguisée. Malgré l'imprévu d'un tel début et l'incertitude d'un avenir plus troublant encore, M. Pascal, pas plus que les hommes dévoués qu'il s'était attachés, ne songèrent à lâcher la partie. Leur énergie se dépensait à contrebalancer leur impuissance. Ils le répétaient à Mgr Fesch, au plus fort de leurs appréhensions, et on ne lira pas, sans les admirer un peu et les plaindre, un extrait de la lettre, que M. le Curé adressa au prélat, le 3 octobre,

après avoir éprouvé un récent échec dans ses démarches. « L'espoir de commencer de jour en jour les réparations de l'église, dit-il, nous a retardé dans les renseignements que nous aurions pu donner à Votre Éminence. Depuis près de six mois, nous sollicitons sans rien finir. L'acquéreur du terrain, près le clocher, nous dispute son escalier et son entrée ; un second acquéreur a élevé, à gauche du clocher, une maison adossée également au mur, sans laisser les écoulements des eaux et obstruant les jours... M. le Maire nous annonce ne pouvoir rien donner, cette année, ni donner sans l'agrément de son Excellence le ministre de l'Intérieur. Le toit est dans le plus mauvais état, une partie sur la nef du chœur étant déjà affaissée, ce qui laisse tout à craindre pour les pluies d'hiver. Néanmoins notre grand désir serait de pouvoir y dire la messe, les dimanches, après la nouvelle année, temps auquel il n'y aura plus de locataires, nous supplions donc votre Éminence de s'intéresser auprès de son Excellence le ministre de l'Intérieur et de lui présenter l'urgence des réparations et le vœu de tous les paroissiens. »

Il est probable qu'avec la nouvelle année les locataires déguerpirent, mais l'argent ne vint pas. On piétinait sur place, malgré soi, lorsqu'un coup de tonnerre éclata soudain, il fit se redresser et courir les moins agiles à marcher. Il n'y a pas d'autre mot pour traduire l'expression de stupeur instantanée, causée par l'ordre précis, que le Cardinal chargea un des fabriciens de Saint-Bonaventure de porter à ses collègues. On était exactement au 10 janvier ; M. Dupré se présentait avec le bureau de l'Antiquaille ; les compliments de courtoisie échangés, l'archevêque l'interpelle et le questionne sur l'état de l'église ; mécontent et irrité de la réponse, qu'il n'entend pas jusqu'au bout, avec une vivacité qui enlevait toute douceur et tout agrément à son commandement : « Quoi donc, s'écrie-t-il, le sanctuaire n'est pas débarrassé ! Aucun ouvrage n'est commencé ! Je vous préviens, Monsieur Dupré, que je veux y dire la messe dans vingt jours. » La dignité de l'interlocuteur et le ton du discours ne souffraient pas de réplique ; aussitôt le vieux temple fut transformé en un vaste chantier, où terrassiers, maçons, charpentiers, tailleurs de pierre, s'installèrent à la fois. Les délibérations du conseil nous apprennent qu'il tenait séance deux fois par semaine « pour accélérer l'ouvrage ». On eut aussi beaucoup à se louer de la confrérie du Saint-Sacrement et de ses courriers, qui déployèrent un zèle plein d'à-propos. Le curé se réserva la construction de l'autel ; un peu contre le gré de M. Lenoir, architecte, il désira lui donner des proportions énormes, l'orner de deux gradins et l'appuyer au fond de l'abside, à la mode italienne, tel à peu près qu'il l'avait admiré pendant son vicariat. De là, surgit un désaccord assez fâcheux, qui prit fin maladroitement, et ne s'assoupit que grâce à la modération et au silence de M. Pascal. En pasteur, plus soucieux du bien de ses ouailles que de ses goûts et de son droit personnel, il cicatrisa au plus vite les piqûres de son amour-propre et ajouta à ses autres fatigues la quête pour une cloche ; il visita de préférence les marchands étalagistes des boucheries de l'Hôtel-Dieu et parvint à réunir à peu près la moitié de la somme, prévue dans le marché, avec le fondeur, M. Frère-Jean. On ne tarda pas de recevoir notification que Son Éminence avait fixé sa visite au 15 février. Les efforts se multiplient ; un jour on obtient de s'adjuger une modeste chaire, déposée dans une des salles de l'hôpital, un autre jour,

Mme la Présidente Vouty envoie un grand ciboire d'argent; les marchands de blé du quai Saint-Vincent prêtent des bâches, pour clore les ouvertures; on découvre, en nivelant le sol, beaucoup de pierres tombales et de cadettes du passé, arrachées et entassées dans des fosses obscures. Eut-on la crainte, en dépit de cette activité extraordinaire, de n'être pas prêt? Espéra-t-on obtenir un sursis? Poussés vraisemblablement par ces deux motifs à la fois, les fabriciens tentèrent d'aborder l'archevêque et sollicitèrent une audience. Ils furent renvoyés à M. Courbon, qui les écouta, encouragea leurs efforts, et répondit à leurs perplexités et à leurs doutes, en les invitant à s'en remettre à la Providence. De bons chrétiens, tels qu'eux, se seraient reproché la moindre défiance à son endroit, mais une preuve sensible, monnayée même, de l'assistance divine, qui leur était prêchée, les eût allégés d'un immense poids. Toutefois, ils n'eurent pas le mauvais goût de prêter ce caractère à l'indisposition, qui frappa l'archevêque et l'obligea de renvoyer la cérémonie. Au moins, ils se réjouirent du retard et ils dissimulèrent peu au messager, qui les en prévenait, que l'église n'aurait pas été dans un état « assez praticable et décent », à la date primitivement arrêtée. Seulement, le répit coûta cher et força à une dépense immédiate, que la prudence avait remise à un peu plus tard. M. Groboz, qui est venu, d'ordre, inspecter les travaux, a été choqué d'apercevoir les fenêtres, tendues de grosse toile, plusieurs même, à plein vent; il a parlé du vitrage du sanctuaire, sinon de la grande nef entière et, dès le lendemain, il a notifié, de la part de Monseigneur, que celui-ci ne bénirait pas l'église, si les vitres n'étaient pas placées partout. Trop engagé pour reculer, on donne l'entreprise à trois patrons, Morizot, Gubian et Dumesnil, afin de disposer d'un plus grand nombre de bras et d'avoir le verre en abondance. Enfin, le 21 février, un chanoine titulaire, ex-cordelier, M. Dumont, s'empresse de venir annoncer à M. le Curé que la visite de Son Éminence et la réconciliation de l'église sont arrêtées pour le 1er mars, le troisième Dimanche de Carême.

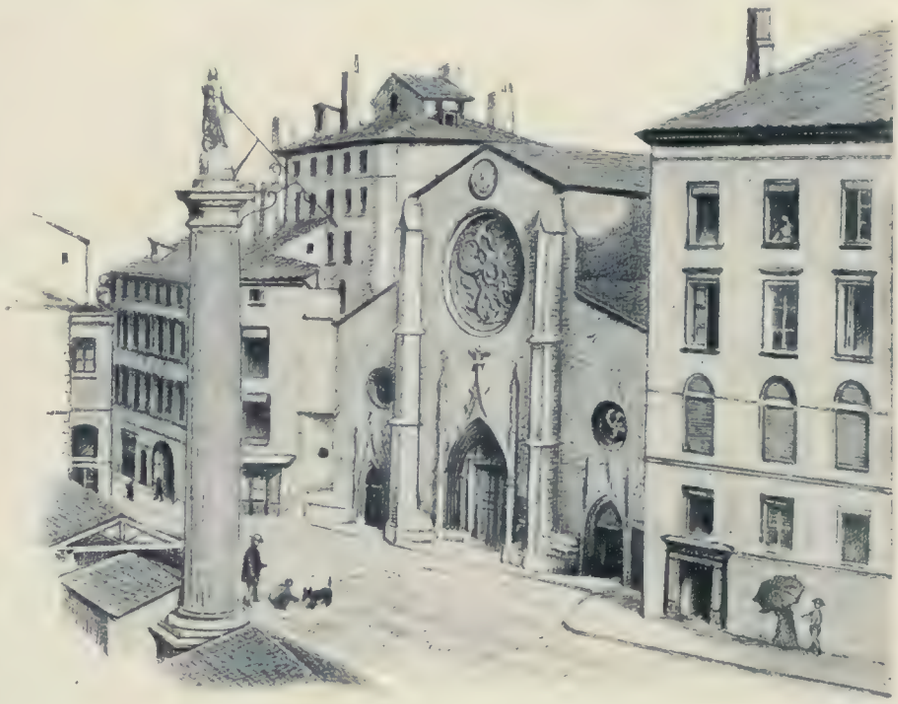

La place du Méridien, au milieu du XIXe siècle.

La solennité revêtit un caractère grandiose, par la multitude de fidèles, qui s'y rendirent de tous les points de la ville ; la joie populaire éclatait, en acclamations, sur le passage du cortège pontifical et les vivats coupaient de leurs vigoureux échos les strophes des hymnes sacrées. Ce qui manquait à l'ornement du saint lieu, les signes, imparfaitement effacés, des déchéances successives dont il avait souffert, les chapelles murées, le sol qui n'avait reçu aucun dallage, remettaient, sous les yeux et devant la mémoire, les souvenirs des tristesses d'hier, des profanations qui avaient souillé les autels, des luttes fratricides où tant de martyrs avaient succombé ; chacun se félicitait de voir l'ordre rétabli, la religion triomphante et ses ministres protégés dans les initiatives de leur zèle et de leur charité. Le cardinal remplit lui-même les fonctions liturgiques ; il baptisa la cloche, dont le parrain, Jean Flageolet, et la marraine, Marguerite Godomard, épouse de François Barocher, appartenaient, l'un et l'autre, à la corporation des bouchers ; il célébra la messe et administra le sacrement de confirmation. La cérémonie, commencée à neuf heures, ne prit fin qu'à une heure. Après les vêpres, on alla chercher processionnellement au Lycée, le Saint-Sacrement, les reliques de saint Bonaventure et la statue de la Sainte Vierge ; la foule, pendant le parcours, ne fut pas moins respectueuse que le matin, ni ses actions de grâces moins vives, et Fesch, après avoir quitté les Cordeliers, heureux de n'avoir pas perdu sa journée, écrivait à son architecte de Paris, M. Legrand, lui proposant divers projets à propos de son hôtel de la rue du Mont-Blanc, afin que les tableaux de sa galerie fussent placés, avant la fin d'octobre ; il s'informait de la prochaine arrivée d'une Immaculée-Conception qu'il avait commandée à Maximilien, statuaire romain, élève de Canova, pour une chapelle de la cathédrale, et il se plaignait qu'on tardât à lui envoyer le dessin d'un ostensoir, promis au Chapitre par l'Impératrice Joséphine. Ainsi se reposait ce prince de l'Église, en renouvelant perpétuellement le champ de son activité et en associant la vanité et le faste de son goût artistique à l'accomplissement des devoirs de sa mission diocésaine.

Nous ne sortirons pas du domaine de l'histoire, pour franchir celui de l'indiscrétion, en rappelant comment nos fabriciens, après avoir vaincu d'insurmontables difficultés extérieures, n'échappèrent point aux froissements intérieurs, qui désagrègent les corps les mieux unis. Il s'agit du maître-autel, dont M. Pascal avait imaginé le dessin et désigné la place, selon ses idées personnelles, sans tenir suffisamment compte des objections opposées à son projet, au sein de la commission, en particulier de la part de M. Lenoir, que son expérience professionnelle, en architecture, rendait plus chatouilleux que les autres. Il sentit bien quelques sourdes menées de mauvaise humeur, mais il eut l'imprudence de ne pas s'y arrêter et persista dans ses plans. M. Groboz les critiqua, sans l'ébranler ; l'archevêque fut plus positif et, à première inspection, il n'hésita pas à prononcer qu'il fallait transporter l'autel sous la croisée du milieu du sanctuaire. Pourquoi, si le mot rapporté par M. Lyonnet, est véridique, ce qui est douteux, M. le Curé ne s'en tint-il pas, pour la première messe, à une planche posée sur deux tonneaux ? Il se serait épargné d'amers regrets et un trop sensible affront. Une cabale, de laquelle les plus honnêtes gens s'étaient séparés, fit entendre des murmures, pour la fête de saint Bonaventure, et porta plainte à

Intérieur de l'église Saint-Bonaventure.

l'archevêché ; elle accusa de désobéissance le chef de la paroisse, prétendit que la décoration du chœur ne produisait aucun effet ; ses meneurs ne manquèrent pas de se targuer des ordres des supérieurs et supplièrent que le changement ne fût plus retardé. Nous avons lu leur factum, dont la médiocrité de style n'est pas le défaut le plus saillant, et nous avons été attristés de savoir qu'il fut retourné à l'accusé, apostillé par une formule sèche et discourtoise, le condamnant sans qu'il eût été seulement entendu. Le saint homme courba la tête, en silence, donna satisfaction à ses délateurs, persuadé que l'épreuve vaut mieux, pour les serviteurs de Dieu, que la louange, et que le mérite d'un sacrifice est plus solide que la fumée de la gloire.

Néanmoins deux marguilliers, compromis dans cette tortueuse intrigue, afin d'éviter la grise mine de leurs collègues, préférèrent démissionner ; ils gâtèrent par l'attitude incorrecte de leur sortie le prix des services qu'ils avaient rendus. M. Paul-Antoine Faure et M. Horace Clavel remplacèrent les deux partants, MM. Bérard et Lenoir.

Saint-Bonaventure, arraché à un effondrement trop certain, nettoyé des traces dont l'avaient souillé de vulgaires et profanes usages, appelait, si l'on rêvait pour lui une restauration totale et durable, de nombreux et coûteux travaux ; on s'y prit peu à peu, bout par bout, presque pierre par pierre ; sans interruption, pendant cent années au moins, M. Pascal et ses six successeurs déployèrent un dévouement inlassable, dans cette tâche, qu'ils se passaient, l'un à l'autre, comme la principale de leurs préoccupations, comme l'honneur le moins altérable de leur ministère, devant la postérité. L'œuvre touchait à son terme, lorsqu'on fut surpris par la loi de séparation et par la mise sous séquestre de ce qui avait coûté tants d'efforts à établir, à consolider, à embellir. Du premier au dernier des sept prêtres, qui ont gouverné la paroisse, au cours du XIXe siècle, il est permis de répéter ce que le vénéré fondateur écrivait de lui-même, peu de mois avant de mourir : « J'ai consacré tout mes instants et toutes mes facultés à la restauration de ce temple, qui m'a été confié, et l'on peut dire, avec vérité, que le succès a surpassé mes espérances ; car ceux, qui l'ont vu dans son état de délabrement, éprouvent une grande surprise de le voir sitôt réparé, sinon magnifiquement, du moins honorablement, pour y exercer le culte divin. »

Il serait apparemment trop long d'énumérer et de décrire les améliorations considérables que M. Pascal a le droit de revendiquer, pour sa part, pendant vingt ans qu'il s'y absorba ; arrêtons-nous au moins à quelques indications chronologiques, utiles à notre récit et à la mémoire de nos lecteurs.

En avril 1809, on abattit la cloison de la chapelle de l'archange saint Michel, la première, aujourd'hui du latéral gauche, où longtemps le grenetier Bergeon avait entassé ses sacs, on la disposa pour les Fonts-Baptismaux. La même année, on aménagea celle au-dessus ; les peintres et les verriers, dont la corporation subsistait, comme un compagnonnage de secours mutuels, demanda qu'elle lui fût rendue et qu'on l'autorisât à y célébrer une grand'messe, le jour de saint Luc, son patron, et les offices de ses défunts. Les pèlerins de Saint-Jacques qui, pendant tout le moyen âge et jusqu'en 1789, tenaient leurs assemblées, dans une chapelle fameuse, voisine de Saint-Nizier, où le consulat avait longtemps délibéré, proposèrent, de leur côté, qu'on leur cédât l'avant-dernière du côté droit ; ils s'engagèrent

à l'approprier et à l'orner et y suspendirent le tableau de l'apôtre, le Majeur, dont ils avaient visité le tombeau en Espagne. Dans l'été de 1819, c'est pour dresser un autel du Sacré-Cœur que le curé convoque ses fidèles ; il en paye la façon à un marbrier du nom d'Augier 2.000 francs, et le tableau, dont il le surmonte, est l'œuvre de M. Lefebvre ; cadre et toile coûtent 287 francs. Pour la chapelle de saint Claude, autrefois dédiée à saint Bernardin de Sienne, qui passera plus tard sous l'invocation des Saints Anges gardiens, celle-là même que le bienheureux Vianney, curé d'Ars, est en train d'usurper par l'initiative de quelques âmes dévotes à son intercession, un bienfaiteur prit à sa charge la plus grosse partie des frais de transformation.

Le dernier vœu de l'infatigable vieillard, dont les années n'interrompaient pas l'exécution de ses projets, eut pour objectif le culte de saint Joseph : il le recommandait sans cesse ; il le prônait en toute occasion ; il s'occupa de réserver une place à son image et un lieu tranquille à ceux qui viendraient l'implorer. Auparavant, à l'occasion d'une mission générale, prêchée, pendant l'Avent de 1824, par les associés du Père Rauzan, il substitua à la chaire de bois la chaire de marbre rouge et blanc dont on a usé jusqu'à présent, illustrée dans les Carêmes, les octaves de saint Bonaventure et des Morts, par les plus fameux orateurs, qui ont honoré l'éloquence chrétienne, dans la France du Concordat. Enfin en 1827, il déposa, entre les mains du trésorier de la Fabrique, une somme de 10.000 francs, affectée aux travaux de la chapelle qui lui tenait tant au cœur ; on l'édifia, du côté d'Occident, là même où nous l'admirons ; seulement elle a triplé son espace, en prenant sur deux autres chapelles qu'elle a absorbées, quand on l'eut choisie comme le siège d'une archiconfrérie florissante. M. l'abbé Pagès, professeur distingué de la Faculté de théologie et son futur doyen, célèbre par la controverse qu'il soutint à propos du prêt d'intérêt, s'associa à la bonne œuvre par une aumône d'argent importante et par le don de la statue du saint Patriarche, qui fut achetée à Paris.

Dans cette vigilante application à rendre le lustre du passé à son église, le laborieux pasteur de Saint-Bonaventure s'était oublié ; il n'avait pas de presbytère et habitait un étroit et modeste appartement de 500 francs dans une maison, sans apparence, de la rue Stella. Une circonstance des plus favorables le poussa à se départir de son abnégation prolongée, et il entama des négociations, pour acquérir l'immeuble, qui joignait l'angle droit du grand portail. La ville le paya 40.000 francs et en abandonna l'usufruit perpétuel à la Fabrique, à condition qu'elle se chargerait, à ses frais, des agrandissements et des transformations notables, entraînés par l'appropriation des logements du curé, des quatre vicaires et de la clergeonnerie. Au mois d'avril 1827, on en donna l'adjudication, sur un devis dont le total montait à 60.000 francs. On pouvait sans témérité s'engager dans cette dépense, car deux legs récents, en faveur de l'école cléricale, fournissaient, contre des rentes annuelles aisément économisables, croyait-on, sur les recettes courantes, les capitaux à verser aux entrepreneurs. Un ancien cordelier, dont le nom s'est rencontré déjà plusieurs fois sous notre plume, le P. Mollière, qui mourut, quai de Retz, le 13 juillet 1826, déposa, entre les mains de M. le curé, 10.000 francs, sans aucune autre condition que de les employer à l'éducation des enfants de chœur. L'autre héritage échut

à la manécanterie, dans des circonstances plus touchantes encore; le testateur se nommait Antoine Grenier, ancien vicaire de Saint-Nizier avec M. Pascal, il avait émigré avec lui et s'était fixé à Bologne. Précepteur, chapelain du palais, quand l'éducation fut finie des deux fils, il avait résisté aux invitations les plus formelles, que le cardinal Fesch lui avait envoyées, de rentrer dans le diocèse et d'y reprendre un emploi actif; il s'était si parfaitement acclimaté à son exil doré qu'il le subit jusqu'à sa mort, survenue le 15 mai 1824.

Mais s'il abandonna sa dépouille à un cimetière italien, son cœur n'avait point oublié sa patrie, ni l'église de son baptême et des prémices de son sacerdoce; il institua les écoles de Saint-Nizier et de Saint-Bonaventure ses légataires universelles, prescrivit la fondation de prix et de bourses pour les élèves les plus intelligents et les plus sages, et, la fortune liquidée, les dettes courantes acquittées, les exécuteurs testamentaires transmirent 95.000 francs à partager. On ne saurait vraiment trop louer la délicatesse d'un cadeau aussi généreux, ni rappeler, avec trop de reconnaissance, le grand nombre d'étudiants qui en ont profité et sont parvenus, grâce à lui, à suivre leur vocation. Cependant par l'ironie d'une fatalité qui se joue de nos intentions les plus droites et les plus légitimes, M. Pascal ne devait pas jouir de la demeure qu'il disposait pour son clergé et pour lui; Dieu l'appela plus tôt dans celle qu'il réserve éternellement à ses meilleurs serviteurs. Une assez courte maladie l'enleva, le 18 août 1828, vers quatre heures du soir, à la vénération et à l'affection de ses paroissiens; ce triste événement fut considéré comme une calamité publique; les pauvres surtout pleuraient, dans leur cher défunt, un père d'une inépuisable bonté et la voix générale le proclamait comme un modèle de toutes les vertus. Plus douloureusement atteint, le conseil de Fabrique résolut de prendre à sa charge les funérailles et de leur donner le caractère, qui convenait à une perte aussi sensible et à un deuil aussi profond. On décida, sur-le-champ, de confier à un peintre distingué, M. Jacomin, le soin de reproduire les traits du cher disparu; d'acheter au cimetière de Loyasse une place pour son tombeau, d'y ériger un monument; le premier vicaire, l'abbé Bertier, proposa d'y graver l'épitaphe suivante, qui fut approuvée à l'unanimité :

CI-GIT

MESSIRE VICTOR-ANTOINE PASCAL

PREMIER CURÉ DE SAINT-BONAVENTURE,
DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DES HOSPITALIERS,
DÉCÉDÉ LE 18 AOUT 1828, AGÉ DE 77 ANS.
INÉBRANLABLE DANS SA FOI,
TENDRE DANS SA PIÉTÉ,
INFATIGABLE DANS SON ZÈLE,
SIMPLE DANS SES MŒURS,
GÉNÉREUX DANS SES BIENFAITS
ENVERS LES PAUVRES DONT IL FUT LE PÈRE,
ET SON ÉGLISE DONT IL FUT LE RESTAURATEUR,
TOUT A TOUS, N'OUBLIANT QUE LUI-MÊME,
IL EMPORTA LES REGRETS DE TOUS SES PAROISSIENS
DONT CE TOMBEAU ATTESTE LA RECONNAISSANCE.

Le successeur de cet homme de bien, si digne de se survivre dans la mémoire des générations, qui viennent prier dans le temple, sauvé de la ruine par son activité pastorale, M. Noël Jordan entra en possession de la charge vacante, le 9 novembre. A la porte de l'église, M. Aynard, président du conseil de Fabrique, lui présenta les clés, M. Vuillerme, curé de Saint-Nizier, lui passa l'étole sur les épaules et lui souhaita la bienvenue, en des termes excellents. Tout présageait au ministère, qui commençait, des bénédictions et des succès abondants. M. Jordan appartenait à une des familles les plus notables de la ville : un de ses frères, César, tenait dans la commerce un rang distingué ; un autre avait été directeur au bureau des cultes à Paris; le troisième, plus célèbre peut-être par ses relations d'étroite amitié avec Mme Récamier et son groupe, que par ses discours politiques, Camille, mort depuis peu de temps, s'était signalé, à Lyon, dans les assemblées locales, au Parlement aussi, par son intrépidité à défendre la liberté du culte catholique et des cloches, et il avait employé à revendiquer les droits des princes légitimes son entraînante éloquence, en Fructidor, comme sous le Consulat. Depuis dix-huit ans, à la tête de la paroisse des Minimes de Roanne, l'abbé Jordan avait déployé une habileté et une constance peu communes, dans l'organisation de ses écoles et dans la revendication de l'enclos et des bâtiments claustraux pour le presbytère. Il était dans toute la vigueur de l'âge et il entrevoyait, devant lui, l'espace de temps nécessaire à mûrir ses desseins et à les exécuter.

Avant d'entreprendre quoi que ce soit, d'après ses convenances ou ses goûts personnels, il tint à relever, par une cérémonie, peut-être un peu hâtive, mais bien touchante, ce qu'il y avait eu de délicat, dans un des derniers gestes de M. Pascal. Nos lecteurs se souviennent peut-être, par quelles critiques amères, avait été accueillie, tout à fait au début des restaurations primitives, l'idée de placer un autel monumental, au fond de l'abside. Le curé y tenait, d'autres en étaient choqués. Ces derniers l'emportèrent; l'autel fut avancé vers le chœur et le vaincu n'eut pas la patience de supporter cet échec en silence; il en garda longtemps une persistante amertume et, avant de mourir, pour s'absoudre d'avoir été si peu maître de ses impressions, il déposa entre les mains d'un des fabriciens, son confident, M. Noël Rambaud, une somme de 14.000 francs, destinée à substituer un autel de marbre à l'autel de bois, cause du conflit. On décida, avec beaucoup d'à-propos et de justice, de publier ce don posthume, d'une façon éclatante, et d'en préparer l'accomplissement par un engagement irrévocable. Un dimanche de novembre 1829, le 25, M. Barou, vicaire général, procéda à la pose de la première pierre du monument futur, en présence de plusieurs ecclésiastiques de marque, MM. Montagnier, promoteur, Bonnevie, chanoine, Vuillerme, curé de Saint-Nizier, du maire de Lyon, M. de Lacroix-Laval; une boîte de plomb y fut scellée, renfermant une médaille, avec une inscription, gravée à cette occasion, et des pièces de monnaie d'argent. Cependant, après cette manifestation, qui rallia les suffrages de la meilleure partie de la population, l'œuvre subit d'interminables ajournements et ce ne fut que vingt ans après, le 10 mars 1849, que le cardinal de Bonald vint en bénir la fin.

Au nombre des causes de tant de lenteur, il ne faut pas oublier de compter l'insurrection de 1834, qui faillit emporter l'église. Située au centre du soulèvement, elle en devint comme la citadelle et, pendant trois jours, son pauvre clocher fut le point de mire des bou-

lets, lancés par l'armée régulière. La guerre civile éclata, à la suite d'une grève d'ouvriers en soie, et à l'occasion du procès des principaux meneurs, qui l'avaient provoquée. Ils appartenaient, pour la plupart, au comité central de la *Société mutuelliste*, fondée en 1828, qui avait voté l'arrêt des battants contre une réduction de 0 fr. 25 centimes l'aune, sur le prix des façons. On les jugea, le 9 avril. Au cours de l'audience, un coup de fusil, tiré à Bellecour, fut le signal de la première fusillade. La troupe visa sur des groupes isolés. Mais l'agitation régnait un peu partout, et la Croix-Rousse, d'où elle était partie, n'en était pas l'unique foyer. La place des Cordeliers, dès le matin de ce jour, avait été envahie ; vers onze heures, elle se remplissait de « voraces » armés : ils creusaient des tranchées à l'entour et dressaient des barricades, à l'angle des rues aboutissantes, ils obéissaient à leur chef, du nom de Lagrange. L'église, dont on avait fermé les portes par prudence, est envahie ; on se précipite sur les cordes des cloches et on sonne le tocsin. Vers cinq heures, une escouade d'infanterie, qui débouche par la rue de la Gerbe, balaie la place, mais sans l'occuper, car elle a l'ordre de se rendre aux Terreaux ; les blessés sont portés à l'église et à la chapelle des Fonts baptismaux, transformée en ambulance. On put encore, le jeudi matin, célébrer plusieurs messes, mais bientôt nefs et chapelles furent envahies par une foule bruyante, dont la fureur, échauffée par trop de libations, s'en prit aux ornements des autels, aux statues, aux bancs, aux confessionnaux, et, par amour du désordre autant que du pillage, brisa le mobilier et vida les troncs. Le combat reprit au dehors et on continua d'apporter, sur des brancards improvisés, les malheureux relevés ensanglantés sur le pavé ; quatorze d'entre eux succombèrent, au témoignage d'un des prêtres qui les assistaient ; beaucoup furent évacués sur l'Hôtel-Dieu, après un pansement provisoire. A une faible distance de ces scènes d'agonie, il avait été établi un magasin de poudre et une fabrique de cartouches ; les émeutiers se rendaient là faire leurs approvisionnements, et, jetant un regard sur leurs frères moribonds, ils s'excitaient à courir les venger. On se battit jusqu'au samedi ; les soldats toutefois gagnaient du terrain, et peu à peu ils enfermaient, dans l'îlot des Cordeliers, les factieux qui résistaient encore. Vers les trois heures de l'après-midi, on apprend que Saint-Nizier est tombé en leur pouvoir et, tout à coup, on aperçoit déboucher, au couchant de la place, deux compagnies au pas de course. Les barricades sont enlevées, presque sans résistance, et les insurgés fuient en désordre dans l'église, essaient de se dérober par la sortie de la rue Champier, ou se cachent dans les coins obscurs. Les soldats hésitent à les y suivre, mais un coup de feu, tiré de l'intérieur et qui atteint un des leurs, porte au comble leur colère ; ils y répondent par une décharge générale et pénètrent dans l'enceinte, décidés à n'épargner aucun rebelle Il y eut alors une heure d'odieux carnage et comme une chasse à l'homme, derrière les piliers, sur les autels, dans les confessionnaux et les placards des chapelles. Un ouvrier tombe dans la grande nef et meurt, en criant : *Vive la République* ; trois sont exécutés sur les marches de l'autel du Crucifix, deux au pied de la tribune, trois autres en face de la chaire, un dans le vestibule de la cure ; un enfant de seize ans est fusillé sur le seuil de Saint-Luc et, au même endroit, malgré les prières de deux des vicaires, malgré leurs propres cris de grâce, deux jeunes gens de dix-huit à vingt ans sont massacrés, à bout portant, par un peloton commandé ; leur

cervelle rejaillit sur la muraille, leur sang la rougit, et le prêtre, témoin de cet horrible spectacle, la main levée pour le pardon, ne trouve plus dans sa mémoire ni sur ses lèvres, tant il est bouleversé, la formule sacramentelle qui réconcilie. L'occupation de l'église marquait la défaite et le terme du soulèvement populaire; l'ordre et la circulation ne tardèrent pas à se rétablir, la maison de Dieu, devenue un champ d'exécution, fut réconciliée; quatre cloches nouvelles, bénites le 11 février 1836, remplacèrent celles que l'artillerie avait brisées; un des vicaires, atrocement calomnié, M. Peyrard, après neuf mois de la plus injustifiable captivité, fut rendu à la liberté et à ses amis, mais ces jours d'horreur laissèrent des souvenirs, qui ne disparurent point avec la laideur des dégâts commis, ni sous le lavage des dalles souillées.

Une seconde catastrophe, celle-ci étrangère aux passions sociales, dont la nature fut exclusivement coupable, assombrit encore l'administration de M. le chanoine Jordan, interrompit les offices religieux, ralentit forcément les améliorations en projet, multiplia surtout la misère, dans ce quartier plus atteint que d'autres. Je veux parler de l'inondation de 1840. Une gravure de cette époque, reproduite par le *Lyon de nos Pères*, représente la rue du Port-Charlet et le Mont-de-Pitié sous les eaux : l'église, on le pense bien, ne fut pas épargnée ; envahie par le courant du Rhône, elle ressembla bientôt à un vaste lac dont le niveau monte sans cesse : les flots, en battant ses murailles, les ébranlèrent et l'humidité qui subsista, quand ils se furent écoulés, ne contribua pas à leur assainissement, ni à la solidité et à la propreté de l'édifice.

Tant d'épreuves auraient abattu une foi et une patience moins trempées que celles de M. Jordan ; sous de frêles apparences il cachait une énergie peu aisée à démonter et, pour parvenir à ses fins, il n'épargnait ni ses démarches, ni sa peine. Esprit méthodique et ordonné, quoique un peu sujet à l'indécision, il appliquera d'abord son attention aux réformes intérieures, à la correction de quelques abus que la vieillesse et la bonté de M. Pascal avaient tolérés ; il régla les privilèges des confréries ; il organisa d'une manière plus équitable la distribution des secours aux indigents. Sa piété envers la Mère de Dieu le porta à étendre, de tout son pouvoir, l'association du Rosaire et à grouper, dans ses cadres, la plupart des mères de famille. Elle atteignit, sous sa direction, une prospérité qu'elle n'a plus retrouvée depuis, et les somptueux embellissements, dont elle dota sa chapelle, sont l'indice que la générosité de ses membres égalait au moins leur assiduité.

Si le bon Dieu eût accordé quelques courtes années de plus de vie à son fidèle ministre, il est probable qu'il fût parvenu à réaliser entièrement le vaste programme de la restauration qu'il avait conçue et à vaincre toutes les difficultés. On chuchotait bien, autour de lui, que ses goûts artistiques n'étaient pas très sûrs, qu'ils péchaient peut-être par une préférence trop sensible pour le grandiose et le clinquant ; ses essais de début avaient soulevé quelques critiques. Il ne s'en embarrassa que médiocrement et ne renonça pas à un dessein qu'il jugeait avantageux à son apostolat. Il s'entoura d'avis compétents, et tour à tour ou en même temps, il ne consulta pas moins de quatre architectes. Cette méthode, inspirée par une défiance louable, provoqua cependant plus de rivalités qu'elle ne suscita de lumières ; il en sortit même un procès qu'on eut beaucoup de peine d'étouffer, en tran-

sigeant avec le plaideur, l'honorable M. Dupasquier, évincé. Le curé tint bon, en faveur de M. Benoît, et dans la séance fabricienne du dimanche de *Quasimodo* de 1838, il communiqua un devis détaillé, s'élevant à la somme de 68.000 francs. Il y était question du dallage, de la crête des voûtes et de la toiture ; de la restitution au culte de trois chapelles ; de la restauration de la tribune et de son escalier ; de l'enduit et du badigeon des murs, de la réunion des deux chapelles de Saint-Joseph et du Sacré-Cœur en une seule ; un peu plus tard, on y ajouterait la transformation du sanctuaire, des peintures murales de l'histoire de saint Bonaventure, l'ouverture de la chapelle de Saint-Fortunat, l'allongement des douze fenêtres de la grande nef, le percement de deux nouvelles, et des vitraux à personnages pour les quatorze. C'était, on le voit, un renouvellement à peu près complet, de la base au sommet, du vieux monument. Toutefois l'inscription au budget du vote des dépenses prévues n'était qu'une mesure platonique, en face d'une caisse épuisée. M. Jordan le comprit et s'ingénia pour découvrir les fonds nécessaires. Il obtint de la mairie la promesse d'une subvention de 15.000 francs ; à Paris où il se rendit lui-même, le ministère des cultes s'engagea à lui verser 30.000 francs, en trois annuités ; un des membres de son Conseil, M. Rendu, dont le nom rappelle sa parenté avec sœur Rosalie, la mère des miséreux du quartier Mouffetard, légua 18.000 francs par testament ; enfin une

Vitrail de Saint-Joseph, à Saint-Bonaventure.

quête paroissiale, où chaque famille fut visitée et sollicitée, produisit 18.786 francs. Le succès n'était donc plus qu'une affaire de temps, mais le temps hélas ! devait manquer à l'ardent ouvrier, dont la vaillance avait emporté tous les obstacles, et la sagesse conquis les sympathies et les ressources indispensables. Une mort imprévue emporta l'abbé Jordan, le 2 décembre 1843, et, selon le mot si souvent vérifié de l'Écriture, une autre main moissonna ce que la sienne avait semé : *alius est qui seminat et alius est qui metet.*

Le champ advint à beau preneur. Ordonné en 1815, pendant les Cent-Jours, M. l'abbé Vincent Pater, avant d'être envoyé à Saint-Bonaventure, sa dernière étape, avait été tour à tour vicaire à Charlieu et à Saint-Louis de la Guillotière, curé à Brignais, en 1822, à Vaise, en 1829 ; sur ces divers théâtres, on avait apprécié son zèle charitable, son esprit de conciliation, une dignité de tenue remarquable et le plus profond amour de son état. En se séparant de lui, dans la sincère tristesse de leurs adieux, les membres de la fabrique de Saint-Pierre de Vaise lui adressèrent ce délicat compliment : « Comme preuve de notre estime, de notre respect et de notre affection, nous demandons à Dieu de ne jamais donner à notre paroisse que des pasteurs qui vous ressemblent. » J'ignore pourquoi, mais, dans le nouveau milieu qu'il abordait, M. Pater rencontra des préventions, éveilla des susceptibilités qui ne cédèrent pas tout de suite ; dans son troupeau, il compta des réfractaires ; toutefois il n'attendit pas que les nuages fussent dissipés, pour s'attacher vivement à sa besogne et reprendre les plans, suspendus par le décès de son prédécesseur. Énumérer toutes les parties de l'œuvre matérielle, qui absorba ses efforts, pendant les seize années de son administration, me paraît à peu près impossible et serait trop long ; je voudrais au moins, pour l'édification du lecteur, en noter les principales, les plus saillantes, et on me permettra de les ranger succinctement, année par année, dans une courte et simple mention.

1844. Dallage entier de l'église, en pierre de Tournus, et carrelage de la chapelle de la petite abside droite, dite du Christ ou du Crucifix. Consécration le 13 octobre, par Mgr Epale, évêque missionnaire en Océanie, de l'autel du Christ, œuvre du sculpteur Prost.

1845. Pose de plusieurs verrières, dans la grande nef, sortant des ateliers lyonnais de Georges Muller et de Brun. Restauration des voûtes. Ouverture, dans le chœur, d'un double arceau, communiquant avec la nef de gauche, à la place où les reliques de Saint-Bonaventure avaient longtemps demeuré. Adjudication du maître-autel ; Fabisch est écarté ; la préférence accordée à Duret et Alanzio, sur un rabais de 25 %. Le dessin du corps de l'ouvrage et des sept statues, qui ornent le tombeau, est du crayon de M. Benoît, architecte. Inauguration et bénédiction de l'orgue ; le prédicateur de la solennité fut M. l'abbé Pavy, professeur d'histoire ecclésiastique et doyen de la Faculté de théologie, futur évêque d'Alger, ancien vicaire de la paroisse.

1846. Démolition du mur, qui ferme la chapelle de Saint-Fortunat, fondée jadis par des marchands de la ville de Troyes. Elle sera désormais dédiée au Sacré-Cœur de Jésus. Un paroissien de haute dévotion, M. Antoine-Matthieu-Vincent Guiller-

met le jeune prend à sa charge tous les frais de la restauration ; l'autel et son retable, en pierre blanche, sont confiés au ciseau de Robert ; avant même que l'ornementation en soit achevée, le cardinal de Bonald viendra la bénir, le 6 décembre 1850 ; mais le généreux donateur ne sera plus là ; il avait été rappelé à Dieu, le 17 février 1847, léguant à son frère aîné l'œuvre qui lui était si chère, 5.000 francs aux pauvres de la paroisse et 30.000 à la Fabrique.

1847. Le pavé en marbre du sanctuaire et du chœur.

1848. Les grandes verrières de l'abside, œuvre de Thibaut de Clermont-Ferrand, composées d'une série de médaillons, où se déroulent la vie de Notre-Seigneur et les figures prophétiques, qui l'avaient annoncée. La grande rosace du portail. La balustrade, séparant le chœur et le sanctuaire, du ciseau du sculpteur Robert. Le petit porche, à l'entrée occidentale de l'église, et la démolition d'un massif de maçonnerie, à cet endroit, où étaient logés le sacristain, un professeur de l'école et la bibliothèque des bons livres.

1850. Le vitrail du Sacré-Cœur, composé des quatre plus célèbres représentants de l'Ancien Testament : David, Moïse, Abraham, Melchissédec. La restauration de la chapelle de Sainte-Élisabeth ; siège de l'association des dames de Miséricorde ; on y transporta l'autel de la chapelle du Sacré-Cœur, désaffectée, avec son retable ; le vitrail fut dessiné par le peintre lyonnais Borel et coulé dans l'atelier de Sauris.

1851. Les deux vitraux de la chapelle du Christ ; offerts par Mme Court, en mémoire de son mari, Pierre Michel-Court, fabricien, décédé en 1849 ; celui de côté, qui représente Marie debout, se lamentant auprès du cadavre de son Fils, détaché de la Croix, est de la facture de Thibaut ; l'autre du fond, en médaillons, fut dessiné par Maréchal de Metz ; il s'appellerait justement le vitrail des résurrections, car il reproduit celles que Notre-Seigneur a opérées, et les traits de l'histoire juive, qui prophétisaient sa sortie personnelle du tombeau.

1852. La création de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, la plus voisine de la petite porte de droite ; l'autel fut sculpté par Robert ; le retable par Anizetti, maître stucateur ; Vaganay fournit le soubassement de la niche et la barrière à clore l'enceinte. La *Pieta*, copie lointaine, en plâtre, du chef-d'œuvre de Michel-Ange, est un don d'un ecclésiastique lyonnais fort estimé, l'abbé Marduel, vicaire à Saint-Nizier, immédiatement après le Concordat, ensuite vicaire de Saint-Roch à Paris, très lié avec Frédéric Ozanam, auteur d'un livre original sur l'*Autorité paternelle et la piété filiale*, dont la réputation de bibliophile n'est pas éteinte.

1853. Restauration de la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, autel neuf, retable, balustrade, peintures, vitrail historique de Sauris, en quatre compartiments, figurant la légende du cher *Il Santo*. Les deux statues, par Bellat, aux piliers extérieurs des Fonts-Baptismaux, saint Pierre et saint François de Sales.

1854. Les beaux vitraux de la chapelle Saint-Joseph, offerts par M. Villermoz, et commandés par lui à la maison Steinheil de Paris, avec la collaboration de Raineri, artiste plein de mérite, employé aux travaux de la Sainte-Chapelle.

1855. Les barrières de Sainte-Élisabeth, du Christ, de Saint-Joseph. Un ciborium, enveloppant l'autel du Christ, qui, depuis, a disparu. Trois statues de Robert, à la chapelle du Sacré-Cœur ; dans les niches des piliers extérieurs : la Foi et l'Espérance ; entre les verrières, la Charité.

1856. La barrière du Sacré-Cœur, la seule chapelle de la petite nef de droite qui en fût dépourvue. La croisée de la chapelle des Saints-Anges.

1857. Dallage de la chapelle précédente. Remaniement complet de cette chapelle, qui, du vocable de Saint-Claude, passe sous le patronage des Anges gardiens. Sous l'Ancien régime, le peuple l'eût baptisée chapelle des Aynard, du nom de ses deux principaux fondateurs ; l'un, M. Claude Aynard, fabricien, dès 1810, avait fait les frais de son premier établissement, sous M. Pascal ; l'autre, son fils, M. Henri Aynard, père du député actuel du Rhône, membre de la Fabrique de 1829 à 1866, et trente ans au moins son président, paya libéralement les secondes dépenses, importants travaux de stucage par Cesquino, de peinture par Paillet, de vitrail, de transformation d'autel. Les statuettes de saint Claude et de saint Henri, patrons des bienfaiteurs, posées dans le piédouche de l'arcade, rappellent leur souvenir et leurs largesses. Lorsque les embellissements furent terminés, Mgr Melchior de Marion-Brésillac, évêque titulaire de Pruse et fondateur des Missions africaines à Lyon, célébra la consécration solennelle de l'autel, le dimanche 25 octobre 1857.

1858. Deux statues aux Fonts-Baptismaux, en pierre blanche, Moïse et Élie, par Cubizole, ex-pensionnaire de Rome.

La série de ces aménagements intérieurs, menés sans aucun ralentissement et avec un esprit de suite remarquable, n'absorbait qu'à demi la vigilance pastorale de M. l'abbé Pater. Ce serait une injustice de passer sous silence le vif intérêt, dont il entourait la petite communauté des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, qu'il avait fondée, et l'École cléricale, dont il vantait sans cesse les avantages, en apologiste convaincu, mais en pédagogue, je le crains, un peu aveugle et partial. Pour les classes, il obtint, dans les combles de l'église, de vastes espaces qu'il appropria assez commodément ; pour les jeux, il suspendit une terrasse au-dessus de la toiture de la sacristie. Le recrutement s'opérait dans les plus honnêtes familles ouvrières du voisinage, et des statistiques nominatives, à peine croyables, si l'on compare le présent à ce florissant passé, accusent pour la période de 1850 à 1860, une moyenne de cinquante élèves, de la septième à la rhétorique inclusivement. Les cérémonies processionnelles gagnaient à ce déploiement extraordinaire des enfants de chœur sous leurs aubes blanches, mais on se demande comment deux professeurs suffisaient à l'enseignement, et par quel secret l'intensité de l'application suppléait à ce qui manquait à la variété des leçons.

Les Filles de la Charité étaient députées à la visite des indigents et des malades, à une pharmacie-dispensaire, à un fourneau économique, à l'universalité des attributions, connues, à Lyon, sous le nom de *la Marmite*.

Lorsqu'elles arrivèrent, la maison Grandvoinnet, située au chevet de l'église, venait d'être

acquise par l'œuvre des Pauvres de Saint-Bonaventure, séparée définitivement de celle de Saint-Nizier, et en possession des capitaux, qui lui avaient été attribués, dans le partage de la fortune commune. Elles y occupèrent d'abord le premier étage; une aubergiste, à l'enseigne de l'hôtel de Valence, tenait le reste, et, son bail à la main, refusait de déloger. Son insolvabilité hâta heureusement son départ et les sœurs disposèrent de la totalité de l'immeuble. Rappellerons-nous de quels ennuis, pendant plus d'un quart de siècle, cette maison avait été l'irritante origine? les usurpations, dont elle avait fourni le prétexte ? les servitudes, plus que désagréables, qu'un droit de mitoyenneté douteux avait peu à peu engendrées? L'occasion était propice pour s'en exempter à jamais; mais, par une grâce d'état, qui n'est pas aussi rare qu'on se l'imagine, devenus propriétaires, les fabriciens n'aperçurent plus les incommodités des mêmes yeux qu'autrefois; la fenêtre bouchée resta tout aussi obscure; l'escalier, montant au clocher, ne fut pas rendu libre, et, qu'on me pardonne de l'avouer, quelques empiétements nouveaux, qu'évidemment on ne maudissait plus sous ce nom-là, apportèrent aux souffrances anciennes, un poids auquel on a fini par s'accoutumer, avec une imprévoyance fatale.

Vitrail de la Sainte Famille, à Saint-Bonaventure

Le temps ne refroidissait ni l'amour, ni l'orgueil de M. Pater, pour ses chers Cordeliers. A soixante-dix ans, il rêvait encore de bâtir et, comme le vieillard de la Fable, il aurait morigéné, sans vergogne, de plus jeunes que lui, assez osés pour plaisanter sa témérité ou ses illusions. Il s'attaqua, cette fois, à la façade et résolut de la réédifier, de la base au sommet. Depuis le 24 octobre 1837, que les plans de l'architecte avaient été adoptés, en séance fabricienne, on avait attendu, avant d'abattre les clochetons branlants et écornés de Simon de Pavie, des fonds pour les remplacer. M. Pater, qui entretenait avec les pouvoirs publics les plus cordiales relations, pensa leur faire appel et écrivit à M. Vaïsse les graves raisons, qui appuyaient cette demande de secours. Le sénateur, préfet du Rhône, répondit, le 5 décembre 1857, une obligeante lettre et annonça que la commission munici-

pale avait voté, le 20 novembre précédent, sur sa proposition, 40.000 francs, répartis en quatre annuités. C'était un peu moins des deux tiers de la dépense prévue.

L'adjudication de la maçonnerie eut lieu, le 11 mai 1858, et le chantier fut immédiatement livré aux pics des démolisseurs. On ne se tromperait guère, si l'on attribuait aux circonstances extérieures une influence prépondérante, dans le réveil inopiné de cette affaire, et dans les allocations dont la préfecture accompagna son approbation. Depuis deux ou trois ans, d'énormes changements s'étaient opérés dans le quartier : la création de la place Impériale, le percement de la rue du même nom, aujourd'hui place et rue de la République, avaient substitué aux rues étroites et sombres d'autrefois, à leurs maisons, coupées par des allées traversières, aux galeries de bois et aux courettes humides, si propices à l'étandage et à la conversation des ménagères, un long tracé rectiligne, bordé d'habitations de cinq à six étages, avec des rez-de-chaussée somptueux, où la mode étale ses nouveautés, la soierie ses chatoyants tissus, les orfèvres des rivières de diamants, les cafés leurs décorations et leurs lustres. La place des Cordeliers n'est plus reconnaissable : les parasols des petites marchandes ont disparu; les charrettes de la Bresse et du Dauphiné ne stationnent plus; la fameuse colonne du méridien, qui porta si longtemps, sur un fût conique de 20 mètres de hauteur, la déesse Uranie et, des flots de sa fontaine, abreuva tant de générations, a été jetée par terre; renversée aussi la salle du Concert, qui coupait si malencontreusement la perspective, par-dessus le pont La Fayette, de la plaine des Brotteaux; un élégant marché couvert, autant que l'élégance peut entrer dans ces immenses charpentes de fer et de verre, a recueilli les boutiques errantes ou en plein vent des poissonnières et des fruitières; le Palais du Commerce, la plus belle œuvre architecturale du XIXe siècle, dans notre ville, dressait, vis-à-vis du portail de Saint-Bonaventure, la principale façade de son quadrilatère, avec son monumental perron. Il eût été choquant d'évincer l'église de ce rajeunissement universel et de la maintenir, seule, au centre de tant de bâtisses neuves, déshonorée par les marques d'une vétusté enlaidie, qui n'intéressait même pas les archéologues.

Mr Benoît, dans la réfection qu'il dirigea, s'inspira de ce qui existait auparavant et ne se proposa que d'en reconstituer une copie améliorée. En conservant les principales dispositions et les grandes lignes de l'ancienne façade, qui remontait à l'année 1471, il en augmenta les ornements, il agrandit le diamètre des rosaces, et surtout il s'appliqua à donner à l'ensemble un air moins tassé, dégagé en hauteur; il redressa l'ogive dans une pointe plus élancée; il s'efforça d'atteindre un gothique plus pur, moins mélangé d'italien, quoique plus élégant. Il sema çà et là des monogrammes et des blasons, sculpta dans les contreforts deux niches, qui ont été garnies, seulement il y a trois ans, de statues de saint François et de saint Antoine, et il termina le fronton par une croix fleuronnée, au lieu d'un Christ enseignant, qu'il avait eu d'abord l'intention d'y placer. Il est fâcheux, de l'avis des juges compétents, que la différence sensible de niveau, entre la toiture et le sommet du pignon central, ait nécessité cette espèce de pigeonnier couvert d'ardoises, qui semble, dans son isolement aérien, perpétuellement attendre un prolongement qui ne vient jamais.

M. Pater ne vécut pas jusqu'à l'achèvement de ces travaux : en six jours, une fluxion de poitrine, qui, dès les premiers symptômes, ne permit aucun espoir, l'enleva à la vénération de ses paroissiens et aux entreprises d'un zèle, qui entrevoyait encore de futures améliorations. Frappé dans la soirée du mardi 6 décembre, il ne consentit à s'aliter que le lendemain, et il expira dans la nuit du lundi au mardi suivant, entouré de ses vicaires, pleurant le père qu'ils perdaient, et fortifié par la sainte communion qu'il avait demandée, quelques instants auparavant, au coup de minuit. Et lorsque, pour ses funérailles, sa dépouille entra dans l'église et passa sous l'échafaudage du chantier, que les ouvriers avaient abandonné, pour suivre son convoi, un des assistants eut raison de dire que, de tous les arcs de triomphe qu'on aurait pu dresser à ce mort, si vivement regretté, aucun ne lui eût été plus agréable, aucun n'eût mieux figuré son action et ses labeurs.

L'administration de M. l'abbé Marion, nommé à la cure vacante, le 10 janvier 1860, installé, le 19 février, par M. Pagnon, vicaire général, s'imposa d'abord de continuer et de mener à terme ce que la précédente laissait inachevé, ou simplement en projet ; on vit ensuite son titulaire s'inspirer de ses idées personnelles et tenter, à son tour, de ne pas demeurer en arrière de ses devanciers, en tenant, sous le boisseau, les inflammables dispositions des hommes de bonne volonté.

Lorsque l'abbé Pater avait été surpris par la mort, trois choses préoccupaient son esprit, regardées comme d'une urgence prochaine : la restauration des Fonts-Baptismaux ; l'acquisition d'une maison, sise rue Champier n° 6, élevée en 1805 par Rousset, charpentier, sur les sacristies et sur un arceau du cloître ; le remaniement de fond en comble et l'agrandissement de la chapelle de la Sainte Vierge, dont les embellissements, quoique fort coûteux et de date récente, ne le satisfaisaient pas. Afin de couper court d'avance à une objection quelconque, contre ce dernier désir, il eut la précaution d'abandonner à la Fabrique une somme fort rondelette, tout son avoir, grevé d'une faible rente viagère, mais avec la condition expresse de l'emploi qu'il spécifiait. Son frère, M. Antoine Pater et son neveu, l'abbé Pater, alors vicaire de Saint-Pothin, depuis recteur de Notre-Dame de Fourvière et chanoine honoraire, furent chargés, en dehors des formalités légales, de la transmission de ce legs. Avec une conscience et une ponctualité, qui les honorent l'un et l'autre, ils déposèrent, entre les mains du trésorier de la Fabrique, soit en titres de rente, en obligations et en billets à ordre, un capital qui dépassait 36.000 francs. L'accord sur l'acceptation d'un tel cadeau ne souffrit aucun retard et son emploi ne fut sujet qu'aux lenteurs à peu près inévitables. Dès le 4 juillet 1862, les conventions étaient signées avec le statuaire Robert, l'auteur de la chapelle du Sacré-Cœur, et l'autel avec son retable étaient livrés et inaugurés, le 2 octobre 1864. Ce jour-là, solennité patronale de Notre-Dame et de la Confrérie du Rosaire, M. l'abbé Marion prononça une allocution des plus éloquentes. Il jouissait du reste d'un remarquable talent de parole : partout où l'avaient porté les ordres de ses supérieurs, à Oullins, à Roanne, à Saint-Chamond, il avait charmé les délicats, ému les simples ; il se composa bientôt, à Saint-Bonaventure, le plus sympathique des auditoires, et chacun se plaisait d'avouer que ses sermons, ses verveuses improvisations surtout, étaient encore au-dessus de la réputation qui les

avait précédés. Pourquoi la maladie fondit-elle trop tôt sur cet apôtre ? pourquoi, cinq ans durant, le força-t-elle à des ménagements et à des périodes de silence, qui l'affligeaient plus sensiblement que la foule privée de l'entendre ?

Nous ne décrirons pas longuement l'autel avec le retable qui le surmonte, l'un et l'autre en pierre blanche, tels que les admirent tous les visiteurs. Le morceau se dresse et se développe en un saisissant effet, et la reproduction, que nos lecteurs en ont sous les yeux, leur permet d'en suivre les belles lignes ajourées, d'en deviner le fouillé, de le rapprocher de ce que le plus svelte gothique allemand a produit de plus patient et de plus merveilleux. Il est comparable à un vaste tryptique déployé, formé d'une partie centrale et de ses deux volets. Le bas-relief du tombeau renferme la scène du trépas de Marie. La Vierge repose sur le lit, où elle a rendu le dernier soupir ; autour d'elle, les apôtres, debout et silencieux, cherchent le mot de l'énigme de ce douloureux mystère, qui leur ravit la mère de leur Maître ressuscité. Levons les yeux et nous apercevrons celle que l'on pleure ici-bas, rayonnante de gloire, entrant dans le royaume de son immortalité ; son corps est si léger que les anges, qui l'emportent, le soutiennent, presque sans le toucher, et son front

Autel et retable de la chapelle de la Vierge.

radieux, resplendissant de pureté, est déjà prêt pour le diadème d'une souveraineté, aussi puissante dans le ciel, que miséricordieuse à la terre. C'est la vision de l'Assomption, après l'enlèvement du sépulcre ; la gloire du couronnement, après le don d'une seconde vie. De chaque côté, dans des niches et sous un dais fleuri, quatre scènes évangéliques sont l'historique explication de cette apothéose unique : elles représentent l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Mages et le Recouvrement au Temple. On juge, du premier coup d'œil, que la statue de la Mère de Dieu, tenant son enfant sur le bras, dont le tabernacle forme le piédestal, en avant, ne se rattache pas directement au plan primitif de l'œuvre. Elle a été posée, après coup, sur les instances du successeur de M. Marion, qui l'a demandée, tant pour saisir l'attention des fidèles agenouillés que pour se conformer à un usage immémorial. On a cédé à ces raisons ; l'effet mystique est sans doute appréciable, mais ces deux images, l'une dominant l'autre, les pieds de la première à fleur de tête de la seconde, produisent une sensation sujette à des réserves, au point de vue de l'art. L'intention fut louable : le résultat médiocre.

La délibération, arrêtée, d'allonger de nouveau cette chapelle de la Vierge obligeait au déplacement de la sacristie, logée précisément dans la chapelle contiguë à celle-ci, dédiée à saint Nicolas, avant la Révolution, et, depuis le Concordat, au Sacré-Cœur de Jésus. Mais quel lieu lui assigner ?

M. Pater avait songé au rez-de-chaussée de la maison de la rue Champier et il avait, dans ce but, entamé les négociations préliminaires avec le propriétaire, M. Guillermond. Le marché avait été conclu, le 20 juin 1860, en l'étude de M. Berloty. La communication à prendre avec l'église n'offrait aucune difficulté, il s'agissait simplement, en abattant un pan de muraille, de dégager l'ancienne porte du cloître, dont le cadre existait et existe toujours, avec ses inscriptions et ses moulures. Le projet traîna en longueur ; on étudia les propositions de l'architecte ; on les discuta ; on les amenda ; finalement on y renonça. La sacristie fut transportée, près de la porte d'entrée, à l'extrémité de la nef gauche, c'est-à-dire à la place la plus incommode et la plus éloignée du chœur, qui se soit rencontrée. Un avantage compensait, pour M. Marion, les inconvénients quotidiens de son choix, c'était que le cortège des officiants et du clergé, traversant toute l'assemblée, du péristyle au sanctuaire, pouvait se déployer à l'aise, sans tronquer la pompe du défilé, ni dissimuler la beauté des ornements sacrés. L'imagination de cet ecclésiastique, d'un mérite si distingué, l'emportait souvent un peu loin des choses pratiques ; elle avait je ne sais quoi de grossissant, comme le dit le savant auteur de l'*Histoire de Saint-Chamond*, M. le doyen James Condamin. Elle le faisait s'enthousiasmer pour tous les projets extraordinaires et son ardeur le jetait dans des élans parfois trop chevaleresques. S'il avait eu pour lui le temps et l'argent, encore suppléait-il par des emprunts au défaut de celui-ci, on l'aurait vu en perpétuel enfantement de grandioses transformations. Sa première impression, en visitant Saint-Bonaventure, avait été que cette église était froide et obscure : il parla tout de suite d'un calorifère et, par tous les moyens, demanda de la lumière. Sur le premier point, son vœu fut remis à plus tard ; l'architecte, pour le second, ne parvint jamais à le contenter.

La chapelle, réservée aux baptêmes, est plus particulièrement due au zèle de M. l'abbé Marion : la paroisse en manifestait le désir ; une quête, organisée à ce sujet, avait produit 3.660 fr., un don anonyme 2.000 francs ; malgré le déficit croissant que les travaux de la façade, dépassant notoirement les prévisions, imposaient, à tel point qu'ils avaient été suspendus, on ne refusa pas au curé, qui le demandait, d'agir à son gré et sous sa responsabilité. Le procédé avait trop bien réussi jusqu'ici, pour inquiéter les sages. Mais par économie, le stuc remplaça le marbre et la dorure suppléa à l'originalité de la conception. Deux maîtres stucateurs, Cesquino et Aguisetti, se partagèrent la besogne et leurs mémoires eurent bientôt absorbé les fonds. Celui qui fut, à cette époque, la Providence aumônière, intervint à nouveau et M. Guillermet, par un double don, de 4.000 et de 10.000 francs, permit à son pasteur de ne pas s'endetter, il acquitta le prix du vitrail anecdotique du baptême de Clovis, dont l'auteur, M. Barrelon, verrier de Grigny, signa la quittance, le 24 juin 1864. J'incline cependant à croire que ce vénérable ecclésiastique s'entendait mieux à remuer les âmes que les pierres. Des fondations d'ordre spirituel, qui consacrent sa mémoire, l'Archiconfrérie de Saint-Joseph brille à un rang exceptionnel ; cette association de prévoyance religieuse, cette mutualité des vivants, en faveur des trépassés, comptera, en 1913, un demi-siècle d'existence ; mais ce que l'on calculera plus difficilement, c'est le nombre extraordinaire des membres qu'elle a groupés, des grâces obtenues, des messes célébrées, l'élan que ses réunions hebdomadaires du dimanche, ses bulletins mensuels ont imprimé au culte, de plus en plus populaire, du patron universel de l'Église et du modèle des ouvriers et des humbles.

Le cinquième curé de notre paroisse fut M. l'abbé Merley Jules-Mathieu ; il prit possession, le 23 mai 1869, six semaines après que M. Marion eut été emporté, le 10 avril, à Cannes, par la longue et douloureuse maladie, qui avait si héroïquement exercé sa patience. Son nom demeure attaché à la plus imposante et à la plus magnifique manifestation religieuse que les Cordeliers aient connue, dans le cours du XIXe siècle ; il la prépara avec un zèle des plus avisés ; il l'ordonna avec un goût intelligent, il n'épargna rien, afin que le succès égalât l'édification. Il s'agissait du sixième centenaire anniversaire de la mort de saint Bonaventure, survenue le 14 ou le 15 juillet 1274. L'illustre cardinal était tombé, au milieu de ses travaux, dans le concile œcuménique assemblé, à Lyon, par le pape Grégoire X. Il avait joué le principal rôle dans les discussions avec les Grecs schismatiques et personne ne doutait qu'il ne fût le plus actif ouvrier de leur réunion à l'église latine. Le 29 juin, il avait entendu, avec quelle émotion et quelle joie, on le devine, chanter le symbole des Apôtres, dans les deux langues, celle de Rome et celle de Constantinople, dans la langue d'Ambroise et dans la langue de Chrysostôme. Comme si sa tâche était finie, en rentrant au monastère de ses frères mineurs, il s'alita, prêt à porter à Dieu une conscience aussi exempte de crainte que vide de péchés. Ses funérailles, présidées par le Souverain Pontife, son oraison funèbre, prononcée par l'archevêque de Lyon, Pierre de Tarentaise, le futur Innocent V, une assistance de rois, de princes, d'ambassadeurs, de 400 évêques, furent le plus glorieux témoignage, rendu à la gloire et à la sainteté du docteur, dont Grégoire X avait dit : *cecidit columna christianitatis*. On ne pouvait prétendre renouveler

cette scène unique dans l'histoire du moyen-âge lyonnais, on s'efforça du moins d'en réveiller le souvenir et d'en évoquer l'ombre. Pie IX envoya un bref d'encouragement et d'indulgences. Une intéressante découverte fournit ce qu'il ne sera pas trop inconvenant d'appeler un des clous de la fête, relevant les pompes liturgiques par une sensation d'art inespérée. Racontons ce fait ; tout aussi bien il tiendra lieu d'exorde à la description du *Triduum*. Un franciscain d'Italie, parcourant les bibliothèques de France, pour étudier les manuscrits du docteur Séraphique, en vue d'une prochaine édition, apprit à Murat, grâce à un simple annuaire, que cette ville possédait un tableau, dont le sujet concernait le Saint dont il s'occupait. S'enquérir de son asile, demander qu'on le lui montrât, former le rêve de le décrocher au profit de son couvent de Venise, le P. de Fanna n'y manqua point ; mais on lui répondit qu'il avait été expédié à Clermont-Ferrand. Il courut à Clermont et sa curiosité se tourna en déception ; il eut, sous les yeux, une toile de 3 mètres de hauteur environ sur 2 m 30 de large, tombant à peu près en lambeaux, avec des déchirures énormes et de nombreuses avaries. Les figures étaient heureusement épargnées, elles conservaient la fraîcheur de leur coloris et la scène de la résurrection d'un enfant par le cardinal Bonaventure n'avait pas trop été détériorée. La signature de l'artiste et la date se lisaient au bas : *Franciscus Lombardus faciebat 1639*. Le prix, proposé par le marchand, parut au franciscain au-dessus de ses ressources ; il pensa bien faire d'en écrire à M. le Curé de Saint-Bonaventure et le pressa de ne pas dédaigner une si exceptionnelle occasion d'enrichir son église et d'en glorifier le patron. L'abbé Merley, avant d'avoir achevé la lecture de la lettre, qui l'instruisait, était convaincu ; il se rendit chez le brocanteur et lui enleva le précieux cadre pour 4.000 francs ; il confia à un peintre auvergnat, âgé de quatre-vingt-quatre ans, M. Robut, le soin de procéder au rentoilage et aux différentes réparations, et il ne douta pas un instant qu'il ramenait un chef-d'œuvre, sauvé des iconoclastes. Il invita les amateurs à venir l'admirer, le peuple entier à le vénérer ; dans sa bouche et sous sa plume, le tableau devint un tableau miraculeux et son exposition, un événement dans le monde artistique. Deux ou trois fabriciens murmurèrent que la dépense était peut-être exagérée ; ils n'osèrent pas toutefois avoir trop raison contre leur pasteur, qu'ils aimaient beaucoup, et ils payèrent avec bonne grâce ces frais et les autres, considérables, qu'entraînèrent les solennités du centenaire.

Le *Triduum* annoncé se transforma en onze journées mémorables d'offices ininterrompus, de prédications, de processions et de prières, où l'on accourut en foule, de la Croix-Rousse comme de Perrache, de la banlieue et même des départements limitrophes. L'église, gardienne des reliques du célèbre théologien, avait été richement décorée ; partout écussons, oriflammes, étendards rappelaient une date de l'histoire de Bonaventure, un prodige de son intercession, le titre de ses principaux ouvrages ; à la voûte et entre les colonnes, sont suspendues les bannières de chacune des paroisses de la cité, comme un hommage plus spécial, rendu au patronage traditionnel, que les magistrats et les jeunes gens invoquèrent si longtemps. Derrière le maître-autel, très haut, afin qu'elle n'échappe à aucun regard, on a dressé la statue de l'évêque glorifié, crosse en main, mitre en tête, sous sa chape d'or, abrité dans une niche resplendissante. Le tableau du miracle est suspendu, en face de la

chaire, sous une espèce de reposoir, formé de tentures et de guirlandes d'un arrangement délicat. Une illumination, merveilleuse d'éclat, répand partout la vivacité de ses milliers de lampes et de cierges. Pendant la première semaine, du dimanche 5 juillet au dimanche 12, la grand'messe est célébrée, chaque jour, par une des communautés locales, Jésuites, Dominicains, Lazaristes, Carmes, Capucins ; les institutions de saint Thomas d'Aquin, des Minimes, des Chartreux, le pensionnat de la montée Saint-Barthélemy, l'École Fénelon se chargent tour à tour des chants ; le soir, un religieux mineur, le P. Damascène, porte en chaire la vigueur d'un enseignement apostolique, et la pauvreté de la robe et de la corde, rendues si fameuses par celui-là même qu'il a mission de louer. Cette octave préparatoire achevée, il reste quatre journées, qui seront remplies par des cérémonies plus solennelles encore et par de plus officiels panégyriques. L'épiscopat entre en scène, il célèbre le prince de l'église, aussi humble sous la pourpre que sous la bure monastique, le docteur aussi obéissant dans sa foi que sublime dans les recherches qui ont mené son âme à Dieu. Mgr Callot, évêque d'Oran, ancien curé du Bon Pasteur, préside la messe pontificale ; les orateurs, qui prennent successivement la parole, sont Nosseigneurs David, de Saint-Brieuc, Charbonnel, de Sozopolis, Mermillod, de Genève, Ginoulhiac, de Lyon. L'admiration se partagea et la critique aurait eu de la peine à décerner la palme à l'un ou à l'autre de ces éminents prélats. Entendre l'évêque de Saint-Brieuc fut une joie pour ses compatriotes, qui se souvenaient des succès du missionnaire et du talent de cet aimable émule des Cœur, des Dufêtre et des Plantier. Pour Mgr Mermillod, le noble exilé d'un pouvoir, qui n'avait abdiqué aucune des rancunes, ni aucun des procédés du calvinisme le plus despotique, les Lyonnais étaient toujours prêts à se laisser séduire et subjuguer par une grâce et un charme, qui rappelaient François de Sales, tant admiré et tant aimé de leurs ancêtres. Il examina ce que saint Bonaventure avait été pour son siècle et il se demanda ce qu'il est pour le nôtre : maître des intelligences de son temps, dit-il, il fit entrer la science dans la foi, aujourd'hui son action et ses exemples seraient capables de pénétrer la science par la foi et de l'empêcher d'être superficielle et dissolvante. L'archevêque de Lyon s'était réservé le discours des dernières vêpres et la conclusion doctrinale de ce qui avait été dit et résolu, pendant cet aniverssaire inoubliable de la tenue d'un concile et de la mort de celui d'entre les Pères, qui en avait été l'oracle. Sans être un orateur de profession et de haute renommée, autant que les deux précédents, Mgr Ginoulhiac tenait, de ses études profondes sur le dogme catholique, la qualité essentielle pour traiter son sujet ; il n'était indifférent à personne d'entendre raisonner sur la théologie universelle, à propos d'un scolastique aussi voisin de Platon que dépendant d'Aristote, un théologien du XIXe siècle, venu après Descartes et de Bonald. L'attente de l'élite de l'auditoire ne fut pas déçue ; si nécessairement incomplète que soit l'analyse sténographiée de ce sermon, la seule qui nous soit parvenue, on devine, avec quelle sûreté d'esprit, la matière fut abordée, avec quelle ampleur, elle fut exposée, avec quel ordre logique, elle se déroula. Au jugement de l'ancien professeur du séminaire de Montpellier, devenu le Primat des Gaules, c'est par la méditation des perfections divines que saint Bonaventure, du reste comme Thomas d'Aquin, s'est élevé à la science et à la sainteté, c'est par elle qu'il cherche à y conduire les âmes, capables de mon-

ter jusque là. Les meilleures inspirations de l'écrivain sont sorties de cette source ; son gouvernement de maître-général de l'ordre de Saint-François n'a pas eu d'autre règle ; dans le concile même, il n'usa pas d'autre moyen de réfutation, contre les objections des Grecs, pour les ramener à la vérité catholique, à la doctrine du Père, du Fils, du Saint-Esprit, du Saint-Esprit procédant du Père et du Fils. Sur la fin, un passage émut profondément l'assemblée ; Mgr Ginoulhiac, en parlant du concile du XIIIe siècle, ne pouvait oublier celui du Vatican, auquel il avait assisté, dont les débats avaient gravement agité son esprit, dont les décisions avaient emporté sa plus filiale adhésion ; ce rapprochement lui suggéra les réflexions suivantes : moins heureuse qu'à Lyon, l'église latine ne vit point, au Vatican, les orientaux se réunir à elle ; mais, en achevant de définir les attributs de la Souveraineté papale, en reconnaissant à Rome le centre de la vérité, comme celui de l'unité, n'a-t-on pas préparé un des moyens les plus sûrs de la réconciliation définitive? Le moment est-il bien éloigné, où un seul Pasteur ne règnera plus que sur un seul troupeau ? Ainsi le passé prophétise l'avenir, la confiance dans le pape demeure le plus doux des devoirs, et l'universalité de la foi chrétienne, une invincible espérance. Après le rôle qu'il avait joué dans l'assemblée œcuménique, l'archevêque, en s'exprimant de la sorte, témoignait de la droiture de sa conscience et de la sincérité d'une prompte soumission, dont personne n'avait douté. Cette protestation, appuyée par l'allocution entière, eut un retentissement considérable ; elle méritait de franchir l'enceinte, où elle avait retenti, de servir de conclusion à des solennités, qui n'avaient pas mis, en un relief moins brillant que la puissance de nos croyances, le mérite de leurs plus admirables interprètes.

Il serait avantageux d'essayer de calculer les résultats de cette incomparable suite d'apothéoses de la sainteté et de la vérité, d'en préciser les conséquences. Leurs fruits en furent durables ; ils ne s'évaporèrent pas avec la fumée de l'encens et le parfum des fleurs : un grand nombre en fut fortifié, éclairé, encouragé. M. le curé en fut si convaincu, qu'il prit, dans cette pensée, le plus réel dédommagement de ses sollicitudes et de ses fatigues. L'heure était, du reste, remplie des signes les plus consolants d'un réveil de la foi, dans notre pays, si douloureusement éprouvé par les revers de l'année terrible et les convulsions de la commune de Paris. Les aveugles les plus volontaires semblaient ouvrir les yeux à la lumière des principes fondamentaux de l'ordre et de la religion, instruits par l'excès du mal, sorti de la morale sans Dieu et de l'État sans religion. Le centenaire avait coïncidé avec les premiers pèlerinages diocésains à Notre-Dame de Lourdes et au Sacré-Cœur de Paray-le-Monial ; un cercle, fondé par M. de Mun, rue Neyret, donnait les meilleures promesses ; ces jeunes gens avaient souhaité que leur bannière fût unie aux autres, près de la châsse de saint Bonaventure ; l'évêque de Tarentaise, Mgr de Turinaz, venait de prêcher, dans l'église même, en faveur de l'Association de la sanctification du dimanche, propagée par M. de Cissey ; Renan cessait d'être à la mode ; Taine commençait ses recherches d'archives sur l'ancien Régime et la Révolution ; Bossan élevait les assises de la basilique de Fourvière ; il avait donc été opportun de réveiller du passé, de l'histoire d'une des époques les plus chrétiennes, de la vie d'un de ses fils, les plus doctes et les plus miséricordieux, les échos des plus austères vertus et les leçons, les plus nécessaires de civilisation et de progrès par l'Évangile et la Croix.

La paroisse en bénéficia, la première, et le zèle de son pasteur y rencontra désormais un champ plus libre et des coopérateurs de plus en plus sous sa main. Une de ses qualités, des plus favorables à son ministère, était justement cette facilité qu'il avait à conquérir des amitiés fidèles et des dévouements généreux ; il y avait, dans son abord, tant d'affabilité, dans ses entretiens tant d'insinuante bienveillance, dans son étreinte une si prenante et si irrésistible sympathie, qu'on était, pour ainsi dire, conquis avant d'être abordé et qu'on ne songeait plus à se reprendre. Aussi de quels regrets et de quelles larmes, la nouvelle de sa mort ne fut-elle pas suivie, partout où on l'avait aimé, dès qu'on l'avait connu, aux Chartreux, où il avait professé la théologie, à Sainte-Blandine, où il avait succédé au fondateur M. Dartigue, où il avait construit, dans ce quartier déshérité, une de nos plus élégantes églises modernes, à Saint-Étienne, dont il était originaire, où une de ses sœurs priait pour lui, derrière les grilles de la Visitation. Une cruelle maladie, qui dura cinq mois et demi, au cours de laquelle il fut un modèle de résignation et de confiance en Dieu, l'emporta, le 17 mars 1878 ; il avait 59 ans et ne léguait à ses héritiers qu'un mobilier, dont il fallut vendre les principales pièces, pour payer les dettes courantes.

Les temps changèrent vite et les conditions du gouvernement curial se modifièrent sensiblement, peu après que M. Méchin, remplaçant le chanoine Merley, fut entré en fonctions. La gauche républicaine, parvenue au pouvoir, ne songea qu'à traiter l'Église en parti hostile et vaincu ; elle déclara la guerre au cléricalisme, et, sous ce nom de signification vague et d'étendue élastique, elle frappa indistinctement les institutions catholiques, s'arma contre leurs droits les plus incontestables et enveloppa, dans la même proscription, nos libertés, nos traditions et nos dogmes. Le curé de Saint-Bonaventure eut à subir, comme tous ses collègues de France, les tracasseries et les vexations, dont les circulaires ministérielles ressuscitaient l'usage, en l'empruntant aux périodes les plus despotiques du premier empire. Il s'agissait tantôt de la clé du clocher, tantôt de la sonnerie des cloches, tantôt des comptes de fabrique et tantôt de la cire des convois funèbres ; un jour on discutait le tarif du casuel, un autre jour, on contestait la transmission de legs parfaitement légitimes, ou bien l'on prétendait en déterminer l'emploi ; expulsé des bureaux de bienfaisance, le chef du clergé paroissial l'était aussi des écoles et, par ces mesures détournées et odieuses, on frappait de déchéance son ministère à l'égard des enfants et des pauvres. Il est hors de doute que M. Méchin ne se rangea, ni parmi les découragés, ni parmi les silencieux : la lutte ne déplaisait pas à son tempérament et il n'aimait pas plus sacrifier de ses droits que perdre un pouce de sa taille. On raconte qu'il avait l'habitude de se dire à lui-même, comme l'adage de son équilibre moral et de son aplomb physique, ces simples mots : Tiens-toi droit ; et, afin de s'en pénétrer mieux, il les répétait dans le patois de ses montagnes du Forez, dans la langue de ses compatriotes de Saint-Georges-en-Couzan, où les têtes ne fléchissent pas plus que les hauts sapins. Mais ces préoccupations très vives, à certaines heures, d'écoles, de presbytère, de comptabilité, ne l'arrêtèrent pas dans les soins, dont il était redevable à son troupeau, ni dans ses projets d'amélioration et d'embellissement pour son église. Comme le premier de ses prédécesseurs, il exerça, pendant un quart de siècle, la charge pastorale ; installé, le dimanche

15 juillet 1878, par M. Richoud, vicaire général, que rattachaient à Saint-Bonaventure les plus chers souvenirs de son enfance et de son éducation cléricale, il ne cessa d'interrompre un labeur assidu et fructueux, que terrassé par la vieillesse et la maladie, qui l'obligèrent à démissionner, à la fin de l'année 1902. S'il batailla ferme, pour repousser des empiétements qu'il jugeait contraires à l'équité, il employa une activité non moins louable, à imiter les exemples, qui lui avaient été légués, à développer la beauté de l'édifice matériel confié, entre ses mains, à son goût et à son zèle. Examinons ce qu'il entreprit, ce qu'il créa ou bien ce qu'il restaura ; le récit de ses luttes et de ses déboires viendra en second lieu.

Un de ses soucis, qui précéda les autres, fut de se débarrasser de dettes et d'emprunts antérieurs. Depuis longtemps, le conseil de fabrique, dont plusieurs membres étaient cependant gens d'affaires consommés, se débattait contre l'insuffisance de ses recettes, en regard des dépenses indispensables, où l'engageait l'entretien coûteux d'un monument, tel que les Cordeliers. On avait un peu épuisé les divers moyens de se procurer de l'argent, souscriptions, quêtes, émissions de bons remboursables, etc. Les recettes du casuel baissaient notablement, avec la diminution du chiffre de la population, émigrant aux Brotteaux ou à la Guillotière, qui traversait l'eau, comme on disait. Un stock de factures en retard alourdissait le budget courant. M. Méchin paya 6.000 francs pour le calorifère, récemment construit ; 5.000 francs pour les tambours des portes, 2.200 francs pour réparations à la terrasse de l'école. De ses deniers et de ceux de MM. les vicaires, il offrit les candélabres de cuivre des piliers ; il entreprit de renouveler les confessionnaux : il en commanda cinq, le dernier placé en 1888 : le coût de chacun lui revint à 2.000 francs. Il eut aussi à traiter et à trancher une question, pendante depuis quinze ans environ, à propos des vitraux de la chapelle de la Sainte Vierge. A la mort de M. Henri Aynard, dont les services, en qualité de Président du Conseil de Fabrique, avaient été inappréciables et de tous les instants, sa veuve avait annoncé que le défunt avait disposé d'une somme de 4.000 francs, en faveur de l'église, et que chacun de ses enfants, « en souvenir de leur père bien aimé », y ajoutait 1.000 francs ; ce qui portait le don à 9.000 francs. Seulement, Mme Aynard ajoutait, dans sa lettre, que, selon la pensée de son mari, cet argent était réservé aux réparations, et elle prévenait qu'elle avait l'intention de le garder, à part elle, en acquittant les intérêts, jusqu'à ce que l'emploi en fût déterminé et rempli. On agréa ses propositions et on apprit, en janvier 1869, que, d'accord avec elle, M. Merley avait commandé les trois vitraux de la Sainte Vierge. Le choix de l'artiste était excellent ; on s'était adressé à Steinheil, l'auteur des vitraux de Saint-Joseph, et on espérait posséder comme pendant à ceux-ci, une œuvre aussi originale, aussi parfaite de dessin et de coloris. Six mois après, rien n'était encore arrêté ; Steinheil et son associé se séparèrent, pour des causes qui m'échappent : on résilia les engagements, conclus avec le premier entrepreneur principal, et on les reprit avec le second, M. Coffetier, qui fixait le prix à 360 francs le mètre carré. Le siège de Paris ruina le maître-verrier et dévasta son atelier ; sous ce prétexte, il tâcha d'expliquer son manque de parole et promit enfin, pour juin 1875, d'exécuter au moins une partie de la commande. La Saint-Jean et Noël se passèrent, sans

un signe de sa part, ni un morceau de verre : on lui enjoignit, sous peine de résiliation des conventions, d'être prêt au 30 mai prochain. Lorsque M. Méchin arriva, les fenêtres étaient au même point qu'au début ; il déclara le contrat caduc et traita avec un facteur estimé, M. Lorin, de Chartres. Les maquettes envoyées satisfirent, et les vitraux, après quelques retouches demandées, furent posés au cours de l'année 1881. Le sujet du premier est la promesse du Rédempteur, après la chute originelle ; le second rappelle la proclamation de l'Immaculée-Conception par le pape Pie IX, le troisième, la royauté de la Mère de Dieu. Comme valeur artistique, comme tonalité, comme charme, le mérite de Lorin est inférieur à celui de Steinheil ; l'ensemble ne se fond pas aussi harmonieusement ; l'unité de style, entre les divers panneaux, n'a pas été assez scrupuleusement ménagée. Telle quelle cependant, cette décoration achève la beauté de l'antique sanctuaire de Notre-Dame de la Délivrance agrandi ; des amateurs distingués en font grand cas et les esprits simples en saisissent facilement le symbolisme historique. Un anachronisme volontaire, qu'on observe au centre de la composition, mérite d'être expliqué. Le cardinal Caverot, en magnifique *cappa* rouge, avec des traits très ressemblants, est à genoux aux pieds du Souverain Pontife, qui lui tend la bulle dogmatique de l'Immaculée-Conception ; cette présence de l'Éminence, dans la basilique de Saint-Pierre, en 1854, est une pieuse flatterie à son endroit, car l'archevêque de Lyon ne fut élevé à la pourpre qu'en 1878 ; dans le dessin primitif, cette place était réservée à la ville de Lyon et, sans offenser la mémoire vénérée du prince de l'Église, qui lui a été substitué,

Vitrail Sainte-Élisabeth, à Saint-Bonaventure.

cette figure féminine eût jeté plus de variété dans le concile d'évêques, un peu trop uniformes d'attitude hiératique. Après avoir contribué à l'enchantement des yeux, le curé songea à satisfaire les oreilles, car tous les sens mènent à Dieu, et tous les arts contribuent à servir la religion. Dès avril 1882, il proposa un projet de réparation des orgues, dont la dépense n'atteignait pas moins de 25.000 francs. A la vérité, le conseil regimba et ajourna indéfiniment le vœu qui lui était soumis; trois ans après, M. Méchin revient à la charge; cette fois, il s'est muni d'un argument, auquel on ne résiste que rarement; il prend à son compte les trois quarts des frais: encore ne sollicite-t-il une subvention qu'afin de ne pas écarter les fabriciens d'une œuvre, qui a toutes les sympathies des paroissiens. L'instrument, si l'on s'en souvient, datait de 1845 et du curé Pater; il est vrai qu'en 1861, sous la direction d'un des plus habiles maîtres de chapelle, M. Neyrat, aujourd'hui doyen du chapitre primatial, il avait reçu des accroissements et des remaniements, qui avaient doublé sa puissance et sa sonorité; mais un usage de quarante ans est capable de détendre les meilleures cordes et de nuire aux ressorts les plus résistants; on s'adressa à M. Merklin, un facteur réputé, installé depuis peu à Lyon et dont la mode, d'accord avec le vrai mérite, s'était emparé; l'expertise approuva le renouvellement qu'il avait opéré, et le public, invité le 23 janvier 1887, à l'inauguration solennelle, la troisième du siècle, accourut en foule et goûta un concert spirituel d'une impeccable exécution.

D'autres travaux plus importants succédèrent à ceux que nous avons énumérés jusqu'ici: loin de s'éteindre ou de se calmer, le zèle du vénérable M. Méchin paraissait s'enflammer davantage, à mesure que ses tentatives arrivaient à bon terme; il était moins défiant de ses forces et plus sûr des appuis qu'il se créait. L'inspiration lui vint de restaurer les chapelles, qui ne l'avaient été que d'une façon provisoire ou sommaire, dont l'état d'humilité contrastait avec les richesses du Sacré-Cœur et de la Sainte Vierge. Il jeta son dévolu sur les trois, dédiées à saint Luc, saint Joseph, et saint Antoine de Padoue.

La première occupe le second rang, en entrant dans la petite nef gauche; bâtie par Simon de Pavie, dont elle garde le tombeau et l'épitaphe, elle avait eu d'abord pour vocable l'Annonciade; en 1619, concédée aux peintres et aux vitriers, après d'assez vifs débats, en remplacement d'une autre qu'ils prétendaient leur appartenir et qu'on avait réservée à la confrérie du Cordon de saint François, le patronage de saint Luc et de saint Clair fut substitué à celui de Marie, enfantant le Verbe divin; M. Méchin souhaita la consacrer à saint François d'Assise, le fondateur des frères Mineurs, le véritable titulaire, pendant plus de deux cents ans, de l'église, où il n'avait plus un autel, sous son nom. La corporation des peintres s'était retirée depuis longtemps; une lettre, envoyée par leur secrétaire Mathieu Ninaut, le 10 janvier 1826, nous apprend qu'ils étaient dans l'incapacité de tenir leurs engagements, de veiller à l'entretien de la chapelle et de faire chanter la messe de leur fête. Depuis, le lieu avait servi d'entrepôt et de débarras. Le changement s'opéra aussi rapidement qu'avec opportunité. La fenêtre fut ornée d'un vitrail, commandé à Champigneul, de Paris, et payé à moitié par le Dr Desgranges: il représente quatre sujets tirés de la vie du *Poverello* d'Assise: 1° l'impression des stigmates; 2° la guérison de l'enfant de Jeanne de Fidenza; 3° l'invention du cantique au soleil, accompagné

sur sa viole par un ange ; 4° la prédication aux oiseaux. La clôture de pierre, en style gothique flamboyant, sort du ciseau de Vaganay ; l'autel et le retable sont les parties principales ; ouvrage de M. Lagneau, menuisier à Messimy, près Montmerle, sur les dessins de M. Louis Benoît ; le groupe de saint François, que le Christ baise, en se détachant de sa croix, les statues des deux niches latérales, saint Bonaventure et saint Bernardin de Sienne, ont été sculptées par M. Fontan, lauréat de la grande médaille du Salon de Lyon de 1889. Le bas-relief, au-devant du tombeau, don de M. Wolf, figure sainte Claire, agenouillée auprès de la dépouille du Patriarche, et approchant une main timide d'une des blessures des sacrés stigmates. C'est la reproduction par M. Chenevay de la même scène, qu'on voyait, dans la chapelle des Pères Franciscains, rue des Fourneaux, à Paris, de la composition de Mme Tercuire, statuaire qui revendiqua ses droits d'auteur par papier timbré.

Le vitrail de sainte Élisabeth à Saint-Bonaventure, d'après les cartons du peintre P. Borel. 1er fragment.

Libéré de la dette, que sa piété lui avait imposée à l'égard de saint François, M. Méchin ne tarda pas à se décider à honorer d'un pareil hommage l'époux de la Mère de Dieu, le

chef de la Sainte Famille. A la chapelle de la Vierge, qui possédait un retable, il avait placé les vitraux qui manquaient ; celle de saint Joseph, éclairée par de magnifiques verrières, recevra le retable, dont elle est dépourvue, mais le donateur le désire aussi riche, aussi somptueux que possible ; il rêve d'un chef-d'œuvre d'art chrétien. Son attente n'a pas été déçue, ni ses libéralités gaspillées. M. Louis Benoît, héritier du talent de son père et de son grand-père, aussi bien que de leur titre d'architecte de l'église, prêta son imagination et ses crayons ; ses collaborateurs, Delorme, Fontan et Visconti, leur expérience et leur ciseau. L'œuvre est dessinée dans le plus pur style du xve siècle ; autel et retable sont sculptés dans un marbre blanc, où la flamme des cierges attache des reflets d'or. L'autel, très riche d'ornementation, est décoré d'arcatures à volutes et de contreforts à clochetons ; le devant du tombeau est rempli par la scène de la mort de saint Joseph, entre la Vierge qui prie à genoux et le Christ, qui soulève la tête de son père adoptif. Deux étages, divisés par une frise de feuilles de chardon, contiennent, chacun, deux niches, couronnées par une ogive aux délicats menaux, où figurent des scènes évangéliques de l'Enfance : à gauche, le mariage et la fuite en Egypte, à droite le songe et l'atelier du charpentier. Au centre, en retrait du tabernacle, séparée des autres par des montants, relevés de pinacles, et des panneaux où courent des entrelacs de cordelette, la niche principale abrite la statue du charpentier nazaréen, tenant l'Enfant Jésus, endormi dans ses bras, le front appuyé sur son épaule. Cette œuvre, dont l'auteur est M. Delorme, un Forézien de Sainte-Agathe-en-Donzy, élève de Bonnassieux, témoigne d'une conception délicate et d'une savante exécution. Le motif, qui la surmonte, est l'apothéose de l'humble et sublime ouvrier, au sein de l'Auguste Trinité : entouré d'anges, dont les uns soutiennent son trône, dont les autres jouent du luth et de la cithare, le Père Éternel bénit ; au-dessous, Jésus-Christ et sa Mère élèvent la couronne, destinée au plus vigilant des pères, au plus aimé des époux, et l'Esprit-Saint, sous la forme de la colombe allégorique, plane dans ce rayonnement d'immortelle gloire. M. Fontan a su trouver, pour tous les personnages, des attitudes vraies, des physionomies justes ; il a cherché le fini jusque dans les moindres détails de la pose et du costume, partout il s'est inspiré d'un sincère sentiment religieux. A côté de lui, M. Visconti a prouvé une habileté de praticien, poussée aux dernières limites ; cet immense bloc de marbre, il l'a, pour ainsi dire, métamorphosé en une merveilleuse et légère dentelle, tant il l'a creusé avec souplesse, tant il a ajouré ses multiples clochetons, ses gâbles, ses flèches et ses dais. D'aucuns prétendent qu'il n'y a rien de plus achevé dans l'église.

Mgr Coullié, intronisé, depuis trois mois à peine, dans la chaire archiépiscopale, vint bénir ce monumental *ex voto*. C'était sa première visite à Saint-Bonaventure. Le mardi, 19 décembre 1893, il fut reçu, par M. le Curé, entouré des fabriciens et d'un nombreux clergé, il fut complimenté avec un tact et un à-propos charmants. « Il nous plaît, lui dit M. Méchin, de reconnaître en votre personne, sinon le successeur de notre cardinal, saint Bonaventure, au moins son héritier. Les tendresses de son âme, les lumières de son intelligence, l'onction de sa piété, son amour pour les pauvres et les petits, ne vous les a-t-il pas légués ? Et la légende de vos armes n'est-elle pas le résumé complet de sa vie ? Obéir et aimer : *Obedientia et dilectio*, a-t-il fait autre chose ? et si notre auguste patron n'a

point encore laissé tomber sur vos épaules son manteau, certes nous n'aurons pas longtemps à le demander à saint Antoine de Padoue. » En jetant ces fleurs, l'orateur n'écarta pas une allusion sur les épines, dont il était blessé. « L'autel que vous avez consacré, ajouta-t-il, demeure comme le témoignage de votre bonté, mais aussi le gage de votre protection et de nos espérances. Ah! Monseigneur, s'il vous plaisait un jour de réaliser ces espérances, de donner enfin à notre pauvre et chère paroisse, qui se meurt dans ses trop étroites limites, la bénédiction que les Patriarches donnaient à leur postérité : « *Crescas in millibus*, » ce jour-là, pour peu que vous ayez écarté les limites, sans limites, sans borne, sera notre reconnaissance. »

Parmi les dons, qui permirent de conduire à sa perfection une entreprise aussi coûteuse, outre l'apport de l'Archiconfrérie, de beaucoup le principal, nous devons rappeler celui de M. l'abbé Vignon, vicaire de la paroisse, aujourd'hui curé du Saint-Sacrement, qui fut de 10.000 francs; M. et Mme Gustave Merle, M. Louis Grandjanny, d'autres anonymes unirent leur générosité aux précédentes.

Une plaque de marbre, placée sur le mur de droite de l'autel, porte une inscription commémorative de cette solennité, des bienfaits qui la préparèrent, du prélat qui la présida, du prêtre, aussi humble que méritant, qui fut l'âme de son organisation et l'ouvrier de son succès.

ALTARE HOC
SANCTO JOSEPHO
CONFRATERNITATIS PATRONO
FRATRES SORORESQUE S. S. P.
R. R. P. H. COULLIÉ ARCH. LUG.
DICAVIT ET SACRAVIT
CURAM DEDIT J. B. MÉCHIN CANON. ET PAROCHUS
LEONE XIII, DEO PROVIDENTE,
REGNANTE
XIX Xbis ANNO DOMINI MDCCCXCIII

Cependant, quels que soient les rangs dans la hiérarchie céleste, quelles que soient les sérieuses exigences des dévotions bien réglées, aux Cordeliers, dans l'église conventuelle ou paroissiale, toute renommée pâlit devant le crédit de saint Antoine; son intercession éclipse toutes les autres ; n'est-il pas le plus puissant et le plus accessible des faiseurs de miracles? On l'implore pour toute espèce de besoins; on lui confie des désirs ou des chagrins qu'on n'oserait pas murmurer au plus familier de ses amis. Sa chapelle est un pèlerinage perpétuel, des milliers de cierges y brûlent, en son honneur, et au moins autant de recommandations sont adressées à sa compatissante bonté. Cela dure probablement, depuis que la chapelle existe, c'est-à-dire depuis l'année 1388, qu'elle fut bâtie, à la place même que nous la voyons aujourd'hui. Bien des signes attestent ce concours dans les âges passés ; nous n'en mentionnerons qu'un seul, l'établissement d'une confrérie, par un bref d'Alexandre VI et par une ordonnance de Mgr Camille de Neuville, en 1663. Le clergé sécu-

lier continua la tradition des religieux et le premier des vicaires de M. Pascal, M. de Buffevent, s'empressa de rendre au sanctuaire antonin sa décence, sa clientèle et sa popularité. M. Merley établit, en 1870, l'exercice des treize mardis. On est redevable à M. Méchin de la reconstitution de l'Archiconfrérie et de son approbation par Mgr l'archevêque, le 23 mars 1894. Son attention ne négligea pas davantage les améliorations matérielles; sur son initiative, que plusieurs estimeront courageuse, les ex-voto, peu décents, ridicules et encombrants, furent élagués ; il enrichit l'autel, dès 1879, d'une garniture de chandeliers, de lampes et de lustres ; en 1895, d'une bannière et d'une statue en bronze, qui lui coûta 2.000 francs. Il installa, dans le fond, ce qu'il appela lui-même un meuble-ostensoir, vaste placard, avec de larges baies vitrées, où il déposa les châsses et les reliquaires et les offrit ainsi perpétuellement aux regards et à la vénération des fidèles ; deux statuettes d'anges, l'un sonnant de la trompette, l'autre armé d'une épée, se dressent, de chaque côté de la corniche, ils annoncent, celui-là, le réveil futur : *exultabunt*, celui-ci, le dépôt sacré dont il a la garde : *custodit Dominus ossa eorum*. La fresque et les peintures décoratives sont du pinceau de Balouzet. A cette époque, dans l'année qui précédait le septième centenaire de la naissance du saint à Lisbonne, il se produisit, tout à coup et d'une façon assez inexplicable, un renouveau populaire de son culte et de confiance en sa miraculeuse intercession. Il devint l'avocat de toutes les victimes des coups de la fortune, grands ou petits, et, en même temps, cette innombrable clientèle l'établit le père nourricier des pauvres, en payant d'avance, par une aumône charitable, la grâce qu'elle sollicitait. Le mouvement partit de Toulon, de l'arrière-boutique d'une mercière modeste, dont la foi se montra capable de transporter des montagnes. Bientôt la France entière fut aux genoux du thaumaturge ; on lui érigea des milliers de statues et les quantités immenses de pain blanc, distribuées partout, en son nom, ne furent pas le prodige le moins étonnant de son influence ressuscitée. Il n'y eut, à Saint-Bonaventure, qu'à persévérer dans la tradition, en l'amplifiant au gré des convenances et des besoins. M. le Curé institua la messe des pauvres, chaque lundi; comme dans la parabole de l'Évangile, il donnait rendez-vous à tout venant, pourvu qu'il soit indigent, quelle que soit du reste sa provenance, son état-civil, son âge ou son sexe. Chacun recevait une piécette de 0.50 centimes et deux kilogs de pain, avec quelle joie et quelle avidité, on le devine, mais il emportait aussi le souvenir de quelques bonnes paroles, réconfortantes et paternelles. Cela dura quatre ou cinq ans et on n'y a pas renoncé, sans tristesse, devant l'impossibilité matérielle de continuer. On compta, dans ces assemblées hebdomadaires, jusqu'à 800 pauvres et, d'après une comptabilité rigoureusement tenue, on dépensa 123.147 francs (cent vingt-trois mille cent quarante-sept francs). C'était dans le lieu même, où l'Aumône Générale avait pris naissance, et où elle avait nourri la foule des gueux de 1531 à 1790, la reproduction de ses largesses et de son universelle pitié.

Le Triduum du centenaire, célébré au milieu de conditions aussi favorables, souleva un enthousiasme exceptionnel ; les trois journées des 16, 17 et 18 juin 1895 renouvelèrent ce qu'on avait admiré, vingt ans auparavant, pour la solennité séculaire de Saint-Bonaventure. Le cardinal Coullié présida un des saluts ; les dignitaires du chapitre et les

vicaires généraux se partagèrent les autres offices; Mgr Rozier prêcha sur les grandeurs de la vocation sacerdotale et sur l'honneur, qui revient à une famille, ouvrière ou bourgeoise, de consacrer un des siens au service de Jésus-Christ. Le dernier soir, l'assistance était si compacte, qu'on fut forcé de renoncer à la procession des reliques, devant l'impossibilité de s'ouvrir un passage. Le spectacle ne fut pas plus impressionnant à Lisbonne ou à Padoue.

Le vitrail de sainte Élisabeth à Saint-Bonaventure, d'après les cartons du peintre P. Borel. 2e fragment.

De telles joies servaient de trêve, trop courte et trop rare, aux inquiétudes et aux soucis, soulevés par le conflit indéfini entre la Mairie et la Fabrique, à propos du presbytère, des échoppes, de la dégradation extérieure de l'église. La série des difficultés, qui devaient aller en s'aggravant, pendant quinze ans, eut son origine dans la prétention, exprimée par la ville, de bénéficier d'une clause, insérée dans le contrat d'acquisition de la maison curiale, qui lui réservait « la moitié de la surface du rez-de-chaussée, à l'effet d'y placer un corps de garde ou tout autre établissement

d'intérêt public ». Depuis le jour de l'échange des signatures, c'est-à-dire depuis le 11 décembre 1826, il n'avait jamais été soufflé mot d'une revendication quelconque : l'idée du corps de garde avait été abandonnée ; on avait probablement reculé devant l'inconvenance de loger, sous le même toit que des prêtres et à la porte d'une église, des plantons de police, si utile que puisse être parfois leur intervention. La fabrique avait joui de son usufruit entier et traité, pour ses baux avec les locataires, sans intervention de personne. Elle y avait quelque droit ; car la municipalité avait sans doute payé l'immeuble Rhenter 40.000 francs et de plus avancé 5.000 autres francs, pour les réparations, mais les agrandissements, les constructions nouvelles, l'aménagement général, une échoppe achetée de Mme Desgranges, sur laquelle on avait prolongé le bâtiment, n'avaient pas exigé moins de 60.000 francs, tirés exclusivement de la caisse paroissiale. Son bénéfice de jouissance n'était donc pas absolument gratuit et une prescription, au moins morale, favorisait sa sécurité. L'adjoint, chargé de l'affaire, ne réclamait pas moins que l'arriéré des loyers, échus depuis soixante ans ; il soutenait n'avoir pas à se préoccuper d'un bail, qui n'était pas revêtu du consentement indispensable d'un des propriétaires, et il menaçait de s'emparer, de force, de la partie de l'immeuble, stipulée au contrat primitif. Je me demande comment le tribunal aurait jugé des conclusions aussi énormes, découlant d'un privilège, sinon discutable en fait, du moins périmé, en apparence, par un non-usage perpétuel. On préféra transiger et, après entente avec l'avoué de la ville, M. Pondevaux, et l'avocat de la fabrique, M. Pézerat, on convint d'une indemnité de 5.000 francs et que la moitié du prix du loyer du magasin Poggi, en attendant la fin de la location, serait versé au receveur municipal.

Telle fut l'escarmouche de début : les suivantes auront une importance et un retentissement beaucoup plus significatifs. Il s'agira, non plus de quelques mètres carrés du rez-de-chaussée à détacher, mais du presbytère tout entier. Ce presbytère, on s'en souvient, formant corps avec l'église, servant de prolongement au côté nord-ouest de la façade, devenait sujet à démolition, par la transformation du quartier Grôlée ; il tombait sous le coup de l'expropriation pour utilité publique. Dans quelles conditions se traiterait cette opération ? On soupçonne les anxiétés, les transes, dirai-je, du curé Méchin et de son entourage.

Dans la séance municipale du 27 mars 1888, M. Gailleton, maire de Lyon, avait lu son rapport sur la nécessité d'assainir « ces ruelles malsaines, noires et privées d'air, d'un contraste si frappant avec la rue de la République et le quai du Rhône ». Il avait entraîné ses collègues à une œuvre qu'il proclamait « digne d'une municipalité éclairée ». Nous n'avons pas à raconter ici, à la suite de quelles combinaisons et de quels traités, une société financière parisienne, dont M. Stanislas Ferrand, architecte-expert, était le principal régent, parvint à être chargée de l'entreprise et de la réalisation du plan Clair, Bernoud et Duret, qui avait eu la préférence sur celui de MM. Bissuel et André. On voudra seulement ne pas oublier que M. Méchin, dans le cours des discussions, aura devant lui deux interlocuteurs, au lieu d'un, M. Gailleton et M. Ferrand, et qu'après avoir convaincu le premier, il lui arrivera à peu près toujours de ne pas gagner le second, ou réciproquement. Les documents, assemblés sur ces épineux incidents par M. Méchin, nous apprennent qu'il fut touché, dès le 13 avril 1890, par une lettre de l'administrateur de la

Société du quartier Grôlée, l'invitant à traiter à l'amiable de l'expropriation du presbytère. Il eût été au moins aussi imprudent qu'irrégulier d'accepter cette façon de procéder : ni le curé, ni les fabriciens n'avaient mandat de traiter pour un immeuble, dont la nue propriété appartenait à un tiers. C'est à l'Hôtel de Ville et à la Préfecture du Rhône que M. Méchin porta ses doléances et qu'il réclama des éclaircissements sur la situation qui lui serait faite. D'un côté, comme de l'autre, on ne se pressa pas de répondre ; un peu piqué par ce silence, M. Méchin pense que des pourparlers directs aboutiront plus vite, mais, nulle part, il ne rencontre ce qu'il cherchait, une décision précise ; on lui prêche, dans les termes les plus conciliants, un renoncement, auquel il n'est pas du tout préparé. Il convoque le Conseil de Fabrique, le 9 décembre, il lui donne lecture d'un mémoire fort serré, où il démontre qu'il est impossible, sous peine de violer le contrat de 1826, de chasser le clergé concordataire de sa demeure, sans lui en fournir une autre ; il demande à ses auditeurs d'en approuver la conclusion et de déclarer qu'ils s'opposeront par tous les moyens amiables, administratifs et judiciaires, à la prise de possession du presbytère. La pièce, avec ses considérants, est signée à l'unanimité, et, sur-le-champ, envoyée par le secrétaire à M. Gailleton. Comme pour les précédentes, il n'y eut pas même un accusé de réception. Le *statu quo* se prolongeait et les parieurs, dans la galerie, s'engageaient sur son issue. Vainement, dans les commencements, on avait usé de discrétion ; l'affaire s'était ébruitée, la chronique mondaine en bavardait ; les journaux en traitaient ; personne, dans aucun camp, de gauche ou de droite, catholique ou franc-maçon, n'était indifférent à ce duel, très conforme aux lois ecclésiastiques, nullement en marge de celles de l'honneur, entre M. Gailleton et M. Méchin, deux hommes qui s'estimaient au fond, qui finirent par s'arranger, à leur satisfaction réciproque, et se pardonnèrent mutuellement de n'avoir pas abaissé leur lame, dès la première passe.

Un appui sérieux survint à M. Méchin d'un côté, où peut-être, il l'espérait médiocrement. Prévenu par le maire que l'on irait simplement au jury d'expropriation, pour le règlement de l'indemnité, M. le Préfet en référa au ministre de l'Intérieur, lui proposant son opinion qu'un décret de désaffectation était nécessaire, avant de poursuivre l'abandon définitif de la cure. Le ministre partagea cet avis, conformément à l'ordonnance de 1825, et les fabriciens, officiellement informés de la décision, déclarèrent, dans leur séance du 25 juillet 1891, qu'ils obligeront la ville à fournir un nouveau presbytère et qu'ils ne se présenteront, sous aucun prétexte, devant les jurés, chargés de régler les indemnités.

C'est alors que M. le curé intervient plus directement et qu'il sort de son portefeuille un traité, qui lui a coûté, je suppose, plus d'une nuit sans sommeil, où il a mis, avec toute l'ardeur de son désir du bien et de la conciliation, la fougue d'une imagination qu'on ne lui connaissait pas et l'emballement d'un rêve, d'autant plus cher, qu'il a été plus longtemps caressé. Pendant quatre années entières, il n'est pas de démarches, pas d'efforts qui le lassent pour réussir ; il lutte partout, au sein du Conseil de Fabrique, devant la commission du contentieux des jurisconsultes catholiques, devant la municipalité, auprès de l'opinion ; il se montre sensible aux approbations qu'il reçoit ; il n'est jamais embarrassé, pour réfuter les objections qu'on lui oppose.

Il ne s'agit plus du simple échange d'un immeuble avec un autre immeuble, de superficie et de valeur équivalentes ; M. Méchin engage toute la plus grande partie du patrimoine de la fabrique, celui des œuvres paroissiales, le sien propre, sur la concession de l'usufruit perpétuel d'une maison, qu'il s'engage à bâtir, et dont les frais doivent dépasser un demi-million. Son plan et ses propositions comprenaient les dispositions suivantes : il cédait, d'un côté, avec le presbytère, deux maisons de la rue Champier et de la rue Saint-Bonaventure, dont la valeur d'achat représentait 180.000 francs, contre l'autorisation d'occuper tout l'îlot L, c'est-à-dire une superficie de 420 mètres carrés, par un édifice dont il aurait l'usufruit à perpétuité ; d'un autre côté, et ici la combinaison lui était, me semble-t-il, très favorable, il vendait une troisième maison, sa propriété, située angle de la rue Thomassin et du quai de l'Hôpital, 300.000 francs, à la ville, qui l'offrait à la Société de la rue Grôlée, comme compensation à l'abandon de l'îlot convoité. Le conseil municipal vota ce projet, le 26 avril 1892, sur un rapport de l'administration. M. Ferrand fut, un an, à envoyer sa réponse ; le 20 mars 1893, on apprit qu'il refusait absolument d'acquiescer à la combinaison. L'ingénieur de la voirie, M. Clavenod, en avertit M. Méchin et l'invite à une entrevue, pour débattre les bases d'un traité à recommencer. Voilà de nouveau l'excellent prêtre en campagne : il interroge les financiers, il consulte les entrepreneurs, il visite les avocats, il interpelle les journalistes ; rien ne le fatigue, rien ne le désarçonne ; il aborde M. Ferrand ; il emploie auprès de lui toutes les influences dont il dispose. On sent que ce vieillard a jeté toute son âme dans cette conception qu'il revendique tout entière. Elle est un peu, dans son cerveau, le songe de Perrette ; il entrevoit, sous son toit, ses vicaires, sa maîtrise, ses écoles, l'orphelinat, les religieuses ; il escompte le rendement des loyers, dont un seul, celui du rez-de-chaussée, lui est retenu d'avance, au prix de 25.000 francs ; il prévoit un téléphone souterrain entre les sacristies et ses appartements. Il refuse de comprendre qu'il n'est pas, sans quelque danger, de bâtir pour autrui, et on aurait perdu son temps, en cherchant à le persuader qu'à l'heure actuelle, en face des signes avant-coureurs de la séparation qui menaçait, la sagesse ne conseillait guère de sortir aussi publiquement du rôle des attributions de l'institution fabricienne. Le 8 octobre 1895, les conseillers municipaux repoussaient le projet de traité, qui leur était présenté en son nom : deux modifications cependant le différenciaient du précédent. La fabrique offrait 100.000 francs à l'administrateur délégué, M. Ferrand, en compensation de l'abandon de ses droits ; toutefois elle recevrait, de la ville, par mètre carré de construction, la même somme de 750 fr. qui était consentie à la compagnie par ses engagements particuliers.

Tout paraissait brisé sans espoir de raccommodements. Cependant, à moins de se résoudre à employer la violence et à expulser, par la gendarmerie, comme des malfaiteurs, les habitants du presbytère, il fallut bien consentir à les loger. On tomba d'accord par nécessité et l'entente se produisit, enfin, sur la concession par la municipalité, qui les prenait à bail de la société, dont elle était un peu la prisonnière, de trois étages du n° 4 de la rue Grôlée. L'opposition levée, le décret de désaffectation fut rendu par le Président de la République, le 4 mars 1898. Le déménagement s'opéra, et, le 14 février 1899, on pendit la crémaillère ; je n'ose pas approfondir, si, dans les toasts échangés, on porta la santé de

M. Gailleton, ou s'il fut oublié ; ce qui est plus sûr, c'est que M. Méchin le maria, peu de temps après, dans la chapelle Saint-Antoine de Padoue, et que son successeur l'enterra, au milieu du déploiement des pompes civiles et militaires, que réclamait le protocole, en faveur de l'ancien premier magistrat de la cité et du grand officier de la Légion d'honneur.

Après avoir tant combattu, même dans un triomphe un peu différent de celui qu'il avait rêvé et poursuivi, dont il se déclarait, néanmoins, par une modestie excessive, « très satisfait », M. le curé sentit le besoin de se reposer et le goût, de mettre un intervalle de réflexion, entre ses labeurs, leur jugement et leur récompense.

Il s'était aimablement engagé, au banquet de ses noces d'or sacerdotales, le 29 novembre 1897, devant S. E. le cardinal Coullié et les nombreux amis, accourus pour le féliciter, d'appliquer toute sa bonne volonté à remplir le programme, que lui traçaient leurs vœux et leurs louanges : mais l'exécution de la promesse ne dépendait pas entièrement de lui ; il comptait soixante-dix huit ans passés ; la vieillesse approchait, et, sans les courber trop, elle avait chargé ses épaules du poids pesant d'infirmités à ménager. Il exprima, au cours de l'été 1902, l'intention de céder la place et il passa la main à un des prêtres qu'il estimait le plus, des plus capables de remplir ses intentions et de continuer ses œuvres. Il demeura, deux ans encore, sous son toit fraternel, son commensal et son conseiller, et, le 17 octobre 1904, ce bon serviteur de Jésus-Christ et de l'Église s'éteignit, comme il le souhaitait, sans bruit et sans peur, à l'hôpital Saint-Joseph, implorant du Souverain arbitre de notre destinée, un peu de miséricorde, et de ses paroissiens, des prières qui ne lui manquèrent pas.

M. l'abbé P. Protière, dont l'arrivée fut saluée, dans les rangs du clergé et du monde laïc, par les plus chaleureuses espérances, se trouvait dans le plus vigoureux épanouissement de sa maturité, de son intelligence et de son zèle. Peu de témoignages pourraient être, à son endroit, plus complets et plus impartiaux que celui de l'ami de quarante ans, qui le loue, dans ces lignes, et qui constate, chaque jour, mieux que personne, quels souvenirs et quels regrets ineffaçables l'accompagnent dans la retraite et l'éloignement, où la maladie l'a confiné. Son passé, pourquoi reculer devant le mot ? son apprentissage du gouvernement paroissial l'avait admirablement préparé à la mission, que les circonstances publiques, les hommes, les lieux eux-mêmes, les traditions, lui traçaient, dès sa venue à Saint-Bonaventure. Pendant dix ans, sur le plateau de la Croix-Rousse, au Bon-Pasteur, il s'était dépensé, sans compter, auprès d'une population ouvrière, qui l'avait adopté comme son ambassadeur, auprès des fabricants et des employeurs ; son crédit était considérable : son obligeance le dépassait encore. Du reste, à Jarnioux, où il avait eu à bâtir une nouvelle église, à Notre-Dame-des-Marais de Villefranche, son unique vicariat, pendant huit ans, on n'avait eu qu'à se louer de son empressement à rendre service, de la bonne grâce dont il l'assaisonnait, et des succès dont ses efforts et ses démarches étaient couronnés. Son cœur pénétrant et sensible possédait la clé pour ouvrir tous les autres. Trop court, beaucoup trop court, a été son passage parmi nous ; cependant, parce qu'il s'y est pris tôt et qu'il a marché vite, son nom demeure attaché à une œuvre de première et d'absolue importance : la restauration extérieure de l'édifice et le prolongement de sa

façade. Il a eu la bonne fortune de mettre en valeur les longs labeurs de ses prédécesseurs et de forcer de rendre aux vieux Cordeliers une réputation, que la presse et l'opinion leur refusaient de parti pris, parce que, les apercevant si laids en dehors, on n'entrait pas, pour les admirer au dedans. Il est singulier, en effet, de lire les jugements sévères, sinon exagérés, portés sur notre église par les archéologues et les journalistes modernes : Kauffmann, dans *Lyon ancien et moderne*, acrimonieux contre les moines jusqu'au dénigrement, trouve à leur temple, en 1838, « un aspect de misère et de dégradation » « Une teinte jaunâtre, du plus triste effet, revêt ses murailles, où la poussière est largement sillonnée par la pluie ; le sol est affaissé et pauvrement recouvert de petits carreaux ; le chœur, fermé avec des dalles debout, liées ensemble par des tenons de fer ; c'est triste et froid. » Le *Salut Public*, vingt ans après, le 25 août 1857, ne tenait pas un langage moins désespérant. « L'aspect extérieur, écrivait son chroniqueur, est celui d'un vaste hangar, surmonté d'un pigeonnier. A l'exception de la rosace, qui est au-dessus du portail et du petit porche, situé à l'ouest, tout est vulgaire, dégradé. Les flancs et les chevets de cette vaste maçonnerie sont cerclés de maisons élevées et de boutiques basses, où s'exercent des industries puantes : on dirait un vieux ponton, amarré entre des estacades vermoulues. » Quelles plaintes auraient exhalées ces délicats critiques, si Saint-Bonaventure, débarrassé de ses échoppes, des maisons qui l'enserraient, en le protégeant, leur fut apparu, dans la nudité de ses murs dégradés, tristes, béants et lézardés, ici, plaqués de plâtras s'effondrant par vastes morceaux, là, piqués de trous, ouverts par les solives arrachées. La solidité du monument en souffrait, au moins autant que sa beauté ; à certains endroits, l'humidité avait rongé la pierre, au point de n'être plus qu'un agglomérat de poussière, et sa lèpre, qu'elle avait étendue de la toiture au sol, était une évidente menace de prochain écroulement. Les travaux, si je ne me trompe, commencèrent au printemps de l'année 1904. M. le curé en assuma l'entière responsabilité morale : il choisit son entrepreneur, M. Durel ; il indiqua ses vues à l'architecte, M. Benoît, le troisième d'une dynastie, où le compas et le crayon ne tombent de la main du père que pour être recueillis par le fils ; il discuta et approuva ses plans : le Conseil de fabrique se tint, officiellement, en dehors du projet et de son exécution : il n'intervint qu'afin d'obtenir l'alignement, pour l'angle nord-ouest, où il s'agissait de restituer à l'église l'ancienne chapelle dont le presbytère l'avait privée. Il était entendu qu'il ne sortirait pas de sa caisse un centime dans ces colossales dépenses. Tous les mémoires furent acquittés par M. Protière ; il n'est que juste, comme il se plaisait lui-même à le répéter, de dire que, dans ces circonstances, Salomon improvisé, il avait rencontré son David, libéral autant que prévoyant. Depuis longtemps, M. Méchin économisait et se préparait à l'échéance formidable, qu'il rendit aisée à son successeur : celui-ci fut le bras de l'entreprise, celui-là s'en était constitué le banquier. Il n'y a aucun motif de taire que les quittances montèrent au total de 131.000 francs. On choisit le 29 juin 1905, pour inviter les paroissiens à remercier Dieu de ce qu'il avait permis d'accomplir ; M. le chanoine Condamin se chargea, dans un éloquent discours, de raconter l'histoire du présent, en l'unissant à celle du passé, et il appela, en termes délicats, à l'honneur, le jour même de sa fête, le pasteur qui avait été à la peine, avec tant d'audace et d'élan.

Les événements qui suivirent sont trop proches de nous; les blessures, qu'ils ont ouvertes, ne sont point assez cicatrisées, pour qu'il ne soit pas sage de les taire, ou à peu près.

On eut, le 3 mars 1906, un premier essai d'inventaire, qui n'aboutit pas, devant les énergiques protestations de M. le Curé et des Fabriciens, devant l'attitude des paroissiens, qui avaient envahi l'église, et qui traduisaient leur émotion et leur colère par des cantiques, entrecoupés de sourds murmures. Quatre jours après, une seconde tentative échoua, comme la précédente. Les agents du domaine agirent à la sourdine et ils remplirent leur mandat, en l'absence de tout témoin officiel, le 24 mars.

En décembre, la loi de séparation entre en vigueur, et, le lendemain du jour, où elle est exécutoire, la mairie envoie l'ordre d'avoir à vider, avant le 25 décembre, les appartements, dont le clergé jouissait par un contrat d'usufruit perpétuel. Les déménageurs n'avaient pas fini d'enlever les meubles, que les agents de la Compagnie des Eaux en fermaient les robinets. M. le Curé, alité depuis quatre mois, terrassé par une cruelle maladie, se fit transporter dans une maison de santé ; quelques semaines après, il adressait à l'archevêché sa démission. Le curé de Saint-Joseph de la Demi-Lune, M. J.-B. Vanel, fut désigné pour le remplacer ; il chanta la grand'messe, le 24 février 1907.

Quand il consulta le registre des délibérations du Conseil de Fabrique, ses yeux tombèrent sur la dernière phrase de la dernière séance de cette Compagnie dissoute. « Nous affirmons, avaient écrit ces vaillants catholiques, notre profonde confiance en la Divine Providence et notre ferme espoir du prochain retour de jours meilleurs. » Nous demandons à partager cette croyance, et nous sommes, à notre poste, pour attendre « ces jours meilleurs » en dépensant notre vie à les préparer.

CONFALONS DE SAINT-BONAVENTURE

Les Associations pieuses qui, sous le nom de confréries, furent nombreuses à Lyon avant la Révolution, occupent une place importante dans l'histoire de la Cité. Parmi elles la *royale Compagnie de Notre-Dame du Confalon* était fameuse par le nombre et la qualité de ses membres et par la valeur des décorations artistiques et architecturales de la chapelle où se sont tenues ses assemblées, depuis l'année 1631 jusqu'en 1793. Les adhérents, gentilshommes, magistrats, gouverneurs de province, chanoines-comtes de Lyon, bourgeois notables, même un roi de France, s'étaient plu à doter cette chapelle de leurs offrandes. Et il est dit dans les anciens almanachs historiques de la ville de Lyon que l'or, les marbres précieux, les tableaux, les sculptures, la menuiserie et l'architecture y étalaient toutes leurs richesses.

La première confrérie de pénitents, érigée sous le titre de Notre-Dame du Confalon, ainsi nommée à cause de la riche bannière portée aux processions, le fut à Rome, en

1264, par saint Bonaventure. Le pape Clément IV l'honora d'une bulle l'année suivante. Grégoire XIII l'érigea en archiconfrérie, le 26 avril 1578, et lui confia, en 1582, le soin de délivrer les chrétiens esclaves des mains des infidèles.

C'était une tradition conservée par la compagnie des pénitents de Notre-Dame du Confalon de Lyon, qu'elle eut, elle aussi, pour fondateur saint Bonaventure, venu à Lyon, en 1274, pour assister au concile général convoqué par le pape Grégoire X, qui fut tenu dans l'église cathédrale Saint-Jean, avec un immense concours de cardinaux, de prélats, d'ambassadeurs, de souverains de l'univers entier. Saint Bonaventure aurait établi cette fondation dans le cloître des Cordeliers, où il devait mourir bientôt après, trois jours avant la fin du concile, le 14 juillet 1274.

La première chapelle des pénitents du Confalon de Lyon était dans les bâtiments des Cordeliers, du côté du Rhône, sous le dortoir des religieux. Détruite par les protestants, qui s'emparèrent de la ville le 30 avril 1562 et en restèrent les maîtres pendant seize mois, la confrérie du Confalon fut restaurée en 1577, par le zèle de deux gentilshommes lyonnais, Maurice du Peyrat et Justinien Pance, avec la protection des conseillers de la ville et du consentement de Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon. Le pape Grégoire XIII approuva, par une bulle, ses statuts et règlements. Agrégé à l'archiconfrérie du Confalon de Rome, le 9 février 1578, elle fut érigée à Lyon, sous le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge. Dès l'origine, elle s'était recrutée dans l'élite de la cité. En 1582, Henri III, roi de France, de passage à Lyon, voulut assister, en qualité de simple confrère, aux exercices de la Compagnie, d'où elle prit le nom de Compagnie royale.

En 1730, les pénitents du Confalon de Lyon firent imprimer, en un volume, leurs statuts et règlements, qui révèlent l'esprit et le but de leur association. Le but était la sanctification des confrères agrégés, par l'observation stricte des devoirs du chrétien, l'exercice de la charité envers les pauvres, les malades et les prisonniers, la réconciliation des ennemis, la pratique de la pénitence, la fréquentation des sacrements, les prières pour les morts, l'assistance régulière aux exercices dans la chapelle et aux processions qui se faisaient au dehors, notamment dans la nuit du jeudi saint pour visiter les reposoirs, et le 29 août pour acquitter, à Saint-Roch, dans la chapelle de la Quarantaine, un vœu à l'occasion de la peste de 1577. L'assiduité des confrères aux offices de la chapelle était exigée et la régularité de leur vie dans le monde sanctionnée par la peine de l'exclusion. Il était de fondation au Confalon qu'en cas de grave maladie du roi, de la reine ou des princes de la maison royale, les pénitents se mettaient en prières dans la chapelle et se relevaient jour et nuit, tant que le danger était sérieux. En 1744, après la guérison du roi Louis XV, qui avait fait à Metz, au mois d'août, une très grave maladie, les corps et compagnies de la ville témoignèrent un grand empressement à rendre à Dieu des actions de grâces publiques. Les pénitents du Confalon célébrèrent à cette occasion, le 17 septembre, une fête dans leur chapelle, où les chants du *Te Deum* et de l'*Exaudiat* furent suivis d'une messe en musique, accompagnée du bruit des trompettes et des boîtes, et, le soir, d'une brillante illumination au portail, sur tout l'enclos de la chapelle et aux maisons des confrères.

Les pénitents du Confalon portaient, dans les réunions à la chapelle et dans les processions au dehors, comme costume de cérémonie, une robe très ample surmontée d'un capuchon qui recouvrait la figure et où étaient ménagées seulement deux ouvertures pour les yeux. De la couleur de ce vêtement leur était venu le nom de *pénitents blancs*.

En 1631, les pénitents du Confalon, qui jusque-là avaient reçu l'hospitalité des pères Cordeliers, résolurent de construire une chapelle mieux en rapport avec l'importance que leur compagnie avait acquise. Par acte passé en 1631, avec les Cordeliers, ils se firent céder sur la rue *Bon Rencontre*, qui limitait au couchant l'enceinte du couvent, une parcelle de jardin entre l'abside de la grande église et la chapelle Notre-Dame de Bon-Rencontre, celle-ci située à l'angle formé par la rue de ce nom et la rue du Port-Charlet, aujourd'hui rue Ferrandière. C'était l'emplacement de l'église primitive des Cordeliers, où saint Bonaventure avait été inhumé et d'où ses restes furent transportés, en 1434, dans la nouvelle église consacrée par l'archevêque Pierre de Savoye en 1329. Il est occupé aujourd'hui par l'îlot de l'hôtel Bayard. Le chevet de l'église est séparé de la rue Ferrandière par un espace de 50 mètres, sur lequel avait été construite la chapelle du Confalon, à la suite de l'église et, comme elle, orientée au midi.

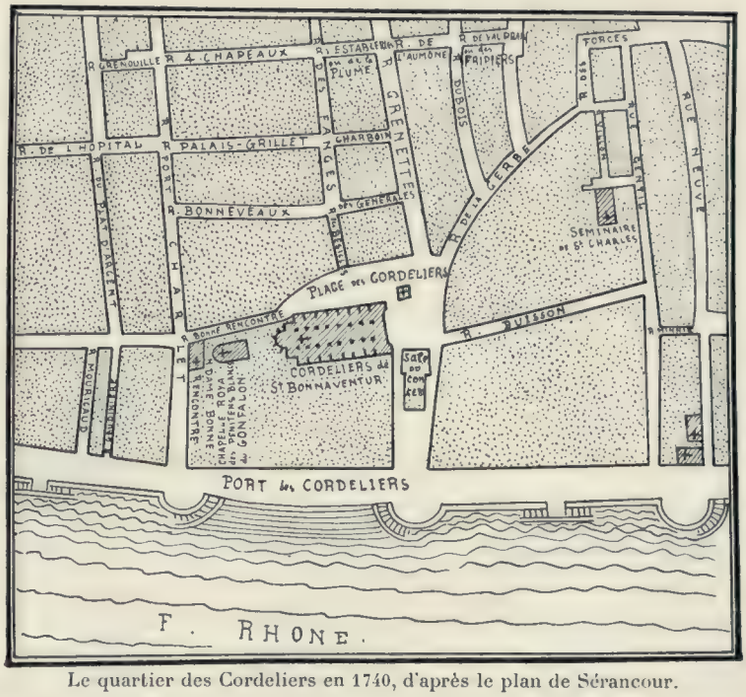

Le quartier des Cordeliers en 1740, d'après le plan de Sérancour.

Le 29 décembre 1631, Charles de Neuville, seigneur d'Halincourt, marquis de Villeroy, gouverneur pour le roi des provinces de Forez, Lyonnais et Beaujolais, posa la première pierre de la nouvelle chapelle et prit à sa charge une partie de la dépense. Il fit construire entièrement à ses frais le grand portail qui donnait accès de la rue Bon-Rencontre dans une avant-cour. Deux médailles, œuvres de Clément Gendre, artiste lyonnais, conservent la mémoire de cette libéralité. L'une porte l'effigie de Charles de Neuville et au revers l'Assomption de la Vierge. L'autre représente le portail édifié par le donateur et au revers une dédicace en latin en l'honneur de la mère de Dieu.

Le portail sur la rue était formé de deux pilastres en marbre rouge et noir, couronnés de frises, d'architraves et corniches, avec un fronton de marbre noir portant une inscription et les armes des Villeroy.

De l'avant-cour on pénétrait par un vaste perron de quatre marches, dans la chapelle,

orientée au sud, et dont l'entrée faisait face à l'abside de la grande église. On trouvait d'abord un vestibule, dont la voûte était soutenue par deux colonnes de marbre de Seyssel. Trois inscriptions dédicatoires et sept grands tableaux en ornaient les murs, notamment un très beau portrait de Camille de Neuville, archevêque de Lyon. Les autres étaient des figures à mi-corps de différents saints, peintes par Vignon. Le buste du Sauveur en bronze, œuvre très vantée d'un auteur italien inconnu, dominait la porte donnant accès du vestibule dans la chapelle. Il y avait aussi, dans le vestibule, une Vierge en bas-relief, au-dessous de laquelle étaient représentés deux confrères à genoux, en costume de pénitents.

Les inscriptions placées dans le vestibule rappelaient trois dates de l'histoire de la chapelle du Confalon de Lyon. La première était la dédicace à la Vierge mère de Dieu, sous le titre de l'Assomption, en novembre 1577, de la chapelle primitive, dans l'enceinte du couvent des Cordeliers, sous le règne de Henri III et le pontificat de Grégoire XIII. Il y était dit que la confrérie des pénitents du Confalon de Lyon fit un vœu pour obtenir que la ville fut délivrée du fléau de la peste qui avait sévi du mois de mars au mois de juin, et qu'elle fut agrégée, cette même année, à l'archiconfrérie du Confalon de Rome. C'était l'année de la restauration de la confrérie, dissoute depuis 1562 par les protestants. La seconde inscription de 1634 était une dédicace à la reine du ciel, sous le titre de l'Assomption, de la nouvelle chapelle, dont le gros œuvre était achevé, avec les noms des recteurs et vice-recteurs qui, depuis 1631, date de la fondation, avaient dirigé la construction. Enfin, la troisième inscription de 1637 était encore une dédicace de la nouvelle chapelle, dont la décoration fut achevée, cette année-là, avec les noms du recteur et du vice-recteur de la compagnie qui y avaient contribué par leurs générosités.

La chapelle proprement dite avait une longueur de quatre-vingt-quatre pieds et une largeur de trente-trois. On y voyait trois tribunes, une dans le fond de la nef et deux autres, chacune au milieu de l'un des murs latéraux; celle du côté de l'épître, occupée par l'orgue; celle du côté de l'évangile réservée aux symphonistes. Les arêtes de la voûte à ogives étaient couvertes de dorures.

Un lambris de menuiserie revêtant les murs sur tout le pourtour, portait dix grands tableaux et quatre bas-reliefs représentant quatorze mystères de la vie de la Vierge et, en outre, dans les panneaux, des ornements sculptés dont les sujets étaient tirés de ses litanies. Ferdinand Delamonce avait fourni, dans sa jeunesse, le dessin de cette riche composition; au dire de Clapasson, l'idée générale en était belle, quoique la décoration fût un peu chargée.

Voici la description des dix tableaux de la nef de la chapelle, telle que la donnent Clapasson et le livre des *Statuts et Règlements* : premier tableau du côté de l'épître : *La Conception*, de Lebeau; puis, *La Nativité de la Sainte-Vierge*, de Bernard : ces deux tableaux de valeur médiocre; *L'Annonciation*, de Jean-Baptiste Corneille dit le Jeune; *La Visitation*, jugée par Clapasson un des chefs-d'œuvre de Charles Delafosse; *La Crèche et l'Adoration des bergers*, de Thomas Blanchet. Du côté de l'évangile : *L'Adoration des rois mages*, de Charles Delafosse, ouvrage aussi estimé que celui du même auteur placé de l'autre côté; *La Circoncision de Notre-Seigneur*, de Daniel Sarrabat; *La fuite en*

Égypte, de Michel Corneille dit l'Aîné ; *L'Assomption*, attribuée par Clapasson à La Tremollière et, dans le livre des *Statuts et Règlements* à Delamonce ; enfin *Le Couronnement de la Vierge*, par Lebeau.

Les deux bas-reliefs de quatre pieds et demi de hauteur sur cinq de largeur, placés au-dessous de la tribune de l'orgue, œuvres de Simon, élève de Coustou l'aîné, figuraient, en sculpture sur bois, *La Présentation de la Vierge au temple* et *Le Mariage de la Vierge*. Les deux bas-reliefs de même dimension au-dessous de la tribune des symphonistes, sculptés par Lamoureux, aussi élève de Coustou, étaient : *Jésus prêchant dans le temple à l'âge de douze ans* et *La Mort de la Vierge assistée des onze apôtres*. On estimait ces deux ouvrages comme étant parmi les meilleurs de cet artiste lyonnais.

Le sanctuaire de la chapelle avait la forme d'une coupole de quarante-quatre pieds de hauteur sur vingt-cinq de diamètre, à ogives et arêtes soutenues, à leur naissance, par des termes ailés de grandeur naturelle, tenant chacun un instrument de musique différent. De grands carreaux de marbres rouge et noir entourés d'une bordure de marbres de couleurs variées couvraient le sol.

L'autel, auquel on accédait par quatre degrés de marbre rouge, était de marbre vert d'Égypte, avec un bas-relief de marbre blanc attribué à Michel Perrache, représentant *L'Ensevelissement de la Vierge par les Apôtres et les disciples*.

Le sanctuaire, l'autel et les gradins étaient ornés, sur les coins et arêtes, de chérubins, festons, feuillages, moulures et autres ornements en bronze doré au feu, œuvre de Michel Perrache. Le même artiste avait sculpté, pour le fond du sanctuaire, un groupe de l'*Assomption de la Vierge*, de grande dimension, soutenu par des anges dont les dessins étaient de Daniel Sarrabat, qui fut également l'auteur de fort belles grisailles placées au-dessous du groupe sculpté, figurant les apôtres autour du tombeau de la Vierge.

La décoration du sanctuaire se complétait de quatre grands et magnifiques tableaux ; deux de Crétet : *Jésus-Christ au tribunal de Pilate* et la *Fraction du pain aux disciples d'Emmaüs*; et deux attribués à Rubens dans la description de la chapelle qui fait suite aux *Statuts et Règlements* : *Jésus-Christ crucifié* et *La descente de croix*. D'autres tableaux, dont cinq de Blanchet, décoraient la grande tribune du fond.

La chapelle était éclairée par vingt-deux vitraux, dont cinq dans le sanctuaire, celui de l'œil-de-bœuf du fond, six dans les tribunes et les autres dans la nef. On y voyait peintes les armes de la confrérie et la représentation de seize mystères de la vie de la Vierge.

On se demande ce que sont devenues tant de richesses. La Révolution a fait là son œuvre destructive. Cependant il subsiste quelques épaves de ces œuvres d'art qui étaient accumulées dans la chapelle du Confalon comme dans un musée. L'église Saint-Pierre, à Lyon, posséderait trois tableaux et deux bas-reliefs de cette provenance :

1° Contre la deuxième travée de la paroi de droite de l'église Saint-Pierre : *Les disciples d'Emmaüs*, de Crétet, anciennement dans le sanctuaire de la chapelle du Confalon. Cette toile, qui était presque carrée, a été augmentée en haut et en bas, pour lui donner les dimensions du tableau de la *Circoncision* placé en face (3 m. 05 × 2 m. 77). Le tableau des disciples d'Emmaüs de l'église Saint-Pierre figure, attribué à Crétet, dans l'*Inventaire*

des tableaux mis en réserve dans le muséum de l'école de dessin, par Cogell et Fayet, du 14 nivôse an V (13 janvier 1797). Cet inventaire est aux archives municipales.

2° Au fond du sanctuaire de l'église Saint-Pierre, à gauche : *L'Assomption de la Sainte-Vierge* (2 m. 70 × 1 m. 93), signé en bas et au milieu verticalement : Tremollière, 1736.

3° Dans la même église au fond du sanctuaire, à droite : *La Visitation de la Sainte-Vierge*, de Charles Delafosse.

Ces deux toiles, de dimensions semblables et découpées dans le haut de la même forme, figurent, attribuées, l'une à La Tremollière, l'autre à Charles Delafosse, dans l'inventaire de 1797. Comme il y avait dans la chapelle du Confalon deux grands tableaux représentant les mêmes sujets et attribués aux mêmes auteurs, Léon Charvet est bien fondé à conclure, dans son volume sur les *de Royer de la Valfenière*, que les deux toiles de l'église Saint-Pierre proviennent de la chapelle du Confalon. Il y a toutefois à observer que si Clapasson attribue à La Tremollière *L'Assomption* du Confalon, il est dit, dans le livre des *Statuts et Règlements*, que ce tableau était de Delamonce.

4° Le maître-autel de l'église Saint-Pierre porte, sur la face antérieure, en bas-relief de marbre de un mètre soixante centimètres sur soixante-cinq centimètres, un *Ensevelissement de la Vierge*. L'autel du sanctuaire du Confalon était orné du même sujet en bas-relief de marbre de six pieds de large sur deux pieds quatre pouces de haut. Ces dimensions sont sensiblement les mêmes et permettent de croire que c'est bien l'œuvre de Michel Perrache qui est conservée à l'église Saint-Pierre, ainsi, du reste, que le rapporte la tradition. C'est un superbe morceau de sculpture. Les apôtres et les disciples au nombre de treize, forment le convoi de la Vierge morte. Les uns portent le brancard, les autres des cierges ou bien vénèrent à genoux le corps de la Défunte. L'œuvre est achevée dans ses moindres détails. Le ciseau de l'artiste a su varier, par l'attitude des personnages et les traits de leurs visages, l'expression de tristesse répandue sur toute la scène, et imprimer à l'ensemble du cortège un mouvement en avant rendu avec une rare habileté.

5° Léon Charvet signale comme provenant de la chapelle du Confalon un bas-relief en marbre blanc, *La Visitation* (0 m. 61 × 1 mètre), attribuée à Bidau et que l'on peut voir aujourd'hui plaqué contre la paroi de la troisième travée du bas-côté gauche de l'église Saint-Pierre. Mais cet objet n'est mentionné ni par Clapasson, ni dans le volume des *Statuts et Règlements*.

6° Il n'est pas question non plus, dans les ouvrages qui nous ont conservé la description du mobilier de la chapelle du Confalon, d'un autre bas-relief de marbre blanc qui décore actuellement le devant de l'autel de la chapelle de la Sainte-Vierge, dans l'église Saint-Nizier et qui, suivant la tradition, aurait la même provenance. Il représente les onze apôtres autour du tombeau vide de la Vierge, après son Assomption. Il y avait bien un sujet semblable au fond du sanctuaire de la chapelle du Confalon, au-dessous du groupe de l'*Assomption* de Michel Perrache, mais il était rendu en peinture à grisailles et était l'œuvre de Daniel Sarrabat. La représentation des scènes se rapportant à la mort de la Vierge et à son couronnement dans le ciel revient souvent dans l'énumération des tableaux et sculptures du Confalon, parce que la chapelle avait été érigée sous le titre de

l'Assomption de la Sainte-Vierge. Le bas-relief de l'église Saint-Nizier n'a sûrement pas été fait avec la destination d'être placé là où il est actuellement. La Vierge de Coysevox, qui domine l'autel, n'est pas une Assomption, et le groupe des onze apôtres autour du tombeau vide, dont plusieurs regardent au ciel et accompagnent d'un geste la vision de Celle qui les a quittés, n'est que la partie inférieure d'une composition complète dont le reste manque. Il n'est pas impossible, comme la croyance s'en est conservée, que le bas-relief de Saint-Nizier provienne du Confalon. Toutefois, cette origine est douteuse, parce qu'on ne retrouve le bas-relief de Saint-Nizier dans aucune des descriptions des objets d'art qui décoraient la chapelle du Confalon.

L'église de Neuville possède un groupe sculpté en bois représentant *L'Assomption*. On croit que c'est une copie du groupe, sinon l'œuvre originale de Michel Perrache, qui se voyait autrefois dans le sanctuaire de la chapelle du Confalon.

Tapisserie ancienne, représentant deux pénitents du Confalon, avec leur costume de cérémonie.

M. Camille Vadon, banquier à Charlieu, possède une tapisserie achetée à Lyon, il y a une vingtaine d'années, qui figura à l'exposition universelle de Lyon en 1893, et qui est, à n'en pas douter, une précieuse épave du riche mobilier de la chapelle du Confalon. Cette tapisserie du XVIIIe siècle, de 1 mètre 20 centimètres de largeur sur 0,90 centimètres de hauteur, représente, dans un paysage à verdures, deux personnages à genoux, revêtus du costume de cérémonie des pénitents, pieds nus, en adoration de chaque côté d'un Christ crucifié. Le dessin est d'une grande finesse. La douleur sur les traits du crucifié est merveilleusement rendue; l'académie du corps du Christ et des pieds et des mains des pénitents, très étudiée.

Dans la bordure est tissée la légende : en haut *Societas*, en bas *Confalonis*, qui est la devise du sceau du Confalon de Lyon.

Dans la description de la chapelle du volume des *Statuts et Règlements*, p. 146, il est dit qu'il y avait, en 1730, dans le vestibule, au-dessous d'une vierge en bas-relief, la représentation de deux confrères à genoux en costume de pénitents. S'agit-il là de la tapisserie retrouvée à Lyon, 150 ans plus tard, chez un revendeur du quartier du Tonkin ? La chose n'est pas impossible.

M. Léon Galle possède, dans sa belle collection lyonnaise, une peinture sur toile de

47 centimètres de hauteur sur 40 de largeur, représentant le *Mystère de l'Annonciation.* La Vierge agenouillée sous une tenture en forme de baldaquin drapé, écoute l'ange Gabriel qui se présente, tenant à la main une tige de lis. La peinture est encadrée dans un ovale qui porte la même légende que celle de la tapisserie : *Confalonis Societas.* Elle n'a aucune valeur artistique : la toile est collée sur un panneau de bois garni lui-même, comme entourage, d'une mince lame de fer de un centimètre de largeur, fixée sur le panneau avec de gros clous à tête plate. Cette disposition paraît indiquer que le tableau n'était pas destiné à rester à une place fixe, mais à être transporté. C'était peut-être un objet remis à chaque confrère lors de son entrée dans la confrérie, en souvenir de son agrégation.

Aucun des auteurs qui ont écrit sur la chapelle du Confalon n'a omis de parler du fameux *Christ en croix* attribué à Rubens, placé dans le sanctuaire. Les *Statuts et Règlements* mentionnent même un autre tableau de Rubens, une *Descente de Croix* placée vis-à-vis. Pour ce dernier, Clapasson et l'auteur de la notice sur Daniel Sarrabat se contentent de l'attribuer à un des élèves du chef de l'école flamande, Théodore de Thulben

Quant au *Christ crucifié*, tous en parlent en des termes qui ne peuvent qu'exciter des regrets pour la perte d'une si belle œuvre. Le réalisme de cette peinture avait fait naître une légende. On racontait que le peintre, après avoir attaché le modèle à une croix, l'avait poignardé pour saisir, avec toute la vérité possible, l'état d'un crucifié qui rend le dernier soupir. C'eût été vraiment saisir l'expression de la mort sur le *vif*. Mais rien n'autorise à charger la mémoire de ce grand homme d'avoir voulu faire un chef-d'œuvre au prix d'un assassinat.

Le *Christ* du Confalon était-il vraiment de Rubens? Lors de la formation du musée de Lyon, en 1804, le conservateur Artaud, dans la description des objets qui en faisaient partie, avait présenté, comme provenant de la chapelle du Confalon, un *Christ crucifié* qu'il niait être de Rubens et qu'il attribuait à son élève de Thulben. Il n'y a pas de doute que le *Christ* du musée n'était pas de Rubens, mais il est probable qu'il n'était pas non plus celui de la chapelle du Confalon. Celui-ci avait été détruit à l'époque de la Révolution. Guillon de Montléon racontant dans son livre, *Lyon tel qu'il est et tel qu'il était*, édition de 1797, le pillage de la chapelle du Confalon en 1793, rapporte que le *Christ mourant*, de Rubens, fut haché à coups de sabre. Cet auteur ayant eu à rappeler le fait dans une lettre adressée aux rédacteurs des *Archives du Rhône*, le 6 août 1827, l'affirma de nouveau à cette occasion, disant qu'il l'avait noté étant lui-même à Lyon, dès les premiers mois de 1795, un an après la dévastation de la chapelle du Confalon, et d'après le récit de témoins oculaires, alors que cet événement était encore présent à tous les esprits. Guillon de Montléon ajoute qu'il avait vu ce tableau maintes fois et recueilli à son sujet l'opinion d'artistes distingués, et que nul ne contestait alors l'attribution qui en était faite à Rubens.

Avant de disparaître, dans la tourmente révolutionnaire, la chapelle Notre-Dame du Confalon devait être le siège d'un épisode mémorable de l'histoire de la cité. En 1789, le couvent des Cordeliers fut choisi pour le lieu de réunion des trois ordres, convoqués pour la nomination de leurs députés aux États Généraux et la rédaction de leurs cahiers de

doléances. Les grandes assemblées générales eurent lieu dans l'église, mais chaque ordre avait des séances particulières dans une salle spéciale. Le clergé tenait les siennes dans la chapelle du Confalon, sous la présidence de M. de Castellas, doyen de l'église, comte de Lyon.

Lorsque vinrent les jours de violence, les richesses accumulées dans la chapelle du Confalon devaient exciter la rage des démolisseurs. C'était un dimanche, 10 décembre 1793. Le cloître et l'église des Cordeliers furent envahis : tout y fut renversé et brisé. Dans la chapelle du Confalon, la plupart des boiseries, tableaux et sculptures furent mis en pièces.

Le 16 fructidor an IV, les propriétés des Cordeliers sont vendues, puis démolies et, sur leur emplacement, de nouvelles rues sont ouvertes. La chapelle du Confalon et celle voisine Notre-Dame de Bon-Rencontre, sont transformées en greniers. Sous le premier Empire, ce qui en reste est abattu pour faire place à la construction d'une halle aux blés, affectée, en 1835, au Mont-de-piété démoli de nos jours, lors de la transformation du quartier Grôlée.

CONFALONS DE LA GUILLOTIÈRE

On lit dans les « Remontrances » rédigées par le censeur de la chapelle et conseiller de la confrérie pour l'année 1685, que la dite confrérie avait été érigée trente-trois ans auparavant au bourg de la Guillotière, à la prière et sollicitation de quelques paroissiens qui tâchèrent de la maintenir par tous les soins possibles et de subvenir tant à son entretien matériel qu'aux exigences du culte. Mais par la suite et peut-être à cause de l'augmentation du nombre de ses membres, la confrérie du Confalon prit des délibérations non conformes aux statuts établis par les fondateurs, et elle ne tarda pas à péricliter. Elle se releva cependant, et environ cent ans plus tard, en 1790, nous la voyons bien pourvue de ses cadres, qui se composaient, témoignage de sa bonne ordonnance et de sa vitalité, de deux recteurs, dont l'un était simplement honoraire, d'un vice-recteur, d'un censeur, de deux conseillers, d'un trésorier, d'un sécrétaire, de deux maîtres de cérémonies et de deux sacristains. Elle fut dissoute à l'époque de la Révolution.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE XII

SAINT-BONAVENTURE

Lettre circulaire du convent (sic) *de S. Bonaventure de Lyon au très rr. pp. et convent des trois provinces confédérées des Cordeliers de France.* S. l. n. d., in-4, 3 p.

La triomphante victoire de la vierge Marie sur sept malins esprits chassés du corps d'une femme dans l'église des Cordeliers de Lyon, laquelle histoire est enrichie d'une belle doctrine pour entendre l'astuce des diables ; le tout descrit par le r. p. Benedicti. Lyon, P. Rigaud, 1611, in-32, 171 p.

Fodéré (Jacq.), *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de S. François et des monastères de Ste Claire, érigés dans la province de Bourgogne.* Lyon, 1619, in-4, 12 f.-1017 p.

Bazin (J.-B.), *Quelques remarques sur le grand couvent de St. Bonaventure de Lyon*. Lyon, 1693, in-12.

[Bazin (J.-B.), cordelier], *Relation de ce qui s'est passé dans l'église des Cordeliers des couvents de Lyon, Monthrison, Villefranche et Châlon-sur-Saône à l'occasion de la canonisation des saints Jean de Capistran et Paschal Baylon*, 1693.

Histoire et description de la ville de Lyon, de ses antiquités, de ses monuments et de son commerce, avec des notes sur les hommes célèbres qu'elle a produits; par Rivière de Brinais [André Clapasson]. Lyon, Bruyset, 1761, in-8.

Règlement de la société des dames établie pour le soulagement des pauvres incurables des paroisses de Saint-Nizier et de Saint-Bonaventure. Lyon, Rusand, 1824, in-18, 33 p.

Règlement de la Confrérie du Saint-Rosaire établie dans la paroisse de Saint-Bonaventure à Lyon. Aux halles de la Grenette. Lyon, Rusand, 1830.

Règlement pour la confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse de Saint-Bonaventure, dûment approuvé. Lyon, Rusand, 1833, in-12, 45 p.

Les grands Cordeliers de Lyon, ou l'église et le couvent de Saint-Bonaventure depuis leur fondation jusqu'à nos jours; par l'abbé L. A. Pavy. Lyon, Sauvignet, 1835, in-8, 3 f.-280 p., 1 plan.

Lyon, ancien et moderne, par les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*, sous la direction de Léon Boitel, avec des gravures à l'eau-forte et des vignettes sur bois par H. Leymarie. Lyon, Boitel, 1838-43, in-8, 2 vol. — T. I, p. 461-73, article de Kauffmann sur les Cordeliers de Saint-Bonaventure.

Association pour honorer le Sacré-Cœur de Jésus, établie dans l'église des Cordeliers de S.-Bonaventure, le 16 novembre 1723, et renouvelée en 1819. Lyon, Périsse, 1842, in-12, 35 p., 1 grav.

Abbé Vachet, *Les Cordeliers de Lyon*, dans : *Revue du diocèse de Lyon*, 1881, t. II, p. 369-72, 423-6, 478-82, 564-7.

Morel de Voleine, *Saint-Bonaventure*, dans : *Revue du Lyonnais*, 1891, série 5, t. XI, p. 1-7.

Benedicti (J.), *Une possédée du démon exorcisée à Saint-Bonaventure de Lyon*, dans : *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 1903, t. III, p. 154-61.

CONFALONS

Statuts et règlemens que doivent observer les confrères de la royale & dévote compagnie des pénitens blancs de Notre-Dame du Confalon de Lyon, agrégée à la grande archiconfrérie de Notre-Dame du Confalon de Rome l'année 1578, sous le pontificat de n. s. père le pape Grégoire XIII, et confirmée par sa bulle du 25 may 1583, ensemble les devoir des officiers, & d'un (*sic*) abrégé historique de cette compagnie depuis son institution en cette ville par saint Bonaventure l'année 1274. Lyon, aux dépens de la royale compagnie des pénitens de Notre-Dame du Confalon de Lyon, 1730, in-12, 12 f.-168 p., 1 grav.

Statuts des confrères de la compagnie des pénitens blancs de Notre-Dame de Confalon. Lyon, 1756, in-12.

Dissard, *Notice sur la confrérie des pénitents de Notre-Dame de Confalon*, dans : *Lyon-Revue*, 1880-1, t. I, p. 360-5, t. II, p. 46-53, 110-7, 235-40 et 287-91.

Prajoux (abbé), *La royale et dévote compagnie des pénitents blancs de Notre-Dame du Confalon de Lyon*, dans : *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 1901, t. I, p. 319.

TABLE DES CHAPITRES

Chapitre I. Notre-Dame de Fourvière 1

Chapitre II. Saint-Romain ; Saint-Pierre-le-Vieux ; Saint-Alban ; Sœurs Saint-Vincent de Paul 47

Chapitre III. Ainay ; Saint-Michel d'Ainay 85

Chapitre IV. Trappistines ; Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie ; Frères du Sacré-Cœur ; Religieuses de Jésus-Marie ; Compassion ; Religieuses de la Sainte-Famille 111

Chapitre V. La Platière ; Saint-Pierre et Saint-Saturnin ; Carmes-Déchaussés ; Paroisse du Bon-Pasteur ; Notre-Dame de la Retraite au Cénacle ; Cité Rambaud ; Œuvre des soldats à la Part-Dieu 141

Chapitre VI. Annonciation ; Béchevelin ; Saint-André ; Champagneux ; Saint-Jean-de-Dieu ; Sœurs Saint-Charles ; Séminaire Saint-Charles ; Saint-Clair ; Feuillants ; Religieuses du Saint-Sacrement 191

Chapitre VII. Cordeliers de l'Observance ; Petites Sœurs de l'Assomption ; Sœurs de Marie-Joseph ; Religieuses du Sacré-Cœur de la Ferrandière, des Anglais, de la rue Boissac ; Sœurs Notre-Dame de Fourvière ; Religieuses Notre-Dame de l'Assomption ; Nazareth ; Servantes des Pauvres ; Missions-Africaines ; Notre-Dame d'Afrique ; Oratoriens ; Saint-Polycarpe ; Propagation de la Foi 219

Chapitre VIII. PP. Jésuites de la Trinité, de Saint-Joseph, du Petit-Collège, de la rue Sainte-Hélène et de Fourvière ; Sainte-Anne du Sacré-Cœur ; Maristes de Puylata et de Sainte-Foy ; Sœurs Maristes ; Frères des Écoles chrétiennes au petit collège et aux Lazaristes ; Anciens hôpitaux, les Passants ; Hôtel-Dieu ; Hôpital Saint-Joseph ; Hôpital Saint-Luc ; Ursulines de la Monnaie, de Saint-Barthélemy, de Saint-Irénée ; Franciscaines de la Mothe ; Les trois Monastères de Sainte-Élisabeth ; Bellecour et la Croix-Rousse, Saint-Just et les Deux-Amants ; Les Colinettes ; Paroisse Saint-Vincent de Paul ; Maison de retraite Saint-Pothin ; Paroisse Sainte-Croix 257

Chapitre IX. La Chana et Saint-Éloi ; Pénitents de la Miséricorde ; Sœurs Saint-Joseph de Cluny ; La Déserte ; Notre-Dame des Missions ; La Providence ; Notre-Dame de Charité dit refuge Saint-Michel ; Sainte-Marthe ; Annonciades ; Maison de la propagation de la Foi ; Camilliens ; Franciscaines de Calais ; Saint-Maurice de Monplaisir ; Notre-Dame de l'Assomption ; Saint-Alban ; Grands-Capucins et Capucins du Petit-Forest ; Le Saint-Enfant-Jésus ; L'Espérance et Bethléem 307

Chapitre X. Saint-Nizier ; Saint-Jacques ou Saint-Jacquême ; Saint-Laurent ; Blie et Saint-Benoît ; Sœurs de l'Immaculée-Conception institutrices des aveugles ; École Ozanam ; Institution des Chartreux ; Notre-Dame de Bellecombe..... 349

Chapitre XI. Grands-Carmes ; Sainte-Catherine et Saint-Marcel ; Verbe-Incarné ; Recluserie Sainte-Madeleine et chapelle de Lorette ; Anciens cimetières ; Sainte-Madeleine de la Guillotière ; Léproserie Saint-Lazare ; Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur ou Sacré-Cœur des Chartreux ; Œuvre de la Croix ; Saint-Georges ; Bon-Secours ; Notre-Dame des Victoires ; Hospitaliers-Veilleurs ; Saint-Sébastien ; Chapelle de Pont-du-Rhône ou du Saint-Esprit ; Saint-Charles de Serin ; Petites Sœurs des Pauvres ; Point-du-Jour ; Cinq-Plaies ; Jésus-Hostie ; Religieuses de la Nativité de Notre-Seigneur ; Saint-Augustin ; Saint-Pierre de Vaise..... 373

Chapitre XII. Saint-Bonaventure ; Confalons..... 413

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ÉGLISES ET CHAPELLES

Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur ou Sacré-Cœur des Chartreux 384
Afrique (religieuses Notre-Dame d') 246
Anglais (Sacré-Cœur des) 226
Annonciades 331
Annonciation (l') 191
Assomption (religieuses Notre-Dame de l') .. 236
Assomption (Petites-Sœurs de l') 223
Assomption (Notre-Dame de l') 342
Aveugles (sœurs des) 363
Ainay (Saint-Martin d') 85
Béchevelin (Notre-Dame de) 195
Bellecombe (Notre-Dame de) 368
Bethléem (orphelinat de) 347
Blie 362
Bon-Pasteur 172
Bon-Secours 393
Camilliens 339
Capucins (Grands-), et Capucins du Petit-Forest 343
Carmes (Grands-) 374
Carmes-Déchaussés 165
Cénacle (Notre-Dame de la Retraite au) 177
Champagneux 200
Chana 308
Charité (filles de la) 63
Chartreux (institution des) 364
Cimetières (anciens) 381
Cinq-Plaies 402
Cité de l'Enfant-Jésus dite Cité-Rambaud ... 180
Colinettes 297
Collège (Petit-) 263
Compassion 131
Confalons de Saint-Bonaventure 477
Confalons de la Guillotière 485
Cordeliers de l'Observance 219
Cordeliers (Grands-) 413
Croix (œuvre de la) 385
Déserte 323
Deux-Amants (religieuses Sainte-Élisabeth des) 295
Espérance (religieuses de l') 347
Ferrandière (Sacré-Cœur de la) 226
Feuillants 211
Fourvière (Notre-Dame de) 1
Fourvière (religieuses Notre-Dame de) 233
Franciscaines de Calais 339
Sacré-Cœur (Frères du) 121
Grands-Carmes 374
Hôpitaux (anciens) 279
Hospitaliers-Veilleurs 395
Hôtel-Dieu 282
Immaculée-Conception (sœurs de l'), institutrices des aveugles 363
Jésuites du collège de la Trinité 258
Jésuites de Fourvière 265
Jésuites de Saint-Joseph à Bellecour 262
Jésuites, rue Sainte-Hélène 264
Jésuites du Petit-Collège 263
Jésus-Hostie 403
Jésus-Marie (religieuses de) 126
La Mothe (Franciscaines de) 291
Marie-Joseph (sœurs de) 225
Maristes de Puylata et de Sainte-Foy 268
Maristes (sœurs) 268
Miséricorde (pénitents de la) 310
Missions (Notre-Dame des) 325
Missions-Africaines 242
Monplaisir 340
Nativité de N.-S. (religieuses de la) 404
Nazareth 239
Notre-Dame de l'Assomption 342

Notre-Dame-de-Bellecombe..... 368
Notre-Dame-de-Charité dit refuge Saint-Michel..... 319
Notre-Dame des Missions..... 325
Notre-Dame des Victoires..... 394
Observance (Cordeliers de l')..... 219
Œuvre de la Croix..... 385
Enfant-Jésus (œuvre du Saint-)..... 346
Oratoriens..... 248
Ozanam (école)..... 366
Part-Dieu (chapelle des soldats à la)..... 187
Passants (hôpital des)..... 280
Petit-Forest (Capucins du)..... 343
Pauvres (Petites-Sœurs des)..... 400
Pénitents de la Miséricorde..... 310
Petites-Sœurs des pauvres..... 400
Platière (Notre-Dame de la)..... 141
Point-du-Jour..... 401
Pont-du-Rhône (chapelle du)..... 396
Propagation de la foi (œuvre de la)..... 248
Propagation de la foi (maison de la)..... 337
Providence..... 328
Retraite au Cénacle (Notre-Dame de la).... 177
Sacré-Cœur (Saint-Anne du)..... 265
Sacrés-Cœurs, dites de Larajasse (religieuses des)..... 116
Sacré-Cœur (religieuses du)..... 226
Sacré-Cœur des Chartreux..... 384
Saint-Alban, quartier Saint-Jean..... 58
Saint-Alban, à Monplaisir..... 343
Saint-André..... 197
Saint-Augustin..... 405
Saint-Benoît..... 362
Saint-Bonaventure..... 413
Saint-Camille de l'Industrie..... 186
Saint-Charles (sœurs)..... 203
Saint-Charles (séminaire)..... 209
Saint-Charles de Serin..... 398
Saint-Clair (recluserie et paroisse)..... 210
Saint-Éloi..... 308
Saint-Esprit (chapelle du)..... 396
Saint-Georges..... 386
Saint-Jacques ou Saint-Jacquême..... 359
Saint-Jean-de-Dieu..... 200
Saint-Joseph de Bellecour (Jésuites de)..... 262
Saint-Joseph (hôpital)..... 284
Saint-Joseph de Cluny (sœurs)..... 316
Saint-Laurent..... 361
Saint-Lazare (léproserie de)..... 381
Saint-Luc (hôpital)..... 287
Saint-Marcel..... 374
Saint-Michel (refuge)..... 319
Saint-Michel d'Ainay..... 85
Saint-Nizier..... 349
Saint-Pierre..... 152
Saint-Pierre de Vaise..... 409
Saint-Pierre-le-Vieux..... 52
Saint-Polycarpe..... 248
Saint-Pothin (maison de retraite)..... 299
Saint-Romain..... 47
Saint-Sacrement (religieuses du)..... 215
Saint-Saturnin..... 164
Saint-Sébastien..... 396
Saint-Vincent-de-Paul (sœurs)..... 63
Saint-Vincent-de-Paul (paroisse)..... 298
Sainte-Anne du Sacré-Cœur..... 265
Sainte-Catherine..... 374
Sainte-Croix..... 301
Sainte-Élisabeth de Bellecour et de la Croix-Rousse (religieuses)..... 293
Sainte-Élisabeth de Saint-Just et des Deux-Amants (religieuses)..... 295
Sainte-Élizabeth, dites Colinettes..... 297
Sainte-Famille (religieuses de la)..... 136
Sainte-Madeleine (recluserie)..... 381
Sainte-Madeleine de la Guillotière..... 381
Sainte-Marthe..... 327
Serin (Saint-Charles de)..... 398
Servantes des pauvres..... 242
Trappistines..... 112
Trinité (collège de la)..... 258
Ursulines de Saint-Barthélemy..... 289
Ursulines de Saint-Irénée..... 289
Ursulines de la Monnaie..... 287
Vaise (Saint-Pierre de)..... 409
Verbe-Incarné..... 379
Victoire (Notre-Dame des)..... 394

TABLE DES GRAVURES

Notre-Dame de Fourvière (hors texte) 0-I
Fronton de la basilique de Fourvière 1
Fourvière au XVIe siècle, d'après le plan scénographique 3
Sceau du Chapitre en 1307 7
La statue couronnée de l'ancienne chapelle de Fourvière 10
Notre-Dame de Bon-Conseil, dans l'ancienne chapelle de Fourvière 11
Le vœu des échevins, d'après un vitrail de L. Bégule, à l'ancienne chapelle de Fourvière.. 14
La première médaille de Fourvière, gravée en 1705 17
Maître-autel de l'ancienne chapelle avec retable et boiserie du XVIIIe siècle 19
Fourvière au début du XIXe siècle, d'après une estampe anonyme 23
Fourvière en 1830, d'après un dessin du temps 25
Fourvière en 1853, d'après un daguerréotype de l'époque 27
Vœu de Mgr de Pins 31
Intérieur de la nouvelle basilique 35
Maître-autel de la crypte 37
L'Assomption, par Dufraisne, d'après un cliché de M. L. Bégule 40
Sculptures et mosaïques des tribunes 41
Mosaïques supérieures 42
La reine des prophètes, vitrail de la basilique 43
Stalles sculptées du chœur 44
Inscription provenant de l'église Saint-Pierre-le-Vieux et conservée au musée de Lyon.... 47
Le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, 1447-1488, d'après une gravure à la bibliothèque de Lyon 48
Saint-Pierre-le-Vieux en 1550, d'après le plan scénographique 54
Saint-Pierre-le-Vieux au XVIe siècle, restitution de M. R. Lenail 55
Saint-Pierre-le-Vieux en 1866, au moment de sa démolition 57
Chapelle Saint-Alban en 1625, d'après le plan de Simon Maupin 59
L'abbé Perrin, aumônier de la prison dite de Roanne, à Lyon (1753-1844) 61
M. Courbon, vicaire général de Lyon 74
Mgr Lyonnet, prêtre du diocèse de Lyon, puis évêque de Valence (1857), enfin archevêque d'Albi (1865-1875) 75
Mgr de Pins, administrateur apostolique de Lyon (1824-1850) 77

*

Le bienheureux J.-A. Bonnard, prêtre du diocèse de Lyon, son martyre, peinture annamite au grand séminaire de Lyon 79
Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon (1870-1875) 83
Saint-Martin d'Ainay (hors texte) 84-85
Frise du xiie siècle, église d'Ainay, relevée par M. R. Lenail 85
Le cloître d'Ainay, en 1550, restitution de M. R. Lenail 87
Façade de l'église abbatiale d'Ainay, au xvie siècle, restitution de M. R. Lenail 89
Abside de l'église abbatiale d'Ainay au xvie siècle, restitution de M. R. Lenail 90
Louis Charrier de La Roche, dernier prévôt d'Ainay, plus tard évêque constitutionnel de Rouen, puis évêque concordataire de Versailles 91
Plan de l'abbaye d'Ainay au xvie siècle, restitution de M. R. Lenail 92
Ainay en 1818, d'après une lithographie de Lefebvre 93
Ainay en 1820, d'après une gravure de Sarsay 94
Fresque de l'abside d'Ainay, par Hippolyte Flandrin 95
Peintures de M. Lameire, dans la coupole d'Ainay 96
Chapelle Sainte-Blandine, xie siècle 97
Piscine du xve siècle, dans la chapelle Saint-Michel de l'église d'Ainay 98
Colonnettes de la chapelle Saint-Joseph à Ainay, provenant de Saint-Pierre-le-Vieux 99
Colonnes et chapiteaux de la chapelle des fonts baptismaux à Ainay, provenant de l'Ile-Barbe, xiie siècle 99
Intérieur de l'église d'Ainay 100
Le transept gauche de l'église d'Ainay 101
La tentation d'Adam et d'Ève, chapiteau du xiie siècle, dessin de M. R. Lenail 102
La pointe de la presqu'île d'Ainay, l'église et le cloître en 1550, restitution de M. R. Lenail. 103
Saint-Michel d'Ainay, au xvie siècle, d'après le plan scénographique 105
Ainay et Saint-Michel en 1625, d'après le plan de Simon Maupin 107
Le Christ et les quatre évangélistes, chapiteau du xiie siècle, à Ainay, dessin de M. R. Lenail. 109
Chapelle des religieuses de Jésus-Marie, à Fourvière 111
Le quartier des Deux-Amants en 1550, d'après le plan scénographique 113
Chapelle des religieuses des Sacrés-Cœurs, rue de l'Enfance 117
M. Ribier, curé de Larajasse (1762-1826) 119
Chapelle des frères du Sacré-Cœur aux Chartreux 123
Chapelle des religieuses de la Compassion, quartier des Minimes 132
Mme Bruyset de Sainte-Marie, bienfaitrice de la Compassion 134
Intérieur de la chapelle de la Compassion 135
Couvent de la Sainte-Famille 137
M. le chanoine Pousset, fondateur de la congrégation de la Sainte-Famille 138
Table de communion, art moderne, chapelle des PP. Jésuites 141
Église et cloître de La Platière, restitution de M. R. Lenail 143
Prieuré de La Platière, clef de voûte de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, aux armes de la famille Dupuis 151
Saint-Pierre et Saint-Saturnin, restitution de M. R. Lenail 155
La Visitation, groupe sculpté, église Saint-Pierre 157
Le chanoine Dérozier, curé de Saint-Pierre, puis de Saint-Nizier 159
Église Saint-Pierre, chapiteaux du porche, dessin de M. R. Lenail 161

Saint-Pierre, façade projetée de la nouvelle église 163
Église des Carmes-Déchaussés 167
L'adoration des mages, premier fragment, peinture de M. P. Borel 168
L'adoration des bergers, second fragment, peinture de M. P. Borel 169
Le Bon-Pasteur, façade latérale et flèche 174
Intérieur du Bon-Pasteur 175
Mgr J.-B. Callot, curé du Bon-Pasteur, puis évêque d'Oran (1867-75) 176
Chapelle des religieuses de la Retraite 178
Chapelle de la Cité de l'Enfant-Jésus 181
M. l'abbé Rambaud 183
Église Saint-Camille de l'Industrie 185
La Part-Dieu au XVIe siècle, d'après le plan scénographique de 1550 188
L'Annonciation (hors texte) 190-191
Chapelle Saint-Clair en 1550, restitution de M. R. Lenail 191
Église provisoire de l'Annonciation. L'autel 193
Intérieur de l'Annonciation 194
Chapelle de Béchevelin en 1550, d'après le plan scénographique 196
Bas-relief de Notre-Dame de Béchevelin, dans l'église Saint-André 196
Église Saint-André, vue d'ensemble, d'après un dessin de M. Desjardins, architecte 197
Intérieur de Saint-André 198
Saint-André, façade actuelle 199
Chapelle Saint-Jean-de-Dieu 201
Charles Démia, fondateur du séminaire Saint-Charles et des sœurs Saint-Charles de Lyon. 204
Chapelle des sœurs Saint-Charles 207
Saint-Clair, d'après le projet de M. Sainte-Marie Perrin 210
Façade actuelle de l'église Saint-Clair 210
Église des Feuillants et chapelle Saint-Claude au XVIIe siècle 213
Intérieur de la chapelle des religieuses du Saint-Sacrement, place Morel 216
Maître-autel de Saint-Polycarpe 219
Chapelle actuelle de l'Observance 220
Le château de Pierre-Scize et la chapelle de l'Observance au XVIe siècle, restitution de M. R. Lenail 221
Abside de l'ancienne église de l'Observance 222
Chapelle des Petites-Sœurs de l'Assomption, rue Rachais 224
Chapelle du Sacré-Cœur, dite des Anglais 229
Chapelle des religieuses Notre-Dame de Fourvière 234
Couvent des dames de l'Assomption, boulevard du Nord 237
Ancien couvent de Nazareth à Lyon 240
Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon 242
Chapelle des Missions-Africaines 243
Intérieur de la chapelle des Missions-Africaines 245
Sacré-Cœur, œuvre de Fabisch, à Saint-Polycarpe 249
Vierge-Mère, œuvre de Bonnassieux, à Saint-Polycarpe 250
L'abbé Rozier, curé de Saint-Polycarpe 252

La Cène, fresque de M. Janmot, à Saint-Polycarpe 253
Chapelle de l'œuvre de la Propagation de la Foi 254
Chapelle des PP. Jésuites (hors texte) 256-7
Les Colinettes, les pénitents de la Croix et le quartier Saint-Clair à la fin du XVIIIe siècle, d'après une ancienne gravure 257
Le collège de la Trinité avant l'arrivée des Jésuites, d'après le plan scénographique de 1550 259
Chapelle du Sacré-Cœur, église des PP. Jésuites 260
Chaire dans l'église actuelle des PP. Jésuites, rue Sainte-Hélène 261
Église Saint-Joseph des Jésuites de Bellecour, au XVIIe siècle, d'après le plan de Simon Maupin 263
Le P. Menestrier, savant Jésuite Lyonnais 264
La recluserie Sainte-Hélène au moyen âge, d'après le plan scénographique de 1550 264
Chapelle des PP. Jésuites à Fourvière 265
Façade projetée de l'église Sainte-Anne du Sacré-Cœur, d'après un dessin de M. Bourbon, architecte 266
Sainte-Anne du Sacré-Cœur, façade latérale, d'après le projet, en partie exécuté, de M. Bourbon, architecte 267
Maison-mère des PP. Maristes à Sainte-Foy-les-Lyon 269
Chapelle des PP. Maristes à Puylata 270
Chapelle des sœurs Maristes, montée des Génovéfains 272
Plan du Petit-Collège 274
Chapelle du pensionnat des Lazaristes 275
Intérieur de la chapelle du pensionnat des Lazaristes 276
La mort de Saint de La Salle, peinture, chapelle des Lazaristes 277
Chapelle des Frères des Écoles chrétiennes à Caluire 278
Cour intérieure de l'Hôtel-Dieu en 1550, restitution de M. R. Lenail 281
Pietà, par Dufraisne, église de l'Hôtel-Dieu 283
Jésus guérissant un aveugle, peinture de P. Borel, chapelle de l'hôpital Saint-Joseph 285
La mort de Saint-Joseph, peinture de P. Borel, à l'hôpital Saint-Joseph 286
Chapelle de l'hôpital Saint-Luc 287
Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux 290
Reliquaire, chapelle des Ursulines de Saint-Irénée 291
Château de La Mothe 292
Sainte-Élisabeth de Bellecour, au XVIIe siècle, d'après le plan de Simon Maupin 294
Chapelle des religieuses Sainte-Élisabeth, à la Croix-Rousse 296
Mgr Gouthe-Soulard, curé de Saint-Vincent-de-Paul, puis de Saint-Pierre de Vaise, enfin archevêque d'Aix 299
Saint Joseph, patron de l'église universelle, sculpture, église Sainte-Croix 301
Vierge-Mère, œuvre de Fabisch, à Sainte-Croix 302
La procession des Rogations à la Chana, d'après une ancienne gravure 307
Hôpital de la Chana en 1550, d'après le plan scénographique 308
La Chana au XVIIIe siècle, d'après une gravure du temps 309
Saint-Éloi, en 1550, d'après le plan scénographique 309

Chapelle des pénitents de la Miséricorde, d'après un fusain du XIXe siècle 312
Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon 314
Chapelle des sœurs Saint-Joseph de Cluny 318
Chapelle du Refuge Saint-Michel 320
Intérieur de la chapelle du Refuge Saint-Michel 321
M. Barou, ancien vicaire général de Lyon 322
Antoine Recorbet, ancien vicaire général de Lyon 322
La Déserte en 1550, d'après le plan scénographique 323
Marguerite de Quibly, abbesse de la Déserte 324
Chapelle Notre-Dame des Missions 326
Chapelle des religieuses Sainte-Marthe 328
Mgr Mioland, missionnaire diocésain, ensuite évêque d'Amiens, puis archevêque de Toulouse. 329
Mgr Cœur, évêque de Troyes 330
Paul de Cohade, vicaire général de Lyon 334
Le chanoine Chervet, d'après un tableau conservé à l'institution des Minimes 338
Saint-Maurice de Montplaisir, église partiellement reconstruite 340
Intérieur de Saint-Maurice, partie reconstruite 341
Église provisoire Notre-Dame de l'Assomption à Montplaisir-la-Plaine, d'après un dessin de M. Paulet, architecte 342
Le couvent des Capucins au XVIIe siècle, d'après le plan de Simon Maupin 344
Le P. Archange, Capucin 344
Le P. Nicolas de Dijon, Capucin 345
Chapelle de l'orphelinat de Bethléem 347
Saint-Nizier (hors texte) 348-49
Balustrade gothique et gargouille à Saint-Nizier 349
Saint-Nizier. Les clochers vus du haut du transept 351
Pierre tombale de Nicolas Navarre, évêque auxiliaire de Lyon 352
Gargouille à Saint-Nizier 353
Saint-Nizier. Galeries et pignons 353
Saint-Nizier. Galerie et contreforts du nord 354
Distribution de pain par la confrérie de la Trinité, vitrail de L. Bégule 355
Mosaïque de la crypte de Saint-Nizier, d'après une aquarelle de M. l'abbé Desgeorges 356
Intérieur de Saint-Nizier 357
François, cardinal de Tournon, archevêque de Lyon 359
Saint-Jacques-le-Majeur, peinture de Couvert, église Saint-Pothin, ... 360
Notre-Dame de la rue Neuve, en 1550 360
Saint-Laurent de la Quarantaine, en 1550 361
Chapelle de Balmont 363
Le chanoine Peyre, ancien supérieur des Minimes 364
Chapelle de l'institution des Chartreux 365
La cour et l'ancienne chapelle, aujourd'hui disparue, de l'école Ozanam 367
Chapelle de l'école Ozanam 367
Intérieur de la chapelle de l'école Ozanam 368
Notre-Dame de Bellecombe 369

Église de Bellecombe, intérieur 370
Le pont du Rhône et la chapelle du Saint-Esprit au XVIe siècle, d'après le plan scénographique 373
Le couvent des Carmes au XVIe siècle, d'après le plan scénographique 374
Sainte-Catherine en 1550 375
Sébastien Truchet, Carme de Lyon 376
Couvent des Grands-Carmes au XVIIe siècle, d'après une gravure de l'époque 377
Saint-Marcel des Terreaux 378
Mère Chézard de Matel, fondatrice du Verbe-Incarné 379
Couvent du Verbe-Incarné 379
Chapelle du Verbe-Incarné 380
Recluserie de la Madeleine au XVIe siècle, d'après le plan scénographique de 1550 381
Ancien portail du cimetière de la Madeleine 382
Ancienne chapelle du cimetière de la Madeleine 383
Mgr Gonindard, missionnaire diocésain, évêque de Verdun, puis archevêque de Rennes 384
Façade de la nouvelle chapelle du Sacré-Cœur des Chartreux 385
Chapelle de l'œuvre de la Croix, l'autel 386
Commanderie Saint-Georges au XVIe siècle, restitution de M. R. Lenail 387
L'église Saint-Georges, vue du côté de l'abside 389
Porche de l'église Saint-Georges 390
Sculptures d'un confessionnal à Saint-Georges ..... 391 et 392
Notre-Dame des Victoires 394
Diplôme des Hospitaliers-Veilleurs 395
Saint-Sébastien au XVIe siècle, d'après le plan scénographique de 1550 396
Chapelle du Saint-Esprit ; au fond, à droite, entrée du pont du Rhône et porte de la Barre ; restitution de M. R. Lenail 397
Saint-Charles de Serin 399
Église du Point-du-Jour 401
Chapelle de Jésus-Hostie 403
Saint-Jean l'évangéliste, de Dufraisne, façade de l'église Saint-Georges 404
Intérieur de Saint-Augustin 405
Saint-Augustin, statue par Chinard 407
Intérieur de Saint-Pierre-de-Vaise 409
Portail de Saint-Pierre de-Vaise 410
Saint-Bonaventure (hors texte) 412-3
Les Cordeliers et Saint-Bonaventure, sur le Rhône, d'après une gravure d'Israël Sylvestre, conservée aux archives municipales de Lyon 413
Pierre tumulaire de Jean Ogier 415
Inscription dédicatoire de l'église Saint-Bonaventure 416
Buste reliquaire donné par Anne de Beaujeu 417
Inscription tumulaire dans la chapelle du Christ 419
Le couvent et l'église des Cordeliers au XVIe siècle, d'après une restitution de M. R. Lenail. 423
Le P. Dumas, Cordelier 425
Calice et crucifix, dits de Saint-Bonaventure 427

Jacques Quillot, Cordelier de Saint-Bonaventure, provincial des Frères Mineurs..... 430
M. Pascal, ancien curé de Saint-Bonaventure..... 439
La place du Méridien, au milieu du XIXe siècle..... 441
Intérieur de l'église Saint-Bonaventure..... 443
Vitrail de Saint-Joseph à Saint-Bonaventure..... 450
Vitrail de la Sainte-Famille à Saint-Bonaventure..... 454
Autel et retable de la chapelle de la Vierge à Saint-Bonaventure..... 457
Vitrail de Sainte-Élisabeth à Saint-Bonaventure..... 465
Le vitrail de Sainte-Élisabeth à Saint-Bonaventure, d'après les cartons du peintre P. Borel.
1er fragment..... 467
2e fragment..... 471
Le quartier des Cordeliers en 1740, d'après le plan de Sérancour..... 479
Tapisserie ancienne représentant deux pénitents du Confalon en costume de cérémonie... 483

TABLE DES AUTEURS

Mgr Dadolle :

l'Introduction générale, en collaboration avec M. l'abbé Vanel.

M. J. Beyssac :

Frères Prêcheurs de Confort et des Brotteaux. — Saint-Romain. — Saint-Pierre-le-Vieux. — Saint-Alban.

M. le Docteur J. Birot :

Saint-Martin d'Ainay. — Cimetière de la Madeleine. — Léproserie Saint-Lazare.

M. A. Bleton :

La Primatiale et ses annexes : Saint-Étienne et Sainte-Croix.

Mgr H. Forest :

Saint-Bruno des Chartreux.

M. L. Galle :

Notre-Dame de la Platière.

M. A. Grand :

Saint-Denis de la Croix-Rousse. — Saint-Augustin.

M. A. Poidebard :

Saint-François de Sales. — La Charité. — Saint-Michel d'Ainay. — Confalons de Saint-Bonaventure.

M. l'abbé J.-B. Vanel :

l'Introduction générale, en collaboration avec Mgr Dadolle. — Saint-Irénée. — Saint-Just. — Le Grand Séminaire. — Les Minimes. — Fourvière. — Saint-Bonaventure.

M. l'abbé J.-B. Martin est l'auteur des autres articles, avec le concours de MM. Cox, Dissart, Sainte-Marie-Perrin et Tricou.

Ont collaboré à l'illustration : MM. Armand Caillat. — L. Bégule. — F. Benoît d'Entrevaux. — R. Le Nail.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

DC
801
L98M3
t.2

Martin, J. B.
Histoire des églises et
chapelles de Lyon

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY